



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

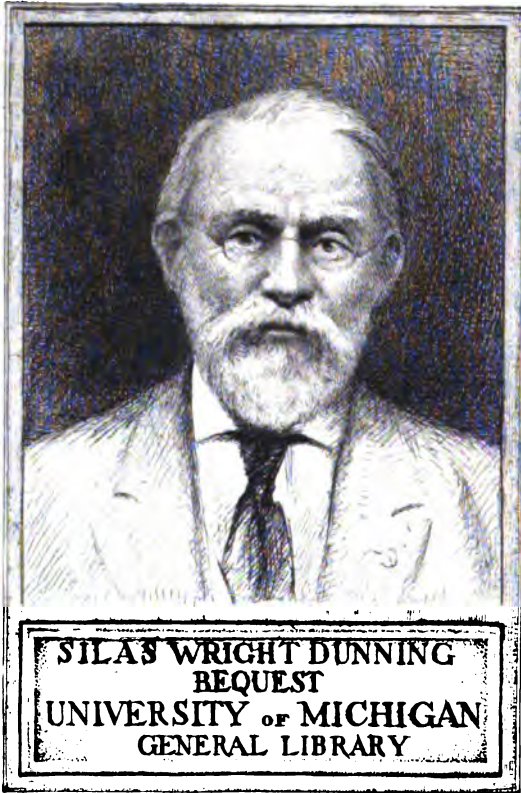
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

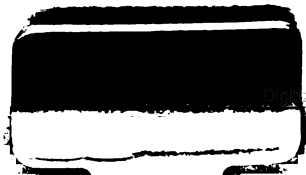
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



DC
611
.AB
R.



PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ARDENNAISES

TREIZIÈME ANNÉE

1905-1906



SEDAN
IMPRIMERIE ÉMILE LAROCHE

22, RUE GAMBETTA, 22

—
1906





La Semois en aval d'Herbeumont et les Prés de Danseau.

L'ARDENNE QUI S'EN VA

III

HERBEUMONT

NOTES ET CROQUIS

A mon ami Charles HOVIN,
mon compagnon de route.

L'oppressante Forêt

14 août

La houle harmonieuse des forêts qui nous guettent a remplacé les cultures polychromes et multiformes, les gais semis de petits bois de la campagne française.

Le cercle sombre des Sept-Forêts d'Ardenne se referme : nous entrons sous le couvert des arbres.

C'est la Belgique.

La pluie, dès la frontière, s'est mise à tomber ; il a fallu relever la capote de la voiture.

Et, par le cadre étroit que rétrécit encore le dos passif du



Herbeumont

16 août

De la pluie encore pour toute la journée, aujourd'hui.

De petites loques de brumes s'accrochent aux branches et s'y déchirent ; le ciel est matelassé d'encombrantes nuées grises.

Là-bas, il y a une longue écharpe qui rampe le long du bois, comme un serpent de mousseline.

Certains jours, quand elles vont vite, ces brumes, on croirait voir un troupeau de locomotives glissant silencieusement derrière le rideau des arbres...

— Bonjour, Hortense !

— Ah !... bonjour, cousin !

Toute la tristesse du ciel ourdit sa trame humide autour du vieux moulin.



Le moulin « du Deleau », à Herbeumont.

Félicien, jambes nues, épluche les pommes de terre roses et son frère Armand est bien attentif à dévorer le morceau de pain de seigle, tartiné de myrtilles.

Dans les demi-teintes, la chambre m'apparaît telle qu'elle était l'an passé.

Sous la maie, voici les trois marmites, sur leurs trois pieds, alignées en rang de taille, ayant chacune, sur leur ventre de fonte, le reflet — comme un œil pensif — du jour malade.

N'ayant plus rien à faire, depuis la mort des « feux ouverts » elles remâchent leur ennui de la flamme, de l'Atre, pays de leur

cocher, nous allons goûter, durant des heures, le charme hypnotique des forêts fauchées par les averses inlassables...

Monotonie grise de la pluie sur la monotonie verte des arbres qui passent...

L'immense ciel gris couvre l'immense forêt mouillée.

A de longs intervalles, sur la route droite, une maison passe.

Une maison forestière..., une auberge...

Puis la voiture continue de rouler, avec le dos immobile du cocher, au trot berceur des deux chevaux, entre les arbres.

De petits arbres, pas décoratifs, coupés trop jeunes, — presque tous hêtres et chênes, — qui n'arrivent à vous impressionner que par la continuité de leur rempart feuillu, le long de cette route horizontale aux zigzags rectilignes.

A l'Auberge du Cerf d'Or, carrefour, halte obligatoire : tabac, bière et jambon. C'est une ferme trapue, blanche et confortable, où bifurquent les routes et où s'arrête la forêt.

Des clochers, parmi les terres labourées. Au loin, l'horizon français dentelé par les arbres de la route de Pure.

On éprouve ici une sensation de bien-être, après les obsédants sous-bois.

Mais il nous faut aussitôt rentrer dans la forêt de Sainte-Cécile, sous les grands sapins qui font planer sur nous une voûte triste et somptueuse.

Et, tournant le dos à la lumineuse éclaircie, cette entrée sombre emprisonne l'âme, serre le cœur.

Toujours, sur notre chemin, serons-nous effleurés par d'inexplicables nostalgies, que nous ne ferons que sentir, sans avoir le temps de les comprendre ?

La pluie avait cessé ; un peu de fraîche lumière nous ravivait, comme elle ravivait le paysage. Puis la lumière se dégrade... et le mystère qui tombe de cet arbre nous afflige comme un événement douloureux...

De quelles affinités sommes-nous le jouet ?

Sans doute, nous avons subi l'oppression de l'énorme forêt, la majesté écrasante de l'immuable Règne Végétal.

Et maintenant qu'il nous étreint de nouveau, il nous semble que nous devons rouler ainsi jusqu'à la fin des Temps, sous la pluie tiède, dans le monotone défilé des arbres...

Herbeumont

16 août

De la pluie encore pour toute la journée, aujourd'hui.

De petites loques de brumes s'accrochent aux branches et s'y déchirent ; le ciel est matelassé d'encombrantes nuées grises.

Là-bas, il y a une longue écharpe qui rampe le long du bois, comme un serpent de mousseline.

Certains jours, quand elles vont vite, ces brumes, on croirait voir un troupeau de locomotives glissant silencieusement derrière le rideau des arbres...

— Bonjour, Hortense !

— Ah !... bonjour, cousin !

Toute la tristesse du ciel ourdit sa trame humide autour du vieux moulin.



Le moulin « du Deleau », à Herbeumont.

Félicien, jambes nues, épiluche les pommes de terre roses et son frère Armand est bien attentif à dévorer le morceau de pain de seigle, tartiné de myrtilles.

Dans les demi-teintes, la chambre m'apparaît telle qu'elle était l'an passé.

Sous la maie, voici les trois marmites, sur leurs trois pieds, alignées en rang de taille, ayant chacune, sur leur ventre de fonte, le reflet — comme un œil pensif — du jour malade.

N'ayant plus rien à faire, depuis la mort des « feux ouverts » elles remâchent leur ennui de la flamme, de l'Atre, pays de leur

enfance, tristes comme des commerçants qui se sont retirés des affaires...

Et comme la pauvre grive s'ennuie dans sa cage !

Elle est immobile, la plume sale, et n'a le cœur à rien.

Hortense voudrait qu'elle chante et l'entoure des plus grands soins. Mais la grive s'obstine à se taire, car son cœur est plus navré que la pluie... Elle se tient toujours dans le coin le plus rapproché de la fenêtre, c'est-à-dire le plus rapproché de la lumière, des lointains bois perdus...



Maintenant, malgré la pluie, Armand et Félicien vont conduire les vaches aux pâturages de l'autre côté de la rivière, et Hortense, tout en cassant du bois, me fait un cours d'herboristerie populaire.

J'écoute, et j'apprends comment on guérit le mal Saint-Quélin, où l'on trouve la plante guérisseuse portant les stigmates de la plaie.

Elle parle aussi du mal Saint-Antoine, de la bardane qui « clarifie » le sang, de la calmusse qui le « réchauffe ».

— La calmusse ? dis-je.

— Oui, cousin. Ce sont les moines qui en ont semé tout le long de la Semois ; on la mélange avec du péquet... Et savez-vous, cousin, ce qu'il y a de meilleur pour la jaunisse ?... C'est l'Herbe de Claire !...

— Ah !... l'Herbe de Claire ?

— Oui, cousin ; j'en ai lu la recette sur le papier des Moines... qu'ils avaient donné au grand-père de mon papa ; écrit à la main, vous savez !... qu'on mettait dans ce temps-là des f pour des s !...

Le Temps des Moines

Derrière les sapins de la route qui conduit à Muno au bord de la rivière, dans la prairie qu'enclave l'immense mer des Sept-Forêts, émergent, comme un flot blanc, les maisons de Conques, qui fut d'abord prieuré, puis moulin et scierie et maintenant (fini de rire !) propriété particulière.

Le domaine, malgré le destin cruel, a cependant conservé un air de rusticité robuste ; et ses épaisses murailles, badigeonnées

de chaux, semées de volets verts, ont une mélancolie confortable dont le cadre austère leur sait gré.

Mais, de l'antique Prieuré où l'on honorait autrefois la côte de saint Hadelin, il ne reste que d'inappréciables vestiges.



Herbeumont, rue de la Poste.

En aval, au pied de la côte d'Herbeuvanne, il y a un barrage appelé la Pêcherie de Conques. Il y en a un autre en amont, dans la partie la plus sauvage peut-être de toute la vallée de la Semois, entre la Roche du Tchêt et l'endroit où le ruisseau de Relogne se trace un estuaire parmi les menthes et les grands séneçons jaunes : c'est la Vanne des Moines.

Seuls, ces deux lieux-dits solitaires rappellent que le Prieuré de Conques fut l'une des quatre-vingt-dix-neuf fermes de l'opulente abbaye d'Orval, qui s'y approvisionnait de beurre, de gibier et de poisson.

On rencontre aussi dans les bois de Conques des pierres énigmatiques, sous des sapins couverts de lichens. L'admirable parasite en a brodé chaque aiguille comme d'un givre, et le sapin meurt de cela, « en beauté », dans un suaire d'argent.

Ces pierres étranges portent, gravé sous la mousse qui les mange, un très mystérieux point d'interrogation... Elles se dressaient là pour marquer la séparation entre les bois dépendant du Prieuré et la forêt domaniale.

Et ce signe, qui ressemble à un point d'interrogation, est l'image de la crosse abbatiale.

Le bois, tout en déclivités rapides, tombe sans berges et sans

prairies, à la rivière déserte, ourlée de grandes fleurs jaunes : chaos végétal de hêtres, de fougères géantes et de roches ; taillis trop épais, d'où surgissent, sous les pas, de gros oiseaux surpris qui partent avec un bruit inquiétant de machine à coudre...

O les énigmatiques vieilles pierres sous les sapins qui meurent !

Le lichen qui étouffe l'arbre, la mousse qui use la pierre...

Aujourd'hui le « temps des Moines », c'est quelque chose d'extrêmement lointain, enveloppé d'oubli, et que symbolisent déjà les étranges runes creusés dans ces bornes perdues au fond du bois obscur...

Maintenant, je remonte au village, sous la pluie douce qui zèbre les bois de Danseau.

Au fond du val, m'apparaissent les deux vaches du moulin, le veau et, en arrière, l'âne pensif revenant des pâturages, de la même allure tranquille que par un beau soleil. Deux petits capuchons noirs les accompagnent, trotinant plus vite : c'est Armand et Félicien. On dirait deux petits *satis*.

Bientôt leur silhouette fantastique se dissout dans le paysage figé et sombre. Seule, la vache blanche met encore une tache pâle sur la lande grise qui s'éteint...

Le vieux Pré

17 août

Me voici allongé sur le triclinium de bruyères où verdoyait jadis le Hêtre des Satis.

Les Prés de la Petite Danseau évasent à cent pieds plus bas leur estuaire, en pente douce vers la rivière.

La Petite Danseau ! Je ne sais ce qu'il veut dire, ce nom, mais je m'imagine qu'il est celui d'une jolie farfadette sautillante, portant une clochette à sa collerette de genêts.

Danse, Petite Danseau, avec ta petite clochette !...

La Semois, ennemie de la ligne droite, sinue à travers les variantes de l'éternel Motif en vert majeur.

Il y a, dans le bois, un oiseau qui a l'air de battre le briquet.

Et cet autre ?... on dirait qu'il se gargarise avec de petits cailloux.

Il y en a un autre encore, très agaçant, qui passe son temps à promener une minuscule scie d'argent dans un morceau de craie.

Et ces bruits clairs sont comme brodés sur le thème en sourdine d'un orchestre immense : l'Ordre des Insectes (Familles et Groupes) — myriades de violoncelles — qui s'en donne à cœur joie...

Le Pré, tout en bas, est un tapis fané, à peine vert, dans l'enclave de la forêt.

C'est une vieille étoffe, usée jusqu'à la corde.

Une longue ornière, inachevée, du même vert décoloré, y sinue en diagonale, — comme une balafre exsangue sur un très vieux visage...



La Donette,
vieille colporteuse d'Herbeumont.

Cela vous a des allures de grand parc, mais d'un parc qui serait à l'abandon depuis les Temps de la Préhistoire, et l'on imagine que cette ornière verte a été creusée là par le Chariot d'un Roi Inconnu, attelé de Dinothériums...

Et voici qu'une demi-lune d'or parait dans la clarté calme du crépuscule.

Le bleu pâle du ciel, en passant par des nuances inappréciables, se fond dans des oranges roses, encore lumineux, sur quoi frémit tristement le déchiètement noir des bois.

Les violoncelles se sont tus... Seul, l'oiseau bizarre continue de battre le briquet, pour rallumer quelle mystérieuse petite pipe ?

Et, dans le Pré antique, maintenant, une lumière est descendue.

Elle s'est doucement posée sur l'herbe et elle scintille avec l'éclat d'une étoile de première grandeur.

C'est le feu des pâtres du moulin.

Leurs r sonores, quand ils causent, montent avec le son grêle d'une clochette...

Danse, Petite Danseau, danse avec ta petite clochette !...

Dans la vallée des Ardoisières

22 août

Les verdure éteintes des landes onduleuses — vert-de-gris et lies de vin — s'étalent comme de très anciens et très précieux tapis, jetés sur le dos de la vieille petite montagne.

La vieille petite montagne d'Ardenne, qui émergea de la Mer

dévonienne avant l'Alpe et l'Himalaya ; montagne détruite par le temps ; montagne en ruines, rabotée par les millénaires...

Cela explique pourquoi, avec cette faiblesse d'altitude, elle conserve ce caractère de haute mélancolie. Son histoire est écrite sur la lande et sa physionomie est le reflet de son vertigineux passé...

Nous sommes descendus au pied de la colline sauvage, entre les deux bois, là où le haut éperon de Vilbauroche, tout fleuri de bruyères, saillie de la mer feuillue, comme un promontoire violet.

La vicille petite montagne, par ici, s'assombrit et s'étrangle : elle devient sinistre et meurtrière, toute trouée d'affreux tunnels



très bas, au fond desquels voltigent, comme des feux-follets, de petites flammes rougeâtres, sans rayons, qui sont des lampes d'ardoisiers. Et ce sont, ces tunnels, les gueules du Monstre qui happe les hommes, sous la protection de sainte Barbe dont la pauvre image a été placée à l'entrée des cloaques industriels, comme le crucifix au pied de la guillotine pour encourager « les hommes de la fosse » à mourir.

Mon cousin Joseph, ardoisier-fendeur.

Bien sûr, messieurs les patrons, cela n'est pas mal que sainte Barbe veille sur les ardoisiers. Bien sûr, les pauvres diables qui mettent leur foi en elle bénéficient d'une autosuggestion salutaire. Mais ne lui laissez pas toute la besogne !

La tâche de la brave Sainte serait allégée, si les propriétaires de ces bagnes l'aidaient un peu et fournissaient aux ouvriers qui les enrichissent des échelles moins vermoulues et un peu plus de lumière.

On sait qu'à Haybes, par exemple, on descend au fond des nombreuses fosses par des escaliers creusés dans le roc, et que c'est éclairé, partout, à l'électricité.

Sainte Barbe ne verrait aucun mal à cela.

Les Saintes sont les amies des Fées, leurs gentilles Aïeules ; il faut les aimer et les respecter pour ce qu'elles nous ont donné de rêves et de joie.

On les a odieusement exploitées sous couleur de religion ; et l'ouvrier dupé commence déjà à les prendre en haine.

C'est la faute des mauvais bergers, trop avares et trop égoïstes pour leur prêter un peu main-forte. Ils ont tué l'Ange gardien, en même temps que, bientôt, leur Poule-aux-Œufs-d'or. Ce sera leur punition et ce sera justice !

On serait tenté de supposer que ce métier redoutable et triste ait déteint à la longue sur l'esprit du pays. L'homme d'Herbeumont est volontiers taciturne, soucieux, mécontent : il ne se porte pas bien.

Après avoir donné toute sa jeunesse à la nuit et à la peine, quand « la maladie de l'Ardoisière » l'a contraint en pleine maturité à quitter la fosse, il se résigne à venir traîner dans les auberges du village les quelques années qui lui restent à vivre.

La résignation caustique du peuple a créé un mot étonnant pour désigner ce malheureux : on dit que c'est « un fort vieillard ».

La pluie d'été glisse le long des feuilles...

Apaisement des yeux, douce lumière des sous-bois.

Mais l'écrasante sensation de solitude, le mystère lourd qui règne dans les pénombres tièdes vous étranglent bientôt.

Dans chaque repli boisé courent des gouttelles rapides (1).

La pluie d'été fait un peu le bruit du ruisseau, et le ruisseau fait un peu le bruit de la pluie.

Harmonies monotones, sœurs de l'éternel silence.

Il semble que les histoires qui se passent à leur ombre déteignent sur le caractère des Forêts.

Ici, rien que les taciturnes ardoisiers, qui remontent au village, avec leur petite lanterne...

Des trous d'anciennes ardoisières dans les verdure ; leur verticalité noire apeure l'imagination.

Des ruines hagardes, dans l'herbe de clairières tragiques ; la Forêt qui repousse au milieu des chambres vides.

Des sources qui chantent tristement sur l'horreur stupéfiée des pauvres pierres, vêtues de silence, enduites d'abandon.

Et là-bas, toute seule, dans la cendre verte du soir, la Croix du Garde — la Croix Vasseur — rappelant un drame obscur dont furent seuls témoins les hêtres muets, un après-midi, déjà lointain, d'Ascension.

(1) Le Ruisseau d'Aise, qui se jette dans la Semois, à la scierie de Linglez, et qui suit toute la route des Ardoisières, reçoit à gauche la gouttelle *Husson*, la gouttelle *des Prigés*, la gouttelle *des Colards*, etc.

D'Herbeumont à Saint-Hubert

17 septembre

Nous partons, ce matin, pour Saint-Hubert.

La station de Saint-Médard, où nous devons prendre le train, est à deux heures de route d'ici, en coupant au court par la *Croix-Madjo* et le « Chêne du Bon-Dieu ».

Nous partons à la fraîcheur gaie du matin.

L'heure est encore féérique : le village semble découpé dans une feuille de brouillard, et les gens qui passent là-bas ont aussi des silhouettes plates, découpées dans la même grisaille que les maisons.

L'égouttis de la rosée nocturne sonne de feuille en feuille. Des vaches, ombres chinoises sur le chemin, sont frottées le long de l'échine d'un peu de poudre d'aurore. Les brumes légères, dans les vergers, fument comme de mystiques cassolettes : encens du Matin vers Notre-Dame l'Aube !

Puis toutes ces formes blanches reculent, reculent... Le paysage devient soudainement normal et précis. Et quand nous arrivons sur le Terme (1), elles sont toutes rassemblées dans les vallées, comme absorbées par la Rivière et ses gouttelles.

Là-bas, dans les gorges de la Semois, l'opaque et neigeux nuage semble couper par la base le massif des Danseau dont les crêtes boisées surgissent, baignées de ciel bleu, comme une fantastique Ile de Lupata...

Et, dans tous les fonds où sinuent des gouttelles, tout autour de nous, stagnent d'épais flots d'ouate qui paraissent compacts comme des glaciers et d'où émergent les cimes verdoyantes de tout un archipel aérien.

Et puis, cela s'évanouit.

« Le soleil grandit, monte, éclate et brûle en paix ! »

Les vastes plateaux sont animés d'une vie bourdonnante. Sur le chemin monotone, tatoué par les lourdes semelles des ardoisiers, rien que le Poteau Télégraphique, contemplateur solitaire de la Lande.

(1) Le Terme, écart d'Herbeumont, porte sur la carte le nom peu usité de Longueville. Ce sont quelques masures, au sommet d'une colline dominant le village, au Nord. Ce nom de Longueville est celui d'un habitant du pays qui, le premier, y transporta ses pénates : le « vi Longueville », célèbre encore aujourd'hui par sa ribambelle de filles « plus belles l'une que l'autre ».

Que fait-il là, ce Mal-Planté, ce moderne bout de bois parmi les genêts antiques ? Et comment n'arrive-t-il pas à contraster davantage avec la virginité géologique de l'entour ? Apparemment, son âme prétentieuse de civilisé a subi l'influence de cette sauvagerie douce. Sur le fil conducteur, « l'oronde », en habit à queue et gilet blanc, plastronne.

A quoi songe-t-il, le Poteau Télégraphique ?

Avec son petit isolateur de porcelaine pendu au coin de sa bouche, on dirait qu'il fume la pipe !...



Maison du Terme.

Sur le plateau rose et vert, semé de pineraies, voici la herde des chèvres.

Voici qu'elle s'engage — le *caberti* en tête — dans les hauts genêts lustrés.

On dirait qu'elle se jette à la nage pour traverser une petite mer de sargasses. On ne voit que les têtes cornues, intelligentes et démoniaques, et le poitrail, fendant comme une proue la houle verte.

Maintenant, nous traversons la Forêt, les éternelles et modestes hêtraies de l'Ardenne.

D'un côté, la vallée sinistre des Ardoisières ; de l'autre, une vallée plus clémente, car elle est plus solitaire : c'est la gouttelle du... Cul-de-l'Ermite (!), où revenait jadis le Jacques Sauvage, le Charretier-fantôme. Dans la même vallée, la gouttelle d'Architontaine et la gouttelle des Corbeaux, tributaires du ruisseau d'Antrogne.

Des hêtres, des hêtres, des hêtres !

Le Hêtre, que les Allemands nomment « la Nourrice du Bois » : Essence même de l'Ardenne, disent les forestiers, bien qu'il nuise, selon quelques-uns, à l'épanouissement du chêne, « arbre de lumière ».

Quoi qu'il en soit, on se rend bien compte de la prépondérance du hêtre, en considérant le nombre des villages auxquels il a donné son nom.

« Fays » — de *fagus*, nom latin du hêtre, — a donné Petit-Fays, Gros-Fays, Haut-Fays, Fays-Famenne, Fays-les-Veneurs, etc.



Moulin et scierie à Linglez.

Cependant, près de la sortie du bois, il y a un Arbre — le seul remarquable de ces parages — qui a par miracle échappé à la rapacité de l'Administration forestière, et qui n'est pas un hêtre.

Sous la hêtraie décline, où le soleil s'amuse à faire des ronds dans l'ombre, près de la source, ce vieil infirme, convulsé comme une pieuvre, vous regarde venir avec son gros œil de bois.

L'esprit droit et simple du peuple ne saisit pas « l'Horrible est beau » de Shakespeare ; aussi l'a-t-il baptisé Le Laid Charme.

Parlez plutôt au paysan d'un tronc bien droit dans lequel il pourra se tailler une échelle !...

Nous voici de nouveau au milieu des landes, — les landes ensoleillées du Bochaban (1), — vaste cirque de genêts et de bruyères, semé de « blancs cailloux ».

Assez fréquents par ici, ces blancs cailloux, qui sont des roches

(1) Ou Bois-à-Ban.

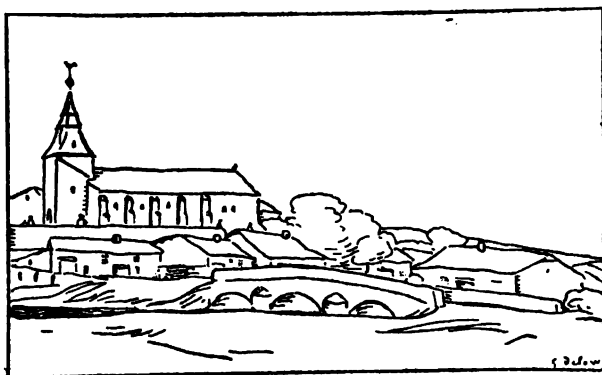
de quartzite, et dont la physionomie explique bien la légende de je ne sais quel village de l'Ardenne où le Berger, pour avoir refusé à boire à Jésus pèlerin, se voit, avec son troupeau, mué en pierres.

Là-bas, à côté du remblai banal, une petite construction qui rissole au soleil : la station de Saint-Médard et quelques auberges autour.

C'est la fin de la région de la Semois.

En face, s'échelonnent jusqu'à l'horizon lointain et plat les courbes riantes d'un pays de culture, — immense natte verte et jaune, semée de villages blancs.

Chope et pipe, à l'auberge triste — oh ! l'atroce image représentant le baptême du prince Léopold ! — et, devant la porte, la voiture du brasseur, qu'on rencontre partout, chargée de canettes vides.



Orgeo.

Voici l'heure du train.

Le temps de bâiller un instant dans les salles d'attente. — Elles arborent toutes, par ici, depuis qu'on essaye d'acclimater les résineux en Ardenne, des affiches colorées représentant les insectes nuisibles : l'Hylobe du sapin, la Pyrale de la résine, le Bombyx-moine.

En route pour Saint-Hubert ; le petit train familial nous emmène. Au loin, Saint-Médard, Biourge, Orgeo qui s'est amusé à tracer avec ses maisons une longue ellipse dans la prairie, avec la Vierre pour corde.

Des maisons blanches dans l'herbe, et du linge blanc sur les haies.

A Bertrix, changement de train ; nous montons vers les horizons sobres de la forêt de Luchy où se sont réfugiés, dit-on, les derniers loups.

Et les petits épicéas attristent les crêtes.

L'Epicéa, qui a conquis en Ardenne droit de cité, ou plutôt droit de plateau, n'est pas, on le sait, un indigène.

C'est un exotique que les forestiers ont implanté pour boiser la haute fagne.

Cet envahissement ne remonte pas à plus de cinquante ans ; et, aujourd'hui déjà, avec les autres résineux, il couvre le tiers de la superficie garnie par la flore forestière.

Les collines sont semées de ses vastes rectangles sombres.

Il collabore, pour sa bonne part, au paysage. Il lui donne sa nuance et son caractère ; il apporte à l'Ardenne mélancolique le sentiment austère de son pays d'origine.

Cependant, malgré son tempérament robuste et sa végétation rapide, il semble regretter les régions du Nord et la haute montagne ; il souffre, ce Déraciné, sur les vieilles petites collines ardennaises, de Nostalgies nombreuses et graves. L'une d'elles porte un nom redoutable : c'est la Pourriture rouge...

Neuvillers, Rossart... A Recogne, nous atteignons l'altitude de 500 mètres.

A Libramont, — qui est surtout une gare, — une heure de longue attente bête ; car rien que de détestables aspects dans le pays, en face des rails. Une dame récite son chapelet ; une autre trempe, dans un œuf à la coque, une mouillette tartinée de confitures ; nous sommes bien en Belgique !

Et voici le premier chapeau haut de forme — la première « haute tiare de soie noire », comme dit sans rire Paul Adam, — que j'aie aperçu depuis un mois.

Enfin, nous roulons de nouveau. Traversée de la forêt d'Hatrival où scintille la Lomme qui s'entortille autour de la voie ferrée, et la station de Poix-Saint-Hubert, un peu nurembergeoise, adossée à un haut écran de sapins.

Encore quelques zigzags d'un petit chemin de fer local à travers prés, étangs et bois d'une verdoyante vallée jolie ; une dernière halte devant une auberge, pour permettre au chauffeur de boire une chope (ça se passe en famille), et enfin, là-bas, dans la brèche de l'horizon, une Ville !

Douce et bonne Illusion, enveloppe quelques instants encore l'idéal des pauvres chasseurs de Rêves !

La Ville approche ; Saint-Hubert ! la Ville quasi sainte, où l'écriveau aux Lettres d'or tomba aux pieds de la Reine Plectrude, dans les Temps Carolingiens !...

... Et bien, voyons ? Descendons, puisque le train est arrêté... Vraiment nous sommes arrivés ? nous sommes à Saint-Hubert ?

Une rue monte.

Des maisons d'une froideur repoussante, — le confortable semblant s'être fait aujourd'hui le complice du mauvais goût.

Rue de cafés, de charcuteries à pèlerins, de petits bazars de pieuseries.

Des femmes s'élancent de ces cavernes lucratives : araignées souriantes vers les mouches que nous sommes, et persuadées, bien entendu, que nous venons en pèlerinage.

— Vous n'achetez rien pour faire bénir?... (et, devant notre silence)... ou une tasse de bon café?... ou autre chose ?

La ville, sans horizon, enfermée tout de suite dans les replis des campagnes verdoyantes, est chevauchée par l'église célèbre.

Malheureusement, l'admirable vaisseau gothique est complètement masqué par une façade d'une laideur remarquable, d'une inouïe pauvreté d'imagination : désert de pierres vertical, plat comme la main et nu comme un ver.

Aussi, pour voir l'église, faut-il en faire le tour, c'est-à-dire sortir de la ville, qui se termine là par une ruelle déserte. C'est à croire que l'absurde localité est honteuse de ce qu'elle possède de mieux.

Quant à l'antique Abbaye dont les trente-quatre cloches furent brisées sur le pavé de la place voisine, le 2 Prairial de l'An V, il ne faut pas songer à en évoquer les vestiges sous les nombreux déguisements qui l'ont affublée successivement en tribunal, école, et en dernier lieu pénitencier.

Vivement, regagnons la station dare-dare, à travers les cafés et les charcuteries à pèlerins ; faisons tout de même emplette de quelques petits souvenirs pour les cousines et mettons le tout dans la grande sacoche aux désillusions, avec le reste.

Saint Materne, dormez en paix !

Sainte Bérégise, priez pour nous !

Douce Reine Plectrude, dormez en paix !

Amen !...

Petite faune populaire d'Herbeumont

23 septembre

Rougne. — La rougne est un reptile taché noir et or, deux nuances trop vives pour la contrée et contrastant sur les tapis neutres des bois. Elle ressemble au lézard, mais sa démarche est pesante et son cri singulier. C'est un chant très doux, que l'on perçoit de très loin, le soir. On dirait une petite sonnette. C'est ce chant, peut-être, qui a fait de la rougne une bête de sortilège dont les petits vachers attardés ont peur.

La rougne est une salamandre.



Herbeumont.

Vestibule d'une vieille maison.

Tête-de-vache (Lézard). — On l'accuse de « sentir » le lait et de téter les vaches. De là son surnom. On accuse du même délit la couleuvre et la « miserette ».

Maquette (Têtard). — La « maquette » est un des noms comiques que l'on donne à la tête des enfants.

Hosse-que (Hoche-queue). — Le « hosse-que » est « la compagnie des bêtes et des gens ».

Oronde (Hirondelle). — On dit que l'enfant qui prend une hirondelle ne peut plus s'en débarrasser et que les griffes de l'oiseau restent accrochées à ses doigts.

Cornaye (Corneille). — Quand les corneilles « crââquant », c'est signe de pluie. Formulette des enfants sur la corneille :

Cornaye aux pouyes,
Le feu est à ta maison !

Ploriet. — Oiseau de proie, « bête à poules ».

Heurette (Hulotte). — Oiseau de mauvais augure.

Marticot (Hanneton). — Les enfants chantent : « marticot qui ferraille ».

Wape (Guêpe).

Marguerite du bon Dieu (Coccinelle). — Formulette des enfants :

Marguerite du bon Dieu,
Si tu n' veux pas voler,
J' te prendrai tes plus belles années,
J' te lairai les plus laides.

La **Sauterule** (Sauterelle) et le **Tchantré** (grillon). — Le grillon porte bonheur et son chant veut dire : Riche, riche, riche !

Mouchettes (Moucherons). — Le premier dimanche de Carême, les enfants quêtent de porte en porte en chantant :

Baille
la paille
pour brûler la bourrique
à Dominique !

et vont ensuite faire le grand feu sur « les horlées » (1) de la colline.

Dans les maisons, l'usage veut qu'on fasse la « *vaute* » (crêpe). Ceux qui ne la font pas sont menacés d'être « mangés des mouchettes » toute l'année.

Marchaus. — « Petites noires bêtes » qui, d'après le conteur, ressembleraient à la coccinelle ; mais leur tête, quand on les prend par « la panse », se tire en avant, et ils en « frappent » l'espace ; ce qui leur a donné leur nom.

Crapaud-volant (Engoulevent). — La croyance au crapaud-volant est très tenace à Herbeumont. Il prend silencieusement son vol « à la petite brunette », à la même heure que la « tchèp-seré » (chauve-souris).

Pendant une vieille du pays m'assure l'avoir vu en plein jour.

« Il ont leu langage, comme les autres, dit-elle ; i groûlent, i rôguient... mais un si laid ramage ! I faisant peur ! »

J'ajoute que mon grand-oncle Nonnon Bontemps a trouvé « des œufs de crapaud-volant » aux crêtes de *Djerniri*, et que ces œufs étaient rouges ! (2).

(1) *Horlée*, mot intraduisible qui n'a en français que le banal équivalent : accident de terrain. Dans le Rethelois et le Porcien, on emploie dans le même sens les vocables *horle* ou *hôle*.

(2) Les « poissonneux » de la Semois parlent aussi d'un Brochet, d'une taille fabuleuse, qui serait insaisissable et qui habiterait une « goffe » sous les roches de Mortehan.

Petits feux dans la Forêt

24 septembre

Au cœur de la Forêt d'Herbeumont monte, comme un interminable fjord, une étroite pelouse de deux mille mètres de longueur — oasis égayée d'un grelot de gouttelle — que l'on appelle les Simouignes : les petites et les grandes Simouignes (1).

A mi-chemin, la clairière bifurque et dessine au sud une rade plus petite : le Clos Jean-Jacques, qui est, disent les gens du pays, « la vraie place des cerfs ».

Au fond du fjord, là où les sentiers n'existent plus, est une vasque de feuilles mortes d'où sort une source.

C'est dans cet Eden silencieux que vivaient autrefois des Bûcherons-Ermites, appelés les frères Gilles-Gonty.

La légende s'est emparée de l'existence un peu mystérieuse de ces inoffensifs sauvages, « vêtus de loques et les cheveux sur le dos », d'une force herculéenne, et qui apprivoisaient les cerfs et les biches.



Et l'on cite, encore aujourd'hui, un arbre sous lequel l'aîné de ces Solitaires venait fumer sa pipe : c'est « le Hêtre du vieux Gonty ».

Cette Forêt d'Herbeumont semble être aujourd'hui plus déserte qu'elle ne le fut jamais.

On sait, en effet, que les vieux potiers de l'époque celtique ont manié l'argile sous ces arbres il y a vingt siècles ; on sait qu'il s'y rencontre des vestiges de verreries.

Plus près de nous, les feux d'une forge disparue se reflètent, il y a trois cents ans, dans les eaux du ruisseau d'Antrogne. Il n'en reste rien, que des pierres noires dans l'herbe muette...

Sur la côte d'Herbeuvanne, un sentier s'appelle toujours « le *Pasé* des Forgerons ». *Pasé*, c'est-à-dire sentier, passage ; le chemin, sans doute, que les ouvriers de la forge prenaient pour rentrer au village : le lieu-dit est toujours le dernier survivant d'une histoire !

(1) Oû Simo

Et puis le silence millénaire des Forêts a recommencé. La Roche du Chat, que l'on pourrait surnommer le Toit de la Forêt, n'a plus dominé depuis lors qu'un Désert de feuilles enlacé par les courbes de la rivière harmonieuse. A son tour, le feu que des charbonniers y allumèrent quelques soirs s'éteignit. En haut du rugueux Observatoire, le sol est demeuré noirci, rappelant leurs veillées contemplatives...

Et l'immense Forêt est demeurée la proie des forestiers. Le bruit de la cognée y répond seul à la plainte des derniers chats sauvages...

Le soleil luit

25 septembre

Le soleil luit, ce matin frais et bleu.

Assagi par la longue période brumeuse, il épand une clarté douce, reposée, comme une clarté d'automne.

Vraiment, on commençait à l'oublier, le soleil ; on se faisait à l'idée qu'il ne devait jamais revenir, et jamais je n'ai ressenti de cette façon combien du même paysage pouvaient se dégager de sentiments divers, selon qu'il est éclairé d'une lumière différente.



Maugy à Wilbauroche.

C'est ainsi qu'une marche militaire, égayée par la traduction de cuivres éclatants et clairs, verra fondre son allégresse, si elle est moulue dans le sentimental engrenage d'un orgue de Barbarie.

Donc, nuances gaies des avoines pâles au bord de l'horizon, sur l'écran bleu frais du ciel.

Par dessus le village passe l'appel de la trompette en fer-blanc du « cabarti », allant de porte en porte, et la chanson adoucie nous arrive, de la Semois, sur le barrage.

Pourtant, en dépit de la gaité que nous désirons, quelque chose d'invisible passe dans l'atmosphère calme, avec l'appel de la trompette et la chanson lointains de l'eau sur le barrage, passe dans la caresse faible de la brise ; et cela, que nous voulions croire agréable d'abord, est, presque à notre insu, pénible — indéfinissablement.

Le soleil N'EST PLUS LE MÊME.

Et puis, les petits bruits de la campagne, les gens qui causent dans les champs, la sonnaillerie des grelots de la malle qui vient de Bertrix, ont une sonorité plus grêle, une netteté un peu aigre d'automne... d'automne! ah, oui; c'est vrai, c'est cela! c'est le Doigt de l'Automne qui a touché le Paysage!...



Masure, route de Gribomont.

Et je remarque alors, en surplomb de la « Vieille Rivière », un petit arbre malade, — tout seul encore, mais déjà si mélancolique, — qui brille comme une flamme jaune aux flancs de la haute tapisserie verte.

Météorologie

26 septembre

— Quand « la couronne Saint-Jean » (l'Arc-en-ciel) a « les pieds dans l'eau », c'est signe qu'il pleuvra.

— Quand « la Famenne est chargée », c'est signe de mauvais temps.

— Quand Saint-Gilles est beau, c'est signe que l'arrière-saison sera bonne.

— Une bonne femme possédait une vache et un « bouvet ». Quand vint le mois d'Avril, elle se trouva si heureuse que ses bêtes eussent passé l'hiver sans encombre qu'elle s'écria imprudemment :

Malgré Mars et Marselet,
J'ai passé ma vatche et m' bouvet !

Mars entendit ces paroles, et malicieusement il « prêta » à son collègue Avril trois jours qui ramenèrent froidure telle que les pauvres bêtes périssent.

Ce sont ces trois mauvais jours qui s'appellent, dans le pittoresque calendrier du peuple, les Trois Jours de la Bonne Femme.



Le Christ à Cugnon

27 septembre

On dit que le Christ, passant à Cugnon, n'y trouva personne qui le voulut loger.

Le Christ poursuivit son chemin, mais, à la sortie du village inhospitalier, il se retourna et prononça ces paroles : « Cugnon tu es, Cugnon tu resteras ! »

Et voilà pourquoi Cugnon — l'un des plus anciens villages de la Semois, cependant, — ne s'est pas agrandi (1).

Clair de lune

28 septembre

Avec ses maisons crépies de neuf, sous le clair de lune, le village est blanc comme un linge.

Accoudé à la petite balustrade qui sépare le jardin du bois, — balcon rustique penché sur la vallée sauvage, — je me trempe dans le mystérieux clair de lune.

La rivière coule au pied des roches ; mais les arbres m'empêchent de la voir et je n'aperçois que les prés pâles de la rive, en face, derrière la mousseline du brouillard qui se lève.

Je ne vois pas la rivière dans la vallée ; je ne la vois, ni ne l'entends... Elle dort, tout en marchant comme les chevaux sur une route très familière : c'est la rivière dormante...

Cependant, quand un peu de brise dérange le rideau muet des feuillages, par les déchirures, j'aperçois un plat d'argent au fond de la rivière : c'est le reflet de la lune.

Le Village est stupéfié sous le suaire filé de lune, au bord du bois.

Avec ses maisons recrépies, dans la nuit calme, le Village est blanc comme un Mort...

Puis la lune se met à luisarner ; le brouillard s'épaissit, il efface les bois, et les fonds sont ensevelis.

Seule, de l'inondation blanche, surnage une mince crête sombre : la crête de la Petite Danseau.

C'est ainsi qu'apparaîtrait, je songe, aux passagers d'un aérostat

(1) Raconté par B. Breny (32 ans).

fantôme une terre signalée au large dans les parages d'un archipel aérien.

Rapidement, il monte de la rivière, ce brouillard, et maintenant le Sournois tourne autour de la montagne, il jette sa poudre humide sur les maisons...

... Et le Village, doucement, se désagrège.

Une chanson dans la nuit

29 septembre

Oh ! la nuit oppressante autour de la petite maison qui est en dehors du village, tout au bord du bois...

Le grelottement humide de toute la forêt...

Des lieues de feuilles secouées par le vent...

Le fourmillement des gouttes et les écrasants rideaux de nuages qui tombent...

Oh ! la nuit, quand il pleut, quand le vent incline la forêt ! Le village anéanti, happé par l'obscur...

Quel refuge alors, la lumière calme de la lampe dans la chambre close, après l'effarement de ces grands frissons noirs du dehors...

Le parfum de la galette aux pommes de terre traverse la cloison ; et là-haut, « dans le *plantchi* », le balancement d'un berceau nous rassérène et une voix chante (1) :

Un peu mélancolique et traînant

Andantino

Je - sus s'ha-bil-le en pau-vre, Cha-ri-té va
de-man-der. Je - sus s'ha-bil-le en pau-vre,
Cha-ri-té va de-man-der.

(1) Chantée par Amélie Breny. Air noté par André-Fage.

Jésus s'habille en pauvre,
Charité va demander ;

Va frapper à la porte,
A la port' du vieux richard :

« Bonhomme à la bonn' table,
Faites-moi la charité.

— Que veux-tu que j' te donne ?
Je n'ai rien à te donner.

J'ai d' la viand' sur ma table,
Mais j' la garde pour mon chien.

Mon chien m'apport' des lièvres,
Mais toi, tu n' m'apportes rien. »

Va frapper à la porte,
A la port' de la bonn' femme :

« Bonn' femme, à la fenêtre,
Faites-moi la charité !

— Entrez, entrez, pauvre homme ;
Avec moi vous souperez. »

Au bout de six années,
Le richard vient à mourir,

Va frapper à la porte,
A la port' du Paradis :

« Descends, descends, saint Pierre ;
Va voir qui est-c' qui frappe là.

— C'est l'Am' du vieux richar(e)
Qui demand' le Paradis.

— Fermez, fermez la porte
Afin qu'i' n' puisse' pas rentrer. »

Au bout de six années,
La bonn' femm' vient à mourir,

Va frapper à la porte,
A la port' du Paradis :

« Descends, descends, saint Pierre ;
Va voir qui est-c' qui frappe là.

— C'est l'Am' de la bonn' femme
Qui demand' le Paradis.

— Ouvrez, ouvrez la porte
Pour qu'elle puisse' bien rentrer ;

Ell' chant'ra les louanges,
Les louanges du Seigneur. »

C'est la voix de la mère redisant, pour la millième fois, le même chant qui l'endormit, elle aussi, autrefois...

Et elle a, pour psalmodier ces vieilles chansons, une voix de l'ancien temps, naïve et sans apprêt, qui s'adapte tout à fait à ces vers, souvent sans rimes.

Vieilles légendes, vieilles chansons !

On vous « recueille » maintenant, on vous « écrit ! », signe indéniable de votre décadence. Vous voilà devenues des objets de curiosité pour l'historien, le poète et le snob. Vous voilà fixées, étiquetées déjà, comme des bibelots de musée, dans les livres, ces vitrines de la Littérature.

Avec Elles meurent les dernières fleurs inestimables qui reflourissaient de mère en fille dans le Jardin Bleu, depuis les vieux temps du monde.

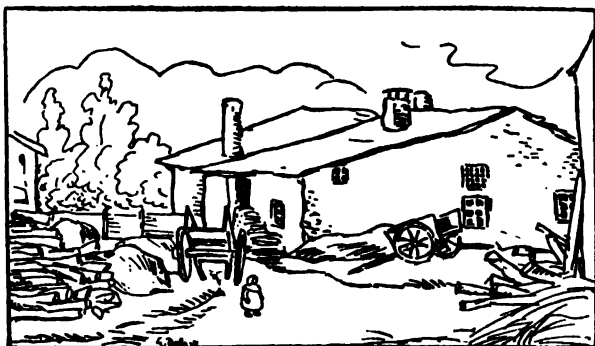
Elles meurent tristement, presque méprisées par une génération inconsciente et niaise.

C'est un enterrement de pauvre, un corbillard de dernière

classe, suivi seulement — la bizarre chose ! — par quelques Messieurs étrangers, qui viennent de la Ville, — qui sont nous autres, les amateurs de folk-lore, — et qui ont voulu pour Elles une jolie tombe...

Herbeumont, août-septembre 1904.

George DELAW.



Herbeumont.

Rue de la Roche.

LE PROTESTANTISME DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(SUITE)

XXII (SUITE)

Sur la famille de Foucault, nous avons reçu depuis la publication du dernier numéro de la *Revue*, des notes dues à la grande obligeance de M. le pasteur Dannreuther, qui les a puisées dans les registres de l'église réformée d'Epense (1), et concernant la branche de la famille de Foucault qui habitait l'Argonne. Nous reproduisons ces notes :

« 13 octobre 1647, fut bény le mariage du sieur Pierre de Foucault, gentilhomme verrier, et de damoiselle Magdeleine du Houx ;

« 1667 et 1668, Louis du Houx et damoiselle Françoisse de Foucault, sa femme sont, à plusieurs reprises, parrain et marraine (dans la famille du Houx) ;

« Simon de Foucault, escuyer, demeurant au Four de Paris, est mort audit lieu, le 27 décembre 1673 et a esté enterré le 28, en présence de Jacques de Condé, escuyer, et de Pierre de Condé, escuyer. Il laissait une veuve, damoiselle Suzanne de Bonnet. En 1673, il est indiqué comme habitant La Harazée.

« Trois de ses enfants ont été baptisés à Epense, savoir :

« Marie, née le 9 novembre 1670 ; parrain David Alexandre (orfèvre à Sainte-Menehould), et damoiselle Marie Poilblanc ;

« Elizabeth, née le 21 mai 1673, baptisée à Epense le 4 juin, par Villain, ministre de Coucy, parrain Samuel de Bonnet, escuyer, demeurant à Futeau, marraine Elizabeth du Houx ;

« Françoisse, née au Four de Paris, le 4 novembre 1675, baptisée le 10 du même mois à Epense par Drouët, ministre d'Epense, parrain Jacques de Condé, escuyer, et marraine damoiselle Platel, lieutenant de damoiselle Françoisse du Houx. »

(1) Epense, canton de Dommartin-sur-Yèvre, arrondissement de Sainte-Ménéhould (Marne).

Corrections à faire au dernier article :

Page 217, ligne 21, *lire* de la mestre de camp *et non* du mestre de camp.

Page 219, ligne 31, *lire* Judith de Welle *et non* de Walle.

Page 222, ligne 28, *lire* Herment *et non* Hermont.

Ces notes sont fort intéressantes et d'autant plus qu'elles comblent pour nous une lacune que nous avons constatée dans l'existence, dans l'Argonne, de cette branche de la famille Foucault. Il nous fallait arriver jusqu'en 1685 pour retrouver quelques renseignements sur elle.

Une remarque à faire à ce sujet, c'est que ces notes nous donnent quelques indications sur les gentilshommes verriers à cette époque, leurs résidences, leurs alliances et leurs relations.

XXIII

Les seigneurs de Léchelle : de Maucourt et de la Marche des Comtes. — Famille de Pavant.

C'est encore à propos d'une seigneurie du Nord du Rethelois, Léchelle, que nous en venons à parler d'une nouvelle famille, la famille de Maucourt.

FAMILLE DE MAUCOURT

En 1562, Jehan Michelot, écuyer, seigneur de Maulcourt, homme d'armes des ordonnances du Roy, sous le duc de Bouillon, rendait foi et hommage pour la terre et la seigneurie de Thenorgues (1). Le nom de Maulcourt, qu'il avait pris, provenait d'une propriété qui lui appartenait et qui était le lieu d'une ancienne forge située sur le territoire de la paroisse de Nouart (2). Marié à Louise Thin de Schelandre, il avait eu de cette union, à notre connaissance, deux enfants : une fille, Anne et un fils, Hieronisme (3). Nous les retrouverons par la suite.

Par acte du 22 août 1581, passé avec François de Coffin, il était entré en possession, par suite d'échange, de la seigneurie de Léchelle (4), sise dans le Nord du Rethelois, non loin du Chastelet des Ardennes.

En 1597, sa fille, Anne de Maucourt, demoiselle d'honneur de la princesse de Sedan, était devenue la femme d'Antoine de la Marche des Comtes et son fils, Hieronisme de Maucourt, était seigneur de Léchelle en partie (5).

Jehan Michelot ne mourut qu'après 1601, ainsi qu'en fait foi le registre des baptêmes protestants de cette année.

(1) Thenorgues, canton de Buzancy (Ardennes).

(2) Nouart, canton de Buzancy (Ardennes).

(3-5) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

(4) Léchelle, canton de Rumigny (Ardennes).

Enfin en 1620, Hieronisme ou Jérémie de Maucourt, écuyer, seigneur de Thenorgues et de Belleville, avait épousé Judith du Sart qui le rendit père d'Anne de Maucourt, laquelle se maria avec Claude de Pavant, seigneur de Lacroix, Longwé. De cette dernière union naquit :

Charles-Louis de Pavant, seigneur de Thenorgues, capitaine au régiment de Grandpré, marié le 3 avril 1656, avec Marie d'Averhoul, veuve de Charles de Schelandre, chevalier, seigneur de Tourteron, et fille de Jacques d'Averhoul, seigneur de Liry (1).

FAMILLE DE LA MARCHE DES COMTES

Nous occupant surtout du protestantisme dans le Rethelois et dans l'Argonne, nous ne devrions pas parler de cette famille ni de son membre le plus connu si nous n'envisagions que son rôle et sa situation politique dans la principauté de Sedan ; néanmoins nous croyons devoir le faire à cause de son alliance avec Anne de Maucourt, de la seigneurie de Léchelle qui lui advint et des relations que lui créa son mariage.

Disons tout d'abord que ce nom de famille varie au début et qu'on trouve de ses membres signant sur le même acte : Le Comte, des Comtes, de Comte.

Le 12 mai 1594, Antoine de la Marche des Comtes, épouse Anne ou Jeanne de Michelot de Maucourt, fille de Jean, seigneur dudit lieu, de Léchelle, de Thenorgues, et de Louise Thin de Schelandre. Une clause de leur contrat de mariage stipule une donation de 6,000 livres faite à Antoine de la Marche par Henri de la Tour (2).

Le 18 mai 1597, Antoine et sa femme présentent au baptême, comme parrain et marraine, Elizabeth, fille de Louis d'Estivaux, gouverneur de Sedan. Nous avons déjà parlé de cet acte religieux (3).

En 1602, il leur survient une fille, Philippe, baptisée le 3 novembre, et ayant comme parrain et marraine, Jean de Maucourt et Philippe de Vaudrevart (4). C'est le dernier acte dans lequel on trouve le nom de Jean de Maucourt.

A cette époque, Antoine de la Marche était depuis 1600 gouverneur de Sedan et de la principauté ; il avait succédé à

(1-2) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

(3-4) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

Gilles de la Hayrie qui avait lui-même remplacé Louis d'Estivaux mort en 1598 (1).

Le 19 août 1603, il présente au baptême comme parrain avec Elizabeth de Maucourt comme marraine, Henry, fils de Pierre de Perponcher et de Judith d'Orthe (2).

Mais ses fonctions de gouverneur ne l'empêchent pas de s'occuper de questions religieuses : protestant convaincu, il entre en polémique avec le Père Gontery, jésuite, et lui adresse en 1613 une réfutation que cite *La France protestante* et dont parle J.-B. Brincourt dans son énumération des œuvres imprimées par J. Jannon (3).

Antoine de la Marche eut de son mariage plusieurs enfants : Elizabeth de la Marche des Comtes, baptisée le 4 février 1596, qui épousa en 1620 Jacques de Briquemault, seigneur de Prémartin et de Saint-Loup, lieutenant dans la compagnie du duc de Bouillon. Nous ne nommerons pas leurs enfants que nous avons vu quand nous nous sommes occupés de l'église de Saint-Loup. Rappelons seulement que Jacques de Briquemault succéda en 1640 à son beau-père dans son gouvernement de Sedan qu'il ne garda pas longtemps et qu'il mourut peu après la cession de la principauté à la France en 1642.

Henry de la Marche des Comtes, baron de Léchelle, seigneur de Fontaine-Denis, colonel d'un régiment de cavalerie étrangère, qui épousa en 1641 Antoinette de Bauveau, fille de Jean de Bauveau, seigneur d'Espaux, et de dame Anne d'Angennes, assistée de son frère Samuel de Bauveau, maréchal des camps des armées du Roy. Il mourut à la bataille de Fribourg en 1644, laissant deux filles (4).

Suzanne de la Marche, mariée en 1618 à Jean de Cormont, gouverneur des fils du duc de Bouillon.

Enfin Anne-Charlotte de la Marche qui fut la seconde femme de Louis de Nettancourt, veuf en premières noces de Françoise d'Averhoul, fille de Claude d'Averhoul, sieur de Brienne. Louis de Nettancourt mourut en 1675, lieutenant général des armées du Roy (5). Au moment de son veuvage, Anne-Charlotte était dame de Léchelle (6) et avait eu de son mariage deux fils, Louis

(1) E. Henry : notes.

(2) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(3) Lettres du P. Gontery, jésuite, à M. Le Comte, gouverneur de Sedan, avec les réponses. Marque du Dieu Marin ; à Sedan, par Jean Jannon, 1613 ; petit in-8° de 68 pages.

(4-5-6) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

et Henri. Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, elle envoya ses fils dans le Brandebourg où l'Electeur leur fit le meilleur accueil : mais la préoccupation de leurs intérêts restés en France, la nostalgie aussi peut-être, ne tardèrent pas à les engager à faire les démarches nécessaires pour rentrer dans leur pays. L'aîné, Louis (qui devint Louis III), quittant le service de l'Electeur, se convertit et revint en 1692 ; Henri, son frère, bien que capitaine des gardes du corps de l'Electeur, suivit son exemple en 1697.

Leur mère, restée en France, avait abjuré à la révocation et s'était convertie, mais regrettant sans doute plus tard cette détermination, elle revient aux idées religieuses de ses parents dans lesquelles elle avait été élevée et prit le chemin de l'exil. Elle était par cela même devenue relapse ; ses biens furent confisqués, mis en vente et adjugés à son fils aîné (1). Quant à elle, suivant une note de M. E. Henry, elle figurait le 31 décembre 1699, sur la liste des 478 français réfugiés à Wazel : « Madame de Nettancourt, dudit lieu en Champagne, et une servante » (2).

FAMILLE DE PAVANT

Nous avons vu, à la fin du xvi^e siècle, l'alliance des familles de Maucourt et de la Marche des Comtes, vingt ans plus tard nous voyons cette même famille de Maucourt s'allier à la famille de Pavant. Nombreux étaient les membres de cette dernière ; ils occupaient plusieurs seigneuries et s'ils étaient catholiques pour la plupart, quelques-uns cependant nous paraissent avoir été protestants.

Dès le début du xvi^e siècle, on trouve des seigneurs de Pavant à Taizy, Wasigny, Dommely, Chaumont (1529), à Fleury (1532), à Bogny, Thugny, Mesmont (1535), à Mainbresson, Longny, Herbigny (1541).

A cette date, Nicolas de Pavant, écuyer, seigneur de Mesmont, Pavant (3), le nom patronymique de la famille, Taisy est l'époux de Jeanne de la Mocque qui lui a donné une fille, Jeanne, mariée à Pierre d'Aguizy, seigneur de Mainbresson, Laugier et Herbigny.

Le 28 mars 1550, Warmond de Pavant, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Mesmont, épouse Adrienne de Vaux, dame de

(1) Dannreuther : *Notice sur l'église de Nettancourt.*

(2) E. Henry : communication.

(3) Canton de Charly, département de l'Aisne.

Suzanne, fille de Jean de Vaux et de Pérette de Dampierre; il meurt en 1599.

Le 19 novembre 1591, Charles de Pavant, écuyer, seigneur de Taizy et de Puiseux, se marie avec Marie de Sons, fille de Jean de Sons, seigneur de Vaux, Lacroix et de Claude du Sart. De ce mariage naissent :

François de Pavant ;

Claude, seigneur de Lacroix et de Tannon ;

Pierre, vicomte de Puiseux ;

Jean, seigneur de Taizy, chevalier de l'ordre du Roy ;

Claude, dame de Puiseux.

Nous retrouverons quelques-uns d'entr'eux.

Le 20 mars 1615, Claude de Pavant, dame de Puiseux, devenait l'épouse de Pierre de Beffroy, écuyer, seigneur de Sausseuil et de la Grève en partie.

En 1620, Claude, son frère, seigneur de Lacroix, Longwé, se mariait avec Anne de Maucourt, fille de Jérémie de Maucourt, écuyer, seigneur de Thenorgues, Belleville, et de Judith du Sart. Il était sans doute protestant et fut le père de :

Charles-Louis de Pavant, seigneur de Thenorgues, capitaine au régiment de Grandpré (1) ;

Pierre de Pavant, écuyer, seigneur de Puiseux.

Nous allons en parler, mais auparavant revenons à la descendance de Charles de Pavant et de Marie de Sons et rappelons que Jean de Pavant, le troisième des fils de Charles, était seigneur de Taizy, qu'il fut chevalier de l'ordre du Roy et qu'en 1656 il était maréchal de bataille. Il avait épousé en 1632 damoiselle de Mougins, fille de Jacques de Mougins, seigneur d'Imécourt et de Liry en partie. En 1645, il était lieutenant pour le Roy au gouvernement de Saintes.

Revenons à Charles-Louis de Pavant, fils de Claude et d'Anne de Maucourt, que nous savons seigneur de Thenorgues et capitaine au régiment de Grandpré ; il se marie le 3 avril 1650 avec Marie d'Averhoul, veuve de Charles de Schelandre, chevalier, seigneur de Tourteron, et fille de Jacques d'Averhoul, seigneur de Liry. Il devait être calviniste comme son père. Nous le voyons, en 1683, chevalier, seigneur et vicomte de Lacroix, Longwé, Liry, Quatre-Champs, Noirval, Belleville, commandant le

(1) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

régiment Royal-Roussillon et lieutenant de la grande Louveterie de France (1).

Le 17 juillet de cette même année, en l'étude de M^{me} Baudelot, notaire à Grandpré, Messire Louis de Godet, seigneur de Tailly, Falaise, et dame Anne de Constant, son épouse, vendaient à Messire Charles-Louis de Pavant, seigneur et vicomte de Lacroix et autres lieux, et dame Marie d'Averhoul, son épouse, une pièce d'héritage en nature de bois, situés tant sur le ban de Longwé que sur le finage des Hermiteaux, en la contrée de la Glajeolière, contenant 100 arpents et 20 verges, au pied de Vitry, moyennant 3,807^l 10^s, à raison de 38 francs l'argent (2).

En 1663, Françoise de Pavant était dame de Suzanne.

Le 23 septembre de cette même année, Pomponne de Pavant, chevalier, seigneur de Taizy, fils de Jean de Pavant et de Louise de Mougin, épousait Judith de Saint-Ignon, fille de Jean, chevalier, seigneur de Vrizy, Romagne, et de Lucie de Beauvais. De leur union naissaient Charles, Louis, Lucie et Alienor (3).

En 1696, Louis de Pavant, chevalier, seigneur de Maffrécourt et de Vrizy, et Madeleine de Pavant, sa femme, domiciliés à Belleville-sur-Bar, étaient parrain et marraine de Madeleine de la Tranchée, fille d'Aléaume de la Tranchée et d'Elizabeth de Proisy (4).

Enfin nous voyons qu'en 1700, Elizabeth de Fay d'Athys, femme de Charles de Pavant, chevalier, seigneur de Taizy, habitait le château de Tannon, près de Lacroix.

Les renseignements que nous avons pu recueillir sur la famille de Pavant sont malheureusement fort incomplets. Les alliances et les relations d'amitié de quelques-uns de ses membres avec des familles notoirement protestantes, nous donnent lieu de supposer qu'ils appartenaient eux-mêmes à la religion réformée.

(A suivre).

D^r J. JAILLIOT.

(1) Marquis O. de Gourjault : notes citées. — D^r H. Vincent : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vousiers*.

(2) Archives des Ardennes, série E, études de notaires.

(3) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

(4) Baron de Finfe de Saint-Pierremont : communication.

POÉSIE

FEUX D'HERBES

*Quand les brandes sont défleuries
où fument les hauts genêts verts,
les chemins creux et les prairies
s'embrument de parfums amers.*

*Odeur d'automne, odeur de suie,
odeur des choses du Passé.
C'est toute une jeunesse enfuie :
l'enthousiasme de l'Été.*

*L'ennui gris des champs s'ébruite
dans le balbutiant aveu
des herbes sèches qui crépitent
et s'allonge en lents filets bleus.*

*Le paysage est tout fumée
entre les bouleaux gris d'argent ;
parmi la route gris-cendrée
le troupeau revient en rêvant.*

*Et l'appel du meneur de chèvres
est rauque dans le soir violet !
Le « bouchon » mort au vent frisquet
invite aux grands coups de genièvre.*

*Voici les bruyères fanées,
le brouillard monte des ravins.
Pour venir s'asseoir aux veillées,
la Gatté quitte les chemins.*

ANDRÉ-FAGE.

Herbeumont, 14 Septembre 1905.

CHRONIQUE

Inauguration du Monument de Taine à Vouziers

(24 septembre 1905)

Bien que Taine ait presque toute sa vie négligé ses compatriotes, la ville de Vouziers est légitimement fière d'avoir été le berceau du grand historien, et c'est avec empressement que ses habitants ont souscrit pour le monument qu'on vient d'inaugurer avec solennité, devant l'église, au bout de la rue Hippolyte Taine.

Ce monument, dû au jeune sculpteur ardennais Stanislas Martougen, se compose d'un buste très ressemblant du maître, placé sur une haute stèle contre laquelle une femme symbolisant la Philosophie s'appuie en une pose méditative et gracieuse.

Une inscription latine célèbre, sur le fût de la stèle, les mérites de Taine ; une autre, en français, relate ses œuvres principales.

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, est venu, avec son chef-adjoint du cabinet, M. Chéron, apporter officiellement les hommages de la France contemporaine à celui qui en avait si magistralement raconté les origines.

Le train ministériel est entré, le dimanche 24 septembre, en gare à midi et demi. Attendaient sur le quai : MM. Ramondou, préfet des Ardennes ; Lambert, secrétaire général ; Hubert, député des Ardennes ; Dietze, sous-préfet de Vouziers ; Guelliot, maire ; Massé, président du cercle agricole ; de Beaufort, président du comice agricole ; une délégation des officiers du 3^e régiment de cuirassiers, et un grand nombre de fonctionnaires.

Le temps de recevoir les autorités, d'inaugurer en passant, à la vapeur, la nouvelle école de garçons et le Château-d'Eau, dont les Vouzinois s'enorgueillissent, le cortège arrive devant le monument où M. Lucien Hubert prend la parole.

Après avoir retracé l'existence de Taine, ses études philosophiques, ses travaux d'histoire, l'orateur ajoute :

« Ce que Taine devait merveilleusement comprendre, ce que son analyse soigneuse devait mettre en pleine lumière, c'est le long travail de la nation dans l'ombre des siècles paisibles. Il a senti vivre et se préciser l'âme de la France. Il a vu sa longue obstination à faire son idéal d'ordre, de justice, de régularité. Il s'est élevé à la conception supérieure d'où l'œuvre de la nation peut apparaître une et cohérente, malgré les mille circonstances

qui s'y entremêlent, et dans ce type éternel du Français dont il a fixé les traits à jamais, il a pu se reconnaître lui-même : même culte pour le savoir et la raison, même goût de la modération dans le sentiment et de la juste mesure dans la pensée, même passion de rigueur et de logique. Le bon sens et le bon goût, voilà toute l'âme française, et voilà tout le secret du talent de Taine. »

A son tour, le sous-secrétaire d'Etat rappelle le rôle considérable que Taine a joué dans le mouvement artistique de la seconde partie du dernier siècle. L'orateur commente les décrets de 1863 sur la liberté de l'art, puis il parle de Taine, professeur :

« Appelé à l'une des chaires de l'Ecole des beaux-arts, Taine y professa avec un éclat dont le souvenir ne disparaîtra pas. Il savait que l'enseignement parlé n'est pour l'artiste qu'un solide point d'appui, et que si tout ce qui peut accroître ses connaissances lui est utile, la technique de son art peut seule lui permettre d'être un producteur et l'interprète fidèle de son inspiration.

« Mais Taine contribuait à lui donner cette technique indispensable par l'étude de l'archéologie et de l'histoire ; il définissait et précisait les styles ; il expliquait les milieux dans lesquels les différentes écoles ont évolué ; il permettait enfin de mieux comprendre l'œuvre du passé par l'analyse des sentiments contemporains.

« Mais son action a été particulièrement féconde sur tous ceux qui dans l'étude des maîtres cherchent l'embellissement ou le charme de la vie.

« Taine, véritable libre penseur d'art, leur apprenait à analyser leurs aspirations personnelles, les fortifiait contre le convenu, les incitait, en un mot, à apprendre, à voir par eux-mêmes, développant ainsi le sentiment instinctif du beau qui existe au fond du cœur de tout homme pensant.

« Taine contribuait ainsi à former, au profit de l'artiste, des amateurs à l'esprit dégagé et ouvert, des collaborateurs anonymes qui créaient autour de lui cette atmosphère d'intérêt réel et de sympathie pour l'œuvre dans laquelle l'artiste trouve, aux heures de doute et de défaillance, tant de réconfort. »

M. Ludinart, parent de Taine, a ensuite dit quelques mots éloquentes.

La cérémonie terminée, un banquet a été servi à six heures, au chalet de Bellevue, après lequel M. Dujardin-Beaumetz a repris le train pour Paris, où il est arrivé dans la nuit.

(Echo des Ardennes).

VARIÉTÉ

LE NOM DU FONDEUR DE LA GROSSE CLOCHE DE L'ÉGLISE D'AVAUX

Nous extrayons d'un article récent (*Bull. mensuel de la Soc. d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 5^e année, août-sept. 1905, p. 184-185) du savant campanographe, M. Jos. BERTHELÉ, la note suivante qui vient compléter la notice de M. H. Jadart sur les *Cloches du canton d'Asfeld*, parue dans notre *Revue* :

Dans ses *Artistes rémois inconnus des XV^e et XVI^e siècles* (p. 14-15), M. Henri Jadart a fait connaître les rapports des experts qui procédèrent, le 28 août 1675, « de la part des habitans de Vaux-sur-Aisne, ... à la visite de deux cloches fondues au dit Vaux par JEAN-FRANÇOIS TOUVENELLE et pour savoir si elles sont de bon accord et de bon harmonie », desquelles deux cloches la petite « est trop haute d'un demy-ton, et qu'au lieu qu'elle debveroit sonner l'*ut* et le *ré*, elles donnent *ut*, *my* ». Parmi ces experts figurent NICAISE GODET et GUILLAUME BILLAUDEL, fondeurs de cloches demeurant à Reims.

« Jean-François Touvenelle, le fondeur des cloches d'Avaux », nous paraît bien — de même qu'à M. Jadart (1) — ne faire qu'un avec le lorrain JEAN-FRANÇOIS THOUVENEL, d'Outremécourt, époux de Claude Marion (de Colombey), dont feu M. Jules Marchal a retrouvé le nom, à la date de 1678, dans les archives de la sénéchaussée de Bourmont (cf. *Enquêtes campan.*, p. 413).

Au cours de son étude sur *les cloches du canton d'Asfeld*, M. H. Jadart avait publié le procès-verbal de bénédiction, en date du 24 septembre 1675, de la grosse cloche de l'église d'Avaux (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 3^e année, n^o 5, mai-juin 1896, p. 133 ; tirage à part, p. 13). Cette grosse cloche, dont jusqu'ici on avait ignoré l'auteur, est évidemment l'une des deux fondues par Jean-François Thouvenel et expertisées par Nicaise Godet et Guillaume Billaudel.

JOS. BERTHELÉ.

(1) Cf. *Enquêtes campanaires rémoises*, par J. Berthélé, H. Jadart et le Dr P. Gosset (Reims, 1905, in-8°), p. 18.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Douze Excursions en Ardenne et en Argonne, par Paul COLLINET, Henri DACREMONT, Georges DELEAU, André DONNAY et Ch. HOUIN (1).

Ce n'est pas assez que les poètes chantent leur province. Ils ne peuvent tout dire, les poètes ! Certains détails techniques de géologie, d'histoire naturelle, de géographie et d'histoire leur échappent et ne peuvent se mettre en vers. Ils sont pourtant nécessaires pour faire connaître parfaitement telle région.

Aussi est-ce une bonne idée qu'a eu la Société d'Etudes ardennaises, « La Bruyère » d'antan, de faire tirer à part en un élégant volume quelques-unes de ses excursions parues ici-même.

Soit en commun, soit individuellement, ces messieurs de « La Bruyère » ont visité toute l'Ardenne, surtout les coins les moins connus ou les plus curieux. Chacune de leurs relations est scrupuleusement exacte, souvent nuancée de sentiment ou d'ironie, pittoresquement colorée. Les « lieux-dits » y sont notés, dans la langue du pays, par ces beaux vieux mots qui s'en vont avec les veillées et en quoi s'est faite, jadis, la plus intime communion entre l'âme des choses et l'âme des hommes simples.

A ce travail, chacun a apporté sa propre originalité, son tempérament, son imagination descriptive, quelquefois son érudition. Et c'est même fort intéressant de lire trois interprétations différentes d'un même paysage, celui des Epioux et de la Forge-Roussel, près d'Herbeumont.

Voici la nomenclature de ces douze excursions :

De M. Charles Houin : le Roc de la Tour ; l'Argonne méridionale, des Islettes à Brizeaux ; l'Ardenne orientale, de Gérolstein à Clervaux ; une Visite à Marville ;

De M. Paul Collinet : de Huy à Givet, par les vallées latérales de la Meuse ; la Semoys entre Florenville et Herbeumont ; dans l'Entre-Sambre-et-Meuse : Walcourt ; un après-midi sur les bords de l'Hermeton ;

De M. André Donnay : Stonne et le Mont-Dieu ; Une journée de pluie sur la Haute-Semoys (Muno, Sainte-Cécile, les Epioux, Chiny) ;

De M. Henri Dacremont : La Trappe et Chimay ;

De M. Georges Deleau : Herbeumont et la Vallée de la Semoys.

— Et à travers ces pages, alertes ou mélancoliques suivant l'humeur des paysages, on ressent comme un désir et comme une nostalgie de beaux départs à l'aventure, de clairs matins d'été bleu et or, de bruyères foulées et de branches qui craquent... A.-F.

Le Folklore du Droit immobilier, par Edmond DE BRUYN, avocat. — Bruxelles, v^{re} Ferd. Larcier, 1904 ; in-8° carré ; 70 pp. (Edition du « Conservatoire des Traditions populaires »). (Prix : un franc).

Cet opuscule est fort intéressant pour la Wallonie et pour la région ardennaise. L'auteur s'est efforcé de montrer ce que le droit revêtait de

(1) *Publications de la Société d'Etudes ardennaises. Fascicule VII.* — Emile Laroche, éditeur, 22, rue Gambetta, Sedan, 1905 ; 1 vol. in-8°, orné d'une photogravure, 124 pages. (Tiré à 100 exemplaires). (Prix : 2 francs ; pour les membres de la Société d'Etudes ardennaises, 1 fr. 50).

formes symboliques, pittoresques, poétiques même, que le droit actuel, plus théorique, plus froid, a condamnées à peu près toutes.

Il oppose le droit artificiel et officiel, celui du *Code*, au droit libre et spontané, celui de la *Coutume*, que Bogisic appelait la « Cendrillon du droit ». La Coutume, œuvre spontanée et collective, matière vivante et plastique, est le droit « qu'imprègnent et que modalisent le temps, les lieux, les mœurs, la religion, l'état de culture des esprits ; droit local, droit régional, usage, droit changeant, droit vivant... ».

Il y aurait là, pour nos juristes locaux, un riche filon folklorique à exploiter.

C. H.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

GÉOGRAPHIE

La Picardie et les régions voisines, Artois, Cambésis, Beauvaisis, par Albert DEMANGEON. — Paris, Armand Colin, 1905 ; un vol in-8° raisin, 496 pp. (avec 42 fig. dans le texte, 34 fotogr. hors texte, 3 cartes hors texte, en noir et en couleur). (Prix : 12 francs). [Quelques indications intéressantes pour la Thiérache et l'Ardenne, à l'extrémité occidentale de la Picardie ; cartes et tableaux pluviométriques intéressants pour le département des Ardennes].

LITTÉRATURE ET BIOGRAPHIE

Enquête sur la Décentralisation artistique et littéraire, par Jean-René AUBERT. Avec une préface d'Ernest Delahaye. Extrait de la *Jeune Champagne*. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1904 ; un vol. in-16, 120 pp.

Mélanges de musicologie critique. — Tome IV. Les plus anciens monuments de la Musique française, par Pierre LUBRY. — Paris, H. Welter, 1905 ; un vol. in-4°. (Texte, avec musique notée intercalée et 24 planches en photogravure). (Prix : 30 francs). [On y trouve poésies et musique de Guillaume de Machault].

Le comédien Baron, l'abbé d'Allaincourt et Adrienne Lecouvreur, par Armand BOURGEOIS. — Paris, 1904 ; in-8°, 34 pp.

Polémique et Histoire, par A. AULARD. — Paris, Edouard Cornély, s. d. (1904) ; un vol. in-16, iv-399 pp. [On trouve dans ce recueil un article sur *la statue de Taine*].

Verlaine, von Stefan ZWEIG. — Berlin, Schuster et Loeffler, 1905 ; un vol. in-16, 83 pp. (illustrations). (Prix : 1 mark, 50 pf). (Collection « Die Dichtung », herausgegeben von Paul Remer, Band xxx).

Promenades littéraires, par Remy DE GOURMONT. — Paris, Société du Mercure de France, 1904 ; un vol. in-18, 384 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Pp. 182-190, étude sur *Verlaine et Victor Hugo*].

Étude sur Victor Hugo, suivie de Pages sur Verlaine, l'Humanisme, Schumann, Massenet, Claude Debussy, Maurice Maeterlinck, etc., par Fernand GREGH. — Paris, Eug. Fasquelle, 1905 ; un vol. in-18, 342 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Pp. 223-233, étude intitulée : *la Maison de Verlaine*, parue d'abord dans *Le Figaro*, n° du 7 avril 1904].

Littérateurs et artistes. Ernest Raynaud, par Fernand CLERGET. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1905; un vol. in-16, 93 pp. (Prix : 1 fr. 50).

La Couronne des Jours, par Ernest RAYNAUD. — Paris, Société du Mercure de France, 1905; un vol. in-18, 206 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Contient quatre sonnets ardennais sur Attigny, Vouziers et Charleville].

Poésies, par Lucie DONNAY. — Sedan, E. Laroche, 1904; un vol. in-8°, 190 pp. (Prix : 3 francs).

Loisirs. Poésies, par Gaston DOQUIN (Jean Riche), avec Lettre-Préface de M. F. Coppée, de l'Académie française. — Charleville. imp. du *Courrier des Ardennes*, 1904; un vol. in-16, 163 pp. (Prix : 2 fr. 50).

Croquis de chasse. Sonnets illustrés, par Georges HALLEUX. — Nancy, Roger et C^{ie}, 1905; un vol. in-16. (Prix : 2 francs).

En Ardenne. Sonnets, Chansons, Poèmes, par Th. RENAULD, professeur au lycée Chanzy. — Charleville, Typogr. et Lithogr. A. Anciaux, 1905; un vol. in-8°, 288 pp. (Prix : 3 fr. 50).

PÉRIODIQUES

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, iv^e série, tome II (1903) : *Les Chartes du Clermontois conservées au Musée Condé, à Chantilly (1069-1352)* publiées par André Lesort, (p. 3-273). — Tome III (1904) : *L'arrondissement de Montmédy sous la Révolution*, par Alfred Pierrot (p. 15-206).

Société des Naturalistes et Archéologues du Nord de la Meuse. — SCIENCES NATURELLES, t. XVI (1904) : *Contributions à la Flore mycologique de la Meuse*, par Ch. Panau (p. 1-17). — *Catalogue des Plantes vasculaires de l'arrondissement de Montmédy* (additions) (p. 18-37). — *Les champignons comestibles du Nord-Est de la France et principalement de la Meuse*, par Ch. Panau (p. 39-40, planche). — Comptes-rendus des excursions.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 115^e volume (1903-1904, t. 1^{er}) : *L'instruction dans les campagnes aux environs de Reims au XV^e siècle*, par L. Demaison (p. 235-265). — *Enquêtes campanaires*, par M. Joseph Berthélé, compte-rendu par M. H. Jadart (p. 353-375). — *Quelques cloches des communes du district de Reims (1790-1793)*, par le D^r Pol Gosset (p. 375-383). [Les communes de Château-Porcien, Savigny et Saint-Pierre-à-Arnes sont citées].

Bulletin de l'Enseignement secondaire de l'Académie de Lille (impr. Liégeois-Six), 1^{re} année (1905). C. DUBROUX, *Le Collège de Charleville pendant la Révolution* (pp. 7-9, 41-45, 55-57).

Bulletin de la Société d'histoire naturelle des Ardennes : Neuvième année, tome IX, 1902; in-8°, 90-xxii pp. — P. Pigeot : *Cynipides gallicoles des Ardennes. Deuxième note*, pp. 8-21. — V. Harlay : *Les champignons toxiques*, pp. 34-44 (avec 1 planche). — V. Harlay : *Sur la présence des cristaux de blende dans les ovoïdes des Marnes charmouthiennes de Wadelincourt*, pp. 45-48. — A. Benoit : *Note sur deux parasites des arbres, l'Hylobius et l'Hyponomeuta malinella* (de Nanteuil), pp. 58-60. — V. Harlay : *A propos d'un Carex Hirta L à épis femelles anormaux*, pp. 60-62. — V. Harlay : *Excursion du 20 avril 1902 à la Croix-Piot et au bois de la Marfée*, pp. 66-71. — P. Pigeot : *Excursion*

du 25 mai 1902 aux marais de Corny et aux carrières de Novion-Porcien, pp. 71-74. — Bestel : *Excursion du 29 juin 1902 de Mont-Saint-Martin à Orfeuill*, pp. 75-82. — Bestel : *Excursion du 13 juillet 1902 de Linchamps à Hauts-Buttés par le ravin du Corbeau*, pp. 82-88. — V. Harlay : *Excursion du 22 septembre 1902 dans les bois de Bosséval*, pp. 88-90.

Dixième année, tome X, 1903 ; in-8°, 87-xix pp. et 1-9 pp. (Table alphabétique des auteurs et des matières publiées dans les dix premières années du Bulletin). — V. Harlay : *Les champignons toxiques* (suite), pp. 28-30 (avec 1 planche). — P. Pigeot : *Quelques mots sur les exploitations de phosphate dans la Somme et l'Oise*, pp. 35-39 (avec 1 planche). — Bestel : *Excursion du 3 mai 1903 à la côte de Saint-Marcel ; de Haudrecy à Neuville-les-This*, pp. 54-59. — P. Pigeot : *Excursion du 24 mai 1903 à Grandpré*, pp. 59-63. — Bestel : *Excursion du 28 juin 1903 de Haybes à Hauts-Buttés*, pp. 63-68. — Bestel : *Excursion du 26 juillet 1903 à Givet, Hastière, Waulsort*, pp. 68-72. — V. Harlay : *Excursion mycologique du 13 septembre 1903 entre Poix et Launois*, pp. 72-75. — V. Harlay : *Compte-rendu du 10^e anniversaire de la Société d'histoire naturelle des Ardennes*, pp. 76-86. — Grandpierre : *Excursion mycologique du 25 octobre 1903 à Etan*, pp. 86-87.

Commission météorologique du département des Ardennes. *Compte-rendu des observations faites en 1903. Dix-huitième année.* — Mézières, Imprimerie Charpentier-Richard, 1904 ; une brochure grand in-4°, 29 pp.

Annuaire rethémois et de l'arrondissement. — Rethel, 1905, Huet-Thiérard ; in-8°, 133 pp. — *Foires et marchés à Rethel*, par H. Baudon (pp. 417-434). — *Le prix du Souvenir de Mademoiselle Vuillemet à Villers-devant-le-Thour*, par H. Jadart, (pp. 441-455). — *Les vieux amandiers du Château de Rethel*, par N. Mercier (p. 456). [reproduction d'un article de M. de Gironcourt publié dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle des Ardennes*, année 1901]. — *Quelques noms d'imprimeurs rethémois du XVII^e au XIX^e siècle*, par Al. Baudon (pp. 457-462).

Institut archéologique du Luxembourg. *Annales* (Arlon). Tome XXXIX (1904). — *La Presse luxembourgeoise. Additions et rectifications*, par J.-B. DOURET (pp. 289-304). — *Pillage des églises dans l'ancien duché de Bouillon pendant la Révolution française*, par HALLET, curé de Villers-devant-Orval (pp. 305-339). — *Bibliographie bouillonnaise*, 3^e supplément, par J.-B. DOURET (pp. 344-355). — *Additions aux communes luxembourgeoises. Paliseul*, par J.-B. DOURET (pp. 357-362).

Journal des Sciences militaires. — Hardy de Périni : *Archives et correspondance du général Jean Hardy. Deuxième partie* (n° de mai 1903, pp. 161-183).

Revue d'histoire rédigée à l'état-major de l'armée. — B. [L.-C^o Coutanceau] : *La Campagne de 1794 à l'Armée du Nord* (suite), (n° de février 1905, indications sur l'Ecole du Génie de Mézières et nouveaux détails sur l'armée des Ardennes).

Le Correspondant. — Louis Dedouvres : *La mère de l' « Eminence grise »* (n° du 10 juin 1904, pp. 1095-1118). [La famille du confidant de Richelieu, le frère capucin Joseph, avait des attaches dans les Ardennes ; sa sœur, Marie Le Clerc, avait épousé à Rumigny en 1609 Jean de Beaumont, seigneur de Saint-Etienne-à-Arnes, de l'Echelle, de Clavy et d'Auvillers, gouverneur de Linchamps et de Château-Regnault].

Revue des Deux-Mondes. — Ch. Gailly des Taurines : *Une campagne en Belgique. La Montansier à Bruxelles* (n° du 1^{er} avril 1904). — G. Lenôtre : *Le retour de Varennes (juin 1791). III. La rentrée* (n° du 15 mai 1904, pp. 413-440).

L'Amateur d'autographes. — P[aul] B[onnefon] : *La fuite de Varennes. Lettres inédites du chevalier de Boufflers* (n° du 15 mai 1904).

La Chronique médicale. — D^r Miquel-Dalton : *L'événement de Varennes et les médecins* (n° du 1^{er} mai 1904, pp. 340-345 ; du 1^{er} juin 1904, pp. 371-372).

Revue des questions héraldiques, 1904. — Paul Pellot : *La descendance des familles Piercot d'Abancourt et Billain*. [Certains noms cités se rattachent à des familles du Rethélois].

Revue d'histoire de Lyon. — Fernand Baldensperger : *Les « Deux Amants de Lyon » dans la littérature* (n° de janvier-février 1902, pp. 33-50). [Quelques indications sur le poète Joseph Vasselier, né à Rocroi en 1735, mort à Lyon en 1798]. — C. Latreille et M. Roustan : *Le Romantisme à Lyon. Châteaubriand et l'abbé de Bonnevie* (n° de janvier-février 1902, pp. 51-60). [Pierre-Etienne Bonnevie, né à Rethel le 6 janvier 1761, mort à Lyon le 7 mars 1849].

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. — Jean Louis : *Fouilles d'Autrécourt (Meuse)* (2^e livraison 1904, pages LXI-LXII) [elles concernent l'époque romaine].

La Révolution française. — Henry Poulet : *Le département de la Meuse à la fin du Directoire et au début du Consulat* (n° du 14 janvier 1905, pp. 5-39 ; du 14 février 1905, pp. 119-157). [Quelques détails intéressent le département des Ardennes].

Revue d'histoire moderne et contemporaine. — P. Caron : *Les sources manuscrites de l'histoire de la Révolution de 1848 et de la Deuxième République* (tome VI, 1904-1905, pp. 85-119). [Indications importantes pour l'histoire de la Révolution de 1848 dans le département des Ardennes].

Revue de Synthèse historique. — Paul Lacombe : *Notes sur Taine.* — I. *Le milieu en histoire littéraire.* — II. *Le moment en histoire littéraire* (n° de décembre 1904, pp. 269-283 ; de février 1905, pp. 10-21).

La Revue Bleue. — Félicien Pascal : *L'authenticité de Taine* (n° de juin 1904). — Gabriel Monod : *Taine et la Révolution française* (n° du 9 juillet 1904).

Journal des Débats politiques et littéraires. — André Beaunier : *L'affaire Verlaine* (n° du 13 avril 1904). — Henry Bidou : *Le monument de Taine* (n° du 17 mai 1904).



Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



NOTES SUR LE FOLK-LORE DE GIVONNE

I. PETITES LÉGENDES LOCALES

La dame au chat.

Il y a une soixantaine d'années vivait à Givonne une dame fort curieuse et bavarde, dont le nom est encore légendaire dans le village. On racontait qu'elle avait le pouvoir de se transformer en chat.

Un jour elle se prit de querelle avec l'une de ses voisines. Le lendemain de la dispute, celle-ci remarqua chez elle un vilain gros chat noir aux allures étranges ; effrayée, elle lança sur la tête de l'animal toute la graisse brûlante qu'elle faisait fondre. Le chat échaudé disparut comme par enchantement.

Une bonne vieille affirmait encore récemment que le lendemain la bavarde avait le visage brûlé et que le chat n'avait jamais reparu.

Les Ombres de la Machyre.

Il existe le long de la Givonne un lieudit *la Machyre*. On y voyait jadis tout un défilé d'ombres fantastiques qui rôdaient sur les rives du ruisseau, et les habitants croyaient qu'elles étaient chargées de garder la nuit les abords de la Givonne. Aussi n'osaient-ils s'approcher de ce lieu redouté qu'en plein jour

La croix du bonhomme Lazare.

Lazare était un bûcheron aussi pauvre d'argent que d'esprit, d'une piété naïve et crédule. Un jour qu'il était allé au bois en compagnie d'un autre bûcheron, il s'endormit sous un arbre. Que se passa-t-il alors ? Fit-il un rêve ou fut-il mystifié par son compagnon ? En tout cas, il arriva vers neuf heures du soir chez le curé du village et lui raconta qu'il avait vu un ange avec deux grandes ailes. Cet ange lui avait même adressé la parole : « Lazare, je

connais ta grande piété et je veux la récompenser. Fais une croix de bois, envoie-la chercher en procession, et tu pourras faire une quête à ton profit. » Lazare ajouta qu'il avait cette croix. — La procession eut lieu, mais de quête, point. Quant à la croix, elle se trouve encore au clocher de l'église de Givonne.

II. USAGES ET COUTUMES

La fête de Noël.

Le réveillon de Noël se faisait à l'auberge. Le jour de Noël, la « jeunesse » donnait le pain bénit. Ce pain bénit avait un mètre de diamètre, avec un pigeon dessiné au milieu. Pendant la cérémonie, les pompiers du village montaient la garde dans l'église.

Le Sauday.

A la Mi-Carême, la « jeunesse » ramassait du bois dans chaque maison de Givonne. Ce bois était amoncelé sur la Grand'Place et formait ce qu'on appelait une « hutte ». On allumait le bûcher ; puis les masques, formant une chaîne, tournaient autour du feu en chantant. Parfois la troupe joyeuse s'arrêtait pour crier : « Sauday ! Sauday ! Savez-vous ce qu'on a trouvé dans le Sauday ? Non ! — Eh ! bien ! c'est un tel avec une telle. » Le plus souvent on désignait deux nouveaux amoureux dont la liaison était encore secrète, ou même on accolait malignement deux noms choisis à dessein. Puis on se remettait à danser, et le jeu recommençait. Quand le feu s'éteignait, le dernier marié de la bande était chargé de le rallumer.

Ces feux, qui offraient peu de sécurité pour les maisons avoisinantes, finirent par être interdits, et le Sauday cessa de rendre ses oracles facétieux.

A la panade.

La coutume de ce nom se passait à Givonne le mardi de la fête. La « jeunesse », comme d'habitude, dansait sur la place. Vers neuf heures du soir paraissaient sur le bal trois hommes mariés : deux de ceux-ci conduisaient le dernier habillé en chèvre avec deux grandes cornes sur la tête. A ce moment tous les danseurs lançaient par terre leurs coiffures ; ils devaient, sous la surveillance de la chèvre, continuer à danser, mais sans toucher du pied

aucune coiffure, sous peine d'une amende de cinquante centimes à un franc. L'argent recueilli était dépensé en boisson.

Aujourd'hui cette coutume existe encore, mais sous une forme un peu différente. Le même mardi de la fête, plusieurs hommes mariés se mettent de la panade et entrent dans le bal avec un grand panier où ils fourrent toutes les coiffures qu'ils voient. Pour reprendre celles-ci, il faut payer un droit de cinquante centimes.

Michettes de corvée:

Ordinairement au village la célébration d'un mariage fait grand bruit et donne lieu à mille cancons de la part des commères.

Autrefois à Givonne existait une singulière coutume. Le jour de la noce, sitôt la cérémonie faite, il n'était pas rare de voir arriver à la maison des jeunes mariés un groupe de garçons armés de fusils et de pistolets et conduits par l'un d'eux monté sur un âne. Devant la maison des époux, la troupe s'arrêtait et le garçon à l'âne — toujours un ancien amoureux de la mariée — y entraît avec son bandet. Après le discours d'usage fait à la nouvelle épousee, les deux anciens amants mettaient au cou de l'âne un collier de « michettes » (1); après quoi ils s'embrassaient. Puis le marié donnait le « culage » (2) pour les rafraîchissements, sans oublier un gigot et un gâteau. Pour sortir de la maison, le garçon remontait sur son âne garni de « michettes », aux acclamations de ses camarades qui tiraient des coups de fusil en chantant sur un air encore très connu dans le village :

Oui, ça nous va, (bis)
Çelas n'aura pas Lisa.
Oui, ça nous va, (bis)
Lisa n'aura pas Çelas.

Ch. HOUIN et J. BOURGUIGNON

(D'après des notes communiquées par M. Louis BOURNEVISEW, fabricant de fileaux de balances à Givonne).

(1) Petits pains en boule.

(2) Somme d'argent variant de 20 à 100 francs selon le fortune ou le générique du marié.

LE PROTESTANTISME
DANS LE RETHÉLOIS & DANS L'ARGONNE
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES
(SUITE)

XXIV

Dernières familles nobles.

Nous venons d'énumérer un certain nombre de familles seigneuriales du Rethélois et de l'Argonne qui, à côté de leurs membres restés fidèles aux convictions religieuses de leurs pères, comptèrent néanmoins de nombreux adhérents aux idées nouvelles de la Réforme; nous voudrions compléter autant que possible cette énumération et citer pour cela quelques autres seigneurs. Leurs noms figurent sur les registres conservés dans les archives du tribunal de Sedan et si nous avons pu réunir des renseignements intéressants sur quelques-uns d'entr'eux, il en est sur lesquels nous n'avons pu rien trouver et nous en sommes réduit pour ainsi dire à ne reproduire qu'une simple copie de leurs divers actes religieux.

DE BUCY

Ainsi nous trouvons, à la date du 23 août 1573, un seigneur qui fait baptiser à Sedan sa fille Madeleine (1). Bien qu'étranger au Rethélois, il s'y rattache, comme à la principauté de Sedan, d'une façon incidente, par son mariage. C'est Guillaume de Bucy, seigneur d'Ogny en partie; il avait épousé Agnès (d'après le registre des baptêmes conservé à Sedan), Aymée (d'après un acte dressé le 9 avril 1554 par Jehan Rogier, notaire à Reims) (2), marquise de Louvain, de la famille de Jehan de Louvain, seigneur de Rognac, possesseur du château-fort de Linchamps qu'il avait fait construire, seigneur dont nous avons déjà vu le nom figurer sur la liste des gentilshommes ardennais suspects d'hérésie, dressée vers 1562.

(1) Archives du tribunal de Sedan; registres des protestants; baptêmes.

(2) *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. 114; Adrien Duchénoy: *les enseignes de Reims du XIV^e au XVIII^e siècle*, publiées par H. Jadart.

Corrections à faire dans l'article paru dans les Nos 1 et 2 de la 13^e année :

Page 28, ligne 17, lire *vus* et non *vu*.

Page 29, ligne 16, lire *Weral* et non *Warel*.

Dom Albert Noël donne, à propos de Linchamps, quelques renseignements sur cette famille de Louvain, originaire du Soissonnais (1). Au début du xvi^e siècle, rapporte-t-il, son chef Antoine, seigneur de Rognac, en discussion avec un de ses parents, l'avait attaqué à la tête de ses vassaux et avait maltraité sa femme. Il fut pour ce motif condamné à une amende considérable par le Parlement qui confisqua la terre de Rognac. Ruiné par la faute de son père, Jehan de Louvain essaye de refaire sa fortune sur notre frontière en s'y taillant, à Linchamps, une petite principauté avec la tolérance de François I^{er}. Mais Henri II, redoutant l'indépendance de ce seigneur qui pouvait plutôt nuire à la France que la servir et n'obtenant ni sa soumission ni son obéissance, prit le parti de faire faire en 1552, par le duc de Nevers, le siège du château-fort de Linchamps qui ne se rendit qu'au bout de sept mois. Jehan de Louvain, qui s'était réfugié en Allemagne, mourut de chagrin quelques années après cet événement.

Mais après ces quelques détails, revenons au baptême de Madeleine, fille de Guillaume de Bucy et d'Agnès (?) de Louvain. Elle eut pour parrain François de Lalouette, président du conseil de la principauté de Sedan, plus tard tuteur de la princesse Charlotte, et pour marraine Hélène de Louvain, sans doute sa femme, car il avait épousé en secondes noces une demoiselle de Louvain (2) qui fut une des bienfaitrices de Sedan (3).

Guillaume de Bucy, seigneur d'Ogny en partie, demeurant au Plusier, ban seigneurial d'Ogny, était fils d'Henri de Bucy et frère de Pierre de Bucy, écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roy, sous la charge de M. le duc de Bouillon. Il ne faut pas confondre cette terre de Bucy, d'où il tirait son nom, avec une autre terre également nommée Bucy, située sur le territoire de Séchault, pour laquelle Jehan d'Aspremont, vicomte de Leffincourt, rendait foi et hommage en 1546, au nom de Jeanne de Sugny, sa femme, à cause de Bourcq (4).

DU PIN

On relève dans le registre des baptêmes protestants de l'année 1574, à la date du 18 mars, le baptême de Daniel, fils de Jacques Colin, seigneur du Pin, et de Suzanne de Hauteville ; il a pour

(1) Dom Noël : *Notice historique sur le canton de Monthermé.*

(2-4) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

(3) E. Henry : communication.

parrain Claude de Lyons, seigneur d'Espoux, que nous avons déjà vu, et pour marraine Madeleine de la Faye (1). Quant au père et à la mère, si nous ne savons rien d'eux, nous pouvons rappeler qu'à la même époque, Gobert de Dalle, seigneur de Ballay dont nous avons déjà parlé, était l'époux de damoiselle Anne du Pin (2).

FAMILLE DE RÉMONT

Le xvi^e siècle est non seulement remarquable par le grand nombre de seigneurs dont il nous révèle les noms, mais encore par le nombre considérable d'adhérents aux idées de la Réforme que nous rencontrons parmi eux. Ainsi à côté des familles que nous avons énumérées, nous en trouvons une peut-être moins considérable, mais qui n'en joue pas moins un rôle important ; c'est la famille de Rémont que nous voulons citer (3). Si tous ses membres ne furent pas protestants, elle en compta au moins un certain nombre.

On voit, en 1534, Georges de Rémont, écuyer, seigneur d'Arnincourt en partie, rendre foi et hommage pour un fief situé à Sorcy (4).

En 1580, Hugues de Rémont était l'époux de Nicolle de Villelongue (5).

Mais auparavant, en 1573, Geoffroy de Rémont assistait comme parrain au baptême d'Isaac, fils de Bertrand Yssel (6). Seigneur de Cussy, il se marie avec Cécile Mifant qui lui donna un fils, Philippe, présenté au baptême, le 26 janvier 1586, par Guillaume-Robert de La Marck et Suzanne d'Ailly (7).

Le 23 juin de la même année a lieu le baptême de Madeleine, fille de Laurent de Miet, seigneur de N..., et de Nicolle de Rémont dont François d'Angennes et Marie de Clermont sont parrain et marraine (8).

C'est encore Geoffroy de Rémont, seigneur de Cussy, et Cécile Mifant, sa femme, qui font baptiser, le 18 juin 1585, leur fille Suzanne et lui donnent comme parrain et comme marraine François d'Angennes et Marie de Cluÿen, femme de M. de Clermont d'Amboise que nous venons de citer (9).

(1-6-7-8) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes.

(3) *D'assur semé de France, en franc quartier d'argent, chargé d'une merlette de sable.*

(2-4-5) Marquis O. de Courjanct : notes citées.

(9) Arch. du greffe du tribunal civil de Sedan ; reg. des protestants ; baptêmes et mariages.

Cette même année, le 27 mai, Georges de Rémont, écuyer, seigneur de Gourcy, épouse Jeanne de Bouzargues, fille de feu Guillaume de Bouzargues, seigneur de Ballay en partie (1), qui lui donne une fille, Madeleine, présentée au baptême le 24 mai 1588 par Christophe de Chezelles et Madeleine de Dampierre, dame douairière de Suzanne (2).

Nous retrouvons encore Geoffroy de Rémont qui, avec sa femme Cécile Mifant, font baptiser le 22 avril 1588, leur fils Guy auquel ils donnent comme parrain Jean de Boutillac, chevalier de l'Ordre, et comme marraine Anne Valègre, dame de Laval (3).

En 1678, Charles de Rémont, écuyer, seigneur d'Harzillemont, Novion, Provisy, veuf de Nicolle Millet, se marie en secondes noces avec Catherine Mercier, veuve de Jacques Robin, conseiller du Roy (4).

Enfin sur « l'Etat des Armoiries de l'Election de Reims, dressé en vertu de l'Edit du Roy, du mois de novembre 1696 », figure le nom de Robert de Rémont, chevalier, seigneur de Sorbon, Semeuze, époux d'Antoinette de La Salle.

Leurs armoiries sont :

D'azur semé de fleurs de lys d'or au franc quartier d'argent, chargé d'une merlette de sable (qui est de Rémont), accolé d'azur à trois chevrons d'or (qui est de La Salle) (5).

En résumé, à part les actes et les faits se rapportant à la fin du XVI^e siècle, nous n'avons pu recueillir sur cette famille que bien peu de renseignements.

FAMILLE DE FERMONT

Ceux que nous avons sur la famille de Fermont ne sont guère plus nombreux.

Elle possédait en partie la seigneurie de Selles dans l'Election de Rethel.

En 1529, Jean de Fermont faisait acte de foi et hommage pour la moitié de ladite seigneurie ; en 1534 Florent de Fermont renouvelait cet acte, tant en son nom qu'au nom de sa sœur, Marguerite de Fermont, et à la même époque, Antoine de Vauldre, écuyer, était également seigneur de Selles en partie à cause de

(1-2-3) Archives du greffe du tribunal civil de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes et mariages.

(4) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

(5) *Travaux de l'Académie de Reims*, vol. 112.

Poncette de Fermont sa femme. C'était au même titre que Pierre de Marsail, écuyer, était en 1506, seigneur de Selles en partie par suite de son mariage avec Marie de Fermont (1).

Le 4 janvier 1591, Georges de Fermont, écuyer, seigneur de Selles, épousait Nicolle de Carbon, fille de Jean de Carbon, seigneur de Mont-Saint-Martin, et de Jeanne de Resmes (2).

Quelques années plus tard, Nicolas de Fermont, seigneur dudit, fait partie de la maison des princes de Sedan, il est valet de chambre de Mademoiselle. Le 27 octobre 1585, il épouse Esther de Jalogne, belle-fille de Baudoin de Montarey, bailli de Sedan (3), qui lui donna un fils, Georges, présenté au baptême le 29 décembre 1591, par Georges de Nettancourt et Louise de Joyeuse, comme parrain et marraine (4).

Nous pouvons ajouter cependant qu'en 1619, Claude de Fermont, seigneur de Selles et de Saulcy, rendait foi et hommage au duc de Rethel pour le fief de Saulcy et qu'en 1655, pareil acte pour le même fief était fait par Jean de Fermont, seigneur de Saulcy et de Saint-Morel (5).

En 1644, Nicolas de Fermont, seigneur de Saint-Morel, épousait, le 30 novembre, Catherine de Villiers, fille de Jean de Villiers, seigneur de Villers-le-Tourneur, Barbaise, Pouilly, et de damoiselle Louise de Boham qui lui donna trois fils : Robert, Georges, Jean, et aussi trois filles (6).

Le 11 août 1693, M^{me} Natalis Boilleux, notaire à Boulzicourt, rédigeait l'acte d'une donation, entre vifs, par dame Claude de Pouilly, veuve de Messire Antoine de Greffin, à Messire Robert-Georges de Fermont, chevalier, seigneur de Saulcy et de Saint-Morel, major des ville et citadelle de Mézières, y demeurant, de 1,400 livres (7).

Terminons enfin ce que nous savons sur cette famille en rappelant qu'on trouve sur l'Etat des Armoiries de l'Élection de Reims, dressé en vertu de l'Edit du Roy, du mois de novembre 1696, le nom de Jean de Fermont, seigneur de Poilcourt :

De gueules à trois tours d'or et une bordure de sable (8).

(1-3-5) Marquis O. de Gourjanlt : notes citées.

(3) E. Henry : communication.

(4) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes.

(6) Titres de noblesse présentés à M. de Caumartin.

(7) Archives des Ardennes, série E, études de notaires.

(8) *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, vol. 112, tome II.

DE JONNANT

Les familles nobles protestantes semblent se multiplier à la fin du XVI^e siècle ; malheureusement nous ne pouvons guère que les citer.

Ainsi c'est Louis de Janelot, seigneur de Loches ? dont la bénédiction du mariage avec Jeanne de Launoy a lieu le 4 septembre 1575 (1) : ce sont, à la date du 1^{er} janvier 1585, le baptême de Pierre, fils de Pierre Hennequin, sieur de Mafon ? et d'Anne du Beuil, présenté par Jean de Boutillac, seigneur d'Arson, et Geneviève Ermillar (2) ; à la date du 13 mai de la même année, de Daniel, fils de Louis de Jouvence, seigneur de Broucy, et de Perinette de Saily qui a pour parrain et marraine Gilles de la Herie, sans doute celui qui fut gouverneur de Sedan en 1698, après la mort de Louis d'Estivaux, et Marie de Mauléon (3).

Le 20 septembre 1587, c'est le baptême de René, fils de Nicolas de Jonnant, seigneur de Billecot, et de Geneviève de la Chevardière qui a pour parrain et marraine René d'Aprémont et Louise de Joyeuse, sa femme (4). Nous le retrouvons en 1594, il est non seulement seigneur de Billecot, mais encore de Ballay. Devenu veuf de Geneviève de la Chevardière, il s'est remarié avec Jeanne de la Chevardière, peut-être sa sœur, et celle-ci lui a donné une fille, Judith, présentée au baptême le 12 juin par Guillaume de la Rousselière, et Gabrielle de Saint-Simon, plus une autre fille, Suzanne, baptisée le 26 mai 1596 (5).

Les mariages successifs de Nicolas de Jonnant avec deux demoiselles de la Chevardière nous sont une preuve des alliances qui se faisaient fréquemment à cette époque entre les familles catholiques et les familles protestantes. Si Nicolas de Jonnant était protestant, la famille de la Chevardière était catholique ; nous n'avons trouvé aucun fait qui puisse nous en faire douter.

La fréquence de ces alliances n'est pas toujours pour nous une preuve authentique des opinions religieuses des membres de ces familles. Si parfois nous les avons acceptées, c'est faute d'autres preuves sur lesquelles nous aurions voulu appuyer notre opinion. Malheureusement, à part celles qui nous sont fournies par les registres conservés à Sedan, les preuves nous manquent le plus souvent pour dissiper notre embarras.

†1-2-3-4-5) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; mariages et baptêmes.

DE BAUSSAINT

Nos remarques peuvent s'appliquer à un acte religieux de l'église de Sedan à la date du 10 août 1597. Il s'agit du baptême de Suzanne, fille de Jaspert de Bausaint, écuyer, demeurant à Day, près le Chesne, et de damoiselle Nicolle de Saint-Quentin. Les noms des parrain et marraine ne sont pas indiqués, comme il arrive parfois ; nous ne les connaissons pas plus que nous ne savons ce qu'était Jaspert de Bausaint. Il était protestant sans aucun doute, bien que Nicolle de Saint-Quentin appartint à une famille catholique (1).

DE SUCLIN

A côté de ces actes, mentionnons un mariage complètement protestant, célébré en l'église de Léchelle plusieurs années plus tard, en 1631, entre Isaac Pignier, fils de Jonas Pignier, chirurgien et apothicaire à cette époque à Maubert-Fontaine, et damoiselle Jeanne de Suclin. Elle était fille de Robert de Suclin, écuyer, sieur de Vantollé, et de damoiselle Jeanne d'Aragon, sa femme, qui habitaient Maubert-Fontaine. C'est le seul acte les concernant que nous connaissons (2)

DE COUCY

Rappelons une autre date, celle du 28 octobre 1637, jour où fut inhumé « Très honoré seigneur, Messire Louis de Coucy, « seigneur dudit lieu, baron de Stonne et Chémery, âgé de « 38 ans (3) ». Il appartenait à la grande famille de Coucy-Vervins qui posséda le marquisat de Chémery, la baronnie de Stonne et d'autres seigneuries voisines, depuis le XIII^e siècle jusqu'aux dernières années du XVIII^e et qui fut surtout une famille catholique. Il était le seul membre de cette famille que nous sachions avoir adopté les idées de la Réforme. Était-il le fils de cette noble et sainte femme Guillemette de Coucy qui, devenue veuve et remariée à Philippe de Croy, mourut le 13 novembre 1630, également pleurée par ses deux fils, Louis de Coucy et François de Croy ?

(1-2-3) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; baptêmes, mariages, inhumations.

FOUGUET

Quelques années plus tard, les registres protestants enregistraient, à la date du 10 octobre 1641, le mariage de René Fouguet, écuyer, sieur de Maizières, fils de Jacob Fouguet, écuyer, sieur de Beaurepaire, et d'Esther de Chezelles (était-il le petit-fils de l'ancien gouverneur de Sedan, Christophe de Chezelles?) avec damoiselle Madeleine Herbin, fille de Daniel Herbin, écuyer, sieur de Décourt, et d'Esther de Villers (1). Nous avons déjà vu ce seigneur; il était protestant et il semble avoir eu des relations d'intimité avec Aubertin de Pouilly, seigneur d'Inor, puisque celui-ci le choisit pour être parrain avec dame Innocente de Marillac, veuve de Jean d'Apremont, comme marraine, de sa fille Innocente de Pouilly, baptisée le 6 novembre 1639 en l'église Saint-Laurent de Sedan (2). Bien plus, c'est le 2 avril 1653, son fils Jean ? de Pouilly qui présente au baptême avec sa sœur aînée Mademoiselle d'Inau (Inor), Gabriel, fils de Monsieur de Maizières et de dame Madeleine Herbin (3).

Nous tenions à rappeler ces faits, d'autant plus que nous ne savons si René Fouguet persista dans ses opinions religieuses quand nous voyons que, le 15 février 1674, il donna sa fille Charlotte, âgée de 25 ans, fille de son union avec Madeleine Herbin, en mariage à Richard Desse, docteur en médecine, gentilhomme, né en Irlande, en la paroisse de Foure ? Agé de 25 ou 26 ans, fils de Laurent Desse et de Marie O. Rally, en présence de Messire Lalouette, conseiller du Roy (4). Or nous ne croyons pas que la famille Desse ait jamais compté des protestants parmi ses membres. Du reste le mariage fut célébré à l'église.

JACQUES L'AUSMONIER

Rappelons qu'en 1654, Jacques L'ausmonier, seigneur de Varennes, maréchal des camps et armées du Roy, recevait les provisions du gouverneur de la ville et du château de Rethel. Il avait épousé, en 1638, Marthe de Fay, fille d'Antoine de Fay, écuyer, seigneur de Verneuil, lieutenant-colonel du régiment de Saint-Etienne, qui lui avait donné un fils, Jacques. Protestant

(1-3) Archives du greffe du tribunal de Sedan; registres des protestants; mariages et baptêmes.

(2) Archives de la mairie de Sedan; registres paroissiaux.

(4) Marquis O. de Gourjault: notes citées. — Archives de la mairie de Sedan; registres paroissiaux.

comme son père, Jacques, seigneur de Vaux, Varennes, la Chapelle, capitaine au régiment de Turenne, se maria le 27 avril 1685, à Metz, avec Anne-Henriette d'Orthe, dame de Crépy, fille de feu Louis d'Orthe, chevalier, seigneur de Fontaine, Falaise, Poix, Grimont, Frécourt, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment du comte de Guiches, et de Madeleine du Pas de Fouquières (1).

ISAÏE DE MEAUX

En poursuivant nos recherches sur les membres de la noblesse appartenant à la Religion réformée, nous arrivons à l'époque de la Révocation de l'Edit et, à cette date, l'Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés, nous fournit un nom que nous ne pouvons que mentionner, n'ayant aucun renseignement à son sujet : c'est celui d'Isaïe de Meaux, fugitif de Sainte-Menehould (2).

CÉSAR DE LA LOGE

A côté de ce fugitif, citons un converti, César de la Loge, capitaine de cavalerie au régiment de Monsieur le Dauphin. Il était calviniste et se convertit peu après la Révocation, en 1686 : il habitait la Malmaison, château dépendant de la paroisse de Harricourt. Nous ne savons quel était ce seigneur. Appartenait-il à cette famille de la Loge qui, aux *xiv^e* et *xv^e* siècles, joua un rôle dans nos contrées et en laquelle s'éteignirent les derniers seigneurs de la première maison de Cornay ? Ou bien ne se rattachait-il pas plutôt à la maison d'Imécourt dont plusieurs membres portèrent ce nom de la Loge au *xvi^e* et au *xvii^e* siècles ? Cette dernière supposition est la plus probable (3).

FAMILLE DE MAROLLES

Avant de terminer la revue des familles et des seigneurs protestants, disons quelques mots de Louis de Marolles qui fut l'une des malheureuses victimes des rigueurs provoquées par l'exécution de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Conseiller du Roy, receveur des consignations à Sainte-

(1) Communication de M. E. Henry.

(2) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie, etc., déjà cités.

(3) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

Menehould, Louis de Marolles était né en 1629, dans cette ville où sa famille, grâce à ses alliances et à ses relations, jouissait de tous les privilèges de la noblesse. Elle y professait depuis longtemps la religion réformée.

Antérieurement à 1550, N... de Luxembourg, seigneur de Lusimont et d'Espagne, avait épousé Ysabeau de Marolles qui lui avait donné une fille, Margueritte, qui devint la femme de Philbert de Cuvilliers (1).

En 1550, Marie de Hurlus, fille d'Antoine de Hurlus, baron de Givroy, seigneur de Cramaille et de Barbe Cauchon, veuve de Louis de Bazannes, seigneur de Taisy, épouse Pierre de Marolles, seigneur de Francpas.

Claude de Marolles, seigneur de Defalmaigne était, en 1557, bailli de Jametz, il aida Henri-Robert de La Marck à réformer les coutumes de ses états de Sedan, Raucourt et Jametz et en signa, au mois de juin 1568, l'acte que publièrent, sous le titre *d'ordonnances*, le 22 janvier 1569, les Etats-généraux réunis à Sedan. Enfin en 1588 et 1589, il fut l'un des signataires de la reddition de la ville et du château de Jametz (2).

Le 22 juin 1597, David de Marolles, de Châlons, épousa Rachel de Mellin, de Francheval. Celle-ci, devenue veuve, meurt le 18 février 1659, à l'âge de 77 ans. Sur son acte de décès elle est inscrite comme veuve de Daniel de Marolles, bourgeois de Francheval (3).

Vers 1600, apparait Guillemette de Marolles, fille de Pierre de Marolles, écuyer, seigneur d'Antillon, Chardonnet et Francpas en partie, fils de Didier de Marolles, écuyer, et de Guillemette de Saux, fille de Jean de Saux, seigneur de Francpas.

Le 8 mai 1605, a lieu la bénédiction du mariage de Jacques de Marolles, fils de noble homme Remy de Marolles, sieur de Messiecourt, demeurant à Sainte-Menehould, avec Marguerite Lefebvre, veuve d'Henry Luteau, marchand à Sedan (4).

Le 25 mars 1607, c'est la bénédiction du mariage de Pierre Canelle, avec Madeleine Roussel, fille de François Roussel, lieutenant-général au baillage de Sedan, et de Madeleine de Marolles, ses père et mère (5).

(1) Généalogie de la famille de Cuvilliers.

(2) *Comptes-rendus des excursions de la Société des Naturalistes et Archéologues du Nord de la Meuse* : excursion du 15 septembre 1903, *Jametz*, par M. E. Biguet.

(3) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

(4-5) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants ; mariages.

Pierre de Lambermont, maître chirurgien à Sedan, épousait le 9 septembre 1634 Marie de Marolles, qui le rendit père entr'autres enfants de deux fils, ministres tous les deux de la parole de Dieu : Abel, né en 1639, pasteur de l'église d'Imécourt, réfugié en Hollande en 1688, et Daniel, né en 1643, pasteur à Sorcy-Bauthémont, mort à Francheval, le 3 décembre 1676, à l'âge de 33 ans (1). Marie de Marolles était fille de Jean de Marolles, procureur au bailliage de Sedan. Il était mort le 19 octobre 1631, à l'âge de 48 ans. Né à Maffrécourt, il s'était marié avec Marie Sonnet (2).

Le 11 janvier 1637, Marie de Marolles, fille d'André de Marolles, sieur de Maffrécourt, et de Marie Bachefer, épouse Jérémie Gommeret, avocat au parlement de Sedan, qui la rend mère de Marie Gommeret, mariée à Louis de Marolles, receveur des consignations à Sainte-Menehould, sans doute ce Louis de Marolles que nous allons voir. En tout cas ils étaient absents du royaume en 1690.

Philippe de Marolles, avocat à Sainte-Menehould, avait épousé Marthe Gommeret, sœur de Jérémie. Elle fut la mère de Philippe de Marolles, marié à Suzanne Gommeret, sa cousine germaine. En 1690 ils étaient tous deux absents du royaume avec leurs enfants.

En 1641, Daniel de Marolles est maire du bourg de Francheval et en cette qualité, le 6 juin, assisté de Jacques Comblain, lieutenant, d'Emon Dandrimont, syndic, de Josué de Tellin, Léonard de Schalberge, de Jean Lhuire, de Didier Hannotel, il fait un emprunt de 60 livres à Jacques de Moranvillé.

Le 6 juillet de la même année, assisté de Salomon de Sy, capitaine, de Jacques Comblain, lieutenant, Dandrimont, syndic, de Jacques Lefebvre, de Paul Madra, greffier, il fait un second emprunt de 300 livres à la veuve Cuvillier, de Sedan (3).

Vers 1651, Léonard Louis, marchand au Fond-de-Givonne, était l'époux d'Elizabeth de Marolles. Nous parlerons de ses enfants.

Disons encore que, le 2 février 1655, le marquis de Marolles, gouverneur pour le Roy, s'emparait de Marville (4). Nous ne savons à quelle branche de la famille pouvait se rattacher ce marquis.

On le voit, la famille de Marolles renfermait de nombreuses branches établies dans des résidences diverses et des positions sociales différentes ; elle avait par suite de nombreuses relations,

(1-2) Pasteur Bannreuther : communication. — E. Henry : *op. cit.* et notes.

(3) E. Henry : notes.

(4) Jeantin : *Manuel de la Meuse*, page 1638.

non seulement avec Sainte-Menehould et Sedan, mais encore avec le Rethelois et les contrées voisines.

A côté de la branche établie à Francheval, il y en avait sans doute une autre domiciliée à Saint-Menges, car nous relevons, parmi les abjurations prononcées à Sedan, à la date du 8 juillet 1686, le nom d'Eusèbe de Marolles, âgé de 18 ans, de St-Menges (1).

Outre ces branches dont nous venons de parler et celle de Sainte-Menehould, il y en avait une autre à Vitry-le-François : l'un de ses membres, Thierry de Marolles, avocat, fut arrêté en 1686 avec sa femme, ses enfants et sa bonne et mis en prison à Châlons-sur-Marne. On espérait les convertir, mais de guerre las, on les expulsa en 1687. Un autre membre de la famille, Barthelémy de Marolles, étudiant en théologie, après avoir été mis en prison et avoir lutté pendant trois ans, fut expulsé et passa en Hollande en 1688.

Lors de la Révocation de l'Edit, se trouvaient parmi les émigrants de Sainte-Menehould, Louis de Marolles, sa femme et ses quatre enfants. Ils furent arrêtés le 2 décembre 1685, à la frontière, à deux lieues du Rhin. On essaya de le convertir, mais il résista, plus énergique en cela que sa femme, Marie Gommeret, fille d'un magistrat de Sedan. Il est vrai que, la même année, celle-ci, passée en Hollande, se rétracta, Marolles fut transféré à Châlons et condamné aux galères. Il en appela, fut transféré à Paris et eut à subir de nouvelles instances ; mais son jugement ayant été confirmé, il fut conduit avec la chafne sur les galères. Il mourut dans un cachot de la citadelle de Marseille, le 19 juin 1692, martyr de sa religion et victime d'une cruelle intolérance. Ses fils servirent avec distinction dans les armées hollandaises.

Les autres membres de sa famille, après être restés quelque temps en prison, se réfugièrent également en Hollande (2).

Ajoutons que la famille ne s'éteignit pas, Louis de Marolles ayant eu une sœur, mariée à Sainte-Menehould, dont les descendants existent encore aujourd'hui. Néanmoins le nom de de Marolles a disparu complètement du pays (3).

Si les enfants de Louis de Marolles s'expatrièrent, ils ne furent pas les seuls de la famille. On a pu compter quelques abjurations parmi ses membres au moment de la Révocation de l'Edit de

(1) Archives de la mairie de Sedan ; registres paroissiaux de 1686, abjurations.

(2) *La France protestante.*

(3) Claude Burette : *Histoire de Sainte-Menehould.*

Nantes, mais l'état des biens en régie délaissés par ceux de la R. P. R. sortis du royaume et arrêté par M. Larcher, intendant de la généralité de Champagne, le 19 avril 1692, ne porte pas moins comme fugitifs, pour le bailliage de Sedan, le nom de Philippe de Marolles et, pour celui de Vitry, le nom de Thierry de Marolles, dont nous avons déjà parlé, sortis tous les deux du royaume (1).

D'ELS

Nous voudrions joindre aux noms des seigneurs protestants que nous venons d'énumérer celui de Jean-Théodore d'Els, sieur de Pouru-Saint-Remy, fils de René d'Els et d'Evardine de Soufflande, qui abjura le 3 février 1685. Son acte d'abjuration est ainsi rédigé : « L'an mil six cens quatre vingt et cinq, le « troisième jour de février, Jean-Théodore d'Els, sieur de « Pouru-S^t-Remy, fils de René d'Els et d'Evardine de Soufflande, « ses père et mère, âgé de dix-neuf ans, né en Hollande, demeu- « rant à Illy, faisant profession de la Religion Prétendue Réformée, « a abjuré la dite Religion Prétendue Réformée et a fait profession « de la Religion Catholique et Romaine dans laquelle il a promis « de vivre et mourir après avoir esté adverti des peines portées « par les Edits contre les Relaps. Fait en l'église de la Propagation « de la Foy par moy Antoine Durand, supérieur des prestres de « la Congrégation de la Mission du dit Sedan et curé de la dite « église ; en présence de M^{rs} Denys Mansuet, prestre et curé, de « Pierre Coypien, huissier au présidial de Sedan, de Nicolas « Bastonnier, de Louis-Abraham de Sahuet, capitaine de dragons « dans le régiment de Siemare. »

Ont signé : TERMES, MASSUET, N. BASTONNIER, ELS, DURAND (2).

M. E. Henry nous fournit à son sujet quelques renseignements, les seuls que nous ayons trouvés ; nous les reproduisons, bien que le prénom qu'il lui donne diffère de celui que nous voyons dans l'acte d'abjuration : il l'appelle René et le dit fils de Jean-Théodore. Quoiqu'il en soit, son père, né à Cologne, habita d'abord la Hollande avec sa femme. Des intérêts de famille les appelèrent à Sedan ou dans les environs, à Illy, vers le milieu du xvii^e siècle ; c'est à Sedan que René mourut, le 23 février 1673,

(1) Généralité de Champagne, département de Sedan : état des biens qui étaient en régie dans la fiscalité de Champagne, suivant le compte de M. Ponce de la Morlette, préposé pour les recettes et les dépenses des biens délaissés par ceux de la R. P. R. et nouveaux convertis sortis du royaume, arrêté par M. Larcher, intendant, le 19 avril 1692.

(2) Archives de la mairie de Sedan ; registres paroissiaux ; abjurations.

à l'âge de 68 ans. Jean-Théodore, né le 5 avril 1645, son fils, avait 19 ans à l'époque de la Révocation de l'Edit et demeurait à Illy où il avait des propriétés et était en outre sieur de Pouru-Saint-Remy, terre qu'il possédait par suite d'une acquisition antérieure. Il abjura, comme nous l'avons dit, au mois de février 1685 (1).

ABRAHAM DE GINNAUD

A cette longue liste, ajoutons un dernier nom que nous croyons devoir citer, bien qu'il n'appartienne pas à l'époque que nous avons surtout étudiée et qu'il ne figure que dans les premières années du XVIII^e siècle, c'est celui d'Abraham de Ginnaud. Nous n'avons aucun renseignement sur sa famille et nous ne connaissons de lui que ce fait important de sa vie, son abjuration. Il était protestant, il abjura son hérésie par devant M^r le Doyen et plusieurs témoins, et il épousa, le 30 août 1717, Charlotte de Launoy, dame de Clavy en partie (2).

* * *

Avec ce nom se termine la liste des seigneurs protestants et de toutes les familles de la noblesse qui ont compté parmi elles des membres adhérents aux idées de la Réforme : les recherches à ce sujet sont parfois fort difficiles et donnent lieu à bien des hésitations. En effet, à part les quelques documents précis que l'on peut trouver et les renseignements authentiques que fournissent certains actes ou les registres protestants conservés dans les archives, la détermination des idées religieuses des nombreux personnages qu'on rencontre, constitue le plus souvent un problème presqu'impossible à résoudre. Les histoires locales et celles des familles ne fournissent aucune notion sous ce rapport et il est bien rare qu'elles y fassent allusion : on pourrait peut-être parfois s'appuyer sur certaines alliances, mais elles ne sont pas toujours des preuves, tant s'en faut. Aussi, malgré nos recherches, nous nous demandons si nous n'avons pas fait des omissions ou si, dans certaines circonstances, nos suppositions ne sont pas erronées, bien que nous ayons fait notre possible pour ne pas nous écarter de la vérité.

Nous ajouterons une remarque à ces réflexions, c'est que si nous avons peu parlé de Sedan tant que sa principauté a existé,

(1) E. Henry : communication.

(2) Marquis O. de Gourjault : notes citées.

— car nous n'avions pas à en faire l'histoire, à partir de sa réunion à la France, — nous n'avons plus été arrêté par les mêmes considérations, ses habitants étant devenus tous sujets du roi ; aussi dès ce moment nous sommes-nous occupés d'eux.

(A suivre).

Dr J. JAILLIOT.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Race et le Terroir. Anthologie des Poètes de la Province, par M. Albert GRIMAUD (1).

« J'apporte ma modeste contribution aux efforts des vaillants Français qui veulent donner aux petites patries, que d'aucuns appellent régions, la conscience d'elles-mêmes. J'ai pensé que les poètes, avec leur don de seconde vue et leur langage divin, étaient les plus aptes à incarner l'âme de chacune d'elles, à parler aux cœurs et à y faire éclore la fleur d'amour. Voilà pourquoi j'ai demandé aux meilleurs d'entre eux des poésies exaltatrices de leur race et de leur terroir. On les trouvera réunies en gerbes variées autant que superbes, exhalant une odeur sauvage et grisante à laquelle nul fils de la glèbe ne pourra demeurer insensible. Les déracinés respireront avec délices ces bouffées d'air venues du pays natal, où ils retourneront peut-être un jour ; les racinés, eux aussi, sentiront vibrer les mystérieuses fibres de leur être atavique et ils s'attacheront davantage à leur sol. » — M. Albert Grimaud explique en ces termes cette imposante manifestation décentralisatrice, où il a rassemblé, avec beaucoup de patience et de goût, tous ceux qui ont célébré, en de beaux vers, leur province.

C'est la Bretagne avec Théodore Botrel, Taldir Jaffrenou, Louis Tiercelin, Jos. Parker, Paul Sébillot, Anatole Le Braz et Charles Le Goffic ; la Normandie, avec Paul Harel, Charles Frémine, Ch.-Th. Férét et Alexandre Piédagnel ; la Flandre, avec Emile Lante, Léon Bocquet, Edmond Blanguernon, Amédée Prouvost et Achille Ségard ; la Picardie, avec Léon Duvauchel ; l'Île-de-France, avec Albert Mérat ; la Lorraine, avec André Theuriel, Emile Hinzelin et René d'Avril ; la Franche-Comté, avec Charles Grandmougin ; la Bourgogne, avec Lucien Pâté ; l'Anjou, avec Paul Pionis ; le Poitou, avec Auguste Gaud et Ernest Chebroux ; la Saintonge, avec Georges Gourdon et André Lemoyne ; le Berry, avec Gabriel Nigond, Hugues Lapaire et Maurice Rollinat ; le Dauphiné, avec Emile Trolliet ; le Lyonnais, avec Jean Bach-Sisley, Pierre de Bouchard, Pol Lowengard, Louis Mercier et Antonin Lugnier ; l'Auvergne, avec Arsène Vernemouze ; la Guyenne, avec François Fabié et Charles de Pomairols ; la Gascogne, avec Emmanuel Delbousquet, Jean Rameau et Armand Sylvestre ; le Languedoc, avec Fernand Rivet, Maurice Magre et Pierre Hortala ; la Provence, avec Jean Aicard, Clovis Hugues, Joachim Gasquet, Paul Souchon, Jean Renouard et Frédéric Mistral.

Pour chaque province, les poèmes sont précédés d'une notice très complète sur l'histoire littéraire et les patois.

(1) Petite bibliothèque provinciale, 1, rue des Capucins, Cahors, 1909 ; un fort volume in-8°, 494 pages. (Prix : 6 francs).

Voici ce que M. André Donnay a écrit sur les patois ardennais (1) :

« Là [en Ardenne] résonnent des patois nombreux se rattachant à quatre dialectes : 1° au sud-ouest, dialecte de l'Île-de-France ; 2° à l'est et au centre, dialecte lorrain ; 3° au nord-ouest, dialecte picard ; 4° au nord (vallée de la Meuse en aval de Revin), dialecte wallon. Ce dernier, bien délimité, se distingue nettement des trois autres, lesquels, au contraire, présentent entre eux des zones de transition où il serait difficile de tracer une limite exacte.

« Les moins intéressants sont les patois champenois du sud-ouest (dialecte de l'Île de France), parlés dans une partie des arrondissements de Rethel et de Vouziers, et qui disparaissent peu à peu devant les progrès du français classique, dont ils diffèrent très peu. Les patois picards de la Thiérache (partie des arrondissements de Rethel et de Rocroi), sont déjà mieux caractérisés, — moins cependant que ceux du même dialecte parlé en Picardie. — Les patois lorrains de l'Argonne (est de l'arrondissement de Vouziers) et des arrondissements de Sedan et de Mézières, ont encore plus d'originalité, mais varient souvent de village à village. Ces deux derniers dialectes (picard et lorrain) se fondent dans les patois des environs de Charleville et de la vallée de la Meuse, en amont de Revin. Les patois wallons (de Revin à Givet) sont de beaucoup les plus intéressants, le dialecte wallon étant de tous ceux de langue d'oïl celui qui diffère le plus du français. Tandis qu'une limite bien tranchée les sépare de leurs voisins picards et lorrains, ils sont, au contraire, étroitement apparentés avec les autres patois wallons parlés en Belgique, tout autour de cette pointe nord du département.

« Tous ces patois ardennais sont presque entièrement incultes, et à peu près exclusivement réduits à l'usage oral. Ils n'ont donné lieu, jusqu'alors, à aucune production littéraire remarquable, exception faite pour quelques rares *chansons populaires*. »

Suivent deux spécimens de poésies en patois parues dans le journal *Quê disse* (février et avril 1902) :

I. — **Épître** (patois lorrain de Gespunsart).

Ta r'souvins-tu co bin, quand d'jétiens p'tit valets
Et qu'on nos mettait co des culoit' à brayette ?
Un grand pantau crotté *ferlaquat* nos mollots,
Et c'tat un bonnet d'fill' qui nos servat d'casquette.

(Co, encore ; d'jétiens, nous étions ; valets, garçons ; *ferlaquat*, battait).

II. — **Souvenance amère** (patois wallon de Vonèche).

L'hivier, quand *dji sos* là, *tot seu*
Comm' n'ermite, au *culot do feu*,
Les deux pids sus les *cropécennes*,
Waitant l'tchet djowé dins les *cennes*,
Et qu'dji n'és à quoué m'amusé,
Qu'est-ce qui dj' frais d'aute qui *do pinsé* ?

(*Dji sos*, je suis ; *tot seu*, tout seul ; *culot do*, coin du ; *cropécennes*, chenets ; *waitant*, regardant ; *tchet*, chat ; *djowé*, jouer ; *cennes*, cendres ; do, de).
A.-F.

(1) *L'Ardenne* : Biographies de Jules Mazé, Lucien Hubert, Georges Deleau, André-Fage. Poèmes de Jules Mazé, Lucien Hubert, André Fage. Histoire des patois par André Donnay. — Histoire littéraire par Albert Grimaud. Noms cités : Tristan de Pyègne, Emile Antoine, Everard dit Varédé, Ernest Tavernier. Gaston Doquin, Théophile Renaud, Arthur Chuquet, André Cornean, Jules Mary, Charles Lexpert, Albert Mayrac, Elysée de Montagnac.

Les Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg belge, année 1905, viennent de paraître à Arlon, à l'imprimerie F. Bruck, un vol. gr. in-8°, de 320 pages.

Ce volume contient un guide au musée archéologique d'Arlon, de 132 pages avec 96 planches en phototypie ; la deuxième partie d'une notice historique de l'abbaye de Clairefontaine ; un autographe de Drouet, le maître de postes de Sainte-Menehould ; le cartulaire Tesch de Fresnoy-la-Montagne, cartulaire contenant de nombreuses pièces intéressant la famille de Custine d'Auflance ; le compte-rendu des fouilles faites dans un cimetière belgo-romain, à Fontenoille, canton de Florenville, lieu voisin de la commune de Matton, et 4 planches.

Le guide au musée d'Arlon, rédigé par M. Sibenaler, conservateur, est remarquable ; il donne une idée exacte des richesses archéologiques gallo-romaines conservées dans les bâtiments affectés au musée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PÉRIODIQUES.

L'Occident (revue mensuelle, Paris). — Albert Mockel : *La terre wallonne* (n° d'août 1904, pp. 74-87 ; reproduit dans *Wallonia*, numéro d'octobre 1904). [Remarquable étude qui intéresse aussi le département des Ardennes].

Le Figaro illustré (revue d'art mensuelle, Paris). — *Proverbes des mois de l'année*, illustrés et dessinés par G. Delaw (proverbes des mois de mars, juin, août, novembre et décembre 1904, de février et avril 1905, dans les n° correspondants de 1904 et 1905).

Wallonia. — G. Delaw : *Herbeumont. Notes et Croquis* (n° de janvier 1905, pp. 5-25, avec 14 croquis inédits). — Charles Delchevalerie : *Les albums de Georges Delaw* (n° de février 1905, pp. 59-62, avec un portrait).

Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, — A. Carlot : *Le Dépôt des Archives de l'Etat à Namur* (tome II, 1904, n° 3).

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. — J.-E. Demarteau : *L'Ardenne belgo-romaine. Etude d'histoire et d'archéologie* (1904, tome XXXIV, 1^{er} fascicule, pp. 5-249).

Annales du Cercle archéologique de Mons. — A. Gosseries : *Un concordat pour la conservation des bois de Chimay et de Couvin au XVIII^e siècle* (1904, tome XXXIII, pp. 255-272). [Exposé des nombreux différends qui s'élevèrent entre le prince-évêque de Liège et le prince de Chimay au sujet de leurs domaines forestiers contigus et auxquels mit fin le concordat de 1750].

Annales des Mines de Belgique. — X. Stainier : *Bibliographie générale des gisements de phosphates* (année 1902, pp. 67-81, 369-384, 772-797). [Reproduction et complément d'une bibliographie parue en 1892-1893 et qui intéresse le département des Ardennes].

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



LE SÉJOUR DE PAUL VERLAINE DANS LES ARDENNES (1877-1883) *

Après son internement à Mons et son retour au catholicisme, Verlaine avait rompu avec le passé et il cessa bientôt de correspondre avec l'ami des anciens jours, Arthur Rimbaud. Il avait trouvé en Angleterre la vie calme, ignorée, la règle qui lui était nécessaire : pendant deux ans, de 1875 à 1877, il vécut de leçons, soit comme professeur libre, soit dans des institutions privées, à Stickney, à Boston, enfin à Bournemouth.

Il s'intéressait encore parfois à Rimbaud, alors en train d'apprendre toutes les langues et de parcourir toutes les contrées de l'Europe. Après une première indignation, toute lyrique, contre le poète maudit, sa colère se transforma, tomba jusqu'au dédain, puis tourna à la blague pure. Les aventures de « l'homme aux semelles de vent », comme il l'appelait, furent saluées de dizains bouffons qu'il intitulait des « Coppée » (1).

* Cette étude de notre collaborateur, M. Ernest Delahaye, forme une suite aux articles qu'il a publiés en collaboration avec F.-A. Cazals dans la revue *Le Sagittaire*, en 1900 et 1901, sous le titre de *Pauvre Lélian*, et que la disparition de ce périodique avait interrompus. Nous nous faisons un plaisir de signaler à nos lecteurs la remarquable étude sur la vie et les œuvres de Verlaine, que M. Delahaye est en train de publier dans la *Revue littéraire de Paris et de Champagne*, l'ancienne *Jeune Champagne*, dirigée par M. J.-R. Aubert, de Reims. — Sur le sujet qui nous intéresse dans l'article de notre collaborateur, cf. J. BOUNGUIGNON et CH. HOVIN : *Verlaine professeur (Revue d'Ardenne et d'Argonne, tome IV, pp. 77-80)*, et l'étude sur *Arthur Rimbaud (ibid., tomes IV, V et VI)*.

Les trois dessins qui illustrent l'article nous ont été gracieusement prêtés par M. Fernand Clerget et F.-A. Cazals, à qui nous exprimons tous nos remerciements. Ils ont paru dans l'album intitulé : *Iconographies de certains poètes présents. Album II : Verlaine, ses portraits*, par F.-A. CAZALS (Paris, Bibliothèque de l'Association, 1896).

NOTE DU COMITÉ DE LA REVUE.

(1) En voici un (nous l'empruntons à la revue *La Jeune Champagne*, qui l'a publié dans son n° d'avril 1904) :

N. de D. ! J'ai rien voyagé d'puis mon dergnier
Coppée ! Il est vrai qu' j'en d'viens chauv' comme un pagnier
Percé, que j'ai quéq' chos' dans l' gosier qui m' ratisse
Et que j' sens comm' les avant-goûts d'un rhumatisme,
Et que je m'em... plus euq' jamais ; mais c'est n-égal :
J'aurai prom'né ma gueule infecque au Sénégal.

Bournemouth finit par lasser Verlaine et à la fin de l'année scolaire il regagnait la France.

En septembre 1877, il rencontra à Paris l'ami commun à lui et à Rimbaud, qui avait servi d'intermédiaire, parfois embarrassé, pour leur singulière et dernière correspondance. Cet ami venait de quitter — pour des dissentiments futiles — une maison bien douce et bien charmante, le collège Notre-Dame de Reithel. Les « Notre-Dame » sont des établissements d'enseignement secondaire, nombreux sur le territoire français. Ils sont organisés par les évêques, partout où c'est possible, d'après un système assez identique. Le chef du diocèse y nomme comme directeur et professeurs pour l'enseignement classique des prêtres séculiers, qui sortent de là pour être curés ou vicaires. Mais ordinairement, les sciences, les langues vivantes, l'instruction primaire et ce qu'on appelle *l'enseignement secondaire moderne*, sont confiés à des maîtres laïques. L'ami, bavard, lui décrivait, tout en récriminant un peu, cet intérieur paisible, si commode, si indulgent. Verlaine écoutait, pensif ; il finit par dire : « Vivre ainsi, chez de bons religieux !... Ce que tu quittes si allègrement serait pour moi le bonheur... Et puis la France commence à me manquer, vraiment !... » L'autre se mit à rire ; on parla d'autre chose. Mais quelques jours après, l'ami en question recevait de Reithel une lettre commençant par ces mots : « Cher prédécesseur » et signée : Paul Verlaine. Le surnois s'était présenté au collège Notre-Dame et avait obtenu, sur sa bonne mine, les fonctions de

Et vu Sainte-Hélène ! (M... à Badingue !). Un' rud' noce,
Quoi ! Mais tout ça, c'est pas sérieux : j' rév' eud' négoce,
A c't' heure, et plein d'astuc', j' baluchonn' des vieill's plaqu's
D'assurance, pour revend', contr' du rhum, aux Canaq's.

Notre mémoire n'a pu, malheureusement, reconstituer entièrement que celui-là.
Le « Coppée » sur le Voyage en Suède commençait ainsi :

M... ! J'aime encor mieux l' café d' Suéd' que la Suède
Ell-même, ousque c'est la mém' chose, un peu plus raide...

A celui sur le séjour de Rimbaud en Autriche il ne manque que le dernier vers, et c'est fâcheux, car il contenait la rime à *triomphe* :

C'est pas injuss' de s' voir dans un' pareill' situat' ?
Et pas la peau d'un pauv' kereutzer sous la patte !...
J'arrive à Wien avec les meilleur' intentions, —
Sans compter que j' compt' sur des brevets d'invention.
En arrivant, je m' coll' quéq' Fanta, comm' de jusse ;
Bon ! V'là qu'un cocher d' flacr' m' vol' tout ! C'est pas injusse ?
Oui ! m' fait tout, jusqu'à ma limace et mon grim pant,
Et m' plant' là, dans la strass', par un froid dégoûtant !
Non, vrai ! pour un début, n'en v'là-t-il un d' triomphe !

professeur de français, d'histoire, d'anglais, etc., dans les *cours professionnels* dirigés par un excellent homme, M. Eugène Royer.

Ceux qui ont connu Verlaine savent quel air de gravité, de distinction exquise, il savait prendre quand il le voulait. Il fit donc, sur le directeur, une impression des plus favorables. « Ce nouveau pékin » — c'est ainsi que les abbés qualifiaient les laïques — « a ceci pour lui qu'il n'a pas beaucoup de cheveux ; il n'empestrera pas l'eau de Cologne ou de Portugal comme celui qui l'a précédé », remarqua le préfet de discipline, jeune prêtre à belle figure austère qui aimait à répéter cet axiome : *Qui bene olet male olet.* — « C'est mon avis, ajouta le directeur, car il est encore plus chauve que M. C... (le professeur de physique, vieux et digne serviteur de la maison). Nous ferons avec lui un long bail. »

Il va sans dire que personne à Rethel n'avait le moindre soupçon ni de la notoriété littéraire, ni des dramatiques aventures du nouveau professeur. Jusqu'à la fin on ignora et il prit grand soin de laisser ignorer qu'il fût un poète. Ce lui était d'autant plus facile que, très semblable en réalité au « monstre » qu'il avait si rageusement flétri pour son dédain de la littérature, son parti était bien arrêté de ne plus rien publier du tout, et de ne faire des vers que pour son plaisir exclusif.

Il entra au couvent, voilà ; c'est-à-dire un demi-couvent, où il vivrait dans un air monastique, tout en jouissant d'une certaine liberté séculière. Il serait un moine *incognito*, pouvant échapper à la règle, — dont il avait peur, — mais ayant de l'esprit conventuel le repos intime, le renoncement, la fraîche et profonde innocence. Il aurait l'air d'un laïque, d'un monsieur, d'un « pékin », comme ils disaient à Notre-Dame ; et pas du tout : au fond, tout aussi prêtre qu'eux-mêmes. Ah ! sans doute, il ne pourrait... la servir, quand on le connaîtrait bien, quand on aurait confiance. Combinaison naïvement roublarde et qui faisait ses délices.

On juge que, dans de telles dispositions, il eut une drôle de tête en se présentant à des collègues en soutane. Et, chose comique, il leur produisit un effet plutôt... contraire.

Les professeurs du collège étaient des hommes jeunes, rieurs, ingénus, encore presque potaches, car ils ne connaissaient pas plus « le monde » qu'au moment de leur entrée au séminaire. Et remplissant, très scrupuleusement, leurs obligations profession-

nelles ou religieuses, ils avaient des gaietés, des bavardages de fillettes. Verlaine, considérant « l'oïnt du Seigneur » comme un être redoutable, se crut obligé d'abord à une extrême gravité d'allure, à une réserve de langage excessive. Pauvres abbés ! Il leur fit peur. — « Qu'est-ce qu'il a?... Qu'est-ce qu'il veut, cet homme sévère?... cet homme qui écoute tout et qui ne dit rien?... » — Car enfin on ne pouvait supposer que ce fût timidité pure, en voyant la calvitie neigeuse et les deux yeux qui brillaient d'un feu sombre. Un tout jeune, à peine tonsuré, émit le soupçon que le « laïque » n'était peut-être qu'un mouchard !...

Pourtant, on descendait ensemble, après la classe, au grand réfectoire voûté, où, sous les pieds du Christ, dans le demi-jour, un élève — le plus sage — faisait la lecture pendant les repas. Ces messieurs, à la table commune, — le directeur au milieu d'eux, — avaient des regards inquiets vers le grand crâne incliné, componctueux, sur le potage. Les jours de congé — dimanches et jeudis, — il n'y avait pas de lecture, tout le monde causait. Le réfectoire sonore s'emplissait d'un assourdissant tapage. A la table des maîtres, des farceurs — quand monsieur le directeur ne regardait pas — se lançaient des boulettes ou des noyaux de cerises ; alors le nouveau, le « moine laïque », ébauchait un sourire. C'était rassurant. On l'apprivoiserait peut-être.

L'abbé X..., le professeur de rhétorique, s'en chargea : c'était un saint, plein de douceur, de bonhomie, tellement charitable qu'il riait à chaudes larmes de tous les calembours les plus atroces dont on faisait à la maison une consommation énorme. Il invita notre peureux chez lui, le présenta à son ami, le professeur de quatrième, petit homme à lunettes, d'une belle âme candide et franche, qui aimait à dire : « Moi, je suis républicain » et ajoutait en se redressant : « Notre Seigneur était républicain ». D'autres abbés accoururent, se mêlèrent à la conversation ; le plus hardi risqua un jeu de mots, en regardant de côté l'homme farouche. Dégelé par le bongarçonnisme de tous, Verlaine répondit sur le même ton, en raconta « de bien bonnes » sur les Anglais... Bref, quand ces messieurs se communiquèrent leurs impressions sur le « pékin », la conclusion unanime fut que c'était un « type à part », mais un « bon type ».

L'abbé X... fut l'ami sérieux, le confident, le guérisseur des tourments et des doutes qui pouvaient survenir. Théologien de première force, admirablement tolérant dans la pratique, il se

montrait d'une absolue rigueur en matière de dogmes. Parfois ses collègues, jouant à *l'avocat du diable*, s'amusaient à le pousser ; et c'était plaisir de le voir, avec une inaltérable douceur, mais une netteté tranchante d'arguments et de termes, abattre lestement les objections les plus perfides. Ses entretiens furent précieux pour le poète dont ils dirigeaient la foi. Sa bonté, sa raison, sa douce gaieté calmèrent et soutinrent bien souvent l'homme dont voulaient se réveiller les vieilles agitations du cœur.

Il ignore, d'ailleurs, toujours à qui il avait affaire. Verlaine, nous l'avons dit, évitait soigneusement de dire un mot qui pût faire deviner le rôle déjà brillant tenu par lui dans l'histoire de la littérature.

Quelqu'un, pourtant, connut alors le passé orageux. L'archevêque de Reims visitait, une fois l'an, son cher collègue de Notre-Dame. A cette occasion, — d'après, sans doute, un ancien usage chrétien, — il recevait en particulier tout professeur de la maison qui en témoignait le désir. L'auteur de *Sagesse*, dans sa conscience si ardemment éprise de sincérité, souffrait du mystère dont il s'entourait, et par un excès de scrupule, il croyait tromper ainsi la confiance d'excellentes gens qui l'avaient fraternellement accueilli. Pourquoi ne dirait-il pas tout au chef suprême de la maison ? Reçu par M^r Langénieux, il ouvrit son cœur, il raconta sa vie. Et le bon cardinal ne put, naturellement, que rassurer, consoler, encourager cette âme ultra-délicate.

Verlaine était donc aussi bien que possible. Il vivait dans l'atmosphère religieuse qu'il avait désirée, qui l'entretenait et le fortifiait dans sa foi. Or il arriva une chose bien inattendue : c'est que ce bonheur le perdit et qu'il avait eu tort de quitter la rigide Angleterre.

Quand il s'agit de combattre un vice comme l'ivrognerie, par exemple, l'Anglais est absolu. Ne lui parlez pas d'usage modéré ; il répond : pas d'usage du tout ! Aussi le commerce du « publican » est-il poursuivi par une foule de sociétés de tempérance, limité de plus en plus par des entraves que l'opinion oblige l'administration à renforcer et multiplier chaque jour. Dans les rues, pas de ces cafés étincelants qui invitent, qui attirent. Le « public house », avec son étroite porte baïllante, a l'air louche d'un mauvais lieu ; il cache derrière d'opaques vitraux ses comptoirs d'acajou, sa verrerie, ses pompes à bière, ses fioles de « spirits ». On y boit debout dans des compar-

timents séparés par des cloisons, comme si les clients avaient honte de s'y rencontrer et de s'y reconnaître.

Dans beaucoup de familles de la classe moyenne on est à peu près « teetstaler » : pas de vin, pas de bière, de l'eau. Si monsieur ou madame ont la gourmandise des liqueurs, ils boiront leur petit verre dans une armoire entr'ouverte.

C'est ce formalisme — parfois un peu tartufe, si l'on veut, — qui avait préservé notre converti.

D'abord le cabaret, dans les conditions que nous venons de voir, n'était pas assez séduisant pour affaiblir ses résolutions d'abstinence, et, d'autre part, il savait que ses fonctions lui interdisaient, à Stickney comme à Bournemouth, de pousser la petite porte sous l'œil des clergymen et des clients de son patron.

En reprenant les mœurs françaises, il rentrait dans le libéralisme et la tolérance. Chez nous le café n'est pas regardé de travers. S'y asseoir avec un ami, pour causer, pour « faire une politesse » ou l'accepter, sous forme de vermouth, de madère, de quinquina, c'est très bien vu ; tout au moins c'est admis.

Il se laissa glisser à cette douceur.

Puis le collègue Notre-Dame même lui fut, bien innocemment, une occasion de péché : on y buvait du vin aux repas. Oh ! très sagement : un litre pour quatre. Hélas ! c'était trop. Verlaine aimait le vin, comme un bon Français qu'il était. Dans le régime britannique, c'était la seule chose qui lui manquât, la seule privation capable de lui tirer parfois un léger soupir de regret.

Autre chose : quand l'Anglais vous reçoit, il vous offre du thé, avec des gâteaux. Le thé est très fort, c'est vrai, et l'on en prend beaucoup, mais on n'a pas l'idée d'y mettre du rhum, comme les Français, qui ne savent pas faire le thé, et s'arrangent pour en détruire le goût, quand ils en prennent par genre ou parce qu'ils ont la colique.

Lorsque Verlaine allait voir les amis qu'il s'était faits tout de suite, grâce au charme de son esprit et de son éducation, on lui offrait du vin ou du café, suivant la coutume du pays, puis on sortait la *cave à liqueurs*. « Bonnes vieilles habitudes nationales ! » disait le pauvre grand enfant repris par son faible, « saines joies permises ! » Bonheur simple des honnêtes gens !... Foin des protestants et des jansénistes !... »

Mon Dieu ! un petit verre, pas plus. Mais du jour où, après avoir visité dans la même journée plusieurs personnes, le petit

verre doublé ou triplé eût fait sentir à l'estomac, sevré longtemps, sa chaleur perfide, le démon, d'abord mince, menu enfantelet, un diabolotin de rien du tout, entra dans l'âme par cette petite ouverture, et il grandit, et il ne sortit plus.

Verlaine reçut des amis, lui aussi. Il eut dans sa chambre des bouteilles et des verres. Ayant bu, il eut soif. Quand il alla au café, au lieu d'un vermouth, il en prit deux.

D'ailleurs, ce fut seulement pendant la seconde année de son séjour à Reithel — où il fut professeur d'octobre 1877 à octobre 1879 — qu'il perdit les habitudes de sobriété payées si cher et conservées si courageusement pendant près de cinq ans ; toujours pas d'absinthe, par exemple. Oh ! non, — pas une goutte depuis 1873, son année terrible. Cela le tranquillisait. Mais s'il ne prenait pas d'absinthe, il prenait maintenant du bitter et ne s'effrayait plus à voir s'empiler devant lui des soucoupes de bocks.

En sorte que la nervosité d'autrefois commença à reparaitre de temps en temps. Son caractère si doux, si gai, s'altérait parfois. Il avait des moments de tristesse, sentait plus lourdement le poids de sa solitude.

Même quand il s'était rasséréiné, quelque vague appréhension le guettait. Alors il s'attendrissait davantage sur lui-même ; le passé, longtemps noyé dans ce brouillard doré d'insouciance et d'oubli volontaire, dû à la conscience toute neuve, à la vie innocente, revenait noir et distinct. Puis il songeait qu'il avait un enfant. Il désirait sa voix et ses caresses. Sentant le péché le reprendre, il se rattachait plus fort, à l'heure du repentir, aux scrupules religieux. Son mariage dissous lui était un remords, et lui qui, primitivement, avait goûté plutôt un secret plaisir d'indépendance, il se crut obligé de faire cesser une situation « anti-chrétienne » ; il fut hanté par le désir de remplir les devoirs, d'avoir les pures joies d'un père.

Au mois d'octobre 1879, l'administration du collège Notre-Dame en ayant remanié l'organisation, le cours de Verlaine fut supprimé. Il se trouva sans emploi. C'était peu grave, naturellement : il gagnerait toujours sa vie en Angleterre ou même en France, par son métier de professeur. D'ailleurs sa bonne mère lui fournissait le supplément nécessaire à ses émoluments (1), et il pouvait vivre modestement sans connaître la gêne ; mais cet

(1) A Notre-Dame, il avait 800 francs par an. Mais la moitié de cette somme était pour ainsi dire de l'argent de poche, puisque le collège fournissait le logement, la nourriture, le chauffage et le blanchissage.

événement devint à ses yeux un avertissement de la Providence, le rappel d'un devoir : « Tu es père !... Mais mon fils ?... Il m'est enlevé !... Eh bien ! non !... »

Puis il eut une révolte : « Eh bien ! j'aurai tout de même un enfant !... »

Cet enfant, il le retrouva dans un de ses élèves, un jeune homme de dix-sept ans, Lucien Létinois, originaire de Juniville.

L'adolescent est l'être humain parfait, par l'ensemble de la beauté physique et de la candeur morale. N'étant pas encore de la « Société », il a ce qu'il aura jamais de mieux comme esprit, vivacité, honnêteté, bon sens. Il possède, en outre, la force de vie, la souplesse, la grâce.

On n'admettrait pas que notre poète, si aimant, si artiste, si expansif, si gai, si rayonnant, ait vécu sans en éprouver de la joie, du rajeunissement, parmi toute ces joyeuses vigueurs qui s'ébattaient autour de lui.

Ce lui fut, dès l'Angleterre, une consolation et une renaissance. A Rethel, l'intimité devait être plus grande, parce qu'on était de même race, que l'on avait les mêmes idées d'enfance, que l'on riait des mêmes choses. Entre lui et Lucien Létinois, il y eut d'abord une sorte de lutte. Le jeune homme, alors âgé de seize ou dix-sept ans, avait un peu de l'âpreté des natures très franches ; il était peu subordonné, répondeur, Verlaine le connut comme on connaît les élèves difficiles, par des discussions à soutenir et des punitions à donner. Mais la discipline n'était pas bien absolutiste à Notre-Dame. C'était l'habitude que l'élève puni s'expliquât avec son maître. De ces explications jaillit la lumière... et l'amitié. Vainqueur de la mauvaise tête, Verlaine s'éprit du bon cœur. Avec ce puéril amour qu'ont pour l'autorité ceux qui en sont très incapables, après avoir morigéné en professeur, il voulut morigéner en père : ce qu'il déclarait plus autoritaire encore, et plus religieux, mais ce qui était, au fond, plus en rapport avec son caractère et ses moyens.

Ce brave Létinois n'y voyait pas d'inconvénient : il aimait mieux un *papa* qu'un *pion*, surtout quand ce papa était un gamin. L'affection et la confiance étaient parfaites de part et d'autre quand Verlaine quitta Notre-Dame.

Ce fut cette invitation au sentiment paternel qui rappela plus vivement au poète son vrai fils, le fils de sa chair. Initiation ?



VERLAINE DANS LA FORÊT

REPRODUCTION D'UNE LITHOGRAPHIE DE F.-A. CAZALS.

Evocati
dont on
par le d
nature n
été cré
fait rés
paterni
toutes l
retourn
d'affect

avec un

Ce s
en cor
calme

le la t

Sa
d'héri



her
soir

st

Evocation serait plus juste. Les « entrailles » de père, ce mot dont on rit, dont peuvent rire surtout les femmes qui prétendent, par le droit de la souffrance, s'attribuer exclusivement la seconde nature mise en tout être ayant produit la vie, — ce mot n'a pas été créé par l'expérience humaine sans qu'elle ait constaté un fait résultant d'une loi mystérieuse et profonde. Verlaine *sentit* sa paternité. Il désira être un père pour de bon, avec tous les droits, toutes les joies, tous les devoirs. Déçu dans cette espérance, il se retourna vers Létinois, combinant alors son impérieux besoin d'affection

J'ai la fureur d'aimer, mon cœur si faible est fou (1).

avec un nouveau plan d'existence.

Ce serait donc à la campagne qu'il vivrait désormais, non pas en contemplateur oisif, mais en paysan laborieux, gagnant le calme de l'âme par la fatigue des bras. Il achèterait une maison, de la terre, ferait valoir son bien.

Sa mère lui donna trente mille francs, représentant la part d'héritage paternel dont il n'avait eu, jusque-là, que la nue-propriété. Mais comme le jugement de séparation prononcé contre lui l'obligeait de servir à sa femme une pension annuelle — douze ou quinze cents francs, croyons-nous, — qu'il n'avait pas été en état de payer, et que le beau-père pouvait faire saisir tout bien-fonds lui appartenant, il achèterait une propriété en la mettant sous le nom d'un autre. Les parents de Létinois étaient cultivateurs à Juniville (arrondissement de Rethel). Verlaine vit dans cette circonstance un moyen d'accomplir ses projets ruraux et de rester avec Lucien : il s'associa avec le père de ce dernier ; la propriété fut censée appartenir au père, et non saisissable, par conséquent.

Les premiers temps, ce fut charmant. Il avait pris très au sérieux son nouveau genre de vie. Avec le père Létinois il apprenait à soigner les chevaux et les bœufs ; il allait aux champs, hersait, fanait, en attendant de savoir faucher et labourer. Le soir, il donnait à Lucien les dernières leçons nécessaires pour



(1) Vers d'Amour.

l'examen qu'il devait passer en vue de son volontariat d'un an ; car il ne voulait pas que son « enfant » fit cinq ans de service : un aussi long séjour à la caserne nuirait à sa candeur ; son père adoptif avancerait les quinze cents francs de l'engagement conditionnel.

Le dimanche, à la messe et aux vêpres, assis gravement dans la stalle du chœur parmi les membres de la Fabrique, il mêlait le filet de sa voix toujours un peu enrhumée aux terribles basses-tailles de messieurs les chantres.

Malheureusement, il avait trop goûté, nous l'avons vu, aux molles et gourmandes habitudes françaises. Reithel avait vu sa première glissade, Juniville le mena plus loin.

Tout de suite il se fit des amis.

On se demandera comment une nature aussi raffinée pouvait s'entendre avec de bons campagnards totalement étrangers à n'importe quelle idée artistique ou littéraire. Verlaine ne possédait pas ce genre d'esprit que l'on nomme aristocratique. Nous l'avons déjà dit : sa vision était si rapide et si nette, sa conception si large et si puissante, qu'il s'intéressait à n'importe quoi et trouvait partout des choses amusantes. Son imagination lui donnait mille curiosités ; son langage merveilleusement agile, varié, expert en nuances, lui permettait de se faire comprendre par les frustes, de les intéresser, même de les divertir. Les paysans virent aussitôt qu'ils avaient affaire à « un homme d'esprit », comme ils disent. Mais c'était un homme d'esprit bien extraordinaire. Dans la conversation il n'imposait pas silence, d'un geste impatient, aux bonnes gens qui ont le naïf toupet de vouloir aussi dire quelque chose. Miraculeux phénomène : ce « monsieur instruit » n'avait pas l'air de regarder les autres comme des imbéciles ! Il ne parlait pas tout seul : il écoutait !... semblait y trouver du plaisir !... Et puis si simple ! — plus, beaucoup plus qu'eux-mêmes, — gai comme un pinson.

Verlaine avait d'autant plus de facilité de les séduire qu'il les aimait, ces êtres primitifs... Brouillé avec Paris qui ne lui avait donné que des déboires et de douloureuses agitations, il était arrivé à Juniville avec la conviction que seule la vie des champs peut donner le bonheur, que les villageois ont conservé la meilleure part de sentiment, de bon sens, d'honnêteté pouvant subsister encore dans la société française. Tout en eux lui plaisait : leur vie en famille, leur souci de s'enquérir d'un chacun qu'il

opposait à la froide indifférence des villes, leur genre particulier d'humeur qui le touchait par l'ingénuité qu'y voyait son dilettantisme. Il s'assimilait avec délices leur patois, s'emparait de leurs plaisanteries habituelles, les leur rendait transformées avec une étonnante fantaisie. Les mots de Verlaine en junivillois firent fortune. D'autre part, les locutions parisiennes qu'il introduisit, telles que : « N'en jetez plus !... Des nèfles !... J'te crois... », les terminaisons en *ompe* et en *mar*, etc...., lui étaient retournées par les bons gens avec une bizarrerie d'à-propos et une singularité d'accent qui faisaient sa joie.

Pour être complet dans son nouveau rôle, pour ne connaître que « les plaisirs champêtres », il apprit à jouer au *piquet*, y devint d'une certaine force, fit d'interminables parties avec des rentiers de l'endroit.

Or les campagnards quelque peu cossus possèdent ces caves bien fournies, privilèges des gens sédentaires. Et notre pauvre pécheur redevint la victime de sa coquine de bouche. Sans doute, il s'efforçait d'imiter la prudente méthode de ses hôtes qui savaient jouer sans abuser. Mais n'importe ! Ce n'était plus la belle sobriété anglaise. De nouveau il prit des familiarités avec ses scrupules : — On pouvait bien boire une canette à l'honnête auberge en sortant de la messe, et puis une autre en sortant des vêpres. — Mais maintenant qu'il était le camarade de tout le monde, maîtres et valets, les occasions se multipliaient de « trinquer avec un ami ». Et puis il savait le *piquet* : pas moyen de s'ennuyer, de ne faire qu'entrer et sortir. Seulement ce n'étaient pas quelques verres de vin d'Espagne dégustés à une table bourgeoise, c'étaient les tournées de chopes et de petits verres suivant le nombre des parties gagnées ou perdues. Sans compter les autres consommations, telles que cafés et bouteilles de vin du pays qu'il fallait bien accepter pour « faire plaisir » à ceux qui les offraient. Le paysan est partout le même : il vit de rien pendant la semaine et se grise le dimanche. Verlaine, le dimanche, cela lui donnait soif pour les autres jours.

Il commença donc à s'enivrer.

Cependant Lucien Létinois était au régiment. Son père adoptif entretenait avec lui une correspondance active et lui prodigua les conseils. Dans une œuvre en prose restée inédite et intitulée : *Voyage en France par un Français*, il y a un passage sur les

devoirs du soldat (1) ; c'est un chapitre vécu de cette paternité si touchante. Le jeune homme, enrôlé dans l'artillerie, vient au camp de Châlons. Joie de Verlaine. Toutes les semaines il est au camp, voit son « fils » en uniforme, l'admire, le suit dans ses exercices :

Mon fils est brave, il va sur son cheval de guerre...
..... (2).

Au sortir du régiment, il l'envoie à Londres, pour se perfectionner dans la connaissance de l'anglais.

Dans le même temps, en 1881, Verlaine se décida à faire éditer son chef-d'œuvre, *Sagesse*. Mais il avait rompu avec le siècle, il n'était plus qu'un chrétien, un dévot, son livre était pour les catholiques et leur serait offert directement par un éditeur exclusivement catholique. Rien de mieux à cet égard, semblait-il, que l'ancienne maison Palmé, qui avait édité les Bollandistes, et qui s'appelait maintenant *Société générale de librairie catholique*. Le livre n'eut aucun succès. Une série de sonnets proposés à la même librairie ne fut pas acceptée, et le manuscrit du *Voyage en France par un Français* qu'il avait adressé à la *Revue du Monde catholique* lui fut renvoyé.

Ces déceptions n'étaient pas sans lui causer de l'énervement, quand, en 1882, il subit un véritable désastre. Son associé de Juniville avait fait de mauvaises affaires. Il y eut liquidation et le bien fut vendu.

Pour ces malheureux paysans, c'était la ruine, l'écrasement. Pour Verlaine, c'était l'écroulement de son rêve de vie calme et heureuse. Que faire désormais ? Revenir à l'enseignement, retourner en Angleterre ? Il ne se sentait plus le courage de s'expatrier, de reprendre une vie trop solitaire pour son pauvre cœur malade.

Une consolation lui restait : l'amitié de Létinois. Toute la famille, après le « krach », était venue à Paris, se donnant à elle-même le prétexte de chercher quelque chose, mais surtout, en réalité, pour fuir le pays où elle ne voulait pas se montrer dans sa misère.

Verlaine restait à Juniville pour la liquidation. Des trente mille francs mis dans l'entreprise il en sauva à peine la moitié,

(1) Ce passage a été publié dans la revue *Le Sagittaire*, n° de juin 1900, pp. 3-7, sous le titre : *A mon fils*.

(2) *Vers d'Amour*.

qu'il rendit à sa mère. La grande question pour lui était de tirer d'embarras ce pauvre Lucien. Le jeune homme, ayant une bonne instruction primaire, fut placé comme professeur dans une école libre, dirigée par M. Esnault, à Boulogne-sur-Seine. Il y resta un mois. Au bout de ce temps, il trouva un autre emploi qui offrait plus de chances d'avenir. Mais l'occasion qui se présentait devait être saisie de suite. Pour ne pas laisser M. Esnault dans l'embarras par le départ subit de son sous-maître, Verlaine vint à Boulogne, où il prit la place de Létinois (1882).

Quand il se trouva libre, par l'arrivée d'un nouveau professeur, le plus sage eût été de retourner aussitôt à la campagne, suivant les conseils de M^{me} Verlaine. Malheureusement il fut séduit par cette vie indépendante et anonyme de la banlieue industrielle, milieu anormal : faux-semblants de Paris, du village et de la ville de province. Il y resta quelque temps, eut des amis de « sur le zinc », commença à se griser plus souvent. Cela, combiné avec le contre-coup des dernières émotions, agit sur le système nerveux : il perdit le sommeil, fut obligé de prendre du chloral. S'ennuyant, s'exaspérant, ne pouvant rester seul, il appela sa mère. L'excellente femme accourut, s'installa près de lui. Témoin des dangers qu'il courait, elle le décida à essayer encore de la campagne. Tous deux retournèrent dans les Ardennes, louèrent une petite maison avec un jardin, à quelque distance du fatal Juniville, dans un village nommé Coulommès.

Serait-ce le repos, la paix, l'oubli, « la mise en fuite des démons », comme avait dit *l'autre* (1) en son style de feu ? Non, Verlaine avait goûté à l'atroce remède. Un peu d'alcool, et le triste bataillon des pensées amères disparaissait une minute. C'était assez. Mais après l'éphémère gaieté, revenait, plus forte, l'inévitable torture morale. Chaque jour, dans le cerveau sensibilisé horriblement par les combats de la pensée, à la foule des souvenirs et des regrets venait se joindre un vieux grief oublié dont les griffes entraient plus pénétrantes. Alors il doublait l'affreuse potion.

Puis il y avait les causes extérieures, occasionnelles.

Ces qualités d'esprit, qui amusaient autrefois les gens de Juniville, groupaient encore autour de lui, en la salle d'auberge, les gars de Coulommès. Mais dans des conditions tout autres.

(1) Arthur Rimbaud.

Le paysan a par tradition, peut-être par besoin, le respect de la force. Elle est représentée au village par la fortune. Son imagination, ordinairement, l'exagère, par la simple raison que l'on grandit ce que l'on aime. Celui qui ne dépend de personne et dépense plus que les autres passe facilement pour très riche. Le riche, à la campagne, a toujours raison. Verlaine, propriétaire, avait donc pu s'offrir toutes les familiarités possibles, et, comme ils disaient, « sortir de son rang ». Mais à Coulommès on savait l'histoire de sa ruine. Dès lors, aucun motif de respect. Les poules, animaux rustiques par excellence, criblent de coup de bec une compagne malade. C'est pour ceux qui nourrissent les poules un exemple, — ou une sympathie résultant de la communauté d'existence. — Le propriétaire — riche ou passant pour tel — peut être « l'homme d'esprit » ; le pauvre, quand il est amusant, n'est plus qu'un pître. Il fait rire et on lui fait des farces. Il se fâche : on se fâche, on lui en veut, les langues marchent : c'est un « mauvais sujet », un « trainard » (1).



Verlaine à la campagne.

Au village, si l'on reste chez soi, c'est le bonheur et l'indépendance, certes, plus que dans les villes. Mais Verlaine avait la manie de la sociabilité. Camarade de tout le monde, trinquant avec tout le monde, il eut des discussions, des querelles. Ses réparties, qui clouaient le bec à ceux de Juniville, irritaient seulement ceux de Coulommès. De « trainard » il passa « jésuite, calotin », eut pour ennemis des commères, des bergers, un marchand de cochons. Enfin, exaspéré, perdant ses illusions dernières sur la tranquillité que l'on peut trouver aux champs, il se résolut à reprendre la vie de littérature, si longtemps répudiée, et rentra définitivement à Paris où il s'installa rue de la Roquette (1883). Une nouvelle période de son existence littéraire allait commencer.

Ernest DELAHAYE.

(1) Invective ardennaise équivalant au parisien « Vadrouille ».

LE PROTESTANTISME
DANS LE RETHÉLOIS & DANS L'ARGONNE
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES
(SUITE)

XXIV (ADDITION)

Avant de poursuivre notre étude, nous tenons à réparer l'oubli, que nous avons fait, d'un seigneur que nous a signalé M. de Maixmoron et sur lequel, avec son obligeance habituelle, il nous communique d'intéressants renseignements. Il s'agit d'un fait survenu à Romagne-sous-Montfaucon (1) au milieu du xvi^e siècle.

Vers 1552, Antoine de Montberon, écuyer, demeurant à Romagne, avait frappé de sa dague une nommée Bidette, femme à Jehan Henry, dit Pelletier. Cette femme avait tenu des propos injurieux et proféré des menaces contre damoiselle Françoise de Maillart, femme de Montberon, parce qu'elle avait fait élire sage-femme Jehanne, femme de Jehan Legrosbette ; on sait que ces élections se faisaient dans l'église. Peu après, le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, Jehan Henry, dit Pelletier, se rendit devant l'église où étaient réunis les habitants pour traiter des affaires de la commune : Henry se mit à injurier Montberon, l'appelant étranger, banni, voleur, luthérien, menteur, brigand. Montberon averti, blessé dans son honneur, alla trouver Henry qui causait devant sa maison avec des voisins. Henry renouvela ses injures et, comme ses voisins voulaient le faire taire, il leur dit « qu'il vaudrait que le dit Montberon l'eût tué afin qu'il fût pendu après ». Montberon furieux lui porta un coup de taille sur l'épaule et un coup d'estoc vers la cuisse. Mais ce dernier coup fut porté trop haut et Henry mourut. Montberon gagna l'étranger (la Lorraine) et Christine de Dannemarck, duchesse de Lorraine (femme de Charles II), le grâcia aux conditions ordinaires (2).

Antoine de Montberon avait épousé Françoise de Maillart, fille de Gracien de Maillart et de Thierette d'Yssenart, dame de Landres, Cornay, Fléville, Sommerance, Bayonville, etc., fille

(1) Romagne-sous-Montfaucon, canton de Montfaucon (Meuse).

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle ; B 27, patentes de 1551 à 1557, n^o 25 v^o.

de Geoffroy d'Yssenart, seigneur du même lieu, et de dame Béatrix de Grandpré, mort le 4 juillet 1545, dans son gouvernement de Maubert-Fontaine.

Françoise de Maillart était la sœur de :

Jean, tué dans les rangs calvinistes, sous les ordres de Coligny, à la bataille de Montcontour, le 3 octobre 1569 ;

Pierre, qui continua la descendance ;

Charles, tué au siège de Metz, le 1^{er} janvier 1553 ;

Claude, marié à Idelette de Beaumanoir, à Guillaîne de Tiges en 1563, mort le 4 octobre 1568, laissant de son second mariage un fils, Jean, mort après 1593 ;

Antoine, mort sans enfant en 1576 ;

Jeanne, sa sœur puînée, dame de Vienne-la-Ville, Sommerance, etc., mariée à Pierre de Berle, avant 1562, remariée à Nicolas Guitot, seigneur de la Grange-aux-Bois en partie. Ils vivaient encore en 1597.

Quant à elle, dame de Fléville et de Cornay en partie, baronne de Landres, elle avait épousé, en premières noces, Nicolas de Pouilly, écuyer, seigneur dudit lieu en partie, fils de Gillet de Pouilly, seigneur d'Esnes, et de Louise du Hautois ; en secondes noces, avant 1550, Antoine de Montberon, écuyer. Elle mourut vers 1570, laissant des enfants de ses deux époux (1).

Cet épisode de l'histoire de Romagne (2), que nous venons de rapporter, est fort intéressant et nous confirme dans l'opinion que nous avons émise sur les rapports qui existaient entre les calvinistes et les catholiques pendant la seconde moitié du xvi^e siècle, à l'époque des guerres de religion.

Antoine de Montberon était protestant comme sa femme, Françoise de Maillart, comme toute la famille de Maillart à cette époque, tandis que les habitants de Romagne étaient restés catholiques. Les uns et les autres se détestaient et nous en trouvons la preuve dans les injures qu'ils proféraient contre leurs seigneurs les de Montberon et les de Maillart.

Mais si ces haines et ces dissensions portèrent le trouble dans nos contrées de l'Argonne, elles étaient bien autrement ardentes dans le Rethelois pendant ces années. C'est en effet à la période

(1) E. Senemaud : *Généalogie de la maison de Maillart. Revue historique des Ardennes*, t. VI.

(2) Au xvi^e siècle, Romagne-sous-Montfaucou relevait du tabellionage de Varemme-en-Argonne et, au point de vue religieux, du chapitre de Montfaucou.

de 1590 que Jean Taté, dans sa chronique de Château-Porcien, rapporte cet épouvantable massacre dont le souvenir est resté légendaire, qu'on a surnommé la tuerie de Gomont et dans laquelle 400 catholiques de Château-Porcien, d'Herpy, de Gomont, de Condé et villages voisins (Ligueurs), périrent sous les coups des Réalistes Protestants (1).

XXV

La Réforme chez les membres du clergé, dans la bourgeoisie, dans le peuple.

Nous venons de parler de la noblesse, au temps de la Réforme, de reproduire succinctement les renseignements que les documents de l'époque nous ont laissés sur ses membres, surtout sur ceux qui avaient embrassé le protestantisme ; mais ils n'étaient pas les seuls. Les idées nouvelles s'étaient répandues, infiltrées dans la population tout entière en même temps que dans la noblesse. Examinons leurs progrès, autant que nous pourrons : nous aurons sans doute peu de noms à citer, d'autant moins que bien des renseignements nous manquent, malgré nos recherches, et que nous voulons empiéter le moins possible sur la Principauté de Sedan, au moins jusqu'à sa réunion avec le domaine de la couronne.

On trouve ces nouveaux religionnaires dans toutes les classes et dans toutes les professions de la population, dans la bourgeoisie comme parmi les habitants de la campagne.

Le clergé lui-même y participe : outre les deux prêtres résidant à Binarville, dont nous avons parlé, forcés à cause de leurs opinions religieuses de se réfugier à Cologne avant 1548 (2), outre les docteurs en théologie sortis de l'Université de Reims, cités par Dom Ganneron (3), trois chanoines de la collégiale de Braux, avaient vendu leur prébende à des religionnaires sous l'autorité du prince de Porcien, et l'un d'eux, après avoir donné les principales lettres et chartes de son église à des gens de la religion prétendue réformée, après avoir vendu sa prébende à Antoine de Croy, seigneur souverain de Château-Regnault et avoir occupé « une prébende à Revel où incontinent, se retira »,

(1) Taté : *Notes historiques sur Château-Porcien. Revue historique des Ardennes*, t. VI.

(2) Archives de la Marne, série G ; G 277.

(3) Dom Ganneron : *Centuries du pays des Esuens ; op. cit.*, p. 465.

était revenu au bout de cinq ans et avait émis la prétention de reprendre sa place à Braux. Ces faits sont connus par une requête au vicaire-général de l'archevêque (1). A la même époque, Mathieu de Launoy, né à la Ferté-Alais, prêtre catholique, s'était converti au protestantisme en 1560 et était devenu pasteur de Sedan de 1560 à 1574. Expulsé de l'église réformée à cause de ses relations coupables avec une de ses parentes, il rentra dans le giron de l'église romaine et mourut, nous ne savons à quelle date, chanoine de Saint-Gervais à Soissons. Il avait été marié à Marie de Fleury qui lui avait donné une fille, Sarah, baptisée à Sedan le 1^{er} février 1573 (2).

Un peu plus jeune que lui, Claude Pithoys, né à Vitry-le-François vers 1588, fils d'Isaac Pithoys et de Marie Marchand, était minime de la province de Champagne ; il quitta le froc pour se faire protestant, devint avocat consultant et occupa, de 1633 à 1675, la chaire de philosophie à l'Académie de Sedan. Marié à Illy, le 18 juin 1634, avec Hélène de la Disme, fille de Jacques de la Disme, marchand à Sedan, il eut de ce mariage un fils, Joseph, professeur de philosophie et ministre, une fille, Rachel ; remarié le 13 avril 1642 avec Madeleine Godin, fille d'Antoine Godin, maître serger, il n'eut pas d'enfant de cette union. Un troisième mariage, contracté le 16 septembre 1646, avec Marie Thiébaut, née à Sedan, et fille de feu Jacques Thiébaut, maître cordonnier, lui donna :

Jacques Pithoys, mort à 20 ans, docteur en droit ;

Anne, mariée à Alexandre Brari (3).

Comme les membres du clergé de l'église romaine, les pasteurs et les ministres de l'église réformée nous donnent également à cette époque des exemples de changement et de versatilité dans leurs opinions.

Nous avons déjà parlé de Bernardin Codur qui, en 1571, était ministre au Chastelet-en-Ardenne ; marié à Louise de Cimièrre, il en eut six enfants, entr'autres Philippe, présenté au baptême à Sedan, le 15 octobre 1579, par Louis de Jouvance, capitaine de Sedan. Ministre et savant distingué, il exerça ses fonctions pastorales surtout dans le midi de la France, fut professeur

(1) Archives de la Marne, G 172, 174.

(2-3) Rappelons, à propos de ces articles, comme nous pourrions le dire pour bien d'autres, que c'est surtout dans l'ouvrage de M. Henry, sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'église réformée de Sedan, que nous avons puisé les renseignements qui les concernent.

d'hébreu à Nîmes et à Montpellier, et à cause de ses tendances vers le catholicisme fut interdit de ses fonctions par le Synode tenu à Charenton en 1644. C'est alors qu'il embrassa ouvertement le catholicisme (1).

A la même époque, Léonard Le Maire dit Limbourg, fils de Jean Le Maire, arquebûsier à Sedan, et de Sarah de Limon, était en 1635 ministre surnuméraire à Sedan. Il abjura en 1639 et devint plus tard curé d'Alliencelles en Champagne (2).

D'après Boulliot, Jean Lemaire, arquebusier à Sedan, aurait eu deux fils : Jean, ministre surnuméraire à Sedan en 1631, qui abjura en 1637 et devint curé d'Alliencelles, et Léonard, proposant, qui abjura en 1639 (2).

Mais laissons momentanément de côté les pasteurs protestants : nous aurons à nous occuper d'eux ultérieurement.

* * *

La propagande de Calvin, dit Jolibois, avait eu de bonne heure des partisans à Rethel et, comme dans la plupart des villes, c'étaient surtout les officiers de justice et les bourgeois les plus riches qui avaient accueilli ses idées. Il ne cite que peu de noms : Lefebure, Nicolas Raulin, lieutenant particulier du baillage ; Robert Lornillet, sieur du fief de Rosne, ce fief dans lequel s'étaient réfugiés, comme nous l'avons vu, les protestants lors des troubles de Rethel (3).

D'après Claude Buirette, il en était de même à S^{te}-Menehould : le calvinisme y comptait surtout de riches propriétaires et des fonctionnaires publics (4).

Mais Rethel et Sainte-Menehould n'étaient pas les seules localités de nos contrées dans lesquelles il y eut des calvinistes ; il en était de même dans les autres villes ou centres importants du pays, à Maubert-Fontaine, à Rocroy, à Omont, Mouzon, Beaumont, Grandpré, Varennes, Vouziers, Mézières et autres lieux ; nous ne les énumérerons pas tous. Parlons cependant de Charleville : nous avons dit le mariage de Pierre-Louis de Castres, contracté le 18 octobre 1635, avec Marie de la Place ; le père de Marie est qualifié « honorable homme, bourgeois de Charleville ». Étaient sans doute aussi calvinistes, ce Jean Jacquisé, marchand,

(1-2) E. Henry : ouvrage cité.

(3) Jolibois : *Histoire de Rethel* ; ouvrage cité.

(4) Claude Buirette : *Histoire de Sainte-Menehould*.

dont la fille Marie-Anne, baptisée le 4 mars 1679, avait pour parrain Benjamin Pauly, maître chirurgien, et ce Nicolas Reveillot dont l'une des filles jumelles, baptisée le 2 novembre 1680, avait pour parrain M. Jurieu, ministre à Sedan, et pour marraine damoiselle Gabrielle de Conquérant, veuve de Messire Guillaume de Guy, chevalier, seigneur de Villers-devant-Mézières. A ces noms nous pourrions ajouter ceux d'Abraham de Fresnois, de Nicolas Dewatine, d'Hélie de la Saulx, de Thomas de Corda et bien d'autres. Du reste, si l'on consulte les actes religieux des protestants de Charleville, reproduits dans les registres conservés aux archives du tribunal de Sedan, il y a lieu de supposer que les calvinistes étaient nombreux dans cette ville, alors de création récente.

A côté de ces noms, nous voudrions faire connaître les noms que nous avons pu découvrir des *anciens*, de l'élite sans contredit des fidèles de chaque église. Mais, comme toujours, nos renseignements sont fort incomplets ; nous citerons cependant comme assistant à la conférence du Blacy, réunie le 15 août 1571 (1) :

André Denys, du Chastelet-en-Ardennes.

Claude de Montigny, de Sivry-les-Buzancy ?

• Martin Chériot, de Grandpré.

Antoine d'Aspremont, de l'église de Voncq.

Claude de Condé, de l'église de Boureuilles.

Christophe de Savigny, de l'église de Vouziers.

Ambroise Servart, de Tourteron ?

Claude Guillart, de Francheval.

Au colloque de Jametz, tenu le 16 avril 1572, figurent (2) :

Pierre Denys, peut-être le frère d'André, de Chastelet-en-Ardennes.

Jean Grégoire, de Grandpré.

Nicolas Lefebvre, de Voncq.

Jean Aubert, de Vouziers.

Jean Richard, de Francheval.

Les noms cités au colloque de Sedan, du 22 avril 1579, sont moins nombreux ; nous y relevons :

Adrien Dussel, ancien du Chastelet-en-Ardennes.

Jean Pallys, de Grandpré.

Baudart, de l'église de Voncq.

(1) *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 3^e série, 9^e année, n^o 3, 15 mars 1900, pp. 128 à 135.

(2) *Ibidem*, 9^e année, n^o 4, pp. 305 à 310.

Et au Synode de la province de Champagne, réuni à Sivry-en-Argonne, les 13 et 14 avril 1581, nous ne voyons plus cité que Charles Savary, ancien de l'église de Falaise.

Les documents que nous avons publiés sur l'église d'Imécourt nous donnent encore quelques noms, ceux de :

Jean Boudet.

Pierre Briel, mort en 1673.

Philippe Raussin, démissionnaire en 1676.

Jacques Vuilmet.

Jean Gonzal, de Nouart.

Daniel Alardin, en 1667.

Isaac Larché, de Grandpré, en 1673.

Claude Creplet, démissionnaire en 1676.

Germain Picart.

En 1683, le sieur Jacques Briel, agrégé comme diacre à l'église (1).

Tous les protestants, anciens des églises et autres, exerçaient pour la plupart des professions sur lesquelles nos recherches ont porté, ne pouvant malheureusement nous appuyer que sur les registres conservés au tribunal de Sedan. Les registres des autres églises ne nous ont pas été conservés. Nous avons néanmoins trouvé quelques noms que nous reproduisons par professions.

Fonctionnaires. — Voici d'abord les fonctionnaires : Jacques Galmin, receveur à Tourteron en 1573.

Jean Galmin, receveur pour le Roy en l'Élection de Rethel, avant 1584.

N... des Ayvelles, notaire à Tourteron en 1590.

Tobie Garbe, procureur à N..., près le Chesne en 1599.

Nicolas Deleau, notaire au duché de Rethelois, demeurant à Vouziers en 1606.

Jean Béguin, avocat en parlement, né à Vouzy, baptisé le 6 juillet 1597, filleul de Jean d'Orthe et de Louise de Joyeuse, marié successivement à Madeleine Poilblanc, fille du chirurgien, et à Anne Navaru, procureur fiscal de la souveraineté de Saint-Menges, mort le 31 août 1653, à l'âge de 83 ans (2).

Guillaume Pouille, né à Falaise, sergent au baillage de Sedan, inhumé le 28 octobre 1622, à l'âge de 50 ans.

Jean Ducloux, né à Château-Regnault, huissier au baillage, enterré le 26 décembre 1640, à l'âge de 76 ans.

(1) Registre des délibérations du consistoire de l'église réformée d'Imécourt, de 1666 à 1684.

(2) Communication de M. E. Henry.

Louis Alexandre, avocat en parlement, demeurant à Sainte-Menehould en 1661.

Jean Baudesson, greffier à Montigny en 1670.

David Baillet, né à Bourg-Fidèle, sergent au baillage de Sedan, inhumé le 28 octobre 1646, à l'âge de 80 ans.

Jean Vallet, natif de Beaumont-en-Argonne, notaire à Torcy, enterré le 19 février 1674, âgé de 56 ans.

Daniel Béguin, neveu de Jean que nous venons de citer, avocat, bailli de Chémery, marié le 30 août 1678 à Madeleine de Reumaux, veuve en dernières noces d'Abraham Colville.

René de Marolles, receveur du domaine à Sainte-Menehould, révoqué par arrêt du parlement de Paris « *pour être des nouvelles opinions* ».

Louis de Marolles, conseiller du Roy, receveur des consignations à Sainte-Menehould en 1685 (1).

Médecins. — A côté de ces noms de personnages dont les fonctions se rattachaient à la justice et aux finances, la classe éclairée et instruite nous fournit les noms de plusieurs médecins :

Jean Lesieur, chirurgien, fils de Roch Lesieur, chirurgien à Jametz, qui épousa le 23 janvier 1584, Elizée Galmin, fille de feu Jean Galmin que nous avons vu receveur pour le Roy en l'Élection de Rethel.

N... Rogiez, praticien à Auvillers, marié le 15 juillet 1595 à Jeanne Maquet, fille de feu François Maquet, d'Auvillers.

Jonas Pignier, en 1597, chirurgien qui exerça successivement à Maubert-Fontaine où il était en même temps apothicaire, au Chastelet, à Léchelle. Il maria sa fille Marie à Claude Sommet, régent de la deuxième classe (de 1620 à 1638) au collège de Sedan et, le 18 mai 1631, en l'église de Léchelle, son fils Isaac, à damoiselle Jeanne de Suclin, fille de Robert de Suclin, écuyer, sieur de Ventollé, et de Jeanne d'Aragon, demeurant à Maubert-Fontaine. Nous en avons déjà parlé.

En 1600, Antoine Philippot, chirurgien à Maubert-Fontaine, marié le 11 avril 1600 à Marie Haget, fille de Thierry Haget, marchand à Vaux-les-Aubigny-aux-Pothées (2).

La même année, Jean Collin, chirurgien à Chasté, proche

(1) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(2) *Ibidem*.

Grandpré, marié le 6 juillet 1600 à Marie Vuarin, fille de Jean Vuarin, orfèvre à Sedan.

Avant 1608, Jean Lallemand, praticien à Vouziers. On trouve dans le registre des mariages de Sedan, à la date du 15 janvier de cette même année, la mention suivante : au catéchisme, M. Horten a béni le mariage de Nicolas Adam, fils de défunt Estienne Adam, lui vivant demeurant en cette ville, et de Sibille Oudart, sa femme, ses père et mère d'une part, et de Pasquale Lallemand, fille de feu Jean Lallemand, lui vivant praticien, demeurant à Vouziers, et de Nicolle B...? ses père et mère d'autre part.

En 1633, nous trouvons Isaac Ferdemoulin, dit le Palme, fils d'Isaac Ferdemoulin, apothicaire à Voncq, il est maître chirurgien à Sedan après l'avoir été à Voncq et se marie le 6 mars 1633, avec Anne Mahué, fille de feu Tobie Mahué, soldat de la garde du château de Sedan. Il est peut-être le père de Michel Ferdemoulin, également maître chirurgien à Sedan, qui épouse par contrat de mariage passé le 14 juin 1666, en l'étude de M^e Bourquelot, notaire à Charleville, Marguerite Strang, fille de Hendric Strang, maître fondeur de la batterie de Charleville, et de Marie Rêze (1).

A la même époque (1633), Antoine Beaufort est médecin au Mont-de-Jeux, il est l'époux d'Esther Canelle qui lui a donné une fille, Marthe, enterrée à Sedan le 23 mars 1633, à l'âge de cinq mois.

En 1661, Frédéric Charpentier est chirurgien à Imécourt ; nous le voyons établi à Falaise avant 1680. Il a épousé Marie Gérard qui l'a rendu père d'un fils, Jérémie, né le 31 août 1661, baptisé à Sedan le 18 septembre, et d'une fille, Marie qui, après la mort de son père, épousa le 26 mai 1680, Claude Piette, maître tailleur d'habits, demeurant au faubourg du Ménil de Sedan, fils de Nicaise Piette, maître tailleur d'habits audit faubourg, et de Marie Magister, sa femme, ses père et mère.

A la même date 1661, Abraham Poilblanc, chirurgien, demeurant à Léchelle, est l'époux de Marie Brandon qui le rend père de : Louis (novembre 1664), Jean (mars 1663), Rachel (octobre 1664), Jean (juillet 1666), Jérémie (juillet 1668), et Paul Poilblanc (juin 1671).

(1) Archives du département des Ardennes ; inventaire-sommaire, t. III, série E ; études de notaires.

L'année 1679 nous révèle deux chirurgiens à Charleville : Benjamin Pauly que nous avons déjà vu, à la date du 6 mars, parrain d'Anue, fille de Jean Jacquisé, bourgeois de Charleville, et Pierre Dalché, époux de Marie Magdaleny, dont la fille Judith, âgée de 15 mois, fut enterrée à Sedan le 25 septembre (1).

Citons encore Jacques Gonzal, maître chirurgien à Noua (Nouart), époux de Marthe Gérardin, qui figure, le 11 août 1680, avec sa femme comme parrain et marraine de Jacques, fils de Gérard Gérardin, maître chapelier à Sedan, et le 18 juillet 1682, toujours avec sa femme comme parrain et marraine de Marthe, fille de Daniel Briet et de Marie Gérardin (2).

Ajouterons-nous à cette liste le nom de Pierre Jacquet, chirurgien à Cernay-en-Dormois, bien que nous ne sachions rien de sa religion ? Mais ses relations avec la famille d'Orthe, la confiance que lui témoignait, comme nous l'avons vu en parlant de cette famille, en 1690, Catherine de Dampierre, veuve de Louis d'Orthe, fugitive à cette époque, en le nommant son mandataire, sont des raisons assez sérieuses pour nous faire supposer que Pierre Jacquet était protestant avant la révocation de l'Edit de Nantes.

Pharmaciens. — La liste des pharmaciens est moins longue ; nous trouvons cependant : en 1579, Gilles Ratel, apothicaire à Vouzi (Vouziers), il a épousé Anne Brambach, fille de N... Brambach, orfèvre et bourgeois de Sedan, qui lui donna un fils, Paul, présenté au baptême le 10 septembre 1579 par Germain Bienvenu et Marguerite de Vallangolier. Nous retrouverons ce Paul Ratel.

En 1596, Azarias Béguin est apothicaire à Vouzi et peut-être le successeur de Gilles Ratel. Il est fils de feu Pierre Béguin, marchand à Paris, et il se marie le 26 mai 1596, avec Françoise Mozet, veuve de feu Gérard Ducloux, qui le rend père de Jean, baptisé le 10 juillet 1597, et d'un autre fils, Paul, né sans doute en 1590 et enterré le 12 mai 1640, à l'âge de 41 ans. Nous avons dit que Jean fut avocat en parlement et procureur fiscal de la souveraineté de Saint-Menges ; quant à Paul, il fut le père de Daniel Béguin que nous avons cité comme bailli de Chémery en 1678.

En 1598, David Bogata est apothicaire à Autry ; il épouse le 2 août de cette année Anne... de Sedan.

(1-2) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

C'est à cette époque que Jonas Pignier, chirurgien à Maubert-Fontaine, y tenait aussi boutique d'apothicaire.

En 1633, Isaac Ferdemoulin, le père du chirurgien dont nous avons parlé, était apothicaire à Voncq.

Enfin, le 13 octobre 1636, avait lieu à Sedan l'inhumation de Claude Lefebvre, né à Voncq, apothicaire à Sedan, décédé à l'âge de 65 ans (1).

Officiers. — Ajoutons à ces noms ceux de quelques officiers qui, par leur profession, se rattachent également à la classe instruite, ce sont ceux de :

Jean Billot, né à Saint-Estienne-en-Champagne, capitaine à la porte du château de Sedan, inhumé le 7 octobre 1622, à l'âge de 80 ans.

Charles Thomas, ci-devant cornette et aide-major au régiment de Joyeuse, fils de défunt Jean Thomas, marchand, demeurant à Mars-sous-Bourcq, et de Nicolle Thomas, sa femme, qui épousa le 11 janvier 1665, en l'église de Givonne, Marthe Chereau, fille de Daniel Chereau, sieur de Briancourt, et de défunte Marie Jacquenotte, ses père et mère.

Jacob Delinon, né à Day, proche Voncq, cornette de cavalerie pour le service du Roy, décédé à Sedan et enterré le 11 mai 1675, à l'âge de 64 ans (2).

N... Poterlot, capitaine, fils de Jean Poterlot, marchand à Voncq, et d'Elizabeth Gemeu, mort en 1669 (3).

Jean Allardin de Verrières, officier, nouveau converti en 1704 (4).

Maîtres de forges.—Nous voudrions joindre à cette énumération quelques noms de maîtres de forges, deux appartenant à des familles d'Omont. Déjà dès 1560, nous l'avons vu, la liste des suspects d'hérésie, publiée à cette époque, mentionnait les maîtres de forges, sans les désigner autrement, parmi les gentilshommes ardennais et autres amis et partisans des princes de Sedan. Les registres qui nous ont été conservés nous donnent les noms de :

Louis Aubertin, né à Omont, maître de forges à la Clère, inhumé le 28 mars 1634, à l'âge de 75 ans (5).

(1-2-5) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(3) Communication de M. E. Henry.

(4) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

Jean Gilmer, né à Omont, maître de forges à Haraucourt, décédé et enterré à Sedan le 3 août 1635, à l'âge de 35 ans (1).

Ces maîtres de forges sont en général peu nombreux pendant le xvii^e siècle, cependant nous voyons qu'en 1647, les forges et fonderies de Linchant appartiennent au sieur Artus de la Mine, habitant Charleville, et en 1655 nous retrouvons, à Haraucourt, Nicolas Galopin, sieur de la Raminoise.

Plus tard, avant 1686, Charles Villain était maître de forges à Givonne ; sa veuve, Rachel de Lambermont, abjura le 16 février de cette année.

Si pour quelques-uns d'entr'eux nous nous en rapportons à la mention donnée par la liste des suspects d'hérésie, publiée vers 1560 dont nous venons de parler, nous sommes plus affirmatifs pour les autres, ne seraient-ce qu'Artus de la Mine et Charles Villain.

A côté de ces établissements métallurgiques, nous voudrions en citer un autre, établi à Charleville au début, une batterie de cuivre à propos de laquelle nous voyons, le 8 mars 1628, Philippe et André de La Place, marchands à Sedan, s'associer avec Hélin de La Saulx, marchand et bourgeois de Charleville. On sait qu'à cette époque, grâce à son fondateur, cette ville jouissait de grands privilèges au point de vue du commerce, non seulement sous le rapport de l'importation, mais encore sous celui de l'exportation.

Nos associés s'étaient réunis afin d'entreprendre une batterie de cuivre « pour faire et fassonner toutes sortes de manufactures « d'icelle batterie et y entretenir les ouvriers nécessaires, en sorte « que le commerce en puisse demeurer à la dite ville avec les « voisins et étrangers » (2).

L'établissement prospéra et s'agrandit, comme nous allons voir. Le 3 mai 1646, a lieu une nomination d'arbitres pour terminer le différend élevé entre M^e Pierre Pierquin, magistrat de Charleville, ainsi que sa famille, et damoiselle Marie de Melin, veuve de Philippe de La Place, maître de la batterie de Charleville, assistés de Philippe de La Place, son fils, « au sujet d'un inconvénient de feu qui avait brûlé-quatre terrastres (3) de maisons « seizes à Molin le blan, dépendant des usines du dit lieu, « possédées par la dite de Mélin, à titre de louage qu'elle tenait « du dit Pierquin et consorts » (4).

(1-2-3) Inventaire-sommaire des archives des Ardennes, t. III, série E.

(4) Ce mot figure sous la forme de *taratre* et sans explication dans le *Dictionnaire de Godefroy*.

Nous trouvons, dans les registres protestants de Sedan, à la date du 14 juin 1666, le mariage de Marguerite Strang, fille de Henderic Strang, maître fondeur de la batterie de Charleville (1).

Le 16 août 1673, M^e Marchant, notaire à Mézières, rédige un bail par lequel « damoiselle Elizabeth de la Saulx, veuve de Paul « Schuermans, vivant maître et propriétaire des usines et batterie « de Prix pour moitié, demeurant à Mézières, à Philippe de « La Place, maître de batterie à Charleville, de la moitié de « l'usine et batterie de Prix, pour six années, moyennant 100 liv. « par an ».

Le 7 juillet 1687, « Philippe de La Place, maître de la batterie « de cuivre de Charleville, et damoiselle Marie de Combles, « veuve d'Isaac Bolle, demeurant à Charleville, s'engagent à « livrer aux habitants et à la communauté de Saint-Michel et « Rochefort-en-Thiérache, une cloche de fonte poisant 1,414 « livres » (2).

Malheureusement, il est probable que la liste des métallurgistes, que nous venons de donner, est incomplète. Il en est de même pour les autres professions. Si nous consultons les actes religieux contenus dans les registres de Sedan, nous y voyons bien des actes concernant les villes de Charleville, Mézières, Mouzon, Vouziers et autres, nous remarquons, dans ces localités, certaines professions relativement nombreuses : ainsi les ouvriers d'art, arquebusiers, monteurs et fourbisseurs d'armes, potiers d'étain et autres sont en majorité relative. Les chiffres des marchands sont aussi considérables ; plus grands encore les chiffres des sergiers, drapiers, peigneurs de laine dont la proximité de Sedan et son industrie expliquent le nombre. Mais pour les localités, dont nous n'avons pas les registres, nous ne savons rien. Ainsi pour la plupart des villages, nous ignorons quel était le nombre des ouvriers et des cultivateurs qui pouvait s'y trouver.

Il est une remarque à faire, si on classe les actes religieux par localités, c'est la répétition fréquente des mêmes noms, pendant la durée du protestantisme, ce qui indique que les familles,

(1) Cette expression de batterie devait comprendre une série d'opérations sur les métaux. Il nous est resté sans doute le nom et l'industrie de batteur d'or. Il y a plus : les étameurs et les fondeurs de convertis d'étain qui émigrent, encore tous les ans, de certains villages des contrées de Varennes et de Clermont (Meuse), pour aller exercer leur art dans les pays voisins de la Lorraine et de la Champagne, s'intitulant encore, malgré le nom de potier d'étain qu'ils avaient et qu'ils ont conservé, de titre de batteurs d'étain.

(2) Archives départementales, série E.

auxquelles se rapportent beaucoup de ces actes, étaient moins nombreuses qu'on pourrait le supposer. Quelques-unes cependant semblent avoir compté un grand nombre de membres, non seulement dans leur pays d'origine, mais encore dans les villes et les villages voisins. Nous aurons l'occasion d'en citer quelques-unes.

Il est un fait sur lequel nous devons insister, c'est que les relations des collectivités protestantes du Rethelois et de l'Argonne, entr'elles et avec la métropole de Sedan, si nous pouvons nous exprimer ainsi, étaient des plus grandes. De nombreux mariages unissaient les populations de ces diverses contrées et, outre le grand nombre de femmes amenées par cela même dans la principauté, un nombre d'hommes presque aussi considérable était venu se fixer à Sedan. Ces nouveaux habitants y avaient apporté leur profession et leur industrie. C'est le cas de Husson Savary qui, au mois de juin 1587, était *réfugié* à Sedan où il exerçait la profession de drapier. Fils de Jean Savary, dit Adrien, de X... et de N... Poncette de Rilly, ses père et mère *vivant* à Vouziers, il épouse Suzanne Jacob, fille de N... Jacob, demeurant à Vouziers ; il a pour mandataire Claude d'Orthe (1). Cette note ne nous indique pas le lieu de naissance d'Husson Savary qui devait être également le lieu de la résidence de son père et de sa mère. Savary et ses parents, après avoir embrassé le calvinisme, n'ont-ils pas été obligés de quitter leur village ; l'un pour se réfugier à Sedan, les autres pour aller vivre à Vouziers ? Toutes les localités, à cette époque, n'étaient pas également tolérantes au point de vue religieux ; quelques-unes étaient entièrement catholiques et les protestants n'y étaient pas admis. Peut-être les Savary avaient-ils été chassés de chez eux pour cause de religion.

(A suivre).

Dr J. JAILLIOT.

(1) Communication de M. E. Henry.

CRITIQUE DES POÈMES

GASTON DOQUIN : *Loisirs* (1).

C'est un recueil des vers que, tantôt sous son nom, tantôt sous le pseudonyme de Jean Riche, M. Gaston Doquin a publiés dans le *Courrier des Ardennes*, le *Sedanais* et *Sedan-Journal*.

M. Gaston Doquin est un poète très sincère et suffisamment ému. Il a beaucoup de mérite et il a de nobles pensées. Mais peut-être fait-il ses vers trop vite. Il est trop indulgent pour lui-même. Il ne cherche pas l'expression juste et originale, l'image neuve, le rythme bien frappé. Et l'on doit regretter qu'une pièce entre d'autres, d'une intention aussi charmante qu'*Anniversaire*, soit terminée par ce quatrain lourd et gauche :

... Et j'aime cet anniversaire
Rappelant un doux souvenir
Grâce auquel Bébé vient de faire
Son premier pas en l'avenir.

Pourquoi, aussi trouvons-nous des titres d'une banalité désespérante comme : *Regrets d'hiver*, *En Mai*, *Rêve de Printemps*, *Avril ! Juillet*, *Elé*, *Septembre*, *Ronde de feuilles mortes*, etc. C'est déjà tant ressassé, tout cela !

Cependant, certains *Croquis sedanais*, *Saint-Blaise* par exemple, sont d'une observation minutieuse et ce *Tableau rural* nous dicte que M. Gaston Doquin pourrait être meilleur :

L'homme des champs revient, le cœur rempli d'espoir,
Et passe le curé qui va fermer l'église ;
Plus loin, des bœufs s'en vont, tout seuls, vers l'abreuvoir,
Le pâtre, en roule, ayant rencontré sa promise.
.....
La lune se reflète en un soc de charrue.

Il y a là de jolis détails ; et ce dernier vers est d'une touche vraiment artiste. Malheureusement « *Loisirs* » ne contient pas beaucoup de vers comme ceux-là.

M. Gaston Doquin, qui est un simple et un modeste comme ses vers qu'il a « écrit en s'amusant », était présenté en quelques lignes fort spirituelles par le Poète des *Humbles* et des *Intérieurs* ! François Coppée.

*
**

LUCIE DONNAY : *Poésies* (2).

M^{lle} Lucie Donnay, cédant aux instances des amis de sa famille, a réuni sous ce titre général les vers qu'elle a fait paraître sous le pseudonyme de Sylviane, dans l'*Echo des Ardennes* et dans cette revue, pour les faire vendre au profit d'une œuvre de bienfaisance.

C'est de la poésie lamartinienne, d'une douceur émue et recueillie, extasiée devant la nature qu'elle comprend profondément, et très respectueuse de l'idée de Dieu. Des vers d'une limpidité transparente et fraîche, d'où se dégage je ne sais quelle grâce printanière, virginale et

(1) Edition du *Courrier des Ardennes*, 53, rue Forest, Charleville, 1904 ; un vol. in-16, 163 pp. (Prix : 2 fr. 50).

(2) Emile Laroche, éditeur, Sedan 1904 ; un vol. in-8°, 190 pp. (Prix : 3 francs).

charmante. De la musique si frêle et si tranquille que c'est comme une petite fumée bleue qui monte d'une maison heureuse, à l'heure de l'angélus...

* * *

GEORGE HALLEUX : *Croquis de chasse* (1).

Il y a bien longtemps que M. George Halleux ne nous a donné des vers. On se souvient qu'il eut une jeunesse quelque peu lyrique et que ses *Chants d'oiseaux*, *Rondels et Triolets* furent commentés par un certain Olivier Roland dans *l'Echo des Ardennes*. Depuis lors, on croyait qu'il avait abandonné la poésie. Ce long silence, du moins, ne lui a pas été funeste. Les vingt et un sonnets qu'il nous présente en une plaquette agrémentée de bonnes photogravures, sont soignés et corrects.

On y rencontre même d'excellents vers. Celui-ci :

Amis, ne blessons pas le gibier. Tuons raide,

est utile pour les chasseurs qui ne sont pas poètes ; et ces trois autres évoquent une large vision, rouge et or :

... Mais à présent vainqueur, fou d'orgueil et de joie,
Dressant sa tête fine et ses longs bois arqués,
Il brame éperdument au couchant qui flamboie.

* * *

THÉOPHILE RENAULD : *En Ardenne* (2).

M. Th. Renauld prouve par ce copieux recueil de *sonnets*, *chansons*, *poèmes*, qu'il est et veut être un de nos meilleurs poètes du terroir. Il connaît toutes les fleurs, tous les oiseaux, tous les arbres et toutes les roches de notre pays. Il en sait les coutumes, les légendes. Il a compris le caractère sauvage et âpre des landes de genêts et de bruyères, des routes hantées, au clair de lune, de rocs fantomatiques et austères.

Ses vers ne cherchent pas à être trop lyriques, mais à être exacts. Il a noté scrupuleusement chaque geste, chaque attitude. Et c'est ainsi que tel sonnet : *aux Baraques*, restitue exactement à notre souvenir la physionomie pittoresque et familière des auberges-frontières dont George Delaw chanta ici-même les bons feux clairs, les chopes mousseuses et les relents de fougères, de tabac et de café.

De Bosséval, de La Chapelle et de Saint-Menge,
A travers bois, jusqu'aux baraques de Sugny,
Les pauvres vieilles au visage racorni,
Qui n'ont pas de pressoir, de cellier, ni de grange,

Arrivent lentement ; car il faut bien qu'on mange,
Et qu'on boive, et qu'on veille ; et le plafond terni
De l'auberge interlope enfin a réuni
Autour des bols de brichelande un groupe étrange.

On emplit ses bidons de pétrole, son sac
De poivre, de café, de feuilles de tabac,
De jaunes caramels où chiassent les mouches :

Et tandis qu'on entasse en jasant les paquets.
Des chiens grognent et des contrebandiers farouches
Culottent leur bouffarde et lichent des péquets.

(1) Nancy, Royer et C^{ie}, 1905 ; un vol in-16. (Prix : 2 francs).

(2) A. Anciaux, Charleville, 1905 ; un vol. in-8°, 288 pp. (Prix : 3 fr. 50).

De tous les aspects de l'Ardenne, comme de ses plus fameux paysages, ceux de la Semois et ceux de la Meuse, rien n'est oublié.

Bateliers qui s'en vont lentement sur le chemin de halage, grives dans les sorbiers, cueillette des pissenlits, métallurgies rouges dans le brouillard, ardoisiers et sarteurs, M. Renauld nous parle de tout cela avec une émotion pieuse et tendre, parfois ingénieuse, parfois aussi noblement révoltée :

... L'industrie effrayante agite ses mâchoires
Dans ces fonds ténébreux aux lueurs assassines,
Et broie avec son fer et verse en ses bassines
Les os, le sang brûlé dans ses laboratoires.

Les os, le sang, c'est mieux que l'huile et que la houille
Pour graisser la machine et nourrir les fournaies,
Afin que la vapeur gronde, s'échauffe et bouille.

Tandis que siffle et rit le monstre aux yeux de braises,
L'âme des travailleurs, à travers les buées,
Arbore son drapeau rouge dans les nuées.

Je veux bien que M. Renauld n'ait pas toujours vu d'assez près ce qu'il chante, peut-être avec des couleurs assez nettes, des mots assez caractéristiques ; et que certains de ses paysages soient trop généraux, et que certaines de ses pièces soient d'un lyrisme un peu défraîchi. Mais il y a, au moins, dans ce livre, douze bonnes poésies *bien ardennaises*, et aucune des autres n'est médiocre. C'est beaucoup.

* * *

A.-M. Gossez : **Du Soleil sur la porte** (1).

Sous une couverture joliment décorative du peintre anversoïis Edmond Van Offel, des vers d'une volupté suprêmement artiste, d'un rythme souple et chatoyant de soieries précieuses, d'une musique élégante et ensoleillée. On dirait d'un feuillage vert-tendre où, de temps en temps, le visage pensif de Samain et celui de Francis Jammes écartent un peu les branches... mais ce n'est pas à cause de cette perfection très nouvelle que je cite ce poète parmi les Ardennais. Il est resté longtemps à Givet et il a rapporté de nos Ardennes, entre autres choses, ce sonnet où s'encadre un paysage gris et bleu :

GIVET

Bourgade somnolente auprès du calme fleuve,
Sous un ciel en ardoise, et d'ardoises vêtue ;
Et ce pont, au matin, dans la brume ! Et pointu
Le jet d'un long clocher coiffé d'ardoises neuves.

Rien en moi à ton nom qui, chèrement, s'émeuve !
L'ennui de mon regard, sur l'horizon confus,
Cherche en vain la douceur du côteau : Il me fut
Un instant, agréable ! En profil dans la Meuse,

S'évoque, une autre fois retrouvé, mon ennui...
Seulement cet appel suraigu dans la nuit,
— Le train — cahotement régulier qui s'ébranle —

Eveille le désir d'un départ, aussitôt...
Ou bien je goûterais encor cette indolence
Des pins du cimetière au penchant du côteau.

(1) Editions du Mercure de France, 26, rue de Condé, Paris, 1905 ; un vol. in-18, (Prix : 3 fr. 50).

ERNEST RAYNAUD : La Couronne des Jours (1).

M. Ernest Raynaud est un des poètes les plus purs de l'heure présente. Aucune langue n'est plus française que la sienne ; aucun génie n'est plus attique. On sait que M. Raynaud est parmi les quatre poètes romans dont les trois autres sont Jean Moréas, Maurice de Plessys et Raymond de la Tailhède ; faut-il y joindre Lionel des Rieux ? L'École romane qui eut une égale influence dans la prose, grâce à Charles Maurras, avait pour but de « remonter aux sources », de restaurer le dire de Ronsard, de Du Bellay, puis de Racine et de modeler les lignes de sa pensée comme de ses attitudes d'après l'antique. C'est l'*Iphigénie* de Moréas.

Comme Verlaine, M. Raynaud est Ardennais par sa mère qui est de Vouziers. Il est souvent venu en Ardenne ; il a été l'un des promoteurs du monument Arthur Rimbaud. Il n'a point oublié l'Ardenne dans *La Couronne des Jours* qui est aussi la couronne de son œuvre.

C'est ainsi que dans la *Chanson des Villes* il y a quatre sonnets dédiés à l'Ardenne. Voici *Vouziers* (épigraphié du nom du poète ardennais Lucien Hubert) :

Betteraves, sainfoins, trèfles que l'aube mouille,
Saulaie, osiers, vergers, puits dont le fer se rouille,
Routes de peupliers vibrants, je vous revois !

Ces trois vers d'une intimité familiale et pittoresque sont extraits du sonnet *Sur la route d'Attigny* :

... Tandis que grommelait grand'maman Lardenois,
Bonne maman Régnier riait sous ses lunettes,
Maman Jeanne pliait sous son fagot de bois...

Et ceux-ci sur *Charleville* célèbrent la gloire enfin déjà presque officielle de Rimbaud. C'est après l'inauguration du buste de Berrichon :

Dans l'air lourd s'évapore un relent de banquet,
Le silence est venu, si ce n'est qu'un hoquet
Gargouille au coin d'un mur où vacille un feu blême,

Alors que, dessiné par le feu des éclairs
Redoublés, Rimbaud, dieu des feuillages déserts,
Porte à son front d'airain l'orage en diadème.

C'est dans la *Chanson des Villes* qu'excelle M. Raynaud. De chacune il a su recueillir dans le creuset de ses vers où se cristallisent les mots essentiels, l'haleine et l'âme, le caractère, la synthèse, le mouvement. On ne peut mieux exprimer et plus brièvement le désœuvrement de cette ville, Dieppe, où, sur la plage grise, sans cesse, devant la mer gris-vert et la falaise d'un jaune-rose se froisse un bruit mat de cailloux :

Sur les quais assourdis du tapage des grues,
C'est une pluie intarissable de charbon.
Un incurable ennui se traîne au long des rues,
Une misère campe à chaque angle de pont.

Sous les arcades souffle une âcre odeur de crue ;
Au *Café Suisse*, en vain, s'escrime un orphéon ;
L'*Hôtel Royal* renonce à plaire et se morfond
Devant la plage morne où sonne une eau bourruée.

(1) Éditions du Mercure de France, 26, rue de Condé, Paris, 1905 ; un vol. in-18, 206 pp. (Prix : 3 fr. 50).

Et pourtant quel exquis parfum de roses fanées, de bergamotte et de pimprenelle se blottit aux feuillettes de la *Légende Bleue* où passent, dans un décor d'opéra-comique vieillot et merveilleux, Manon et Carmen, Mireille et Mignon, les belles amoureuses qui sont mortes !

Les « Vers dorés » de la *Nouvelle Arcadie*, troisième partie du livre et la plus romane, sont dignes, sobres et sages. Il faut y retenir ceci :

... Si tu veux t'épargner le poids du repentir,
N'énonce rien qui puisse enchaîner l'Avenir !
.....
... Le meilleur, sans vouloir s'embarrasser de rien,
C'est de prendre le temps, bonnement comme il vient.
Si l'heure, en souriant, t'apporte quelque joie,
Ne va pas t'y jeter comme sur une proie ;
Avec ménagement, il la faut accueillir,
Sachant qu'elle est fragile et peut s'évanouir ;
Mais aussi, pour parer à l'attaque brutale,
Consolide ton cœur, arme ton âme égale !
Si vers toi le malheur, en subtil ennemi,
Se glisse, il ne faut pas qu'il te trouve endormi,
Regarde-le venir sans trembler, face à face,
La prudence protège autant qu'une cuirasse :
Et, dis-toi (ton courage en deviendra meilleur
A purger de la rouille étrangère ton cœur)
Que celui qui sera, par sa noble contrainte,
Affranchi du Désir, le sera de la Crainte !

* * *

FERNAND CLERGET : Ernest Raynaud (1).

Et voici justement, dans cette monographie loyale et solidement documentée, un recueil de jugements définitifs sur ce poète. M. Clerget qui discerne finement les valeurs, sans se laisser aveugler par les ostracismes d'écoles, a fixé nettement, en pleine lumière, cette œuvre unie, harmonieuse et calme, que *Le Signe* inaugure en 1887, qui se continue par *Chairs profanes*, *Les Cornes du Faune*, *L'Œuvre de sang*, *Le Bocage* et *La Tour d'Ivoire*, et que termine magnifiquement *La Couronne des Jours*. Avec une admirative attention, consciencieuse et sûre, il l'a suivie pas à pas, évoquant à propos les beaux moments du Symbolisme, son enthousiasme juvénile et hardi. Il a sculpté dans une prose clairvoyante et docile une des plus nobles figures de la littérature d'aujourd'hui.

ANDRÉ-FAGE.



(1) Bibliothèque de l'Association, 91, rue Lecourbe, Paris, 1905 ; un vol. in-16, 93 pp. (Prix : 1 fr. 50).

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Les Annales de Flodoard, publiées d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes par PH. LAUER. — Paris, Alphonse Picard et fils, 1905 ; un vol. in-8°, LXVIII-307 pp. et une planche hors texte avec 5 fac-similés des mss. (Collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, fasc. 39). [Prix : 8 francs].

Les Annales de Flodoard ont une importance capitale pour l'histoire du Nord et de l'Est de la France sous les derniers Carolingiens ; sans elles, nous ignorerions presque complètement le dixième siècle français. Elles sont en outre particulièrement intéressantes pour l'histoire du diocèse de Reims et du département actuel des Ardennes.

La dernière édition de ce texte avait été publiée par Pertz en 1839 (tome III des *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, pp. 368-408), d'après quatre manuscrits, les seuls connus à cette date ; car l'édition posthume de Bandeville, avec traduction (*Chronique de Flodoard*, Reims, 1855, in-8°), ne peut être citée que pour mémoire. Le texte imprimé de Bandeville est celui de Dom Bouquet (1752), avec, à la fin, un choix de variantes tirées de l'édition Pertz. La découverte de trois autres manuscrits rendait nécessaire la publication d'une édition nouvelle et définitive : M. Ph. Lauer a assumé cette tâche et s'en est acquitté selon la méthode la plus rigoureuse de l'historien d'aujourd'hui.

Dans une longue Introduction de 68 pages, M. Lauer étudie d'abord la vie et les ouvrages de Flodoard qui écrivit, outre ses *Annales*, l'*Histoire de l'Eglise de Reims* et des *Poésies* en un latin élégant ; puis il énumère les cinq éditions des *Annales* qui ont précédé la sienne ; enfin il décrit les sept manuscrits dont il a fait usage pour établir son édition, recherche leur origine et leur filiation, les examine et les compare selon leur ordre d'importance pour l'établissement d'un texte correct. Ce texte, relatif aux années 919 à 966, remplit 159 pages avec d'abondantes notes explicatives et toutes les variantes des divers manuscrits. Il est suivi d'additions dues à un continuateur de Flodoard et comprenant les années 976 à 978, puis de plusieurs appendices : l'*Obit de Charles le Chauve* (7 octobre 877) ; les *Visions de Flothilde*, jeune fille visionnaire de Lavannes (Marne) ; le fragment du *De Christi triumphis apud Italiam*, dû à Flodoard lui-même ; des extraits de l'*Historia Ecclesie Remensis*, de la *Chronique* de Hugues de Flavigny et des *Modernorum regum Francorum Actus* de Hugues de Fleury, qui se sont inspirés des *Annales* de Flodoard. Enfin une table alphabétique et analytique très détaillée termine cette remarquable publication.

A parcourir cette table, on s'aperçoit par la quantité de renvois de quelle importance sont les Annales de Flodoard pour l'histoire de notre département au x^e siècle. Dans ce vaste drame sanglant où la royauté carolingienne lutte et se débat contre la féodalité laïque et ecclésiastique, nombre de scènes se déroulèrent sur les rives de nos fleuves ou à l'ombre de nos forteresses : les protagonistes en étaient les rois de France, Robert I^{er}, Raoul, Louis IV d'Outre-Mer, Lothaire ; les rois de Germanie, Henri I^{er} l'Oiseleur, Otton I^{er}, Otton II ; les ducs de France, Hugues le Grand et Hugues Capet ; le comte de Vermandois, Herbert II ;

les archevêques de Reims, Artaud, Hervé, Séulf, Hugues de Vermandois, Odelric, Auberon d'Ardenne (Adalbéron). A côté d'eux, des comparses tiennent des rôles dont on devine l'importance malgré la sécheresse des Annales : c'est Bernard, comte de Rethel ou de Porcien, qui construit à Arches un château sur un territoire dépendant de l'église de Liège, et le comte Thierry, son neveu ; c'est Ellebaud, comte du *pagus Castricius*, tour à tour maître et chassé du donjon de Mézières ; c'est Doon, seigneur d'Omout, frère de l'archevêque Artaud, et Manassès, neveu du même prélat ; c'est Boson, fils de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, et frère du roi Raoul, dont l'histoire est intimement mêlée à celle de Mouzon ; c'est Raoul, châtelain d'Ambly, qui pille le diocèse le Reims et qui est chassé d'Ambly avec son frère Robert par le roi Louis IV en 943 ; c'est Ursion enfin, *miles* de l'église de Reims, qui détient un château sur les bords de la Chiens [lien indéterminé, est-ce La Ferté ou Margut ?] et se le voit enlevé par Renier III au Long-Col, comte de Hainaut, lequel en est lui-même chassé par le roi Lothaire en 956.

Des bords de l'Aisne qui arrose le *pagus Vongensis* ou Vongeois et le *pagus Porcianus* ou Porcien, de la ville d'Attigny ou des châteaux de Rethel, d'Ambly, de Chaudion (commune de St-Fergeux, canton de Château-Porcien). Flodoard nous conduit sur les rives de la Meuse, dans le pays de Mouzon, fameux par ses sièges réitérés et son synode de 948, et dans le *pagus Castricius* ou Châtresais (1) où se dressent les châteaux de Mézières, d'Omout, de Vendresse, de Chagny. Plus loin, vers la Lorraine, s'étend le pays d'Ivois, le long de la Chiens, qui baigne l'antique ville royale de Douzy, auprès de laquelle Hugues le Grand campa en 947 ; la même année, une entrevue avait lieu sur ses bords entre Otton I^{er} et Louis IV d'Outre-Mer (2).

De temps à autre, au milieu de ces querelles intestines, passent les bandes pillardes des Normands ou les hordes dévastatrices des Hongrois, qui désolent le Rémois, le Porcien, le Vongeois, en 926, en 937, en 954. Ça et là, sur le fond brutal de la scène, apparaissent de douces figures, qui caractérisent curieusement l'époque : les jeunes visionnaires Flothilde et Osanna, l'une originaire de Lavannes, l'autre née dans le *pagus Vongensis*, ou encore le prêtre visionnaire Evroul, de Mouzon. Dans le même ordre d'idées, l'église Sainte-Marie, sur le petit ruisseau d'Arne, s'illustre de guérisons miraculeuses.

Par ce court résumé, le lecteur pourra juger de l'intérêt que présente la nouvelle édition de Flodoard non seulement pour les Ardennes, mais aussi pour les régions immédiatement voisines, Champagne, Lorraine et Belgique.

Ch. HOURN.

(1) Un passage de Flodoard, se rapportant à l'année 960, est intéressant pour la question de la frontière d'Empire au x^e siècle : le duc de Lorraine Ferry, assiste à la restitution de Mézières, qui est faite à l'archevêque Artaud par Lambert, fils de Renier III au Long-Col. D'après M. Lauer, le *pagus Castricius*, où se trouvait Mézières, était donc rattaché à la Lorraine tout en dépendant du diocèse de Reims.

(2) Cette entrevue de 947 sur les bords de la Chiens est également signalée dans l'*Historia Ecclesiæ Remensis*, livre IV, ch. 33, et dans Richer, II, 63-64. M. A. Longnon (*Atlas historique*, texte explicatif, p. 83), donne aussi pour cette entrevue la date de 936 qui doit être erronée. — Il y eut une autre entrevue en 980, entre Otton II et le roi Lothaire : M. Longnon la place sur les bords de la Chiens à Margolius [Margut] ; M. Alfred Leroux (*Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne*, Paris 1882, in-8°), la fixe à Reims, d'après Guillaume de Namgis.

Quant à l'entrevue d'Attigny entre Otton I^{er} et Louis IV d'Outre-Mer, que Richer place en 940 dans ses *Historiæ*, ch. 30 et sq., on la considère aujourd'hui comme légendaire.

Répertoire historique et biographique de la Gazette de France, depuis l'origine jusqu'à la Révolution (1634-1790), par le marquis de GRANGES DE SURGÈRES. — Paris, Henri Leclerc, 1902-1905; 4 vol. in-4°. [Prix de chaque volume : 35 francs].

On sait combien la *Gazette de France* est importante pour l'histoire de l'ancien régime et quelle mine de renseignements de toutes sortes elle constitue pour le chercheur.

En 1766-1768, le père de M^{me} Campan, Edme-Jacques Genet, avait publié sous le voile de l'anonyme la table des 135 premières années en trois volumes in-4°. Mais cette table, incomplète d'ailleurs, était devenue fort rare. Le marquis de Granges de Surgères a repris l'idée de Genet et l'a poursuivie depuis 1902 d'une façon plus développée et plus conforme aux règles de l'érudition moderne. Le répertoire est aujourd'hui entièrement publié en quatre volumes in-4°, et les historiens locaux y trouveront une foule d'indications sur les personnages de notre région.

C. H.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PÉRIODIQUES

Annuaire rethélois et de l'arrondissement, 22^e année, 1906, (imprimerie-librairie Huet-Thiérard, Rethel, 11, place de Ville; un vol. in-8°). — H. BAUDON : *La vitalité de Rethel* [avec un tableau du mouvement de la population de 1806 à 1904] (pp. 469-475). — PAUL PELLOT : *La reine Catherine de Médicis à Rethel (1552)* (pp. 483-485). — H. JADART : *L'hôtel de ville de Rethel (1750-1905)* (pp. 486-489). — AL. BAUDON : *Une liste des Gouverneurs militaires de Rethel* (pp. 490-492), [rectifications à la liste donnée par J.-B. Caruel dans son *Essai sur Rethel*].

Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, 48^e année, 1906, (Reims, H. Matot; un vol. in-8°, illustré). — *La Champagne à la fin du XVIII^e siècle* [d'après le *Dictionnaire universel* de Robert de Hesseln] (pp. 97-106, avec une carte). — CYR THÉVENIN : *Inauguration du buste d'Hippolyte Taine et de divers services municipaux à Vouziers* (pp. 107-120, avec 4 fig.). — DOM ALBERT NOEL : *Notice historique sur le canton de Givet* (suite), (pp. 167-203). — AL. BAUDON : *Excursions épigraphiques ardennaises. De Vendresse à Launois* (suite), (pp. 222-228). — E. DELIÈGE : *Pays d'Argonne* (suite), (pp. 240-258, avec 6 fig.). — H. ROUY : *Un vieux monument sedanais* (pp. 259-264). — CH. HEMMERLÉ : *M. de Cuzey, chevalier de l'Ordre de Malte et ses origines*, [né à Charleville le 19 septembre 1820, mort à Singly le 7 mai 1905], (pp. 279-282). — H. BOURBON : *Les doléances de la Communauté de Butz (Ardennes) en 1789* (pp. 290-294). — CHARLES BRAIBANT : *Château-Porcien et la Chronique de Jean Talé* (pp. 316-331, avec vues). — E. HENRY : *Quelques maisons historiques de Sedan* (pp. 350-352). — H. JADART : *L'abbé Lalondrelle, curé de Château-Porcien (1742-1823), son portrait, par Jacques Wilbault, au Musée de Reims* (pp. 353-358). — A. TAUSSERAT-RADEL : *Poètes ardennais : Ernest Raynaud* (pp. 390-407, avec portrait). — L. HAMAIDE : *En Ardenne. Les Hauts-Buttes* (pp. 419-422).

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



LA FAMILLE MATERNELLE DE COLBERT

Recherches biographiques sur les PUSSORT

PUSSORT (HENRY), rémois, était fils de Gérard, avocat au siège de Reims en 1556, et de Marie Noël.

Nous le rencontrons marchand à Rethel et propriétaire (1607) d'un fief à Cernay-les-Reims.

Il semble avoir exercé le commerce des vins en gros et vendu, avec les produits de sa récolte, ceux d'autres crus qu'il expédiait à l'étranger.

Un acte du 18 mai 1617 (étude Rogier) fournit quelques renseignements sur les pratiques commerciales d'Henry Pussort, bourgeois de Reims, seigneur du fief des Chevaliers à Cernay; il « remontre à Pierre Lecreux, tonnelier, que le trois janvier « dernier, ledit Lecreux, comme tonnelier et courtier, estant « employé de la part de Clément Rohault, marchand à Valen- « tiennes, auroit, en la présence dudit Rohault, convenu de prix « avec ledit Pussort et marqué seize caques et deux poinçons de « vin de Beaulne, à raison de cinquante-sept livres tournois pour « queue, et de treize pièces et un cacque de vin de Verzy, a « trente et une livre chacune queue, lesquels vins devoient à « l'instant estre enlevez et le prix payé comptant audit Pussort. « Ce néanmoins lesdits vins ne sont encore enlevez ni le prix « payé au grand intérêt du sommant qui a affaire de ses cuves « et celliers et intérêt de recevoir son payement. Il somme qu'il « ait à faire enlever lesdits vins. Lecreux répond que Rohault ne « lui a laissé deniers et que depuis son parlement il n'a reçu « d'avis. »

A cette époque Henry Pussort avait quitté Rethel pour se fixer à Reims; il figure avec sa femme, Nicolle Martin, en qualité de parrain et marraine sur les registres paroissiaux.

Il s'associe, le 30 septembre 1619 (étude Viscot) avec Gérard

Rolland, Pierre Coquebert, Gérard Lespagnol, Nicolas Colbert le jeune et Remy Favart, pour l'achat de la ferme des droits d'aides des ville et faubourgs de Reims.

Le 20 décembre 1621, Nicolas Mouret, vigneron à Venteuil, somme Pussort de prendre livraison de neuf pièces de vin clair et d'une caque de vin blanc, mais celui-ci nie le marché qui remontait au mois précédent.

Au négoce des vins, Pussort joignait celui de la laine, ainsi qu'en témoigne la pièce suivante :

« 1625, 8 janvier (étude Leleu). — Jehan Cocquart, voiturier par terre, demeurant à Sonne, pays de Liège, estant à Reims, remontre à honorable homme Henry Pussort, marchand à Reims, qu'il a convenu et marchandé avec Guillaume Marque, demeurant à Namur, facteur dudit Pussort, de amener la quantité de trois mille sept cent trente cinq livres (3,735 livres) de laine, poix de Namur, audit Pussort, à raison de trois livres dix sous pour chacun cent de laine, de laquelle voiture ledit Cocquart a deschargé, tant au logis dudit Pussort, ladite quantité de laine que en la ville de Rethel, par le commandement d'icelluy Pussort, auquel il auroit délivré la lettre de route... refus de lui faire payement de la dite voiture, au grand préjudice dudit Cocquart (ou Coynart) qui le somme. »

« Ledit Pussort répond que la lettre dudit Guillaume Marque qui luy donne avis qu'il a marchandé audit Cocquart, à raison de 3 liv. 10 s. pour chacun cent, encore qu'il n'eust eu charge dudit Pussort, à la condition que s'il peult charger des vins en France, comme il lui est permis d'en donner 20 sols tournois, pour chascun cent de laine, à laquelle voiture à lui desduittes il offre encore païer et pour ledit Cocquart il offre bailler voiture de vins, encore qu'il en ayt d'autres marchandises. »

Henry Pussort loue au mois de septembre 1626 (étude Viscot) à Oudart Bachelier, marchand bourgeois de Reims, une maison sise rue des Ménétriers, autrement dit de l'Arbalète, en laquelle pend pour enseigne la *Pomme de Pin*, faisant le coin, étant au devant de la maison appelée *le Cigne*, pour trois ans, moyennant trois cents livres par an.

Le 10 mai 1629, il reconnaît, avec ses beaux-frères Robert Dey de Seraucourt et Gérard Lespagnol, que leur belle-mère, Nicolle Camart, veuve d'Antoine Martin, maire héréditaire de Rethel, leur

a donné, à chacun, à cause de leurs femmes, neuf mille livres tournois (9,000 liv. tour.), à charge de remploi au profit desdites.

Il est qualifié de Pussort, dans un acte du 3 janvier 1636, portant vente, au nom de son gendre, Nicolas Colbert, d'une pièce de vigne, sise à Rilly, provenant de la succession du sieur d'Acy, moyennant cinq cents livres.

Henry Pussort mourut en 1643, mais son esprit mercantile lui survécut. Sa veuve, Nicolle Martin, spéculait sur les blés ; elle subit de ce chef une mévente, dont René Bourgeois (I, p. 58) résume ainsi l'insuccès :

« Cette année (1643) M^e Pussort qui avait fait grand amas de blés et en si grande quantité, qu'ayant rempli des greniers, elle en remplit des cysternes et réservoirs, en ce temps-là, pour le distribuer, mais ils furent trouvez si gastez qu'ils furent jettés dans les fossez. »

On rencontre chez Nicolle Martin, veuve Henry de Pussort, les qualités administratives et commerciales manifestées par ses parentes Colbert ; elle vend, gère, partage ses biens entre ses enfants et montre, au cours d'un veuvage de vingt ans, les qualités d'une femme énergique. Nous la voyons (28 décembre 1643, étude Rogier) vendre une maison à Crugny. Le 12 janvier 1647, en l'une des maisons de porte Cérés, elle donne son bien à ses trois enfants « à charge de payer à ladite demoiselle la somme de 4,800 liv. tourn. de pension, tant qu'il plaira à Dieu la laisser vivre, qui sera pour chacun desdits enfants 1,600 liv. tourn. à payer de quartier en quartier. »

Elle conserva ses droits de propriétaire sur les seigneuries de Magneux-les-Fismes et de Rocquincourt, près de Courcy. Le registre de Saint-Symphorien de Reims indique sa mort au mois d'août 1662 et la dit âgée de 84 ans et huit mois. Elle fut inhumée au cimetière paroissial, proche la croix dite de Magneux.

PUSSORT (ANTOINE-MARTIN), seigneur de Cernay-les-Reims en partie et de Rocquincourt.

Acquéreur d'une charge de Conseiller à la Cour des Aides (1623-1624), il prit sa résidence à Paris, laissant sa procuration à Nicolle Martin, sa mère, pour la gérance de ses intérêts en Champagne.

Il avait acquis une autorité suffisante pour que le Conseil de

Ville ait examiné la question de sa réception officielle à Reims (5 novembre 1627) « ainsi qu'il est accoutumé faire quand « aucuns de sa qualité viennent en cette ville. — Conclud a esté « que le sieur de Cernay ne sera veu de la part de la commu- « nauté et ne lui sera présenté aucun vin. »

Dans le partage des biens opérés par sa mère le 12 janvier 1647, Antoine-Martin Pussort reçoit, en troisième part, des propriétés sises à Novion-Porcien, Mesmont, Wagnon, Logny, Grandchamp, Wasigny, Justine, Villers-le-Tourneur, Vaux-les-Rubigny, Renwez, Château-Porcien, Gueux, Villers-devant-le-Thour, Sainte-Marie-sous-Bourcq, etc.

Un acte du 27 février 1662 (étude Rogier) fournit quelques renseignements sur la seigneurie de Rocquincourt (près Courcy), dont il était propriétaire.

Agissant en son nom, sa mère, Nicolle Martin, « baille à ferme « pour neuf ans, la terre et seigneurie de Roquincourt, consis- « tante en maison seigneuriale, basse cour, consistante en « cuisine, chambres basses et haultes, greniers, cours, estables, « bergeries, coulombier, grange, estuquet, cave, jardin appelé « la maison de Roquincourt, terres, bois, garenne, vignes, droits « seigneuriaux et tout ce qui en dépend, sans rien réserver, « sinon le chasteau, que ladite demoiselle s'est réservée pour « ledit sieur de Cernay, son fils et messieurs ses parents, pour y « aller et sesjourner quand il leur plaira, aura néanmoins le « preneur la jouissance des greniers dudit chasteau, moyennant « par an huit cent livres (800 liv.) tournois, avec douze chapons « vifs en plumes et quarante paires de pigeonniers aussi vifz. »

Antoine-Martin Pussort, qui prenait encore les titres de baron des Ormes, Saint-Martin, vicomte d'Ormont, seigneur de Poutault, Magneux, etc., mourut le 30 juillet 1662; il fut inhumé dans l'église de Créteil.

PUSSORT (MARIE), mère du ministre Colbert, est rethéloise.

Son contrat de mariage passé à Reims le 25 septembre 1614, complété le 18 mai suivant, n'indique pas son âge. La date exacte de son mariage avec Nicolas Colbert, marchand drapier, se trouve fixée au 19 mai 1615; il fut célébré dans l'église Saint-Hilaire, à Reims.

Suivant d'Hozier, Marie Pussort eut dix-huit enfants, dont

quinze sont connus. Huit naquirent à Reims et sept à Paris, sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.

En voici la liste :

- 1618, 28 janvier, Claire Colbert.
- 1619, 29 août, Jean-Baptiste.
- 1621, 26 février, Henri.
- 1624, 13 février, Remy.
- 1625, 20 juin, Nicolle.
- 1626, 6 juillet, Marie.
- 1628, 25 janvier, Nicolas.
- 1629, 5 août, Charles.
- 1631, 5 février, Antoinette.
- 1633, 11 mars, Edouard-François.
- 1634, 16 juillet, Agnès.
- 1635, 28 novembre, Barbe.
- 1637, 20 août, Robert-Louis.
- 1638, 11 novembre, Antoine-Martin.
- 1640, 28 novembre, Claire-Cécile.

Marie Pussort, épouse du sieur de Vandières, gouverneur de la ville et tour de Fismes, suivit son mari à Paris en 1629.

Elle n'a pas d'histoire, sa vie se résume dans les soins maternels et l'éducation de sa nombreuse postérité. Une lettre de Colbert, alors intendant général du cardinal Mazarin, mentionne la mort de Marie Pussort, sa mère, arrivée en son domicile, rue du Grenier-Saint-Lazare, le 13 février 1659.

PUSSORT (HENRY), doyen du Conseil d'Etat, oncle du ministre Colbert, naquit à Rethel, d'après M. Paul Pellot ; à Reims, d'après une conclusion du Conseil de ville.

Il était fils de Henry Pussort, marchand bourgeois de Rethel, et de Nicolle Martin, fille d'Antoine Martin, élu en l'Élection, puis maire héréditaire de Rethel.

La *Gazette de France*, annonçant la mort du Conseiller d'Etat (18 février 1697), le dit entré dans sa quatre-vingt-deuxième année, ce qui reporte sa naissance à 1615.

Ses parents, marchands drapiers enrichis, le destinèrent à la magistrature. On le trouve tout éclos, à vingt-six ans (1641), acquéreur d'une charge de Conseiller au Grand Conseil. Il entre

au Conseil d'Etat au mois de juillet 1665, après la condamnation de Fouquet.

Pussort doit la célébrité qui lui survit au procès du surintendant. Nous n'en retracerons pas les phases ; mais, de l'avis unanime des contemporains, il s'y montra odieux, ainsi que son neveu Colbert. Madame de Sévigné retrace dans ses lettres à sa fille la physionomie des dernières audiences du procès Fouquet.

Mercredi, 3^e Décembre (1664).

M. Fouquet a parlé aujourd'hui deux heures entières sur les six millions. Il s'est fait donner audience, il a dit des merveilles ; tout le monde en étoit touché, chacun selon son sentiment. Pussort faisoit des mines d'improbation et de négative, qui scandalisoient les gens de bien.

Quand M. Fouquet a eu cessé de parler, Pussort s'est levé impétueusement et a dit : « Dieu merci, on ne se plaindra pas qu'on ne l'ait laissé parler tout son soul. » Que dites-vous de ces belles paroles ? Ne sont-elles pas d'un fort bon juge ?

Mercredi, 10^e Décembre.

M. d'Ormesson a continué la récapitulation du procès ; il a fait des merveilles, c'est-à-dire il a parlé avec une netteté, une intelligence et une capacité extraordinaire. Pussort l'a interrompu cinq ou six fois, sans autre dessein que de l'empêcher de si bien dire. Il lui a dit sur un endroit qui lui paroissoit fort pour M. Fouquet : « Monsieur, nous parlerons après vous, nous parlerons après vous. »

Judi, 11^e Décembre.

M. d'Ormesson a continué encore. Quand il est venu sur un certain article du marc d'or, Pussort a dit : « Voilà qui est contre l'accusé. » — Il est vrai, a dit M. d'Ormesson, mais il n'y a pas de preuve. — Quoi, a dit Pussort, on n'a pas fait interroger ces deux officiers-là ? — Non, a dit M. d'Ormesson. — Ah ! cela ne se peut pas, a répondu Pussort. — Je n'en trouve rien dans le procès, a dit M. d'Ormesson. Là dessus Pussort a dit avec emportement : « Ah ! monsieur, vous deviez le dire plus tôt ; voilà une lourde faute. » M. d'Ormesson n'a rien répondu ; mais si Pussort lui eut dit encore un mot, il lui eut répondu : « Monsieur, je suis juge, et non pas dénonciateur. »

Mercredi, 17^e Décembre.

« Ce matin Pussort a parlé quatre heures, mais avec tant de véhémence, tant de chaleur, tant d'emportement, tant de rage, que plusieurs des juges en étoient scandalisés, et l'on croit que cette furie peut faire plus de bien que de mal à notre pauvre ami. Il a redoublé de force sur la fin de son avis, et a dit sur ce crime d'Etat, qu'un certain Espagnol nous devoit faire bien de la honte, qui avoit eu tant l'horreur d'un rebelle, qu'il avoit brûlé sa maison parce que Charles de Bourbon y avoit passé ; qu'a plus forte raison nous devons avoir en abomination le crime de M. Fouquet ; que pour le punir il n'y avoit que la corde et les gibets ; mais qu'a cause des charges qu'il avoit possédées, et qu'il

avoit plusieurs parents considérables, il se relachoit à prendre l'avis de M. De Sainte-Hélène.

Que dites-vous de cette modération ? C'est à cause qu'il est oncle de M. Colbert et qu'il a été récusé, qu'il a voulu en user si honnêtement. Pour moi, je saute aux nues quand je pense à cette infamie (1).

Vendredi, 19^e Décembre.

Voici un jour qui nous donne de grandes espérances ; mais il faut reprendre de plus loin. Je vous ai mandé comme M. Pussort opina mercredi à la mort ; jeudi, Moguer, Gisaucourt, Fériol, Héraut, à la mort encore... Il faut que vous sachiez que M. Colbert est tellement enragé, qu'on attend quelque chose d'atroce et d'injuste qui nous remettra au désespoir.

Samedi, 20^e Décembre.

Louez Dieu, Monsieur, et le remerciez ; notre pauvre ami est sauvé. Il a passé de treize à l'avis de M. d'Ormesson, et neuf à celui de Sainte-Hélène. Je suis si aise que je suis hors de moi.

Samedi, 21^e Décembre (1664).

Ce matin le Roy a envoyé le chevalier du guet à M^{...} Foucquet, leur commander de s'en aller toutes deux à Montluçon en Auvergne, le marquis et la marquise de Charost à Ancenis, et le jeune Foucquet à Joinville en Champagne.

Lundi au soir.

M. Bailly, avocat général, a été chassé pour avoir dit à Gisaucourt, devant le jugement du procès, qu'il devoit bien remettre la compagnie du Grand Conseil en honneur, et qu'elle seroit bien déshonorée si Chamillard, Pussort et lui alloient le même train (2). Cela me fache à cause de vous ! voila une grande rigueur.

Tantæ animis cælestibus iræ

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dieux !

(VIRGILE *Enéide*, trad. DELILLE).

Mais non, ce n'est pas de si haut que cela vient. De telles vengeances rudes et basses ne sauroient partir d'un cœur comme celui de notre maître. On se sert de son nom et on le profane comme vous voyez.

Pussort, âme damnée de Colbert, avait été récusé par Fouquet, dont il fut l'ennemi le plus acharné. Au cours de l'instruction et des audiences, il se conduisit en misérable, sans voir que l'excès de la haine, manifestée par la famille Colbert contre Fouquet, lui

(1) Le Cormier de Sainte-Hélène, rapporteur du procès Fouquet, « étoit d'avis qu'il eut la tête tranchée. »

(2) M. Bailly, avocat général au Grand Conseil, qu'on dit avoir insulté à quelqu'un des juges en faisant sollicitation, en qualité de parent de M. Foucquet, a reçu commandement de se retirer en son abbaye de Saint-Thierry. (*Œuvres de M. Foucquet*, XVI, p. 355).

ramenait la pitié publique. On lui décocha ce lardon à la fin du procès :

*Monsieur Pussort
Harangua fort ;
Mais par malheur il prit l'essor,
Et sa sottie harangue
Fit bien voir au barreau
Qu'il a beaucoup de langue
Et fort peu de cerveau.*

Il en eût assez pour assurer sa fortune et pour contribuer à celle de la famille Colbert, dont il resta le directeur et le conseil.

Les journalistes ont célébré, en prose et en vers, l'éloquence de Pussort, chargé de la police de Paris en 1666. Rédacteur de l'ordonnance sur la procédure civile (1667), sur la procédure criminelle (1670), il y introduisit des améliorations, incidemment rappelées par Boileau dans le cinquième chant du *Lutrin*, montrant la chicane

*Ses griffes vainement par Pussort accourcies,
Se rallongent déjà, toujours d'encre noircies.*

Entré au Conseil royal des Finances le 25 avril 1672, la rigueur de Pussort en ces matières lui valut le surnom de *Pussort le fiscal*. Il fut mis par son neveu, disent les *Additions* à Saint-Simon, « à la tête de toutes les grandes commissions du Conseil et de toutes les affaires importantes du dedans du royaume ».

Les *Mémoires de Foucault* fournissent quelques détails typiques sur le caractère de Pussort.

« Le 30 mars 1678, mon père a vendu à M. Pussort, conseiller « au Conseil royal, la maison qu'il avait à Fontainebleau, appelé « le pavillon de l'Hotel de Guise, que M. le duc de Guise avait « donnée à mon père, cette venté faite pour le prix de 40,000 liv. « Mon père m'a dit plusieurs fois que M. Pussort s'était engagé à « me remettre cette maison par un testament, ce qui n'a pas été « fait, cette maison ayant passé à ses héritiers après sa mort. »

Les relations de Foucault et de Pussort n'en furent pas moins bonnes. Ce dernier félicite l'Intendant (23 juin 1684) d'avoir rétabli l'ordre parmi les membres du Parlement de Pau et « de ce qu'ils se relaschoient de l'opiniâtreté qu'ils avoient « toujours témoigné pour conserver leurs anciens usages quoique « vicieux. »

Le 5 avril 1685, Foucault avise Pussort que, depuis son retour en Béarn, il s'est converti cent cinquante-trois chefs de famille, qui, avec leurs enfants, composent plus de huit cents âmes.

Il écrit de Poitiers, à son père (3 novembre 1685) : « j'ai diminué
« la paroisse de M. Pussort, qui est la plus soulagée de toutes.
« Ses métayers ne payent presque point de tailles. J'ai cru qu'il
« était plus à propos de lui laisser donner avis de cette dimi-
« nution par son homme d'affaires, que de lui donner moi-
« même. » Le père répond de Verrières (9 novembre) :

— « Il est bon que M. Pussort soit informé de ce bon office ;
« mais il faut que ce soit par tout autre que par vous, et que son
« fermier lui en donne avis. » On chargea les tailles des paroisses
voisines de la seigneurie de Pussort.

Il brigua la place de chancelier en 1685, et fut éconduit. Pussort était un de ces hommes dont on se sert pour diverses besognes, mais dont on s'éloigne instinctivement. Dangeau écrit : « Il avait le premier vol au Conseil et aux Commissions
« extraordinaires, mais dur et glorieux à l'excès, et trop porté
« pour les Colberts qui, avec lui, eussent emporté toute
« balance. »

1667, 24 avril, Robinet :

*Monsieur le Duc, avecque grace,
Aux Aydes alla prendre place,
Encor sur le pareil sujet,
Et Pussor, en stile bien net,
Et mémement rempli d'Emphase,
Ravit l'Auditoire en extaze.*

Pussort, jaloux de ses attributions, était intransigeant pour les autres et se montrait intraitable sur les moindres vétilles. Dangeau, dans son *Journal*, nous donne un exemple de l'âpreté de ce caractère, à la date du 1^{er} décembre 1685 :

« La petite direction des finances se tenant tous les samedis
« chez le chef du Conseil royal des finances, et M. le maréchal
« de Villeroy, qui l'étoit, étant mort, il y a eu dispute pour la
« séance demain entre M. Pussort et M. le Contrôleur général.
« M. Pussort prétend que ce doit être chez lui, parce qu'il est le
« plus ancien Conseiller d'Etat, et qu'il a toujours le pas devant
« M. le Contrôleur général, et M. le Contrôleur général par sa

« charge, et par l'honneur qu'il a d'être ministre d'Etat, prétend
« que M. Pussort ne lui doit point disputer ; le roi a résolu que
« la direction se tiendrait demain à l'hôtel de Villeroy, comme à
« l'ordinaire, et que, dans le cours de la semaine, il songeroit à
« régler cette affaire. »

Le Conseil royal des finances se tenait alors les mardi et samedi, sous la présidence de Louis XIV, où étaient le Chancelier, le Contrôleur-général, MM. de Beauvilliers, d'Argouges et Pussort. Le 24 octobre 1686, Dangeau annonce que « on a nommé
« M. Pussort et M. d'Argouges pour régler quelques différends
« entre le chancelier de Monsieur et le surintendant de ses
« finances, et ces Messieurs les Commissaires examineront aussi
« quelques vieux comptes. »

Le marquis de Sourches signale une démarche officielle que Pussort fit avec son neveu le 8 juin 1690.

« M. de Torcy, secrétaire d'Etat en survivance de M. de Croissy,
« son père, accompagné de M. de Pontchartrain, contrôleur
« général, de M. de Pussort et de M. d'Argouges, conseillers
« d'Etat et du Conseil royal des finances, allèrent, suivant la
« coutume, à Saint-Germain, faire de la part du Roi à MM. de
« l'Assemblée du clergé la demande de don gratuit qu'ils fixèrent
« à douze millions ; quoique cette somme fut beaucoup au dessus
« de celles que le clergé avoit accoutumé d'accorder, les néces-
« sités de l'Etat étoient si connues, et l'affection du clergé pour
« le Roi si sincère, que tous les députés voulurent accorder ce
« que le Roi demandoit sans opiner. »

Pussort devint Doyen du Conseil d'Etat par le décès de Jean Renouart (5 mars 1691), membre de l'Académie française.

Pussort vieillissait comme il avait vécu, intraitable en toutes choses, et par égard pour ses services, on patientait devant ses excès d'autorité, retirant des griffes du vieux sanglier ce qu'il était possible d'en obtenir. Le 28 février 1695, écrit Dangeau,
« le roi a réglé beaucoup de choses sur la charge d'amiral,
« toutes favorables pour la charge ; les Conseils pour les prises
« qui se tenoient chez M. Pussort ; à Paris, se tiendront à Ver-
« sailles, chez M. le comte de Toulouse. »

Voici sur Henry Pussort quelques appréciations contemporaines ; si elles s'accordent sur la critique de l'homme hirsute,

elles rendent un hommage mérité à sa science juridique, à sa capacité de travail.

On lit dans les Mémoires de l'abbé Legendre : « M. Pussort, « quoique fils d'un marchand de Reims, était devenu par ses « emplois, par le crédit de sa famille (il était oncle maternel de « M. Colbert), et bien autant par son mérite, un des hommes du « Conseil de la plus grande considération. »

Saint-Simon le présente comme « avare, dur, austère, riche, « très-vieux, très-capable, très-craint, frère de la mère de feu « M. Colbert, et le maître dans la famille. Point marié. »

Gaillard, dans sa *Vie de Lamoignon*, rapporte en ces termes son appréciation de Pussort : « C'étoit assurément un homme de « beaucoup d'intégrité et de capacité, mais si féroce, d'un « naturel si peu sociable, si empesté dans ses préventions, et si « éloigné de l'honnêteté et de la déférence qu'on doit avoir dans « une Compagnie, et d'ailleurs si prévenu de son sens et si « persuadé qu'il n'y avoit que lui seul qui eût bonne intention, « qu'il étoit toujours prêt à perdre le respect qu'il devoit à la « Compagnie et à la place que j'y tenois. »

On comprend que la disparition d'un tel homme devait être escomptée par la ville et la Cour. Antithèse de sa vie, sa mort fut des plus simples, empreinte d'humilité. Le marquis de Sourches, dans son *Journal*, à la date du 18 février 1697, raconte en ces termes les derniers moments du vieux magistrat :

« Le soir on apprit que Pussort étoit mort comme un véritable « héros chrétien ; il eut soin de faire approprier sa chambre et « d'y faire allumer un grand nombre de lumières dans un lustre « et en divers autres endroits. Ensuite il s'habilla comme s'il eut « voulu sortir, et reçut le Saint Sacrement en viatique, appuyé « sur un prie Dieu ; après cela, il se fit donner l'Extrême- « Onction, il se mit au lit et mourut en paix.

« On apprit que le Conseiller d'Etat Pussort avoit fait un « testament bien différent de ce qu'on avoit attendu ; car encore « qu'il eût fait casser le mariage d'un de ses frères qui étoit « mort, on n'avoit presque jamais douté qu'il ne donnât la « meilleure partie de son bien à la fille de ce même frère, qu'il « avoit pris le soin de marier ; mais, au lieu de cela, on apprit « par la lecture de son testament, qu'il avoit partagé son bien en « trois parties égales dont il donnoit une à sa nièce, sœur du

« ministre d'Etat Colbert (cela étoit juste, car il n'y avoit plus
« que la dame Desmaretz qui fut légitime héritière, et les autres
« n'étoient que représentants les héritiers, outre cela, le ministre
« d'Etat Colbert avoit fait la fortune de son oncle Pussort);
« l'autre aux enfants de ce même ministre, qu'il rappeloit tous
« par leurs noms, et la troisième aux enfants du défunt comte
« de Maulevrier-Colbert, qu'il rappeloit tous aussi à sa succes-
« sion. (Il étoit juste aussi que ceux qui représentoient le comte
« de Maulevrier fussent rappelés par leur grand-oncle, qui avoit
« toujours eu pour leur père une singulière amitié).

« A l'égard du marquis de Torcy, secrétaire d'Etat, il déclara
« qu'il ne lui donnoit rien, parce que les cent mille livres qu'il
« avoit données par son contrat de mariage étoient plus qu'il
« n'eût pu espérer, s'il eût partagé selon ses droits.

« Pour ce qui est des autres enfants du défunt marquis de
« Croissy, il ne donna rien du tout à la marquise de Bouzols
« (fille du marquis de Croissy-Colbert et filleule de Pussort. On
« ne sut pas la raison pourquoi elle fut la seule de la famille des
« Colberts à laquelle il ne donna rien par son testament). Mais il
« donna au chevalier de Croissy et à deux petites filles qui
« étoient en religion cent mille livres qui lui étoient dues par la
« succession de leur père; il donna aussi quelque chose à sa
« nièce, et ses legs allèrent environ à deux cent mille livres sur
« un bien qui se montoit à près de quinze cent mille livres. »

Saint-Simon ajoute à ces détails intimes une page des plus dures sur le mauvais caractère de Pussort.

« Pussort, conseiller d'Etat et doyen du Conseil, mourut bientôt après; il étoit aussi l'un des deux conseillers au Conseil royal des finances, et avoit quatre vingt sept ou huit ans (il n'étoit que dans sa 82^e année). M. Colbert l'avoit fait ce qu'il étoit, son mérite l'avoit bien soutenu.

« Il étoit frère de la mère de M. Colbert, et fut toute sa vie le dictateur et, pour ainsi dire, l'arbitre et le maître de toute cette famille si unie. Il n'avoit jamais été marié, étoit fort riche et fort avare, chagrin, difficile, glorieux, avec une mine de chat fâché qui annonçoit tout ce qu'il étoit, et dont l'austérité faisoit peur et souvent beaucoup de mal, avec une malignité qui lui étoit naturelle; parmi tout cela beaucoup de probité, une grande capacité, beaucoup de lumière, extrêmement laborieux et toujours

à la tête de toutes les grandes commissions du Conseil et de toutes les affaires importantes du dedans du Royaume. C'étoit un grand homme sec, d'aucune société, de dur et difficile accès, un fagot d'épines, sans amusement et sans délassement aucun, qui vouloit être maître partout, et qui l'étoit parce qu'il se faisoit craindre, qu'il étoit dangereux et insolent, et qui fut fort peu regretté. »

La *Gazette de France*, organe officiel, annonce en ces termes la mort du conseiller Pussort :

« De Paris, le 23 février 1697. — M. Henri Pussort, Doyen du « Conseil d'Etat et Conseiller au Conseil des Finances, mourut « en cette ville le 18, dans sa quatre vingt deuxième année, il « n'estoit pas moins recommandable par sa capacité, son amour « pour la justice, et l'application continuelle aux emplois dont « le Roy l'avoit honoré, que par sa piété et sa grande charité « envers les pauvres. »

Les *Annales de la Cour* (I, p. 204), prétendent que les héritiers Pussort eurent à se partager 500,000 écus, outre le bel hôtel qu'il possédait rue Saint Honoré, qui devint l'Hôtel de Noailles.

La *Gazette d'Amsterdam* (extrait xviii), dit que l'héritage de Pussort était moins considérable, et que, comme son neveu Colbert, il avait toujours regardé l'excès des richesses comme un crime (?). Ce journal vante aussi la charité du défunt.

Son portrait, dont nous donnons la reproduction, ne rend pas la physionomie désagréable indiquée par les contemporains. Il nous montre une tête bien assise, aux traits accentués, sans prétention à la finesse des lignes, à l'harmonie du visage.

C'est probablement d'après ce portrait que le Conseil de Ville de Reims, voulant faire peindre les « grands personnages que cette ville a produits » (25 juin 1748), commandait, avec d'autres, le portrait de Pussort pour une des salles de l'Hôtel de Ville.

Henri MENU.

Généalogie de la Famille PUSSORT

I.

M^e Gérard Pussort, licencié ès lois, avocat au siège de Reims, fait partie des notables qui, le 3 novembre 1556, comparurent, pour le Tiers-Etat, au palais archiépiscopal, en vue d'assister à la rédaction du procès-verbal des Coutumes de Vermandois. En 1563, il remplissait les fonctions de receveur de la ville.

Mort avant 1592, il laissa de son mariage avec Marie Noël cinq enfants qui étaient :

1^o *Henry*, qui suit.

2^o *Pierre Pussort*, avocat et conseiller au siège présidial de Reims, décédé sans postérité après 1587.

3^o *Barbe Pussort*, mariée, d'abord par contrat devant Ponce Angier, notaire, le 14 avril 1594, avec *M^e Estienne Biermois*, avocat au Présidial de Reims, ensuite procureur du Roi en l'élection de Rethélois, fils de *Jacques Biermois*, marchand à Rethel. Son mari étant mort en cette ville, au mois d'avril 1599, elle épousa, en secondes noces, suivant contrat de Brisset, notaire, le 16 mai 1600, *M^e Estienne d'Abancourt* (1), avocat en la Cour de Parlement, demeurant à Fismes, fils de *M^e Antoine d'Abancourt*, lieutenant particulier en l'élection du doyenné de Fismes, et de *Roberde Piercot*. On ne connaît qu'un enfant issu du premier lit : *Jean Biermois*, baptisé à Rethel, le 23 avril 1599, et tenu sur les fonts par Jean Biermois, et Jacqueline Frizon, ses oncle et tante.

4^o *Marie Pussort*, baptisée à Reims, le 18 mars 1580, sur la paroisse de Saint-Hilaire. Elle eut pour parrain Jean Colbert, et pour marraine Marie, mère de ce dernier (2).

5^o *Remiette Pussort*, femme de Nicolas Chaalons (3), mort avant

(1) *Estienne d'Abancourt* devint plus tard conseiller au Présidial de Laon et maire de la ville de Fismes. Cf. Paul PELLOT. *La descendance des familles Piercot, d'Abancourt et Billain*, Vannes, imp. Lafolye, 1904.

(2) Il s'agit ici de Marie Bachelier et de Jean Colbert de Terron, son fils, qui épousa Marie Bignicourt.

(3) Nicolas Chaalons, était fils de Claude Chaalons qui avait en outre pour enfants :

1^o Claude Chaalons, marchand bourgeois de Reims, marié à Jeanne Lespagnol ;

2^o Jeanne Chaalons, alliée avant 1604, à *M^e Garlache Souyn*, grenetier pour le Roi à Reims ;

3^o Esme Chaalons, receveur des décimes de la dite ville en 1617.

1604, père de trois enfants, baptisés sur la paroisse de Saint-Pierre, savoir :

Marie Chaalons, le 3 avril 1593 ;

Jeanne Chaalons, le 31 mai 1594 ;

Claude Chaalons, le 4 juin 1596.

Le testament de Remiette Pussort, rédigé le 19 mars 1633, devant les notaires de Reims, renferme de nombreux articles qui relatent certains renseignements sur sa descendance. Cette pièce n'est donc pas d'un intérêt banal ; c'est ce qui nous décide à en transcrire les longues dispositions :

Fut présente en sa personne dam^{lle} Remiette Pussot, v^{ve} de honn. homme Nicolas Chaalons, dem^t à Reims, rue et par. Saint Estienne, revestue de ses habits, allante et venante, ayant bon sans, mémoire, et entendement, comme de ce est apparu aux not^{es} soubs^{es}, scachante la morte certaine, l'heure dicelle incertaine, non voulant decedder de ce mortel monde intestat, mais désirant de tout son cœur, pourveoir au remède et salut de son âme, à ces causes, a faict son testament et ordonnance de dernière volonté, en la forme et manière qui ensuit, en cassant et adnulant tous autres testamens et codiciles, qu'elle a ou pouroit avoir faict cy devant, voulant cestuy présent son testament sortir son plein et entier effect, tant de droict que de coustume, premier : lad. testatresse a recommandé son âme à Dieu, notre créateur, le père, le fils et le benoist S^t Esprit, à M^r S^t Michel, son bon ange archange, à M^r S^t Remy, son patron, et à tout la court céleste de paradis.

Veult ses dettes estres payées acquittés et tors faictz amadés et lestablys par tout où il apparestra, par les mains des exécuteurs du présent testament cy après nomez.

Désire son corps, après son trespas, estre inhumé et enterré au couvent des pères cordelliers, lieu où est inhumé et enterré led. feu Nicolas Chalon, son mari, et qu'il soit dit à la nefve un salut *de requiem*, avecq la collectte acoustumée, avant que de mettre sondit corps en terre, et que au convoie de son corps en terre, soient invitez et assistent les sieurs curé de S^t Estienne et S^t Simphorien, quatre p^{tres} de chacunes paroisse, avec les relligieux des couvents des quatre ordres mandiens dud. Reims, à chacun desquelz sieurs curé, veult estre donné, pour leur assistance, dix solz, et aux autres p^{tres}, à chacun cinq solz tz, et que pour révéler la croix, il soit porté et allumé une douzaine et demye de torches de sire, chacunes du poix d'une livre et demy, qu'il soit aussy choisi treize pauvres femmes, pour assister à son convoy et service principal, qui porteront chacunes un sierge de trois unzes esgalles. Il sera donné six solz. Veult son service estre dict, chanté et célébré le jour de son decez, sy faire ce peult, sinon au plustot que faire ce pourra, aud. couvent des perres cordelliers, de vigilles à nottes, trois messes haultes, une

basse, avecq grande et petite recommandise, et son adniversaire à lad. paroisse, ung mesme service que son prin^{al}.

A laissé à la fabrique de la par. S^t Estienne, soixante solz tz, avecq deux desd. torches ; à celle dud. S^t Simphorien, trente solz tz, avec deux des torches ; à l'église dud. Mailly, trente solz tz, avecq deux torches, pour estre recommandé aux prières des paroissiens desd. par. ; aud. couvent des cordeliers, trois torches ; et aux autres trois ordres de mandiens, à chacun d'eulx, deux torches.

Item, lad. testatresse veult et ordonne qu'il soit dict et céléhré. en chacunes sepmaines, et durant deux ans entier, à mesme jour de son decès, une messe basse aud. couvent des cordeliers, et pour ce et la restitution desd. messes, que leur soit donné seize livres tz, qui est, par chacun terme et quartier, quatre livres tz.

A laissé, donné et légué à chacun de ses filleux, scavoir : à Nicolas Cordier, fils de M^e Jehan Cordier, son gendre, trente livres tz, Nicolas Chastelain, fils de Jacques Chastelain, aussy son gendre, à Nicolas Chaalons, fils de Nicolas Chaalon, fils de lad. testatresse, et en cas que aucuns de desdicts filleux viennent à decedder avant ladicte testatresse, veult lad. somme de trente livres tz estre donné et cy pareillem^t aux enfans succeddans, pour leur servir à leur nécessité, et non aux pères des filleux.

Item, lad. testatresse veult qu'il soit donné aux pauvres de ceste ville de Reims, le jour de son decès, cent solz tz, qui est à chacun d'eux, ung soltz, sinon le jour en suivant, comme elle veult estre donné et distribué la quantité de six septiers seigle, mesure de Reims, à pauvres qui seront choisis par l'exécuteur du présent testament.

Item, lad. testatresse veult, ordonne et entend que Nicolas Chaalon, son filz, et Jeanne Chalon, sa fille, femme dud. Jacq. Chastelain, preignent à sa succession, par principes, sur tous ses meubles, la somme de neuf cents livres tz, quy est, par chacun d'eulx, quatre cents cinquante livres tz, et ce, pour les esgaller à Marie Chalon, femme dud. M^e Jehan Cordier, aussy sa fille, laquelle a receu, pour son mariage, pareille somme de III^e L' tz, plus que lesd. Nicolas et J^{ne} Chalon, ainsy qu'il porte par la declaration et recongnissance baillé à lad. testatresse, par tous sesd. enfans, passé par devant Rogier et Charlier, notaires royaulx aud. Reims, le XIII mars 1629.

Item, icelle testatresse a dict déclaré quelle veult et entend, pour plusieurs bonnes et justes considérations à ce la mouvante, qu'après sond. decès, tout ce qui restera de ses biens, tant meubles que immeubles, de quelques natures ou conditions qu'ils soient, après la susd. somme de neuf cents livres tz prises, lesd. debtes acquitez sur iceulx, soit divisé et partagé en trois parties, pour l'une dicelle, qui debveroit appartenir à lad. Marie Chaalon, sa fille, femme dud. M^e Jehan Cordier, sans la présente disposition testamentaire, appartenir, en tout droict de propriété et usufruit, aux enfans naiz et à naistre d'iceulx M^e J. Cordier, et Marie Chalon, à la charge néantmoins que led. usufruit sera

employé à la nourriture et entretien desd. enfans, que desd. Cordier et sa femme, leur père et mère, et sans que ledict usufruit puisse estre saisy et aresté, à la req^{te} d'aucuns créanciers, et pour quelque cause que ce soit, en tant que besoin est ou seroit. Lad. testatresse a donné et légué, donne et legue icestuy présent testament, auxd. enfans naiz et à naistre desd. M^o Jeh. Cordier, et Marie Chaalon, sadicte fille, la troizième partie de tous et ungs chacun lesd. biens meubles et immeubles, en tout droict de propriété et usufruit.

Item, lad. testatresse veult aussy et entend que ladicte partie et portion, par elle ainsy légué à sesd. petitz enfans, leur sorte et soit nature de propriété et naissant, en telle sorte que venant l'un d'eulx à deceder, sa succession appartienne pour le tout aux survivans, sans que led. M^o Jeh. Cordier et Marie Chaalons, leur père et mère, y puissent prétendre aucune chose, les substituans en ce cas les ungs aux autres, en tant que besoin est ou seroit.

Et pour l'entière exécution de tout ce que dessus, et plus grand prouffict et utilité des susd. enfans, nais et à naistre, veult lad. testatresse, qu'après sond decès, il leur soit pourveu d'un curateur, pour à sa dilligence, estre ladicte parte à eulx ainsy léguée de ses dictz biens meubles et immeubles vendus, et les deniers en provenans mis à rente, et les revenus dicelle employés comme dessus.

Et pour lequel présent testament accomplir, et mettre à deub et entière exécution, de point en point, selon sa forme et teneur, a lad. testatresse nomé et esleu, aud. présent testament, honnorab. home Henry Pussot, s^r de Cernay, *son frère*, et ledict Nicolas Chalons, son fils, auxquelz, à chacun deulx seul et pour le tout, la testatresse a donné plein pouvoir, puissance, autorité et mandement spécial diceluy p^{nt} testam^t accomplir, en sousmettant, pour ce faire, entre leurs mains, tous ses biens, jusques à plain et entière accomplissem^t dud. présent testam^t, lequel a esté nommé, dicté et devisé, par lad. testatresse, mots après autres, et à elle leu et releu, par l'un de nous, no^{rs}, l'autre présent, qu'elle a dict avoir bien au long entendu, et telle est sa dernière volonté et intention. Ce fust fait et passé audict Reims, en la chambre basse de la maison, où est à présent icelle testatresse, le dix neufiesme jour de mars mil six cents trente trois, par dev^t nous, notaires royaulx héréditaires en Vermandois, dem^t à Reims, sousignez, et lad. testatresse signé en la minutte des présentes; signifié le scel controollé, et insinuation suivant les eedictz et ordon. sy mestier est. Signé : Charlier.

Jean Mounory, l'ung des notaires quy a signé la minutte, est decedé avant ces présentes dellivrées.

Cejourdhuy VIII may 1640, durant l'audience tenue en la court et pallais royal à Reims, pard^t nous André Coquebert, cons^{er} du Roy, lieutenant particulier civil et criminel au baill. de Vermandois, siège royal et présidial de Reims, ce requérant M^o Nicolas Brisset, procureur aud. siège, l'article concernant la substitution faite aux enfans de feu M^o Jehan Cordier, contenu au

présent testament, a esté leu et publié, à haulte voix, et iceluy testament enregistré aud. registre, pour servir auxd. desnommez, ce que de raison (*Archives de l'hôtel de ville de Reims, fonds non classé*).

Des cinq enfants de Gérard Pussort, deux seulement, Henri et Remiette, survécurent à Marie Noël, leur mère, qui « pour son ancien âge et débilité » leur abandonna par anticipation tous ses biens, aux termes d'un partage consenti le 20 janvier 1609.

II.

Henry Pussort, marchand bourgeois de Rethel, vint se fixer dans cette ville à l'époque du mariage qu'il y contracta, en prenant pour femme *Nicolle Martin*, fille d'*Antoine Martin*, élu en l'élection de Rethel, puis maire héréditaire audit lieu, et de *Claire Camart*, sœur du procureur général de Rethélois. Durant son séjour à Rethel, Henri Pussort se livra à d'importantes opérations commerciales, qui le rendirent assez riche, pour lui permettre de faire de nombreuses acquisitions d'immeubles dans les localités voisines.

Il y a lieu de signaler tout spécialement la vente que lui fit Jacques Noël, bourgeois de Reims, en 1609, de la seigneurie des Chevaliers, située à Cernay, et dont il était sans doute copropriétaire. On le qualifie en effet déjà seigneur de ce fief, dans un acte de Rogier, notaire à Reims, en date du 13 avril 1607, aux termes duquel il accorde un bail à louage, concernant une cense, dans lequel est compris ce domaine, dont il fournit le dénombrement au vidame de Châlons, le 4 mai 1613.

Il dut acquérir aussi, vers 1612, une partie de la terre de Cernay, car à compter de cette époque, il est qualifié tantôt seigneur du fief des Chevaliers, tantôt seigneur de Cernay.

Durant son séjour à Rethel, Henry Pussort émargea plusieurs fois au budget local, pour plusieurs causes qui seront indiquées aux pièces justificatives.

C'est sur la fin de l'année 1616, ou au commencement de 1617, que Henry Pussort quitta Rethel pour retourner à Reims, sa ville natale, où divers titres attestent sa participation aux affaires publiques. Nous ne noterons que les plus remarquables.

Le 2 septembre 1622, ainsi que cela résulte d'un contrat du notaire Rogier, noble homme Nicolas Colbert, seigneur de Magneux, ayant résigné en sa faveur l'office de grand bedeau

juré en la faculté de Droit, Henry Pussort fait aux dignitaires de l'Université de Reims sommation d'avoir à le recevoir à cette charge.

Sa déposition figure dans l'enquête *de commodo et incommodo* faite le 13 mars 1628, sur l'érection d'une seconde paroisse à Rethel.

Au mois de mars 1631, il reçoit une convocation comme notable pour délibérer sur les pauvres.

En sa qualité de seigneur de Cernay, il dut recevoir les foi et hommage des religieux de Saint-Pierre, qui avaient, le 3 novembre de ladite année, constitué mandataire pour prêter serment en pareil cas requis.

Il importe de mentionner, en cet endroit, que le 3 avril 1638, Barbe Martin, veuve de Nicolas Colbert, laissa par testament à ses trois sœurs, qui étaient : Nicole Martin, femme de Henry Pussort, Marguerite Martin, épouse de Robert Dey, sieur de Séraucourt, et Elisabeth Martin, femme de Gérard Lespagnol, « une maison, sise au Parvis de Rethel, où déf^t l'esleu Martin, son père, faisoit sa demeure. »

Henry Pussort ne survécut guère à la disposition dont il s'agit, car certains documents confirment la viduité de sa femme dès avant 1644.

Celle-ci figure dans un acte du 4 juin 1655, où, moyennant un loyer annuel de 1,500 livres, elle baille à ferme, pour une période de neuf ans, la seigneurie de Magneux, de concert avec ses autres copropriétaires, c'est-à-dire la veuve Robert Dey, sa sœur, Nicolas Lespagnol, seigneur de Fontenoy, m^e ordinaire en la Chambre des Comptes, Claude Lespagnol, écuyer, sieur de Bombart, et Claire Lespagnol, veuve de m^e Pierre Guillaume, seigneur, vidame de Châlons.

Nicole Martin mourut le 5 août 1662, à l'âge de 84 ans et 8 mois. Elle fut inhumée au cimetière de la paroisse de Saint-Symphorien, « proche la croix appelée de Magneux ».

Du mariage de Henry Pussort avec Nicole Martin, sortirent au moins sept enfants, tous nés à Rethel, sauf le dernier qui vit le jour à Reims.

Pour en dresser la liste, nous avons recours tant à ce qui a déjà été écrit dans une autre notice (1) qu'au résultat de nou-

(1) Cf. Paul PELLOT. *Les ancêtres maternels de Colbert à Rethel*, dans la Revue historique ardennaise, année 1897, pag. 104 et suiv.

velles découvertes, opérées depuis la confection du travail auquel il est fait allusion.

1° *Marie Pussort*. Pas plus pour celle-ci que pour le suivant, il n'est possible de préciser la date de sa naissance, attendu que la série des baptêmes de Rehel ne remonte pas au delà de 1599. Elle épousa, par contrat du 25 septembre 1614, Nicolas Colbert, bourgeois de Reims, capitaine des arquebusiers de cette ville, père du grand ministre de Louis XIV, décédé en 1661, étant seigneur de Vandières et payeur des rentes de l'Hôtel de ville de Paris.

2° *Antoine-Martin Pussort*, avocat au Parlement, seigneur de Cernay, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils. Il acquit, à la fin de l'année 1623, l'office de Conseiller à la Cour des Aides dont le sieur de Creil était alors titulaire. Nous ignorons le prix principal versé pour l'obtention de ce titre, mais il résulte d'une procuration authentique, donnée le 21 février 1624, que Henry Pussort chargea Nicolas Colbert de réaliser en son nom un emprunt de 18,000 livres, destiné à acquitter le solde du prix de l'office, dont son fils allait se faire pourvoir.

Antoine-Martin Pussort possédait plusieurs propriétés dans les environs de Rehel : une cense à Justine louée, en 1657, moyennant une redevance de onze septiers de grains, une autre cense de soixante jours de terres et prés à Wasigny, d'un revenu annuel de 50 livres tournois, un emplacement à Provisy et la cense de Choigny, située sur les territoires de Granchamp et Wagnon. Avec son vaste lot d'immeubles à Cernay, il faut compter la seigneurie de Rocquincourt, donnée à bail le 27 février 1662, pour une période de 9 ans, moyennant 800 livres de redevance, douze chapons vifs, et sous réserve au bailleur de venir avec sa famille séjourner au château, quand bon lui semblerait.

Martin Pussort mourut en 1662, et fut enterré en l'église de Créteil, dans la chapelle située au fond de l'aile méridionale où, dit Lebœuf, dans son *Diocèse de Paris*, on remarque des vitraux rouges du XIII^e siècle. Le marbre, placé à main droite en entrant, et qui couvre ce tombeau, représente l'effigie d'un homme à genoux, avec ses armoiries : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant.*

L'inscription résumant les principales qualités du personnage se lit ainsi :

« Ci gist le corps de défunt M. Antoine Martin Pussort, Baron « des Ormes, Saint Martin, vicomte d'Ormont, seigneur de « Cernay, Poutault, Magneux et autres lieux, conseiller du Roy « en ses conseils d'Etat et Privé en sa Cour des Aydes à Paris, « décédé le 30 juillet 1662. »

3° *Henri Pussort*, sieur de Pavant, conseiller ordinaire du Roi en son grand Conseil, naquit à Rethel en 1616. Une lacune de plus de douze mois dans la tenue des registres paroissiaux ne permet pas de fixer le jour de cet événement. On doit toutefois affirmer que le personnage en question n'a pu naître que de Pâques 1616 à octobre de la même année. La présence d'un autre enfant, provenu en 1617 du même mariage, nous oblige en effet à placer sa naissance en dehors des six mois que nous venons d'indiquer.

4° *Barbe Pussort*, baptisée à Rethel, le 1^{er} juillet 1608.

5° *Nicolas Pussort*, baptisé en cette ville, le 20 mai 1612, écuyer, seigneur de Cernay, vicomte d'Ormont. Il était gouverneur de Fismes, le 13 avril 1644, c'est-à-dire quand il fut parrain d'un enfant de M^{re} Louis Lecointre, procureur au Présidial de Reims.

6° *Robert Pussort*, également baptisé à Rethel, le 7 novembre 1614.

7° *Gérard Pussort*, baptisé à Reims, sur la paroisse de Saint-Michel, le 9 juin 1617, ayant eu pour marraine Elisabeth Martin, sa tante, femme de Gérard Lespagnol, contrôleur des guerres de la généralité de Champagne en 1630.

Des sept enfants qui précèdent, trois seulement survécurent à leurs père et mère, Madame Colbert et ses deux frères, Henri et Martin Pussort, entre lesquels, Nicole Martin, leur mère, fit le partage entre vifs de ses biens, le 12 janvier 1647.

Par suite d'un autre partage, effectué le 5 juin de la même année, M^{me} Colbert reçut l'attribution de la seigneurie de Les-cuyer, située à Villers-devant-le-Thour, ainsi que le fief de Sainte-Marie-sous-Bourcq, consistant en onze muids de grain, moitié froment, moitié avoine, à prendre sur les greniers dudit lieu, à la Saint-Martin d'hiver.

Paul PELLOT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Archives communales de Rethel.

C. C. 148. (1614-1615). — « Comptes que rendent maistres Charles Bouchier et Nicolas Hardy, bourgeois habitans de la ville de Rethel, comme receveurs et menistres des deniers commungs appartenans à ladite ville, procedens du domaine d'icelle, et elleuz en ceste charge, par les aultres habitans, à la manière accoustumée, pour l'année qui a esté commencée le premier jour d'octobre mil six cens quatorze, et finie le dernier jour de septembre mil VI^e quinze, des recepte et despence par eux faictes, tant en vertu de l'estat qui leur a esté mis ès mains, que ordonnance de mess^{rs} les eschevins gouverneurs de ladite ville, ainsy qu'il s'ensuict :

« Despence de ce présent compte :

« Deniers ordinaires payez en l'acquict de la communauté.

« A M^r Henry Pussot, pour la vente par luy faicte d'ung poinsson de vin, par ordonnance de M^{rs} les eschevins, cy XXXIII^e.

C. C. 149. (1615-1616). — « Compte de la ferme du quatriesme denier « que les habitans de la ville de Rethel ont d'ancienneté droict de lever, sur « tous vins et bruvages qui se vendent en détail ès ville, faulxbourgs et banc « dudict Rethel, que Philbert Dubus et Philippes Moreau, bourgeois de ladite « ville, receveurs des deniers communs d'icelle, rendent pour l'année commencée « le premier jour d'octobre mil six cens et quinze, et finie le dernier jour de « septembre mil six cens et seize, selon les estats et ordonnances qui leur en « ont esté délivrez, par messieurs les eschevins gouverneurs de lad. ville.

DESPENCE

« A Henry Pussot, *lors habitant dudict Rethel*, et à présent demeurant en la « ville de Reims, la somme de seize livres dix solz tournois, pour la délivrance « d'une pièce de bois de chesne, contenant trente pieds de long et quatorze à « quinze poulces de grosseur, pour employer aux réparations de lad. ville, par « ordonnance desd. sieurs (eschevins) du neufiesme novembre mil six cens seize, « avec quictance dudict Pussot, au pied de ladite ordonnance, du dixiesme « dudict mois cy rendues, cy XVI^e X^e sz.

C. C. 149. (1615-1616). — « Estat du prouffict qui a esté faict par mes- « sieurs les eschevins gouverneurs de la ville de Rethel, sur la ferme du qua- « triesme denier des vins et aultres bruvages, venduz en broche et en détail, en « la ville, faulxbourgs et ban de Rethel et lieux en deppendans, en l'année « commencée le premier jour d'octobre mil six cens quinze, finie le dernier jour « de septembre mil six cens seize.

« Despence de bouche.

« A honorable homme Henry Pussot, marchand, demeurant audict Rethel, « la somme de cent cinquante livres tournois, pour la vente et délivrance de « quatre poinssons de vin clair, faicte à mesdicts sieurs eschevins, desquels

• ils ont fait présent à monsieur le vicomte de Scelles, gouverneur des ville et
• chasteau dud. Rethel, comme il appert par ordonnance desdicts sieurs, du
• vingtroisiesme jour du mois de janvier mil six cens seize, avec quittance
• dudict Pussot, au pied d'icelle ordonnance, du deuxiesme février audict an, cy
• rendues..... CL¹ ts.

SOURCES CONSULTÉES

Notes recueillies par Charles Loriquet, ancien conservateur de la Bibliothèque de Reims. — Dossiers bleus, n° 30,092. Fonds Français, n° 28,884. Bibliothèque nationale. — Mémoires et journaux du temps. — Archives municipales de Reims et de Rethel. — Collection de M. Adrien Duchénoy, ancien attaché à la Bibliothèque de Reims, etc.

LE PROTESTANTISME DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(SUITE)

XXVI

Quelques familles bourgeoises.

FAMILLE RATEL

Nous avons vu que Gilles Ratel, apothicaire à Vouziers, avait épousé Anne Brambach, de Sedan, qui lui donna en 1579 un fils, Paul Ratel, que nous retrouverons.

Devenue veuve, Anne Brambach se remariait le 20 août 1595, avec Estienne Péricard, de Semide, marchand à Falaise. Il lui naissait un fils, Jean, présenté au baptême le 13 octobre 1596, par Jean de Perponcher et Suzanne d'Orthe (1).

Anne Brambach, fille, comme nous le savons, de N. Brambach, bourgeois et orfèvre à Sedan, avait une sœur plus jeune qu'elle, Jeanne, qui, le 29 mai 1583, épousait Jean Mérieux, sergier à Chaumont-Porcien (2).

Paul Ratel, dont nous venons de parler, s'établit comme marchand à Savigny ; il eut un fils, Jean, maître brasseur,

(1-2) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

également à Savigny, qui épousa, le 25 juin 1634, Marie Descourteaux, fille de Jacques Descourteaux, marchand à Sedan (1).

Le 17 décembre 1642, Mathieu Ratel, brasseur à Savigny, se mariait avec Catherine Reynoé, veuve de Marc Mercier, qui lui donnait un fils, Pierre, qui devint, le 23 janvier 1667, l'époux de Marie Gilles ou Gillet, fille de François Gilles ou Gillet, maître orfèvre, demeurant à Sedan, et de Marie Bara, sa femme, ses père et mère (2).

Suzanne Ratel, peut-être la sœur de Mathieu, avait épousé Henry Rogeaux, demeurant à Savigny, qui l'avait rendue mère d'un fils, Daniel, baptisé le 30 novembre 1652 (3).

Enfin, pour terminer ce que nous trouvons sur cette famille Ratel, disons que, le 25 août 1677, on enterrait à Sedan, Estienne Ratel, marchand à Falaise (4).

FAMILLE POTERLOT

Mais ils n'étaient pas les seuls protestants de cette région, tant s'en faut ; à côté d'eux vivaient à Voncq, à la même époque, la famille Poterlot, famille plus importante peut-être ou du moins dont les actes religieux, qui nous ont été conservés, sont plus nombreux.

En 1583, Gratien Poterlot était marchand à Voncq ; son fils Jean Poterlot, chapelier, demeurant à Sedan, épousait le 9 octobre de cette année Anne de Lavigne, fille de feu Abel de Lavigne, marchand et bourgeois de Sedan (5).

Au commencement de l'année 1608, Jean Poterlot est l'époux de Elizabeth James ou Jemmes ; il vend cette même année la part qu'avait sa femme dans une maison de Francheval. Ajoutons qu'il est le père de N... Poterlot qui devint capitaine, dont nous avons parlé. Il meurt en 1669 (6).

Le 18 avril 1634 a lieu l'inhumation de Nicolle Poterlot, native de Voncq, femme de Gibard, de Stonne, chapelier à Sedan, âgée de 60 ans (7).

En 1631, nous trouvons encore à Sedan Henry Poterlot, passementier, né à Voncq : on l'enterre le 8 avril, à l'âge de 80 ans (8).

Vers cette époque, en 1633, Jean Poterlot était marchand à Balan. Il marie le 19 juin de cette année, sa fille Elizabeth avec

(1-2-3-4-5-7-8) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(6) Communication de M. E. Henry.

Henry Renault, marchand à Savigny, fils d'Estienne Renault, laboureur audit Savigny (1).

Le 29 mars 1643, c'est encore Jean Poterlot, que nous avons vu marchand en 1608, qui donne en mariage sa fille Marguerite, née de son union avec Elizabeth Gemmes, à Gérard Archambault, fils de feu Pierre Archambault, marchand à Balan, et de Anne de Beaumont (2).

Le 1^{er} mai 1644, il fait bénir le mariage de Robert Poterlot, son fils, tailleur d'habits à Sedan, avec Madeleine Lalonde, fille de Daniel Lalonde, tailleur à Sedan, et de Marguerite Horguelin, sa femme (3).

Mais Gérard Archambault, dont nous avons vu le mariage avec Marguerite Poterlot, a quitté Balan pour venir habiter Omicourt. Nous le voyons faire baptiser, le 31 mai 1662, sa fille Marie, qui a pour parrain et marraine Jacques Carré, habitant de Verrières, et Marie Maillart, sa femme (4).

Le dernier acte que nous connaissons, concernant cette famille, se rapporte au décès de Robert Poterlot, natif de Voncq, maître tailleur d'habits à Sedan, qu'on enterre le 20 août 1668, à l'âge de 55 ans (5).

FAMILLE DIDIER

En poursuivant l'ordre chronologique, nous trouvons, dans les vingt dernières années du xvi^e siècle, une famille sur laquelle M. E. Henry nous a fourni obligeamment de précieuses notes. A cette époque, Martin Didier, marchand, habitait Chennery, aujourd'hui écart de Bayonville, autrefois localité plus importante sans doute, puisqu'elle constituait alors une paroisse. Martin Didier avait probablement une certaine fortune et avait fait de deux de ses fils deux apothicaires qui vinrent s'établir à Sedan.

L'aîné, Henri, épousa le 26 novembre 1589, Marie Gommeret, née à Meaux, morte le 20 juin 1629, à l'âge de 63 ans. Henri lui survécut et mourut le 17 avril 1640, âgé de 78 ans. Il avait eu de son mariage six enfants, entr'autres Daniel qui fut docteur en médecine et une fille, Marie, qui devint la femme du notaire Jean Ducloux. Il leur laissait des censes à Landreville, Chennery, Bayonville, Remonville, Thenorgues, et des maisons à Sedan.

Le plus jeune, Jacques, mourut à Sedan le 20 mars 1646, à

(1-2-3-4-5) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

l'âge de 70 ans : il avait épousé, le 11 janvier 1597, Madeleine Poilblanc qui lui donna trois fils. Le second, Paul, baptisé le 30 janvier 1603, fut apothicaire comme son père et mourut le 12 octobre 1680, laissant un fils également nommé Paul et également apothicaire. Il se maria en premières noces, le 24 décembre 1651, à Madeleine Cottin, fille de Robert Cottin, droguiste, et en secondes noces, le 3 mai 1653, à Marie Carré, fille de Pierre Carré, marchand à Sedan, et de Rachel Aubert. De cette union naquit Jacques Didier, docteur en médecine, inspecteur des eaux d'Aix-la-Chapelle, qui épousa, le 8 février 1654, Elizabeth Croyé, veuve de Daniel Baron.

Le 17 avril 1658 avait lieu une adjudication, par suite de licitation, d'une cense à Noyers, appartenant à Jacques Didier, docteur en médecine, Paul Didier, apothicaire, tuteur de Thierry Didier son fils, et Jean Rondeau, marchand à Sedan, comme époux de Marie Didier (1).

Il y eut un autre Didier, Jean, né à Sedan, qui fut aussi apothicaire. Était-il le fils d'Henri ou de Jacques ? Nous l'ignorons et n'avons sur lui aucun renseignement précis à ce sujet. Tout ce que nous savons c'est qu'il demeurait derrière le Terme ? et qu'il avait épousé N... Ducloux. Il mourut le 24 février 1637, à l'âge de 40 ans, laissant un fils, Jacques, cornette au régiment du marquis de Montcornet. Celui-ci épousa, le 27 avril 1655, Marie Grandidier, fille d'Henry Grandidier, marchand, et de Jeanne Didier (2).

On le voit, depuis son arrivée à Sedan, cette famille Didier avait prospéré et dans la seconde moitié du XVII^e siècle était parvenue, par ses alliances, à faire partie de la haute bourgeoisie de la Principauté.

C'est à elle que nous devons rattacher Elizabeth Didier que nous avons vue, en parlant de la famille de Vassinac, être l'épouse, avant 1680, de Daniel-Henri de Vassinac d'Alliépont. Elle était la petite-fille de Jacques Didier, le frère d'Henri, et la fille de Jacques Didier, docteur en médecine, inspecteur des eaux d'Aix-la-Chapelle ; la présence de deux membres de la famille Croyé, alliée à la branche de Jacques Didier, aux baptêmes de ses deux enfants, en 1680 et en 1682, nous en est une preuve.

(1) Archives du département des Ardennes ; inventaire-sommaire, t. III, série E, familles.

(2) Communication de M. E. Henry.

Nous voudrions joindre aux renseignements que nous avons pu nous procurer sur ces familles ceux qu'ont pu nous fournir nos recherches sur les anciens et leurs familles de l'église d'Imécourt dont le registre des délibérations nous a conservé les noms. Disons tout d'abord que nos recherches n'ont pas été toujours couronnées de succès.

FAMILLE BOUDET

Si nous suivons l'ordre dans lequel ces noms nous sont indiqués au début, nous trouvons en premier lieu celui de Jean Boudet (1) qui était, comme presque tous ses collègues, ancien de l'église dès l'année 1666. Nous ne savons malheureusement rien de lui : nous ne relevons aucun acte religieux le concernant dans les registres de Sedan qui mentionnent cependant, pour la durée des années 1666, 1669, 1671, 1678, des actes de baptême des enfants de Jacob Boudet, charron à Saint-Juvin, et de Jeanne Géra, sa femme (2), mais sont muets sur Jean Boudet. Était-il le frère de Jacob ? Nous l'ignorons. En tout cas, nous devons dans cette circonstance regretter une fois de plus la perte des registres des actes religieux (baptêmes, mariages et enterrements) de 1673 à 1684 qui accompagnaient le registre des délibérations du consistoire. Ils nous eussent sans doute fourni bien des renseignements qui nous manquent.

FAMILLE BRIEL

Le second nom d'ancien que nous rencontrons est celui de Pierre Briel (3) ; il était marchand potier d'étain à Grandpré et avait épousé Judith Ouriot. Par un acte rédigé par M^e Pierret, notaire à Grandpré, à la date du 11 février 1641, François Waquant, potier de terre, demeurant à Grandpré, lui vend deux demi-espaces de bâtiments pour le prix de 220 livres et 4 livres pour les vins dudit marché (4). De son union était née (5) une fille, Marie, dont M. Jenoleau avait béni le 8 février 1659, à Imécourt, le mariage avec Henry Piernay, maître passementier à Sedan, fils de Claude Piernay, marchand audit Sedan, et de Judith Carlet, ses père et mère (6).

(1-3) Registre des délibérations du consistoire d'Imécourt ; délibération du 3 juillet 1667.

(2-5-6) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(4) Archives départementales des Ardennes ; inventaire-sommaire, t. III, série E, études de notaires.

Ces nouveaux époux avaient eu, le 26 mars 1662, une fille, Judith, présentée au baptême le 30 du même mois, par Pierre Briel, marchand, demeurant à Grandpré, et par Judith Moreau, parrain et marraine (1); le 6 novembre 1666, un fils Isaac, qui eut pour parrain et marraine Isaac Larcher, marchand à Grandpré, et Marie Ouriot, sa femme (2); et, le 9 avril 1673, une autre fille, Marguerite, qui eut pour parrain et marraine Daniel Briel, marchand potier d'étain à Vouziers, et Marguerite Jamé, sa femme (3).

Pierre Briel mourut au commencement de l'année 1673 : nous avons rapporté son éloge fait au consistoire tenu à Imécourt, le 26 mars de cette année, et son remplacement au conseil des anciens par Isaac Larcher, marchand à Grandpré, élu à l'unanimité (4).

Le 11 juillet de l'année suivante (1674), avait lieu l'enterrement de sa fille, Marie Briel, femme d'Henry Piernay, marchand mercier, demeurant à Sedan, en présence d'Henry Piernay et de Jean Collard, maître serger, demeurant à Grandpré, témoins. La défunte était âgée de 37 ans (5).

Enfin le 28 juillet 1679, Isaac Larcher, marchand, demeurant à Grandpré, et Rachel Briel, fille de défunt Paul Briel, marchand potier d'étain, demeurant à Grandpré, présentaient au baptême, comme parrain et marraine, Jeanne, fille de Pierre Croizet, hostellin, demeurant à Sedan, et de Judith Briel, sa femme (6).

La famille Briel n'était pas seulement fixée à Grandpré; elle était aussi établie à Briquenay, voire même à Vouziers, comme nous l'avons vu, et à Imécourt.

Nous relevons, à Briquenay, Jacob Briel, marchand maître potier d'étain, demeurant à Briquenay, et Elisabeth Mareschal, sa femme, qui marient, le 22 avril 1668, Paul Briel, leur fils, avec Anne Tondu, fille de feu Godefroy Tondu, maître graveur, demeurant à Sedan, et de Jeanne Miché, sa femme (7);

Le 27 septembre 1672, leur fils Abraham Briel, marchand, demeurant à Briquenay, avec Marie Louis, fille de Léonard Louis, marchand, demeurant au Fond-de-Givonne, et d'Elizabeth de Marolles, ses père et mère (8);

Le 5 février 1673, un autre de leurs fils, Paul Briel, maître tonnelier à Briquenay, avec Françoise Tugnot, fille de feu Pierre

(1-2-3-4-5-6-7-8) Archives du tribunal de Sedan; registres des protestants.

Tugnot, vigneron, demeurant au faubourg du Mesnil à Sedan, et de Françoise Bouvier, ses père et mère (1).

Les 11 novembre 1679 et 11 août 1680, ce sont deux nouveaux mariages de Jean Briel, marchand potier d'étain à Briquenay, et de Jacques Briel, maître menuisier à Briquenay, fils tous les deux de défunt Jacob Briel, marchand à Briquenay, et d'Elizabeth Mareschal, avec les deux sœurs, Artus Louis et Marie Louis, filles de Léonard Louis, marchand, demeurant au Fond-de-Givonne, et d'Elizabeth de Marolles. Dans le second acte, Léonard Louis est mort et sa veuve est désignée comme habitant le faubourg du Mesnil à Sedan (2).

Le 4 février 1681, Pierre Briel, marchand potier d'étain, demeurant à Grandpré, et Elizabeth Gonsal, fille de Daniel Gonsal, marchand, demeurant à Sedan, sont parrain et marraine de Pierre, fils de Paul Briel, maître tonnelier, demeurant au faubourg du Mesnil à Sedan, et de Françoise Tugnot (3).

Paul Briel, dont il est question dans cet acte, était à notre connaissance le seul membre de la famille Briel qui habitait Sedan à cette époque. Or l'Etat général des protestants français nouveaux convertis, fugitifs, etc., dressé en 1685, mentionne la veuve Briel comme fugitive de Sedan (4); quoique cette note ne s'accompagne d'aucune autre indication, on pourrait peut-être supposer que Paul Briel était mort et qu'il s'agit dans la susdite mention de Françoise Tugnot, sa veuve.

Du reste cette famille semble avoir compté des membres profondément religieux et dévoués : dès 1677 on voit figurer de nouveau le nom de Briel dans les délibérations du consistoire de l'église d'Imécourt. Pierre Briel, marchand potier d'étain à Grandpré, signe comme ancien la délibération du 3 octobre 1683. C'est dans cette réunion que Jacques Briel, maître menuisier d'abord à Briquenay, puis habitant alors Imécourt, s'étant offert comme receveur des contributions versées pour le traitement du pasteur, avait été agrégé à la compagnie en qualité de diacre (5).

(1-2-3) Archives du tribunal de Sedan; registres des protestants.

(4) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

(5) Registre des délibérations du consistoire de l'église réformée d'Imécourt, de 1666 à 1684.

FAMILLE LARCHER

Nous avons vu qu'après la mort de Pierre Briel, ancien de l'église d'Imécourt, le consistoire, dans sa réunion du 26 mars 1673, nomma à l'unanimité, pour le remplacer, Isaac Larcher, marchand, demeurant à Grandpré (1). Il entra immédiatement en fonctions.

On trouve, dans les registres conservés à Sedan, un acte religieux concernant cette famille, c'est l'acte de baptême, célébré le 11 novembre 1601, de Suzanne, fille de Jean Larcher, d'Ainreville (2), près de Dun, et de Jeanne Clément (3).

Après un laps de temps assez long, nous retrouvons, non plus à Ainreville mais à Sedan, Nicolas Larcher, maître sergier. Il épouse, le 6 mars 1633, Philippote Lejeune, fille de feu Jean Lejeune, des Petites-Armoises. Nous ignorons l'époque de sa mort, mais nous savons que sa veuve fut enterrée à Sedan le 8 juin 1682, âgée de 75 ans (4).

En 1654, Thomas Larcher habite Saint-Juvin ; il est l'époux de Marguerite Villefranc qui lui donne une fille, Marie, baptisée le 28 janvier (5).

Les registres de Sedan nous donnent, à la date du 15 décembre 1661, la mention de l'enterrement de Catherine Pérotel, native de Saint-Gevin (Saint-Juvin), proche Grandpré, veuve de feu Gérard Larcher, serger, demeurant à Sedan, laquelle défunte âgée de 75 ans (6).

C'est encore un enterrement que nous relevons, à la date du 18 janvier 1669, celui de Jeanne Larcher, âgée de 60 ans, veuve de Jean Thibaut, serger à Sedan (7).

Nous ne rappelons que pour mémoire Isaac Larcher, marchand à Grandpré, vivant à cette époque et nommé ancien de l'église d'Imécourt à la mort de Pierre Briel. Devenu veuf de Marie Ouriot, sa femme, il marie, le 18 avril 1679, son fils Jean Larcher à Elizabeth Rondeau, fille de feu Jean Rondeau, marchand, demeurant à Sedan, et de feu Marie Didier, sa femme (8). Nous avons vu que cette même année (1679) il était parrain d'une fille de Pierre Croizet, hostellin à Sedan.

Si les registres conservés au tribunal de Sedan nous fournissent

(1) Registre des délibérations du consistoire de l'église réformée d'Imécourt (1666-1684).

(2) Ainreville, canton de Dun-sur-Meuse (Meuse).

(3-4-5-6-7-8) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

la mention du mariage en 1679 de Jean Larcher, marchand à Grandpré, fils d'Isaac Larcher, l'Etat général des protestants français, etc., dressé en 1685, nous révèle un autre Jean Larcher, aussi marchand à Grandpré à la même époque. Il avait épousé à Sedan Jeanne Delforterie, fille de Jean Delforterie et de Suzanne Frapard et nièce de Charles Delforterie, ministre de la parole de Dieu. A la révocation de l'Edit de Nantes, Jeanne, nouvelle convertie, suivie des sept enfants issus de son mariage, passa à l'étranger avec son père et son oncle. Revenue ensuite en France par permission, elle fut enfermée dans la maison des nouvelles catholiques de Sedan (1). Qu'était devenu son époux ? Il n'en est pas question ; il était mort sans doute.

Enfin l'Etat des biens en régie délaissés par ceux de la R. P. R. et nouveaux convertis sortis du royaume, arrêté par l'intendant Larcher, le 19 avril 1692, signale le nom d'Antoine Larché ? comme fugitif. Quel était cet Antoine et se rattachait-il à la famille Larcher ? (2).

FAMILLE CREPLET

Mais la liste des six anciens de l'église d'Imécourt qui figure dans la délibération du Consistoire, en date du 3 juillet 1667, ne comprenait que les anciens alors en fonctions ; l'église en comptait d'autres dont nous trouverons les noms, et en particulier celui de Claude Creplet dont on trouve la signature au bas de toutes les délibérations de 1666 à 1676.

Les renseignements que nous avons pu nous procurer sur sa famille sont peu nombreux. Nous trouvons dans les registres de Sedan, à la date du 22 septembre 1638, la mention de l'enterrement de Marie Creplet, née à Bar-les-Buzancy, femme de Jacques Tassot, manoeuvre à Sedan, décédée à l'âge de 58 ans (3).

Si Marie Creplet était de Bar-les-Buzancy, Claude Creplet était de Briquenay : les deux villages sont voisins. Nous avons vu que Claude était un des anciens de l'église d'Imécourt : il donna la démission de ses fonctions au consistoire du 3 mai 1676, obligé qu'il était, par la nécessité de ses affaires particulières, de changer de pays, ce qui le mettait dans l'impossibilité de s'occuper des

(1) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

(2) Archives de la bibliothèque de Sedan ; notes et papiers de M. Ch. Cunin-Gridaine.

(3) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

affaires de l'église (1). Mais bien avant que le registre des délibérations du consistoire de l'église d'Imécourt nous ait entrete nu de lui, nous connaissions son nom. Il nous avait été révélé par un acte de l'étude de M^e Claude Baudelot, notaire à Grandpré ; un bail fait, le 18 octobre 1637, par Marguerite de Joyeuse, comtesse de Grandpré, à Pierre Lefebvre, praticien, demeurant à Briquenay, du greffe de la justice dudit Briquenay, pour en jouir « par l'espace de deux ans neuf mois et demy, « restans à expirer des trois ans du bail qui avoit esté fait à « Claude Creplet dudit Briquenay et ce moyennant 41 livres « par an » (2). Il mourut le 6 mai 1682, et son acte d'enterrement, dressé le même jour, mentionne qu'il était né à Briquenay, qu'il y était marchand et qu'il décéda à l'âge de 78 ans (3).

En même temps que lui vivait à Briquenay Jacques Creplet, laboureur, et, à la même époque, Jeanne Creplet était l'épouse de Gérard Du Bois, maître charpentier à Sedan.

Une plaque de foyer donnant leurs deux noms et appartenant à MM. Emile et Ernest Creplet se trouve en leur maison de la place Turenne, n^o 7. La reproduction ci-contre nous dispense d'un long commentaire. Cette « taque » date de 1662, peut-être l'année de leur mariage. A droite, elle porte l'écusson de Gérard Dubois, maître charpentier, avec les outils de la corporation, le compas et l'équerre. A gauche, on voit l'écu de la famille Creplet (beaucoup de familles bourgeoises portaient alors des armes) : un chevron et trois roses (4).

Gérard Du Bois était le frère de Claude et de Charles Du Bois qui furent plus tard fugitifs de Sedan et de Châlons, de François Du Bois, fabricant à Sedan, nouveau converti et l'oncle de Marthe Du Bois, nouvelle convertie, qui mourut relapse (5). Il avait épousé en premières noces Marie Baudon, qui lui avait donné deux fils : Isaac et Estienne (6). Marié en secondes noces avec Jeanne Creplet, il en eut au moins un fils et plusieurs filles : Marie, présentée au baptême, le 3 mars 1669, par Jacques Creplet,

(1) Registre des délibérations du consistoire d'Imécourt.

(2) Archives du département des Ardennes ; inventaire-sommaire, t. III, série E ; études de notaires.

(3) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(4) Nous devons le cliché de cette taque à l'obligeance de MM. Emile et Ernest Creplet ; l'intérêt intelligent qu'ils portent aux arts, aux choses historiques et aux vieux souvenirs sedanais mériterait de servir d'exemple à beaucoup de nos compatriotes, si indifférents à tout le passé de leur ville natale et si ignorants de son histoire.

(5) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

(6) E. Henry : communication.



Chohé LAFOLIE, photographe à Sedan.

PLAQUE DE CHEMINÉE

AUX ARMES DE GÉRARD DUBOIS ET D'ANNE CREPLET

(1662)

de Briquenay, et Marie Berteau, femme de Samuel Berteau, maître charpentier à Sedan (1), plus une autre fille, également nommée Marie, dont nous ignorons la date de la naissance, et enfin d'autres filles encore que nous allons retrouver, au total six enfants.

Bien qu'un acte notarié le fasse mourir en 1682, ce qui est évidemment une erreur, nous le voyons en 1683, par un acte postérieur, propriétaire d'une maison située rue du Mesnil, à peu de distance de l'angle de cette rue et de la rue Berchet. Elle tenait à Paul Elin du côté de la halle et à la veuve Dollé du côté du faubourg (2).

En 1685, sa femme, Jeanne Crespel (Creplet) et lui figurent comme nouveaux convertis sur « l'Etat général des protestants français » établi à cette époque (3). Ajoutons qu'il fut l'entrepreneur des écluses de la ville de Mouzon.

Mais nous ne connaissons ni le lieu, ni la date de sa mort. Tout ce que nous savons c'est qu'il laissait neuf enfants : trois de son premier mariage avec Marie Baudon, six de son second mariage avec Jeanne Creplet, et que deux de ses filles de cette seconde union, nommées Marie, l'une et l'autre, moururent trois mois après leur père (4).

Devenue veuve, Jeanne Creplet, jusqu'à sa mort survenue après 1712, resta co-proprétaire de la maison de la rue du Mesnil avec Isaac Du Bois, domicilié à Paris, et Estienne Du Bois, enfants du premier mariage de Gérard avec Marie Baudon. Du reste cette maison provenait d'Isaac et de Samuel Baudon par la dame Marie Baudon (5).

Elle fut la tutrice de Claude Du Bois, son fils, qui épousa N... Huet, fille de Charles Huet, maître chirurgien, demeurant à Saint-Menges, et d'Elizabeth Carré. De cette union naquit un fils, Pierre-Claude Du Bois, qui, à la mort de son père, eut comme tuteur Pierre Meusnier, maître apothicaire, demeurant à Sedan (6).

Au mois d'octobre 1712, la veuve de Gérard Du Bois qui avait déjà rendu un compte en 1699 à François Du Bois, fabricant, son beau-frère, reconnaissait qu'il appartenait à Claude Du Bois, son fils et son héritier, une portion de maison située rue du Mesnil, plus provenant de sa communauté avec Gérard Du Bois,

(1-5-6) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(2-4) E. Henry : communications.

(3) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

une petite maison et un jardin situés au Trou Baudon, ruelle de Wadelincourt (1).

Mais outre les deux filles que nous avons nommées, elle en avait au moins deux autres qui, plus intransigeantes que leur père et leur mère, avaient refusé d'abjurer et étaient passées à l'étranger.

Dans le compte-rendu de M. Loquillard-Fortin, directeur des biens des religionnaires fugitifs du royaume dans la Généralité de Metz et département de Sedan, établi en 1750, on voit figurer les noms des demoiselles Dubois, fugitives, propriétaires d'un jardin à Sedan, et à Briquenay, d'une portion de cense, mis en régie en vertu de la confiscation du bailliage de Sedan, du 5 juillet 1718, et loués, le jardin à François Collin, de Sedan, et la cense à Alexandre Vassart, de Cornay. Cette cense, que nous voyons mentionnée pour la première fois, avait dû échoir par succession, après 1712, à Jeanne Creplet qui était de Briquenay, nous le savons, et qui devait être morte avant 1718 puisqu'à cette date ses filles en étaient héritières et qu'elle fut confisquée sur elles. Une particularité à noter, c'est que l'Etat de 1685 porte le nom de Du Bois en deux mots tandis que, sur celui de 1750, il est écrit en un seul mot.

Mais laissons les demoiselles Dubois pour revenir à la famille de leur mère, Jeanne Creplet, et terminer par les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur elle.

Une branche de cette famille s'était fixée à Sedan ; un de ses membres, Charles, figure sur la liste des convertis ayant abjuré au mois d'octobre 1685 dans l'église Saint-Laurent.

Un autre Creplet, dont nous ignorons le prénom et le lieu de naissance, fugitif, émigrait à la même époque, puis revenait dans les Pays-Bas espagnols, à Muno, semble-t-il, petit village situé près de la frontière et perdu au milieu de la forêt, où il vécut ignoré. En tout cas il l'habitait au XVIII^e siècle ; bien plus, il y fit souche : c'est de là que ses descendants, quittant leur lieu d'exil vers l'époque de la Révolution, vinrent se fixer en France dans le village de Pure (2), à une faible distance de Muno. Mais cette

(1) Archives du greffe du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(2) Une remarque à faire à propos de ce village de Pure, c'est que, quoique limitrophe de la seigneurie d'Yvois érigée en 1661 par Louis XIV en duché de Carignan au profit d'Engène-Maurice, prince de Savoie et de Carignan, comte de Soissons, père du fameux prince Eugène, il ne fit pas partie des trente villages que comptait la prévôté du duché, mais qu'il dépendait de celle de Chauvency-le-Château. Ces prévôtés du reste se rattachaient toutes les deux à la Généralité de Metz et à la subdélégation de Montmédy.

branche de la famille avait abjuré. A quelle époque, nous l'ignorons. Tout ce que nous savons, c'est qu'à sa rentrée en France elle était peu fortunée et ne se composait que de simples artisans.

Le plus ancien connu de ses membres s'appelait Denis ; il décéda à Pure en 1818.

Son fils, Jean-Baptiste, né à Pure, le 21 décembre 1799, mourut à Sedan, le 1^{er} décembre 1869 ; il avait épousé Catherine Bartz, née à Sedan, le 16 janvier 1800, y décédée le 20 mai 1869, fille de Jean Bartz, pensionné, petite-fille de Jean Bartz, entrepreneur des ponts et chaussées à Limbourg, puis instituteur à Sedan où il mourut le 12 août 1802.

Jean-Baptiste Creplet eut un fils, Jean, né à Sedan, le 16 mai 1825 ; il y est mort le 30 avril 1888. Ses héritiers comptent aujourd'hui parmi les plus honorables habitants de la ville.

(A suivre).

D^r J. JAILLIOT.

VARIÉTÉ

Les Entrevues princières dans les Ardennes au Moyen-Age.

Mon cher HOUIN,

Dans votre compte-rendu de l'excellente édition des *Annales* de Flodoard, donnée récemment chez Alphonse Picard par Ph. Lauer (cf. la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. XIII, p. 94-95), vous mentionnez quelques-unes des entrevues royales qui eurent lieu au dixième siècle dans la région appelée aujourd'hui d'un terme assez impropre le département des Ardennes.

Permettez-moi à ce propos de rappeler aux lecteurs de la *Revue* qu'Ed. Sènemaud, alors archiviste à Mézières, a publié dans la *Revue historique, nobiliaire et biographique*, t. X (1873), p. 550-562, des *Notes sur les Entrevues royales et princières dans les Ardennes*, de 859 à 1654. Ce travail, qui a été réédité en 1875 avec quelques légères retouches, constitue à vrai dire plutôt une indication sommaire du sujet qu'une véritable étude, conforme aux exigences de la critique moderne. En particulier la bibliographie comprend surtout des ouvrages de seconde et même de troisième main, tels que l'*Histoire de l'Eglise gallicane* par Lon-

gueval, les *Annales d'Yvois-Carignan* par Delahaut, l'*Histoire de la ville, cité et université de Reims* par Dom Marlot, etc. Parmi les sources proprement dites, Ed. Sénemaud se contente d'indiquer, et sans références précises, les *Annales de Saint-Bertin*, l'*Histoire de l'Eglise de Reims* et les *Annales* de Flodoard, enfin les quatre livres des *Histoires* de Richer. Ajoutons que ses recherches ont été fort incomplètes, puisqu'il n'a signalé que huit entrevues jusqu'à 1187.

En 1882, Alfred Leroux a publié dans la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes (fascicule 50), le premier volume de ses *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne* (de 1292 à 1378). Cette étude, très documentée, est précédée d'une introduction, qui résume les principaux faits qui se sont produits de 843 à 1292. L'auteur y signale par suite les principales et non *toutes* les entrevues royales ou princières qui nous sont connues par les textes du Moyen-Age ; il les a indiquées à nouveau, dans un tableau récapitulatif, à la page 287 : la première entrevue mentionnée est celle de Margut en 980, qu'il place d'ailleurs à « *Margolins* ou à Reims » (1).

Le sujet n'est donc pas encore traité avec toute l'ampleur désirable. Je m'étais décidé, il y a déjà quelque temps, à reprendre cette intéressante question à pied d'œuvre et j'ai dépouillé sinon tous, du moins la plus grande partie des textes publiés. Mais d'autres études d'histoire qui sont en train et mes nombreuses occupations ne m'ont pas encore permis de mettre la dernière main à ce travail. En attendant qu'il soit entièrement rédigé, voici, d'après les sources, un tableau des Entrevues royales ou princières qui ont eu lieu dans les limites du département des Ardennes de 854 à 1187, avec la date exacte, le nom de la localité, toutes les fois qu'elle a été mentionnée par les textes et le nom des visiteurs :

854 (juin). Attigny. Charles le Chauve et l'empereur Lothaire I.

858 (décembre). Attigny. Louis le Germanique et Lothaire II.

859 (12 février). Arches. Charles le Chauve et Lothaire II.

865 (août). Douzy et Attigny. Charles le Chauve, Lothaire II et sa femme Theutberge (deux entrevues).

(1) Cf. par le même auteur : *Les Conflits entre la France et l'Empire pendant le Moyen-Age*. Paris, A. Picard et fils, 1902 ; gr. in-8°, 78 pp. (Paru dans la « Bibliothèque de bibliographies critiques publiées par la Soc. des Etudes historiques », fasc. 15.)

866 (août-septembre). Attigny. Charles le Chauve et Lothaire II.

867 (mai). Attigny. Charles le Chauve et Lothaire II.

868 (juillet). Attigny. Charles le Chauve et Lothaire II.

940 (juillet-août). Attigny. Otton I^{er}, roi de Germanie, et les seigneurs de France, Hugues le Grand et Herbert II de Vermandois.

947 (août). Bords de la Chiers. Otton I^{er}, roi de Germanie, et Louis IV d'Outremer, roi de France.

980 (5 juillet). Margut. Otton II, empereur, et Lothaire, roi de France.

1006. Bords de la Meuse. Henri II, dit le Saint, roi de Germanie, et Robert II, dit le Pieux, roi de France.

1023 (10-11 août). Ivois et Mouzon. Henri II, dit le Saint, empereur, et Robert II, dit le Pieux, roi de France.

1033 (mai). Deville. Conrad II de Franconie, empereur, et Henri I^{er}, roi de France.

1043. Bords de la Chiers. Henri III, dit le Noir, roi de Germanie, et Henri I^{er}, roi de France.

1049. Ivois. Henri III, dit le Noir, empereur, et Henri I^{er}, roi de France.

1056 (juin). Ivois. Henri III, dit le Noir, empereur, et Henri I^{er}, roi de France.

1119 (octobre). Bords de la Chiers. Calixte II, pape, et Henri V, empereur (entrevue manquée).

1187 (novembre-décembre). Mouzon. Frédéric I^{er} Barberousse, empereur, et Philippe II Auguste, roi de France.

Telle qu'elle est, cette liste de *dix-neuf* entrevues pourra sans doute rendre quelques services aux travailleurs et aux amateurs d'histoire locale. C'est dans cet espoir que je vous l'adresse.

Tout à vous,

Stéphen LEROY.

Gray, 25 Mars 1906.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES.

Les Chartes du Clermontois conservées au Musée Condé, à Chantilly (1069-1352), par André Lesort, archiviste de la Meuse, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. — Paris, H. Champion, 1904 ; 271 pages in-8°.

Les recueils de textes du Moyen-Age qui concernent les seigneuries anciennes de notre pays se succèdent, tant en France qu'en Belgique. L'importance d'un ouvrage, édité avec grand soin et muni de notes, de deux index, d'une introduction instructive, comme l'est celui de M. Lesort, n'a pas besoin d'être montrée longuement.

L'érudit archiviste de la Meuse, dont le départ récent est vivement regretté par tous, a fait paraître les *Chartes du Clermontois* dans les *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*. Le recueil comporte d'abord une introduction divisée en trois parties. La première partie est une « Notice historique sur le Clermontois » qui remet au point les assertions fausses répandues dans les histoires locales. L'auteur y expose les vicissitudes politiques d'un pays situé aux confins de la France et de l'Empire, donne quelques renseignements nouveaux sur la frontière, et indique brièvement comment la terre passa à la maison de Condé dont le duc d'Aumale conservait à Chantilly les archives. — La deuxième partie est consacrée aux « Archives de Clermontois » ; il étudie leur constitution et fait ressortir leur intérêt qui est considérable en regard de la pauvreté relative des dépôts de Paris, de Nancy ou de Bar. — La troisième partie contient les « Notes relatives à la publication des Chartes du Clermontois ». Nous y lisons que M. A. Lesort a eu pour collaborateurs principaux MM. Léopold Delisle et Macon qui ont fait pour lui des transcriptions de textes ; mais la mise en œuvre appartient tout entière à l'auteur qui mérite de vives félicitations.

Les textes publiés sont au nombre de 129. Un nombre assez respectable renferme des noms du département actuel des Ardennes (on les trouvera à l'index alphabétique). Je me borne ici à de courtes remarques :

P. 61 : *Firteiac* (1157) est certainement La Ferté ;

P. 77 : L'identification de *Landreville* n'est pas douteuse ;

P. 119 : *Chaari* ne désigne pas Chéhéry (comm. de Châtel-Chéhéry arr. Vouziers, cant. Grandpré, Ardennes), mais *Chéry-Chartreuve* (Aisne), comme le prouvent les premiers mots de l'acte qui émane de l'abbé de N. D. de Chartreuve.

D'autres actes concernent des seigneurs ardennais (Rethel, Donchery, Grandpré, Cornay, Termes, Les Armoises, Balham).

L'ouvrage se termine par un « Appendice » : *Inventaire des comptes des prévôtés de Clermont, Duc, Stenay et Varennes, de la seigneurie de Jametz et de la châtelaine de Marville et Arrancy.*

P. COLLINET.

La Frontière d'Argonne (843-1659) : Procès de Claude de la Vallée (1535-1561), par Henri STEIN et Léon LE GRAND. — Paris, A. Picard et fils, 1905 ; VIII-326 pages ; 4 fr. 50.

M. Alph. Roserot, connu par sa belle publication *Titres de la maison de Rarécourt de la Vallée de Pimodan* (1903), dit, dans une courte préface, comment le présent volume forme le complément de sa propre publication. « Le prévôt-gruyer de Clermont-en-Argonne (Claude de la Vallée), dont on raconte ici les malheurs, était d'une branche cadette, aujourd'hui éteinte, de la famille du marquis de Pimodan, ducs de Rarécourt de la Vallée de Pimodan. »

Les documents relatifs à ce procès sont au nombre de huit, en général assez longs, allant de 1345 au XVIII^e siècle. Les éditeurs, MM. H. Stein et L. Legrand, archivistes aux Archives nationales, en ont fait précéder la mise au jour d'une étude en trois chapitres. Le premier chapitre concerne *la Frontière d'Empire dans l'Argonne jusqu'au premier tiers du XVI^e siècle*, et depuis 843. Il résume clairement les travaux connus sur cette question souvent obscure et donne des renseignements nouveaux sur la Biesme comme limite des deux pays, sur le Barrois mouvant, sur le Clermontois. J'ai eu la satisfaction de trouver dans ce chapitre un appui à l'étude publiée par moi en 1903, en cette *Revue* même sur la « Frontière d'Empire ». — Le deuxième chapitre : *Le Procès de Claude de la Vallée* montre en réalisation au Parlement l'idée flottante dans les esprits que les deux pays devaient être bornés par une frontière naturelle, la Meuse. Les incidents multiples du procès et les vicissitudes de la famille de la Vallée, très curieux en eux-mêmes, n'empêchent pas que la question de la suzeraineté du Clermontois ne soit la plus importante du chapitre. La critique de MM. Stein et Le Grand dissèque et juge la thèse du Parlement de Paris. — Le troisième chapitre : *Réunion du Clermontois à la France* est une conclusion, la conclusion logique du mouvement tenace et suivi depuis le Moyen-Age, qui fit passer à la France les terres d'en-deça de la Meuse, après la conquête des Trois-Evêchés.

P. COLLINET.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 rédigé par MM. Sénemaud et Laurent, archivistes. — *Ardennes*, tome III, 1^{re} partie ; Archives civiles : Séries C, D, E et F. — Charleville, Anciaux, 1905, in-4°, XI-612 pages.

L'introduction nous avertit que le premier quart du volume (pages 1 à 148 de la série C) a été rédigé et publié par M. Sénemaud. Le même archiviste avait aussi rédigé et publié la série D.

Les suppléments de la série C et les autres séries sont dus à l'archiviste actuel.

Résumer cet inventaire serait peine inutile. Nous nous contenterons de rappeler les rubriques auxquelles se rapporte chaque série : *Série C (intendances)* : pièces concernant l'agriculture, les affaires militaires, l'industrie, les ponts et chaussées, cataclysmes, accidents, etc... ; *série D (instruction publique)* (peu importante) ; *série E (féodalité et communes)* ; seigneuries, documents généalogiques, quelques copies de chartes de franchises, minutes de notaires, statuts de corporations

et de confréries ; *série F* (pièces diverses) : manuscrits de Bouilliot, du Vivier, Flamanville, etc.

La deuxième partie du volume comprendra l'analyse des Archives de l'Enregistrement récemment réintégrées (*série C*, art. 596 à 2401).
P. C.

Corpus inscriptionum latinarum voluminis decimii tertii : Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum ediderunt Otto HIRSCHFELD et Carolus ZANGEMEISTER : partis primae fasciculus posterior : INSCRIPTIONES BELGICAE. — Berolini, apud Georgium Reimerum MCMIV, in-fol.

Les inscriptions romaines sont fort rares dans les Ardennes ; aussi ne sommes-nous pas surpris de trouver dans le grand recueil de Berlin quatre numéros seulement. Le n° 3452 est l'inscription du Mont-Olympe ; le n° 3453, celle de Warcq que j'ai publiée dans cette *Revue* pour la première fois ; le n° 3454, celle de Mouzon ; le n° 3455, celle de Belval-Bois-des-Dames (deux lettres I O ou I C d'identification incertaine).

P. COLLINET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

BIBLIOTHÈQUE COLBERTINE, I : Henri Menu, *L'acte de Baptême de Colbert, ses frères et sœurs.* — Paris, A. Claudin, 1904.

[Documents généalogiques sur la famille de Colbert, avec un « Extrait de la généalogie des Colbert » par M. Paul Pellot et trois fac-similés de l'acte de naissance de Colbert].



Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

A CHARLEVILLE

Les Religieuses de la Providence de 1789 à 1802

En 1899, l'abbé de Surrel de Saint-Julien a publié, dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français* (1), un récit inédit qui constitue un chapitre curieux de l'histoire de la Révolution à Charleville et qui raconte par le menu la persécution et l'émigration des Religieuses de la Providence. Cette narration, écrite sans prétention par une religieuse anonyme de la communauté, est d'autant plus intéressante qu'il est rare d'en trouver de semblables de cette époque, principalement sur une aussi longue période (de 1789 à 1802) : c'est pourquoi nous avons cru qu'il ne serait pas inutile d'en présenter un résumé à nos lecteurs. Une dame du Sacré-Cœur, M^{me} de Gerlache, a laissé des *Mémoires* où sont relatés quelques-uns de ces événements ; on en trouve d'autres racontés dans sa *Vie* (publiée en 1869). Mais les souvenirs de M^{me} de Gerlache manquent parfois d'exactitude ; la religieuse anonyme a un récit beaucoup plus complet et sa narration a plus de fidélité et de coloris.

L'abbé de Surrel a découvert cette relation inédite à la Bibliothèque Vittorio Emanuele de Rome, parmi les manuscrits ayant appartenu à la Compagnie de Jésus (*Manoscritti Gesuitici*). Elle a pour titre complet : *Histoire de la persécution et de l'émigration des Religieuses de la Providence à dater du mois de juillet 1789 jusqu'à leur rentrée dans leur maison en 1802*. Le manuscrit porte sur le catalogue le n^o 57 ; il est cartonné, mesure 205 m/m × 175 m/m et

(1) *Histoire de la persécution et de l'émigration des Religieuses de la Providence de Charleville*, par l'abbé HENRI DE SURREL DE SAINT-JULIEN, missionnaire apostolique, ancien chapelain de Saint-Louis, dans *Annales de Saint-Louis-des-Français* (Rome et Paris), 3^e année ; n^o de janvier 1899, pp. 203-255 ; d'avril, pp. 347-400 ; de juillet, pp. 452-493. L'introduction occupe les pp. 203-214.

contient 170 pages. L'écriture en est fine et serrée. C'est une écriture de femme, dont l'auteur est certainement une religieuse témoin des événements qu'elle raconte : cela ressort de toute la narration, outre le témoignage précis qui se trouve dans la dédicace à M. Jauffret, évêque de Metz de 1806 à 1823. Cette histoire a été écrite peu de temps après les événements. Comme M. Jauffret avait plus que personne protégé les Religieuses de la Providence, il était naturel que l'ouvrage lui fût dédié ; il était d'ailleurs l'évêque du diocèse, Charleville dépendant alors de Metz.

Comment le manuscrit de la religieuse émigrée est-il venu enrichir la belle collection des Jésuites de Rome ? On ne peut que le conjecturer. Peut-être dans l'espoir que l'un d'entre eux pourrait recueillir la somme nécessaire aux frais de publication, M. Jauffret dans un voyage à Rome ou bien encore les Dames du Sacré-Cœur, à l'institut desquelles s'unit plus tard celui de la Providence, confièrent-ils le manuscrit aux Pères ? Peut-être un religieux français de la Compagnie le reçut-il en don et l'offrit-il au Père Général ? La révolution italienne ayant dépossédé la Compagnie de Jésus de ses biens et de ses souvenirs les plus précieux, livres et manuscrits, le manuscrit en question resta jusqu'à maintenant inédit.

Voulant donner à cette publication tout l'intérêt qu'elle comporte, l'abbé de Surrel s'est adressé à la Supérieure des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Charleville, sœur Madeleine, celles-ci ayant succédé aux Dames de la Providence ; il reçut de précieux renseignements sur les origines de la communauté de la Providence qu'il prend dès ses débuts jusqu'au moment où s'ouvre le récit de la persécution et de l'émigration, qu'il continue et conduit de 1802 à 1898.

— Il commence d'abord par faire connaître au lecteur l'évêque Jauffret, à qui les religieuses de *Sainte-Sophie, dites de la Providence*, furent si redevables après la tourmente révolutionnaire. — Gaspard-Jean-André-Joseph *Jauffret*, né à La Roque-Brussanne (Provence), le 13 décembre 1759, fut l'un des ecclésiastiques de cette époque qui contribua le plus à la restauration des communautés religieuses en France.

Nommé évêque de Metz en 1806, il déploya beaucoup d'activité dans ce diocèse où le grand âge de son prédécesseur lui avait laissé tout à faire. Il rétablit le grand séminaire et en fonda

trois petits. Stimulant le zèle du clergé et des fidèles, il parvint en un an à voir 6 ou 700 jeunes gens se préparer à l'état ecclésiastique dans les écoles instituées à Metz, à *Charleville*, à Luxembourg et à Bastogne.

Les communautés religieuses de femmes furent souvent l'objet de ses soins ; il réforma les anciennes et en établit de nouvelles. Le 5 janvier 1811 il fut nommé archevêque d'Aix ; mais hésitant à accepter cette nomination au moment où la conduite de Napoléon à l'égard de Pie VII alarmait les catholiques, il se contenta de prendre le gouvernement du diocèse avec les pouvoirs d'administrateur capitulaire. Il donna à l'abbé Laurent, nommé évêque de Metz, des pouvoirs de vicaire général pour administrer en son nom un diocèse dont il était toujours l'évêque légitime. Il reprit lui-même plus tard l'administration de l'évêché de Metz. Le 12 mai 1823 il mourut subitement pendant un court voyage qu'il fit à Paris. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages ascétiques, historiques et apologétiques.

L'abbé de Surrel raconte ensuite les origines de la communauté de la Providence dont Jauffret fut le restaurateur.

Le 8 octobre 1649, naissait à Charleville *Jeanne-Idelette de Morel*, onzième des enfants de Claude de Morel, chevalier vicomte de Boistéroux, alors premier président de la cour souveraine d'Arches et de Charleville, depuis conseiller d'Etat et intendant pour le roi au département de Champagne, enfin lieutenant général et premier président *catholique* au bailliage et siège présidial de Sedan (1).

Idelette perdit sa mère de bonne heure ; élevée à l'abbaye royale de Juvigny jusqu'à sa première communion, elle fut confiée à sa sœur aînée, M^{me} de Salaberry. Elle se fit remarquer dès sa jeunesse par un amour ardent pour les œuvres charitables, par sa compassion envers les petites orphelines qu'elle s'ingéniait à découvrir en ville. Après une diversion tentée à Paris par M^{me} de Salaberry, elle revint à Charleville et se livra tout entière à son œuvre de prédilection, l'adoption des orphelines pauvres ; elle en choisit sept parmi les plus abandonnées et les entretint à ses frais, dans une maison dite le *Chapeau-Rouge*, qu'un sieur Dennequin avait mise à sa disposition. Sur ces entrefaites, la

(1) Le président de Morel, en quittant Sedan, alla à Charleville où il présida la cour souveraine d'Arches.

maison de son père lui étant échue en partage, elle y installa ses protégées le 9 octobre 1679, et le 25 août 1680 elle quitta sa famille pour se dévouer complètement à sa famille adoptive. L'œuvre de la Providence était fondée et bientôt en pleine voie de prospérité.

A l'instigation de l'abbé Rogier, fondateur à Reims de *l'Enfant-Jésus*, en 1686, M^{lle} de Morel adjoignait à l'œuvre des orphelines un établissement d'instruction pour les enfants pauvres ; au bout d'un an, plus de 400 enfants fréquentaient l'école fondée par M^{lle} de Morel. La plupart des détails de ces origines ont été empruntés à la brochure de M. Ad. Bourée : *L'Enseignement populaire à Charleville, depuis sa fondation jusqu'à nos jours*. (Charleville, A. Pouillard, 1879 ; in-16 de 36 pp.).

Le 20 septembre 1694, l'archevêque de Reims, Michel-Maurice Le Tellier, délivra des lettres qui faisaient de la maison de M^{lle} de Morel une communauté canoniquement constituée sous le nom de *Société des Filles séculières de la Providence*.

La fondatrice dut renoncer à l'œuvre des Orphelines qui lui était particulièrement chère ; elle obtint cependant de pourvoir à l'entretien de quelques-unes des plus pauvres. Le 30 décembre 1694, Ferdinand-Charles, duc de Mantoue, donna l'existence légale à l'Institut, à la condition que les Dames de la Providence, entre autres choses, *se voueraient à perpétuité à l'instruction gratuite et publique de la jeunesse de Charleville et de ses dépendances*.

La réputation de l'Institut grandit rapidement ; les familles même aisées y envoyaient leurs enfants. Les Dames de la Providence remplissaient leur tâche depuis plus d'un siècle, quand la Révolution les dispersa (1).

Après la reprise de possession de leur maison le 4 août 1802, pour subvenir aux besoins les plus pressants, comme leur enseignement était *gratuit* pour les enfants pauvres, les Religieuses de la Providence rétablirent leur pensionnat. En avril 1827, le Gouvernement accorda aux congrégations religieuses de femmes l'existence légale. L'ordonnance royale qui la conféra aux Dames de la Providence les fit rentrer aussi en possession de celles de leurs propriétés qui n'avaient point été aliénées, à la

(1) Cf. *Vie de M^{re} Garot*, par l'abbé GILLET (Charleville, 1900), in-8°, pp. 361-363, sur l'histoire des Religieuses de la Providence.

condition qu'elles continueraient à se charger de la tenue des écoles communales.

Puis la communauté se fonda en 1850 dans celle du *Sacré-Cœur* qui s'acquitta des mêmes fonctions que la *Providence*. Quand la communauté quitta la maison où elle s'était fondée, la Municipalité confia en 1851 aux Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul la direction d'une salle d'asile, aménagée dans les anciens bâtiments qui continuèrent à porter le nom de *Providence* ; puis elles furent autorisées à ouvrir des classes communales et changèrent encore d'habitation. Mais leur école conserve toujours le vocable de la *Providence*, et ce sont elles qui remplissent auprès des enfants pauvres de Charleville le rôle des anciennes religieuses.

La communauté du Sacré-Cœur cessa d'enseigner et fut dissoute en 1904 ; les dernières religieuses partirent de Charleville au début d'octobre 1904. Le couvent a été transféré à Flone, près de Marneffe, en Belgique (1).

* * *

Le manuscrit commence par la *dédicace* à M. Jauffret, évêque de Metz, suivie d'une courte préface. Puis vient le récit divisé en quatre parties :

- 1° *Les événements qui ont précédé la sortie des Religieuses de leur maison ;*
- 2° *Leur sortie ;*
- 3° *Leur réunion pendant la durée de leur émigration ;*
- 4° *Leur rentrée et rétablissement.*

1° Evénements qui ont précédé la sortie des Religieuses de leur maison.

En juillet 1789, la France était, disait-on, menacée de famine. On accusait les maisons religieuses d'accaparer les grains. Pour apaiser tous ces murmures, la Municipalité de Charleville, avec plusieurs habitants armés, fit une visite domiciliaire chez les Dames de la Providence et y trouva une si petite quantité de blé que tous en furent surpris.

Peu après, un décret de l'Assemblée Nationale permit aux religieuses de quitter leur état, avec promesse d'une pension

(1) Cf. Sur ce départ le *Bulletin du Diocèse de Reims*, n° du 16 octobre 1904.

pour celles qui profiteraient de cette permission. Mais aucune des sœurs de la communauté ne fut tentée d'en profiter (1).

Deux autres décrets suivirent, par lesquels : 1° il fut ordonné de dresser un inventaire général de toutes les maisons religieuses, de tous leurs biens meubles et immeubles ; 2° il fut ordonné aux districts de les vendre. — En conséquence, on leur demanda leurs titres et papiers, l'état de leurs recettes et de leurs dépenses ; on les mit en tutelle ; on perçut même leurs biens sans payer les dettes qu'elles avaient contractées précédemment, ce qui motiva des réclamations de la part de leurs créanciers. Pendant dix mois, elles vécurent en s'abandonnant à la Providence.

Le 13 novembre 1790, la Municipalité vint leur annoncer que, ce même jour, elles devaient se présenter successivement devant elle et déclarer librement si elles voulaient rester librement dans leur maison ou en sortir. Toutes déclarèrent n'avoir d'autre désir que de vivre et de mourir dans leur état.

Par une suite de cette déclaration, un décret autorisait les municipalités à se mêler du gouvernement des maisons religieuses. Un membre de la Commune vint annoncer à la supérieure que, dorénavant, il ne pouvait y avoir de chef reconnu pour tel, à moins qu'il n'eût mission des représentants de la Nation. On répondit qu'ils étaient les maîtres, qu'ils feraient les élections quand ils jugeraient à propos. Au jour fixé, un de ces Messieurs présida l'Assemblée. Toutes donnèrent leurs voix à celle qui depuis de longues années méritait leur amour et leur confiance, *sœur Cécile Jacquemart* (2).

Remacle Lissoir (3), abbé de la Val-Dieu, prêtre assermenté, remplaça sur ces entrefaites l'abbé Valet (4), comme curé de Charleville.

(1) L'histoire du clergé régulier et de ses rapports avec le pouvoir civil sous la Révolution a été jusqu'à maintenant l'objet de peu d'études véritablement sérieuses. M. Aulard est le premier qui ait donné des notions précises sur la politique de la Constituante et de la Législative à l'égard des congrégations religieuses dans son récent ouvrage : *La Révolution française et les congrégations, exposé historique et documents* (Paris, Cornély, 1903 ; in-12). On pourra s'y reporter pour les décrets dont parle la rédactrice anonyme.

(2) Née en 1720, morte le 27 septembre 1802. Sur elle et ses vertus, cf. pp. 224-225 des *Annales de Saint-Louis-des-Français*.

(3) Remacle Lissoir, né à Bouillon le 12 février 1730, mort à Paris le 13 mai 1806 en qualité d'aumônier adjoint à l'Hôtel des Invalides, fut nommé à la cure de Charleville par l'évêque constitutionnel de Sedan, Nicolas Philbert. Cf. sur lui BOULLIOT : *Biographie ardennaise*, tome II, pp. 106-116, et SÉCHERET-CELLIER : *Etudes historiques sur Raucourt et Haraucourt*, p. 464.

(4) Thomas Valet ou Valet, né à Suippes en 1744, mort à Reims en 1828 comme premier vicaire général.

Arrive le 6 de mai (1). Le duc de Nevers ayant fait une dotation en faveur d'un certain nombre de pauvres, qui devaient être nourris et entretenus aux frais de la ville, on renouvelait ce choix tous les ans, le 6 mai. Le choix était précédé d'une procession générale, où le clergé, les corps religieux et civils devaient assister ; l'ordre de cette procession était d'aller dans chaque église de la ville et des maisons religieuses. On la recevait au son des cloches et l'on chantait le *Domine salvum*.

« Cette année 1791, le clergé de nouvelle création se trouvait
« organisé ; nous ne jugeâmes pas à propos de mêler nos voix
« avec les leurs ; aucune ne parut dans le chœur pendant qu'il
« fut dans notre église. Le peuple, prévenu singulièrement en
« faveur de M. Lissoir, crut que n'ayant point sonné ni chanté le
« verset, suivant l'usage, nous étions coupables d'un crime de
« lèse-nation ; crime d'autant plus grand et plus pernicieux,
« qu'étant dévouées à l'instruction, nous pouvions propager
« nos principes. En conséquence, dès que le clergé fut sorti
« de notre église, le peuple y entra en foule, renversa tout ce
« qui était sur l'autel, brisa la porte et la grille du chœur et
« entra par ces deux brèches. On pouvait dès lors pénétrer dans
« l'intérieur de notre maison, et nous faire mille insultes... Tout
« fut fracassé. Nous les vîmes de la salle de la Communauté se
« tourner ensuite avec une espèce de rage du côté des fenêtres
« qui, en un moment, furent brisées. Alors nous ne doutâmes
« plus de notre sort... C'est ici un de ces moments où le doigt de
« Dieu paraît d'autant plus que tout semblait désespéré... Dès
« que tout fut lacéré dans l'église et dans le chœur, ces hommes
« furent comme frappés de stupeur ; on eut dit qu'ils étaient
« épuisés et sans force. Ils n'osent franchir le seuil de la porte
« qui s'ouvre pourtant. Un seul garde national paraît ; personne
« ne le suit. Il vient nous demander les clefs de l'église ; elles
« étaient restées au milieu de ces brigands, à l'endroit où on
« les mettait ordinairement. Nouveau trait de la divine Pro-

(1) Le 6 mai était précisément la date anniversaire de la naissance de Charles I^{er} de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue et la date de la fondation de Charleville (6 mai 1606). Ce jour-là on célébrait des messes pour le repos de l'âme du prince et l'on faisait une procession commémorative dite *Procession du Saint-Prince*. Cf. NUMA ALBOT : *La date de la fondation de Charleville* (dans *Revue historique ardennaise*, tome XII, pp. 30 et 31).

Les magistrats se rendaient à l'église paroissiale, d'où la procession partait pour visiter les chapelles ou églises des Capucins, de la Providence, des Carmélites, des Jésuites, des Sépulcrines et de l'Hôtel-Dieu ; elle était reçue au son des cloches et les cierges allumés, puis elle rentrait à l'église paroissiale où la messe de fondation était chantée. La dernière procession de ce genre fut celle du 6 mai 1791, qui fut si funeste aux Religieuses de la Providence.

« vidence : on n'y avait point touché. Ce brave homme les
« prend.

« Allons, mes amis, dit-il à cette multitude, en voilà assez ;
« sortez tous. A l'instant tous obéissent. En un moment l'église
« est vide et fermée. A peine sont-ils sortis, qu'on dirait qu'ils
« se repentent de leur aveugle soumission. Les cris, les huées
« redoublent, on jette des pierres de tous côtés, même au-dessus
« des toits. Notre supérieure..., voyant que nous ne recevions
« aucun secours de ceux qui auraient pu nous en donner,
« écrivit un billet à M. le Maire... Une heure après, la Muni-
« palité parut et alla droit à l'église examiner le dégât. Quel
« triste spectacle ! On eut dit qu'une armée en désordre y fut
« passée. Ces Messieurs dirent à la supérieure qu'ils n'approu-
« vaient pas les excès où le peuple venait de se porter, mais
« que nous nous les étions attirés en ne recevant pas le
« clergé... Nous les priâmes cependant de laisser un déta-
« chement de gardes nationales, pour notre sûreté. Ils y consen-
« tirent pour le reste de la journée et la nuit suivante...

« Depuis le 6 de mai, la porte extérieure de notre église resta
« fermée... Cette catastrophe, loin d'apaiser le peuple, semblait
« l'avoir exaspéré. Tous les jours, nouvelles insultes. Tandis
« qu'au dehors on brisait nos fenêtres, dans nos classes les
« enfants y (*sic*) étaient d'une insolence outrée. Point d'imper-
« tinences qu'elles ne se permissent. Pendant que nous leur
« donnions des leçons, quelques-unes ramassaient ce qu'elles
« trouvaient sous leurs mains pour nous le jeter au visage.
« Il y en eut une qui eut l'audace de frapper sa maîtresse si
« rudement, avec un sabot, que pendant plus de douze jours elle
« se ressentit des coups... C'étaient toutes des enfants au-
« dessous de onze ans qui agissaient de cette sorte. A la sortie
« des classes, elles venaient insulter la portière, lui crachaient
« au visage, et jetaient des pierres... Elles savaient, ou plutôt on
« leur faisait dire, tout ce qui pouvait aigrir de plus en plus les
« esprits contre nous. Rien de ce qu'elles débitaient n'approchait
« de la vérité. On les mandait pourtant à l'Hôtel de Ville pour
« déposer contre leurs maîtresses... On leur faisait ensuite
« prêter serment de ce qu'elles avançaient, et ces dépositions
« servaient de matière aux délibérations du club...

« Le 24 mai (1791), la Municipalité vint nous demander la
« prestation du serment, comme fonctionnaires publics. Toutes,

« unanimement, la refusèrent. On nous dit de continuer l'ins-
« truction, parce qu'il n'y avait pas encore d'ordre pour nous
« l'interdire, mais que cela ne tarderait pas.

« Les classes se firent à l'ordinaire, jusqu'à la fin de mars de
« l'année suivante. Chaque jour amenait quelques nouvelles
« insultes. Le feu couvait, l'orage se formait, il éclata enfin... »

— Depuis le 6 mai 1791, les sœurs avaient prié les parents de
reprendre les demoiselles pensionnaires, ce qui tranquillisa les
sœurs sur ce point.

2° Sortie et départ des Religieuses.

— La religieuse anonyme raconte que pour se débarrasser
d'elles, le parti fut pris d'avoir recours à une émeute populaire :
sans avoir l'odieux de les expulser, on rejetait ainsi sur le peuple
la contrainte qui leur serait faite.

« Le 27 mars (1792), à huit heures du soir (1), rassemblées au
« chœur pour la prière, au moment de la commencer, nous
« entendons des voix confuses et éloignées qui criaient : « *A la*
« *Providence!* » Bientôt elles sont sous nos fenêtres. — « *Il faut*
« *les faire sortir cette nuit,* » répétait la multitude. On frappe à
« coups redoublés à la porte de l'église. Heureusement, toutes
« les autres portes extérieures se trouvaient fermées; on cherche
« de les enfoncer. On jette des pierres à toutes nos fenêtres.
« Nous crions à la garde, dont nous n'étions pas éloignées; on
« nous répond que personne ne viendra à notre secours. La
« foule grossit, le tapage augmente. On dérobe les lumières,
« parce qu'elles donnaient moyen de nous observer. Livrées à
« nous-mêmes et dans l'obscurité, ce qui ajoutait à l'horreur qui
« nous pénétrait, et à la crainte des outrages dont on nous
« menaçait, tout concourait à nous faire éprouver un saisis-
« sement que je n'oublierai jamais. Il ne nous restait de
« ressource que dans la prière, et notre confiance aux]Cœurs de
« Jésus et de Marie.

« Une de nos sœurs converses [sœur Evrard] escalada le mur
« qui communiquait chez un de nos voisins, alla prier un de nos
« ouvriers, qui demeurait assez près de nous, d'aller à la
« Municipalité demander un détachement de cavalerie. Effec-
« tivement, nous l'entendîmes venir vers les 9 heures. La multi-

(1) Dans ses *Mémoires*, M^{me} de Gerlache a écrit, par erreur, le 17 mars.

« tude ouvrait le passage sans se dissiper. Peu après nous fûmes
« étonnées du silence qui se fit. Nous vîmes, sur la place qui est
« devant notre maison, les Messieurs de la Commune qui
« cherchaient à apaiser ces esprits irrités ; ils y réussirent. Le
« peuple, en se retirant, disait : « *Ce sera donc pour demain.* »

Les religieuses ne voulaient pas croire que ces menaces seraient mises à exécution ; elles eurent pourtant quelque inquiétude et passèrent la nuit à veiller et à faire de petits bijoux qu'elles destinaient à exciter l'émulation des élèves. Le 28 mars, elles se rendirent à leurs postes avec leurs externes qui étaient toutes venues et même plus exactement que de coutume. A neuf heures et demie, une pierre, puis deux autres sont jetées contre la porte extérieure des classes ; et aussitôt une multitude entoure la maison et demande à grands cris leurs enfants. En cette occurrence, un militaire, qui venait également chercher ses enfants, aida les religieuses à faire sortir les externes et à fermer la porte lorsque toutes furent dehors. Pendant ce temps, le vacarme augmentait ; on dépavait les rues, et l'on jetait les pavés avec une telle raideur jusqu'aux fenêtres du second étage que l'une d'elles tomba tout entière avec son châssis.

Quand la bagarre commença, l'église était ouverte. On y disait la messe, et quatre prêtres s'occupaient des fonctions de leur ministère envers des catholiques venus exprès de Sedan. L'église fut fermée et pour qu'il n'y eût personne de compromis du fait de la présence chez elles, les religieuses firent passer les prêtres et les personnes venues de Sedan chez un de leurs voisins par le moyen d'une échelle.

Vers onze heures du matin un piquet de cavalerie, d'infanterie et de gardes nationales se montra. Les sœurs espéraient que l'ordre allait se rétablir. Mais le tumulte ne fit que croître et vers midi on commença d'enfoncer la porte à coups de hache. Les troupes se promenaient à l'entour de la maison, et les religieuses leur entendaient dire à la populace : « Lorsque nous passerons devant vous, soyez tranquilles ; mais lorsque nous serons éloignés, agissez. » Ce qui fut exécuté.

Vers une heure, une brèche fut faite à la porte ; il y avait heureusement une seconde porte. L'épouvante saisit la plupart des religieuses qui se précipitent vers le mur du voisin ; les plus jeunes étaient si effrayées qu'elles l'escaladèrent au moyen du treillage de la vigne et se jetèrent de l'autre côté ; puis,

rougissant d'avoir abandonné leurs consœurs, elles repassèrent le mur, et toutes les religieuses se réunirent dans une même salle pour attendre de pied ferme l'issue des événements.

« C'étaient vingt-huit victimes qui, depuis plusieurs heures, attendaient la décision de leur sort. Le peuple le prononça : « Si vous n'êtes pas sorties pour quatre heures, nous crie-t-on, vous serez égorgées. » Plus de deux mille personnes entouraient notre maison. Il était visible que cette journée devait être décisive pour nous. Toutes les autorités semblaient nous abandonner. Depuis neuf heures aucun de ces Messieurs ne paraissait ; on ne pouvait cependant ignorer notre position. « Pour être en sûreté de conscience, nous ne voulions pas quitter notre saint asile sans être contraintes par ceux qui avaient la loi en main. C'est pourquoi nous répondîmes à ceux qui environnaient notre porte, que nous ne sortirions que lorsque les Messieurs de la Commune nous l'auraient expressément signifié.

« A trois heures trois quarts, parut enfin un de ses membres, qui nous fit sentir l'urgence de nous rendre au plus tôt aux vœux du peuple : « Si vous vous obstinez, Mesdames, nous dit-il, à rester plus longtemps, vous serez cause d'une guerre civile (1); d'ailleurs il nous est impossible de contenir le peuple. » — Notre supérieure répondit : « qu'étant toutes prêtes de donner nos vies pour le salut de nos concitoyens, nous serions au désespoir qu'aucun d'eux la perdit à notre sujet ; que nous sortirions dès le jour même, puisqu'autrement on ne pouvait rétablir l'ordre public ; mais que nous voulions qu'il y eut un acte déposé à l'Hôtel de Ville, qui attestât à jamais la violence qui nous était faite. N'ayant pas, dans ce moment, la main assez ferme, ajouta notre digne supérieure, vous allez, Monsieur, écrire sous ma dictée ; mais observez que nous ne le signerons qu'autant que cette clause y sera exprimée : *Que nous avons été contraintes de quitter notre maison pour éviter une guerre civile, et parce qu'on ne pouvait contenir le peuple.* »

(1) Une note de la rédactrice dit que le régiment Darmstadt, en garnison à Mézières, indigné de l'indifférence des habitants de Charleville pour le sort d'une Communauté aussi dévouée à l'instruction des enfants, voulait aller au secours des religieuses. Depuis le matin, les soldats demandaient à leurs officiers d'aller les secourir ; enfin, on bat la générale et les troupes se mettent en marche. Vers les trois heures et demie, cette nouvelle se répand à Charleville, et c'est alors que parut le membre de la Commune qui montre aux religieuses le danger d'une guerre civile.

« L'acte fut fait, mais la clause fut omise. Nous, refusant de
« signer, on le recommença jusqu'à trois fois. Enfin, étant
« conçu tel que nous le désirions, toutes le signèrent. Pendant
« que notre mère parlait avec le député de la Commune de tout
« ce qui venait de se passer, un officier de la garde nationale,
« qui était entré avec lui (ainsi que plusieurs autres personnes),
« avait son sabre nu, qu'il passait sans cesse sur la tête de notre
« supérieure, en disant : « Je suis altéré de son sang. » Celui
« qui avait enfoncé notre porte s'y trouvait aussi, la hache sur
« l'épaule, sans habit, sans veste, les manches de sa chemise
« relevées. « Quant à moi, nous dit-il, avec une figure et un ton
« rébarbatifs, je n'attends plus ici que les ordres. »

Après une dernière prière dans leur chapelle, les religieuses sortirent toutes ensemble par la porte des classes, voisine de la maison où la plupart devaient se retirer. D'autres allèrent chez leurs parents, quelques-unes chez des amies.

« La journée finit comme elle avait commencé. Dès que nous
« fûmes sorties, la foule se porta dans différentes maisons qui
« servaient d'asile aux prêtres qui avaient refusé le serment. Il
« y en avait à peu près une vingtaine, tant de la ville que des
« environs. Ces ecclésiastiques furent obligés la plupart, à force
« d'avanies, d'insultes, de venir dans la rue, et là on les sou-
« levait pour les faire sauter en l'honneur, disait-on, de la
« Nation. On leur donnait des coups, des bourrades. M. Valet,
« curé de ladite ville, fut traité plus inhumainement. Il eut
« tout le bras meurtri. Le lendemain, il alla à Frau (1), chez un
« de ses parents ; on l'y suivit ; on l'y fit souffrir mille indi-
« gnités ; on l'enferma une nuit entière dans un lieu destiné aux
« plus vils animaux ; on parlait déjà de le jeter dans la Meuse
« (qui passe dans cet endroit), lorsqu'un de ses parents trouva
« heureusement le moyen de le faire évader. »

Malgré la pénurie de l'argent, on distribua 1,100 livres pour les scènes précédentes ; celui qui hacha la porte eut, dit-on, un écu pour chaque coup.

Mais la sortie des sœurs n'avait pas calmé les esprits ; les attroupements continuaient. Aussi, trois jours après la catastrophe, songèrent-elles à se mettre plus en sûreté. Comme plusieurs religieuses étaient originaires du Brabant, la supérieure

(1) Ne serait-ce pas Braux ?

indiqua Bruxelles comme le rendez-vous général de la Communauté, malgré la difficulté d'obtenir des passeports et malgré le défaut de ressources pécuniaires pour subsister dans un pays où elles n'avaient aucune possession. Sept religieuses, originaires des Pays-Bas, obtinrent sans trop de peine leurs passeports et partirent le 31 mars pour arriver le lendemain à Chimay après un mauvais voyage gâté par des pluies continuelles et où la voiture se cassa deux fois.

3° Réunion et vicissitudes de la Communauté pendant onze ans d'émigration.

Ce premier groupe émigré résolut de se fixer quelque temps dans Chimay et ses environs, jusqu'à ce qu'on eût reçu des nouvelles de Charleville.

Arrivées le 1^{er} avril 1792, jour des Rameaux, les religieuses étaient descendues à la Poste, dont le directeur, M. Danly, avait eu ses deux filles élevées au pensionnat des sœurs. Le directeur voulait les garder toutes les sept dans sa maison, mais deux seulement y restèrent. Deux autres furent logées chez M^{me} Carpentier, et trois allèrent chez le père de cette dame. Ces trois familles rivalisèrent d'honnêtetés envers les émigrées.

Peu après leur arrivée, elles eurent la visite de l'abbé Beaudeson, curé de Rocroi émigré à Chimay, qui leur offrit ses services, les invita plusieurs jours de suite à dîner, fit les démarches nécessaires pour leur trouver un logement. Quand toute la Communauté fut réunie à Chimay, l'abbé Beaudeson fit exprès le voyage de Bruxelles pour rendre compte à Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims et supérieur de la Communauté, de la sortie de France et du projet qu'avaient les religieuses de se réunir à Bruxelles. Le prélat approuva ce projet et pria le curé de Rocroi de leur servir de Directeur pendant la durée de l'exil. Ce dernier le promit et tint parole ; car pendant plus de dix ans d'expatriement, il ne quitta pas la Communauté un seul instant, depuis le 1^{er} avril 1792 jusqu'au jour où il réinstalla les sœurs dans leur maison, cela malgré les places avantageuses qui lui furent offertes et parfois au péril de sa vie (1).

(1) Ici longue note sur l'abbé Beaudeson, note que nous résumons.

L'abbé Beaudeson étudia la théologie pendant cinq ans au Séminaire de Saint-Sulpice, fut reçu bachelier puis nommé par M. de Talleyrand-Périgord à la cure de Rocroi. Il refusa de prêter le serment et fut remplacé par M. Regnier, prieur de la maison des Dominicains de

Le samedi-saint, un deuxième groupe de religieuses arriva de Charleville (1). Elles expliquèrent « que la fermentation conti-
« nuant, on les obligeait de rester renfermées dans la maison où
« on les avait reçues, sans même leur permettre d'ouvrir une
« fenêtre, ni un volet ; que plusieurs personnes, et celle surtout
« qui les logeait, craignaient encore quelque émeute de la part
« de certains brouillons, pour qui quelques filles de la Provi-
« dence, rassemblées sous un même toit, faisaient craindre
« quelque projet de contre-révolution ; qu'on parlait de mettre
« notre mère en prison ; que probablement pour toutes ces
« raisons, ces Messieurs [de la Commune] qui ne pouvaient
« ignorer le désir que nous avons de nous rejoindre, étaient
« venus leur dire, d'un air effrayé : « Si vous voulez vous (*sic*)
« émigrer, pressez-vous, car les frontières vont être gardées si
« exactement que personne ne pourra les passer. » Nous leur
« répondîmes que nous sentions l'urgence de prendre un parti
« définitif, ou rentrer dans nos familles, ou nous réunir à nos
« sœurs émigrées : que nous options pour ce dernier ; que pour
« l'effectuer il nous fallait des passeports qui fussent en règle.
« Ces Messieurs nous en promirent ; effectivement deux heures
« après, ils nous les apportèrent, tels que nous les désirions. Et
« afin que nous ne fussions pas inquiétées en route, ils prièrent
« un de leurs amis de nous précéder de quelques heures, et de
« prévenir la commune de Rocroi de notre passage. »

Revin. Il dut abandonner son presbytère et se fixa à la Petite Chapelle, annexe de sa paroisse qui dépendait en partie du diocèse de Liège. Pendant six mois il administra les sacrements aux catholiques de Rocroi ; mais le jour de la Pentecôte 1791, quelques révolutionnaires tirèrent à balle dans ses fenêtres et menacèrent les fidèles. Afin d'éviter de nouveaux troubles, il quitta la Petite Chapelle pour Chimay, éloigné de cinq lieues ; mais il y revint chaque semaine dans la nuit du samedi au dimanche pour y célébrer la messe et administrer les sacrements aux catholiques venus de Rocroi et des environs ; il repartait pour Chimay dans la nuit du dimanche au lundi. Pendant onze mois, jusqu'en avril 1792, il fit ce voyage pénible qui, en hiver, était même périlleux dans les bois obscurs et envahis par la neige. En avril, il reçut plusieurs avis que ses courses apostoliques étaient connues et qu'un guet-apens lui serait tendu dans les bois. Il laissa passer deux semaines sans venir à la Petite Chapelle et le 29 avril partit pour le Brabant avec la Communauté. Il fut curé de Charleville de 1802 à 1817, date de sa mort.

(1) M. P. Collinet a publié, dans son volume *Sedan il y a cent ans, seconde partie* (Sedan, Laroche, 1899), quelques extraits de la presse révolutionnaire dans les Ardennes. Dans l'un de ces périodiques, *le Journal de la Guerre*, suite du *Courrier de Mariembourg*, on lit cet écho (n° 22, page 7) reproduit à la page 123 du volume de M. Collinet :

« *Mariembourg, 12 avril [1792].* — Les religieuses de Charleville avaient fait mettre
« des pierres, enveloppées de chiffons, dans un cercueil qu'elles disaient contenir le corps
« d'une de leurs compagnes, morte, et qui, au contraire, s'était évadée ; elles firent sonner
« pour annoncer cette mort supposée ; mais le curé, qui sans doute avait quelque soupçon de
« la fraude, a fait ouvrir la bière, on a découvert le stratagème ; les Religieuses, attachées
« de deux en deux, ont été conduites hors de la ville ; et de là sont passées en Empire. »

Cet écho a-t-il quelque rapport avec l'émigration des Religieuses de la Providence ? La rédactrice anonyme n'y fait aucune allusion dans sa relation.

Au bout de quelques jours, les religieuses cherchèrent un logement pour vivre en commun, mais n'en purent trouver de convenable pour quinze personnes, car quantité d'émigrés s'étaient réfugiés à Chimay pour être plus à portée de recevoir des nouvelles de leur famille. Elles vécurent pendant un mois, faisant le noviciat de l'exil dans une installation rudimentaire, manquant des choses les plus nécessaires.

« Si on veut jeter un coup d'œil sur notre ménage, on y verra
« une marmite qui à peine, par sa concavité, pouvait contenir
« un de nos repas ; le reste de la batterie de cuisine ressemblait
« à la pièce principale, dont je viens de parler, et le tout se
« comptait par le nombre de six à sept. Plusieurs de nos amies
« nous envoyaient souvent des comestibles. Malgré ces soins,
« ces attentions, on peut aisément juger du contraste dans
« lequel nous nous trouvions, et de combien de choses essen-
« tielles nous devons nécessairement manquer. Nous avons
« quelques matelas, point de paillasses. Quelques-unes élevaient
« leurs lits par le moyen de deux chaises. On peut être sûr que
« ni les unes ni les autres n'étaient tentées d'accorder le matin
« quelques moments à la nature, qui voudrait souvent prolonger
« son sommeil. Nos journées se passaient, partie occupées de
« nos exercices de piété, partie partagées par les soins de notre
« ménage, car alors nous n'avions avec nous qu'une de nos
« sœurs converses... (1) »

Fin avril 1792, la guerre fut déclarée entre la France et l'Autriche, et les premières hostilités eurent lieu dans les environs de Mons, à huit lieues de Chimay. Le général autrichien de Beaulieu fit donner avis aux émigrés de partir sans retard, parce que tout le pays jusqu'à Mons allait rester à découvert. On n'avait que trois heures pour se préparer au voyage ; encore fallait-il le faire secrètement, car on voyait tous les jours à Chimay des Jacobins de Laon, de Rocroi et de Charleville. Les autres émigrés voulaient partir sans s'embarasser de quinze femmes ; mais l'abbé Beaudeson intervint en leur faveur, et dans la nuit toute la colonie fugitive quitta Chimay. La femme du directeur de la Poste, M^{me} Danly, offrit aux religieuses un

(1) Quatre autres converses les rejoignirent quelques mois après. Le reste de la Communauté, soit 13 personnes, demeurèrent en France à cause de leur âge, de leurs infirmités, ou pour d'autres raisons impérieuses.

char qui les conduisit jusqu'à Binche. En arrivant à Montigny, elles apprirent qu'une patrouille française y était passée une demi-heure auparavant.

Le 4 mai, elles arrivaient à Bruxelles, où leurs parents et amis voulaient les retenir dans leurs maisons. Mais fidèles à leur projet de vie commune, elles louèrent une maison dans le Grand Béguinage, où elles entrèrent le 12 suivant. Grâce à la générosité de diverses personnes, de leurs anciennes élèves établies à Bruxelles ou dans les environs, elles furent vite installées et meublées. M. de Talleyrand (1), leur archevêque, leur envoya deux lits complets et fut d'une extrême affabilité pour elles :

« Pendant six mois que nous fûmes à Bruxelles, point de
« semaine où il ne nous honorât de plusieurs visites. Il conver-
« sait familièrement avec nous, nous encourageait, nous exhortait
« à la pratique de la vertu... Tous les jours de fête il venait à
« l'église du Béguinage célébrer la sainte Messe et nous commu-
« nier ; ensuite il déjeunait avec nous. Un jour, il poussa la
« complaisance et la bonté jusqu'à vouloir dîner avec nous.
« Pour cet effet, il apporta lui-même ce repas dans sa voiture.
« Il s'informait souvent si rien ne nous manquait : « Afin,
« disait-il, qu'on ne me trompe pas, je vais entrer dans le
« détail du ménage. » Effectivement Son Excellence le par-
« courait et obligeait notre mère de répondre exactement à
« toutes ses questions. M. Beaudeson avait une cousine ger-
« maine, qu'une maladie grave retenait à Chimay ; M^{sr} de
« Talleyrand connaissant la position de cette demoiselle et
« la perte de sa fortune, occasionnée par la Révolution, lui fit
« passer douze louis. Il n'est point de démarches que ce chari-
« table prélat n'ait faite pour placer ses prêtres émigrés, ou

(1) *Talleyrand-Périgord* (Alexandre-Angélique, duc de), né à Paris en 1736, mort dans la même ville en 1821, était l'oncle du fameux évêque d'Autun, plus tard prince de Bénévent. Archevêque de Reims en 1777, député du clergé aux Etats Généraux par le bailliage de Reims, il prit parti pour tous les privilèges, refusa de prêter le serment à la constitution civile du clergé et n'accepta pas le titre d'évêque de la Marne ; il fut déclaré démissionnaire et l'assemblée électorale du département élu en mars 1791 Nicolas Diot, curé de Vendresse, qui, comme Philbert et Lissoir, s'était rallié aux idées nouvelles. Cf. abbé A. MULLARD : *Le Clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne. — La Révolution. Première partie : Le Serment* (1904, in-8°).

Émigré de bonne heure, Talleyrand se réfugia en Belgique et en Allemagne, et la religieuse anonyme donne des détails curieux sur les relations de l'archevêque avec la Commune. Lors du Concordat de 1801, il refusa au pape sa démission d'archevêque de Reims. Il ne rentra en France qu'avec Louis XVIII ; il fut nommé cardinal et archevêque de Paris en 1817 et se fit jusqu'à sa mort remarquer par son ultramontanisme intransigeant.

« pour leur procurer quelques secours. Depuis le plus petit
« jusqu'au plus grand, tout le monde le connaissait ; on se le
« montrait les uns aux autres, en disant : « C'est là ce saint
« Archevêque qui aime tant ses prêtres. » Un jour de dimanche,
« traversant la place royale, pour assister au sermon dans
« l'église de Kobert (M. Beaudeson l'accompagnait), un paysan,
« passant près de lui, le salua en lui disant : « Bonjour, mon
« bon Monseigneur l'Archevêque, et le Prélat lui répondit avec
« son aménité ordinaire. »

Pendant six mois de séjour au Grand Béguinage, elles reçurent chaque jour les visites de leurs anciennes élèves et des dons très nombreux en argent et en nature, sans compter d'innombrables menus services de toute sorte.

Voici les noms de quelques-uns de ces bienfaiteurs et bienfaitrices : la baronne Depute, religieuse de l'Abbaye d'Oriente, et sa sœur M^{me} Justine, religieuse d'Herkenroode ; M. Delvau, Conseiller et Secrétaire des Etats du Brabant, et sa femme ; la baronne de Spangen et ses quatre sœurs, nièces du général Clairfayt, toutes les cinq anciennes élèves du pensionnat de Charleville ; M^{ms} Arts et van Ophem, qui leur procurèrent différents travaux largement rémunérés.

Au début de novembre 1792, les revers des armées autrichiennes forcèrent les émigrés à quitter Bruxelles. Les religieuses résolurent de partir pour continuer à vivre en commun, et sur le conseil de Talleyrand elles choisirent la Hollande comme lieu de refuge, grâce à la facilité de transport qu'offraient les vaisseaux.

L'abbé Beaudeson, après une journée de démarches inutiles, finit par trouver à louer le 8 novembre une barque de pêcheur. Au moment de partir, elles offrirent une place à quelques prêtres français et à d'autres fugitifs, si bien que la barque, à peine suffisante pour loger 20 personnes, en contient 32 avec beaucoup de peine.

La barque, avec son chargement, atteignit l'Escaut, où les religieuses furent témoins de scènes révoltantes : « Quantité
« d'émigrés s'y virent dépouillés de tout. Des matelots, sous
« prétexte de les mettre à bord sur d'autres vaisseaux plus
« commodes, disparaissaient avec la chaloupe qui contenait
« leurs effets. Ceux qui étaient venus à Anvers avec leurs équi-
« pages voyaient les traits de leurs chevaux coupés et enlevés

« en un moment. Nous entendons les cris de ces hordes de
« brigands... Jusqu'au 9 à midi, qu'il fallut attendre que la
« marée fût montée, nous fûmes spectatrices de ces scènes
« d'horreur. Pendant que quelques-uns étaient descendus à
« terre pour se munir d'un passeport, le vaisseau sur lequel
« était leur bagage leva l'ancre. Ces infortunés officiers nous
« firent demander le passage sur le nôtre, ce qui leur fut accordé,
« et nous partageâmes avec eux nos provisions. Vers une heure,
« on remit à la voile et, le vent continuant de nous être
« favorable, le samedi 10 novembre, à dix heures du soir, nous
« abordâmes à Rotterdam.

« Nous passâmes le reste de la nuit, comme les deux précé-
« dentes, sans pouvoir prendre aucun repos. Durant ces trois
« jours nous n'eûmes pas la faculté de pouvoir seulement étendre
« nos jambes... »

Après le débarquement, l'abbé Beaudeson se rendit chez M. Petit, père de l'unique pensionnaire hollandaise que les religieuses avaient eue à Charleville. M. Petit se mit obligeamment à leur disposition et sa femme leur envoya de quoi manger. Grâce à M. Petit, un ministre luthérien, M. Sanders, leur offrit une maison qu'il ne devait occuper qu'au mois de mai ; plus tard, il leur fit plusieurs visites et leur apporta même quelques secours en argent recueillis parmi les personnes de sa confession.

Grâce à de nombreux bienfaiteurs et bienfaitrices, elles furent vite largement installées. Les Missionnaires catholiques de la paroisse de Leustraats se distinguèrent surtout par leurs libéralités ; pendant seize mois, ils leur envoyèrent viande, bière, tonnes de morue, de harengs, beurre, chauffage, etc., et surtout du pain blanc, qui est un objet de luxe à Rotterdam.

Après la maison du pasteur Sanders, les Missionnaires leur en louèrent une autre dont la location était de six cents livres.

Quelques jours après l'arrivée, l'abbé Beaudeson était allé à Amsterdam pour obtenir de M^r César Brancadoro, archevêque de Nisibe et nonce apostolique en Hollande, les pouvoirs nécessaires à l'exercice des fonctions de son ministère à Rotterdam. Le prélat l'accueillit avec bonté et lui remit une lettre pour la communauté.

Parmi les bienfaiteurs de la communauté, la rédactrice cite aussi le D^r Rouppe, français établi en Hollande depuis trente

ans, qui les soigna et leur fournit gratuitement les médicaments pendant seize mois. Il leur conseilla de quitter le plus tôt possible Rotterdam, dont le climat était insalubre à cause de ses marécages. Au nombre des donateurs, beaucoup de protestants et de juifs :

« En un mot, tout le temps que nous demeurâmes à Rotterdam, « c'était à qui nous ferait du bien. Il n'est aucune secte — on en « comptait treize lorsque nous y demeurions — qui n'ait voulu « avoir leur part des actes de bienfaisance qui se répétaient « journellement à notre égard. »

Pendant ce séjour, différents établissements d'instruction leur furent offerts. Voyant que la tourmente révolutionnaire leur interdisait toujours la rentrée en France, elles se décidèrent à fonder une maison d'éducation dans le Brabant, à Wavre. Leur archevêque, Talleyrand, approuva ce projet à condition qu'elles renonceraient à Wavre dès qu'il serait possible de revenir en France. Cette clause souleva des difficultés au Conseil Souverain des Pays-Bas qui exigea des religieuses de laisser au moins une colonie après leur départ. Grâce à Talleyrand et à plusieurs membres du Conseil de Brabant, l'archiduc Charles, gouverneur des Pays-Bas, accorda enfin les patentes nécessaires pour le nouvel établissement.

Au moment de partir, les religieuses apprécièrent surtout la générosité des habitants de Rotterdam. On leur donna tous les meubles dont elles se servaient depuis seize mois, plus une somme de 1,000 livres ; on les exempta des droits de sortie qui étaient exorbitants en Hollande ; enfin on leur fournit un vaisseau grand et spacieux, abondamment pourvu de provisions de toutes sortes. Elles embarquèrent le 24 février 1794, mais divers contretemps les retinrent dans le port jusqu'au 25 à midi ; les Missionnaires de Leustraet, le Dr Rouppe et d'autres amis leur tinrent compagnie ; la Communauté arménienne les engagea à rester, en déclarant qu'elle se chargerait des religieuses, si les catholiques ne pouvaient plus continuer leurs secours.

Enfin elles quittèrent l'hospitallière Rotterdam. A Dordrecht, les vents devinrent contraires, et le bateau dut louvoyer jusqu'au 4 mars, jour de son arrivée devant Lillo, premier bureau du Brabant, où un nouveau contretemps les arrêta. Talleyrand avait obtenu de l'archiduc Charles l'exemption des droits d'entrée

en Brabant, comme on l'avait obtenue pour la sortie de Hollande; mais l'expédition des papiers avait été différée. Les douaniers, après quelque difficulté, permirent de passer à condition de leur envoyer le plus tôt possible l'exemption du Conseil Souverain du Brabant : ce qui fut fait cinq jours après. A la sortie de Lillo, les vents changèrent, et en moins d'une heure le bateau fut devant Anvers. Le 6 mars, elles étaient à Bruxelles, où elles restèrent dix jours, et le 17 elles étaient à Wavre.

Une petite maison les y attendait, insuffisante pour un pensionnat et des classes nombreuses. Mais il n'y avait pas de choix avant octobre.

Le pensionnat fut aussitôt complet, limité à vingt-deux élèves par l'exiguité des locaux. Pour les externes, elles louèrent trois chambres en ville où les maîtresses allaient faire la classe.

Pendant deux mois, elles furent assez tranquilles. Mais les nouvelles politiques ne tardèrent pas à devenir mauvaises et à menacer l'établissement naissant. Devant cette nouvelle épreuve, l'abbé Beaudeson parut déconcerté et abattu; il connaissait les ressources de la communauté, redoutait un nouveau voyage et un nouvel exil pour dix-neuf femmes, et il savait qu'aucune des religieuses ne pouvait sans danger rentrer dans le Brabant. (En 1792, lorsque l'armée française entra à Bruxelles, peu d'heures après, des recherches très exactes avaient été faites sur la communauté. En 1794, les mêmes perquisitions furent renouvelées).

La bataille de Fleurus, suivie de la prise de Charleroi, précipita leur départ, et le 27 juin 1794, elles pensèrent à rejoindre à Bossu leurs consœurs qui les y avaient précédées, n'emportant que le strict nécessaire et quelques livres. Cet absolu nécessaire fut mis dans une charrette où montèrent seulement la supérieure et deux autres sœurs. Le reste de la Communauté fit soixante lieues à pied. Arrivées à Tirlemont, elles trouvèrent une ancienne élève, M^{lle} Jansens, qui leur loua un char pour les conduire jusqu'à l'abbaye d'Orient où elles arrivèrent à onze heures du soir. Hospitalisées par les dames de cette abbaye, elles prirent le lendemain la route de Tongres, par une chaleur excédante. MM. d'Everlange, chanoines de Tongres, qui avaient une sœur religieuse dans la Communauté, vinrent au-devant d'elles, les hébergèrent à Tongres et leur fournirent une nouvelle charrette, outre celle de leur voiturier de Bossu qui voulait absolument

retourner chez lui et qu'on finit par persuader de continuer. Le lendemain, départ pour l'abbaye d'Hœk, par une route encombrée de chariots et de fugitifs consternés : à l'abbaye, une de leurs anciennes pensionnaires, M^{me} d'Everlange, qui y était religieuse, leur fit donner une bonne réception. Elles restèrent deux jours dans les environs de Maëstricht, logeant dans deux petits galetas, sans pouvoir dormir et presque sans manger, car la foule des émigrés qui couvraient les routes enlevaient en un instant toutes les provisions disponibles.

Elles allaient un peu à l'aventure, n'ayant aucun projet positif, et ne désirant qu'un pays où elles pourraient vivre toutes réunies. Espérant toujours qu'une nouvelle favorable arriverait, elles avaient peine à quitter entièrement le Brabant et la proximité de Wavre. Elles se fixèrent pendant dix jours à Maaseyck, à six lieues de Maëstricht, logeant dans deux petites chambres ; mais il fallut aller plus loin et partir pour Venloo.

Par un soleil brûlant, elles s'embarquèrent sur un méchant bateau non couvert, et on leur demanda sept louis pour le trajet qui était de neuf heures.

« Le soir nous fûmes devant Ruremonde. Il fallut absolument
« passer la nuit sur l'eau. La foule des émigrés français, bra-
« bançons et liégeois y était si considérable, qu'on put la com-
« parer à cette multitude de captifs conduits à Babylone, après
« la destruction de l'ingrate et trop coupable Jérusalem. La
« Meuse, à plus d'une lieue, s'y trouvait couverte de navires ;
« le rivage, toutes les rues de cette ville, encombrés de fugitifs...
« Il fallut se passer à peu près de tout. »

Le lendemain matin la barque continua sa route sur Venloo. En passant à Tegelen, à la douane hollandaise, l'abbé Beaudeson obtint l'exemption des droits pour leurs effets et meubles. Vers midi, un orage éclata et faillit faire chavirer leur bateau ; il fallut débarquer, en face de Venloo, et on logea chez une aubergiste compatissante qui leur donna un bon dîner, le premier depuis quinze jours.

L'abbé Beaudeson se mit en course pour trouver une habitation dans Venloo ; grâce à l'abbé de Billy, prêtre breton qu'il rencontra, il put retenir une maison minable et sale, la seule disponible à cause de l'affluence des fugitifs. Pendant la nuit un nouvel orage éclata et les transperça toutes dans leur galetas, tant la maison était misérable et presque en ruines. Elles durent

pourtant y habiter douze jours, jusqu'au moment où la rareté et le prix excessif des vivres furent cause qu'on ordonna aux émigrés de s'éloigner de Venloo.

Il leur fallut alors prendre un parti définitif, et sur le conseil de l'abbé Beaudeson se retirer de l'autre côté du Rhin en passant le fleuve à Rheinberg. Elles reprirent leur marche errante par Gueldres, où elles furent hospitalisées par les Carmes, jusqu'à Rheinberg, où les Dames Augustines les hébergèrent aimablement. Sur le conseil de ces Dames, elles se dirigèrent vers Essen, ville libre, jouissant de nombreux privilèges, et dépendant de la princesse Cunégonde de Saxe. Elles arrivèrent le 29 juillet dans cette ville (1).

Grâce à l'abbé Roth, prêtre français qui depuis quelques années était directeur d'un pensionnat établi à Essen par la princesse souveraine, pour enseigner aux jeunes filles les principes de la langue française, les fugitives furent reçues dans une maison religieuse appelée Ouguenague qui les garda trois jours.

Le 30 juillet, l'abbé Roth conduisit l'abbé Beaudeson chez la comtesse de Nesselrode, chanoinesse de l'illustre chapitre d'Essen, grâce à laquelle les religieuses purent trouver un logement dans le couvent dit de Thorn. Les chanoinesses s'engagèrent à payer ce logement, soit annuellement 300 livres, et y firent des réparations considérables pour le rendre habitable.

Le 1^{er} août 1794, elles emménageaient. L'abbé Beaudeson fit aussitôt toutes sortes de démarches pour leur procurer de l'ouvrage, afin de combler le déficit de leurs finances. Il en trouva ; mais les gains furent extrêmement minimes, d'abord à cause du prix modique qu'on leur payait, et aussi par suite de leur inhabileté dans les travaux de couture. Pourtant le deuxième mois, elles firent des progrès et les profits augmentèrent. Elles travaillaient treize heures par jour et passaient

(1) Sur les vicissitudes du clergé et des communautés religieuses de France pendant la Révolution, cf. l'article de Victor PIERRE : *Le Clergé de France en exil. Pays-Bas autrichiens, Liège, Trèves et Luxembourg, Hollande, 1791 à 1794 et 1795* (dans *Revue des Questions historiques*, n° du 1^{er} octobre 1905, pp. 533-569). On y trouve de nombreuses indications sur les prêtres et les communautés religieuses du diocèse de Reims, qui s'étaient réfugiés dans les Pays-Bas et en Hollande. — Cf. également un autre article du même auteur : *Religieux français en exil, 1791-1802* (dans *Le Correspondant*, n° du 25 janvier 1902), et H. CHÉNOT : *Bulletin d'histoire. L'exode des Congrégations, des évêques et des prêtres sous la Révolution* (dans *Etudes, revue fondée en 1865 par des Pères de la Compagnie de Jésus*, n° du 5 février 1902, pp. 376-395), où l'on trouve notamment le résumé des articles de l'abbé Surrel de Saint-Julien.

quelquefois les nuits. Grâce à ce travail acharné, elles arrivèrent à suffire aux besoins des dix-huit personnes de la communauté. Comme elles étaient françaises, le public s'imaginait qu'elles savaient tout faire ; elles durent être brodeuses, monteuses de modes, lingères, couturières, ravaudeuses, tailleurs même. Il n'est sorte d'ouvrages d'hommes et de femmes qu'elles n'aient eu à faire, et elles n'osaient rien refuser ; car on les avait averties que certaines personnes ne leur donnaient la préférence que, parce que trouvant chez elles toute espèce d'ouvrières, elles s'épargnaient l'embarras de chercher dans une infinité d'autres maisons. Souvent l'abbé Beaudeson se mit lui-même au travail, l'aiguille à la main, le dé au doigt, surjetant et ourlant des chemises ou s'occupant du blanchissage avec les sœurs converses.

En général, les émigrés qui habitaient la ville étaient fort unis entre eux. Dès que l'un d'eux était dans le besoin, on l'aidait selon ses ressources : s'il tombait malade, on le soignait et on le veillait à tour de rôle. Beaucoup d'entre eux vinrent au secours de la communauté, soit en procurant des commandes, soit par des dons en argent. La rédactrice cite parmi les principaux bienfaiteurs : M. d'Aubloiz, le P. Jacquemart, ex-jésuite, frère de leur supérieure, qui leur légua en mourant 300 livres ; M^{me} de Blacteau ; M^{me} de Colbert ; M^{me} de Chabrière ; la princesse Clémentine de Hesse ; les comtesses Auguste et Antoinette de Salm ; la princesse Galitzin ; et surtout deux chanoinesses du chapitre d'Essen, la baronne de Geismar et la comtesse de Nesselrode, dont l'obligeance fut extraordinaire, ainsi que celle de l'abbé Roth. Grâce à ces deux dames, une des religieuses, sœur Saint-Stanislas, utilisa ses connaissances en dessin pour donner des leçons aux demoiselles pensionnaires dont l'abbé Roth était le directeur, et sa réputation grandit vite en ville ; une autre sœur lui fut adjointe pour les leçons de broderie. Aux noms précédents il faut ajouter les trois comtesses de Spangen, Henriette, Justine et Thérèse, sœurs de la baronne de Spangen, une de leurs bienfaitrices de Bruxelles ; les trois sœurs, après avoir été leurs élèves à Charleville, voulurent vivre avec les religieuses et furent pendant huit mois leurs commensales et leurs auxiliaires. Toutes ces dames ne dédaignaient pas de leur faire de longues visites dans leur étroit logement qui servait à la fois de dortoir, d'ouvroir, de réfectoire et de grenier.

C'est ainsi que les Religieuses de la Providence vécurent pendant huit années de séjour à Essen, subsistant d'une vie convenable et presque indépendante, grâce à leur travail assidu et acharné de chaque jour, auquel s'ajoutaient les dons de généreux donateurs. Malgré la cherté des vivres, dans un pays voisin des opérations des armées, elles purent non seulement nourrir les membres de leur Communauté, mais aider souvent de malheureux émigrés que les événements forçaient de passer par Essen. Pourtant elles furent à plusieurs reprises extrêmement gênées et obligées d'entamer le fonds qui devait leur servir lors de leur séparation.

La première année de séjour à Essen fut pour elles un dur noviciat, avec des gains minimes et de fortes dépenses qui ébréchèrent fortement leur capital. En octobre 1794, pendant le bombardement de Dusseldorf, la ville fut envahie par une foule de fugitifs qui durent coucher dans les rues ; elles recueillirent deux Carmélites de Reims à qui la mère Jacquemart put faire rejoindre le reste de leur Communauté à Paderborn. Au même moment, leur archevêque, M. de Talleyrand, était lui-même à Dusseldorf, et les religieuses auraient eu forte envie d'aller le retrouver, si le prix excessif du transport ne les en avait empêchées.

Après seize mois de tranquillité, les armées françaises forcèrent le passage de la Lippe et la ville fut enveloppée par les troupes victorieuses. Tous les émigrés s'enfuirent dans une panique. L'abbé Beaudeson, plus sagace, conseilla aux sœurs de rester : d'ailleurs où aller avec le peu d'argent qu'elles avaient ? Mais tout devint hors de prix, le pain blanc et la viande très rares. Il fallut se mettre au pain de seigle très indigeste qu'on allait chercher à cinq quarts de lieue de la ville, aux légumes qu'il fallait quêter ou acheter de porte en porte et qu'on trouvait aussi très difficilement. Ce fut pendant quelques mois une sorte de famine : trois ou quatre fois par semaine, une partie de la Communauté dut consacrer plusieurs heures par jour à la recherche des provisions qu'il fallait rapporter à la maison, lourdes charges pour leurs épaules. L'abbé Beaudeson augmentait les ressources du ménage en ramassant des grenouilles, qui pullulent en Westphalie ; on l'aidait parfois et on en prenait plusieurs centaines qui faisaient un repas. Au printemps de

1797, l'abbé les conduisit dans les prés et le long des haies cueillir de l'oseille sauvage, de la chicorée, des orties, du houblon, des feuilles de patience, dont on faisait des aliments économiques. On tâchait chaque jour de trouver quelques mets nouveaux et à bon compte.

En janvier 1798, les troupes françaises répandues dans toute la Westphalie mirent de nouveau les vivres hors de prix, et pour raison d'économie une des religieuses fut sur le point de partir en Russie avec une princesse russe qui la désirait pour faire l'éducation d'une de ses nièces. De 1798 à 1802, leur existence s'écoula paisiblement et sans trop de peine, grâce aux ressources de leur besogne quotidienne.

4° Le retour en France.

Enfin, après onze années d'exil et d'aventures, les religieuses purent songer à rentrer en France.

En 1801, M. de Talleyrand, leur supérieur, leur avait écrit, ainsi qu'à l'abbé Beaudeson, de solliciter leur rappel. Le 18 novembre de la même année, arriva une lettre d'une ancienne pensionnaire, M^{me} de Suguy, qui témoignait son désir d'avoir une des religieuses pour continuer l'éducation de sa fille commencée par la sœur Barré laquelle était, pour raison de santé, restée en France et qui était morte le 7 mai précédent. D'autres invitations leur vinrent de rentrer à Charleville.

Il fut décidé que deux sœurs partiraient et verraient s'il y avait lieu d'obtenir une réinstallation de la maison. La sœur Collardeau fut chargée d'aller négocier cette affaire, ce qu'elle fit vaillamment malgré son âge et les difficultés du voyage. Elle partit le 3 février 1802 avec une des jeunes sœurs; mais bientôt mises en état d'arrestation, elles furent conduites de brigade en brigade, à leurs frais et dépens, jusqu'à Rocroi, puis à Charleville. Pendant trois mois, l'ambassadrice fit toutes les démarches nécessaires. Malheureusement il ne restait plus rien des biens de la Communauté; la maison servait depuis dix ans à toutes sortes d'usages et les locataires l'avaient fort dégradée: aucune porte ne fermait et neuf cents carreaux de vitres manquaient. La sœur Collardeau représenta qu'on vivrait d'économies, qu'on se chargerait de toutes les dépenses et que, pour

peu que la Ville aidât un peu, le pensionnat reviendrait vite à son ancienne prospérité.

A la fin du mois d'avril, la sœur Collardeau leur écrivit que leur présence était indispensable à Charleville pour accélérer le rétablissement de la maison. Le départ d'Essen eut lieu le 9 mai 1802. Elles allèrent presque toutes à pied jusqu'à Dusseldorf, d'où la diligence les conduisit à Liège. Six continuèrent jusqu'à Charleville ; les autres se rendirent d'abord dans leurs familles qui les réclamaient pour quelques mois. L'abbé Beaudeson en accompagna cinq jusqu'à Bruxelles. Pendant trois mois de séjour à Bruxelles, on les importuna sans cesse pour les garder, afin qu'elles y fondassent un nouvel établissement. La baronne de Spangen, cette fois encore, voulut coopérer à la restauration de la maison de Charleville.

Au début de juin, l'abbé Beaudeson arrivait à Charleville. Après avoir été pendant huit années à la tête d'un blanchissage, il fit l'architecte, le maçon et le manœuvre, portant les décombres, servant les maçons, nettoyant les chambres et préparant tout pour rendre la maison à peu près habitable.

Le 4 août 1802, eut lieu le rendez-vous général dans la maison qu'elles avaient quittée le 28 mars 1792. Cinq sœurs étaient mortes : trois à Charleville, une à Essen, et une autre, revenue de l'émigration, décédée chez ses parents le 1^{er} juillet 1802. Le pensionnat fut rouvert et compta bientôt vingt-six élèves ; six classes gratuites pour les externes furent installées comme avant la Révolution. Des dons divers permirent d'améliorer très vite cette situation. A la fin de septembre, la communauté reçut la visite de l'évêque de Metz, M^{sr} Bienaimé, qui nomma l'abbé Beaudeson à la cure de Charleville.

La rédactrice anonyme termine son récit par quelques renseignements complémentaires sur la communauté après son retour.

En 1806, M^{sr} Jauffret, nommé évêque de Metz, visite son diocèse (départements de la Moselle, des Forêts et des Ardennes) et s'occupe principalement de l'éducation de la jeunesse. Il donna une forme nouvelle à l'Institut de la Providence. Sachant que l'on voulait réunir sous une même observance toutes les maisons religieuses qui portaient le même nom quoique différant d'objet dans leur institution primitive, le

prélat imagina de les présenter au gouvernement sous une autre dénomination.

A cet effet, il dressa quelques statuts propres aux religieuses qu'il se proposait d'établir dans son diocèse sous le nom de Sainte-Sophie. L'Empereur les approuva provisoirement du camp de Königsberg, le 12 juillet 1807, et permit auxdites religieuses d'établir des maisons par toute la France et l'Allemagne. A la suite de cette approbation, M^{sr} Jauffret donna aux sœurs un nouveau costume simple et modeste, qui fut remis solennellement à chacune d'elles, par le prélat lui-même, le 3 novembre 1807. Le 17 du même mois, en présence de l'évêque, les religieuses élirent pour leur supérieure générale la sœur Collardeau, dite de Sainte-Glossinde, qui fut bénie et installée sur-le-champ.

Le prélat, désireux d'établir à Metz une maison d'éducation semblable à celle de Charleville, demanda quatre religieuses qui partirent le 19 novembre 1807. En 1809, l'Institut de Sainte-Sophie fonda à Luxembourg un autre pensionnat qui devint vite prospère.

Au moment où la sœur anonyme clot sa relation, la congrégation de Sainte-Sophie comptait soixante-trois religieuses, tant professes que novices et aspirantes : quarante-trois vocales et vingt converses, dont trente-sept à Charleville, quinze à Metz et onze à Luxembourg. La supérieure générale résidait à Charleville et nommait à toutes les charges et emplois de la congrégation. C'est à Charleville également que se faisaient le noviciat, les prises d'habit et les professions qui consistaient en une promesse simple, renouvelée solennellement le 29 septembre de chaque année (1).

Charles HOURN.



(1) Sur la renaissance des congrégations sous le premier Empire, cf. l'article du P. DUDON : *Napoléon et les Congrégations* (dans *Études, revue fondée en 1865 par des Pères de la Compagnie de Jésus*, n° du 20 avril 1901).

LE PROTESTANTISME

DANS LE RETHÉLOIS & DANS L'ARGONNE

JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(SUITE)

XXVI

Quelques familles bourgeoises (suite).

FAMILLE RAUSSIN

Le jour où Claude Creplet que nous venons de voir donnait au consistoire de l'église d'Imécourt tenu le 3 mai 1676 sa démission d'ancien, son collègue Philippe Raussin, ancien comme lui, donnait également la sienne pour les mêmes raisons et les mêmes motifs, c'est-à-dire à cause de ses affaires personnelles qui l'obligeaient à des voyages fréquents et ne lui permettaient pas de s'acquitter avec soin de ses fonctions d'ancien de l'église (1).

Ancien dès la première délibération du registre qui nous a été conservé, Philippe Raussin signa toutes ces délibérations ; bien plus, il est maintenu dans ses fonctions au consistoire du 3 juillet 1667 (2). Ce sont là les seuls renseignements que nous possédions sur lui. Ils sont du reste des plus rares sur toute la famille qui, bien que paraissant originaire de Briquenay, semble avoir eu des membres dans les pays voisins. Ainsi, d'après les registres de Sedan, qui sont les seules sources de nos renseignements, nous relevons :

A la date du 24 janvier 1575, le baptême de Jean, fils de Poncelet Raussin, maçon à Briquenay, et d'Anne de Montguillot ;

A celle du 5 février 1589, le baptême de Jean, fils de Jean Raussin, charretier à Oches, et d'Anne Delacroix ;

Et le 3 juin 1601, la mention du mariage de Jean Regnaudin, fils de défunt Jacques Regnaudin, laboureur à Lançon, proche Autry, avec Elizabeth Raussin, fille de feu Pierre Raussin, chapelier à Sedan (3).

C'est là tout ce que nous avons pu découvrir sur cette famille.

(1-2) Registre des délibérations du consistoire de l'église réformée d'Imécourt, déjà cité.

(3) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

FAMILLE VUILMET

Les renseignements que nous trouvons sur Jacques Vuilmet, ancien de l'église d'Imécourt comme Philippe Raussin et comme lui maintenu dans ses fonctions par la délibération du consistoire, tenu le 3 juillet 1667, ne sont pas beaucoup plus nombreux : ils nous apprennent cependant que Jacques Vuilmet était maréchal à Sommauthe (1) et qu'il avait épousé Marie Magdaloni.

Il assiste, le 16 mars 1667, aux baptêmes des enfants jumeaux de Daniel de Beaufay, demeurant à Sedan, et de Marie Magdaloni, sa femme. Monsieur Chéron, ministre du Saint-Evangile et Marie Chéron sont parrain et marraine de Jean, l'un de ces enfants ; et Jacques Vuilmet, maréchal, demeurant à Sommauthe, et Marie Magdaloni, sa femme, sont parrain et marraine de Marie, l'autre enfant jumeau (2).

Le 7 avril 1669, il marie son fils Philippe, maître maréchal, demeurant à « Sumode » (Sommauthe), né de Jacques Vuilmet et de Marie Magdaloni, sa femme, ses père et mère, avec Madeleine Porcheresse, fille d'Henry Porcheresse, maître maréchal, demeurant à Sedan, et de Jeanne Piette, sa femme, ses père et mère (3).

Enfin le 28 août 1675, a lieu à Sedan l'enterrement d'Anne Vuilmet, native de « Sumode, proche Besanci », femme d'Estienne Tintelin, maître tourneur en bois (4).

Les actes que nous fournissent les archives de Sedan sur la famille Vuilmet ne sont pas plus nombreux que ceux qui se rapportent à la famille Raussin. Nous ne pouvons que regretter à ce sujet les documents dont nous prive la perte des registres de toutes les églises de la contrée ; nous aurions certainement rencontré dans ces registres bien des faits intéressants qui nous manquent. Toutefois, nous sommes plus heureux à propos de la famille Gonzal que nous allons voir, grâce à ses nombreuses relations avec Sedan.

FAMILLE GONZAL

Jean Gonzal fut ancien de l'église réformée d'Imécourt depuis 1666 jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes ; il avait été maintenu dans ses fonctions au consistoire du 3 juillet 1667. Sa signature figure le plus souvent au bas des délibérations, et

(1) Canton de Buzancy (Ardennes).

(2-3-4) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

plusieurs fois elle y est accompagnée de celles d'autres membres de sa famille. Protestante sincère, elle paraît avoir été nombreuse surtout à Nouart, son pays d'origine (1).

En 1633, Jean Gonzal est drapier à Nouart ; il a épousé Elizabeth Drouet qui lui a donné un fils, Gédéon, qu'on enterre le 3 juillet, à l'âge de trois mois (2).

Dix ans plus tard, le 14 octobre 1643, a lieu l'inhumation de Jacques Gonzal, marchand à Nouart, âgé de 82 ans (3).

En 1652, Jean Gonzal habite Nouart ; il figure comme ancien de l'église d'Imécourt dès les premières délibérations du consistoire en 1666 (4). Anne Blondel qu'il a épousée lui donne un fils, Jean, baptisé le 11 novembre 1652 ;

Et le 7 mars 1656, deux filles bessonne, Anne et Elizabeth, baptisées toutes les deux le 12 mars (5).

Jérémie Gonzal, fils de Jean Gonzal que nous avons vu marchand drapier à Nouart en 1633, et d'Elizabeth Drouet, se marie le 12 mars 1660 avec Suzanne Houberlan, fille de feu Jean Houberlan, brasseur à Sedan, et de Jeanne Vuaroquet. Il a lui-même perdu sa mère à cette époque. Il s'établit brasseur à Nouart (6).

En 1662, Daniel Gonzal, marchand, demeurant à Sedan, époux de Marie Vuaroquet, la sœur peut-être ou une parente au moins de Jeanne Vuaroquet dont nous venons de parler, a de son union une fille, Elizabeth, présentée au baptême le 30 juin, par Jean Gonzal, demeurant à Nouart, et par Elizabeth Blondel, sa femme, comme parrain et marraine (7). Ajoutons à ce que nous rapportons de Daniel Gonzal, qu'il figure comme fugitif sur l'Etat général des protestants, etc., dressé en 1685 (8).

Jérémie Gonzal a de son mariage avec Suzanne Houberlan, que nous venons de rapporter, une fille, Marguerite, décédée à l'âge de quatre mois et qu'on enterre le 23 octobre 1668 (9).

Il a une autre fille en 1672, Elizabeth, baptisée le 28 mai. Sa femme meurt et le laisse veuf à cette époque (10).

On trouve, en 1680, Jacques Gonzal, maître chirurgien à Nouart ; il a épousé Marthe Gérardin et ils sont, tous les deux, le 11 août 1680, parrain et marraine de Jacques, fils de Gérard

(1) Registre des délibérations, déjà cité.

(2-3-5-6-7-9-10) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(4) Registre des délibérations du consistoire de l'église réformée d'Imécourt.

(8) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, fugitifs, nouveaux convertis et condamnés.

Gérardin, maître chapelier, demeurant à Sedan, et de Jeanne Gibou, sa femme (1).

Le 9 décembre 1682, on enterre Elizabeth Gonzal, née à Nouart, veuve de Jean Larget, décédée à l'âge de 73 ans (2).

D'après une communication de M. E. Henry, un membre de cette famille, Jean Gonzal, né à Nouart, était maître bijoutier à Sedan ; il avait épousé Elizabeth de Lambermont qui le rendit père de Louis Gonzal. Celui-ci, maître orfèvre à Sedan, se maria avec Marguerite Guillon, fille de Thomas Guillon, major de la milice des terres souveraines de Sedan. Jean Gonzal abjura le 10 décembre 1685 (3).

Enfin, sur l'état des biens en régie, délaissés par ceux de la R. P. R. et nouveaux convertis sortis du royaume, arrêté par M. l'intendant Larcher le 19 avril 1692, on trouve le nom de Jean Gonzal le jeune, dont le revenu annuel est estimé à 30 livres (4).

C'est sans doute un fils ou un petit-fils de ce fugitif Jean Gonzal qui adressait un placet à l'intendant de Champagne vers 1741, ainsi rédigé :

Plainte d'un sieur Gonzal, orlogeur, fils de fugitifs sincèrement convertis, parce que son beau-frère Richard, demeurant à Nouart, ne lui rend pas, en froment et en avoine, les revenus des biens qui lui viennent de ses parents et que sa sœur a gardés jusqu'à ce jour.

Constatons une fois de plus les dissensions que le décret de révocation de 1685 avait pu amener au sein de certaines familles antérieurement protestantes.

FAMILLE ALARDIN

Si nous voulons terminer la liste des anciens de l'église d'Imécourt dont le mandat fut renouvelé et confirmé par le consistoire du 3 juillet 1667, il nous reste à parler de Daniel Alardin.

Nous n'avons à rappeler que quelques faits à son sujet, car les registres de Sedan sont muets en ce qui le concerne. Disons d'abord qu'il était de Verrières.

L'Etat général des protestants français de Champagne et de

(1-2) Archives du tribunal de Sedan ; registres des protestants.

(3) Communication de M. E. Henry.

(4) Archives de la bibliothèque de Sedan ; notes et papiers de M. Ch. Cumin-Gridaine.

Brie de 1685 nous apprend qu'il mourut protestant en 1703. Il laissait à sa mort trois fils :

Jean Alardin, bourgeois de Verrières et officier militaire, époux de Marie Gardien, nouveaux convertis en 1764 ; Salomon, Jacques Alardin ;

Jean eut de son mariage avec Marie Gardien : Jean, Antoine, Jean-Marc Alardin, plus une fille, Maria, qui abjura en 1701 ;

Salomon fut le père d'Etienne Alardin, marchand drapier à Sedan, marié à Elizabeth Guerin ; il était nouveau converti ainsi que deux de ses sœurs ;

Jacques Alardin eut comme enfants deux garçons et deux filles. L'Etat général ne dit rien de plus sur lui (1).

A ces renseignements joignons une note qui nous est communiquée par M. le pasteur Dannreuther et qui se rapporte au sieur Alardin, ancien de l'église d'Imécourt, chargé de la surveillance des quartiers de « Barrière ? (Verrières), La Berlière, St-Pierremont, Fontenois, Semaude et Bezancy ». Il fut condamné en 1686 aux galères perpétuelles pour avoir essayé de faire sortir du royaume Jeanne Chiffard, de Vitry-le-François (2).

Enfin nous voudrions dire quelques mots de Germain Picart, nommé ancien de l'église d'Imécourt, au consistoire du 3 mai 1676, en remplacement de Claude Creplet et de Philippe Raussin, démissionnaires (3), et d'un autre ancien, Isaac Collas, dont on trouve la signature au bas des délibérations des 10 octobre 1677 et 6 mars 1678 (4) ; malheureusement nous n'avons pu découvrir aucun renseignement ni aucun acte religieux se rapportant à ces anciens. Si on ne consultait que la synonymie des noms, peut-être pourrait-on supposer que la famille de Germain Picart était d'Imécourt et celle d'Isaac Collas de Briquenay, mais ce ne sont que des suppositions auxquelles nous ne pouvons nous arrêter.

* * *

Avant de terminer cette revue succincte de la vie, surtout religieuse, des anciens de l'église d'Imécourt, nous voudrions rappeler ce que nous avons dit de leur dernier pasteur, Abel de Lambermont qui, nommé en 1666, ne les quitta qu'au moment de la révocation de l'Edit de Nantes.

(1) Etat général des protestants français en 1685, déjà cité.

(2) Communication de M. le pasteur Dannreuther.

(3-4) Registre des délibérations du consistoire d'Imécourt, cité.

Né à Sedan en 1639, il était fils de Pierre de Lambermont, maître chirurgien, et de Marie de Marolles. Cette famille, rapporte M. le pasteur Dannreuther, fixée à Sedan à la fin du xvr^e siècle, venait du Brabant et pouvait presque prétendre à une origine princière, bien qu'illégitime, car elle descendait en ligne directe de Jean-sans-Peur et de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai (1440) (1).

Mais avant Pierre et Abel, nous trouvons Henry de Lambermont, maître de forges à Givonne (2), et Rachel Aubertin, sa femme, qui achètent à la princesse de Conti, Louise de Lorraine, veuve de François de Bourbon-Conti (3), la Tour-moulin et la pescherie situées à Glaire (4). La *vention* eut lieu au mois de mai 1622, pour le prix de 3,600 livres tournois.

Revenons à Abel de Lambermont : il se maria à Sedan le 14 août 1678, avec sa cousine, Louise de Lambermont, fille de l'avocat Abraham de Lambermont. Nous savons son existence modeste à Imécourt pendant vingt ans et le registre des délibérations du consistoire nous a conservé le témoignage de son zèle et de son dévouement jusqu'à son départ pour la Hollande.

Ajoutons aux noms de ces familles celui de Jean Chevalier, premier lieutenant de la Compagnie de la jeunesse de Sedan. Le 4 octobre 1682, il faisait, par acte rédigé en l'étude de M^e Natalis Baillaux, notaire à Boulzicourt, don au duc de Mazarin « d'un fuzil bien fait et façonné, garny de son fourreau « de cuir noir, au lieu et place et pour l'équivalent d'une paire « d'esperons dorez et d'un espervier qu'il doit au dit seigneur », dus à cause de l'acquisition de sa maison-forte de Fresnoy, faite il y a environ douze ans de MM. de Roucy et de Haule et leurs femmes (5). Nous connaissons ces deux personnages pour nous en être déjà occupé.

Jean Chevalier appartenait à une vieille famille protestante de l'ancienne principauté de Sedan, devenue française par suite de sa réunion au royaume. Elles étaient nombreuses ces vieilles familles dont les noms avaient joui d'une considération plus ou moins grande. M. Henry, dans son ouvrage sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'église réformée

(1) Pasteur Dannreuther : communication.

(2) Givonne, canton de Sedan-Nord.

(3) Dom Noël : *Notice historique sur le canton de Mézières* ; art. Mohon.

(4) Glaire, canton de Sedan-Nord. Voir Hannedouche : *Dictionnaire historique des communes de l'arrondissement de Sedan*.

(5) Archives des Ardennes ; série E, études de notaires.

de Sedan (1), a donné sur les principales des renseignements intéressants. Nous ne les reproduirons pas tous. Nous dirons cependant quelques mots de la famille Gommeret, à cause de ses alliances avec les de Marolles. On rencontre plusieurs de ses membres à Sedan, à Meaux, à Poix, à Sainte-Ménéhould.

Jacques Gommeret, marchand et bourgeois de Sedan, avait habité Meaux où naquit son fils Daniel qui épousa Rachel Goffin, fille de Jean Goffin, maître de forges à Givonne. Il mourut à Sedan le 4 mai 1631, à l'âge de 67 ans ; sa femme était morte le 5 février 1628.

De ce mariage était né Jérémie Gommeret, avocat, lieutenant général au bailliage de Sedan, époux de Marie Roussel, mort le 8 octobre 1628, à l'âge de 59 ans. Il laissait un fils, Jérémie, avocat en parlement à Sedan, qui épousa le 11 janvier 1637, à Epençe, Marie de Marolles, fille d'André de Marolles, sieur de Meffrécourt, et de Marie Béchefer.

Vers cette date mourait à Sedan, le 6 janvier 1633, à l'âge de 82 ans, Claude Gommeret, née à Meaux, qui fut la mère d'Abraham Rambour, pasteur de Francheval, puis de Sedan, et professeur de théologie à l'Académie.

A cette époque aussi, Philippe de Marolles, avocat à Sainte-Ménéhould, avait épousé Marthe Gommeret, sœur de Jérémie, qui fut la mère de Philippe de Marolles : celui-ci épousa Suzanne Gommeret, sa cousine germaine. Ils étaient tous les deux absents du royaume avec leurs enfants en 1690.

Outre ce fils, Philippe, Jérémie Gommeret et Marie de Marolles avaient eu une fille, Marie Gommeret, qui fut mariée à Louis de Marolles, receveur des consignations à Sainte-Ménéhould. Nous avons déjà parlé de lui ; nous savons qu'il fut une triste victime de la sévérité de l'Edit de révocation, que, condamné aux galères, il mourut dans un cachot à Marseille. Sa femme, convertie au début, puis devenue relapse, s'était réfugiée en Hollande. Dans tous les cas, ils étaient l'un et l'autre considérés comme absents du royaume en 1690 (2).

* * *

Il serait intéressant de rechercher quelle était l'existence de ces protestants dans nos campagnes : les documents nous

(1) E. Henry : *Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante et sur les pasteurs de l'église réformée.*

(2) E. Henry : *op. cit.* et notes particulières.

manquent malheureusement à ce sujet et nous en sommes réduits à des suppositions que nous ne pouvons baser que sur quelques faits de leur vie.

Elle s'écoulait dans les villages comme celle des catholiques plus nombreux qu'eux ; comme eux, ils peinaient et comme eux avaient souffert des guerres de François I^{er} et d'Henri II, des incursions des ennemis en France, des dissensions et des guerres religieuses, puis, après quelques repos, des troubles de la Fronde. Ils avaient été exposés aux pillages et à toutes les misères qu'entraînaient après eux, à cette époque, les passages des troupes amies ou ennemies : en résumé, ils miséraient et se livraient aux rudes travaux des champs quand les temps et les circonstances le leur permettaient. Il est toutefois à remarquer qu'ils abandonnaient ces travaux le plus qu'ils le pouvaient pour s'adonner au commerce et devenir marchands, même dans leurs petits villages. C'était la première étape vers laquelle ils tendaient et, ce premier but atteint, ils cherchaient, à force d'économie et de travail, à améliorer leur sort, à s'élever dans la hiérarchie sociale, à devenir maîtres dans leurs professions, industriels, sergiers et maîtres sergiers, brasseurs, etc., à devenir, à force de travail et d'études, hommes de loi, notaires, pharmaciens, médecins et chirurgiens : catholiques et protestants rivalisaient sous ce rapport. Mais ce qui distinguait ces derniers c'étaient leurs tendances, leurs aspirations à venir habiter Sedan, moins peut-être parce que cette ville était pour eux une des villes considérables du pays, que parce qu'elle était un centre industriel, intellectuel et religieux.

En un mot, les uns et les autres vivaient la même vie et, sous Louis XIV, leurs rapports étaient pacifiques et ne donnaient lieu à aucun trouble, au moins dans nos contrées. Devons-nous en conclure qu'ils s'aimaient ? Non : le fossé qui les séparait était trop profond.

XXVII

Statistique des protestants.

Après ce rapide examen et cette revue succincte du protestantisme dans nos régions, après avoir, grâce aux notes de M. E. Henry et aux documents puisés dans le registre des délibérations du Consistoire d'Imécourt, essayé de faire l'histoire et de nous représenter la vie de quelques familles appartenant à la bour-

geoisie et à la population ouvrière de la ville et de la campagne, nous voudrions chercher à évaluer le chiffre des adhérents à la réforme dans le Rethelois et dans l'Argonne ; mais le problème nous semble difficile à résoudre d'une manière exacte. Trop d'éléments manquent pour cette étude : les registres des églises calvinistes, à part ceux de l'église de Sedan, sont perdus ou inconnus ; les registres paroissiaux, à part quelques actes d'abjuration que nous avons pu relever, sont muets sur les faits concernant les religionnaires ; d'ailleurs la plupart ne commencent que vers le milieu du XVII^e siècle et ne peuvent être utiles pour les époques antérieures. Les deux sources auxquelles on peut puiser avec fruit sont les archives de l'archevêché de Reims et surtout celles conservées au tribunal de Sedan.

L'examen de ces dernières, depuis 1573, date du plus ancien registre que nous possédions jusqu'à la révocation de l'Edit en 1685, nous révèle dans les collectivités calvinistes les plus nombreuses de la région : à Briquenay vingt-cinq familles de noms différents ; à Mézières dix-neuf ; trente-neuf à Charleville dont le premier acte religieux que nous connaissions remonte à 1631. Les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur cette ville nous engagent à rechercher quelle part le protestantisme a pu y avoir dans le premier siècle de son existence.

Fondée en 1606 et bâtie, d'après un plan élégant, par Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, en sa souveraineté d'Arches, peuplée d'habitants auxquels il avait offert asile et qu'attiraient de divers lieux les privilèges et les franchises qu'il leur accordait, la population, qui s'y trouvait réunie au début, n'appartenait certainement pas à l'élite de la société, et, dans les premières années, les requêtes présentées au Conseil de la ville à l'effet d'obtenir le droit de bourgeoisie, réclament l'impunité pour des faits jugés délits ou crimes dans bien des circonstances. Les habitants étaient catholiques ou protestants ou juifs, et ces derniers habitaient un quartier spécial dans lequel ils avaient une synagogue.

Cependant, malgré les avantages et les privilèges qui leur avaient été accordés, leur nombre ne s'était que médiocrement augmenté. Au premier dénombrement de la ville, fait en 1697, M. Semer, employé aux archives, à l'obligeance duquel je dois de précieuses recherches à ce sujet, évalue la population de la

ville, relevée noms par noms, à 1,105 ; il est vrai qu'il donne ce chiffre comme approximatif, admettant la possibilité d'omissions, soit des enfants, soit des militaires. Ce chiffre coïncide peu avec celui de 800 ménages qu'indique Dom Noël pour la même époque (1) ; mais quelque soit l'écart, il n'infirmes en rien le nombre de trente-neuf familles relevé dans les registres de Sedan de 1631 à 1680.

Un autre document intéressant, concernant Charleville à cette date, est le récit du voyage dans nos régions fait par Jacobs d'Hailly, gentilhomme lillois à la fin du xvii^e siècle : il a été publié par M. H. Jadart, le savant conservateur de la bibliothèque de Reims et reproduit par M. H. Rouy (2) dans l'*Echo des Ardennes*. Le voyageur fait une description élogieuse de la ville de Charleville et assez exacte pour frapper le souvenir des générations du commencement du xix^e siècle, avant l'établissement des chemins de fer et les transformations successives de la ville. Il parle « d'un petit bois, le long de la Meuse, à une portée de mousquet » de la ville, qui est très agréable... c'est le cours de Charleville « et Mézières où le beau monde... vient se promener. Il est « diminué de beaucoup depuis que le Roy a chassé tous les « protestants du royaume... Charleville et Mézières estoient « habitées par plus de religionnaires que de catholiques... »

Nous trouvons à ce sujet, dans les archives des Ardennes, à la date du 31 décembre 1658, la mention du contrat de mariage rédigé par M^e Larmoyer, notaire à Charleville, entre honorable homme Isaac Bolle, fils majeur de défunt Jacques Bolle et de Sara de La Voye, avec damoiselle Marie de Combles, fille d'Abel de Combles, sieur de Narves, ministre de l'église réformée de Lumigny et Chalandas, et de défunte Elizabeth de La Place (3).

Nous venons de rapporter l'opinion de Jacobs d'Hailly, elle confirme la nôtre et nous prouve que, bien que la population de Charleville fût minime au xvii^e siècle, le chiffre des protestants égalait au moins, s'il ne le dépassait pas, celui des catholiques au moment de la révocation de l'Edit de Nantes. Il fut certainement modifié après cette époque, soit par des abjurations, soit par des émigrations dont l'importance nous est bien difficile à constater.

(1) Dom Noël : *Notice historique sur le canton de Charleville*.

(2) H. Rouy : *Echo des Ardennes*, numéros du 2 et du 9 février 1905.

(3) Archives des Ardennes, série E, notaires ; acte de l'étude de M^e Larmoyer, notaire à Charleville ; E 646 (liasse).

Il y a néanmoins une remarque à faire à ce sujet, c'est que, malgré le chiffre relativement élevé de sa population calviniste, Charleville fut, au point de vue religieux, dépendant de l'église de Sedan. Nous devons dire toutefois qu'en 1669, le pasteur Trouillart Etienne, né à Sedan, le 15 janvier 1641, et fils de Barthélémy Trouillart, maître orfèvre, et d'Elizabeth Varnier, de Châlons, était ministre à Villers-devant-Mézières et incidemment de Charleville. Il fut du reste envoyé à Francheval au mois de juin 1670, puis à Raucourt où il resta de 1683 à 1685.

Trouillart Etienne eut pour successeur, de 1674 à 1678, à Villers-devant-Mézières, et toujours avec en parenthèse la note Charleville, le pasteur René Desmoulins. C'est dans cette résidence qu'il se marie le 8 juillet 1675. Son contrat de mariage fait par M^e Marchant, notaire à Mézières, est ainsi rédigé : « mariage « de noble homme René Desmoulins, ministre en l'église de « Villers-devant-Mézières, fils de M^e Jean Desmoulins, procureur « et notaire royal à Sedan, et de Marie Canelle, avec damoiselle « Anne Picart, fille de défunt noble homme Nicolas Picart, vivant « demeurant à Vitry-le-François, et de Pérette Viriot » (1).

A partir de 1678, ce pasteur fut attaché à l'église de Suzanne, il y resta jusqu'à la révocation en 1685 et se réfugia alors à Groningue où il mourut.

La présence de ces ministres à Villers-devant-Mézières et l'annotation « Charleville » qui accompagne leurs noms, tendrait à faire supposer qu'ils n'étaient pas autorisés à habiter Charleville et qu'ils s'étaient, pour ce motif, fixés à proximité du siège de leur ministère.

Mais revenons aux collectivités calvinistes : nous avons dit qu'il y avait à Briquenay vingt-cinq familles de noms différents, dix-neuf à Mézières et à Charleville trente-neuf, ajoutons qu'on en comptait dix à Grandpré, dix à Léchelle, quinze à Maubert-Fontaine, dix à Mouzon, treize à Omont, quinze à Oches, vingt-cinq à Voncq et vingt-six à Vouziers. Nous ne citons que les localités les plus importantes, laissant de côté, et ce sont de beaucoup les plus nombreuses, les localités dans lesquelles les religionnaires étaient en plus petit nombre encore, nous ne les connaissons pas toutes. Il est donc bien difficile d'avoir sur ce sujet des renseignements certains et si nous donnons les chiffres

(1) Archives des Ardennes, série E, notaires : étude de M^e Marchant, notaire à Mézières.

que nous avons trouvés, en comptant les actes divers conservés dans les archives de Sedan, de quatre-vingt-huit familles nobles et de cinq cent vingt-quatre familles environ se rattachant à la bourgeoisie, aux artisans et aux habitants des campagnes, ce ne sont que de simples indications sans valeur, car nous ne nous dissimulons pas leur inexactitude et, de plus, nous devons ajouter que ces chiffres approximatifs embrassent pour la plupart une période de plus d'un siècle.

M. Sécheret, dans son ouvrage sur Raucourt et Haraucourt (1), localités qui dépendaient de la principauté de Sedan, parlant des protestants et de leur nombre, rapporte qu'en 1656, alors que plusieurs familles avaient déjà émigré, la population de Sedan s'élevait à 7,355 âmes réparties entre neuf cent une familles catholiques et neuf cent sept familles protestantes (2), et qu'à Raucourt les deux cinquièmes de la population étaient protestants et le huitième à Haraucourt. D'après certains témoignages, à Sedan, la moitié des citoyens professait les nouvelles croyances et le tiers à la campagne (3). Cette appréciation, au moins pour Sedan, ne s'éloigne pas du chiffre puisé dans les Archives Nationales par M. Sécheret qui, dans un autre passage de son ouvrage, dit qu'en 1679 on comptait trente-cinq ménages protestants à Raucourt et cinq à Haraucourt (4).

En 1682, trois ans avant la révocation de l'Edit de Nantes, une statistique officielle de la Généralité de Châlons comptait : deux cents protestants se rattachant à l'église d'Imécourt, cent à celle de Primat, cent à celle de Villers-devant-Mézières, cent à celle de Saint-Loup-aux-Bois, deux cents à celle de Villers-le-Tourneur et quatre cents à Nettancourt d'après M. le pasteur Dannreuther (5). Comme pour les autres évaluations, si ces chiffres se rapprochent de la réalité, ils sont encore, malgré tout, incertains.

Enfin, d'après les calculs de l'archevêque de Reims, le chiffre des protestants de Douzy s'élevait à quatre-vingt-huit en 1686 ; il est vrai que c'est seulement en 1686 que se firent apprécier les résultats de la révocation de l'Edit de Nantes (6).

(A suivre).

Dr J. JAILLIOT.

(1-4) Sécheret : *Etudes historiques sur Raucourt et Haraucourt*.

(2) Archives nationales, K. K., n° 1071.

(3) J. Peyran : *Histoire de Sedan*.

(5) Communication de M. le pasteur Dannreuther, d'après le *Bulletin historique et littéraire du protestantisme français*, t. VII, p. 23.

(6) E. Thallier : *Précis historique de Douzy*.

NÉCROLOGIE

Le Docteur J. JAILLIOT

La *Revue d'Ardenne et d'Argonne* fait paraître en ce moment une importante étude du Dr J. Jailliot. L'auteur n'en aura pas vu l'achèvement. Il est mort le 17 juin, à Sedan, dans sa 81^{me} année.

Né à Beaumont-en-Argonne, ancien élève du Collège de Charleville, M. Jailliot (Jules-Louis), après avoir exercé la médecine militaire, s'était retiré à Apremont. C'est là que le goût de l'histoire locale le prit. Il réunit, à un âge déjà avancé, sur des villages de l'Argonne des notes qu'en homme extrêmement modeste il n'avait nul dessein de rendre publiques. La fondation de notre *Revue* et l'amitié étroite qui m'unissait à sa famille le décidèrent à mettre en forme les notes recueillies, à poursuivre à Sedan même, où il demeurait, de nouvelles recherches plus générales, qui passèrent en de sérieux articles, tous parus ici même :

1° *Notes sur le folk-lore argonnais* (*Rev. d'Ard. et d'Arg.*, t. I, 1893-1894, pp. 177-185 ; t. II, 1894-95, pp. 28-30).

2° *Cinq lettres de Dumouriez* (t. II, 1894-95, pp. 33-38).

3° *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry* (t. II, 1894-95, pp. 161-176 ; t. III, 1895-96, pp. 8-22, 47-57, 86-99, 107-118, 151-155, 202-213 ; t. IV, 1896-97, pp. 24-32, 90-100, 122-134, 157-166, 193-206 ; t. V, 1897-98, pp. 33-63 ; t. IX, 1901-1902, pp. 36-45 ; t. X, 1902-1903, pp. 185-207). (Un tirage à part a été fait.)

4° *Le livre de raison de J.-B. Faveaux, maître d'école au Chesne au XVIII^e siècle* (t. VI, 1898-99, pp. 1-10, 33-38). (Tiré à part.)

5° *Quelques mots sur L.-S.-F. de la Pointe et ses œuvres* (t. VII, 1899-1900, pp. 148-149).

6° *Le Protestantisme dans le Rethelois et dans l'Argonne jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes* (t. XI, 1903-1904, pp. 21-39, 49-72, 93-110, 132-140, 160-175, 198-217 ; t. XII, 1904-1905, pp. 1-21, 84-97, 110-148, 177-191, 217-231 ; t. XIII, 1905-1906, pp. 25-31, 44-58, 75-88, 119-131 (à suivre)).

La collaboration assidue et dévouée du doyen des amis de la *Revue* nous fait un devoir de rendre à son ardeur au travail, à sa probité scientifique, à son zèle pour l'histoire locale un hommage ému que l'homme, par son urbanité exquise, méritait autant que l'écrivain.

M. le Dr Jailliot était chevalier de la Légion d'honneur.

Paul COLLINET.

CHRONIQUE

Ardennais lauréats de l'Académie de Reims.

Les prix et médailles de l'Académie de Reims décernés dans la séance publique du 12 juillet 1906 ont récompensé de la façon suivante nos compatriotes :

POÉSIE.

Une médaille de vermeil est décernée à M. Gaston Doquin, à Sedan, pour sa pièce : *Le Joaillier*.

HISTOIRE ET ÉCONOMIE SOCIALE.

1° Une médaille de vermeil à M. Benoit, instituteur à Nanteuil (Ardennes), pour sa *Monographie agricole et économique de cette commune*.

2° Une médaille de 1^{re} classe à M. Henry Rouy, membre correspondant de l'Académie à Sedan, pour son étude : *Le Caractère Sedanais*.

3° Une médaille d'argent à M. le docteur Lamiable, membre correspondant à Château-Porcien, pour ses *Recherches sur les antiquités de cette ville*.

Les trois seuls lauréats du concours d'histoire sont des Ardennais : nous sommes heureux de rencontrer parmi eux le nom de M. Henry Rouy, qui est un ami dévoué de notre œuvre.

VARIÉTÉS

I. Les Blanpain, fondateurs de cloches à Francheval.

Henri Blanpain, fondeur de cloches à Breuvannes (1) (Haute-Marne), où il est mort le 23 mai 1776, eut de son mariage avec Anne Chrétiennot, morte à Breuvannes le 23 octobre 1783, plusieurs enfants qui furent fondateurs de cloches; trois d'entre eux fondirent des cloches dans les Ardennes; nous citerons :

1° Pierre, dont nous ne connaissons pas la destinée ;

2° Jean-Baptiste, né à Breuvannes, mort à Verdun le 13 frimaire an XI ;

3° Louis, né à Breuvannes le 28 mai 1741, mort à Francheval le 29 décembre 1809.

(1) A Breuvannes et dans la Sénéchaussée de Bourmont, il y avait de nombreux fondateurs de cloches (voir l'ouvrage de M. Berthel : *Les fondateurs de cloches au XVIII^e siècle*).

Jean-Baptiste Blanpain vint à Francheval en 1769, au plus tard. Le 26 décembre de cette année, il épousa dans l'église de Francheval, en premières noces, Jeanne Louis, née à Francheval, morte au même lieu le 8 mars 1792, âgée de 45 ans environ.

A ce mariage assistaient les deux frères de Jean-Baptiste : Pierre et Louis Blanpain. Pierre ne laisse pas de traces à Francheval après cette cérémonie, mais Jean-Baptiste y fit sa demeure jusqu'en 1799 ; tous ses enfants y sont nés.

Il eut notamment : 1° Jean-Baptiste Blanpain, capitaine d'infanterie, père de Claude-Napoléon Blanpain, maire de Sedan, mort à Paris le 20 octobre 1855, et de Xavier-Paul Blanpain, tous deux fabricants de draps à Sedan, rue des Fours, et bienfaiteurs de la ville de Sedan ; 2° Marie Blanpain, née à Francheval le 26 mars 1777, morte au même lieu le 29 octobre 1864, qui avait épousé en premières noces Ponce Vasseur et en deuxièmes noces Théodore Mimil, lieutenant de cavalerie en retraite.

Quant à Louis Blanpain, il habita aussi Francheval ; il y épousa, le 25 mai 1785, Marie-Catherine Rambourg, et, le 7 vendémiaire an XII, Marie Deban.

En 1870, on comptait encore dans les Ardennes quelques cloches fondues par les Blanpain. A Stonne, la cloche fut fondue, en 1762, par P. Guillaume et Blanpain. M. Nozot a conservé l'inscription de cette cloche qui a été refondue en 1872.

M. le docteur Vincent a reproduit dans son ouvrage *Les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers* les inscriptions des cloches de : 1° Longwé, fondue en 1765 par Pierre, Jean-Baptiste et Louis Blanpain ; 2° Longwé, 1792, les Blanpain ; 3° Thenorgues, 1768, les Blanpain ; 4° Vernel, 1771, Pierre Blanpain ; 5° Harricourt, 1784, les Blanpain ; 6° Toges, 1791, Blanpain (Pierre).

M. Léon Germain a conservé, dans sa brochure *Les Cloches de Montmédy*, les inscriptions des cloches de Montmédy-bas, fondues en 1777 par Pierre Blanpain.

M. Nozot a conservé les inscriptions des cloches de : 1° Floing, fondue en 1774 par les Blanpain (la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* a publié cette inscription) ; 2° Brévilly, 1780, Jean-Baptiste et Louis Blanpain ; 3° Sachy, 1783, Jean-Baptiste et Louis Blanpain.

Les Blanpain ont certainement fondu d'autres cloches dans les Ardennes, mais le génie dévastateur de la Révolution et la manie du nouveau sont cause de la disparition d'un certain nombre de cloches.

A l'adjudication des cloches de Rethel, le 16 août 1767, on y vit un Blanpain de Buzancy.

Ernest HENRY.

II. Note sur la famille Morel, de Charleville.

La présente note est destinée à compléter les indications données par cette famille par M. Ch. Houin dans l'article de tête de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*. Nous avons déjà publié quelques renseignements sur le vicomte de Morel de Vindé et ses ancêtres (même *Revue*, t. VII, p. 21-23).

A la notice de l'ancêtre le plus éloigné, Claude de Morel, devenu plus tard bailli de Sedan, il faut ajouter qu'il possédait, en 1651, à Sedan, rue des Francs-Bourgeois, le sixième d'une maison, à l'emplacement de l'ancien temple protestant. — Il figure, avec les titres de « chevalier, « vicomte, président et bailli au Conseil souverain de Sedan » comme mandataire de « Messire Louis de Comminges, marquis de Vervins, « conseiller du roi en tous ses Conseils et premier maître d'hôtel de sa « Majesté » et de « N. de Pouilly, veuve de Messire Claude-Roger de « Comminges, marquis de Vervins, » à l'occasion de la succession à elle échue de son père, N. de Pouilly, marquis d'Esne, comte de Louppy-aux-deux-Châteaux, baron de Mandres, maréchal de Barrois (17 juillet 1661 ; étude de Ducloux, notaire à Sedan, auj. M^e Cousin).

Jeanne-Idelette de Morel, fondatrice du couvent de la Providence, était née à Charleville le 20 octobre 1649. Nous donnons en note son acte de baptême (1).

Ernest HENRY.

COMPTE-RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

Les édifices religieux du département des Ardennes : essai de statistique et de bibliographie dressé par Henri Jadart. — Reims, L. Michaud, 1906, 39 pp.

Cette brochure de M. Jadart, extraite de la *Revue historique ardennaise*, est une nouvelle contribution du plus fécond des archéologues ardennais à la vulgarisation des monuments religieux du département. C'est une revue d'ensemble — non tout à fait complète à mon avis — des édifices intéressants qui méritent d'être sauvegardés, au moment du vote de la loi sur la séparation (l'article a été écrit en août 1905 ; la loi a été promulguée le 9 décembre 1905).

M. Jadart donne d'abord la *statistique des édifices religieux au point de vue du classement des monuments historiques*. Il y dresse la liste complète pour l'arrondissement de Rethel et le tableau de la géographie monumentale du département. Nous ajouterons à la remarque concer-

(1) Le 20^e jour d'octobre 1649 fut baptisée Jeanne, fille de M. Claude Morel, président en la cour souveraine d'Arches, et de dame Jeanne Guérin, sa femme, de laquelle a été parrain et marraine M. Etienne Collart, conseiller de la ville de Charleville, et Idelette Peron (ou mieux Pérot), sa femme.

nant les églises fortifiées qu'il en existe, non seulement dans le pays Porcien, vers Beaumont-en-Argonne et Buzancy, mais encore aux environs de Carignan. Les monuments historiques classés sont au nombre de cinq (Mouzon, Rethel, Sainte-Vaubourg, Vernel, portail de Vouziers). Après Jean Hubert, M. Jadart voudrait voir classer une trentaine d'édifices, entre autres les églises remarquables de Donchery, Mézières, Renwez, curieux monuments gothiques. Braux et Molhain dont les cryptes mériteraient d'être dégagées. Au total, deux cent cinquante édifices, sur cinq cents environ, sont dignes d'intérêt et valent d'être conservés pour eux-mêmes et pour les objets curieux qu'ils renferment.

Le second chapitre contient la *statistique des édifices religieux au point de vue de leurs dates et de leurs styles*. Peu de chose dans les monuments du style roman : Braux (l'abside ne me paraît pas antérieure au ^{xii}^e siècle), Attigny (la tour), La Val-Dieu, Sault-Saint-Remy (la seule église romane entière) ; j'ajouterai les tours archaïques de Vendresse et de Warcq. Au ^{xiii}^e siècle, peu de monuments aussi, mais un de premier ordre, Mouzon, et des parties de plusieurs autres églises, dont il est indispensable de distinguer les additions des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles (par exemple, à Donchery, raccord des arcades de la nef (datée de 1514) avec les gros piliers (^{xiii}^e siècle) du clocher). A propos de l'église de Renwez, Jean Hubert la date du ^{xiv}^e siècle ; M. Jadart semble l'attribuer au ^{xiii}^e ; si elle est vraiment du ^{xiv}^e siècle, c'est le monument le plus curieux de cette époque. Pour les édifices de la fin du gothique, M. Jadart regarde comme très faible la part à attribuer au ^{xv}^e siècle ; c'est surtout dans la première moitié du ^{xvi}^e siècle que fleurit l'architecture du gothique flamboyant. Pour se rendre compte du nombre d'édifices construits à cette époque, il faut (selon la remarque de l'auteur) comprendre la nécessité d'un rajeunissement à opérer dans les vieux édifices délabrés ; très souvent aussi, dans les villages, les nefs (à la charge des habitants) ont dû rester sans voûtes jusqu'au ^{xvi}^e siècle. La Renaissance a laissé des morceaux d'architecture remarquable (portail de Vouziers). Aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, les églises élevées sont nombreuses, mais généralement sans style ; signalons cependant les églises d'Asfeld et de Novy. M. Jadart ne s'arrête pas là et conclut par des éloges mérités aux architectes modernes et contemporains.

Le dernier chapitre : *Bibliographie et iconographie des édifices religieux* est forcément assez sommaire. J'aurais aimé, pour ma part, à y trouver signalé l'excellent *Manuel d'archéologie française* de C. Enlart, qu'il est bon de faire connaître aux amateurs d'histoire, aux curés, aux instituteurs, qui tous peuvent ne pas en savoir l'existence et la grande valeur.

L'auteur de cette notice est un fervent protecteur des richesses du pays, quelle que soit leur nature. Il appelle l'attention du public pour préserver de la destruction les églises comme les vieux arbres, les objets d'art comme les inscriptions et les cloches. Nous nous associons à son appel et souhaitons que le régime nouveau du culte ne nuise en aucune façon aux intérêts de l'art et de l'histoire.

Paul COLLINET.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



LES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS INTÉRESSANT LES ARDENNES

Déposés aux Archives départementales à Metz.

L'ancien archiviste de la Moselle, M. Edouard Sauer (mort en 1903), a publié un *Inventaire des Aveux et Dénombrements déposés aux Archives départementales à Metz, précédé d'une notice sur la création de la chambre royale* (1). Cet ouvrage renferme beaucoup de noms de seigneurs de notre pays et de fiefs situés dans la région ardennaise ou, du moins, dans la partie du département qui relevait du Parlement de Metz (Château-Regnault, Sedan, Ivois-Carignan principalement). Nous avons extrait tous les aveux qui intéressent notre pays ; nous avons pris soin de rétablir la véritable orthographe des noms parfois altérés et d'ajouter quelques notes biographiques.

E. HENRY.

CHAPITRE PREMIER.

Inventaires des aveux et dénombrements qui se trouvent aux archives départementales à Metz.

3. — 1^{er} mars 1661. — Aveu donné au roi de France, à cause de sa seigneurie souveraine de Raucourt, par Jacques de Vanssay, chevalier, seigneur de La Malmaison et de Tansus, pour le fief terre et seigneurie de La Malmaison qu'il a acquis de Jacques de Merbricq, chevalier, et de François de Roussy, chevalier, et de dame de Merbricq, sa femme. — Un sceau.

Jacques de Vanssay, seigneur de Tansus, intendant du prince, capitaine d'infanterie au régiment de Fabert (1654), major au gouvernement de Mézières le 10 novembre 1666, puis à Sedan le 10 janvier 1673, est mort à Sedan, catholique, le 24 octobre 1681. Il avait acheté La Malmaison devant Ducloux, notaire à Sedan, le 2 août 1660. Suivant acte de Roujoux et David, du 30 mars 1664, J. de Vanssay et Anne d'Herbin, sa femme, donnèrent ces château, terre et seigneurie à leur fille Eléonore, mariée à Jacques de Mecquenem.

(1) Metz, J. Scriba, 1894, in-4° carré (xviii-232 pages).

5. — 19 avril 1667. — Aveu fourni au roi de France, à cause de ses châteaux et châtelainies de Chauvency, terre conquise au pays et duché de Luxembourg, par Christophe de Custine, chevalier, seigneur d'Auflance, etc., pour ce qu'il possède à Moiry et pour une cense appelée de La Tour.

Christophe de Custine est mort à Buzy (Meuse) le 18 septembre 1691. Son fils aîné, François-Théodore, né à Auflance le 29 avril 1657, épousa une demoiselle de Choiseul, dont les petites-filles s'allièrent aux familles de Lambertye et de Vassinac d'Imécourt.

12. — 5 novembre 1667. — Aveu donné au roi à cause de sa souveraineté de Château-Regnault, par Henry Scaillette, avocat au Parlement de Metz, pour la terre et seigneurie d'Haulmé.

Henri Scaillette, de l'Université de Pont-à-Mousson, fut reçu avocat au Parlement de Metz le 8 juillet 1657.

31. — 27 novembre 1668. — Aveu donné au roi à cause de son château de Mouzon, par Hubert de Lhostel, écuyer, seigneur de Sarre, Moulin, Inor, Pouilly en partie et de la Mothe, pour lesdites terres et seigneuries de Sarre et de la Mothe. — Un scel.

Hubert de l'Hostel était mort en 1691; sa veuve, née Elisabeth Durban, de Mouzon, était débitrice envers son fils Charles de 4,000 livres.

43. — 29 novembre 1677. — Aveu donné au roi à cause de sa souveraineté de Sedan, par Nicolas Thibault, pour la seigneurie de Reméhan.

Denis Thibault, marchand à Bouillon, acquit la seigneurie de Reméhan, par échange, le 21 juin 1677, avec Albert de Gerlais, seigneur de Corbion.

62. — 10 mars 1681. — Aveu et dénombrement donné au roi par François de Saint-Laurent, écuyer, pour le fief de Saint-Laurent, situé au-dessus d'Aislemont (Aiglemont). — Un scel.

63. — 11 mars 1681. — Aveu et dénombrement donné au roi à cause de sa prévôté de Château-Regnault, par Claude Robin, pour la terre et seigneurie de Montigneubois (Montigny-aux-Bois), et des maisons, jardins, prés et revenus sur les bans de Mohon, Lafrancheville, Evigny. — Un scel.

66. — Avril 1681. — Aveu et dénombrement donné au roi à cause de son comté de Chiny, par Jacques Dravergny, écuyer, pour partie des terre et seigneurie de Neufmanil, Cons-la-Grandville, Aiglemont, Maton (1), Dampicourt, Sapogne, La Morteau et Robelmont.

Jacques Dravergny, chevalier, seigneur de la Biotière, Neufmanil et Aiglemont, Matton, etc., demeurant à Clefay, est mort à Stenay le 27 juin 1711. Il avait épousé Charlotte Desprez de Barchon, demeurant à Champigneul-Clefay (Ardennes).

(1) Ou Mathon, ancien fief, territoire de Dampicourt.

86. — *21 Avril 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Foucault de Roussy, seigneur des Ayvelles, au nom de Suzanne et Anne de Rou(cy), ses filles, nées de son mariage avec Anne Sibille de Pouilly, pour le quart qu'elles possèdent des villes de Forbach et de Saint-Avoid.

Foucault de Roucy, seigneur de Manre et des Ayvelles, était veuf en 1687. Ses filles ont été baptisées à Nouvion-sur-Meuse. Anne de Roucy fut mariée deux fois, la première à J.-B.-Philippe de Vigneulle du Sart, seigneur de Vintrange, et la deuxième à Nouvion, en 1716, à Jean d'Aguisy, seigneur de Rume.

243. — *22 mai 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Louis de d'Ainville, écuyer, seigneur de Lamécourt, pour la seigneurie de Lamécourt. — Un sceau.

Louis de Dainville est mort à Guignicourt le 29 janvier 1709, âgé de 92 ans.

263. — *26 mai 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Jean Colas dit Laroche, ancien commandant de dragons, colonel des terres et principauté de Sedan, Donchery et Mouzon, pour la portion qu'il possède dans la seigneurie de Beaumesnil (écart de Haraucourt). — Un sceau.

Jean Colas dit Laroche, lieutenant à la Compagnie de dragons de Servigny et capitaine des terres de Sedan, capitaine du faubourg du Mênil et colonel des terres souveraines de Sedan. Il était protestant et abjura le protestantisme ; mort à Balan le 20 août 1693.

264. — *26 mai 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Jean Billot, pour la moitié de la terre et seigneurie de Lamécourt. — Un sceau.

Jean Billot, greffier en chef au présidial de Sedan, né à Sedan le 27 septembre 1643, est mort à Sedan le 1^{er} avril 1700. Sa propriété de Lamécourt fut saisie. Son fils, Nicolas Billot, et Madeleine Morizet, femme de ce dernier, furent parrain et marraine, en l'église de Francheval, le 3 janvier 1695, du fils de David Billot et de Jeanne Carbon, de Charleville.

314. — *2 juin 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Jean-Philippe de Suève, chevalier, seigneur de Pouilly, Aincreville (Meuse), pour partie de la seigneurie des terres communes de Colmé. — Un sceau.

324. — *3 juin 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Jacques Martin, pour le fief appelé le jardin Ribaumé à Thelonne. — Un sceau.

325. — *3 juin 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Nicolas de Villelongue, pour partie des terres et seigneurie d'Epiez et Grand-Failly et du fief de Bessu, écart de Bièvres, duché de Carignan. — Un sceau.

Cette propriété a appartenu depuis à la famille D'Esse, de Carignan.

334. — 7 juin 1681. — Aveu et dénombrement donné par Albert de Pouilly, chevalier, pour partie des terres et seigneuries de Pouru, Terme et Fresnoy, Messincourt, Villers-devant-Orval, Thonne-la-Long, pour le fief sis à La Ferté, partageable avec le comte de Soissons, pour ceux de Maugré et de La Malmaison et pour les dîmes de Morfontaine. — Un sceau.

Albert de Pouilly mourut à Pouilly le 14 janvier 1743, âgé de 83 ans.

343. — 12 juin 1681. — Aveu et dénombrement donné par Jean D'Esse, docteur en médecine, Elisabeth et Madelaine Hamal, Philippe et Jacques Ducloux, pour le fief de Bresle, ban de Noyers. — Quatre sceaux.

Jean D'Esse était fils de Richard Desse, médecin, né en Irlande, paroisse de Feure, qui vint à Sedan et épousa, le 15 février 1674, Charlotte Fouquet, protestante convertie, fille de René Fouquet, seigneur de Mézières, et de Magdeleine d'Herbin ; c'est par ce mariage que le fief de Bresle passa dans la famille D'Esse. Il signait Deasse.

346. — 12 juin 1681. — Aveu et dénombrement donné par Louis Bonneau, seigneur de Breux, pour le fief de La Ferté, duché de Carignan.

Jean-Louis Bonneau, maître de forges de la Soye (Belgique), fut anobli par lettres patentes de S. M. I. du 29 juin 1701. (Voir l'*Histoire de Breux*, par Houzelle.)

357. — 16 juin 1681. — Aveu et dénombrement donné par René-Louis de Hezecques, écuyer, pour partie des terres et seigneuries de Messincourt et Lombut, qu'il a laissées à titre d'engagement avec faculté de rachat.

Philippe-Jacques de Hézecques, seigneur de Montzeville, Messincourt, Nepvant, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Lorraine, fils de René-Louis, est mort à Messincourt le 27 août 1742, âgé de 85 ans.

362. — 17 juin 1681. — Aveu et dénombrement par Jean de Ruzé, pour la terre et seigneurie de La Moncelle. — Un sceau.

Le 21 avril 1659, Jean de Ruzé, ci-devant bourguemestre de Maëstrich, époux de Elisabeth de Fineman, veuve de Louis S^r de Briancourt, acheta devant Desmoulin et Sperlette, notaires à Sedan, la moitié de la terre et seigneurie de Lamoncelle 14,300 livres. Jean de Ruzé se remaria, le 2 juillet 1670, à Julienne de Bospier, fille d'un orfèvre du prince de Sedan.

366. — 17 juin 1681. — Aveu et dénombrement donné par les maire et échevins de la ville de Sedan, représentés par Ponce Lamorlette, premier échevin de ladite ville pour les octrois, gabelles, rentes et revenus de ladite ville. — Un sceau.

373. — 19 juin 1681. — Aveu et dénombrement donné par François Christophe de Custine, chevalier, pour les terres et seigneuries de Villy, etc. — Un sceau.

411. — *28 juin 1681.* — Aveu et dénombrement donné par René d'Els, écuyer, pour les fiefs nobles d'Illy et de Fleigneux. — Un sceau.

413. — *28 juin 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Philippe-René d'Els, écuyer, pour la terre et seigneurie de Pouru-Saint-Remy. — Un sceau.

Le 19 août 1655, Philippe de Tiges, seigneur du Petit-Failly et autres lieux, y demeurant, a cédé ses droits dans la seigneurie de Pouru-Saint-Remy à Théodore d'Els, né à Cologne, décédé à Sedan le 23 janvier 1673, et Anne de l'Arbrespine, sa femme. René d'Els, leur fils, est né à Illy le 5 avril 1645.

416. — *29 juin 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Charles-François de Mouzay-Aultrecourt, pour les terres et seigneuries de Flassigny, et la cense de La Fontaine à Moiry. — Un sceau.

420. — *30 juin 1681.* — Aveu et dénombrement donné par le maire, lieutenant et échevin de Carignan, pour les droits, domaines, etc., que cette ville possède.

427. — *Juillet 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Catherine de Chaumont comme héritière d'Alexis de Chaumont, écuyer; Marie-Anne de Chaumont; Elisabeth de Chaumont, et demoiselle Catherine de Jumel, leur nièce, pour la terre et seigneurie de Lombut; une maison-forte à Sapogne, etc., et des droits sur les biens communaux de Bouillon.

436. — *Juillet 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Jean Franquin, pour le quart de la seigneurie de Lombut au duché de Carignan.

502. — *29 juillet 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Jacques Mailriant, pour un douzième de la terre et seigneurie de Maugrez (ferme près Carignan). — Un sceau.

512. — *2 août 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Salomon de Sons, chevalier, seigneur de Monfauxel (Ardennes), pour la terre et seigneurie de Vandières.

560. — *30 septembre 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Denis de Gerlays, escuyer, prévôt de la cour souveraine de Bouillon pour le fief de Reméhan. — Un sceau.

Denis de Gerlays est mort à Corbion entre le 22 janvier et le 28 février 1698. Cette seigneurie avait été acquise par Albert Gerlays, mort le 4 janvier 1688, et Catherine de Lochon, son épouse, avant 1654.

606. — *12 novembre 1631.* — Aveu et dénombrement donné par Jean de Wœstenraedt, pour tout ou partie des terres et seigneuries de Sclassin, etc., Gernelle et Rumel.

616. — *24 novembre 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Agnès, Suzanne, Laurence et Pauline de Wauthier, pour la terre et seigneurie de Neufmanil et les bois de fief de Hulin, tant dudit Neufmanil que de la Grande Ville de Cons.

619. — *29 novembre 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Claude de Coispel d'Auverne, agissant tant en son nom qu'en ceux de Nicolas André, pour partie des terres et seigneuries de Bohan et du fief de Boisjean. — Un sceau.

623. — *29 novembre 1681.* — Aveu et dénombrement par Christophe de Custine, chevalier, pour les terres et seigneurie de Villers-le-Rond, Han et Saint-Jean (près Marville), Villers, Cloye, Vaux, Moiry, Villers-devant-Orval, Linay, Fresnois-la-Moutagne, Wal, Auflance, Messincourt et Tétaigne. — Un sceau.

630. — *Décembre 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Roland de Lescuyer, chevalier, pour la terre et seigneurie de Bohan. — Un sceau.

Roland de l'Escuyer, seigneur de Bohan, Hagnicourt, Chevrières et autres lieux, est mort en 1734, sans enfants.

636. — *4 décembre 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Nicolas Desprez de Barchon, écuyer, pour les trois quarts de la terre et seigneurie de Neufmanil et du fief de Cons-la-Grandville.

639. — *5 décembre 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Anne de Sailly, pour partie des terres et seigneuries de Bazailles, Montigny-sur-Chiers et Auflance. — Un sceau.

668. — *30 décembre 1681.* — Aveu et dénombrement donné par Gabriel de Sommièvre de la Gardette, commandant pour le roi à Hambourg, pour les terres et seigneuries de : Tassigny, Sapogne, Villers-devant-Orval, La Ferté, Charbeaux, Moiry et Herbeval. — Un sceau.

695. — *19 janvier 1682.* — Aveu et dénombrement donné par Jean-François de Moustier, écuyer, l'un des gardes du corps du roi, pour la terre et seigneurie et maison-forte de Margny. — Un sceau.

Jean-François de Moustier, seigneur en partie de Margny, mort à Margny le 21 mars 1725, fut enterré dans la chapelle de la Trinité. Sa veuve, Martine Hurzet, est morte à Herbeval le 23 septembre 1751, âgée de 81 ans, et a été inhumée dans la chapelle de la Trinité, église de Margny.

721. — *16 février 1682.* — Aveu et dénombrement donné par Anne d'Allamont, comtesse de Mérode, pour tout ou partie des terres et seigneuries de Malandry, Linay, etc., et une cense appelée Chon, située sur le ban d'Olizy. — Un sceau.

800. — *8 juillet 1682.* — Aveu et dénombrement donné par Philippe Croyé, capitaine de la Compagnie de la Jeunesse de Sedan, pour le fief de Houleux de la Cour et de la Corne, situés à Bazeilles. — Un sceau.

Philippe Croyé, né à Sedan, rue de l'Horloge, était petit-fils de Faron Croyé, qui fut receveur de la ville de Sedan. Il est mort en émigration, après la Révocation de l'Edit de Nantes.

924. — *1^{er} juin 1683.* — Aveu et dénombrement donné par Catherine de Villers, veuve de Michel de Bouteville, chevalier, seigneur de Lafayette et lieutenant, pour le roi, des ville et citadelle de Mézières, pour partie des terres et seigneuries de Villers-devant-Mouzon et de Létanne. — Un sceau.

939. — *28 septembre 1683.* — Aveu et dénombrement donné par Pierre de Guillon, écuyer, ancien capitaine au régiment de Picardie.

Jacques de Vion, chanoine, et Nicolas de Vion, capitaine au régiment de Normandie, pour la terre et seigneurie d'Angecourt. — Un sceau.

Pierre de Guillon avait épousé à Metz, le 6 mars 1676, Madeleine Ferry. Sa fille Anne, qui hérita de la seigneurie d'Angecourt, naquit à Metz, protestante, le 24 avril 1684, mourut à Sedan le 5 août 1744 et fut enterrée dans l'église Saint-Laurent.

Jacques de Vion, chanoine de Rozoy, prieur de Saint-Louis-de-Dormans, naquit à Raucourt le 27 novembre 1655, mourut le 20 juillet 1723 et fut enterré dans l'église d'Angecourt.

Nicolas de Vion fut baptisé à Raucourt le 14 décembre 1662 et mourut à Bar-le-Duc le 28 février 1720.

949. — *7 mars 1684.* — Aveu et dénombrement donné par Pierre Dupin, escuyer de la Vallée, lieutenant au régiment de cavalerie de Beauprey, et Anne Charlet, sa femme, pour des rentes sur les moulins de la ville de Mouzon. — Un sceau.

961. — *11 mai 1685.* — Aveu et dénombrement donné par Humbert de Sardé, pour les terres et seigneurie de Villers-devant-Orval. — Un sceau.

969. — *Mai 1686.* — Aveu et dénombrement donné par Jean de la Chevardièrre, escuyer, seigneur du Frety, aide-major de la ville de Mézières, et Antoinette de Castignaux, sa femme, pour la terre et seigneurie de Cons-la-Grandville. — Un sceau.

Jean de la Chevardièrre est mort à Mézières le 6 juillet 1689.

1033. — *Septembre 1701.* — Aveu et dénombrement donné par Louis de Pouilly, écuyer, pour les terres et seigneurie de Hianquemine (1), pour une cense de Thonne-le-Thil et pour des rentes sur les moulins de Mouzon. — Un sceau.

(1) Ferme ruinée, territoire de Thonne-le-Thil.

1035. — *Novembre 1701.* — Aveu et dénombrement donné par Philippe-Honoré de Reumont, chevalier et autres, pour partie des terres et seigneuries de Vaudoncourt, Ecouviez, Blagny. — Un sceau.

Philippe-Honoré de Reumont, marié le 8 mai 1696 à Vaudoncourt, où il demeure avec Marie de Landres de Brye, mort le 10 février 1745, âgé de 80 ans. La famille de Reumont possédait la seigneurie de Flassigny et Fresnois, près Montmédy. Ph.-H. de Reumont est actuellement représenté par la famille de Coudenhoven.

1117. — *11 février 1722.* — Aveu et dénombrement par Charles d'Escanneville, chevalier, seigneur de Rocan, Chéhéry, Luzy, pour partie des terres et seigneuries de Rehon et de Heumont. — Deux sceaux.

Ch. d'Escanneville est mort à Chéhéry le 18 décembre 1739 et a été inhumé dans l'église.

1190. — *24 avril 1738.* — Aveu et dénombrement par Pierre de la Grive des Assises, ancien maire de Donchery, pour 1/54^e des terres et seigneuries de Rehon et de Heumont. — Un sceau.

Pierre de la Grive, écuyer prévôt de nos seigneurs les maréchaux de France, est mort à Donchery, ancien maire perpétuel de cette ville, le 30 octobre 1744, âgé de 69 ans.

1312. — *3 novembre 1780.* — Aveu et dénombrement donné par Anne de la Garde, veuve de Henri de Vissec de Latude, chevalier, ancien maître de camp de dragons, lieutenant du roi, gouverneur de Sedan; Jean, baron de Vissec de Latude, capitaine au régiment d'Artois; Jean-Baptiste, comte de Vissec de Latude, lieutenant colonel au régiment Dauphin (dragons); Jean-Maurice de Vissec de Latude, capitaine au régiment de Languedoc (infanterie), et Bernard de Latude, chevalier, capitaine d'infanterie, pour la terre et seigneurie de Muraut, écart de Damvillers.

Anne de Lagarde, veuve de Henri de Vissec, née à Verdun, est morte le 20 mai 1784, âgée de 73 ans.

Jean de Vissec, né à Verdun le 14 octobre 1734, condamné par le tribunal révolutionnaire de Paris le 28 ventôse an II, fut exécuté.

Jean-Baptiste, lieutenant colonel, demeura en Normandie.

Jean-Maurice, né à Sedan le 28 décembre 1738, fut tué par les révolutionnaires sedanais le 5 septembre 1792; sa fille, Anne-Joséphine, faillit être guillotinée à Paris avec son oncle, qui suit.

Bernard, né à Sedan le 13 février 1743, fut aussi victime des révolutionnaires sedanais, Thermidor, sauva sa tête. Sa femme, née Magallon de la Morlière, mourut de chagrin en 1792.

Cette famille fut en général victime de la Révolution.

1313. — *5 novembre 1780.* — Aveu et dénombrement donné par Louis-Philibert de la Grive des Assises, prêtre, prieur de Saint-Fulgent, chanoine de Saint-Méry à Paris, y demeurant,

cloître et paroisse Saint-Méry, pour partie des terres et seigneuries de Rehon et Heumont. — Un sceau.

Louis-Philibert de la Grive des Assises est mort à Donchery le 21 vendémiaire an XIII, âgé de 80 ans et 10 mois.

1359. — *23 novembre 1782.* — Aveu et dénombrement donné par Nicolas-François Desprez de Barchon, chevalier, pour la terre et seigneurie de Neufmanil.

Nicolas-François Desprez, chevalier, écuyer, seigneur de Neufmanil, né à Neufmanil le 27 avril 1721, est mort à Charleville le 3 avril 1793.

CHAPITRE II.

Inventaire des aveux qui ne se trouvent pas aux archives de Metz, mais qui ont été analysés dans quatre états déposés auxdites archives au commencement du XIX^e siècle.

1366. — *1667.* — Aveu donné par Henry Scaillet, pour la terre et seigneurie d'Haulmé.

1368. — *28 mars 1681.* — Aveu donné par Pierre Lebrun, pour partie de la terre et seigneurie d'Haulmé.

1413. — *18 novembre 1699.* — Aveu donné par Jean de Saint-Vincent, pour la terre et seigneurie de Létanne.

Jean de Saint-Vincent, marié à Stenay le 23 mai 1684.

1414. — *24 janvier 1700.* — Aveu donné par Jean de Bouteville, pour partie des terres et seigneuries de Villers-devant-Mouzon et de Létanne.

Jean de Bouteville, né à Mézières le 13 juin 1665, est mort à Sapogne, près Carignan, le 5 juillet 1705 ; il possédait partie de la seigneurie de Villers par représentation de Catherine de Villers, sa mère.

1421. — *28 septembre 1700.* — Aveu donné par Jean Lambin, pour partie de la terre et seigneurie de Lombut.

Jean Lambin d'Anglemont de Tassigny, devenu par la suite seigneur de Reméhan, est la tige, dans les Ardennes, de la famille actuelle de Tassigny.

1422. — *30 décembre 1700.* — Aveu donné par Louis-Maurice Andrieux, pour partie de la terre et seigneurie de Lamoncelle.

Louis-Maurice Andrieux, lieutenant au régiment de Normandie, avait épousé à Sedan, le 3 mai 1698, Marthe Deshayes, veuve de Urbain Le Pelletier, de Beauvais. C'est cette dame qui était propriétaire de la seigneurie.

1425. — *25 février 1701.* — Aveu donné par Nicolas Louvel, pour partie de la terre et seigneurie de Létanne.

1430. — *8 août 1701.* — Aveu donné par Pierre d'Esguillon et autres, pour partie de la terre et seigneurie d'Angecourt.

Cette famille de Guillon, protestante, a fourni des magistrats à la cour souveraine, au présidial de Sedan et au parlement de Metz.

1431. — *10 août 1701.* — Aveu donné par Henri Scaillet, pour la terre et seigneurie de Boisjean (près Failloué).

1432. — *27 août 1701.* — Aveu donné par François de Lux, pour partie de la terre et seigneurie d'Illy et pour partie de celle de Fleigneux.

Seigneur de Corbion, Maucourt, Noirfontaine et Illy, F. de Lux est mort à Corbion le 2 avril 1725, âgé de 62 ans.

1433. — *27 août 1701.* — Aveu donné par Jean Richard d'Esse, pour un fief appelé Brillé (Bresle), à Noyers (maison, terre et prés).

1436. — *3 septembre 1701.* — Aveu donné par la veuve de Jean Colas pour partie de la terre et seigneurie de Beaumesnil.

1437. — *13 septembre 1701.* — Aveu donné par J.-B. Lebourgeois, pour partie de la seigneurie de Mairy.

J.-B. Le Bourgeois, seigneur du Cherray et de Mairy, né à Mouzon le 16 septembre 1637; lieutenant-général au bailliage de Verdun le 8 janvier 1676, président au présidial le 27 septembre 1685. Ses descendants furent magistrats à Verdun et seigneurs de Mairy jusqu'à la Révolution.

1438. — *17 septembre 1701.* — Aveu donné par la comtesse de Mérode, pour la terre et seigneurie de Malandry, avec partie des terres et seigneurie de Linay.

1439. — *26 septembre 1701.* — Aveu donné par Jean de Vassinac, pour partie de la terre et seigneurie d'Amblimont et le Sartage.

Jean de Vassinac d'Imécourt, né à Sedan le 4 janvier 1655, est mort lieutenant-général des armées du roi, enterré à Inor le 1^{er} avril 1745, gouverneur de Montmédy.

1440. — *1^{er} octobre 1701.* — Aveu donné par Jean de Mecquenem, pour partie de la terre de La Malmaison.

1442. — *25 novembre 1701.* — Aveu donné par Denis Huard, pour le fief de la Fontaine, à Moiry.

1444. — *9 décembre 1701.* — Aveu donné par Jean Gilbert, pour un fief dit le jardin Ribaunet, à Thelonne, jardin avec colombier.

1456. — *19 novembre 1706.* — Aveu donné par Isaac Croyé, pour le fief du Houleux, à Bazeilles, sept fauchées de pré pour le fief de la Cour (un clos de trois arpents et demi), et pour le fief de la Corne (quatre fauchées de pré), le tout à Bazeilles.

Isaac Croyé était fils de Philippe; né à Sedan le 16 août 1681, conseiller honoraire au présidial de Sedan, il est mort au même lieu le 17 avril 1765.

1457. — *1^{er} avril 1707.* — Aveu donné par François Rambour, pour partie de la terre et seigneurie de Lamécourt.

François Rambour, procureur du roi, né à Sedan, est mort en cette ville le 11 décembre 1715, à l'âge de 29 ans.

1458. — *19 mars 1708.* — Aveu donné par Jean-François de Fumeron, pour partie du moulin banal de Beaumont-en-Argonne.

Jean-François de Fumeron, seigneur de la Berlière, est mort à Mézières le 19 septembre 1738, âgé de 84 ans, ancien ordonnateur des guerres.

1465. — *2 août 1715.* — Aveu donné par Ch. de Mecquenem, pour la terre et seigneurie de la Malmaison.

Ch. de Mecquenem est mort le 1^{er} février 1746, à la Malmaison.

1466. — *5 août 1715.* — Aveu donné par Antoine Franquin, pour la terre et seigneurie de Lamoncelle.

1471. — *24 novembre 1715.* — Aveu donné par Ch.-François Namurois, pour partie de la terre et seigneurie de La Francheville.

Ch.-François Namurois, conseiller du roi, commissaire des finances en Champagne, capitaine de chasse de la principauté d'Arches, consul et maire de Charleville, est mort le 21 avril 1743, à Charleville, âgé de 91 ans.

1473. — *12 juillet 1716.* — Aveu donné par Albert de Gerlays, pour le fief de Reméhan, maison, terres et prés.

Jean-Albert de Gerlais, écuyer, prêtre, seigneur de Reméhan, fit un baptême à Francheval le 3 novembre 1716.

1474. — *30 août 1716.* — Aveu donné par Jean Jardon, pour le fief nommé Breel, situé à Noyers, maison, terres et prés.

Jean Jardon, conseiller du roi en la maîtrise des eaux et forêts de Sedan, est mort à Sedan en décembre 1716, âgé de 36 ans, époux de Marie-Thérèse Jardon.

1476. — *12 septembre 1716.* — Aveu donné par Daniel Joustan et autres, pour partie des terres et seigneurie de Haulmé et de Boisjean.

1481. — *5 décembre 1717.* — Aveu donné par Claude Sigault, pour un fief à Amblimont.

Claude Sigault, greffier de l'hôtel de ville de Mouzon, est mort à Mouzon le 8 janvier 1738, âgé de 85 ans.

1489. — *14 mars 1719.* — Aveu donné par Philippe-François de Coudenhoven, au nom d'Anne-Scholastique-Françoise de Custine, sa femme, pour la terre et seigneurie de Moiry; pour la cense dite la Tourelle, et pour un gagnage audit Moiry, provenant des seigneurs de Malandry.

Anne-Scholastique-Françoise de Custine est née à Aulance le 15 mai 1660.

1490. — *Juillet 1719.* — Aveu donné par Antoine Fransquin, pour la terre et seigneurie de Lamoncelle.

1495. — *28 décembre 1720.* — Aveu donné par Jacques Galland, pour le fief de la Chatoire, écart de La Francheville (bailliage de Mohon), consistant en maison, bois, terres et prés.

Galland fait aveu, le 7 janvier 1721, pour le même fief (archives

à Mézières) : 7 jours de bois environ, 80 jours de terre entourant ledit bien, 10 jours et un jardin et vieille mazure.

Jacques Galland, chevalier de Saint-Lazare, conseiller du roi, commissaire provincial des guerres de la frontière de Champagne, demeurant à Charleville, y est décédé le 15 février 1737, âgé de 62 ans.

1500. — *10 mai 1722.* — Aveu donné par Elisabeth Lebrun, veuve Peltier, « et autres », pour partie de la terre et seigneurie d'Haulmé.

1501. — *16 juin 1722.* — Aveu donné par Jeanne Midrouet, veuve Biguet, pour partie de la terre et seigneurie de Villers-devant-Mouzon.

Jeanne-Marguerite Midrouet, fille d'un procureur du roi au bailliage de Mouzon, avait épousé Marius-Etienne Biguet, avocat en parlement à Charleville, le 22 janvier 1709. Elle épousa en deuxième nocces, à Sedan, le 26 mai 1728, Edmond de Bouteville, seigneur de Cumières et Villers-devant-Mouzon.

1509. — *22 décembre 1722.* — Aveu donné par Nicolas Oudet, pour partie et seigneurie de la terre d'Angecourt.

Nicolas Oudet, né à Luzy le 4 avril 1688, est mort à Angecourt le 6 février 1760.

1511. — *3 février 1725.* — Aveu donné par Christophe, marquis de Custine, pour la terre et seigneurie de Villy (prévôté de Carignan), etc.

1513. — *25 octobre 1725.* — Aveu donné par J.-B. Aubry, pour le fief de Mohon (maison et dépendances).

J.-B. Aubry, avocat au parlement et au bailliage de la principauté d'Arches, était seigneur de Vaudemaison et de Branchicourt.

1514. — *29 décembre 1725.* — Aveu donné par Radelet de Moletriers, pour partie de la terre et seigneurie de Lamécourt.

Radelet des Moletriers (Onésime), avocat, conseiller au parlement de Metz pendant 38 ans, était né à Donchery le 15 octobre 1676.

1515. — *1^{er} juin 1726.* — Aveu donné par la comtesse de Mérode, pour la terre et seigneurie de Malandry, etc.

1516. — *11 juillet 1727.* — Aveu donné par la ville de Mézières, pour le bois nommé le grand Amillon (Hamillon), de 100 arpents à Monthermé; pour un autre de 100 arpents à Nouzon, et un autre aussi de 23 arpents aussi à Nouzon.

1527. — *16 janvier 1736.* — Aveu donné par Victor-Amédée de Savoie, prince de Carignan, pour la ville et duché de Carignan dont dépendent les terres et seigneuries suivantes : Osnes, Messincourt, Sachy, Escombres, Matton, Clémency, Trembloy, les Deux-Villes, Williers, Mogues, Charbeaux, Signy-Montlibert, Bièvre, La Ferté, Margut, Fromy, Linay, Blagny, Sailly, Vaux, Euilly, Tétaigne, Puilly, Margny, Herbeuval, Villy, Sapogne, Aulfance,

Malandry, Lombut, Pouru-aux-Bois, Cernay (ferme), Champel (ferme), La Goberie (Bièvre), Le Bessu, La Petite Bièvre, Presle (Villy), Blanchampagne, Wé, Way, Buchy, Mandrezy (Puilly), Chèvre (écart de Puilly), La Malvoisine (dépendant de l'abbaye d'Orval); pour les fiefs de Maugray, Pilon-Roncart, Chauvency-Saint-Hubert et Brévilly.

1528. — *21 mars 1736.* — Aveu donné par Claude Martinet, pour un fief appelé le Moulin-le-Blanc (à Mézières), comprenant maison, terres et prés.

1529. — *9 août 1736.* — Aveu donné par Thomas-Claude Renart de Fuschemberg, pour partie terre et seigneurie d'Amblimont-en-Argonne.

Thomas-Claude Renart de Fuschambert, marquis d'Amblimont, est mort à Rochefort le 30 octobre 1772, chef d'escadre des armées navales.

1530. — *11 août 1736.* — Aveu donné par Pierre Baulmont, pour partie terre et seigneurie d'Haulmé.

Pierre Baulmont, ancien directeur et capitaine de Charleville, est mort à Charleville le 13 janvier 1743; 59 ans.

1535. — *14 mars 1739.* — Aveu donné par Innocent-Marie de Wassinhac, pour terre et seigneurie, fief d'Amblimont, dont dépendent différents immeubles.

Innocent-Marie de Wassinhac est mort le 5 septembre 1747; 27 ans.

1536. — *24 août 1740.* — Aveu donné par Henri de Vissec, pour partie terre et seigneurie de Lamécourt.

Henri de Vissec de Latude est mort à Sedan le 31 janvier 1761, âgé de 80 ans, lieutenant de roi à Sedan.

1537. — *24 juillet 1741.* — Aveu donné par Jean Florentin Lambin, pour terre et seigneurie de Remehan.

Jean-Florentin Lambin d'Anglemont est mort avant 1777.

1538. — *9 septembre 1743.* — Aveu donné par la veuve de Jacques l'Arrivé, pour partie terre et seigneurie de Lamécourt.

1539. — *15 novembre 1743.* — Aveu donné par Jean Gérard, demeurant au château de Sedan, pour partie terres et seigneuries d'Illy et Fleigneux.

1540. — *16 novembre 1743.* — Aveu donné par J.-B. de Lhotel, pour terre et seigneurie du Sart.

1542. — *24 août 1745.* — Aveu donné par René Chevalier (marié à Charleville, le 3 octobre 1737, avec Marie-Elisabeth Baulmont), et autres, pour partie terre et seigneurie d'Haulmé.

1543. — *14 septembre 1745.* — Aveu donné par Melchior Leferon, pour partie terre et seigneurie de Lafrancheville.

Sa veuve, Madeleine Mailleu, est morte à Charleville le 3 janvier 1763.

1545. — *9 décembre 1747.* — Aveu donné par Pierre Bourguignon, pour le fief de Saint-Laurent à Aiglemont.

Jeanne-Louise Dugard, sa veuve, se remaria le 11 juillet 1763 à Denis de Basprez, à Charleville.

1546. — *6 avril 1748.* — Aveu donné par Anne-Marguerite Lechartreux, veuve Moulimont, pour 2/3 moulin banal de Beaumont-en-Argonne et 30 verges chènevières.

1549. — *23 avril 1751.* — Aveu donné par George-Charles Chardon, pour partie de la terre et seigneurie de Breux.

George-Charles Chardon, seigneur de Breux, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de Metz et Alsace, bailli et maître particulier des eaux et forêts de Carignan, est mort en cette ville le 26 octobre 1763 ; 70 ans.

1551. — *11 juillet 1754.* — Aveu donné par la veuve Jean Gérard, pour partie des terres et seigneuries d'Illy et Fleigneux.

1554. — *1^{er} octobre 1760.* — Aveu donné par Nicolas Oudet, pour la terre et seigneurie d'Angecourt.

1555. — *24 mai 1763.* — Aveu donné par Nicolas Petit, pour la cense et le fief de la Garenne à Bazeilles, composé de maison, 45 arpents de terre et 80 fauchées de pré.

Nicolas Petit, né à Sedan le 20 juin 1736, émigra ; ses biens furent vendus et sa femme fut emprisonnée au Mont-Dieu.

1562. — *11 juin 1768.* — Aveu donné par J.-F. de Vissec de Latude, pour la terre et seigneurie de Lamécourt.

Jean de Vissec de Latude, né à Verdun le 17 octobre 1734, est mort sur l'échafaud révolutionnaire le 28 ventôse an II, ancien major au régiment d'Artois-cavalerie.

1564. — *29 novembre 1768.* — Aveu donné par Ponce Gilson et autres, pour le fief Canel dit Franchecourt à Mohon (maison, terres et prés).

1565. — *22 décembre 1768.* — Aveu donné par Jeanne Bourguignon, pour le fief de Saint-Laurent à Aiglemont (maison, terres et prés).

1566. — *22 décembre 1768.* — Aveu donné par Marie-Louise Elisabeth-Nicole Viot, pour partie de la terre et seigneurie d'Haulmé.

1568. — *26 août 1769.* — Aveu donné par Jean Ballot, pour le fief de Haulmé (maison, terres et prés).

1569. — *11 novembre 1769.* — Aveu donné par Ch.-Ant. de Saint-Vincent et autres, pour partie de la terre et seigneurie de l'Estanne.

Charles-Antoine de Saint-Vincent, né à Létanne le 1^{er} mars 1726.

1570. — *23 décembre 1776.* — Aveu donné par Nicolas Petit, pour le fief de la Garenne, composé de 45 arpents de terre et 80 fauchées de pré, le tout situé à Bazeilles et bans voisins.

1571. — *12 janvier 1777.* — Aveu donné par Bernard Lambin de Tassigny, pour la terre et seigneurie de Reméhan, paroisse de Pouru-Saint-Remy.

Henri-Bernard Lambin d'Anglemont de Tassigny, né à Carignan le 23 octobre 1719, est mort à Reméhan, ancien major de cavalerie, régiment de Crussol, et juge de paix de Douzy le 30 novembre 1807.

1575. — *Juin 1777.* — Aveu donné par Marie-Charles-Ferdinand de Vassinac, pour la terre et seigneurie du grand Sart (commune de Vaux-les-Mouzon).

1577. — *10 août 1777.* — Aveu donné par Claude-François Colin de Curmont, pour la terre et seigneurie de Villers, près Mouzon.

Claude-François Colin de Curmont, fils d'un receveur de l'hôtel de ville de Bar-le-Duc, avait épousé à Sedan demoiselle Lamorlette.

1580. — *31 août 1777.* — Aveu donné par Marie-Charles-Ferdinand de Vassinac, pour 3/8^e patrimoniallement dans la terre et seigneurie d'Amblimont et le Sartage, plus 4/8^e dans la même terre et seigneurie d'Amblimont et le Sartage, d'où dépendent audit lieu une grosse ferme et une petite ferme venant du roi.

Marie-Charles-Ferdinand de Vassinac d'Imécourt, né le 13 décembre 1743, mestre de camp, colonel en second au 2^e régiment de cavalerie, est mort le 21 janvier 1780.

1582. — *1778.* — Aveu donné par la veuve de Charles-Pierre Desse et autres, pour la cense fief appelée la Fontaine à Mairy.

Ch.-Pierre Desse est mort à Carignan le 11 mars 1777. Sa veuve, Marie-Louise Le Roux, née à Mézières, est morte à Carignan, après avoir été emprisonnée au Mont-Dieu avec toute sa famille.

1589. — *4 janvier 1781.* — Aveu donné par Jacques-Dominique-Laurent le Bourgeois-Ducherray, pour partie de la terre et seigneurie de Mairy.

Jacques-Dominique-Laurent le Bourgeois du Cherray, seigneur de Mairy, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, garde du corps, né à Metz le 10 février 1725, mort à Dugny le 19 juin 1802.

1594. — *18 avril 1781.* — Aveu donné par Jean-François de Mecquenem, pour la terre et seigneurie de la Malmaison.

Jean-François de Mecquenem, seigneur de la Malmaison, écart de Raucourt, né le 2 février 1744 à Saint-Morel, est mort à la Malmaison le 18 janvier 1786.

1595. — *19 avril 1781.* — Aveu donné par Lucy Gérard, pour le fief d'Illy (terres et prés à Illy).

Le fief d'Illy appartenait ci-devant à Jacques Gérard, mort à Illy le 19 juillet 1765, et à Lucie Gérard, sa sœur, comme l'ayant hérité de Jean Gérard, leur père. Lucie Gérard racheta la part de son frère en 1767 et fut confirmée dans la seigneurie d'Illy en 1767 ; en l'an II, elle remit à l'autorité ses lettres de foi et hommage et mourut à Illy le 18 avril 1805, âgée de 92 ans.

1597. — *24 juillet 1781.* — Aveu donné par Thomas-Etienne Viol, pour partie de la terre et seigneurie d'Haulmé.

1598. — *22 août 1781.* — Aveu donné par Antoine et Joseph Orsel, pour la terre et seigneurie de la Grande et Petite Mécourt.

CHAPITRE III.

Inventaire des aveux et dénombrements qui se trouvent dans différents fonds des archives départementales, etc.

1617. — *24 août 1745.* — Aveu et dénombrement donné par René Chevalier et Marie-Elizabeth Baulmont, sa femme, pour la terre et seigneurie d'Haulmé.

René Chevalier, directeur des fermes du roi, à Charleville, épousa Marie-Elizabeth Baulmont, fille de Pierre Baulmont. (Voir le n° 1530.)

LE PROTESTANTISME DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(SUITE)

XXVIII

L'Édit de Nantes et sa révocation.

La statistique précédente témoigne de l'expansion du protestantisme et de l'importance qu'il avait prise dans nos régions. Plusieurs causes y avaient certainement aidé : la première fut la conversion au calvinisme d'Henri-Robert, prince de Sedan, survenue en 1560. Nous en avons déjà parlé et nous ne la rappelons que pour mémoire, insistant surtout sur la grande influence qu'eut cet événement, non seulement dans la principauté, mais encore dans les contrées voisines. Ce fut aussi, à la fin du xvi^e siècle, la promulgation de l'Édit de Nantes accordé aux protestants par Henri IV. Ce fait d'histoire générale nous intéresse trop pour que nous le passions sous silence.

Par cet Edit, sorte de traité fait avec le parti protestant, rédigé, signé en 1598 et publié en 1599, le roi oubliait toutes les injures passées avec défense de les rappeler ; il rétablissait l'exercice de la religion catholique dans tout le royaume avec interdiction de l'interrompre de nouveau. Il accordait la liberté de conscience aux huguenots dans toute la France, sans qu'ils pussent être contraints à faire un acte religieux contraire à leur croyance. L'exercice de la religion était permis aux gentilshommes, ayant haute justice, qui faisaient profession de la religion, dans toutes les villes où il était demeuré établi durant les années 1596 et 1597 et de plus dans les places où il avait été accordé par les conventions de Nérac et de Flein. Pour assurer l'exécution impartiale de la justice, le roi créait dans le Parlement de Paris une chambre spéciale (chambre de l'Edit) et des chambres mi-parties dans les Parlements de Toulouse, de Bordeaux et de Grenoble pour connaître les causes et procès de ceux de la religion. Enfin il était ordonné à ceux de la religion de se désister, dès à présent, de toutes pratiques, négociations et intelligences, ligues et associations, tant au dehors qu'au dedans du royaume (1).

Telles étaient les principales clauses de ce traité.

La dernière était surtout fort importante car, dit Gabriel Hanotaux, l'existence du parti protestant était une menace perpétuelle pour l'unité nationale ; tant qu'il existait comme organisation politique, l'unité du royaume était irréalisable. Les calvinistes, en effet, mettaient la cause de la religion au-dessus de tout autre intérêt et leurs principes les engageaient à se porter mutuellement secours, sans égard aux frontières qui séparent les états et les nationalités. Leurs tendances étaient républicaines et se résumaient en une seule formule : indépendance et autorité des communautés. Cependant les esprits pondérés, les seigneurs, les magistrats, la bourgeoisie, comprenaient le danger de subordonner les intérêts du protestantisme français et de la paix aux intérêts généraux de la cause en Europe, tandis que la démocratie calviniste, les fous, les exaltés, eussent fait sauter le pays et la cause elle-même pour ne rien abandonner des conceptions de leurs étroits cerveaux (2).

Et ce qui justifie ces réflexions, c'est que, outre l'exercice

(1) Ph. Le Bas : *Annales historiques de la France*, t. I.

(2) Gabriel Hanotaux : *La crise européenne de 1621* (*Revue des Deux-Mondes*, 5^e période, t. VII, p. 481 et suivantes).

du culte, les réformés avaient une organisation politique et disciplinaire. Ainsi ils avaient une assemblée générale chargée de veiller à l'intérêt politique : elle entretenait des correspondances avec l'étranger, surveillait l'observation de l'Edit et exerçait une sorte de souveraineté sur l'état protestant. Elle s'occupait des réglemens et de la discipline, des consistoires, des colloques et des synodes provinciaux.

Quoiqu'il en soit, par son avènement au trône, par son abjuration, Henri IV avait rétabli la paix dans le royaume ; les guerres religieuses qui l'avaient ensanglanté avaient cessé et avec elles les atrocités commises par le parti catholique comme par le parti protestant. La Ligue s'était dissoute ; les Guise, leurs chefs, se tenaient à l'écart, refrénant leurs ambitieuses aspirations ; la France, en un mot, allait jouir, au moins sous ce rapport, avant les troubles de la Fronde, d'une période de calme. Mais quand nous nous reportons à cette époque, nous avons en général le tort de la juger avec nos idées du *xx^e* siècle et de ne pas songer qu'au *xvi^e* siècle les idées étaient tout autres, que les mœurs étaient plus rudes et que bien des faits, que nous considérons aujourd'hui comme des atrocités, étaient alors acceptés et n'inspiraient pas la même horreur. Il ne faut pas oublier que les exécutions comme les supplices, employés à l'époque, étaient conformes à la législation et que, sous ce rapport, la cruauté, la barbarie des protestants égalaient celles des catholiques.

Nous tenions à faire ces remarques ; mais revenons à Henri IV qui, bien qu'il ne méconnût pas l'importance des privilèges qu'il avait accordés aux protestants, n'en appliqua pas moins l'Edit d'une manière très large jusqu'à l'époque de sa mort.

Nous voyons, dans les notes d'O. de Gourjault, que par un décret du 17 février 1609, il avait ordonné une enquête sur les maisons occupées par les protestants. Ceux de Librecy énumèrent dans leur réponse de la même année : « une maison-forte ; une autre maison au lieudit Beufay ; une autre maison touchant le pont près de la précédente. Il y eut à Librecq une maison-forte occupée par M. de Maupinoir (?) de 1609 à 1634 ».

Henri IV mourut assassiné le 14 mai 1610. Nous ne parlerons que pour mémoire de la régence de Marie de Médicis, sa veuve, dont la politique fut opposée à celle de son époux. Loin de combattre la cour d'Espagne, elle rechercha son alliance et

sollicita la conclusion d'un double mariage de son fils avec Anne d'Autriche et de sa fille avec le prince des Asturies.

Ces faits n'avaient pas été sans préoccuper le parti protestant dont le mécontentement s'accrut encore par suite de l'édit de 1620 qui réunissait le Béarn à la France et y rétablissait le culte catholique. Il prit alors les armes. Concini, ce triste favori de la reine qu'elle avait fait maréchal de France sous le nom de maréchal d'Ancre, eut pour successeur de Luynes, favori du jeune roi qui l'avait nommé connétable. C'est avec lui que Louis XIII alla combattre les calvinistes et mettre le siège devant Montauban, siège malheureux que l'armée royale fut obligée de lever et qui se termina par la pacification de Montpellier qui maintenait l'Édit de Nantes et stipulait qu'à l'avenir les protestants ne pourraient plus se réunir pour un but politique sans la permission du souverain (1621). Cette dernière stipulation se rapportait évidemment aux résolutions prises par l'assemblée générale des protestants réunie le 13 mai de cette même année à La Rochelle, dont nous avons déjà parlé et qui constituaient dans le royaume un gouvernement indépendant divisé en huit cercles ou départements sous l'autorité de quelques grands seigneurs et non des moindres, des ducs de Bouillon, de Soubise, de la Trémouille, de Rohan, de Lesdiguières, des marquis de la Force et de Châtillon et sous le commandement supérieur du duc de Bouillon.

Aussi lorsque Richelieu fut nommé ministre (1624), il fut effrayé des conséquences que pouvait avoir une semblable organisation politique et il ne songea qu'à l'anéantir, comme il songeait en même temps à abaisser les prétentions féodales des grands au profit de la monarchie dont il cherchait à augmenter la puissance. Ce fut avec l'abaissement de la maison d'Autriche le but principal de sa politique. Il entreprit donc en 1627 le siège de La Rochelle qui, malgré les secours de l'Angleterre, dut capituler en 1628, réduite par la famine. L'un des foyers du protestantisme en France, cette ville était fameuse par sa puissance et ses révoltes contre l'autorité royale qui l'avait rendue presque indépendante depuis 1568. Ses fortifications furent rasées et ses privilèges abolis ; elle ne se releva pas de cette ruine. On laissa cependant aux habitants leurs biens et le libre exercice de leur religion. Mais après ce succès, Richelieu enleva aux calvinistes les places de sûreté qui leur avaient été livrées, et sur les réclamations de

quelques évêques, entr'autres ceux du Dauphiné, il retira aux pasteurs étrangers la faculté d'exercer leur ministère en France. De plus, quelques années plus tard, en 1634, il abolissait les annexes des églises et, en 1637, il suspendait l'exercice du culte dans les localités occupées par un ministre toutes les fois que celui-ci tombait malade ; il défendait aussi de faire l'exercice de la religion dans les rues (1640) et d'exposer les corps morts en public.

Richelieu mourut en 1642 et Louis XIII le suivit dans la tombe en 1643, laissant la couronne de France à un enfant de six ans, Louis XIV.

Après leurs revers, les réformés se tinrent tranquilles et semblent avoir joui jusqu'au milieu du xvii^e siècle d'une paix relative. Mazarin et Louis XIII leur était sans doute reconnaissants de ne pas avoir pris part aux troubles de la Fronde et dans les commencements du règne de Louis XIV, Colbert leur fut en général indulgent.

Mais il nous faut revenir en arrière, à l'année 1627 : nous voulons en effet parler de la Compagnie du très saint sacrement de l'autel dont les statuts et les annales ont été découverts il y a quelques années. Fondée, en cette année 1627, par Henri de Levis, duc de Ventadour, qui avait conçu l'idée d'un puissant effort collectif de propagande et d'action catholiques, elle fut remarquable par ses nombreuses œuvres de charité, par sa vigilance religieuse et poursuivit de tout son pouvoir les juifs, les blasphémateurs, les libertins. A son instigation, la contre-réforme catholique, qui était à peine ébauchée, devint plus active. Ardente catholique, la *cabale des dévots*, comme on l'appelait, intolérante comme la plupart des sociétés secrètes, s'appuyant sur les idées anti-calvinistes de la majorité du peuple, de la bourgeoisie, de la noblesse, soutenue au moins dans les commencements par la reine-mère Anne d'Autriche, agit de tout son pouvoir sur l'opinion publique et sur les parlements, elle combattit les protestants comme elle combattit le jansénisme, comme elle aurait combattu toute secte dont les opinions n'eussent pas été orthodoxes. Elle s'éteignit en 1662, comme elle était née en 1627, comme elle avait vécu, dans le silence (1).

(1) Alf. Rebelliau : *Une épisode de la vie religieuse au xvii^e siècle* ; *Revue des Deux-Mondes*, 1908, livraisons des 1^{er} juillet, 1^{er} août, 1^{er} septembre ; t. XVI^e et XVII^e ; V^e période.

Son influence fut grande néanmoins sur l'opinion publique et sur la société, elle alla jusqu'au roi qu'importunèrent ses observations (1).

Est-ce à ces observations, à l'opposition que leur témoignaient les parlements, à la haine que leur portait en général le clergé que l'on doit attribuer les mesures rigoureuses dont eurent à souffrir les protestants, ou n'est-ce pas plutôt à des raisons politiques d'un ordre plus élevé ? Le roi ne voulut-il pas assurer l'unité religieuse et par suite la centralisation de la France en ramenant les calvinistes au catholicisme ? Car bien qu'ils n'existassent plus comme puissance politique, ils n'en vivaient pas moins en dehors du royaume par leur religion, par leurs sentiments et leurs désirs. En tout cas, c'est vers cette époque que parurent ces nombreux arrêts du Conseil d'Etat, ces Edits, ces Déclarations du roi qui vinrent successivement modifier, réduire, anéantir enfin les privilèges accordés aux calvinistes par l'Edit de Nantes.

Sans rappeler chacun des actes publiés, arrêtons-nous aux plus importants en suivant toutefois, autant que nous le pourrons, l'ordre chronologique. Nous ne parlerons que des mesures prises par Louis XIV.

Sont menacés de peines ceux qui se convertiront au protestantisme ou qui, après s'être convertis au catholicisme, retourneront à leur première religion. Les relaps et les apostats seront bannis à perpétuité (1663).

Plus tard, les fausses conversions se multipliant, le roi déclare (16 mars 1679) que les relaps feront amende honorable, outre le bannissement, et que leurs biens seront confisqués.

Les chambres mi-parties créées par Henri IV sont supprimées (1679).

Défense aux filles et aux femmes de réformés d'exercer l'état de marchandes de lingerie (1655), aux femmes d'exercer celui de sages-femmes (1681).

Les réformés sont exclus de toutes charges de notaire, procureur, huissier, sergent ; on ne leur laisse que les fonctions d'avocat et de judicature (1682).

L'exercice de la librairie, de l'imprimerie, de la médecine, de la pharmacie et de la chirurgie (juin 1685), les fonctions d'avocat,

(1) Arrêde Barine : *La grande Demoiselle* ; *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 août 1904 ; t. XXII^e ; V^e période.

les charges de judicature, la faculté d'obtenir le titre de docteur en droit (juillet 1685) sont interdits aux réformés.

Des arrêts non moins restrictifs entravent la liberté du culte et de ses ministres ; ils concernent non seulement ces derniers, mais s'appliquent aussi aux temples, aux enterrements, aux mariages, aux cérémonies du culte dont ils fixent les règles, en un mot, à tout ce qui a rapport à la vie religieuse.

Ils intéressent aussi les enfants, leur instruction, leur éducation. Tout enfant né d'un père religieux et d'une mère catholique doit être élevé dans la religion catholique (1685). Tout orphelin, mineur, de parents réformés, ne peut avoir pour tuteur qu'un catholique (1685). On abaisse, dès 1681, à l'âge de sept ans, l'âge où un enfant peut se convertir, sous le prétexte qu'il peut agir de lui-même et qu'il jouit de son libre arbitre. Tout enfant placé dans un collège catholique devient catholique par cela même. Dans les villes où existaient des écoles à la veille de la révocation, le nombre des élèves en fut limité et une seule école et un seul maître furent tolérés (1).

Tous ces arrêts, ces édits, ces déclarations, qu'il s'agisse des religieux, de leur culte, de leurs ministres, des enfants et de leur instruction, se ressemblent et deviennent de plus en plus sévères et restrictifs.

Il en est de même de ceux qui concernent l'assistance publique qui avait été de plus en plus entravée jusqu'à ce qu'une déclaration royale réunit aux hôpitaux les biens légués aux pauvres réformés par les consistoires (1683) (2).

Il est à remarquer que les arrêts édictés dans les dernières années étaient de véritables arrêts de persécutions qui mettaient les religieux entre la misère ou l'abjuration ; nous ne dirons pas l'exil, car pour s'opposer au tort considérable que l'émigration causait à la France, le roi, au moment de la révocation de l'Edit, défendit sous les peines les plus grandes aux protestants de sortir du royaume.

En résumé, lorsque l'Edit de Nantes fut révoqué, le 22 octobre 1685, il n'existait plus par le fait, et la réforme semblait anéantie. Le nouvel édit révoquait tous les édits de tolérance, « ordonnait la démolition de tous les temples, exilait, sous peine de galères,

(1) Ch. Benoist : *Condition juridique des protestants sous le régime de l'Edit de Nantes et après sa révocation.*

(2) Ch. Benoist : ouvrage cité.

tous les ministres qui ne se convertiraient pas, fermait toutes les écoles protestantes, faisait baptiser et élever catholiquement tous les enfants ». Un délai de quatre mois était accordé aux réfugiés pour rentrer en France et faire leur abjuration, sinon leurs biens étaient confisqués. Ajoutons qu'après la révocation toute tentative pour sortir du royaume était punie de galères. Toutefois l'Edit *permettait aux réformés la liberté de conscience jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les éclairer*. Insistons sur cette promesse qui semble avoir été observée plus d'une fois.

Ces mesures étaient aussi sévères que possible. « Sa Majesté », écrivait Louvois à ce sujet aux gouverneurs et intendants des provinces, « entend que l'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudraient pas se faire de sa religion... » Il ne fut que trop obéi, au moins dans le midi de la France où les esprits plus exaltés, livrés à une soldatesque brutale, eurent à supporter d'affreux tourments. Il n'en fut pas heureusement de même dans nos contrées. Déjà antérieurement, les décisions royales avaient été plus ou moins observées et dans plus d'un endroit le protestantisme avait semblé résister. Ainsi, rapporte Jeantin (1), les défenses concernant la religion ne s'exécutaient pas à Jametz ; il en était de même à Pouilly, à Inor et dans les quelques autres villages meusiens de l'ancienne principauté de Sedan. Dès 1661, Louis XIV s'était vu contraint de parler en maître et par une lettre du 19 août de cette année, il avait prescrit des mesures rigoureuses au sieur de Manimont, gouverneur de Jametz.

Mais à partir de la révocation de l'Edit, le parti calviniste n'existait plus, toute tolérance était impossible, il fallait obéir et se soumettre.

Les conséquences de cette révocation furent déplorables. Avec les deux cent mille fugitifs (2) qui, malgré tous les obstacles, réussirent à émigrer, la France perdit nombre de soldats et de marins, des savants, des commerçants, des fabricants, des gens de tous états qui se réfugièrent en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, enrichissant leurs nouvelles patries de leur fortune et de leur industrie, et qui, bien plus, se trouvèrent nos adversaires et non des moindres dans les guerres qui suivirent.

Rappelons toutefois que nous avons déjà dit que la France y

(1) Jeantin : *Manuel de la Meuse* ; Jametz.

(2) Ce chiffre n'est-il pas exagéré ? (P. C.).

gagna peut-être par cela une unité et une centralisation qui lui permirent de supporter plus facilement les désastres que nous amenèrent les guerres de la succession d'Espagne.

Quoiqu'il en soit, nous verrons par la suite que cette révolution religieuse et politique s'accomplit dans le Rethelois et dans l'Argonne d'une façon relativement modérée. Les dragons de Louvois n'eurent pas à intervenir (1), et à part quelques actes déplorables, il n'y eut que peu de violences à signaler.

Faisons toutefois cette remarque : c'est que cet Edit de révocation fut, comme nous le verrons plus tard, la cause de divisions dans plus d'une famille protestante dont certains membres, se conformant aux prescriptions royales, prirent le parti de se convertir, tandis que les autres, plus fermes et plus arrêtés dans leurs croyances, préférèrent l'exil et émigrèrent.

(A suivre).

D^r J. JAILLIOT.

COMPTE-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Histoire de Gespunsart, par M^{er} P.-L. PÉCHENARD, nouvelle édition, Charleville, L. Lenoir, 1905, in-8°, planches et vues.

En 1877, M. l'abbé Péchenard, alors supérieur du petit séminaire de Reims, aujourd'hui recteur de l'Institut catholique de Paris, enfant de Gespunsart, publia une histoire de son village natal ; il vient de publier une nouvelle édition, revue et augmentée, de l'*Histoire de Gespunsart*.

Dans ce volume ont été intercalées de nombreuses vues du village ; le prix est de 5 francs.

Une villa romaine à Montmédy. — M. Houzelle, instituteur à Montmédy, vient de publier à Montmédy, imprimerie Pierrot, une brochure de 40 pages in-8°, avec planches, qu'il intitule : *Les Ruines de la Villa de « Madiacum »*.

En creusant le sol rue de Sedan, à Montmédy, pour y construire des maisons en 1904 et 1905, les ouvriers mirent à jour des restes de constructions romaines. C'est la description avec plans de ces constructions que vient de publier M. Houzelle.

(1) Il faut lire dans le Journal du marquis de Dangeau, les nouvelles qui se rapportent à la révocation de l'Edit de Nantes. Nulle part, dit Sainte-Beuve, on ne voit mieux de quelle façon les choses se passèrent, quelle fut l'illusion de Louis XIV et la connivence plus ou moins involontaire de tout ce qui l'entourait. Jamais le grand roi ne fut plus trompé.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



Un Ardennais

condisciple de Bonaparte à l'École de Brienne :

CASTRES DE VAUX

Sous le titre : *Souvenirs de Brienne, 1780-1784*, M. Frank Puaux a publié récemment dans la *Revue de Paris* (1) quelques fragments inédits des Mémoires jusqu'alors totalement ignorés de notre compatriote, le général de Castres de Vaux. Ces fragments furent trouvés par M. Puaux sur les quais dans une boîte de bouquiniste, et dans ce cahier de pages jaunies il découvrit, avec surprise, que l'auteur des souvenirs avait été pendant plusieurs années le camarade de Bonaparte à l'École de Brienne et à l'École militaire de Paris. Certaines particularités lui révélèrent le nom de l'inconnu, Henri-Alexandre-Léopold de Castres de Vaux, sur lequel M. Chuquet a fourni un certain nombre de renseignements dans son livre, *la Jeunesse de Napoléon* (2).

(1) *Revue de Paris*, n° du 1^{er} janvier 1905, pp. 1-21.

(2) M. A. Chuquet, dans le 1^{er} vol. de *la Jeunesse de Napoléon* (Paris, Armand Colin, 1897, in-8°), donne la notice suivante sur Castres de Vaux, p. 376 :

« Henri-Alexandre-Léopold de Castres de Vaux, né le 10 avril 1771, à Vaux-lez-Rubigny dans les Ardennes, admis élève du roi à la nomination du 31 décembre 1779 parce que ses parents n'ont que 300 livres de rente, entré à Brienne au mois de juillet 1780, cadet-gentilhomme à l'École militaire de Paris (22 octobre 1784) avec rang de sous-lieutenant du 10 avril 1786, fut reçu à l'École du génie de Mézières le 12 février 1792, le 6^e sur 20. Il émigra vers le 15 mai de la même année et fut, le 6 juillet suivant, admis parmi MM. les officiers du génie par la commission spéciale que les princes avaient établie à Coblenz. Il fit la première campagne à l'armée du duc de Bourbon, puis entra dans l'armée autrichienne, aux chasseurs de Le Loup où il servit deux mois, et au régiment de Murray où il fut vingt-deux mois ; il assista donc, sous les drapeaux de François II, aux campagnes de Flandre de 1793 et de 1794. Il rejoignit alors l'armée de Condé (25 décembre 1794). Après le licenciement, il fut admis comme ingénieur géographe au bureau topographique de Bavière (22 mars-24 décembre 1801). En 1802, il regagna la France. D'abord simple dessinateur au dépôt de la guerre, ensuite sous-lieutenant ingénieur géographe (20 juin 1803), il fit un chemin rapide : capitaine (23 septembre 1805), chef de bataillon (23 juillet 1809), aide de camp de Davout (21 juillet 1811), adjudant-commandant ou colonel (19 novembre 1813), employé à la brigade des ingénieurs géographes chargés de la démarcation des limites des Pyrénées (7 novembre 1814), de nouveau attaché à Davout (21 mars 1815), mis en non-activité (27 décembre 1815), employé à la commission de démarcation des frontières du Nord (26 mars 1817), il est nommé maréchal de camp le 11 août 1823, et commande divers départements. Il mourut à Rennes le 12 octobre 1832. »

— A cette notice, M. Chuquet ajoute d'autres renseignements, pp. 143-144 :

« Castres de Vaux émigra pareillement et servit au corps du duc de Bourbon, ensuite aux chasseurs de Le Loup et au régiment autrichien de Murray ; enfin à l'armée de Condé, où il fut,

Castres de Vaux est né à Vaux-les-Rubigny (1) le 10 avril 1771. Après avoir été élève de l'École de Brienne et de l'École militaire de Paris, il fut reçu officier du génie en 1792 ; mais il émigra la même année, comme tant d'autres gentilshommes, et jusqu'en 1802 mena une vie errante, d'abord à l'armée du duc de Bourbon, puis dans les troupes autrichiennes, enfin à l'armée de Condé. Rentré en France après le licenciement de cette armée, il sollicite un emploi au ministère de la guerre, où il obtint un modeste poste de dessinateur. D'un caractère loyal et droit et ne voulant devoir son avancement qu'au mérite, il refusa de se rappeler au souvenir de l'empereur, quand Suchet lui en fit la proposition en 1805. Pourtant il ne tarda pas à se faire remarquer ; en 1811, on le retrouve comme colonel et aide de camp du maréchal Davout. A la chute de l'Empire, il était à Hambourg avec Davout. Mis d'abord en non-activité par la Restauration, il fut attaché en 1817 au corps des ingénieurs géographes chargé de la délimitation des frontières du Nord (2). Promu maréchal de camp en 1823, il mourut à Rennes le 12 octobre 1832.

M. Piaux établit que Castres de Vaux écrivit ses Souvenirs en 1815 au lendemain de la chute de Napoléon et qu'il les revit en 1820. Les fragments conservés ont pour nous un double intérêt : un intérêt spécial par les indications que l'auteur donne sur son enfance et sur sa famille, un intérêt général par les détails inédits qu'ils contiennent sur le séjour de Bonaparte à Brienne. A ce dernier point de vue les Souvenirs de notre compatriote

comme lieutenant du génie, blessé d'une balle à la joue, le 1^{er} décembre 1800, à la défense du pont de Rosenheim. De retour en France, il entra dans le corps des ingénieurs géographes et devint chef de bataillon. Davout, qui se rappelait son compagnon d'études de l'École militaire, le revit en 1809 et loua la façon dont Castres avait, après la campagne, aidé Pernety à tracer la nouvelle frontière de la Haute Autriche. Il le prit comme aide de camp et lui trouva d'excellentes qualités. Castres était aux côtés du maréchal durant le siège de Hambourg et se signala plus d'une fois, notamment au 31 mars 1814, où il retrancha la digue de Merkenfeld. Il avait le caractère droit, loyal, étranger à l'intrigue. En 1805, Suchet lui proposait de le présenter à Napoléon : « Vous êtes, lui dit-il, l'ancien condisciple de l'empereur ; réclamez-vous de lui ; demandez-lui le grade de capitaine, et vous serez mon aide de camp. » Castres refusa. Il ne voulut devoir son avancement qu'à lui-même et à sa propre conduite. On lui reprochait, en 1815, d'avoir servi l'usurpateur contre les alliés ; il répondit qu'il avait défendu la patrie lorsqu'il ne pouvait plus défendre le roi et qu'il s'était cru obligé de combattre des étrangers dont il avait, durant l'émigration et surtout à l'armée de Condé, apprécié la mauvaise foi. La Restauration le fit, en 1823, maréchal de camp. »

— Cf. aussi, du même auteur : *Le Général de Castres* (dans *Revue historique ardennaise*, tome IV, pp. 69-71), et *L'École du Génie de Mézières en 1792* (*ibidem*, tome III, p. 145).

(1) Commune de l'arr. de Rethel, canton de Chaumont-Porcien (Ardennes).

(2) Cf. colonel BERTHAUT : *Les Ingénieurs géographes militaires (1624-1831). Etude historique*. (Paris, 1902, 2 vol. in-1°). — Passim, indications sur Castres de Vaux qui fut d'abord attaché comme ingénieur-géographe au bureau topographique de la Bavière.

semblent le seul document manuscrit sur cette période de la vie de l'Empereur et ils acquièrent de ce chef une grande valeur historique pour les napoléonisans.

*
* *

Castres de Vaux donne d'abord des renseignements sur l'origine de sa famille (1) :

« Ma famille était originaire d'Espagne ; ma mère m'a assuré plus d'une fois que si j'avais eu la patience de parcourir nos papiers de famille, j'y aurais vu que ce fut au commencement du XVII^e siècle qu'un de mes ancêtres vint s'établir en France, et qu'il était noble, et même d'une ancienne famille. Quoiqu'il en soit, ses descendants, au moment de ma naissance, se trouvaient partagés en deux branches : mon père était devenu, par la mort de plusieurs frères, le chef de la branche aînée qui possédait en Champagne, sur la frontière de Picardie, une petite terre (2), sur laquelle il vivait avec un frère cadet et deux sœurs, et qui valait environ douze cents livres de rente. La branche cadette était beaucoup plus avantagée du côté de la fortune. Le cadet avait été mousquetaire et l'aîné était alors officier supérieur dans un régiment de cavalerie. Mon père avait fait la guerre de Sept Ans comme lieutenant de milice et avait été fait prisonnier. A la paix, ayant été réformé comme capitaine, il épousa, à Saint-Dizier, Elisabeth Joly de la Motte Desaulnois, qui lui apporta une dot de trois cents livres de

(1) Castres de Vaux ne semble pas très exactement renseigné sur l'origine de sa famille, qu'il fait venir d'Espagne, mais qui était originaire de l'Albigeois. On trouvera une longue notice sur la famille de Castres aux XVI^e et XVII^e siècles dans les articles du Dr J. JAILLIOT : *Le Protestantisme dans le Rethelois et dans l'Argonne jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes* (dans *Revue d'Ard. et d'Arg.*, tome XII, pp. 217-222). Cette notice très documentée, rédigée à l'aide des Notes du Marquis O. de Gourjault et des Archives de Sedan, montre que la famille était établie dès le XV^e siècle en Rethelois et en Thiérache.

M. PAUL PELLOR, dans ses *Notes sur les familles de Baudé et de Coipel, seigneurs de Machéroménil* (dans *Rev. d'Ard. et d'Arg.*, tome IV, p. 117), fournit quelques renseignements sur des de Castres, sans doute apparentés avec la branche des Castres de Vaux.

M. AL. BAUDON, dans son *Epigraphie nobiliaire ardennaise* (dans *Revue historique ardennaise*, tome XII, p. 326), donne également des indications relatives aux de Castres alliés aux Montguyon, seigneurs de Puiseux, et à une Françoise de Castres, épouse de Thiéry des Laïres, seigneurs de la Morteau, près Vendresse.

Sur la famille de Castres au XVII^e siècle, on lit les renseignements suivants dans le *Nobiliaire de Champagne. Recherche de la Noblesse de Champagne par M. de Caumartin* (Paris, Firmin Didot, 1868, gr. in-4^o ; réimpression textuelle de l'édition de Châlons parue en 1673) :

CASTRES (orig. d'Albigeois). — Gerard de Castre, Vicomte de Barbonval, demeurant à Bethinville, Election de Reims.

Charles de Castre, Sieur de Vaux.

Simon de Castre.

Jean de Castre, Seigneur de la Chaussée.

Et Claude de Castre, tous demeurant à Vaux, Election de Reims.

D'azur à trois Estoilles d'argent, posées en fasce, surmontées d'un Croissant de même.

Il y avait une branche de la famille établie à Martigny en Thiérache qui fournit trois élèves aux Ecoles militaires royales. La *Gazette de France* (n^o du 17 mai 1760) informe ses lecteurs que le Sr de Castres de Martigny, élève de l'Ecole royale militaire, a été reçu le 10 mai chevalier novice des ordres de N.-D du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.

(2) Il s'agit de la terre de Vaux-lez-Rubigny. Le père du général était Henry-Alexandre de Castres, chevalier, seigneur de Vaux ; sa mère s'appelait Marie-Elisabeth Joly de la Motte des Aulnois.

rente, payables sur les revenus d'une assez jolie terre nommée Lignon (1), près Vitry, et qui valait au frère de ma mère dix mille livres de rente.

« Mon père emmena son épouse dans sa petite terre de Vaux ; il demeura d'abord quelque temps chez sa mère, qui vivait encore avec son frère cadet et ses deux sœurs ; mais les tracasseries, suite ordinaire d'une pareille situation, l'obligèrent bientôt à bâtir une petite maison à l'autre bout du village et à s'y établir séparément.

« Je fus le premier fruit de ce mariage et je naquis le 10 avril 1771. Quatre ans après, le 1^{er} mars 1775, mon père eut un second fils. Quelques jours après les couches de ma mère, mon père fut obligé de faire un voyage à Vitry et il y mourut dans la maison de sa belle-mère. Sa veuve quitta Vaux quelque temps après, et vint avec ses deux fils demeurer à Lignon chez son frère, qui était parrain du mien.

« M. Desaulnois était dur par caractère ; il avait beaucoup de répugnance pour le mariage, mais il était dans l'habitude d'avoir une servante maîtresse. Cette dernière avait eu soin que l'harmonie ne durât pas longtemps entre ma mère et son frère, qui eut pour elle de très mauvais procédés. L'attachement que ma mère avait pour moi, et que je lui rendais, quoique enfant, m'attira la haine de M. Desaulnois...

« Quoique mon père ait joui de la plus mince fortune, j'aurais pu cependant, dans des circonstances ordinaires, finir par en avoir une très honnête. Je devais d'abord réunir celle du frère et des sœurs de mon père ; en second lieu, Castres de Sevicourt, mon parent, le même que j'ai dit être officier supérieur de cavalerie, et qui devint plus tard major général des carabiniers, n'était pas dans l'intention de se marier et me destinait pour son héritier : il en avait fait plusieurs fois la promesse à ma mère et à mon oncle le chevalier de Castres. J'aurais eu ensuite une part de la succession de M. Desaulnois et enfin, quelques jours après ma naissance, un oncle, à la mode de Bretagne, de ma mère, officier supérieur en Autriche et possédant des terres en Hongrie, lui avait écrit pour s'informer si elle était accouchée d'un garçon parce que, dans ce cas, son intention était de le regarder comme son héritier. Toutes ses belles espérances s'en allèrent en fumée. Sevicourt mourut presque subitement sans avoir pu rien faire en ma faveur, et quand il l'eût fait, ayant émigré à l'époque de la Révolution, j'aurais perdu cette fortune, comme j'ai perdu celle de mon père et ma part de la succession de mon oncle de Castres et d'une tante.

« M. Desaulnois se ruinait avec ses servantes, de sorte que ma mère, rentrée en grâce auprès de lui, fut obligée de l'engager à se marier, puisque aussi bien il ne me fût rien resté. Malheureusement la femme qu'il épousa s'entendait aussi peu à l'économie que lui. Il fut obligé de vendre sa terre qui lui fut payée ensuite en assignats.

« Bientôt après il mourut, laissant une fille qui vit actuellement (1815) dans la misère, avec sa mère, à Lunéville... »

Castres de Vaux raconte ensuite qu'un de ses parents maternels, le comte Du Hamel, se chargea de lui à l'âge de sept ans et demi

(1) Aujourd'hui commune du département de la Marne, arrondissement de Vitry-le-François, canton de Saint-Remy-en-Bouzemont.

et le mit en pension chez un ancien maître d'école qui lui apprit à lire, à écrire et à calculer. Le comte Du Hamel obtint pour l'enfant une place à l'Ecole militaire et fit toutes les démarches qu'exigeaient les preuves de noblesse (1). Castres de Vaux entra à Brienne au mois de juillet de l'année 1780 ; il y eut comme condisciples principaux Bourrienne et Bonaparte. Voici quelques passages des Souvenirs sur ce dernier :

« On a écrit tant de sottises et de mensonges sur les premières années de cet homme extraordinaire que je crois devoir dire ici ce que j'en sais. Il parlait à peine français en arrivant, et pour cette raison on lui donna un maître particulier de français, le Père Dupuis, qu'il plaça depuis à la Malmaison. On jugea que c'était assez pour lui d'avoir une langue à apprendre, et qu'il fallait s'abstenir de lui faire suivre la classe de latin. Comme ce n'était cependant que de cette manière qu'on apprenait alors le français, il lui est resté toute sa vie quelque chose d'étrange dans l'élocution et il n'a jamais su parfaitement l'orthographe.

« Bonaparte manquait de cette mémoire qu'ont les enfants pour apprendre les leçons qu'on leur donne et qui, disposées par demandes et réponses, doivent être récitées littéralement ; mais il retenait bien le sens de tout ce qu'il lisait et il s'était habitué, encore enfant, à en faire des extraits, quoiqu'il lût beaucoup, et particulièrement des livres d'histoire. Quand il partit pour l'Ecole militaire de Paris, il emporta avec lui la valeur de cinq à six mains de papier remplies d'extraits. Son livre de prédilection était une histoire italienne de la Corse, où le fameux Paoli était exalté comme un héros patriote, où les Français étaient très maltraités et les Anglais, au contraire, loués comme des défenseurs. Aussi arriva-t-il plusieurs fois à Bonaparte, encore enfant, de s'attirer des gourmades de la part de ces camarades, pour avoir mal parlé des Français et trop bien des Anglais.

« L'histoire particulière des grands hommes lui était assez familière : je l'ai vu

(1) Pour être reçu aux Ecoles royales militaires, il fallait plusieurs conditions :

D'abord un certificat de pauvreté que les parents devaient envoyer en vertu de la déclaration du 24 août 1760 et du règlement du 28 mars 1776 : certificat prouvant qu'ils ne pouvaient se passer des secours du roi et signé par l'intendant de la généralité ou par le premier juge royal, par deux gentilshommes voisins de leur domicile, par le gouverneur ou le commandant de la province et par l'évêque diocésain.

Au certificat devait s'ajouter la recommandation d'un ou plusieurs personnages influents qui appuyaient la requête des parents.

Enfin il fallait établir ses preuves de noblesses par devant Messire d'Hoziere de Sérigny, généalogiste et historiographe des ordres du roi. La règle absolue et inviolable était de présenter quatre degrés de noblesse du côté du père.

Cf. A. CHAUQUET : *La Jeunesse de Napoléon*. I, pp. 80-82, et p. 371 le questionnaire auquel devaient répondre les parents des enfants proposés pour les Ecoles royales militaires.

Cf. également ST. GEOFFRAY : *Répertoire des Procès-verbaux des preuves de la noblesse des jeunes gentilshommes admis aux Ecoles militaires royales, de 1751 à 1792* (Paris, Le Vasseur et C^o, 1894, in-8°). — On trouve, dans les Notes et Eclaircissements de ce précieux Répertoire l'origine et l'histoire des Ecoles royales militaires, le texte des Edits, Lettres patentes et Instructions diverses relatives à l'admission des élèves. D'après ce recueil, le procès-verbal de preuves de la noblesse de Castres de Vaux est au vol. 32, P. V. 47, de la Collection de ces Procès-verbaux, Cabinet des Titres, département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Outre Castres de Vaux, le Répertoire mentionne trois autres de Castres admis aux Ecoles militaires en 1755 et 1765 ; ils étaient originaires de Martigny-en-Thiérache, diocèse de Laon.

pendant quelque temps, avec Bourrienne et quelques autres, montés sur des tables, jouer des scènes extraites des histoires qu'ils avaient lues. Les mathématiques furent la science où il réussit le mieux : on ne peut nier qu'il n'eût un jugement au-dessus de son âge, mais la disparate sur ce point, entre lui et ses camarades, était bien moins grande qu'on n'a voulu le dire...

« ... On a dit aussi que Bonaparte, dans son enfance, dédaignait les jeux de ses jeunes camarades et ne s'occupait que de lecture. Cette circonstance n'est vraie que du moment où il arriva à l'École militaire de Paris, car à Brienne il jouait beaucoup aux *Barres* et à un autre jeu de courses appelé le *Voleur*, que je n'ai vu jouer nulle autre part, et enfin à un troisième nommé *La Chasse*, dans lequel des chasseurs, suivis d'enfants faisant les chiens, forçaient à la course le meilleur coureur, représentant le cerf.

« Il n'est pas étonnant qu'il ait cessé de faire l'enfant à l'École militaire de Paris : il avait alors quinze ans et quelques mois. D'ailleurs peu communicatif, peu aimable, d'une figure peu prévenante, toujours mal peigné et d'une assez mauvaise tournure, ses camarades étaient plus enclins à se moquer de lui qu'à l'associer à leurs jeux. D'ailleurs, ces jeux étaient plus particulièrement des jeux d'adresse : la paume de toutes les espèces, la corde, le cercle, le volant ; or Bonaparte était excessivement maladroit. On sait qu'il fut impossible de lui apprendre à dessiner un œil ou à tracer un front de fortification. Jamais il n'a su jeter une pierre ; enfin, quoique les jeunes gens fussent tenus à se peigner eux-mêmes, — c'est-à-dire à faire leur queue et deux boucles au-dessus de l'oreille, — on fut obligé, tant qu'il resta à l'École militaire, de faire une exception en sa faveur et de le faire coiffer par un perruquier. Il y a donc lieu de croire que son amour-propre contribua autant à l'éloigner des jeux des autres élèves que sa propre inclination.

« Tout ce que je viens de dire prouve assez combien est fausse la prétendue prématuration que le faussaire, auteur de sa vie privée, lui prête. Les aventures qu'il suppose et ses escapades à Brienne et à Paris non seulement sont controuvées, mais le régime intérieur des deux maisons les rendait impossibles. A Brienne, un élève ne pouvait sortir de la maison sans être accompagné d'un des moines. On ne le confiait, en dehors de la maison, qu'à ses parents quand ils venaient le voir et, sous aucun prétexte, il ne pouvait découcher. A Paris, c'était encore pire : on ne voyait ses parents qu'à la salle de visite, en présence d'un officier... »

Puis Castres de Vaux raconte une anecdote pour montrer la supériorité avec laquelle Bonaparte traitait ses camarades à Brienne. Il s'agissait de la nomination d'un élève-bibliothécaire par le conseil des treize élèves préposés au commandement des quatre pelotons de l'École. Bonaparte et lui avaient chacun leur candidat, et intriguaient en conséquence. Le jour du scrutin, Bonaparte prit la parole, disant qu'il y avait une cabale montée et proposant de nommer par acclamation quelqu'un qu'il désigna :

« Bonaparte me fixait pendant sa harangue : elle me déconcerta à ce point que je n'osai dire un seul mot. Tous ceux que j'avais gagnés, voyant ma confusion

et les sourcils sur les lèvres des autres, se rangèrent de leur bord, et le protégé de Bonaparte fut nommé par acclamation. Cet individu était Chassepot de Chapelaine qui depuis, je crois, a été nommé préfet ou sous-préfet dans le Midi. »

A propos du prénom de Bonaparte, Castres de Vaux raconte la petite anecdote suivante :

« On a dit que le véritable nom de baptême de Bonaparte était Nicolas, mais qu'il l'avait changé en celui de Napoléon, comme plus distingué et plus rare. Je ne puis nier précisément le fait, mais j'ai conservé l'impression que son nom de baptême était inconnu dans le calendrier français et avait quelque chose d'extraordinaire. Voici d'où elle m'est venue. Ma mère était venue me voir à Brienne; on prononça devant elle ce nom : « Eh ! qu'est-ce que ce saint ? » s'écria-t-elle. « C'est sans doute, dit le principal du collège qui l'accompagnait, quelque saint d'Italie » : il est donc évident que ce nom ne pouvait être Nicolas (1). »

Ce singulier prénom n'était pas totalement inconnu en Corse ; M. Chuquet signale, du XVI^e au XVIII^e siècle, quelques prénoms de Napoléon, dont le grand-oncle de l'Empereur (2). Le hasard

(1) L'obscur et bizarre prénom de Bonaparte, qui excitait les moqueries de ses camarades, fut sous le Premier Empire inscrit au calendrier et devint pour les Français la fête anniversaire par excellence. La fête fut rendue officielle par le décret du 19 février 1806 et fut fixée au 15 août, jour de l'Assomption et de « Saint Napoléon ». — Voici en quels termes s'exprimait, à cette occasion, le cardinal Fesch dans un mandement publié au *Bulletin de Lyon*, 26 juillet 1806 :

« Marie ne nous a pas délaissés dans nos angoisses : sous ses auspices et le jour de son triomphe, le Ciel nous a accordé Napoléon, qui a paru au milieu de nous comme l'ange exterminateur de l'anarchie et de l'impiété, le libérateur et le sauveur de la patrie... Nous invoquerons d'un culte particulier saint Napoléon : le Protecteur de notre Souverain doit être également le nôtre. » — Et le cardinal ajoutait en note quelques indications sur ce saint inouï qu'ignorait le calendrier : « Saint Napoléon ou Néapole souffrit à Alexandrie pour le nom de Jésus-Christ les tourments les plus cruels durant la persécution de Dioclétien et de Maximien et mourut de ses blessures dans les prisons de cette ville avec saint Saturnin. Le culte de saint Napoléon est ancien dans plusieurs îles de la Grèce. Saint Jérôme, le vénérable Bède, Usnard, saint Adon, Baronius et plusieurs autres écrivains célèbres l'attestent. Voyez la *Vie des saints* par les Bollandistes, au second jour du mois. » (Cf. S. CHARLÉTY : *La vie politique à Lyon sous Napoléon I^{er}*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, n^o de septembre-octobre 1905, t. IV, pp. 384-385).

(2) *La Jeunesse de Napoléon*, I, pp. 62-63. — Sur ce même prénom, voici quelques détails curieux empruntés à l'ouvrage récent de M. COLONNA DE CESARI ROCCA : *Le Nid de l'Aigle. Napoléon, sa patrie, son foyer, sa race, d'après des documents inédits* (Paris, Librairie universelle, 1905, in-8^o, 344 pp.), aux pp. 117-118 : « ... Sans être répandu, le nom de Napoléon ne pouvait étonner personne en Corse. Un oncle de Charles [père de l'empereur], mort à Corte en 1767, s'appelait Napoléon. Il tint sur les fonts baptismaux le premier enfant de Charles, né et décédé en 1765. — Napoléon croyait, s'il faut s'en rapporter au *Mémorial de Sainte-Hélène*, que ce prénom s'était introduit dans sa famille à la suite de l'alliance d'un Bonaparte avec Orsini. Il croyait aussi que les cadets de sa famille se transmettaient ce nom d'oncle à neveu. Il y a un peu de vrai, croyons-nous, dans une tradition qu'il a pu mal interpréter, car la grand-mère du premier Napoléon appartenait à la famille Colonna Bozzi où ce nom était en honneur. Le mariage d'un Colonna Bozzi avec une descendante du capitaine Napoleone delle Vie en explique l'usage dans cette maison. — Mais, à côté de ces considérations lointaines, il en est une plus concluante : le père du Napoleone Bonaparte, mort en 1767, avait eu pour parrain Napoleone Lomellino, commissaire d'Ajaccio, qui fut peut-être son protecteur. Il lui sembla tout naturel de conserver ce nom dans sa famille. »

nous a même fait découvrir dans les Archives historiques du Dépôt général de la Guerre (1) un texte où cette appellation désigne un personnage du xvii^e siècle, sur lequel nous n'avons pas trouvé de renseignements précis : il s'agit d'un *acquit patent* de 1,000 livres donné par le roi en faveur d'un *sieur de Napoléon* et daté de Paris, 1^{er} février 1650 (2). Il est intéressant de noter que dans cette pièce Napoléon est un nom de famille, et non plus un prénom.

Castres de Vaux séjourna quatre années à Brienne. En 1784, le chevalier Reynaud de Monts, inspecteur des Ecoles militaires, le choisit pour entrer à l'Ecole militaire de Paris avec quatre autres de ses camarades : Bonaparte, Montarby de Dampierre, Cominges, qui devint plus tard directeur de l'octroi à Reims, et Laugier de Bellecour, qui fut tué en duel à l'armée de Condé. Ils partirent de Brienne le 17 octobre 1784 et prirent le coche d'eau à Nogent ; le 21, Bonaparte débarquait pour la première fois à Paris au fort Saint-Paul, et le 22, les deux moines Minimes qui les accompagnaient les menaient à l'Ecole militaire (3).

Castres de Vaux fournit ensuite divers renseignements sur le directeur de l'Ecole, M. de Valfort, sur les professeurs, sur le régime et l'organisation intérieure. Il voulait entrer dans la classe d'artillerie ; mais M. de Valfort le mit d'office dans la

(1) Vol. 122 (Expéditions, 1650, 2^e vol.), section Diverses Matières, n^o 277.

(2) Faut-il identifier ce *sieur de Napoléon* avec le personnage mentionné dans l'ouvrage précité de M. C. DE CESARI ROCCA, p. 119 : « Le nom de Napoléon écrit indifféremment Napoleone, Nabulione, Lapulione, Napollone, ce qui n'étonnera aucun philologue, était assez ancien en Corse pour être devenu, au xvii^e siècle, le patronymique d'une famille du Cap Corse. Un de ses membres, *Sansone Napoleone*, de Centuri, appelé en France *Sanson Napollon*, fut l'homme de confiance de Richelieu et son ambassadeur le plus actif et le plus habile en Orient. C'est à lui que l'on doit les capitulations qui régissent encore aujourd'hui nos relations avec la Porte... » — Cf. L. POINSSOT : *Récit de la mort de Sanson Napollon*, dans *Bull. histor. et philolog. du Comité des Travaux historiques*, année 1905, n^o 1 et 2, p. 174.

(3) Les *Souvenirs* de Castres de Vaux sont ici en désaccord avec l'ouvrage de M. Chuquet : ce dernier dit, p. 145, que Napoléon et ses quatre condisciples partirent de Brienne le 30 octobre 1784 (et non le 17), sous la conduite d'un frère Minime (et non de deux). M. Chuquet ne donne d'ailleurs aucun détail sur les incidents du voyage jusqu'à Paris. Il y a tout lieu de supposer que la mémoire de Castres s'est trouvée en défaut et qu'il a fait une confusion de date : la date du 22 octobre 1784, qu'il indique comme celle de l'arrivée à l'Ecole militaire de Paris, est précisément la date de la lettre du roi qui leur donne « une place de cadet-gentilhomme dans la Compagnie des cadets-gentilshommes établie en son Ecole militaire » et qui enjoint de les conduire à Paris (CHUQUET, *ibidem*, p. 142).

Les dates du 31 octobre 1784 sur le départ de Brienne et du 1^{er} novembre pour l'entrée à l'Ecole militaire du Champ-de-Mars sont également précisées par F. MASSON dans son ouvrage : *Napoléon inconnu*, pp. 87 et 125, qui confirme la note de Napoléon lui-même dans les *Epoques de ma vie*, et ALBERT SCHUERMANS : *Itinéraire général de Napoléon 1^{er}* (dans *Revue des Etudes historiques*, n^o de mai-juin 1906, p. 258).

classe du génie, où il dut rester malgré ses réclamations. Il n'eut pas à s'en repentir, car les connaissances acquises dans cette spécialité lui furent extrêmement utiles pendant l'émigration, puis à sa rentrée en France dans le corps des ingénieurs géographes, et il ajoute :

« Une cause à peu près semblable a influé sur la destinée de Bonaparte : il s'était annoncé, en arrivant à l'École militaire, comme voulant entrer dans la marine. « Depuis plusieurs années, lui dit M. de Valfort, le concours est fermé parce que le corps de la marine est encombré ; mais comme le cours est à peu près le même que celui de la marine et se fait dans la même classe, par les mêmes professeurs, si vous ne pouvez obtenir de lettre d'examen pour la marine, vous en serez quitte pour entrer dans l'artillerie. »

« Le cas arriva effectivement, et Bonaparte fut reçu officier d'artillerie en septembre 1785. S'il y avait eu un examen pour la marine, il y serait entré à cette époque et jamais il n'aurait été Napoléon (1). »

Le manuscrit se termine brusquement par une réflexion mélancolique, laquelle semble faire allusion aux nécessités qui poussèrent Castres de Vaux à l'émigration :

« Malheureux le militaire qui, étant sans fortune, est obligé de calculer avec son estomac pour se décider sur le parti qu'il doit prendre dans les dissensions civiles et qui se trouve forcé de combattre contre son opinion et ses principes. »

Pour finir, souhaitons avec M. Puaux qu'un heureux hasard permette de retrouver la suite des intéressants *Souvenirs* de notre compatriote.

Ch. HOUIN.

(1) Outre Castres de Vaux, Bonaparte eut à Brienne et à Paris quelques autres condisciples d'origine ardennaise ou argonnaise, sur lesquels M. Chuquet fournit des indications au cours de son ouvrage et dans les notices de la fin. Nous croyons utile de signaler leurs noms au lecteur.

Parmi les camarades de Bonaparte à Brienne, on trouve la mention d'un *Demay*, originaire de Château-Porcien ; d'un *Samson*, de Rethel (pas de renseignement sur eux) ; d'un *Villelongue de Novion*, né à Corrobert (Marne) ; d'un autre *Villelongue*, né à Orbais-l'Abbaye (Marne) ; des notices sur Charles-François *de Bonnay*, né à la Chalade (Meuse) le 25 novembre 1764, et sur Jean *de Bonnay de Breuille*, né à la Harazée (Marne) le 27 juillet 1766, mort à Vienne-le-Château le 1^{er} janvier 1818 [il joua un certain rôle militaire dans le département des Ardennes de l'an II à l'an VI].

Parmi les camarades de Bonaparte pour le grade de lieutenant d'artillerie en second à l'École militaire de Paris (1^{er} septembre 1785), on relève les noms de : Adam-Louis-Marie *Dorigny d'Agny*, né à Braux le 15 juin 1767 ; de Marie-Charles-Claire-Louis-François *de la Chevartière de la Grandville*, né à Sensenruth, près de Bouillon, le 12 août 1768, émigré, royaliste fervent, mort à Charleville le 31 décembre 1838 ; de Charles-François-Anne *Bigault de Grandrupt*, né à la Harazée (Marne) le 16 novembre 1767, émigré lui aussi ; de Jacques-Martial *Léonard de Saint-Cyr aîné*, né à Stenay (Meuse) le 31 mai 1767.

Comme camarade de Napoléon aux gardes-françaises, on trouve André-Adrien-Joseph *de La Bruyère*, né à Donchery le 23 janvier 1768, qui devint général et fut tué à la prise de Madrid, le 8 décembre 1808.

LE PROTESTANTISME

DANS LE RETHELOIS & DANS L'ARGONNE

JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(SUITE ET FIN)

XXIX

Les conversions dans l'Argonne et le Rethelois.

Nous sommes amenés à parler des conversions. Si les gens du peuple et les artisans avaient fourni au calvinisme de nombreux adeptes, on avait vu en même temps, dès le règne de François II, beaucoup de seigneurs, mus, quelques-uns par la foi sans doute, mais d'autres aussi par l'intérêt, l'ambition, le souvenir des privilèges féodaux perdus, adopter les idées nouvelles. Toutefois, dès la première moitié du xvii^e siècle, un grand nombre les avaient abandonnées ; l'esprit qui régnait à la Cour était trop différent de leurs idées et par suite l'avenir leur paraissait trop peu favorable. L'exemple donné par Henri IV, puis celui, non moins retentissant dans nos contrées, fourni en 1636 par Frédéric-Maurice, prince souverain de Sedan, plus tard encore celui de Turenne (octobre 1668), durent avoir certainement de l'influence et entraîner plus d'une conversion.

Si l'étude que nous avons faite des familles de la noblesse a pu nous fournir quelques documents sur cette question, nos recherches sur la bourgeoisie et le peuple ne nous ont donné que des résultats bien peu satisfaisants : à part quelques noms que nous avons pu recueillir, nous ne savons rien ou à peu près de cette partie de la population du Rethelois et de l'Argonne. Quoiqu'il en soit, citons ces noms, mais hâtons-nous de dire toutefois que bien certainement, ainsi que nous l'avons observé pour la noblesse, un grand nombre de ces réformés n'avait pas attendu le dernier moment pour se convertir et que beaucoup l'avaient fait dès le xvi^e siècle et dans le cours du xvii^e siècle.

Nous avons vu ces actes de conversion parmi les membres de la noblesse, en étudiant leurs familles, nous n'y reviendrons pas. Répétons, ce que nous avons déjà dit, qu'elles furent nombreuses, que beaucoup de familles de la bourgeoisie et du peuple les

avaient imités et que leur nombre augmenta surtout à l'époque de la Révocation et dans les temps qui la précédèrent.

Pour ces dernières familles, les sources où nous avons puisé sont rares malheureusement et le résultat de nos recherches est peu satisfaisant ; il se borne à quelques actes que nous avons trouvés dans les registres de Rethel et surtout de Sedan. Quels qu'ils soient, nous les énumérons.

C'est d'abord en 1646 l'acte d'abjuration de Louise Marchant, fille d'Henry Marchant et d'Alizon Bloctol, native de Tannay, qui eut lieu le 3 avril, en l'église de Sedan, entre les mains de François Grimal, prêtre, en présence de François Rambour, Jean Gaillard, Antoine Joly et Jean Raguet.

« A la même date, 3 avril 1646, ont esté espousez, avec dispense
« des bans, Jacques Morel, soldat de la garnison de Sedan, natif
« de la paroisse de Moulant, diocèse de Lisieux, et Louise
« Marchant, fille d'Henry Marchant et d'Alizon Bloctol, native
« de Tannay, laquelle a aujourd'hui abjuré l'hérésie un peu
« devant que contracter mariage, en présence de François
« Rambour, Jehan Gaillard, Antoine Joly, Jehan Raguet et
« plusieurs autres, par nous François Grimal (1). »

Le second nous est fourni par un registre de l'église de Rethel qui mentionne en 1672, la conversion de Marie Desein, née à la Hardoye, âgée de 25 ans (2).

En 1675, le 25 mai, c'est Elizabeth Ducret, fille de Claude Ducret et d'Anne Ledoux, native de Montcheutin, canton de Monthois, âgée de 13 ans, travaillant en point coupeur.

Le 9 juin, c'est Rachel Olivet, fille de Pierre Olivet et d'Elizabeth Chayot, âgée de 18 ans, née dans la paroisse de Saint-Jean-aux-Bois.

Le 14 juillet, c'est Josué Duclou, natif de la Cassine, âgé de 24 ans, cadet dans la compagnie de M. de la Bourlie, du régiment de Normandie.

Ces abjurations ont lieu à Sedan (3).

Un registre de Rethel, de l'année 1678, nous rapporte la conversion de Rachel Lecomte, habitant la paroisse de Rethel ; ajoutons qu'elle était née à Sedan (4).

Le 31 mai 1679, Marie Beins, âgée de 17 ans, née à Château-

(1-3) Registres paroissiaux de Sedan.

(2-4) Archives de Rethel, registres paroissiaux.

Porcien, fille de Paul Beins et de Marthe Lefebvre, abjure l'hérésie en l'église de Sedan (1).

En 1680, le 14 mai, c'est encore à Sedan, Abraham Lefebvre qui abjure. Il est âgé de 16 ans, et fils de Pierre Lefebvre, charpentier à Saint-Jean-aux-Bois, et d'Elizabeth Sayanz.

Le 9 juin, c'est Gabriel Derisson, âgé de 27 ans, fondateur de cloches, domicilié à Briquenay.

En l'église de Rethel, la même année, c'est Angélique Sivez, fille de Jean Sivez et d'Estelle Roibisier.

Cette même église de Rethel nous fournit encore, en l'année 1682, l'abjuration de Marguerite Crouet, native de la paroisse de la Romagne. Et, à côté, nous pouvons enregistrer dans l'église de Sedan, à la date du 27 février, la conversion de Marie Husson, âgée de 22 ans, native du Chesne, fille de Pauly Husson et de Catherine Dieulegard (2).

Tels sont les renseignements que nous avons pu trouver sur ce sujet avant la Révocation de l'Edit de Nantes (23 octobre 1685).

Ils seraient bien insuffisants et ne nous permettraient pas de baser notre opinion sur la diminution du chiffre des protestants dans la seconde moitié du XVII^e siècle, par suite des nombreuses conversions, si nous n'avions pas à notre disposition les précieux documents de la série G des Archives de la Marne, conservés à Reims et concernant l'archevêché (3). Nous y puisons bien des faits.

En 1663, les procès-verbaux des visites des églises des doyennés de Justine et de Mouzon nous signalent :

A la date du 4 juillet, la dame de la Hardey, nommée d'Heucourt, comme faisant tenir dans son château un prêche auquel assistent les huguenots des villages voisins.

Le 21 septembre, un grand nombre d'abjurations d'hérétiques à Sedan.

Y aurait-il dans cette dernière mention une allusion à ce fait rapporté par Peyran, dans son *Histoire de la Principauté de Sedan*, qui nous apprend que sous le gouvernement de Fabert, après la réunion de Sedan à la France, 400 protestants s'étaient expatriés et que 1,600 s'étaient convertis ? (4).

(1) Registres paroissiaux de Sedan.

(2) J.-B. Caruel : *Essai sur Rethel* (archives de la mairie de Sedan, registres paroissiaux).

(3) Archives de la Marne, série G, archevêché de Reims.

(4) Peyran : *Histoire de la Principauté de Sedan*, t. II, p. 209.

En 1673, M^{sr} Le Tellier, parlant de l'église d'Etrépigny, rapporte que « le seigneur de Trépigny (Jean-Ernest de Terwel) est « hérétique et qu'il fait faire un presche chez luy ».

Nous ne dirons rien de plus sur ce seigneur dont les notices cadastrales de 1657 et la biographie ont été le sujet d'un travail fort intéressant fait par MM. Roger Graffin, Henri Jadart et Paul Laurent (1).

En 1678, d'après les procès-verbaux des visites des églises du doyenné d'Attigny, faites par le doyen Jean Choppin, il y a, à la date du 31 mai :

A Chagny, une maison de huguenots composée de trois personnes et de quatre enfants ;

A Leffincourt, le seigneur (Aléaume de la Tranchée) et sa femme (Elizabeth de Proisy) sont hérétiques ;

La femme du seigneur de Lacroix-aux-Bois (Marie d'Averhoul) est hérétique ;

Dans la paroisse de Savigny, il y a quelques huguenots qui tiennent leur prêche chez le sieur de Savigny de Brozet ;

La mère du seigneur de Guincourt (Madeleine de Boham) est hérétique ;

A Vouziers, les deux seigneurs (Charles d'Orthe et son beau-frère Guillaume de Douglas) le sont aussi ;

A Voncq, il y a huit familles hérétiques qui vont à Saint-Loup-aux-Bois.

Il est à remarquer que cent ans auparavant, Voncq était un des principaux centres du calvinisme dans le Rethelois et que la première église rurale du protestantisme y fut établie dès 1561. En 1678, il n'y avait plus d'église, plus de pasteur et le calvinisme avait tellement diminué qu'il n'était plus représenté que par huit familles.

Mais poursuivons notre analyse des procès-verbaux.

En 1679, à Cernay-en-Dormois, d'après le rapport du doyen de Cernay, il y a deux ménages de la religion prétendue réformée ;

A Ripont, il y a deux ménages de religionnaires qui vont au prêche à Primat ;

A Fontaine, auprès du cimetière, il y a un endroit fermé de murailles et couvert d'ardoises, appelé le Capitole, dans lequel les gens de la religion prétendue réformée se font enterrer ;

(1) *Revue historique ardennaise*, t. IX, 1902, p. 97.

A Montcheutin, il y a un ménage protestant, suisse de nation ; M^{me} de Singly, dame en partie de Binarville, est de la religion prétendue réformée, elle va au prêche rarement à Primat.

En 1680, le procès-verbal de la visite des églises paroissiales et des succursales du doyenné de Dun nous signale :

A Nouart, quatre ménages de la religion prétendue réformée qui vont au prêche à Imécourt.

En 1684, d'après l'état du doyenné de Grandpré, le village d'Imécourt appartient à M^r d'Imécourt qui est huguenot ; il y a un prêche de fief.

L'état du doyenné de Cernay-en-Dormois rapporte que le village de Fontaine appartient à M^{me} d'Orthe (Anne-Catherine de Dampierre), huguenote, demeurant à Metz.

En 1685, les procès-verbaux des visites des églises faites du mois de janvier au mois de mars dans le doyenné de Cernay-en-Dormois mentionnent qu'à Binarville, dans toute l'étendue de la paroisse, il y a un ménage d'hérétiques, celui de M^{me} de Singly, sœur de défunt M^r de Mont-de-Jeux, maréchal de France (1).

La lecture de ces procès-verbaux est pleine d'enseignement ; elle nous permet d'apprécier combien, dans le Rethelois et l'Argonne pendant la deuxième moitié du xvii^e siècle, avait diminué le nombre des protestants par suite des conversions. Le chiffre en fut certainement considérable, surtout à l'approche et au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes. Malheureusement, à part quelques noms que nous avons pu recueillir, nous n'avons aucun renseignement précis sur ce sujet : les registres paroissiaux de Sedan que nous avons pu consulter pour cette époque, peuvent seuls nous donner une idée approximative des faits qui ont dû se passer.

En les parcourant, nous voyons le chiffre des abjurations augmenter, à partir de 1676, d'une façon plus ou moins régulière jusqu'en 1685, dont le total de 555 conversions, nous révèle 456 abjurations professées dans le seul mois de novembre, époque à laquelle l'arrêt de la Révocation de l'Edit fut sans doute connu et publié dans nos contrées. A partir de cette époque, les conversions, nombreuses encore en 1686, diminuent sensiblement bien qu'irrégulièrement jusqu'au commencement du xviii^e siècle.

(1) Archives de la Marne, série G, archevêché de Reims.

Il est à supposer que les faits ont dû se passer, dans le Rethelois et dans l'Argonne, comme dans la principauté de Sedan. Nous avons réuni à ce propos tous les renseignements que nous avons pu recueillir, nous regrettons seulement qu'ils soient si peu détaillés. Tout ce que nous pouvons croire, c'est qu'au moment de la Révocation, les conversions furent certainement très nombreuses.

Elles le furent aussi immédiatement après la Révocation et dans les premières années qui suivirent. En poursuivant notre étude sur les familles nobles de la contrée, nous avons vu de nombreux membres de ces familles qui abjurèrent ; nous y ajouterons quelques noms avec les dates de leur conversion, ainsi :

Elizabeth de Pouilly, veuve de Longchamps, convertie en	1686
Louis de Verrières.....	— 1700
Claude de Pouilly, veuve d'Antoine de Greffin.	— 1701
Elizabeth de Mélin.....	— 1706
Elizabeth de Proisy, veuve d'Abraham de la Tranchée.....	— 1722
Charlotte de Mélin.....	— 1737
Antoine de la Tranchée, capitaine au corps royal de l'artillerie	— 1739

Ce n'est pas sans motif que nous indiquons ces dates, nous en verrons les raisons par la suite. En tout cas, quels qu'ils soient, la liste des nouveaux convertis n'en est pas moins importante.

Mais à côté d'eux, il nous faut rappeler ceux qui, fidèles à leurs idées religieuses, refusèrent d'abjurer et préférèrent l'exil :

Anne-Catherine de Dampierre, veuve de Louis d'Orthe de la branche de Metz, un autre membre de cette famille d'Orthe, également prénommé Louis ;

Françoise de Houx, veuve de Jacques de Condé et sa petite-fille ;
N... de Baleine, fugitif en Angleterre ;

La famille de Briquemault :

Elizabeth de la Marche des Comtes, veuve de Jacques de Briquemault ;

Henri, son fils aîné, chevalier, baron de Saint-Loup, mestre de camp des armées, qui se réfugia dans le Brandebourg en 1681, avec Marie de Meaux, sa femme, et Daniel Fétizon, le pasteur de son église ;

Marius, son autre fils, lieutenant de cavalerie au régiment royal étranger ;

Charles de Briquemault, marquis, comte, baron, gouverneur d'Essedem, marié à Marguerite d'Autriche, et père de :

Auguste de Briquemault, capitaine de cavalerie, seigneur de Crèvecœur et de Saint-Loup, au duché de Mazarin près de Rethel, fugitif en Angleterre avec Antoinette d'Averhoul, sa femme, morte en 1709, et Marie-Thérèse de Briquemault, emmenée enfant en Angleterre, puis rentrée en France et nouvelle convertie ;

Charles-Auguste de Briquemault, brigadier des armées du Roy, marié à Marguerite de la Marche d'où deux fils, mariés tous les deux. (Toute cette famille de Briquemault était protestante) ;

Suzanne du Han ;

Philippe du Han, seigneur de Jandun, conseiller d'Etat, qui quitta la France pour aller à Berlin en 1687, suivi de sa femme, Marie d'Auger, fille du gouverneur de Mézières et de Charleville, et de ses deux enfants ;

Jacques Largentier et ses six enfants ;

Marthe d'Aliguet, veuve d'Adolphe Largentier, et son fils ;

De Meaux Isaïe, fugitif de Sainte-Menehould ;

N... de Savigny ;

Thierry de Marolles ;

Barthélémy de Marolles ;

Les quatre fils de Louis de Marolles.

A ces fugitifs, nous pouvons ajouter :

Anne de la Marche des Comtes, femme de Louis II de Nettancourt qui, d'abord convertie, puis regrettant son abjuration, prit le chemin de l'exil et devint relapse, imitée en cela plus tard par Marie Gommeret, femme de Louis de Marolles qui, après s'être convertie, revint sur son abjuration et mourut relapse.

Pendant que M^{me} de Nettancourt (Anne de la Marche des Comtes) s'exilait, ses fils, Jean et Henri, réfugiés d'abord auprès de l'Electeur de Brandebourg, rentrèrent en France et se convertissaient en 1692 et 1697.

Le vieil Isaac Le Fournier, d'abord fugitif avec sa famille, se convertissait et revenait mourir fort âgé au château d'Olizy.

Jean Le Fournier, son fils, baron de Neuville, seigneur de Lisy et autres lieux à Lisy-sur-Aisne, fugitif en 1689, rentre en France en 1700, nouveau converti, avait une sœur en Angleterre et une autre en Hollande ; il était le père de :

Marie-Elizabeth Le Fournier de Neuville, nouvelle convertie, femme de Louis de Beffroy, chevalier, seigneur de Cierges, la

Grange-aux-Bois et autres lieux, lieutenant de cavalerie réformé, à la suite du régiment royal Roussillon ;

Et Louis de Marolles, condamné aux galères, allait mourir dans les cachots de la citadelle de Marseille le 17 juin 1692.

Du reste, les derniers procès-verbaux des visites des églises dans nos contrées, antérieurs au xviii^e siècle et qui remontent à 1689, nous sont fournis par le doyenné du Vallage. Ils nous apprennent que :

A propos de Baalons et Jonval, il existe en 1689 dans la paroisse de Baalons une vieille fille qui est hérétique et deux demoiselles nouvellement converties ;

De Mazerny et de Hagnicourt, il n'y a plus d'hérétiques dans la paroisse, il n'y a que deux demoiselles nouvellement converties ;

De Saint-Loup-aux-Bois, il n'y a plus d'hérétiques à Saint-Loup ; auparavant on y tenait le prêche dans le château de M. de Briquemault ;

De Sorcy, le seigneur et la dame de Sorcy sont au nombre des nouveaux convertis ;

De Villers-le-Tourneur et de Neuvisy, il n'y a point d'hérétiques depuis l'abjuration de M. d'Oger (1), celle de sa femme et de sa famille (2).

Ces derniers procès-verbaux sont fort importants en ce qu'il nous prouvent à quel point, peu d'années après la Révocation de l'Edit, le chiffre des protestants avait diminué par suite des nombreuses conversions. Ils concordent du reste avec ce que nous venons de dire de la noblesse ; il y a plus, c'est que les quelques notes que nous avons pu recueillir sur la bourgeoisie et le peuple viennent les confirmer.

Quelques-unes de ces notes se rapportent à des familles que nous avons étudiées : les Dubois et les Creplet ; les Gonzal ; les Alardin et autres ; nous ne les rappellerons pas. Cependant, à propos de la famille Alardin, notons une omission importante qu'on relève dans l'Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, etc. : celle de la condamnation aux galères de Daniel Alardin, coupable d'avoir voulu faire sortir du royaume Jeanne Giffart, de Vitry-le-François, et qui mourut protestant en 1703. C'est aux notes obligeantes de M. le pasteur Dannreuther que nous devons d'avoir pu réparer cet oubli.

(1) Les Dager, de Villers-le-Tourneur, écrivaient d'Auger, mais plutôt Dager.

(2) Archives de la Marne, série G, archevêché de Reims.

Ajoutons quelques noms à la suite de ces familles :
Celui de Jean Gonzal, né à Nouart, converti le 10 décembre 1685 ;
Jacquart, de Grandpré, nouveau converti ;
Jacob du Pont, de Wasigny ? fugitif ;
Robert Jussy, de Voncq, nouveau converti du 10 février 1686 ;
Rachel de Lambermont, veuve de Charles Villain, maître de forges à Givonne, nouvelle convertie (16 février 1686) ;
Anne-Catherine Bernard, nouvelle convertie à Attigny en 1687 (1).

Quelqu'incomplets que soient ces renseignements, ils ne peuvent que corroborer notre opinion sur la fréquence des conversions parmi les protestants à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes. Etaient-elles bien sincères et dues à des convictions religieuses bien arrêtées ? Quelques-unes le furent sans doute, mais d'autres furent dues certainement, soit à des motifs politiques, soit à des intérêts privés.

A ce sujet, citons le cas de Jeanne Delforterie, nouvelle convertie avec ses sept enfants, issus de son mariage avec Jean Larcher, marchand à Grandpré. Passée à l'étranger, par permission, avec son père Jean Delforterie et son oncle Charles Delforterie, ministre de la parole de Dieu, elle revint en France et fut enfermée aux nouvelles catholiques de Sedan.

Anne-Marie Gantois, nouvelle convertie, fille de Henry Gantois (2) et de Jeanne Lefebvre, qui quitta pour l'exil Bayonville près Sainte-Menehould, avec le sieur de Boncourt.

A partir de 1690, les abjurations deviennent plus rares. Nous relevons :

Le 4 avril 1690, la conversion de Josué Nicolas, de Semeuse ;

Le 4 juillet 1691, celle d'Innocente Angot, née à Montmédy, âgée de 20 ans (3) ;

Le 17 septembre 1695, celle de Pierre Morizet, né à Landres, âgé de 25 ans ;

Le 23 juin 1696, celle de Marie Ocaille, de Givonne, à l'âge de 48 ans ;

Le 25 janvier 1697, celle de Marie Noël, née à Francheval, âgée de 24 ans ;

(1) Abbé H.-E. Hulot : *Attigny et ses dépendances*, 1824, p. 266.

(2) Henri Gantois est mort protestant, à Sedan, le 19 février 1716.

(3) Après la prise de Montmédy par Louis XIV et sa réunion à la France en 1657, cette ville devint une prévôté royale, quoiqu'au point de vue religieux elle continuât à faire partie du diocèse de Trèves. (*Histoire de Montmédy*, manuscrit du xviii^e siècle).

Le 15 décembre 1698, celle de Judith Collart, d'Imécourt, âgée de 24 ans ;

Le 28 mai 1699, celle de Pierre Gravier, âgé de 20 ans, fils de feu Jean Gravier, ministre de la parole de Dieu à Châtillon-sur-Seine, et de Sarah Bauda ;

Enfin, le 25 janvier 1700, la conversion de Marthe Dubois, née à Dun, âgée de 32 ans.

Quoiqu'il en soit, l'entourage de Louis XIV et ses favoris pouvaient lui faire croire et le persuader qu'il avait anéanti la religion réformée dans son royaume.

Il est intéressant de rechercher quels sont les noms de quelques-uns des pasteurs des collectivités protestantes du Rethelois et de l'Argonne dans les dernières années qui ont précédé la Révocation. M. le pasteur Dannreuther, dans ses notes sur l'église d'Imécourt, rapporte que les pasteurs Abel de Lambermont à Imécourt, Etienne Trouillart à Raucourt, David Billot à Givonne, Jacques Alpée de Saint-Maurice à Sedan, furent expulsés de France ; que, dès le 9 octobre 1685, la « *permission* » de se retirer en Hollande leur était expédiée (1) et qu'ils prirent le chemin de l'exil. Nous savons qu'Abel de Lambermont, d'abord pasteur de l'église wallonne de Gorcum (avril 1686), fut ensuite pasteur à Olne près de Dalheim en « pays d'Oultre-Meuse » et qu'il mourut à Maëstricht le 10 décembre 1731.

Nous trouvons, pendant les dernières années qui ont précédé la Révocation, dans le Rethelois et dans l'Argonne, comme ministres contemporains d'Abel de Lambermont :

Daniel Fetizon, ministre à Saint-Loup-aux-Bois, fugitif en 1681, avec sa fille Marie, dans l'Electorat de Brandebourg, à la suite d'Henri de Briquemault. Sa mère, la veuve Fetizon, fut enfermée au château de Guise en 1687 ;

René Desmoulins, ministre à Villers-devant-Mézières (Charleville) de 1674 à 1678, à Sézanne de 1678 à 1685, puis à Groningue où il mourut en 1720. Il était né à Sedan, et fils de Jean Desmoulins, procureur et notaire ;

Trouillart Etienne, ministre à Villers-devant-Mézières (Charleville) en 1669, à Francheval de 1670 à 1682, à Raucourt de 1683 à 1685, était fils de Barthélemy Trouillart, maître-orfèvre à Sedan ; Péron Isaac, était ministre à Villers-le-Tourneur, attaché aux

(1) Archives des affaires étrangères, vol. 974, fol. 233.

barons d'Oger en 1681 ; son père, Daniel Péron, brasseur à Sedan, abjura le 2 novembre 1685 ;

Billot Zacharie, ministre à Primat, fils de Jean Billot, avocat en parlement, conseiller ordinaire de police à Sedan. Il épousa le 24 mai 1679, Marie Chéron, fille du pasteur Gédéon Chéron. C'est le seul renseignement que nous ayons sur lui ; nous ne savons ce qu'il devint, si, comme son frère aîné, David Billot, ministre à Givonne, il exerça ses fonctions jusqu'à la Révocation.

Tels sont, avec Gardien-Givry par lequel nous terminerons notre étude, les pasteurs dont nous avons pu découvrir les noms pendant cette période ; ils sont peu nombreux et paraissent avoir été fréquemment déplacés, suivant sous ce rapport la diminution du chiffre des calvinistes. Leurs fonctions pastorales s'étendaient du reste, nous l'avons vu, sur un grand nombre de communes à la fois.

A propos de ces noms, rappelons-en quelques autres que nous avons déjà cités :

Celui des frères Le Maire, fils de Jean Le Maire dit Limbourg. D'après M. Henry, Léonard Le Maire, ministre surnuméraire à Sedan en 1635, abjura en 1639 et fut plus tard curé d'Alliencelle-en-Champagne (1). Boulliot rapporte que Jean Le Maire, ministre surnuméraire en 1631, abjura en 1637 et que Léonard Le Maire, proposant, abjura en 1639 (2) ;

Codur Philippe, fils de Bernardin Codur, qui, suspendu de ses fonctions pastorales en 1644, par le Synode de Charenton, se fit catholique ;

Charles Delforterie, ministre à Saint-Mards-en-Othe en 1663, qui se réfugia par permission en 1685 à Maëstricht où il mourut le 21 février 1717. Il avait épousé Suzanne Bauda, fille du colonel Esdras Bauda ; il était le frère de Jean Delforterie qui l'accompagna dans son exil et l'oncle de Jeanne Delforterie, mariée à Jean Larcher, marchand à Grandpré, dont nous avons déjà parlé.

Cette dernière nous amène à rappeler Anne-Marie Gantois que nous avons déjà citée comme fugitive de Bayonville, bien qu'elle fut nouvelle convertie. Elle était fille d'Henri Gantois, régent du collège de Sedan, et petite-fille de Jacques Gantois, ministre à Givonne de 1638 à 1644, attaché au service de Turenne en 1649,

(1) E. Henry : *Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'église réformée de Sedan.*

(2) Boulliot : *Biographie ardennaise.*

puis à Saumur de 1658 à 1663, à Sedan de 1663 à 1685 et enfin à Gorcum où il se réfugia après la Révocation.

Terminons cette énumération par le nom de Gardien-Givry, Jean, né à Vervins, qui fut pasteur à Saint-Loup pendant sept ans, puis parcourut le Midi et après la Révocation fut ministre à Plymouth (Angleterre). Rentré en France en 1691, il prêcha dans le désert, notamment en Champagne où il fut arrêté en 1692 et enfermé momentanément à la Bastille. C'est le seul pasteur du désert que nous connaissions dans nos contrées.

Ajoutons-y encore le nom de Drouët, ministre d'Epense (1), dont les fonctions pastorales s'étendaient sur Beaulieu (2), la vallée de la Biesme (3), Futeau (4), le Neufour (5), la Chalade (6), le Four de Paris (7), la Harazée (8), partout où résidaient surtout les gentilshommes verriers de l'époque, les de Condé, les de Foucault, les de Bonnay, les de Houx, d'autres aussi et peut-être les de Bigault ; mais pour ces derniers, nous ne sommes pas assez certains de leurs opinions religieuses pour pouvoir l'affirmer. Toutefois, nous pouvons assurer qu'à cette époque le nombre des protestants était considérable dans cette région.

*
*
*

Nous voici arrivés au terme de notre travail, à la Révocation de l'Edit de Nantes ; nous pensions au moins pouvoir nous arrêter à cette limite, mais la poursuite de nos recherches nous obligera, plus d'une fois, à notre grand regret, de la dépasser, comme nous le verrons par la suite. Toutefois, si nous résumons le résultat de nos recherches à cette époque, si nous en examinons les conséquences, même en les envisageant quelques années après, nous en arrivons à cette conclusion : c'est qu'en ce moment, à part quelques exceptions que nous signalerons, le protestantisme, par suite de ce décret de Révocation, disparut à

(1) Canton de Dammartin-sur-Yèvre, arrondissement de Sainte-Menehould (Marne).

(2) Canton de Triacourt, arrondissement de Bar-le-Duc (Meuse). Il y avait à Beaulieu une abbaye.

(3) Petite rivière qui prend sa source dans les étangs de Beaulieu (Meuse), et coule dans une charmante vallée, au pied de la forêt de l'Argonne, arrose Futeau, le Neufour, la Chalade, le Four de Paris, la Harazée, Vienne-le-Château et va se jeter dans l'Aisne, auprès de Saint-Thomas (Marne).

(4) Futeau, canton de Clermont, arrondissement de Verdun (Meuse).

(5) Le Neufour, canton de Clermont, arrondissement de Verdun (Meuse).

(6) La Chalade, canton de Varennes, arrondissement de Verdun (Meuse).

(7) Le Four de Paris, écart de la Chalade.

(8) La Harazée, hameau dépendant de Vienne-le-Château, canton de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Menehould (Marne).

peu près en France. Si un grand nombre de calvinistes, préférant l'exil à l'abjuration, était passé à l'étranger, un bien plus grand nombre s'était converti, et la religion catholique, apostolique et romaine en était arrivée à l'unité ; elle était devenue et reconnue comme la seule religion du royaume.

Si l'exécution du décret royal de Révocation rencontra dans quelques contrées une résistance plus ou moins grande du parti protestant, elle s'accomplit dans nos régions et, surtout dans l'Election de Rethel, peut-être plus encore que dans l'Argonne, sous l'influence d'idées d'indulgence, presque de tolérance, qu'on ne saurait trop signaler. A part la condamnation aux galères de Daniel Alardin et de Louis de Marolles, on ne relève aucun acte de rigueur provoqué par cette mesure, et encore ces condamnations furent-elles prononcées à Vitry-le-François et à Châlons ; on n'en trouve ni dans l'Election de Rethel, ni dans la subdélégation de Sainte-Menehould. Le département de Sedan pourrait peut-être nous en fournir quelques-unes, mais nous n'avons pas à nous en occuper.

Les protestants non convertis ne furent pas autrement inquiétés à cette époque et on les laissa pour la plupart vivre paisiblement dans leurs résidences. Du reste, l'Edit de Révocation du 22 octobre 1685, permettait aux réformés la liberté de conscience *jusqu'à ce qu'il plut à Dieu de les éclairer*.

Nous ne savons si ce paragraphe qui, par son caractère d'indulgence, contrastait singulièrement avec les dernières mesures rigoureuses édictées contre les calvinistes, eut un grand retentissement parmi ceux-ci, dans le Midi de la France, mais nous avons lieu de supposer qu'il ne fut pas sans influence dans nos contrées auprès des délégués du pouvoir.

Il nous explique beaucoup des conversions tardives que nous avons observées dans la noblesse, celles :

D'Elizabeth de Pouilly, veuve de Longchamps, en 1686 ;

De Louis de Verrières, en 1700 ;

De Claude de Pouilly, veuve d'Antoine de Greffin, en 1701 ;

D'Anne de Schelaudre, veuve en dernières noces de Gédéon de Conquéran, en 1704 ;

D'Elizabeth de Mélin, en 1706.

Puis plus tard, après la mort de Louis XIV, pendant la Régence, alors que les mesures de rigueur, prises pendant le règne précédent, étaient adoucies et plus tard encore, sous Louis XV,

quand les idées de tolérance commençaient à s'imposer, les conversions :

D'Elizabeth de Proisy, veuve d'Abraham de la Tranchée, en 1722 ;

De Charlotte de Mélin, en 1737 ;

D'Antoine de la Tranchée, en 1739.

La bourgeoisie nous fournit aussi quelques noms : nous ne ferons que les rappeler, car nous venons de les citer et si nous les diminuons de quelques-uns se rattachant à l'année 1685, nous voyons combien ils sont peu nombreux, même en y ajoutant celui de Marie Alardin, petite-fille de Daniel, qui se convertit en 1701 (1). De plus, l'espace de temps relativement long pendant lequel se sont accomplies ces conversions, que nous avons relevées jusqu'au XVIII^e siècle et même au-delà, qui avaient certainement été sollicitées et qui néanmoins nous semblent n'avoir été le sujet d'aucun acte de rigueur, nous amènent à conclure que l'exécution du décret royal de Révocation ne fut appliquée, dans le Rethelois et dans l'Argonne, qu'avec une grande indulgence, se fit pour ainsi dire sans bruit et ne donna lieu à aucun trouble. Les dragons n'eurent pas à intervenir et on ne vit aucun des excès qui désolèrent et ensanglantèrent le Midi de la France.

Les catholiques accueillirent avec faveur l'Edit de Révocation. Ajoutons que bien que vivant la même vie que les protestants, le plus souvent paisiblement et sans grandes contestations, ils ne les aimaient pas, nous l'avons déjà dit ; ils leur reprochaient leur esprit particulariste, sectaire et positif, leur égoïsme et par suite leur peu de générosité et de charité. Il est juste de dire que les protestants n'avaient pas plus d'affection pour eux.

Les catholiques se plaignaient en 1698 des nouveaux convertis, protestants de la veille, qui entrent à Sedan, dans le corps de la draperie, indistinctement avec les anciens catholiques (2). Ces plaintes concernent la fabrique de draps de Sedan, mais il est à présumer qu'elles pouvaient se rapporter aux autres professions, non seulement de Sedan, mais encore de la contrée toute entière.

En 1709, le corps des marchands drapiers de Sedan, composé d'anciens catholiques et de nouveaux convertis professant sincèrement la religion catholique, apostolique et romaine, présentaient

(1) Etat général des protestants français de Champagne et de Brie en 1685, déjà cité.

(2) Archives des Ardennes, série C ; correspondance avec l'intendant de Champagne.

un mémoire pour demander que les marchands de draps de la ville de Sedan, qui ne font aucun exercice de la religion catholique, soient exclus de la jurande et ne puissent être élus qu'après avoir présenté des certificats signés du curé (1).

En résumé, ils s'entouraient de garanties et ne voulaient ouvrir volontiers leurs rangs qu'à ceux des nouveaux convertis, ayant accepté avec foi les préceptes de leur nouvelle religion en en remplissant scrupuleusement les devoirs.

A la même époque ou plutôt un peu auparavant, en 1697, on trouve un acte notarié par lequel M^{sr} le prince Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, et M^{sr} Louis Boucherat, chevalier, chancelier et garde des sceaux de France, en qualité d'exécuteurs testamentaires de feu le vicomte de Turenne, maréchal général des camps et armées du Roi, reconnaissent les clauses du testament de ce dernier, portant entr'autres, celle de prélever sur tous ses biens, une somme de 90,000 livres pour être placée en rentes et le revenu en être distribué, tous les ans, pour le soulagement des pauvres qui se convertissent à la religion catholique, tant dans la principauté de Sedan, que dans le comté de Négrepelisse et le vicomté de Castillon (2).

On le voit, Turenne, bien que converti plusieurs années avant sa mort survenue en 1675, n'avait pas oublié ses anciens coreligionnaires et cherchait à soulager les plus pauvres d'entre ceux qui voulaient l'imiter.

Nous avons raison de supposer que Louis XIV, en présence des conversions multiples opérées dans toute la France, dans le Nord comme dans le Midi, pouvait croire, grâce aux rapports qu'il recevait de ses délégués, qu'il avait anéanti le protestantisme dans son royaume. Il ne paraît pas s'être douté qu'un grand nombre de ces conversions étaient peu sincères, que beaucoup même, d'après certains historiens, comme Sismondi, étaient achetées, qu'à Paris même on les payait ordinairement au prix de six livres. Il ignorait également les excès auxquels se livrait la soldatesque qu'il faisait tenir garnison dans certaines villes, surtout du Midi. Jamais grand roi ne fut plus trompé et cependant il n'en est pas moins responsable, devant l'histoire, de tous ces excès et de toutes ces atrocités.

On voit que même après la Révocation, après la dispersion et

(1-2) Archives des Ardennes, série C ; correspondance avec l'intendant de Champagne.

les conversions des calvinistes; un certain nombre était resté dans nos régions et nous ne les connaissons pas tous; nous ne savons pas tous ceux qui, oubliés, avaient vécu ces heures de tourments et de persécution, inconnus ou négligés par les délégués du pouvoir. Ainsi nous pouvons citer les exemples d'Abraham Poupart, manufacturier privilégié de Sedan, dont la famille, protestante dès l'origine, n'avait pas abjuré et celui de Louis Labauche, manufacturier également privilégié, dont nous n'avons pas relevé la conversion (1). Ils n'étaient probablement pas les seuls; il y en eut d'autres. Quoiqu'il en soit, le protestantisme n'en fut pas moins anéanti par suite de l'Edit de Révocation de 1685.

Cent ans plus tard, en 1789, nous trouvons, dans la correspondance de l'Intendant de Champagne, un état des communautés de l'Élection de Rethel renfermant des familles protestantes, avec indication du nombre des personnes qui les composent, l'ensemble des terrains désignés pour leur sépulture et ce que pourrait coûter la clôture desdits terrains :

Condé-sur-Aisne, une famille de trois personnes, dont une femme et deux garçons ;

Semuy, une famille de huit personnes, dont un homme, une femme, deux garçons et deux filles ;

Verrières, une famille de neuf personnes, dont trois hommes, une femme, trois garçons et deux filles ;

Voncq, une famille composée d'un seul garçon non établi.

* *

Après ces considérations d'ordre général, pour ainsi dire, donnons sur quelques-uns de ces convertis les quelques rares renseignements que nous avons pu recueillir et disons tout d'abord que nous devons la plupart de ceux-ci au concours obligeant de M. le pasteur Dannreuther, de Bar-le-Duc.

Nous avons déjà vu la nomination au poste de gouverneur de Montmédy de Gédéon II de Vassinhac-Imécourt-Pouilly qui, par brevet du 1^{er} décembre 1689, remplaça comme gouverneur de Montmédy pour la France, le marquis de Vandy, nommé par Louis XIV après la prise de la ville, au mois d'octobre 1659. Nous avons dit sa conversion et sa mort survenue peu de temps après, en 1698.

(1) Archives des Ardennes, série C; intendance de Champagne.

Son fils, Jehan II, marquis d'Imécourt, lieutenant général comme son père, le remplaça dans ses fonctions et fut désigné par brevet en date du 1^{er} avril 1698. Il mourut à Inor, le 1^{er} avril 1745 et fut le dernier gouverneur qui résida à Montmédy (1).

On trouve à propos de lui, dans les archives des Ardennes, A 24, un contrat de vente du 22 juin 1718, à titre d'engagement et faculté de rachat perpétuel, au profit de Jean de Vassinac, chevalier, seigneur d'Imécourt, lieutenant général des armées du Roy, premier sous-lieutenant des cheveu-légers de la garde et gouverneur de Montmédy, moyennant 33,000 livres de la grosse, moyenne et petite ferme d'Amblimont, des droits sur le moulin d'*Ecoute s'il pleut* et dépendances, et des droits seigneuriaux (2).

Par cette vente, Jean d'Imécourt aliénait tout ce qui lui venait de sa mère à Amblimont.

Ces conséquences de la Révocation ne furent pas seulement importantes au point de vue religieux, elles entraînent aussi de nombreuses modifications dans la position sociale de certaines familles par suite des confiscations opérées sur leurs membres fugitifs et de la dévolution de ces biens au profit de leurs membres primitivement catholiques ou devenus nouveaux convertis. De plus ces dévolutions ne se firent pas toujours d'une façon régulière, comme nous le prouve l'arrêt du Conseil d'Etat que nous reproduisons.

Cette décision remonte au 20 mars 1728. Elle restitue à François de Monginot, sieur Dutronchay, les biens saisis sur ses grands parents : Etienne Monginot de la Salle et Catherine de Monon, donnés par Sa Majesté à Pierre de Monginot, sieur de Vrainoille, et à Marie Monginot, épouse du sieur Jaucourt d'Espeuilles, tous deux enfants des fugitifs et considérés comme bons catholiques. Comme il appert que le sieur de Vrainoille est manifestement protestant et que le fils du sieur d'Espeuilles, le sieur Jaucourt, a épousé la demoiselle de Vivant sans le ministère des curés qui ont refusé de bénir ce mariage, le Roy en son conseil ordonne que le brevet accordé par le feu Roy, le 30 janvier 1690, à Pierre de Monginot, sieur de Vrainoille, et à Marie Monginot d'Espeuilles, sera rapporté et le sieur Dutronchay, bon catholique, mis en possession de ses biens (3).

(1) Jeantin : *Manuel de la Meuse*.

(2) Pasteur Dannreuther : communication ; archives des Ardennes, A 24.

(3) Archives du département des Ardennes, C 15, n° VIII.

Nous venons de parler du changement de la situation des familles au point de vue de la fortune et nous pouvons à ce sujet citer la requête de la demoiselle de Briquemaux, en date du 19 mars 1732, et présentée par M. Senegra, parent de M. le cardinal Fleury, à l'effet d'être réintégrée dans les biens de sa famille, confisqués par ordonnance royale, concernant les biens des fugitifs protestants, lesquels biens ont été vendus le 19 mai 1707 : la terre de Crèvecœur au sieur Paté, procureur du Roy à Rethel, moyennant la somme de 15,250 livres, et la terre de Saint-Loup au sieur de Wignacourt, de Charbogne, résidant à Mézières, moyennant la somme de 16,250 livres. M. Senegra expose que cette personne qui est sincèrement catholique, est réduite à la plus profonde misère, elle doit plus de mille livres à un aubergiste de Versailles qui l'a recueillie et qui est lui-même dans le plus grand embarras.

Il est répondu à cette requête qu'il y a prescription, les terres ayant été vendues depuis plus de 25 ans (1).

En poursuivant notre enquête, nous trouvons une dernière note que nous avons tout sujet de rapporter à l'année 1741 : c'est la plainte d'un sieur Gonzal, orlogeur, fils de fugitifs protestants sincèrement convertis, parce que son beau-frère Richard, demeurant à Nouart, ne lui rend pas, en froment et en avoine, les biens qui lui viennent de ses parents et que sa sœur a gardés jusqu'à ce jour (2).

On le voit, au XVIII^e siècle comme à toute autre époque, les habitants de nos campagnes étaient peu disposés à abandonner des biens dont ils avaient la jouissance pour une cause quelconque. Du reste, ce dernier cas nous est une nouvelle preuve des conséquences que la Révocation de l'Edit de Nantes amena à sa suite, quelles ruines elle avait apportées dans certaines familles. Quant à la France, qui avait été unie jusqu'aux premières années du XVI^e siècle, la Réforme et les guerres de Religion la divisèrent profondément ; il ne fallut rien moins que le pouvoir absolu de Louis XIV pour y rétablir l'unité, unité qui ne fut jamais que de surface.

Dr J. JAILLIOT.

(1) Archives départementales des Ardennes, C 15, n° VII.

(2) Archives départementales des Ardennes, C 15, n° IX.

RECTIFICATIONS

M. Ernest Henry nous communique les notes rectificatives suivantes à la notice de M. le D^r Jailliot :

T. XI, p. 213-214, M. Jailliot dit que Claude de Pouilly se remaria avec *Antoine de Clavy*. Elle ne fut mariée en réalité qu'une seule fois à Antoine de Touly, seigneur de *Cléry* (près de Dun-sur-Meuse) ; il faut lire *Cléry* au lieu de *Clavy*.

T. XIII, p. 52, il est question de César de la Loge ; il s'agit de César-Hector de Wassinhac d'Imécourt qui avait épousé Marie Jenoteau, fille du ministre protestant. Marie Jenoteau avait hérité de sa mère, née Desreumeaux, une maison rue de l'Horloge, acquise par la suite par les Filles de la Propagation de la Foi. Cette maison a été démolie récemment pour être convertie en place publique.

CHRONIQUE

Découverte de squelettes francs et d'objets préhistoriques près d'Angecourt.

I

A l'ouest d'Angecourt, au sommet d'une côte parallèle à l'Ennemanne et non loin du chemin d'Angecourt à Thelonne, au lieu-dit la Croix-Hurax, il y a quelques carrières de pierre calcaire.

Vers 1880, dans une de ces carrières, exploitée alors par M. Verjus, on avait trouvé, en déblayant la terre, un squelette ayant à ses côtés un vase en terre noire et deux fers de lance, le plus grand mesurant 26 centimètres sur 4^{cm} 8 et l'autre 17 centimètres sur 2^{cm} 6.

En novembre 1903, dans une carrière voisine appartenant à M. Bourgerie, on a mis à jour, à une profondeur de 0^m50 environ, sous trois pierres informes : 1° un squelette dont les dents, toutes très belles, avaient été tellement usées par le frottement des mâchoires l'une sur l'autre, que les ouvriers carriers disaient que c'étaient toutes molaires (cela ne prouverait-il pas que les hommes qui habitaient autrefois notre pays se nourrissaient de fruits et de grains durs qu'il fallait broyer longtemps ?) ; 2° un vase en terre noire ; 3° trois fers de lance ou de javelot semblables à ceux de la première carrière.

Depuis, dans cette même carrière, les ouvriers ont trouvé, en

différents endroits et toujours à la profondeur de 0^m50 à 0^m60 : 1° des débris de vases, généralement en terre noire, de formes et de grandeurs diverses ; 2° un grand anneau en bronze ayant 0^m30 de diamètre et 0^m005 de grosseur.

En outre, non loin de ces carrières, à la surface des terres labourées, les silex travaillés ne sont pas rares : on a trouvé en 1905 : 1° une petite hache en silex poli, couleur blanc sale, mesurant 42 millimètres de largeur et ayant une longueur incomplète de 85 millimètres ; 2° la partie tranchante d'une hache également en silex poli, de même nuance que la précédente et mesurant 60 millimètres de large ; 3° plusieurs morceaux de silex plus ou moins pointus ou tranchants.

De quelle époque sont ces squelettes et les objets recueillis avec eux ? Nous les croyons de l'époque franque et nous ne pensons pas qu'il y ait aucun rapport entre eux et : 1° les nombreuses monnaies romaines trouvées dans une vallée à l'ouest d'Angecourt il y a quarante ans environ ; 2° la cuiller gallo-romaine provenant de la maison de M. Latour, de Haraucourt ; 3° un sifflet romain en ivoire trouvé à Autrecourt.

LIMBOUR

Instituteur à Angecourt.

II

Au printemps de 1905, au cours d'une promenade, M. Roubaud, professeur au collège Turenne, et moi avons remarqué, au-dessus du Liry, sur un renflement dominant la vallée de la Meuse (au point même de la cote d'altitude 299 mètres de la carte d'état-major), dans un des trous creusés pour l'extraction de cailloux, un os à quelque 40 centimètres de la surface du sol. Un éclat de silex dans les déblais ayant éveillé notre attention, des recherches ultérieures eurent lieu, au cours desquelles un squelette fut dégagé. Ce squelette était mi-assis, mi-couché, la tête à un niveau nettement supérieur à celui des fémurs, ces derniers horizontaux. Il avait le bras gauche replié sur la poitrine, la mâchoire inférieure retombée sur les vertèbres du cou. Les deux mâchoires avaient toutes leurs dents ; les os du crâne, disjoints, étaient nettement conservés, alors que ceux du thorax, très fragiles, n'ont pu être recueillis. L'orientation générale du corps était la direction est-ouest, les pieds vers l'est, dans la direction de la Chiers.

Un vase se trouvait au-dessus de l'épaule droite. Ce vase est

de forme grossière, quasi sphérique, de 10 centimètres de diamètre environ, les parois ont presque un centimètre d'épaisseur. Il présente un rebord et le fond était renforcé par une rondelle de même argile noire servant de base, qui d'ailleurs n'était plus adhérente.

Aucune arme n'a été découverte. A deux cents mètres de là environ, en allant vers Thelonne, M. Roubaud a trouvé dans un champ un beau tranchant de hache polie en silex blanc, et j'y ai rencontré un morceau de couteau en silex noir.

Les trous d'extraction des cailloux sont disséminés sur un bombement dénudé et les fissures de la roche sont imprégnées d'une matière pulvérulente qui à certains points mélangée de charbon apparaît nettement comme de la cendre, notamment au voisinage même du squelette.

Sur la même ligne de faite, aux carrières de la Croix-Huroux, à un kilomètre environ, les carriers ont découvert successivement différentes sépultures ; plusieurs haches polies ont été trouvées dans les champs, et les éclats de silex, plus ou moins informes, n'y sont point rares, comme l'indique la note précédente de M. Limbour.

André TUOT.

VARIÉTÉS

I. Note sur la famille de Castres de Vaux.

Voici quelques renseignements sur la famille de Castres de Vaux pour compléter les indications de l'article de M. Ch. Houin paru en tête du présent numéro de la *Revue*.

Caumartin donne la généalogie de cette famille ; il la divise en plusieurs branches, et pour la branche de Vaux il mentionne :

Charles, seigneur de Vaux, époux de Catherine d'Artaize, fille de Thomas, seigneur de Morgny.

Parmi les actes de baptêmes, mariages et décès de Vaux, on trouve :

Louis-Nicolas, né à Vaux le 3 février 1700, fils de Nicolas, mort à Vaux le 31 mars 1701, et de Marie-Elisabeth de Merlessart.

Est-ce ce Louis-Nicolas que nous retrouvons dans les actes de décès de Vaux à la date du 23 novembre 1748, prénommé Nicolas-Louis, qui épousa à Rubigny le 10 février 1722, Bénigne (1) d'Artaize, décédée le

(1) Ce devait être Bénigne-Henriette, baptisée le 30 mars 1700.

4 janvier 1786, âgée de 86 ans, fille de Charles, décédé à Rubigny le 3 février 1730, et de Madelaine de Ligny (de Vaucelles).

Voici la liste des enfants des époux de Castres d'Artaize :

- 1^o Jeanne, née à Vaux le 27 février 1725 (1) ;
- 2^o Marie, née le 22 juillet 1726 (2) ;
- 3^o François-Louis, né le 14 février 1728 (3), décédé le 23 juillet 1763 ;
- 4^o Marie-Louise-Gabrielle, née le 23 mai 1729 (4) ;
- 5^o Claude-François, né le 22 avril 1732 (5) ;
- 6^o Charles, né à Vaux le 30 mars 1735 (6) ;
- 7^o Jeanne-Gabrielle, née à Vaux le 28 décembre 1737 (7), décédée le 1^{er} janvier 1738 ;
- 8^o Pierre-Léopold, né le 3 juillet 1740 à Vaux (8), seigneur de Vaux, capitaine d'infanterie, marié à la Ville-aux-Bois-lez-Dizy, à Anne-Thérèse-Ignace de Sars (9).

Il y avait aussi une fille prénommée Madelaine.

De Castres (Henri-Alexandre), frère des précédents, dont nous n'avons pas la date ni le lieu de baptême, devint capitaine au régiment provincial de Soissons.

Il épousa Elisabeth Joly de la Motte des Aulnois. De cette union naquirent :

1^o Henri-Alexandre-Léopold, né à Vaux le 1^{er} avril 1771, qui devint général.

Il eut pour parrain Pierre-Léopold de Castres, frère de son père, et pour marraine Bénigne d'Artaize, sa grand'mère.

2^o Charles-Louis, né à Vaux le 2 mars 1775, qui eut pour parrain Charles-Louis-Auguste Joly de la Motte des Aulnois, capitaine au régiment provincial de Châlons.

Ernest HENRY.

II. Note sur Pierre Dumoulin.

Le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, n^o de juillet-août 1906, contient aux pages 362-380 une notice de M. Weiss sur Pierre Dumoulin, l'un des premiers ministres de Charenton, mort à Sedan.

Cette notice renferme des renseignements intéressants pour les

(1) Parrain, Jean d'Artaize, écuyer, seigneur de Morgny, Vaux et autres lieux ; marraine, Jeanne de Pavant, son épouse.

(2) Parrain, Pierre de Saillant, seigneur d'Herbigny ; marraine, Marie de Saillant, sa sœur.

(3) Parrain, François-Louis Doucet de Toulmont.

(4) Parrain, Pierre de Saillant.

(5) Parrain, François-Louis de Canelle, seigneur en partie d'Herbigny ; marraine, Ch.-G. le Parmentier.

(6) Parrain, François-Louis de Castres.

(7) Parrain, Jean d'Aguisy.

(8) Parrain, son frère, Claude-François.

(9) En 1786, messire Pierre-Léopold de Castres et sa sœur Madelaine, seigneurs de Vaux, furent parrain et marraine de la cloche de Vaux.

Sedanais. On y voit que Pierre Dumoulin, fils d'un ministre protestant, vint à Sedan à la suite de son père en janvier 1573 ; qu'il fit ses études chez François Lefort, deuxième régent au collège de Sedan, fondé en 1577.

Pierre Dumoulin a raconté son départ de Sedan avec son père en 1588 : « Nous sortîmes de Sedan comme on fermait les portes et « vinsmes à Torcy à deux portées de mousquet de la ville où M. de « Bouillon avoit basti un fort pour couvrir la ville de ce costé-là. Nous « nous couchâmes en ce fort sur la paille, tous vestus jusqu'à deux « heures après minuit. Mon père estoit à cheval et je le suivois à pied ; « la nuit estoit fort noire, dont avint que nous nous égarâmes. Nous « vinsmes à Tournoy (1) (c'est évidemment Fresnois). Et l'aube du jour « paroissant nous passâmes devant la porte de Donchery. »

Arrivé à Paris, Pierre Dumoulin fut mis en pension chez M. Goger avec le fils de M. Cussi-Remond. Joachim Dumoulin, père de Pierre, ayant prêté de l'argent à M. Remond, constitua sur lui une rente de cent livres. Ce Remond (Geoffroy), seigneur de Cussy (2), marié à Cécile Mifant, eut entre autres enfant Suzanne, baptisée à Sedan protestante, le 18 juin 1585, mariée plus tard à Philippe Taffin.

Cette Suzanne de Remond, veuve avant 1646, était propriétaire d'une maison à Sedan, rue de Villiers-d'En-Haut, tenant par derrière au bastion du Fer-à-Cheval. Cette maison a été démolie en 1806 ; elle avait appartenu à Joachim Dumoulin et, le 26 août 1646, Pierre Dumoulin, Jean et Daniel Dumoulin, ses frères, Esther Dumoulin, veuve de René Bochart, ministre à Rouen, Marie Dumoulin, veuve Des Guyots, Suzanne Dumoulin, baptisée à Sedan le 2 septembre 1576, veuve du fils de Laval, tous enfants de Joachim Dumoulin, firent saisir cette maison et Pierre Dumoulin l'acheta par décret au bailliage de Sedan.

A la mort de Pierre Dumoulin en 1658, sa fille Marie, à laquelle Boulliot a consacré un article, en devint propriétaire. C'est dans cette maison que demeurait le célèbre écrivain protestant Jurieu, quand avec Marie Dumoulin il la vendit à Nicolas Richard, avocat, plus tard notaire à Sedan, suivant acte de Jobart et Roujoux, notaires à Sedan, du 15 septembre 1681.

Ernest HENRY.

(1) M. Weiss dit que c'est Tournay-le-Petit (Aisne). Comment de Torcy seraient-ils allés dans l'Aisne pour repasser devant la porte de Donchery ?

(2) Voir *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, tome XIII, p. 46.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Le Clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne. — La Révolution.

Première partie : le Serment, par l'abbé A. MILLARD. — Châlons-sur-Marne, imp. Martin frères, 1904 ; un vol. in-8°, xxxii-534 pp.

Ce volume est particulièrement intéressant pour le rôle de Nicolas Diot, curé de Vendresse (Ardennes), au moment de la création de l'évêché de la Marne en 1791.

La nouvelle organisation des diocèses, dans la Constitution civile du clergé, avait supprimé en 1790 l'évêché de Châlons pour conserver à Reims le siège de l'évêché de la Marne. L'archevêque de Reims, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, invité par le Conseil général du département à reconnaître la nouvelle circonscription du diocèse et à accepter le titre d'évêque de la Marne, refusa de prêter le serment. Il fut déclaré démissionnaire et l'Assemblée électorale du département, réunie le 13 mars 1791, élut d'abord Gangand, curé de Mareuil-sur-Ay, qui refusa pour des raisons de santé. Le surlendemain, l'Assemblée élut Nicolas Diot, curé de Vendresse, qui, comme Gangand, avait lui aussi préconisé le serment dans une *Défense des décrets de l'Assemblée nationale contre l'ouvrage des évêques intitulé : « Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé »*.

Nicolas Diot accepta et prit possession de son siège épiscopal. Il écrivit à Talleyrand-Périgord pour le supplier « de sauver, à quelque prix que ce soit, le vaisseau de l'Église ». Il écrivit également au pape pour l'informer de son élévation à l'évêché de la Marne et l'assurer qu'il n'avait accepté ce siège que comme un dépôt et qu'il était prêt à le rendre dès que la loi permettrait à son prédécesseur d'y remonter. Il fut sacré le 1^{er} mai 1791 par Gobel, évêque constitutionnel de Paris (1).

Le 28 mai suivant, l'ancien évêque de Châlons, Clermont-Tonnerre, adressait de Paris une Instruction pastorale au clergé de son diocèse, déclarant nulles la nouvelle organisation ecclésiastique, l'élection de Diot, la suppression ou réunion des paroisses du diocèse et autres innovations. La majorité des ecclésiastiques de la Marne n'en prêta pas moins le serment.

Cet ouvrage n'est pas seulement curieux pour le rôle de Nicolas Diot ; il présente un intérêt général pour l'histoire religieuse d'un diocèse limitrophe des Ardennes et l'application de la Constitution civile du clergé avec ses phases diverses : prestation du serment par les curés et vicaires de chaque district du diocèse et par les professeurs des séminaires et des collèges ; situation et lutte des deux clergés, réfractaire et constitutionnel ; émigration, déportation des ecclésiastiques, réclusion des insermentés sexagénaires ou infirmes.

L'auteur parle avec modération et sans trop de partialité de Nicolas Diot et des assermentés. Il a utilisé les archives départementales et communales de la Marne.

CH. HOUIN.

(1) L'abbé BOULLIOT (*Biographie ardennaise*, t. II, p. 108, note 3) donne une autre date : il dit que Diot fut sacré évêque de Reims le 19 mars 1791. (Cf. GÉROUZEZ : *Description de Reims*, p. 509). Diot, né le 4 janvier 1744, mourut à Reims le 10 décembre 1802.

Tableaux des Armées françaises pendant les Guerres de la Révolution, par CLERGET. — Paris, Chapelot, 1905 ; un vol. in-8°, 115 pp.

Cette publication est la reproduction d'un travail très utile, œuvre du chef d'escadron d'état-major Charles Clerget (1795-1849), faite par lui de 1845 à 1849 et conservée aux Archives historiques du Ministère de la Guerre, où elle était consultée et appréciée depuis longtemps par certains chercheurs. Ces Tableaux constituent un guide précieux qui facilitera les recherches aux travailleurs et leur évitera même des erreurs sur les armées et les généraux de la Révolution. Le travail de Clerget est intitulé exactement : *Tableaux des Armées françaises pour servir au classement des Archives du dépôt de la guerre de 1792 à 1801*, et la *Revue d'histoire rédigée à l'Etat-major de l'armée*, après l'avoir publié dans son numéro de septembre 1905, en a fait un tirage à part.

On y trouve des indications pour les *Ardennes*, les *armées des Ardennes* en 1792, 1793, 1794, les *armées du Nord*, les *armées de Sambre-et-Meuse*, sur Dumouriez et autres généraux, etc.

Les « Tableaux Clerget » donnent, pour les diverses armées de la Révolution, les dates de création et de suppression, les noms des généraux en chef avec les dates extrêmes de leur commandement, la désignation des arrondissements et tous autres renseignements utiles.

Ch. HOVIN.

CORRECTIONS

- Page 18, note 1, lire : Simognes, au lieu de : Simo.
- Page 63, ligne 31, lire : servir la messe, au lieu de : la servir.
- Page 65, ligne 37, lire : porte battante, au lieu de : porte baillante.
- Page 66, ligne 4, lire : « teetotaler », au lieu de : « teetstaler ».
- Page 68, ligne 3, supprimer : « Eh bien ! non... ».
- Page 68, ligne 10, lire : « société », au lieu de : « Société ».
- Page 71, ligne 33, lire : Verlaine buvait le dimanche, au lieu de : Verlaine, le dimanche.
- Page 132, ligne 19, lire : *Margolius*, au lieu de : *Margolins*.
- Page 134, ligne 27, lire : qui, au lieu de : quI.
- Page 134, ligne 41, lire : *Dun*, au lieu de : *Duc*.



TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES DE FOND.

	PAGES
Ardenne (L') qui s'en va : III. <i>Herbeumont, notes et croquis</i> (Georges DELAW).....	1
Ardennais (Un) condisciple de Bonaparte à l'Ecole de Brienne: Castres de Vaux (Ch. HOUIN).....	205
Aveux (Les) et dénombrements intéressant les Ardennes, déposés aux Archives départemen- tales de Metz (E. HENRY).....	181
Episode (Un) de l'histoire de la Révolution à Charleville: Les Religieuses de la Providence de 1789 à 1802 (Ch. HOUIN).....	137
Famille (La) maternelle de Colbert: I. Recherches biographiques sur les Pussort (H. MENU); II. Généa- logie de la famille Pussort (P. PELLOT).....	97
Notes sur le folk-lore de Givonne (Ch. HOUIN et J. BOURGUIGNON).....	41
Protestantisme (Le) dans le Rethelois et dans l'Argonne jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes (suite et fin) (Dr J. JAILLIOT)... 25, 44, 75, 119, 164, 196,	214
Séjour (Le) de Paul Verlaine dans les Ardennes (1877-1883) (Ernest DELAHAYE).....	61

II. CHRONIQUES.

Ardennais lauréats de l'Académie de Reims	177
Découverte de squelettes francs et d'objets préhistoriques près d'Angécourt (LIMBOUR et TUOT).	232
Inauguration du monument de Taine à Vouziers.	33

III. VARIÉTÉS

Blanpain (Les), fondeurs de cloches à Francheval (E. HENRY).....	177
Entrevues (Les) princières dans les Ardennes au Moyen-Age (St. LEROY).....	131

	PAGES
Nom (Le) du fondateur de la grosse cloche de l'église d'Avaux (JOS. BERTHELÉ).....	35
Note sur la famille Morel, de Charleville (E. HENRY)..	179
Note sur la famille de Castres de Vaux (E. HENRY)...	234
Note sur Pierre Dumoulin (E. HENRY).....	235

IV. POÉSIE

Feux d'herbes (ANDRÉ-FAGE).....	32
--	----

V. NÉCROLOGIE.

Le Docteur J. Jailliot (P. COLLINET).....	176
--	-----

VI. GRAVURES & PLANCHES.

Deux dessins de F.-A. Cazals pour illustrer l'article de E. Delahaye.....	69,	74
Douze illustrations de G. Delaw pour son article <i>L'Ardenne qui s'en va</i>	1, 3, 4, 5, 7, 8, 11, 12, 13,	16
	18, 19, 20,	24
Plaque de cheminée aux armes de Gérard Dubois et d'Anne Créplet (1662) (Planche hors texte).....		128
Portrait de Henry Pussort (Planche hors texte).....		97
Verlaine dans la forêt (Reproduction d'une lithographie de F.-A. CAZALS, planche hors texte).....		68

VII. BIBLIOGRAPHIE.

Critique des Poèmes (ANDRÉ-FAGE).....	89	
Comptes-rendus	36, 58, 94, 134, 179,	204
Bulletins	37, 60, 96, 136,	237



Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ARDENNAISES

QUATORZIÈME ANNÉE

1906-1907



SEDAN
IMPRIMERIE ÉMILE LAROCHE

22, RUE GAMBETTA, 22

1907



LES PRISONNIERS DU MONT-DIEU PENDANT LA RÉVOLUTION

INTRODUCTION

Un grand nombre de nos compatriotes, principalement des Sedanais, arrêtés par ordre des comités révolutionnaires, étaient, on le sait, enfermés à la prison établie dans les bâtiments de l'ancienne Chartreuse du Mont-Dieu (1).

Depuis longtemps l'idée était venue aux historiens ardennais de dresser la liste de ces prisonniers. Charles Pilard, auteur d'une excellente histoire anecdotique de la Révolution à Sedan (2), a donné les noms des administrateurs de la prison et de soixante-treize Sedanais internés au Mont-Dieu, mais sa liste est incomplète et contient quelques erreurs. L'historien moderne du Mont-Dieu, l'abbé Gillet (3), n'a pas cherché à parfaire l'œuvre commencée ; il se borne à donner des renseignements sur l'administration de la célèbre prison et les destinées des derniers moines. M. Hannedouche, dans son *Dictionnaire historique des communes de l'arrondissement de Sedan* (4), à l'article Mont-Dieu, a établi une série de noms qu'il crut complète ; mais en comparant son travail au nôtre, on en verra facilement les lacunes.

Un travail d'ensemble a été présenté au public en 1903,

(1) Canton de Raucourt, arrondissement de Sedan.

(2) *Souvenirs d'un Vieux Sedanais*. Sedan sous la première Révolution, 8^e période. (Extrait de l'*Echo des Ardennes*, 1877), en réimpression actuellement dans la *Dépêche des Ardennes*.

(3) La Chartreuse du Mont-Dieu, Reims, 1889, in-8^o, 660 pages, gravures.

(4) Sedan, 1892, 1 vol. in-8^o, imprimerie Jules Laroche ; ouvrage publié d'abord dans l'*Echo des Ardennes*.

seulement, par M. J. Poirier (1), mais son livre, qui aurait dû épuiser le sujet (autant qu'un sujet peut être épuisé), trompa absolument l'attente des hommes compétents.

Nous avons déjà signalé dans une courte note bibliographique (2) ses défauts : double et même triple emploi du même nom sous des formes différentes, répétition de certains noms de femmes sous leur prénom, citation de nom d'un homme qui n'était pas né, omission de plusieurs noms et de la plus grande partie de la lettre V. Tout cela dénotait un travail hâtif et imparfait. Ayant entrepris, pour notre usage personnel, un travail de rectifications, devons-nous nous borner à communiquer au public le fruit de nos recherches ? Nous avons pensé qu'il était plus simple de rééditer la liste complète des prisonniers du Mont-Dieu. Grâce au concours d'un historien local, savant et modeste, dont nous avons le regret de devoir taire le nom, nous espérons que notre œuvre sera moins imparfaite que celle de nos prédécesseurs.

Ajoutons que nous avons puisé nos renseignements à des sources multiples, dans les différentes archives révolutionnaires du département, des communes, du greffe du tribunal civil de Sedan, dans les états civils. Malheureusement n'existent pas aux Archives Départementales tous les documents qui devraient y être.

Les sources directes de notre travail ont été :

1° Une liste des prisonniers de la main de M. Pouillet, ancien juge de paix à Mouzon, qui, paraît-il, avait été dressée par M. Duvivier, premier conservateur des antiquités des Ardennes, et qui indique les numéros des cellules occupées par les prisonniers. (Ce document semble, à cause de cela, être la source de M. Charles Pilard) ;

2° Une autre liste dressée par l'historien local dont nous avons parlé plus haut, d'après les archives départementales ;

3° De listes déposées aux archives départementales dont une

(1) *Les Prisonniers de la Chartreuse du Mont-Dieu pendant la Terreur*, Paris, 1903, 1 vol. in-8°.

(2) *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. XI, 1903-1904, p. 80.

paraît être l'œuvre de Montouilloux et dont il ne faut user qu'avec circonspection.

Nous avons laissé de côté quelques noms donnés par M. Poirier, qui ne figurent pas sur les listes Duvivier et X... et dont l'authenticité n'est pas établie.

Cependant, pour être complet, — autant que possible, — nous donnerons en appendice ceux des noms qui ne font pas double emploi, et ce sans garantie.

*
*
*

Il ne nous paraît pas utile de refaire, même en abrégé, l'histoire de la Chartreuse du Mont-Dieu, pas plus qu'il n'entre dans le cadre du présent travail d'exposer l'action des comités révolutionnaires, pourvoyeurs de la célèbre prison. Au contraire, nous donnons quelques renseignements biographiques sur les personnages qui ont constitué l'administration et la garde de la maison de détention du Mont-Dieu, depuis le 22 septembre 1793, date à laquelle l'administration érigea la célèbre abbaye des Chartreux en prison politique (1).

Ces renseignements sont tirés en partie de la correspondance personnelle de Bouché l'afné (2), commandant du Mont-Dieu, de l'acte d'accusation dressé contre les terroristes ardennais, par Pauffin-Tiercelet (3), en exécution du décret de la Convention du 6 prairial an III (25 mai 1795), et des actes de l'état civil de Sedan.

(1) M. J. Poirier, *op. cit.*, p. 24. — M. J. Poirier résume l'arrêté du 1^{er} octobre 1793 qui régleme le régime des prisons (p. 25).

(2) Voir notamment, pour la correspondance de Bouché aîné, *Mélanges d'Histoire ardennaise*, par J. Hubert, pp. 58 et ssv., Charleville, 1876, in-8°.

(3) Mézières, imprimerie de Trécourt, 1795, in-4° 91 pages. Le *Courrier des Ardennes* a publié, en février-mars 1881, le procès des terroristes ardennais.

ADMINISTRATION DE LA PRISON DU MONT-DIEU

Commandant du Mont-Dieu.

BOUCHÉ (JEAN-BAPTISTE) dit *Vive l'Amour*, né le 6 juillet 1757, à Sedan, marchand à Sedan, rue des Chevilles (rue au Beurre), en 1793, éperonnier à Sedan, rue du Ménil, mort sur l'échafaud, à Mézières, le 27 messidor an III (15 juillet 1795), âgé de 39 ans 1/2. Le 22 septembre 1792, la maréchaussée lui ordonna de rejoindre les hussards des Ardennes où il était incorporé. Bouché se garda bien de se rendre à son régiment. Le 28 septembre 1792, il prétendit qu'il était seulement chargé de faire des recrues pour le régiment, mais qu'il n'en fit jamais partie. Ses qualités militaires le désignaient tout naturellement pour commander la garde du Mont-Dieu. L'acte d'accusation dit qu'il prit une large part aux crimes commis contre les détenus. Les lettres de Bouché aîné, publiées par Jean Hubert, dénotent un sectarisme stupide qui a dû se traduire en pratique par des vexations indignes et cruelles. (Voir le Procès des terroristes ardennais).

Adjoints au commandant.

BOUCHÉ le jeune (JEAN-BAPTISTE), frère du précédent, né le 25 février 1764 à Sedan, menuisier, fils de défunt François, tondeur, marié à Sedan en 1791, à Catherine Connaissant, veuve, qu'il abandonna en l'an III.

BOURGUIGNON (JEAN-BAPTISTE), cabaretier à Sedan, né en 1755, était sergent préposé à la police de la maison de sûreté du Mont-Dieu ; il fut accusé de mauvais traitements et d'horreurs envers les détenus, pour avoir porté plusieurs coups de sabre, entre autres à M. de Beffroy du Breuil, dans le dessein de les tuer ; il commit aussi des vols, soit en spoliant les effets et les vivres qu'on apportait aux détenus, soit en leur prenant par la force et la violence leur numéraire et en leur donnant en échange des assignats, comme il lui fut reproché envers A. Fransquin de Lillebonne.

LAPORTE (des Grandes-Armoises). Nous ne savons rien sur lui.

Commissaires.

SARRAZIN (PIERRE), notaire à Omont, né à Tourteron le 16 décembre 1753, mort à Omont le 7 novembre 1822. Avant la Révolution, il était notaire royal et procureur fiscal de la prévôté d'Omont et juge de plusieurs terres et seigneuries. Pendant la Révolution, il a été agent de la commune d'Omont, administrateur successivement au conseil et directeur du district de Charleville, membre du conseil général du département, juge de paix en 1790, commissaire du Gouvernement.

Le 1^{er} octobre 1793, il faisait partie de l'administration départementale, lorsque celle-ci le nomma commissaire pour diriger le Mont-Dieu transformé en maison de réclusion. Cette mission ne devait être que provisoire. Sarrazin fut remplacé par Froment.

Le 2 messidor an II, Sarrazin demanda le remboursement des avances qu'il avait faites pour s'installer au Mont-Dieu, l'administration invita le commissaire du Mont-Dieu à payer à Sarrazin 286 livres pour les meubles par lui fournis et pour les vingt-quatre jours qu'il a été en fonctions.

FROMENT (JACQUES), notaire à Vouziers, membre de l'administration départementale.

A ce titre il fut nommé en octobre 1793, commissaire de la maison du Mont-Dieu en remplacement de Sarrazin. Il n'occupa cette charge que trente-cinq jours, les représentants Hentz et Bô l'ayant destitué le 4 brumaire an II, il fut remplacé le 6 par Briet ; les 29 prairial an III et 26 brumaire an VI, il réclama en vain 250 livres et les avances faites par lui pendant son court passage au Mont-Dieu.

BRIET (JEAN), notaire à Francheval, né à Autrecourt le 4 décembre 1759, mort à Francheval le 20 septembre 1806, commissaire de la maison du Mont-Dieu du 6 brumaire an II au 6 frimaire an II.

PARPETTE (FRANÇOIS), cabaretier à Sedan, rue des Voyards, né le 27 juin 1757 à Sedan, mort au même lieu le 16 février 1813. Était fils de Hubert Parpette, originaire d'Escombres, né vers 1732. Le 25 brumaire an II, la Société jacobite et montagnarde de Sedan nomma Parpette commissaire pour la direction des prisons du Mont-Dieu ; le département ratifia ce choix le 6 frimaire.

Le Procès des terroristes fait connaître une partie des excès dont Parpette se rendit coupable envers les détenus, ses querelles

avec Bouché et leurs vexations révoltèrent l'autorité qui les fit passer en jugement. Parpette fut condamné à cinq ans de fers. Il avait épousé avant 1789 Marie-Catherine Roland, morte à Vienne (Isère), le 5 février 1824.

MARQUE (JEAN-BAPTISTE), savetier à Sedan, rue des Francs-Bourgeois, né en 1740, mort à Sedan le 27 avril 1794, âgé de 55 ans. Il dut la faveur d'être nommé commissaire au Mont-Dieu à l'exaltation de ses idées démagogiques. Nommé en remplacement de Parpette, il fut destitué à son tour le 5 germinal an II et amené *manu militari* à Sedan pour répondre des accusations portées contre lui, notamment d'avoir accaparé à son profit le meilleur des appointements de la maison du Mont-Dieu et de laisser les soldats et les détenus manquer du nécessaire ; d'avoir fait confectionner pour son usage du pain blanc et de pure farine, tandis qu'il ne livrait aux autres qu'un pain grossier à cinq sous la livre, quoiqu'on ne le vende que trois sous et neuf deniers à Sedan. (Voir Ch. Pilard, *Sedan sous la première Révolution*, 8^e période, page 18).

PILARD (JACQUES), monteur de chardons à Sedan, où il est né le 29 août 1731 et mort le 20 juillet 1811. La faveur de la Société montagnarde de Sedan lui valut le poste de commissaire du Mont-Dieu auquel il fut nommé en germinal an II en remplacement du savetier Marque, destitué ; il n'en jouit pas longtemps ; le 28 prairial an II, il fut dénoncé par Montouilloux et la femme Sambin qui étaient sous ses ordres. L'affaire parut assez grave pour que Pilard fût déféré à l'accusateur public (8 prairial an II). Le 14 prairial, Vassant insista pour que des poursuites soient exercées contre Pilard ; celui-ci put échapper néanmoins à toute autre peine que la destitution et il retourna à ses premières occupations.

MONTOUILLOUX (FLORENT), tisseur à Sedan, où il est mort le 29 avril 1820, âgé de 70 ans. Il était membre de la Société jacobite de Sedan, lorsqu'il fut nommé secrétaire du Mont-Dieu. Il succéda à Jacques Pilard dans les fonctions de commissaire et resta en place jusqu'à l'évacuation des détenus.

Sous-commissaire.

SAMBIN (PIERRE), drousseur à Sedan, faubourg du Ménil, né le 24 juillet 1745 dans les environs de Grenoble, marié à Sedan

en 1793 à Marguerite Parpette, née à Sedan le 21 novembre 1766, sœur de F. Parpette, cité plus haut ; fut destitué de ses fonctions d'administrateur du Mont-Dieu le 9 thermidor an II. On lui assigna plus tard (24 ventôse an III) la résidence de Poix, où il devait rester en surveillance et se présenter chaque jour aux autorités. Il retourna ensuite dans son pays d'origine.

Secrétaires.

DAMIEN (SIMON), maître d'école à La Neuville-à-Maire, où il est mort le 30 octobre 1843 ; il était né à Douzy le 15 mars 1763 ; la municipalité de La Neuville le dénonça le 15 ventôse an III pour avoir sonné les cloches et pour avoir chanté des offices à l'église.

MONTOUILLOUX (CHARLES), maître d'écritures à Sedan, né vers 1749, frère de Florent, il épousa à Sedan, en 1776, demoiselle Husson.

LISTE DES PRISONNIERS

1. — ABANCOURT (NICOLAS-ROBERT FRANQUEVILLE D'), commandant militaire de Philippeville, demeurant à Charlemont. Arrêté le 21 septembre 1793, soupçonné d'aristocratie [occupait la cellule n° 40].

2. — ABSOUS (JEAN-BAPTISTE), officier municipal de Sedan, destitué par Hentz et Bô, le 16 ventôse an II, avec tous les fonctionnaires publics ayant fait partie de la Société fédéraliste « la Vendée ». Fut décrété d'arrestation le 27 nivôse comme suspect, ayant été chassé de la Société jacobite, a vu son diplôme ignominieusement brûlé, a perdu la confiance de ladite Société.

3. — ADAM (JEAN), aubergiste, maître traiteur à Sedan ; il était maître de la communauté des cuisiniers-traiteurs, rôtisseurs, cabaretiers, pâtisseries et aubergistes de Sedan en 1789, veuf de Pétronille Lefèvre, il épousa à Sedan le 12 juin 1788 en secondes noces, Jeanne-Françoise Bourguin, sœur de Guillaume Bourguin. (Voy. ce nom.) Il était parent de Nicolas Adam, curé de Failloüé. Arrêté pour avoir fait partie du club de la Vendée, section de la Liberté ; il est mort le 1^{er} avril 1798, rue du Ménil, âgé de 45 à 48 ans [occupait la cellule n° 22]. (Voir *Sedan sous la première Révolution*, par Ch. Pilard, 7^e période, pp. 13 et ssv.).

4. — ADAM (JEAN-BAPTISTE), curé de Malmy depuis 1775, né à Rethel, enfermé au Mont-Dieu probablement pour avoir rétracté son serment. Le 27 thermidor an II, il demanda à connaître les motifs de son arrestation pour se justifier. Le Comité révolutionnaire de Libreville (Charleville) invita celui de Sedan, le 7 ventôse an III, à le mettre en liberté avec Leclerc, de Gespunsart. Mort curé de La Neuville-à-Maire le 2 août 1811, âge de 72 ans.

5. — AGON (CATHERINE), servante de Vissec de Latude, d'Ivoy, arrêtée avec son maître. (Voy. LATUDE.)

6. — ALEXANDRE, homme de loi à Charleville, ci-devant procureur fiscal à Signy-Librecy. Administrateur du district de Charleville. Accusé d'avoir soustrait des objets précieux dans la vente du mobilier de l'abbaye de Signy. Il fut mis en arrestation le 10 frimaire an II.

7. — ANCEAUX (NICOLAS), de Sauville, domestique du marquis de Sy, âgé de 30 ans (environ). Le 19 mars 1809 est mort à Sauville Nicolas Anceaux, instituteur, âgé de 44 ans, qui devait être l'ancien prisonnier [occupait la cellule n° 4].

8. — ANCEAUX (PIERRE), frère du précédent, 27 ans, aussi au service du marquis de Sy. Les frères Anceaux furent emprisonnés tous deux à Mézières, comme prévenus d'émigration, condamnés au bannissement le 30 ventôse et en attendant la décision du Comité de sûreté générale, détenus au Mont-Dieu [occupait la cellule n° 4].

9. — ANCHELON (DOMINIQUE-AUGUSTIN), né le 9 juin 1730, bénédictin de l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache, retiré à Brognon. Envoyé au Mont-Dieu par le district de Rocroi, sous prétexte de fanatisme sur la dénonciation de malveillants, il y était encore le 12 brumaire an III. Il se retira dans la Manche.

10. — ANCIENNE (JACQUES-FRANÇOIS), de Fumay, où il est mort le 19 octobre 1814. Détenu au Mont-Dieu après le 17 floréal. On lui imposa, le 19 messidor an II, une contribution pénitentiaire de 200 livres pour l'entretien des détenus pauvres.

11. — ANSART (LOUIS-JOSEPH-AUGUSTE), né à Aubigny (Pas-de-Calais), le 28 mai 1748, curé de Grandpré où il est mort le 29 mai 1823. (Voy. Boulliot, *Biographie ardennaise*). Au 4 décembre 1790, Ansart fut en lutte avec la commune de Grandpré qui voulait lui enlever le presbytère. A l'automne de 1792, l'église de Grandpré

ayant été pillée par l'ennemi qui enleva les vases sacrés, Ansart obtint du district un ciboire provenant de Belval. En frimaire an II, il entra avec quatre autres prêtres à la Société populaire de Grandpré dont il devint bientôt l'âme. Deux mois après, il provoqua dans ladite Société une émeute à la suite de l'arrêté du district défendant de sonner les cloches. Les représentants Massieu et Roux firent arrêter les perturbateurs et les firent incarcérer à Sedan. Ansart fut dénoncé avec Coche (Voy. ce nom), au Comité de Sûreté générale, comme étant les principaux auteurs des troubles fanatiques qui se sont manifestés à Grandpré. Ch. Delacroix le fit mettre en liberté le 3 frimaire an III, à condition qu'il se retirerait dans sa patrie. Il revint à Grandpré et Delacroix le fit incarcérer, puis l'éloigna de Grandpré. Ansart y était revenu le 26 messidor an III [occupait la cellule n° 44].

12.—ANTOINE (MARIE-LOUISE), veuve de Jean-Charles Deville, officier d'artillerie au Chesne, née le 22 mars 1752. Internée au Mont-Dieu comme suspecte. Elle se remaria au Chesne le 6 floréal an IV à Jean Kernèves, employé dans la marine [occupait la cellule n° 1].

13. — ARNOULD (JEAN-WILHELME), ex-capucin à Mouzon, né à Solkingen (Moselle), le 19 janvier 1758, fils d'un manoeuvre, curé de Grigne-aux-Bois. Arrêté le 3 thermidor dans une ferme des environs de Charleville, après deux mois de recherches, pour exercice de ses fonctions en secret. Le 3 thermidor Vassant faisait part au Comité de Salut public de cette capture laborieuse comme d'un événement grave pour la République. Il est mort curé de Thilay le 21 juillet 1837.

14. — ARNOULD (LOUIS-ALEXIS-JOSEPH-ALEXANDRE), né le 25 août 1753 à Sedan, curé schismatique de Carignan. Incarcéré le 3 pluviôse ; l'agent national d'Ivoy a dit qu'il fut arrêté dans ces temps malheureux où Ivoy avait la douleur de voir exercer les fonctions municipales par des citoyens étrangers à cette commune (11 vendémiaire an III). Il est mort commerçant à Sedan le 24 pluviôse an XIII [occupait la cellule n° 44].

15. — ARNOULD, vicaire de Muno. Interné au Mont-Dieu le 24 floréal, comme soupçonné de complicité avec les tyrans pour favoriser la descente des troupes (correspondance de Vassant). On avait trouvé chez lui quelques écrits du marquis de Bouillé [occupait la cellule n° 7].

16. — ARRAS (MARGUERITE-GABRIELLE D'), veuve d'Hangest, à Mézières, née à Haudrecy le 21 février 1706, morte à Charleville le 29 fructidor an III [occupait la cellule n° 43].

17. — AUBERT (MARIE), sœur grise de Reihel, née à Lavernoy (Haute-Marne), le 11 août 1748. Arrêtée pour refus de serment et enfermée au presbytère de Reihel, faute de place dans les prisons. Relaxée le 16 pluviôse an III [occupait la cellule n° 5].

18. — AUBERTIN (PIERRE-PAUL), curé schismatique de Jeandun en 1791, remit ses lettres de prêtrise le 8 frimaire an II, ce qui ne l'empêcha pas d'être envoyé au Mont-Dieu.

19. — AUBREVILLE (NICOLAS), né à Saint-André (Meuse). Juge de paix de Charleville, mort percepteur à Voncq le 15 juillet 1813 ; 72 ans. Accusé d'incivisme et emprisonné au Mont-Dieu [occupait la cellule n° 19]. Sa femme était Louise Latour d'Ortaise ou d'Orthemère. (Voy. LATOUR.)

20. — AUCLAIR (ANTOINE-FÉLIX), né à Sedan le 18 avril 1754. Président du tribunal civil de Sedan, mort conseiller à la cour de Metz, il demeurait à Sedan, rue d'En-Haut. Levasseur décida de le traduire au tribunal révolutionnaire de Paris ; mais il ne se laissa pas prendre. Il était accusé avec vingt et un autres Sedanais de contre-révolution ; lorsqu'on le saisit, on se contenta de l'envoyer au Mont-Dieu. Le 20 brumaire an III, il se justifia : 1° d'avoir fait partie du club de la Vendée ; 2° d'avoir été l'ami des représentants Calès et Périn ; 3° d'avoir assisté sans costume à une cérémonie civique. Le 1^{er} pluviôse an II, Massieu écrivait que le Comité de surveillance avait cru devoir mettre Auclair en état d'arrestation à raison de la grande fermentation dans les esprits parmi les membres des sociétés populaires et du tribunal [occupait la cellule n° 25].

21. — AUTIER (JEAN-BAPTISTE), né vers 1749, meunier à Joigny, ex-seigneur d'Haulmé en partie à cause de sa femme née Marie-Antoinette Baulmont. Envoyé au Mont-Dieu comme ayant un fils émigré. Ce fils, François-René, avait été accusé d'avoir guidé les émigrés qui avaient enlevé 300 bêtes à cornes aux Hautes-Rivières, et, pour se soustraire aux suites de cette accusation, il émigra [occupait la cellule n° 29].

22. — BACOT (ALEXANDRE), fabricant de draps à Sedan, rue Turenne, juge au tribunal de commerce, né à Tours, mort à

Sedan le 16 mars 1824 ; mis en arrestation par ordre de Levasseur sur la dénonciation de Robert, notaire à Sedan, et interné au Mont-Dieu ; il fut mis en liberté le 14 fructidor an II, et redevint juge au tribunal de commerce de Sedan [occupait la cellule n° 11].

23. — BAILLOUX (ROBERT-JEAN), mort à Boulzicourt le 26 mars 1818 ; 78 ans.

24. — BAILLY (NICOLAS), marchand épicier à Grandpré, détenu au Mont-Dieu. Le 1^{er} messidor an II, il demanda sa mise en liberté qui fut refusée. Il l'obtint le 2^e sans-culotide an II [occupait la cellule n° 43].

BAILLY (femme). (Voy. NOEL.)

25. — BAIVIÈRE (MELCHIOR-ALEXIS-JOSEPH), né le 6 janvier 1760 à Momignies, canton de Chimay (Belgique). Curé constitutionnel au Chesne, mis en arrestation avec plusieurs de ses ouailles, il fut conduit au Mont-Dieu. Le représentant Massieu le rendit à la liberté le 19 pluviôse an II, son arrestation étant du nombre de celles qui avaient été faites par passion ou par ignorance de la loi. A sa sortie, il se retira à Saint-Pierremont [occupait la cellule n° 6].

26. — BALLOT (d'Haulmé), détenu comme suspect à la prison de Mézières. Le 29 prairial an II, le Comité de surveillance de Mézières ordonna qu'il serait transféré au Mont-Dieu.

27. — BARBETTE (JEAN), maître d'école à Haulmé. Il avait 57 ans en l'an XIV [occupait la cellule n° 31].

28. — BARRA (devait être de Bertrix), chapelain d'Ivoy. Levasseur prononça son arrestation le 14 thermidor an II et la mise de ses meubles sous scellés. Il fut curé constitutionnel de Wé.

29. — BARRÉ (JEANNE-MARIE), veuve Hubert, de Boulzicourt, née vers 1738 [occupait la cellule n° 31].

30. — BAUDELLOT (MARIE), veuve Joseph Leroy, de Clairefontaine (commune de Ballay), où elle est morte le 31 mars 1807, âgée de 63 ans. Incarcérée le 25 vendémiaire au Mont-Dieu, elle fut mise en liberté le 14 fructidor an II. Était accusée d'avoir correspondu avec la veuve Roucy et autres émigrés [occupait la cellule n° 33].

31. — BAUDISSION (JEAN), curé de Haraucourt, né le 7 octobre 1746 à Neuville-Day. Interné au Mont-Dieu comme suspect, ne connaissait pas les motifs de son arrestation le 1^{er} fructidor an II. (Voir *Raucourt et Haraucourt*, par Sécheret, p. 223).

32. — BAURIN (JEAN), ex-garde du corps à Mézières. Incarcéré le 6 frimaire. La liste Pouillet dit que c'est sa femme qui fut incarcérée [occupait la cellule n° 35].

33. — BAYONNET (JACQUES), manœuvre du pays de Liège (Riennes). Emprisonné quatre jours, il s'évada le 4 frimaire [occupait la cellule n° 4].

34. — BEAUDIER (JEANNE-HENRIETTE), femme de Brion, morte à Blombay, son pays natal, le 2 février 1806, âgée de 66 ans. Arrêtée et conduite au Mont-Dieu, à cause de l'émigration de ses fils. (Voy. BRION) [occupait la cellule n° 31].

35. — BEAUFFEY (JEAN-BAPTISTE), ex-religieux de Grammant, mort à Vouziers le 9 frimaire an VII. Arrêté pour refus de serment, le district de Vouziers-Attigny ordonna le 21 frimaire an II de le conduire au Mont-Dieu. Rendu à la liberté, il fut arrêté de nouveau le 8 brumaire an IV pour être détenu à Charleville [occupait la cellule n° 24].

36. — BÉCHARD (MARGUERITE), de Pauvres, où elle est morte célibataire le 3 ventôse an X, âgée de 81 ans, était fille de Gille Béchard et de Marie-Barbe Béchard [occupait la cellule n° 27].

37. — BÉCHARD (MARGUERITE la jeune), née à Pauvres, y décédée le 5 mars 1828, âgée de 83 ans, fille de Jean-Baptiste et de Jeanne Gallas [occupait la cellule n° 27].

38. — BÉCHARD (MARIE-BARBE), née à Pauvres, y décédée le 19 messidor an X, âgée de 49 ans, était fille d'Etienne Béchard [occupait la cellule n° 27].

39. — BÉCHARD (CATHERINE). — Les membres des familles Béchard, Gallas, Goujard, Lallement, furent arrêtées le 28 brumaire sur la dénonciation du Comité de surveillance de Pauvres et conduites au Mont-Dieu, par suite d'intrigues dont Noël, curé du lieu et secrétaire, était l'âme. Le 26 prairial, l'innocence de ces victimes étant reconnue, Levasseur les fit mettre en liberté. (Voy. NOEL) [occupait la cellule n° 27].

40. — BECHETER (JOSEPH), curé de Mainbressy, né le 7 décembre 1750 à Ancerville (Moselle), décrété d'arrestation

le 21 messidor au II et conduit au Mont-Dieu pour avoir protesté contre l'inventaire du mobilier de son église, mort à Mainbressy le 13 décembre 1832, à 82 ans.

41. — BEFFROY DU BREUIL (ANTOINE-MARIE DE), seigneur de Villers-devant-Mézières, demeurant à Rouvroy, né à la Grève le 15 septembre 1719. Décrété d'arrestation le 11 brumaire an II pour avoir dit que le roi relèverait bientôt corps saint, que les jacobins étaient des scélérats. Il fut détenu à Mézières, l'administration ordonna son transfert au Mont-Dieu, le 22 frimaire an II, en même temps que Grandpré-Saint-Urbain, seigneur de Warnécourt, et plusieurs autres. Le 14 prairial, du Mont-Dieu il se plaignit de la commune de Rouvroy qui avait mis sous scellés les registres de Boulonnais, son régisseur; taxé à une taxe pénitentiaire de 1,000 livres. Il est mort sans enfants en 1800 [occupait la cellule n° 4].

42. — BELLILLE, femme de Sedan. Détendue au Mont-Dieu. Sambin et Montouilloux la dénoncèrent au comité de surveillance de Sedan avec plusieurs autres co-détenus.

43. — BENFELD (CHARLES), chapelier à Mézières, prévenu d'avoir servi l'ennemi et d'avoir entretenu des relations avec l'émigré d'Ivory et sa maison de Bouillon. Arrêté le 29 septembre 1793 comme suspect [occupait la cellule n° 47].

44. — BENOIT (F.-J.), juge à Rocroi. Il fut président du tribunal des Ardennes, puis conseiller à la cour de Metz. Détenu au Mont-Dieu; le représentant Levasseur le fit mettre en liberté le 23 prairial an II [occupait la cellule n° 69].

45. — BERNARD (JEAN-BAPTISTE), curé de Mogues, le 1^{er} avril 1792, exécuté à Luxembourg le 3 septembre 1804 pour crime d'assassinat. Ami de Mogue qui lui confia plusieurs missions, il fut néanmoins emprisonné au Mont-Dieu. En prairial an III, sorti de prison et rentré à Mogues, il lutta avec la commune pour sa part affouagère. (Voy. Jeantin : *Ruines d'Oroval*) [occupait la cellule n° 7].

46. — BERNARD (GILLE-NICOLAS), curé de Rocquigny depuis 1782, né le 9 septembre 1748. Levasseur ordonna, le 29 prairial an II, son transfert des prisons de Rethel à celle du Mont-Dieu avec neuf de ses confrères, pour avoir dit que les enfants qui meurent sans baptême sont damnés. Mis en liberté le 3 frimaire an III avec un certificat de civisme délivré par les gardiens. Curé de Saulces-Champenoises après le Concordat.

47. — BEROUDIAUX (PAUL), manoeuvre à Baileux près Chimay [occupait la cellule n° 4].

48. — BERTHÉLEMY (JEAN-BAPTISTE-LÉONARD), né à Donchery le 17 juin 1748, huissier à Sedan depuis 1779, rue Saint-Michel, maison Welker, mort à Sedan le 17 brumaire an XIII, âgé de 57 ans. A levé en compagnie de Puthau l'argenterie de 14 communes du district de Grandpré, emprisonné comme suspect ; Massieu le fit mettre en liberté le 7 pluviôse an II [occupait la cellule n° 25].

49. — BEURET (1) (NICOLAS-JEAN), curé de Bar-les-Buzancy depuis 1788, né le 9 février 1753. Incarcéré le 9 pluviôse comme fanatique et suspect, les scellés furent levés chez lui le 4 thermidor an II parce que son mobilier déperissait.

50. — BEVIÈRE (MICHEL), né le 24 mai 1728, ex-Prémontré de Resson, retiré à Rethel, mort à Saint-Quentin-le-Petit le 29 thermidor an IX. Fut arrêté en même temps que les autres prêtres du district de Rethel pendant la Terreur et conduit au Mont-Dieu. Après l'évacuation de cette maison, il fut interné à Sedan, dans la maison des Religieuses de la Propagation de la Foi. Rendu à la liberté le 24 germinal an III, le district de Sedan lui fit une retenue de 150 livres pour le temps de sa détention à Sedan, du 1^{er} vendémiaire au 8 floréal an III [occupait la cellule n° 34].

51. — BIOLEY (JEAN), ancien soldat au régiment de Bourbon-dragons, né à Paris, marié à Charleville à demoiselle Raucourt, mort à Charleville le 11 messidor an VII, âgé de 33 ans. Le 8 germinal an II il fut dénoncé par Mogue.

52. — BODSON DE NOIREFONTAINE (JEAN-GEORGES-LOUIS), lieutenant colonel et lieutenant de roi à Mézières, né à Bouillon le 7 juin 1743, mort au même lieu le 14 juin 1828. Arrêté le 18 floréal an II comme suspect, ci-devant noble, n'ayant pas donné constamment des preuves d'attachement à la Révolution. (Voy. *Revue historique des Ardennes*, par Sénemaud) [occupait la cellule n° 18].

BOIBLEAU (Voy. SARZACQ femme).

(1) Beuret (Jean-Baptiste), prêtre de Marlemont, fut arrêté le 5 juin 1793 dans le district de Sedan comme réfractaire et condamné à la déportation à Cayenne avec Minon, de La Berlière, et Dumont, de Margut. Mis en liberté le 25 juin 1793. Nous ignorons s'il fut enfermé au Mont-Dieu. Est-ce Jean-Baptiste Beuret, prêtre, mort à Grandpré le 31 octobre 1839.

53. — **BOISSON-DOUGLAS** (ALEXISSE-ELISABETH), veuve d'Alexandre-Pierre de Mackensie de Douglas, ancien ministre de France à la cour de Russie, mort à Charleville le 8 mai 1763. Elle est morte à Charleville le 11 janvier 1813, à 74 ans. Emprisonnée sous prétexte qu'elle aurait facilité l'émigration de plusieurs officiers [occupait la cellule n° 30].

54. — **BONNEVILLE** (JEAN), commissaire du Directoire exécutif près la municipalité de Carignan (an V), né à Carignan. Il est mort au même lieu le 10 prairial an XII, à 53 ans. (Voy. MARTIN E.). Dénoncé par Montlibert, ami et agent de Vassant, emprisonné du 6 frimaire au 15 nivôse [occupait la cellule n° 13].

BORIN (femme). (Voy. DE MONTGUYON.)

55. — **BOUCHÉ** (CATHERINE), née à Pressigny (Haute-Marne), le 20 novembre 1725, religieuse de l'hospice de Rethel, arrêtée pour refus de serment; internée au Mont-Dieu, puis à Sedan après l'évacuation du Mont-Dieu où elle était encore le 14 nivôse an III [occupait la cellule n° 5].

56. — **BOUDIN**, ingénieur des ponts et chaussées à Mézières, mis en arrestation avec plusieurs autres le 30 brumaire an II par les représentants Hentz et Bô, comme aristocrates jurés et suspects [occupait la cellule n° 12].

57. — **BOUGE** (MADELEINE), fille de confiance de Cloteau, chanoine de Mézières, détenue comme suspecte avec son maître à la maison dite de Pierre, puis transférée au Mont-Dieu le 29 prairial an II.

58. — **BOUHON** (JEAN-MATHIEU), chef de bureau des domaines à Sedan, né à Mézières le 14 juillet 1767, mort à Balan le 5 mars 1852. (Voy. Boulliot.) Incarcéré le 25 frimaire comme secrétaire du club de la Vendée (1) [occupait la cellule n° 43].

59. — **BOURDIN** (LOUIS), capitaine de gendarmerie à Vouziers, né à Viroflay, près Versailles, fils d'un ancien premier commis au ministère des affaires étrangères, marié le 5 août 1793 à M.-A. Copin. (Voy. ce nom.)

Bourdin fut arrêté et conduit au Mont-Dieu en brumaire 1793 par ordre du Comité révolutionnaire de Vouziers. Il était accusé de n'avoir pu présenter de certificat de civisme, d'être resté à

(1) Bouhon acheta au district, le 10^e jour du 2^e mois de l'an II, le presbytère d'Iges, provenant de l'émigré Fleury, ex-curé émigré, pour 3,510 livres.

son poste pendant l'invasion de 1792; d'avoir alors porté la cocarde blanche et de s'être promené avec des officiers émigrés. Le 19 pluviôse an II, Massieu le fit mettre en liberté; mais le même Comité le fit de nouveau emprisonner. Le 23 brumaire an III, il demanda justice à Ch. Delacroix; mis en liberté le 19 pluviôse an III à la demande des députés des Ardennes [occupait la cellule n° 38].

60. — BOURGEOIS (MARIE-ANNE), femme J.-B. Peschenet ou Perchenet, morte le 12 février 1824 au Chesne, âgée de 81 ans, était née aux Mares, écart de Lametz. Détenu au Mont-Dieu comme suspecte avec sa fille, mise en liberté le 7 thermidor an II [occupait la cellule n° 49].

61. — BOURGEOIS (MARIE-BARBE), morte à Aubigny le 20 août 1814, épouse Morin. Incarcérée comme accusée d'avoir tenu des propos inciviques et aristocratiques.

62. — BOURGUIGNON (HENRIETTE), 26 ans, née à Mézières, limonadière et marchande de modes, acquittée le 29 fructidor par le tribunal révolutionnaire de Paris de l'accusation de conspiration contre le peuple [occupait la cellule n° 49].

63. — BOURGUIN l'aîné (GUILLAUME), avocat, né à Sedan le 25 octobre 1764, mort au même lieu le 23 avril 1833; fils de Jean-Hubert Bourguin, boulanger, puis brasseur, rue Bastion de Turenne. Lors de son arrestation, les scellés furent apposés chez son père, rue Marat [occupait la cellule n° 48].

64. — BOURGUIN le jeune (MATHIEU-HENRI-MARIE), né à Sedan le 2 septembre 1765, fils d'un notaire. Il fut avocat et mourut à Charleville le 11 messidor an XI, c'est le père du fabuliste. Il était détenu au Mont-Dieu depuis six mois, quand le 24 pluviôse an II, sa mère, Marie-Anne Lejay, demanda les motifs d'arrestation de son fils. Un ordre requit la force publique pour le conduire à Paris au comité de sûreté générale (26 messidor an II).

65. — BOURGUIN (VINCENT DE PAUL), né à Sedan le 1^{er} septembre 1738, professeur de philosophie à Tours, revenu à Sedan pendant la Terreur, il était descendu chez son frère, potier d'étain, place de la Halle, à l'angle de la rue Maqua, et y fut arrêté. Il était détenu à la maison d'arrêt, lors de l'apposition des scellés, le 4 frimaire, on ne trouva qu'une valise [occupait la cellule n° 25].

66. — BOUVIER (JEAN), né le 26 mai 1743, ex-prêtre habitué de Saint-Roch, à Paris, curé constitutionnel de Blagny ; en janvier 1793 il fut condamné à 5 l. par chaque jour de retard qu'il mettrait à remettre à la municipalité de Blagny un coffre de l'église. Le 24 frimaire an II, la maréchaussée vint au presbytère pour enlever le curé ; celui-ci était absent, mais il eut la naïveté de se présenter le lendemain au commandant temporaire de Carignan qui le fit arrêter et conduire à Sedan. Il fut transféré au Mont-Dieu le 15 nivôse, il y était encore le 20 thermidor sans connaître les motifs de sa détention [occupait la cellule n° 7].

67. — BOUVIER (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), de Vesoul, lieutenant du génie, prisonnier des Autrichiens, évadé ; passant à Mézières, il fut trouvé porteur d'écrits suspects ; le comité de Mézières le fit arrêter provisoirement [occupait la cellule n° 47].

68. — BRACHET (ANTOINE-ANDRÉ), notaire à Mariembourg, établi par l'ancien gouvernement, a cessé ses fonctions en l'an VI [occupait la cellule n° 19].

BRASSEUR (femme). (Voy. DONNÉ.)

69. — BRENNE (SIMON), garde de bois aux Alleux où il mort le 19 ventôse an XI, âgé de 78 ans ; né à Saint-Germainmont. La municipalité le fit conduire au Mont-Dieu, ce qui permit aux maraudeurs de dégrader les bois [occupait la cellule n° 50].

70. — BRETAGNE (PIERRE), demeurant à Sedan, rue de la Commune, au coin de la rue de l'Horloge, chez Piron ; mis en arrestation. Le 25 thermidor an II, ses enfants, Constance et Marc-Antoine, demandent quels sont les motifs qui ont provoqué l'arrestation de leur père.

BRIANCOURT, charcutier à Carignan [occupait la cellule n° 9]. Ce nom est cité seulement dans la liste attribuée à M. Duvivier.

71. — BRIDIÉ-CHAYAUX (JEAN-BAPTISTE), né à Sedan le 16 mai 1762, fabricant de draps, ancien bijoutier, demeurant rue de la Halle, scellés apposés chez lui le 18 frimaire an II, il demanda qu'on le mette en liberté avec son frère Lambert-Etienne, né le 26 décembre 1763, afin de fabriquer des draps pour la République. Il était fils de Jacques-Laurent Bridier jeune, maître chaudronnier.

72. — BRION (ETIENNE), cultivateur à Blombay, où il est mort le 7 novembre 1805, âgé de 85 ans. Détenu au Mont-Dieu

à cause de l'émigration de ses fils Jean-Nicolas-Etienne, mort curé de Barby, et Jean-Ponce, notaire seigneurial institué pour Laval-Morency, puis huissier à Maubert-Fontaine [occupait la cellule n° 31].

73. — BRION, chirurgien à Chaguy. (Il y avait un Brion, chirurgien-juré à La Neuville-à-Maire) [occupait la cellule n° 3].

74. — BRIQUEMONT (FRANÇOIS), amidonnier à Carignan, né à Florenville, plus tard chamoiseur à Sedan (an IX), mort à Sedan le 20 janvier 1841, âgé de 83 ans. Détenu au Mont-Dieu ; le 24 fructidor an II, il demanda au Comité révolutionnaire de Sedan de le mettre en liberté pour exercer sa profession utile à la République. Le 24 vendémiaire, il obtint sa liberté provisoire jusqu'à la paix.

75. — BRODEAU (NICOLAS), chirurgien à Charleville, y était encore en l'an VII, époux de Marie-Barbe Lefèvre [occupait la cellule n° 28].

76. — BRODEAU, mère du précédent [occupait la cellule n° 28].

77. — BRODEAU, fille du précédent [occupait la cellule n° 28].

78. — BRQUET (1) (NICOLAS), marchand épicier à Charleville [occupait la cellule n° 26].

79. — BRUYÈRE (CHARLES), né à Sedan le 21 avril 1742, écuyer, lieutenant de la connétablie et maréchaussée de France et manufacturier de draps, mort à Sedan, place de la Halle, 53, le 1^{er} avril 1824. Détenu au Mont-Dieu, il demanda sa mise en liberté pour régler sa part de l'emprunt forcé [occupait la cellule n° 43].

80. — CABOUILLY (MARGUERITE DE), épouse d'Huart, son deuxième mari, née à Metz le 29 octobre 1718, morte à Carignan le 24 mars 1806 [occupait la cellule n° 30].

81. — CAGNART (PIERRE-THOMAS), religieux de Bonnefontaine, curé de Blanchefosse, détenu au Mont-Dieu ; le 16 fructidor an II, il demanda avec plusieurs de ses confrères d'être mis en liberté.

(1) Un nommé Jean-Nicolas Brouet, de Hautes-Rivières, terroriste violent, dénonça et fit emprisonner le président de la municipalité malgré son innocence ; il a empêché aussi Petitjean, curé, de prendre possession du presbytère. Le 15 fructidor an III, l'administration arrêta que Brouet restait désarmé. Nous ignorons s'il a été prisonnier du Mont-Dieu.

82. — **CAILLET (LOUIS-PROSPER)**, curé de Lonny, Sormonne et Ham-les-Moines, né le 2 août 1760, se fit remarquer par son exaltation, son terrorisme dans la prison du Mont-Dieu où il fut enfermé le 3^e jour complémentaire an II ; Sambin, secrétaire du Mont-Dieu, le signala comme étant l'ami des plus farouches détenus. Se retira à Liart.

83. — **CAILLIEZ**, de Fumay. Détenu au Mont-Dieu, il fut taxé à une contribution pénitentiaire de cent livres le 19 messidor an II.

84. — **CALMANT (JOSEPH)**, horloger à Givet où il est né et mort le 4 août 1816, âgé de 54 ans, noyé dans la Meuse en voulant la passer en barque ; fut victime des dénonciations de Delecolle [occupait la cellule n° 40].

85. — **CAMERON (ANNE)**, veuve d'Alexandre Cameron, officier au régiment de Walsh (Irlandais), née à Loabre en Ecosse, morte à l'hospice de Mézières le 6 floréal an IX, âgée de 83 ans. Emprisonnée sans en connaître les motifs.

86. — **CAMERON (ALEXANDRE)**, sergent des grenadiers, fils de la précédente.

CAMUS (veuve). (Voy. **MIGEON**.)

87. — **CAMUS**, fille de la précédente.

88. — **CAMUS**, sœur de la précédente.

89. — **CAPITAINE (ETIENNE)**, né à Rethel, lieutenant de vétérans à Mézières où il est mort le 17 vendémiaire an VII, âgé de 85 ans. Un arrêté de Levasseur du 11 floréal an II prescrivit la mise en arrestation de Capitaine père et de plusieurs autres, déclarés suspects, en outre pour avoir eu des correspondances avec son fils détenu au Mont-Dieu [occupait la cellule n° 39].

90. — **CAPITAINE (MICHEL)**, fils du précédent, ancien capitaine au régiment Royal-dragons, aide maréchal général des logis de l'armée, adjoint de la société américaine de Cincinnatus, mort à Charleville le 8 frimaire an XIII [occupait la cellule n° 39].

CAPITAINE, femme de Michel Capitaine. (Voy. **NOËL**.)

91. — **CARBON (JEAN-FRANÇOIS-XAVIER)**, magistrat, né à Charleville le 3 décembre 1733, mort le 6 septembre 1812. Traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, il fut acquitté.

92. — **CARRÉ (ROBERT)**, curé de Sorbon depuis 1754, né en 1718. Incarcéré au Mont-Dieu pour restrictions dans son serment.

93. — CATEL (LOUIS), né vers 1762, domestique à Sainte-Vaubourg [occupait la cellule n° 51].

94. — CAZAMAJOR DE MONCLAREL (LUCE-LOUISE), épouse à Carignan, en 1767, de François-Joseph de Montagnac. Née à Carignan le 12 décembre 1743, elle est morte à Sedan, rue Saint-Michel, n° 32, le 27 mai 1826 ; elle était parente des familles de Tassigny et de Vissec de la Tude. La maison dans laquelle elle naquit, sise à Yvois-Carignan, faisant face au levant au portail de l'église, tenant du nord au citoyen Verlet, ex-curé, fut adjugée, comme biens d'émigrée, le 26 du deuxième mois de l'an II de la République, à Hougrand, notaire, et à Bertrand [occupait la cellule n° 45].

95. — CHAHAY (PIERRE-PAUL-FRANÇOIS), de Sedan.

CHAMPAGNE, dont le véritable nom est Vesseron. (Voy. Charles VESSERON).

96. — CHAMPENOIS (JEANNE-MARIE-ELISABETH), épouse de Simon-François Dessaulx, de Noirval, née à Chestres, morte à Noirval le 13 septembre 1822, âgée de 78 ans.

97. — CHARDRON (JACQUES), garde de bois, né à Mouzon le 17 octobre 1738, mort au même lieu le 3 juin 1815 [occupait la cellule n° 23].

98. — CHARDRON (BLAISE), curé de Pargny-Resson depuis 1763, né à Rethel le 28 janvier 1730, mort à Pargny le 8 novembre 1810 (80 ans 9 mois). Détenu du 7 thermidor au 6 pluviôse an III pour s'être fait nommer du Comité de surveillance de sa commune, pour empêcher la fréquentation des écoles et avoir écrit en Vendée une lettre suspecte.

99. — CHARLOTEAUX (JEAN-BAPTISTE), ex-prémontré de Laval-Dieu, né à Sedan le 5 mai 1754, nommé professeur au collège de Sedan, il n'accepta pas. Détenu au Mont-Dieu, l'administration demanda les 16 nivôse et 5 pluviôse an II, les motifs de son arrestation [occupait la cellule n° 19].

100. — CHARPENTIER, tailleur, de Château-Porcien, né vers 1767.

CHARPENTIER, femme du précédent (Voy. DOUTÉ.)

CHARRIÈRE veuve (Voy. FRANSQUIN.)

(A suivre).

Ernest HENRY.

Le « droit de servage » dans les bois des Ardennes :

Étymologie et acceptions du mot servage.

(QUATRIÈME ARTICLE) (1).

Dans l'excellente revue bibliographique, les *Archives belges* du 25 octobre 1904, p. 221-222, M. K. Arnold rend compte des études publiées par la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* et qui peuvent intéresser l'histoire de la Belgique. Cet article est uniquement consacré à mes diverses notices ; j'en remercie personnellement l'auteur, mais pourquoi ne parle-t-il pas aussi de nos collaborateurs ?

M. K. Arnold écrit, au sujet de mes articles sur le *Droit de servage dans les bois des Ardennes* :

« Les textes qu'il a pris la peine de relever établissent que, dans la région forestière, voisine de l'embouchure de la Semois, la redevance féodale [j'aime mieux : seigneuriale] payée au seigneur pour l'usage des bois se nommait *servage*. Voilà certes une signification du mot *servage* qui était restée inconnue jusqu'ici et qui semble s'être localisée dans cette contrée des Ardennes. M. Collinet, après quelques tâtonnements, croit retrouver une parenté étymologique entre ce mot *servage* et le terme générique *servitium*. Il ne s'est pas aperçu que le droit de servage n'est autre que le droit appelé communément *sylovagium* ou *forestagium*, et que le dit *servage* peut venir en ligne directe de *sylovagium*, d'après la loi phonétique qui a transformé le *Silvacus* ou *Sylviacus* carolingien en *Servais*, nom actuel d'une commune du département de l'Aisne. »

M. K. Arnold est plus compétent que moi sur les questions d'étymologie et je me range complètement à sa manière de voir. Mais il continue :

« Dans le dernier article qu'il consacre à cette question [*Revue*, fév.-mars 1903, p. 89], l'auteur réunit quelques textes où, d'après lui, le terme *servage* aurait eu, dans la même région ardennaise, d'autres acceptions que la précédente. Ces textes ne nous paraissent pas suffisamment probants ; M. Collinet s'est notamment

(1) Voy. *Revue*, t. VI, p. 227, t. VIII, p. 127, et t. IX, p. 89.

fourvoyé en interprétant le mot *charlier* par charretier, alors qu'il signifie charron, en wallon *chaurk*. »

Du fait que je me suis trompé sur la traduction du mot *charlier*, il n'en résulte pas nécessairement que les textes invoqués par moi soient négligeables. Je me demande comment on pourrait les récuser. Le mot *servage* a bien eu, dans la région Nord du département des Ardennes, des sens étendus. Un texte nouveau, extrait de la *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les Intendants*, publié par A. de Boilisle (t. III, n° 1011) dont je transcris l'analyse, nous le prouve :

« M. Doujat, intendant en Hainaut,
au Contrôleur général [Desmaretz]
21 mars et 14 juin 1711.

« Il se plaint de ce que le grand maître des eaux et forêts de la province a fait paraître une ordonnance contraire à celle que lui-même avait rendue pour la vente de la terre et seigneurie d'*Hargnies*, dépendance du gouvernement d'Agimont, avec les droits de *severage* sur les bois de la communauté d'*Hargnies* et le cinquième de la jouissance dans ses bois et aisances, et en général pour les ventes et aliénations de bois du domaine ordonnées par les édits de 1702 et de 1708.

« L'intendant dit, en marge de la première lettre, que, par ce mot de *severage*, on entend la faculté qu'a le Roi de recueillir les grains semés dans la partie dont il a la jouissance ».

Ainsi, le mot *servage* s'entendait, non seulement du droit perçu à l'occasion de la vente des bois, mais aussi sur les ardoises, sur les « charliers » et à titre de fouage (voir mon article cité), et encore du droit qu'a le Roi de recueillir les grains semés à *Hargnies*, dans son domaine. Ces documents montrent à l'évidence que, du sens originaire de *servagium* = *sylogagium*, on est passé à un sens plus général, celui de redevance seigneuriale. Les textes intermédiaires seront peut-être découverts un jour.

J'ajoute que le texte analysé par M. de Boilisle dit *severage* et non « *servage* » ; c'est un deuxième exemple de la métathèse supposée par moi et déclarée par le chan. Roland une « gymnastique philologique » (1).

(1) Voy. *Revue*, t. VI, p. 46.

J'ai profité de la science de M. K. Arnold sur un autre point. Voici :

« Sous le titre : *Deux noms nouveaux de seigneurs d'Orchimont : Alfred et Baudouin*, M. Collinet publié (novembre-décembre 1902, p. 33), comme « complément à l'*Histoire d'Orchimont* par M. le chanoine C.-G. Roland », une charte inédite, identique pour le fond à la pièce justificative n° 2 de cet ouvrage, mais qui contient un passage d'après lequel, si l'on corrige *parte* en *patre* sans admettre de lacune [le texte se suit très bien], Gislebert II ou III d'Orchimont aurait eu pour père Alfred et pour frère Baudouin.

« Dans la traduction qu'il donne du document, M. Collinet n'a pas pris garde à une erreur assez commune, en interprétant *Iuita* par Ivette au lieu de Juette, forme romane de Judith. Cette confusion est de nature à occasionner parfois de graves désordres généalogiques. Ainsi, pour en choisir un exemple dans l'histoire ardennaise, on pourrait croire que Manassès II, comte de Rethel, s'est marié deux fois. Les historiens disent, en effet, qu'il eut pour femme Ivette de Roucy, et voici qu'une charte de 1084 lui donne pour épouse une nommée *Judiz* ou Judith (SAIGE et LACAILLE, *Trésor des chartes du comté de Rethel*, t. I, p. 2) ».

Il convient donc de lire dans la charte visée, *Juita* et non *Iuita* et traduire Juette (Judith) au lieu d'Ivette. Mais M. K. Arnold aurait pu mentionner que le chanoine C.-G. Roland lui-même avait commis l'erreur dans la transcription de la charte en question (pièce justif. n° 2, p. 368 : *Ivete*) et dans la traduction par Ivette (p. 45). Je me croyais dans une absolue sécurité en suivant l'historien d'Orchimont (1).

Paul COLLINET.

(1) Puisque l'occasion se présente de revenir sur *Orchimont et ses fiefs* du chan. Roland je proposerai quelques rectifications à cet ouvrage : p. 73 et 384, *Huonchesnoit*, non identifié, est aujourd'hui Hyanchenois, terroir de Gespunsart (D. Alb. Noël, *Not. sur le canton de Charleville*, p. 205). — P. 78 et 380, l'auteur interprète dubitativement par Foigny « la maison de *Fo ny* qui est en Lin-hamps » ; ne faut-il pas corriger le texte en *Fourny* conformément à l'analyse du manuscrit de Braux (Arch. des Ardennes, G. 279) : « Linchamps s'appelait autrefois la maison de Fourny. » ?

NÉCROLOGIE

EDOUARD PIETTE

Edouard Piette, qui mourut en juin dernier à Rumigny, n'avait pas pris son pays natal comme champ de son activité scientifique ; mais le renom et la haute autorité qu'il avait acquis dans les études préhistoriques nous font un devoir de dire quelques mots de ce savant qui est une illustration ardennaise. On sait qu'on lui doit la connaissance de la transition du paléolithique au néolithique, c'est-à-dire des temps géologiques aux temps actuels. M. E.-A. Martel, le spéléologue bien connu, lui a rendu hommage dans une notice parue dans la revue *La Nature* (n° du 16 juin 1906, page 46) et qui caractérise très heureusement l'œuvre accomplie par le savant. Nous en reproduisons ici les principaux passages :

« ... Piette fut un des plus actifs préhistoriens de ces quarante dernières années, au point de vue de l'abondance et de l'importance des trouvailles relatives aux ancêtres de l'humanité en France. Depuis 1869, la liste de ses publications comporte une soixantaine de mémoires dans les Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (qui toutes deux l'avaient couronné), — les Matériaux pour l'histoire de l'homme, — les Comptes-Rendus de l'Association française pour l'avancement des Sciences, et les diverses revues d'anthropologie. Il laisse trois principaux titres de notoriété particulièrement estimables : d'abord *ses découvertes de premier ordre dans les cavernes du Mas d'Azil (Ariège) et de Brassempouy (Landes)*, qui lui livrèrent ces étranges galets coloriés et ces extraordinaires ivoires sculptés qui ont tant étonné le monde savant ; — ensuite *le don généreux qu'il a fait*, et cela même avant sa mort et sans conditions, *de toutes ses précieuses collections au Musée de Saint-Germain-en-Laye* ; — enfin, *la haute élévation de son caractère de magistrat*, qui lui fit jadis préférer, en une circonstance pénible, la rupture prématurée de sa carrière et une inique mise à la retraite, au sacrifice de son impartialité et de sa loyale conscience.

« Le gouvernement eût dû depuis longtemps accorder la croix

de la Légion d'honneur à cet esprit éminent et à ce chercheur émérite, qui se vengea de ses soucis privés par une inestimable largesse aux collections publiques de son pays. La classification assez compliquée que Piette a proposée pour les temps préhistoriques n'est certainement pas plus définitive, ni plus rationnellement acceptable qu'aucune de celles qui ont été dressées jusqu'ici ; mais il en restera au moins deux termes : 1° *l'âge glyptique* ou des beaux-arts, qui fit fleurir à la fin du paléolithique une véritable esthétique de la sculpture et de la gravure sur os et ivoire, et même de la peinture sur parois des cavernes ; — 2° *l'âge asylien* ou des galets coloriés, avec lequel Piette a si formellement comblé le fameux et prétendu hiatus, que certains préhistoriens veulent maintenir encore entre le paléolithique et le néolithique. Ce sont là les deux principaux points acquis de l'œuvre du travailleur acharné et si désintéressé, qui a droit aux plus sincères hommages. »

Louis-Edouard-Stanislas Piette était né le 11 mars 1827 à Aubigny (Ardennes) ; il mourut le 5 juin 1906 au château de la Cour-des-Prés, à Rumigny. L'Académie des Sciences, dans sa séance du 18 décembre 1905, lui avait accordé le prix Saintour en le partageant entre lui et M. Marchis, physicien, de Bordeaux ; en mars 1906, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui avait attribué le prix Joest (1).

C. H.

VARIÉTÉ

Notes sur les phénomènes de cavernement dans les terrains calcaires de l'Ardenne.

Nous avons relevé dans les *Comptes-rendus hebdomadaires des Séances de l'Académie des Sciences* de 1905 et de 1906 deux notes intéressantes pour la spéléologie ardennaise.

L'une d'elles est intitulée : *Sur les Abannets, de Nismes (Belgique)*. Note de MM. E.-A. Martel et E. Van den Broeck, présentée par M. Albert Gaudry (*Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, n° du

(1) Dans la séance de l'Académie des Sciences tenue le 19 novembre 1906, M. A. Gaudry présenta, au nom de M. Henri Fischer, chef des travaux pratiques à la Faculté des Sciences, les dernières œuvres de son beau-père, Edouard Piette, avec une notice nécrologique écrite par M. H. Fischer.

14 mai 1906, tome CXLII, pp. 1116-1117). Elle relate les recherches faites, fin octobre 1905, par M. Martel avec MM. Rahir, Maillieux et L. Bayet, sur les plateaux calcaires de Nismes et de Couvin, où ces savants ont examiné les excavations naturelles et verticales connues sous le nom local d'*Abannets*. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici le texte de la communication de MM. Martel et Van den Broeck :

« Les Abannets sont, de nos jours, de vastes entonnoirs, à
« orifice horizontal, pareils aux avens-types ; ils sont ouverts
« sur les pentes supérieures et les sommets des plateaux entre
« 30 et 70 mètres au-dessus des thalwegs *actuels*, dans le calcaire
« givétien (dévonien moyen). Certains ont plus de 100 mètres de
« diamètre et dépassent 30 mètres de profondeur. Tous ont été
« (on en a les preuves historiques), depuis l'époque hallstattienne
« jusque vers 1840, l'objet d'actives exploitations minières pour
« l'extraction de la limonite et des sables qui en obstruaient
« le fond. Or, ces sables sont les témoins indiscutables d'une
« grande nappe oligocène, nettement caractérisée, dont les
« vestiges épars se retrouvent, nombreux, dans la contrée.
« Plusieurs géologues veulent même vieillir ces dépôts sableux
« jusqu'au Landénien (Eocène), alors que d'autres en font du
« Boldérien (Miocène)... »

« ... Il ne serait pas impossible, quoique coûteux, d'achever
« de déboucher les orifices pour rechercher les relations qui
« continuent de nos jours (en ce qui touche l'engouffrement des
« eaux d'orages) entre les Abannets et le réseau hydrologique
« souterrain actuel ; celui-ci s'étend notamment sur 2,700 mètres,
« sous le plateau dit : *Pont d'Avignon*, depuis l'*Adugeois* ou perte
« de l'Eau Noire près Couvin, jusqu'à la résurgence de Nismes,
« avec *jalonnements* par plusieurs Abannets.

« En résumé, les Abannets ne sont que les bas-fonds de points
« d'absorption d'eaux courantes, remontant à une antiquité
« considérable. Ces eaux coulaient bien entendu à un niveau
« beaucoup plus élevé que celui des plateaux actuels ; on ne
« saurait tenter d'évaluer ce niveau, qui s'est abaissé au fur et
« à mesure de la *décapitation*, aujourd'hui complète, de l'an-
« cienne Ardenne, jadis colossalement plus élevée que de nos
« jours.

« Ainsi les Abannets, curiosité hydro-géologique et paléo-

« géographique de la plus grande importance, sont une irréfutable
« preuve additionnelle :

« 1° De l'ancienneté très reculée du cavernement des calcaires ;
« 2° D'une continuité absolue dans l'enfouissement souterrain
« et la réduction progressive des eaux courantes extérieures » (1).

La seconde communication, qui est antérieure, a pour titre :
*Sur la formation de la Grotte de Rochefort (Belgique) et sur la
théorie des effondrements*. Note de M. E.-A. Martel, présentée par
M. Albert Gaudry (*Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, n° du
19 juin 1905, tome CXL, pp. 1161-1162).

Dans cette note, le savant spéléologue combat l'opinion encore
répandue (chez E. Dupont et d'autres) qui attribue la formation
des grands abîmes, bétoires, aiguigeois et points d'absorption
des eaux à des effondrements *de bas en haut*, provoquée par des
courants souterrains.

Or l'exemple de la classique grotte de Rochefort, entre autres,
établit que les gouffres et pertes des terrains fissurés sont, pour
la plupart, des cassures agrandies *de haut en bas* par la pénétration
et le travail des eaux externes, *que le creusement des vallées et celui
des cavernes ont marché de concert* et sans antériorité notable de
l'un sur l'autre.

Signalons dans le même ordre d'idées le sérieux travail de
M. J. Cornet : *Etudes sur l'évolution des rivières belges* (Liège, 1904 ;
un vol. in-8°, 142 pp.). Cet ouvrage, extrait des Annales de
la Société géologique de Belgique, présente un grand intérêt
géologique, avec des reconstitutions hypothétiques prudentes,
solidement fondées. Les empiètements des vallées, les captures
réciproques d'affluents par les rivières, les transgressions y sont
exposés sobrement et l'hydro-géologie ardennaise y est expliquée
d'une façon claire et précise.

Ch. HOVIN.

(1) Dans une étude sur le *Creux du Soucy (Côte-d'Or)* (*Association française pour
l'avancement des sciences*, 34^e session, Cherbourg, 1905, pp. 308-316), M. Martel a
résumé les lois générales de l'hydrologie des terrains calcaires, lois dont les calcaires givétiens
fournissent de nombreuses démonstrations : préexistence des fissures du sol ; capture des cours
d'eau extérieurs ; agrandissement progressif des crevasses capturantes, peu à peu transformées
en pertes, abîmes, généralement de haut en bas, exceptionnellement de bas en haut par
effondrement postérieur ; dessèchement graduel des vallées par ces captures. L'évolution est
accomplie au Creux du Soucy, dans les Causses, dans les Abanets de Nismes ; elle est encore
inachevée en beaucoup d'environs, par exemple sur la *Lesse à Furfnos*.

Cf. également E. Van den Broeck : *La Grotte de Rosée, à Enjihoul* (dans *La Nature*,
n° du 10 novembre 1906, pp. 378-379). Cette curieuse grotte a été découverte le 15 septembre
dernier, près de Seraing, dans le calcaire carbonifère.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Cartes postales illustrées nouvelles : *Illustrations ardennaises. — Types et costumes ardennais d'autrefois.*

Maintenant que les éditeurs de cartes postales ont satisfait à la manie des habitants du plus petit village, du plus sale, du plus vulgaire, en répandant à profusion les gares, les mairies, les écoles, les ruelles (sans pittoresque), en jetant dans le commerce des photographies coûteuses de fleurs, d'oiseaux et de scènes... à deux personnages, ils songent aux gens sérieux. Il faut les féliciter de leur bonne pensée, car elle ne leur rapportera pas leurs frais.

M. Suzaine-Pierson, à Sedan, édite une série de 24 cartes (2 fr.) : *Les Illustrations ardennaises*, depuis Sorbon, Gerson, Guillaume de La Marck jusqu'aux personnages illustres du XIX^e siècle, en passant par Charles de Gonzague, Turenne, Mabillon, Fabert, Dubois-Crancé, Méhul, Macdonald, etc..., d'après des gravures dont quelques-unes sont excellentes et avec une courte notice. Nous demandons une deuxième série où pourraient figurer encore de notables ardennais : Taine, le lieutenant-colonel de Montagnac, etc...

M. Van Praët, à Charleville, publie deux séries (1 fr. 25 la série de 10 cartes) de *Types et Costumes ardennais d'autrefois (1820-1840)*, d'après les dessins de Bruge-Lemaître (collection Tristan-Huon, à Attigny). Ces cartes en couleurs sont fort intéressantes ; le folk-lore du XIX^e siècle y gagne une importante contribution. Les types d'Attigny (le Tambour public, qui était une femme, Camuset, le serpent de la paroisse, le père Darcq, boucher, le père Dupuis, montreur de marionnettes) ne sont pas moins curieux que les types moins locaux : le Blatier, le Tisserand, le Peigneur de laine, la Fileuse, le Marchand de « Plumes de bois », le Montreur de Reliques, etc... Les amis du folk-lore réclament la suite jusqu'à épuisement. P. COLLINET.

Les bataillons de Reims (1791-1794). Essai suivi d'une précieuse liste des Rémois morts pour la patrie, par le D^r Pol GOSSET. — Reims, Michaud, 1905 ; un vol. in-8^o, x-79 pp. (tiré à 125 exemplaires numérotés).

Cette monographie, qui présente de l'intérêt pour la région ardennaise, a été rédigée d'après les documents des Archives communales de Reims, des Archives de la Marne et des Archives nationales. Elle est une importante contribution à l'étude de la question des volontaires. Des recherches faites par l'auteur, il résulte que seul, le premier bataillon de la Marne, formé en 1791, fut vraiment composé de volontaires ; les autres, ceux de 1792 et de 1793, furent levés assez péniblement, en raison de l'indifférence populaire.

Les travaux de ce genre, limités et substantiels, rendent peu à peu, et rendent seuls possible la mise au point de la légende, encore intacte dans le grand public, des « soldats de l'an II ». Une étude de cette sorte serait à tenter pour le département des Ardennes.

C. H.

Un chouan: le général du Boisguy. Fougères-Vitré, Basse-Normandie et frontière du Maine, 1793-1800, par le vicomte DU BREIL DE PONTBRIAND. — Paris, H. Champion, 1904; un vol. in-8°, x-476 pp.

Ce personnage intéresse le département des Ardennes par la dernière période de sa vie. Aimé-Casimir-Marie du Boisguy, né le 15 mars 1776, mort le 25 octobre 1839, après avoir pris part à la chouannerie jusqu'en 1800, fut confirmé à la Restauration dans la grade de maréchal de camp que le comte de Provence lui avait conféré pendant la Révolution. Arrêté et incarcéré pendant les Cent-Jours, puis remis en liberté par la deuxième Restauration, il reçut en 1816 le commandement du département des Ardennes, qu'il conserva jusqu'en 1830. Il fut alors mis en disponibilité, puis en réforme pour refus de serment au nouveau gouvernement.

Le livre est une apologie et même un panégyrique de Boisguy et de la chouannerie.

Ch. HOUIN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

INVENTAIRES, SOURCES, DOCUMENTS

Bibliothèque nationale. Département des Estampes. — Inventaire de la Collection Lallement de Betz, rédigé par Auguste FLANDIN, augmenté d'une table alphabétique et d'une notice par Joseph GUIBERT. — Paris, imp. de J. Dumoulin, 1903; un vol. in-8°, ix-788 pp. [Important pour les dessins, portraits, vues, plans, cartes sur les Ardennes et sur des personnages ardennais, les La Marck et les Bouillon principalement].

Inventaire d'une partie des titres de famille et documents historiques de la maison de La Tour d'Auvergne, conservée dans les papiers Bouillon, aux Archives nationales, pour faire suite aux inventaires rédigés par Baluze (seconde partie), par Alexandre BRUEL. — Paris et Nogent-le-Rotrou, imp. Daupéley-Gouverneur, 1905; un vol. in-8°, 51 pp. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1904). [Analyse de 535 documents qui remplissent 11 cartons, compris entre les années 1236 et 1624].

Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II, par H. DUBRULLE. — Lille, Giard, 1905; un vol. in-8°, x-275 pp.

Pouillé du diocèse de Verdun, par l'abbé N. ROBINET et l'abbé J.-B.-A. GILLANT. — Verdun, Laurent fils; 3 vol. in-8°, parus en 1905.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET MÉMOIRES

L'Ardenne belgo-romaine. Etude d'histoire et d'archéologie, par J.-E. DEMARTEAU. — Liège, imp. Henri Poncelet, 1904; un vol. in-8°, 250 pp. (avec 8 planches et une carte hors texte).

Mélanges carolingiens, par F. LOT. — Paris, E. Bouillon, 1905; un vol. in-8°, 60 pp. (Extrait de la revue *Le Moyen Age*). [Le mélange II, intitulé *le Pont de Pitres*, contient des détails intéressants sur *Antheny*, *Alligny*, *Douzy*, sous Charles le Chauve].

Histoire critique de Godefroid-le-Barbu, duc de Lotharingie, marquis de Toscane, par Eugène DUPRÉEL. — Uccle, 1904; un vol. in-8°, 159 pp.

Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies (1465-1477). Nouvelle édition, publiée par D.D. BROUWERS. Tome I^{er}. — Liège, Cormaux, pour la « Société des Bibliophiles liégeois », 1905; un vol. in-8°. [Ce chroniqueur est intéressant pour l'histoire de la Belgique et de la France sous Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire. Le manuscrit original, retrouvé en 1900 dans un lot de manuscrits acheté par le gouvernement belge à Cheltenham, rendait insuffisante l'édition de 1892 donnée par les « Bibliophiles belges de Mons » et nécessitait une édition complète et fidèle. Le premier volume contient notamment pour les Ardennes le siège et le sac de Dinant et les trois expéditions de Charles-le-Téméraire contre les Liégeois].

Les passages et séjours du roi Henri IV à Reims, aux mois de mars et d'avril 1606, par Henri JADART. — Paris, Imp. nationale, 1904; in-8°, 35 pp. (avec pièces justificatives). (Extrait du *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, 1904, n° 2, pp. 329-359). [Se rattache au voyage du roi à Mézières, Donchery et Sedan à la même date de 1606].

Louis XIV et la Grande Mademoiselle (1652-1693), par Arvède BARNE. — Paris, Hachette et C^{ie}, 1905; un vol. in-12, viii-392 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Quelques détails intéressants pour les Ardennes].

La Bataille de Türckheim (5 janvier 1675), par Paul MULLER. — Paris-Nancy, Berger-Levrault et C^{ie}, 1906; une brochure grand in-8°, 36 pp. avec deux croquis. (Prix : 1 fr. 25).

Les Cendres de Turenne, par Jules POIRIER, publiciste. Recueil contenant de nombreuses pièces justificatives, lettres, propositions, rapports relatifs à la translation des cendres du héros. — Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1905; une brochure in-8°, 52 pp. (Prix : 1 fr. 25).

Récits militaires d'Alsace, par P. DE PARDIELLAN, avec une préface de Jules Claretie et des illustrations de Félix Régamey. — Paris, Librairie française et étrangère, 1905; un vol. in-4°, 394 pp. [Détails sur Turenne et le combat de Türckheim].

Les Ingénieurs militaires en France pendant le règne de Louis XIV. Origine du corps du génie, par Ch. LECOMTE, colonel du génie. — Paris-Nancy, Berger-Levrault et C^{ie}, 1904; un vol. in-8°, 156 pp. avec une carte des places fortes des frontières de France sous Louis XIV. (Prix : 2 fr. 50). (Extrait de la *Revue du génie militaire*, février-août 1904). [Quelques indications sur Sedan, Mézières, Charleville, le Mont-Olympe, Rocroi, Givet, etc., sur le fonctionnement du service des ingénieurs, la construction des forteresses par adjudication, corvées, etc.].

Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788, par Marcel MARION. — Paris, Hachette et C^{ie}, 1905 ; un vol. grand in-8°, 269 pp. (Prix : 6 francs). [Intéresse Reithel et Sedan].

Histoire de Marie-Antoinette, par M. DE LA ROCHETERIE. Nouvelle édition revue. — Paris, Perrin et C^{ie}, 1905 ; 2 vol. in-8°. [Intéressant pour la fuite de Varennes].

Le drame de Varennes, juin 1791, d'après des documents inédits et les relations des témoins oculaires, par G. LENOTRE. Portraits, plans, dessins inédits de Gérardin. Gravures sur bois de Deloche. — Paris, Perrin et C^{ie}, 1905 ; un vol. in-8°, 403 pp. avec 57 gravures. (Prix : 5 francs).

Varennes épisodique. Pages nouvelles sur l'arrestation de Louis XVI à Varennes, par Armand BOURGEOIS. Avec préface de Fernande Sadler. Illustrations de l'époque. — Paris, H. Champion, 1905 ; une brochure in-8°, 35 pp. (Extrait de la revue *La Province*).

Les bataillons de Reims (1791-1794), par le Dr Pol GOSSET. — Reims, Michaud, 1905 ; un vol. in-8°, x-79 pp.

Mémoires de Pierre-Nicolas Delvincourt, chanoine de Laon, archidiacre de Thiérache (1791-1794), publiés avec une biographie de l'auteur et des notes, par D. Thierry RÉJALOT. — Soissons, G. Nougarede, et Abbaye de Maredsous, 1904 ; un vol. in-8°, 94 pp. [Ce Delvincourt, né à Montcornet (Aisne) en 1720, mort au même lieu en 1794, était issu d'une famille originaire de Rocroi. Son neveu, Augustin Delvincourt, réorganisa le collège de Charleville en 1803 et mourut curé de Charleville en 1826. Le livre contient des détails sur les événements qui se passèrent dans l'ouest et le nord du département des Ardennes sous la Révolution].

La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes, par le capitaine V. DUPUIS. — Paris, R. Chapelot et C^{ie}, 1905 ; un vol. in-8°, 512 pp. (avec 8 cartes hors texte).

La campagne de 1794 à l'armée du Nord, par le colonel COUTANCEAU. Tomes I et II. — Paris, R. Chapelot et C^{ie}, 2 vol. in-8°, 1904-1905. [Ces deux ouvrages sont des Publications de la Section historique de l'Etat-major de l'armée].

Napoléon et Larrey. Récits inédits de la Révolution et de l'Empire, d'après les Mémoires, les correspondances officielles et privées, les notes et les agendas de campagne de Dominique Larrey, chirurgien en chef de la Garde et de la Grande Armée, par Paul TRIAIRE. — Tours, Alfred Mame et fils, 1903 ; un vol. grand in-8°, xv-583 pp. (avec 16 gravures). [Détails et anecdotes sur Corvisart, le maréchal Macdonald, Savary, duc de Rovigo].

Le général de La Horie (1766-1812) par Louis LE BARBIER. — Paris, Dujarric et C^{ie}, 1904 ; un vol. in-12, 300 pp. [Détails sur Savary, duc de Rovigo].

Rôle militaire de Reims pendant la campagne de 1814, par Jules POIRIER. — Reims, Michaud, 1905 ; un vol. in-8°.

Le combat de Sidi-Brahim. 23-26 septembre 1845, par A. PERNOT. — Saint-Dié, Weick, 1905 ; un vol. in-8°. (Prix : 2 francs). [Concerne le colonel de Montagnac].

Associations et Sociétés secrètes sous la deuxième République (1848-1851), d'après des documents inédits, par J. TCHERNOFF. — Paris, F. Alcan, 1905 ; un vol. in-8°, 394 pp. (Prix : 7 francs. (« Bibliothèque d'histoire contemporaine »). [Intéressant pour les cercles et sociétés secrètes du département des Ardennes, qui dépendait du parquet général de Metz, l'un des sept ressorts étudiés par l'auteur. Cf. page 261, par exemple, pour *Vrigne-aux-Bois*].

La guerre de 1870. Troisième série : L'armée de Châlons. La marche sur Montmédy. Fascicule 1^{er}, par le commandant PICARD. — Paris, R. Chapelot et C^{ie}, 1906 ; 2 vol. in-8°. (Prix : 10 francs). (Publications de la Section historique de l'Etat-major de l'armée).

Histoire du Second Empire, par Pierre DE LA GORCE. Tome VII. — Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1905 ; un vol. in-8°. (Prix : 8 francs). [Le tome VII et dernier de cet ouvrage de premier ordre va du 6 août au 4 septembre 1870, de Metz à Sedan ; il est d'une grande importance pour notre région].

Der deutsch-französische Krieg in Schlachtenschilderungen, von C. BLEIBTREU. — Stuttgart, C. Krabbe, 1905 ; 3 vol. in-8°. (Prix : 22 marck 50 pf.).

Uebersichtskarte aller Schlachten und Gefechte, Belagerungen, Einschliessungen und Kapitulationen des deutsch-französischen Kriegs 1870-1871, von General Major VON DER OSTEN. — Stuttgart, RübSamen, 1905 ; un vol. (Prix : 2 mark).

Les Indiscrétions de l'histoire (2^e série), par le D^r CABANÈS. — Paris, A. Michel, 1905 ; un vol. in-18, 394 pp. (14 gravures hors texte). [Dans un de ses articles, l'auteur revient sur la maladie de Napoléon III et son importance insignifiante pour la bataille et la capitulation de Sedan].

HISTOIRE LOCALE

Histoire de Gespunsart, par M^{rs} P.-L. PÉCHENARD, Recteur de l'Institut catholique de Paris. Deuxième édition. — Charleville, Georges Lenoir, 1906 ; un vol. in-8°, v-353 pp. avec un plan et 11 planches hors texte. (Prix : 4 francs). [La première édition avait paru en 1877].

Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun (1789-1795), par Edmond PIONNIER. — Nancy, A. Crépin-Leblond, 1906 ; un vol. in-8°, xix-565 pp. et cxxxviii pp. de pièces justificatives, avec 2 plans et 4 autographes hors texte. (Prix : 10 francs).

Le Collège de Verdun après le départ des Jésuites et l'École centrale de la Meuse (1762-1803), par Edmond PIONNIER. — Verdun, V. Freschard, 1906 ; un vol. in-8°, xiii-135 pp.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



LES ÉPITAPHES DE LA FAMILLE DE WIGNACOURT dans l'église de Warnécourt (Ardennes)

Les inscriptions relatives à la famille de Wignacourt, précieusement conservées dans la petite église de Warnécourt, n'ont jamais été, croyons-nous, publiées en entier.

La famille de Wignacourt, qui a tracé un sillon si profond dans l'histoire de la noblesse ardennaise, est suffisamment connue. Son nom et sa fière devise *Durum patientia frango* s'attachent à toute une lignée de valeureux guerriers qui portèrent haut le fleuron de la gloire dans les annales de l'Ordre de Malte comme sur les champs de bataille où plusieurs payèrent l'impôt du sang.

Nous nous bornons à donner ces textes, transcrits lors d'une course rapide dans la région de Mézières.

1. CY GISENT ANNE DE BELLESTAR VIVANTE VEUFE DE MESSIRE
CLAUDE DE WIGNANCOURT CHEVALLIER SEIGNEUR DE WARNECOURT
GRICOUR... ARTHAN. MONGON ET THOULIGNY CAPITAINE D'UNE
COMPAGNIE DE CHEVAUX LEGERE POUR LE SERVICE DU ROY
LESUS DIT CLAUDE DECEDE LE 15^{me} AOUST 1597 AGÉ DE 55
ANS ET EST INHUMÉ DANS LEGLISE DE MAREVILLE SUR OUQUE AU
PRÈS DUQUEL LIEU IL A ESTÉ TUÉ PAR DES VOLLEURS
ET LA DITE ANNE DECEDEE LE 12 NOVEMBRE 1612 AGÉE DE
66 ANS. PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

CY GISENT AUSSY MESSIRE ANTOINE DE WIGNANCOURT ET MARGUERITE
DARRAS SA FEME VIVANT CHEVALLIER SEIGNEUR DE WARNECOURT PIERPON
HAUDRECY ET THOULIGNY CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE FRANCHE DE CENT
HOME DE PIED POUR LE SERVICE DU ROY DECEDE LE 30^{me} AVRIL 1630
AGÉ DE 57 ANS ET LA DITE MARGUERITE DECEDEE LE 31 AOUST 1653 AGÉE
DE 77 ANS.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

(Marbre noir).

Cette dalle est ornée de quatre écussons. Dans le haut :
1° WIGNACOURT : *d'argent à trois fleurs de lis au pied coupé de gueules.*
2° BELLESTAL : *parti, à une tour crénelée percée de deux ouvertures et à une licorne, la partie inférieure de l'animal brochant sur la tour.*
Ecu losangé entouré d'une cordelière.

Dans le bas de la dalle :

1° WIGNACOURT. Couronne de comte. Supports : deux lions.

2° ARRAS : *D'argent, au chevron d'azur, surmonté de deux oies affrontées de sable, becquées et membrées de gueules.*

Claude de Wignacourt était fils de Jean de Wignacourt, écuyer, seigneur de Warnécourt, et de Jeanne des Laires. Il épousa par contrat du 17 juin 1565 Anne de Bellestal (*sic au Nobil. de Champ.*), Agnès d'après cet acte produit devant Caumartin, fille de Jacques, écuyer, seigneur dudit lieu et de Château-Guison. Il en eut entre autres enfants : Antoine de Wignacourt, marié par contrat du 24 juin 1593 à Marguerite d'Arras, fille de Jean d'Arras, écuyer, seigneur de Haudrecy et de Jeanne ou *Joachine* de Lescuyer. De cette alliance naquit une nombreuse postérité dont Jean de Wignacourt de l'épitaphe suivante :

2. CY GISSENT MESSIRE IEAN DE WIGNANCOURT
VIVANT CHEVALIER SEIGNEUR DE WARNECOURT
ESVIGNY, MONCLIN, ESCORDAL SUSANE GUIGNICOURT
NEUFVISI ET HAUDRECY CAPITAINE D'UNE COMPAGNIE
DE CENT HOMMES DE PIED POUR LE SERVICE DU ROY
DÉCÉDÉ LE 15 OCTOBRE 1653 AGÉE DE 59 ANS ET
DAME BONNE DE TIGE SON ESPOUSE AGÉE DE 75
ANS DÉCÉDÉE LE 8 DÉCEMBRE 1682.
CY GISSENT AUSSI MESSIRE DANIEL DE WIGNACOURT
VIVANT CHEVALIER SEIGNEUR DE WARNECOURT
CHARBOGNE, ESCORDAL, ESVIGNY, TERON, HAUDRECY
SUSANNE, GUIGNICOURT ET MAUDIGNY. DAME BONNE
DE TIGE SA MÈRE LE FIT QUITTER LE SERVICE
DU ROY EN 16 (SIC) EN LAQUELLE ANNÉE IL ÉTOIT
IL MOURUT LE 24^{iesmo} AVRIL DE L'ANNÉE 1685
AAGÉ DE 49 ANS.
ET DAME AGNES MOET DE BRONVILLE SON
ESPOUSE QUI DÉCÉDA LE 3^{iesmo} Aoust 1690
AAGÉE DE 52 ANS.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

(Marbre noir).

Au bas de la dalle deux écussons.

1° WIGNACOURT. Couronne de comte à 7 boules. Supports : deux lions.

2° MOËT : *De gueules à deux lions adossés d'or, les têtes affrontées.* Ecu losangé entre deux palmes. Couronne de comte à 7 boules.

Jean de Wignacourt avait été nommé capitaine d'infanterie par commission du 11 septembre 1627.

Le 15 octobre 1630, il rend acte de foi et hommage au duc de Rethélois, de la terre et seigneurie de Warnécourt et le 16 mai 1649, de celle de Monclin, pour la portion lui appartenant, laquelle lui était échue par le décès de Jean de Tige, écuyer, seigneur dudit Monclin, père de Bonne de Tige, sa femme.

Le 9 avril 1639, Jean de Wignacourt faisait partage avec Charles de Wignacourt, écuyer, seigneur de Touligny ; Antoine de Wignacourt, écuyer, seigneur de Pierrepont et de Haudrecy, premier capitaine dans le régiment de Suze, commandant dans la ville et château de Porantruy ; et d^{lle} Guillemette de Wignacourt, ses frères et sœur, des biens laissés par Antoine de Wignacourt, leur père « le préciput de noblesse gardé audit Jean de Wignacourt ».

Jean de Wignacourt eut entre autres enfants Daniel cité dans l'építaphe, qui fournit, le 23 avril 1663, acte de foi et hommage au duc de Rethélois pour la part qu'il possédait en la terre de Warnécourt. Il en fait encore hommage le 15 octobre 1665 « tant pour luy que pour Antoine, Françoise, Robert et Anne de Wignacourt, ses frères et sœur ». (CAUMARTIN, *Nobil. de Champagne*, général. de Wignacourt, pièces justificatives).

A la suite des décès de Daniel de Wignacourt et de dame Agnès Moët son épouse, intervint à la date du 24 octobre 1698, partage de leurs biens entre leurs enfants : Antoine, chevalier, seigneur de Charbogne, Ecordal, Suzanne, etc., et Louis, chevalier, seigneur de Warnécourt, Evigny, Haudrecy, etc., capitaine de cavalerie. (*Arch. dép. des Ardennes*, E. 826).

3. CY DEVANT GIST TRES HAUT
ET TRES PUISSANT SEIGNEUR MON
SEIGNEUR ROBERT ANTOINE COMTE DE
WIGNACOURT BARON DE S^t LOUP,
SEIGNEUR DE TERRES ET FIEFS NOBLES
DE WARNECOURT, CHARBOGNE CHEVENIE
VERRIERES, BRIQUEMAUX, LES CRETES MAI
SONNETTES, LES GRAND ET PETIT VIVIER
TOULIE, LE GRISSON, BROMILLE, LA HAMELLE
EVIGNIE, MODIGNIE, SINGLIE, SUSANNE, ESCORDAL
BRUNEHAMEL, ET AUTRES LIEUX, SEIGNEUR AUS
SI DISTINGUÉ PAR LES EMINENTES VERTUS QUE
PAR LA GRANDEUR DE SA NAISSANCE ET
DONS LE CARACTERE TOUJOURS BIENFAISANT LE
ZELE ARDENT ET ACTIF A SECOURIR LES MALHEU
REUX, LA CHARITÉ ENVERS LES PAUVRES DONT
IL ETOIT LE PÈRE, ET TANT D'AUTRES RARES
QUALITEZ QU'IL POSSÉDOIT AU PLUS HAUT DE
GRÉ RENDRONT LA MÉMOIRE CHERE ET PRECIEU
SE A JAMAIS, IL ÉTOIT CHEF DE L'ANCIENNE ET ILL
USTRE MAISON DE SON NOM ET FILS UNIQUE
DE TRES HAUT ET TRES PUISSANT SEIGNEUR
MONSEIGNEUR ANTOINE MARQUIS DE WIGNACOURT
SEIGNEUR DE WARNECOURT, CHARBOGNE, EVIGNIE
ECORDAL, SUSANNE, LES AUTELS, BRUNEHAMEL ET
AUTRES LIEUX, GOUVERNEUR DE LA VILLE DE
DONCHERY SUR MEUSE : MORT EN L'ANNÉE 1736
ET INHUMEZ EN LADITTE CHAPELLE ET DE TRES
PUISSANTE DAME MADAME MARIE HELEINNE MADE
LEINNE DE VILLELONGUE DAME DU BOURG DE BRU
NEHAMEL EN THIERACHE, MORTE EN LA MEME ANNÉ
1736 ET ENTEREZ EN SA CHAPELLE DE LEGLISE PA
ROISSIALE DUDIT LIEU : ET SON EPOUSE TRES HAUTE
ET TRES PUISSANTE DAME MADAME MARIE LOUISE DE
GOUJON DE CONDÉ MORTE EN L'ANNÉ 1729 EST
INHUMEZ EN LEGLISE DE CHARBOGNE, IL
EST DECEDEZ UNIVERSELLEMENT REGRETTEZ
LE 30 OCTOBRE 1756 AGÉ DE 58 ANS TROIS
MOIS ET QUINZE JOURS. PRIEZ DIEU POUR LE
REPOS DE LEURS AMES.

(Marbre noir).

Écusson en tête de la dalle portant dans un riche trophée les armoiries des Wignacourt accompagnées de la devise : *Durum patientia frango*.

Les armoiries de la famille de Villelongue, non figurées sur le marbre, se retrouvent accolées à celles des Wignacourt sur plusieurs taques de foyer conservées au château du lieu. Ces taques offrent la devise, et la date de 1717. Les deux écussons sont timbrés d'une couronne de marquis.

Les VILLELONGUE portent : *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, au loup de sable ; aux 2 et 3 d'azur, à la gerbe d'or*.

L'ancien château de Pierrepont, dépendance actuelle de Lannois, conserve également une taque avec lettres entrelacées A. V. (chiffre de Antoine de Wignacourt) et la date 1712. Couronne de marquis.

Le château de Warnécourt subsiste en partie. Le corps de logis actuel a conservé sa façade du xvi^e siècle. On peut y lire la date de 1549. Le château de « Ouarenecourt, appartenant au s^r de Vignacourt, à une lieue de Maizière », est mentionné dans l'« état d'aucuns chasteaux et maisons fortes qui tiennent contre le Roy au gouvernement de Champagne et de Brie ». G. HÉRELLE, *La Réforme et la Ligue en Champagne*, t. II, p. 272. — Sur l'état du château à la Révolution, voir l'enquête du citoyen Harmois au t. I de la *Rev. hist. des Ardennes*, 1864.

Robert-Antoine de Wignacourt naquit à Warnécourt et fut baptisé dans l'église de la paroisse le 15 juillet 1698. Marié à Marie-Louise Goujon de Condé, il mourut à Charbogne, lieu de sa résidence ; son corps fut transporté le lendemain dans la chapelle seigneuriale de Warnécourt.

Il était le petit-fils de Daniel de Wignacourt dont nous venons de parler et fils de Antoine, décédé gouverneur de la ville de Donchery, le 16 septembre 1736.

Bibliophile, Robert-Antoine de Wignacourt marquait ses livres d'un fer offrant un chiffre formé des initiales R, A, V et surmonté d'une couronne de comte (Cf. le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 476 ; H. JADART, *Les Bibliophiles rémois*, 1894, p. 50.

Les seigneuries indiquées dans les épitaphes n^{os} 1, 2 et 3, appartiennent aux départements actuels des Ardennes et de l'Aisne. Voici pour le n^o 3 l'identification de quelques fiefs : *Chéoeny, Briqueneau (sic au cadastre), les Crêtes Massonnet,*

Verrières, *Le grand et le petit Viviers* étaient sis au ban de Charbogne. — *Le Grisson* et *Bromille* doivent se lire *Le Griffon* et *Bronville*, fiefs sis à Terron-sur-Aisne. — *La Hamelle* est ainsi désignée dans l'aveu et dénombrement présenté au roi par le duc de Mazarin en 1669 : « Le sieur de Vignancourt tient dudit seigneur duc (à Warnécourt) le bois de la Hamelle contenant environ deux muids sous la charge de quatre livres cinq sols parisis de cens perpétuel payable au jour de S^t Remy, chef d'octobre. » (*Arch. nat.* P. 193⁴).

4. CY GIT TRES HAUT ET TRES
PUISSANT SEIGNEUR CHARLES
ANTOINE FRANÇOIS MARIE
MARQUIS DE WIGNACOURT
DÉCÉDÉ A PARIS SUR LA P^{me} S^t
ANDRÉ DES ARTS, LE 9 JUIN
1759 TRANSFÉRÉ EN CETTE
ÉGLISE PAR LES SOINS DE M.
LAMY TUTEUR DE
DAMOISELLE MARIE
CHARLOTTE FRANÇOISE
CONSTANCE LOUISE
ANTOINETTE DE WIGNACOURT
FILLE UNIQUE DUD. SEIGNEUR
ET DE TRES HAUTE ET TRES
PUISSANTE DAME MADAME
CONSTANCE FRANÇOISE
DUSSON DE BONNAC DE
BEAUFORT SON ÉPOUSE
REQUIESCAT IN PACE.

(Marbre noir).

Aucun écusson n'orne cette dalle.

Charles-Antoine-François-Marie de Wignancourt, baptisé en l'église de Warnécourt le 29 juillet 1727, était fils de Robert-Antoine de l'épithaphe précédente. Il épousa le 9 mai 1749 Constance-Françoise Dusson de Bonnac, fille de Jean-Louis de Bonnac, ambassadeur de France à Constantinople, et de Madeleine de Gontaut-Biron (*Nobil. de Champ.* ms. de la BB. de Reims ; D^r H. VINCENT, *Inscript. anc. de l'arr. de Vouziers*, 1892, p. 159).

Son acte de décès le qualifie seigneur de Charbogne, Warné-

court, Ecordal, Suzanne, Evigny, Mondigny, Brunehamel, etc., lieutenant de la grande vénerie du roi (*Reg. par. de Warnécourt*).

La seigneurie de Warnécourt resta en la possession de la famille de Wignacourt jusqu'en 1774, époque à laquelle M^{lle} Marie-Charlotte-Françoise-Constance-Louise-Antoinette de Wignacourt la vendit à Messire François-Joseph-Marie, marquis du Darut, baron de Grandpré, devenu lieutenant général des armées du Roi. Elle était encore la propriété de celui-ci à la Révolution.

H. et Al. BAUDON.

LES PRISONNIERS DU MONT-DIEU PENDANT LA RÉVOLUTION

(SUITE).

101. — CHATELAIN (ANTOINE), aubergiste et garde de bois à La Croix-aux-Bois où il est né vers 1753. Prévenu de conspiration contre la République et d'intelligence avec l'émigré Pavant qu'il est allé voir à Liège, il fut traduit au tribunal révolutionnaire à Paris par ordre de Vassant, a été acquitté le 22 fructidor [occupait la cellule n° 36].

102. — CHATELAIN (JEAN-BAPTISTE), curé de Draize depuis 1784, né à Villers-au-Flos (Pas-de-Calais) vers 1742; détenu d'abord à Rethel avec plusieurs autres prêtres, par arrêté de Levasseur du 29 prairial an II; le 3 messidor suivant, l'administration prescrivit de le transférer au Mont-Dieu. En l'an X, il resta à Draize où il est mort le 11 avril 1826, âgé de 84 ans.

103. — CHAUVAUX (MARIE-CATHERINE), née à Carignan le 9 mars 1743, morte au même lieu le 9 mai 1813, arrêtée à cause de l'absence de son frère, ancien moine, qui fut curé d'Osnes. Elle était fille de Nicolas Chauveaux dit Saint-Nicolas, serrurier [occupait la cellule n° 22].

CHAYER, nous supposons qu'il est le même que CHAHAY.

104. — CHAUVEAU (LOUIS-RENÉ), avocat à Paris, caissier de la manufacture d'armes, né en 1749; emprisonné le 10 brumaire pour incivisme (a protesté de son civisme) [occupait la cellule n° 29].

105. — CHEVALIER (ADELAÏDE-MARIE-ROSALIE-MAGDELAINE), dame de confiance de la veuve Courtin de Vaux-Champagne. Elle fut incarcérée avec cette dernière et partagea toutes ses infortunes [occupait la cellule n° 24].

CHEVALIER, perruquier à Sedan, dont le véritable nom est Larieux. (Voy. LARIEUX.)

106. — CHEVREAUX (LOUIS-ANTOINE), né à Thionville, 28 ans, écrivain de la place de Mézières et greffier du tribunal militaire du deuxième arrondissement des Ardennes, il était agent municipal à Mézières pendant les ans IV et V. Marié à Mézières à demoiselle Petitfils. (Voy. ce nom) [occupait la cellule n° 44].

107. — CHIODY (ANTOINE-F.-S.), ancien lazariste, vicaire général de l'évêque de Sedan, né en 1748. Arrêté pour avoir été un ardent promoteur des troubles et agitations qui ont failli ensanglanter la ville de Sedan. Le 2^e jour complémentaire an II, il demanda avec ses confrères en vicariat la liberté que Charles Delacroix venait d'accorder à Rossignol, curé de Saulces-Champenoises [occupait la cellule n° 11].

CICCATI, femme. (Voy. ZWEIFFEL M.-C.)

108. — CLOTEAU (JEAN), chanoine de Mézières du 4 février 1756, détenu à la prison dite de Pierre de Mézières comme suspect, ordre du 29 prairial an II, de le conduire au Mont-Dieu.

109. — CLOUET (LOUIS), âgé de 48 ans, fabricant de draps à Sedan, rue du Ménil, maison Boire, à l'angle de la rue Turenne, au premier. Les scellés furent levés chez lui le 3 octobre 1793. Accusé d'incivisme et de fanatisme, d'avoir recueilli chez lui un prêtre réfractaire qui pratiquait ses cérémonies superstitieuses. Le Comité révolutionnaire de Sedan prononça son arrestation le 1^{er} frimaire an II.

110. — COCHE (ROCH-HENRI), chanoine de la collégiale de Mézières depuis 1756, né à Charleville, vicaire à Mézières après le Concordat, prêtre habitué en retraite, mort à Mézières le 19 octobre 1817; âgé de 78 ans [occupait la cellule n° 6].

111. — COCHE (CLAUDE), bourgeois de Grandpré, mort en cette ville le 27 germinal an VI, âgé de 73 ans. En germinal an II, les représentants Massieu et Roux ordonnèrent son arrestation comme ayant été avec Ansart l'un des auteurs des troubles qui se sont produits à Grandpré. Elargi le 2 vendémiaire an II.

112. — COISSART (MARGUERITE), sœur grise de Rethel, née à Lyon, morte sœur de Saint Vincent de Paul à l'hôpital général de Rethel, le 14 septembre 1829, âgée de 76 ans. Incarcérée le 24 brumaire pour refus de serment, libérée le 16 pluviôse [occupait la cellule n° 35].

113. — COL (ROBERT), équarrisseur à Chagny où il est mort, lieudit le Pré Delorme, le 16 janvier 1815, âgé de 62 ans [occupait la cellule n° 4].

114. — COLLARDEAU (LOUIS-HUBERT-WALLERIC), chanoine régulier de la Congrégation de France à Auxerre, né à Rocroi le 7 octobre 1757, fils de Jacques Collardeau et d'Anne-Louise Mention de Chardonville. En 1792 il a rempli les fonctions d'aumônier militaire, fut arrêté et conduit au Mont-Dieu pendant la Terreur, mis en liberté par le tribunal révolutionnaire de Paris le 18 vendémiaire an III. Le 15 brumaire an III il était à Rocroi [occupait la cellule n° 49].

115. — COLLARDEAU (JACQUES), notaire à Rocroi, sa ville natale, était institué pour Rumigny, qualifié homme probe et jouissant de la confiance la plus distinguée. Juge à Rocroi au tribunal du district, administrateur du district, juge sous l'Empire, mort le 5 avril 1818, était né le 1^{er} mai 1748 [occupait la cellule n° 53].

116. — COLLET (JEAN), curé de Mairy depuis 1775, né à Tournes en 1752, mort à Sedan le 7 février 1814 où il était curé depuis le rétablissement du culte. Le 10 thermidor an II, Vassant demanda à Levasseur un arrêté pour enfermer Collet au Mont-Dieu parce qu'il répandait des catéchismes superstitieux au commencement de la Révolution et s'était fait nommer greffier de la commune.

117. — COLLET (MARGUERITE), religieuse de l'hôpital de Rethel, née à Sery, morte à Rethel le 24 juillet 1813, âgée de 61 ans. Emprisonnée le 14 nivôse an III, elle fut transférée à Sedan après l'évacuation du Mont-Dieu [occupait la cellule n° 55].

118. — COLLETTE (PIERRE-JOSEPH), curé de Vieux-les-Asfeld, né le 6 août 1747 à Bertrix, mort curé de Tourteron le 17 août 1828; le 21 messidor an II, le district de Rethel ordonna de le mettre en arrestation et de le conduire au Mont-Dieu en même temps que le curé de Brienne, dénoncé comme enseignant les prières contraires à la morale républicaine.

119. — COLLIGNON (THOMAS), curé de Perthes depuis 1782, né le 17 juillet 1735, à Allé (Belgique). Détenu au Mont-Dieu pendant un an. Durant la détention, le district de Rethel le déclara émigré ; le Comité révolutionnaire de Sedan le fit mettre en liberté en brumaire an III. En l'an IV, il fut déferé au tribunal criminel comme prévenu d'émigration et fut condamné à la détention jusqu'à la paix. Il fut curé de Sedan après le Concordat jusqu'en 1808 [occupait la cellule n° 26].

120. — COLLOT (JOSEPH), lazariste à Sedan, vicaire épiscopal, demeurait rue des Fours, maison Gratiaux. Arrêté pour avoir fait parti du club de la Vendée, fut chargé d'organiser la bibliothèque de Sedan. Né à Bar-le-Duc le 2 juin 1746, il est mort à Sedan le 30 avril 1812 (occupait la cellule n° 13).

121. — COLSON (JEAN), bernardin à Mouzon où il est né le 15 mars 1765 et mort le 13 germinal an X.

122. — COLSON (PIERRE-BENOIT-MARTIN), prémontré à Mouzon où il est né le 16 juin 1767, mort à Villemontry où il était curé, le 20 mai 1831. Frère du précédent, les frères Colson furent accusés d'être aristocrates, de ne fréquenter que des aristocrates et d'être dangereux pour l'opinion publique (Vassant). Ce fut assez pour les envoyer au Mont-Dieu où ils étaient encore le 3 vendémiaire an III, depuis messidor an II.

123. — COLSON (ADRIEN), boulanger à Carignan, né vers 1750. Entré au Mont-Dieu le 6 frimaire, sorti le 12 [occupait la cellule n° 5] (Duvivier).

124. — CONDROTTE (HENRI), maître tondeur chez Desrousseaux, né à Longlier (Belgique) en 1749, mort sur le champ de bataille, au camp de la Montagne, au bas de la redoute de Curfoz, près Bouillon, le 30 floréal an II [occupait la cellule n° 21].

125. — COPETTE, curé de Sainte-Vaubourg depuis 1744, incarcéré le 26 frimaire an II, mort le 4 nivôse [occupait la cellule n° 58].

126. — COPIN (1) (MARIE-ANGÉLIQUE), femme L. Bourdin, veuve le 12 mars 1793 de Charles Prevost, capitaine aux chasseurs de Normandie. Détendue volontairement au Mont-Dieu pour tenir compagnie à son mari [occupait la cellule n° 38].

(1) Coppin de Villepreux, capitaine à la suite de la cavalerie, condamné à mort le 6 thermidor an II, comme convaincu de s'être déclaré ennemi du peuple.

127. — CORDOZE (MARIE-JOSEPHE DE), mariée à Mouzon à Laurent Pierre, médecin à Mézières, née à Mézières le 3 octobre 1728, morte au même lieu, rue qui Glisse, le 29 juin 1808. Emprisonnée pour avoir fréquenté les aristocrates et montré des opinions contraires à la Révolution [occupait la cellule n° 18].

128. — CORVISIER ou CORVISY (MÉDARD), cordonnier à Williers, mort à Laon le 28 juin 1799, a habité Epinonville (Meuse). Arrêté le 25 brumaire pour avoir réclamé le retour à l'ancien régime. Le 6 thermidor an II, Vassant prescrivit au Comité de surveillance de Sedan de le faire élargir à l'effet de fabriquer des chaussures aux patriotes [occupait la cellule n° 36].

129. — COUET (JEAN-NICOLAS), ancien douanier, né dans le diocèse de Noyon, mort le 8 novembre 1810, âgé de 83 ans, à Saint-Jean-aux-Bois, où il demeurait lors de son arrestation. Emprisonné au Mont-Dieu pour incivisme soupçonné [occupait la cellule n° 14].

130. — COUET (ROSE-MARIE), emprisonnée, elle ne fut pas interrogée ; fille du précédent, elle est morte à Saint-Jean-aux-Bois célibataire et âgée de 81 ans, le 25 avril 1842 [occupait la cellule n° 14].

131. — COUET (MARIE-ANGÉLIQUE), sœur de la précédente, incarcérée le 24 brumaire, en même temps que son père et ses sœurs pour le même motif [occupait la cellule n° 14].

132. — COUET (MARIE-NICOLE), sœur des précédentes, incarcérée pour incivisme soupçonné [occupait la cellule n° 14].

133. — COULON dit de la Grange-aux-Bois (JEAN-BAPTISTE), né à Charleville, ex-grand maître des eaux et forêts à Charleville. Son office était estimé 24,000 livres. Détenu d'abord au Mont-Dieu comme employé de l'ancien régime et ensuite traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, il fut mis en liberté le 5 pluviôse an III ; il avait alors 63 ans.

134. — COULONVEAUX (ANTOINE-JOSEPH), faïencier aux forges de Chimay, détenu au Mont-Dieu, il s'évada dans la nuit du 3 germinal an II [occupait la cellule n° 38].

COURTIN veuve. (Voy. DIROIS) (Louise).

135. — COUVIN (PIERRE-PAUL), garde de bois à Quatre-Champs où il est mort le 11 septembre 1828, âgé de 83 ans, qualifié aubergiste. Le Comité de surveillance de Quatre-Champs l'accusa

de s'être refusé à concourir à la défense du pays lors de l'invasion, d'avoir tenu des propos inciviques. Il fut arrêté le 5 brumaire an II et conduit au Mont-Dieu ; fut mis en liberté le 4 thermidor an II parce que la religion du Comité avait été trompée [occupait la cellule n° 32].

136. — CRETOT (JEANNE-MARIE-JOSÈPHE), veuve de Pierre Lion, tanneur, née à Stenay, elle est morte à Mouzon, le 1^{er} jour complémentaire an X, âgée de 67 ans. Elle fut détenue au Mont-Dieu comme suspecte et taxée à une contribution pénitentiaire de 300 livres [occupait la cellule n° 49].

137. — CROMMELIN (MARIE-JEANNE-FRANÇOISE), veuve d'Etienne Drouin, fabricant de draps, rue des Laboureurs, à Sedan. Elle est morte à Sedan, le 27 janvier 1808, âgée de 85 ans. Emprisonnée au Mont-Dieu à cause de l'émigration de ses petits-fils de Maillan, les scellés furent apposés chez elle aussitôt son emprisonnement et le 3 pluviôse an II l'inventaire commencé ; cet inventaire indique des quantités considérables de marchandises. Ne trouvant rien de suspect, le Comité fit apposer les scellés chez Adelaïde, sa servante. Les recherches faites chez la veuve Drouin par Bailly (L.-J.), employé au trésor de l'armée des Ardennes, amenèrent la découverte, dans une boîte à violon, de quantité de lettres considérées comme suspectes (1) [occupait la cellule n° 43].

138. — DAILLY ou DAY, de Sedan. Détenu au Mont-Dieu, Montouilloux, commissaire, informa le 10 fructidor an II qu'il le mettait en liberté suivant l'arrêté du Comité révolutionnaire de Sedan.

139. — DALCHÉ-JACQUEMART (HENRI), orfèvre à Sedan où il est né le 19 avril 1754, mort en la même ville, rue du Ménil, 16, le 10 avril 1818. Détenu au Mont-Dieu pour avoir fait partie du club de la Vendée. Le 26 thermidor an II, son fils demanda les motifs de l'arrestation de son père afin qu'il puisse se justifier des faits à lui imputés [occupait la cellule n° 48].

140. — DALCHÉ (ISAAC-SIMON), orfèvre à Sedan où il est né le 30 septembre 1757, mort place de la Halle, 35, le 25 septembre 1827, célibataire. Emprisonné pour les mêmes motifs que son

(1) Des extraits ont été donnés par M. P. Collinet dans son ouvrage : *Sedan il y a Cent Ans (1793)*, 1^{re} partie.

frère le précédent. Ils étaient fils de Pierre Dalché, né à Sedan le 10 août 1731, notable, mort sur l'échafaud révolutionnaire avec la municipalité sedanaise [occupait la cellule n° 48].

141. — DALICOURT ou DAILLICOURT (ANTOINE), né à Gire, district de Grenoble, cavalier au 11^e régiment de chasseurs. Incarcéré le 25 brumaire, il recevait du pain pendant sa détention [occupait la cellule n° 15].

142. — DANNEQUIN (CLAUDE), de Mont-Saint-Remy, mis en arrestation le 19 thermidor an II pour avoir tué ses cochons afin de les soustraire à la réquisition.

143. — DARGENT (JOSEPH), domestique à Mézières, né à Robelmont. Incarcéré le 22 brumaire, Levasseur le fit mettre en liberté le 18 floréal an II [occupait la cellule n° 40].

144. — DAUDIGNY (LOUIS-ANTOINE-JEAN-BAPTISTE), né le 7 février 1757 à Rumigny où son père était lieutenant général au bailliage. Lépine dit dans son *Histoire de Rumigny* qu'il fut emprisonné un mois au Mont-Dieu, fut magistrat à Rocroi où il mourut le 3 août 1806. Taxé à une contribution pénitentiaire de 200 livres [occupait la cellule n° 69].

145. — DECOUSSY (PIERRE-NICOLAS), de Grandpré. Accusé d'avoir guidé un officier prussien dans les défilés de l'Argonne, lors de la retraite des coalisés ; le 15 ventôse an II le Comité de surveillance de Grandpré ordonna de le mettre en arrestation et de le conduire au Mont-Dieu [occupait la cellule n° 25].

DEGLAIRE femme. (Voy. MIGEON J.-L.).

146. — DEHAYE (ETIENNE), né le 7 octobre 1750 à Rehel, avocat et administrateur à Sedan, fut mis en arrestation pour être allé en députation près de la Convention afin de demander au nom du département le redressement de quelques griefs imputés au Comité de Salut public établi à Mézières par Hentz et Bô. Cette demande était motivée par les événements de fin mai 1793. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 29 prairial an II.

147. — DEHERQUE (PIERRE-DONATIEN), né à Bourcq (Ardennes), vicaire de Luzy, 1776-1785, curé de Létanne depuis 1785, mort à Chémery le 21 germinal an XII, âgé de 55 ans, desservant de Sugny. Détenu au Mont-Dieu, il demanda en pluviôse an II la levée des scellés apposés sur ses meubles, afin que sa belle-sœur

puisse en extraire 300 livres dont il avait un pressant besoin. Mis en liberté, il se fixa à Chémery où il avait un frère, négociant. Le 15 ventôse an VII il demanda un passeport de colporteur qui lui fut refusé ; il fut missionnaire diocésain et alla plusieurs fois à Alligny [occupait la cellule n° 44].

148. — DELAHAUT (GABRIEL-ETIENNE), né à Ivoy-Carignan le 27 décembre 1768, fils de Lambertine Fraipon. (Voy. ce nom). Détenu au Mont-Dieu avec sa mère, le 30 avril 1793 il demanda sa mise en liberté, fut renvoyé au Comité de surveillance de Sedan. Il épousa à Verdun, le 29 thermidor an II, Jeanne-Victoire La Pêche dont il eut plusieurs enfants. (Voy. *Manuel de la Meuse*, par Jeantin, p. 2297 [occupait la cellule n° 29].

149. — DELAHAUT (MARIE-JEANNE-HENRIETTE-ANGÉLIQUE), épouse Ide Desse, née à Carignan, morte au même lieu, le 28 décembre 1826, âgée de 56 ans [occupait la cellule n° 13].

DELAHAUT veuve. (Voy. FRAIPONT L.).

150. — DELALLE ou DELHALLE (JOSEPH), dominicain de Revin, ancien professeur de théologie, né à Gédinne le 18 mars 1748. C'est évidemment lui qui fut arrêté le 1^{er} frimaire an II pour être conduit le lendemain matin au Mont-Dieu sous le nom *un chanoine d'Alle*.

151. — DELARUE (PIERRE-PAUL), receveur des domaines, né à Vitry-le-François, mort à Sedan le 19 floréal an XI, âgé de 49 ans, célibataire. Incarcéré au Mont-Dieu pour avoir manqué de convenances avec le public [occupait la cellule n° 23].

152. — DELATTRE-BECKER le jeune (JEAN-BAPTISTE), de Sedan. Incarcéré le 18 brumaire pour avoir partagé les nombreuses machinations du club de la Vendée. Le 5 thermidor an II, lors de l'apposition des scellés chez lui, rue Maqua, dans la maison Guerin, on trouva un imprimé ayant pour titre : *La Société Jacobite et Montagnarde de Sedan nouvellement régénérée*, à la Convention nationale en date du 13 germinal an II [occupait la cellule n° 22].

153. — DELETANG (MICHEL), charron, né à Omont, mort à Chagny le 9 janvier 1808, âgé de 56 ans.

154. — DELISLE (JOSEPHINE), épouse Mongelas de Charleville, détenue au Mont-Dieu comme suspecte.

155. — DELUELLE (AIMABLE), né à Tournay vers 1761, charpentier à Gué d'Hossus [occupait la cellule n° 4].

156. — DEMANDRE (MARIE-MARGUERITE), femme Lhoste, de Charleville, née vers 1740. Incarcérée le 6 frimaire à cause de ses principes religieux.

157. — DEMANET-DECROSSE, de Givet. Détenu au Mont-Dieu pour avoir arraché la plume des mains du maire de Givet, Delecolle, en pleine municipalité. Antipatriote acharné, a dit Delecolle [occupait la cellule n° 40].

158. — DEMAUGRE (JEAN), prêtre pensionné à Carignan. Né à Sedan, place du Château, le 28 février 1714, mort à Carignan le 29 floréal an IX. Détenu au commencement de 1793, étant considéré comme émigré, fut enfermé une deuxième fois comme accusé d'avoir de l'esprit et d'être tenté d'en faire usage pour causer du trouble (il avait 80 ans). (Voy. Boulliot, *Biographie ardennaise*) [occupait la cellule n° 43].

159. — DEMAUGRE (MARIE-FRANÇOISE), sœur du précédent, née à Sedan, morte à Carignan le 3 germinal an IV, âgée de 75 ans. Emprisonnée avec son frère comme fanatique et aristocrate [occupait la cellule n° 43].

160. — DENIVEL. Détenu au Mont-Dieu le 3^e jour complémentaire an II. Sambin le dénonça comme un homme dangereux et dont la probité équivoque lui a valu un mois de cachot. Avec La Chapelle, de Sedan, Caillet, de Lonny, ils formèrent des complots dans leurs conciliabules et suscitèrent des désordres dans la maison de détention.

161. — DENTREMEUZE (LÉONARD-XAVIER), juge au tribunal du district de Charleville, né en cette ville et mort le 29 floréal an XI, âgé de 83 ans, juge au tribunal criminel des Ardennes. Traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, il fut acquitté et mis en liberté le 5 vendémiaire 1794.

162. — DEPINOIS ou DESPINOIS (PIERRE), né à Rethel, facteur d'orgues à Vouziers où il est mort le 4 septembre 1806, âgé de 53 ans. Détenu au Mont-Dieu comme accusé de propos antipatriotiques tenus lors de l'invasion. Il sollicita sa mise en liberté le 19 pluviôse an II. Rentré à Vouziers, il subit la honte d'être désarmé ; cette mesure l'aigrit, car il fut accusé d'avoir fait le 22 floréal des menaces violentes au procureur syndic du district [occupait la cellule n° 5].

163. — DERVIN (NICOLAS), ex-minime, prêtre insermenté à Rethel où il est né et mort le 25 germinal an V, âgé de 77 ans, atteint de paralysie et d'aliénation mentale, recommandé à la surveillance des gardiens du Mont-Dieu comme prêtre dangereux ! [occupait la cellule n° 54].

164. — DERVIN (FÉLIX), missionnaire lazariste de Sedan selon les uns, de Rethel selon d'autres, décédé le 18 brumaire [occupait la cellule n° 53].

165. — DESBORDES père, de Charleville.

166. — DESBORDES (FLORE), fille du précédent.

167. — DESBORDES (EUGÉNIE), id. id.

168. — DESBORDES (ADELAÏDE), id. id.

DESBORDES femme. (Voy. SAINT-PÈRE).

169. — DESCARREAU (ANTOINE), né à Montmeillant, fut aubergiste à Charleville où il est mort sous les Allées, le 1^{er} mars 1837, âgé de 83 ans. Il eut deux fils officiers ; l'un d'eux, Jérôme, officier de la Légion d'honneur, fut sous-inspecteur des forêts à Charleville ; un autre fils fut avoué. Antoine Descarreaux fut emprisonné par ordre de Levasseur du 16 floréal an II [occupait la cellule n° 69].

170. — DESMARAIS (NICOLAS-JÉRÔME), né à Paris, maréchal des logis de gendarmerie à Charleville, mort en cette ville le 25 novembre 1821, âgé de 72 ans ; il était aubergiste rue de la Paroisse. Envoyé au Mont-Dieu par le Comité révolutionnaire de Sedan ; le 7 pluviôse an II l'administration demanda les motifs de sa détention [occupait la cellule n° 44].

171. — DESMARAIS (FRANÇOIS TORCHON-), prieur de Regniowez et supérieur de la maison conventuelle dudit lieu, né à Paris le 6 janvier 1736 ; il fut envoyé au Mont-Dieu après le 24 nivôse an II. (Voy. *Biographie ardennaise*, par Boulliot).

172. — DESPIART (MARIE-LOUISE-ELÉONORE), née le 13 février 1758 à Charleville où elle tint par la suite un café [occupait la cellule n° 17].

173. — DESROUSSEAU (LOUIS-GEORGES), fabricant de draps, maire de Sedan, sa ville natale, né le 21 avril 1752, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté le 3 juin 1794. Lors de l'arrestation des commissaires de la Convention,

il dut quitter la ville de Sedan, ce qui lui valut d'être accusé d'émigration ; il n'eut pas de peine à se justifier de cette accusation puisque son commerce l'appelait souvent à l'étranger. Le 16 décembre 1792 le Ministre donna un avis favorable et l'administration le raya de la liste des émigrés. La Terreur reprit ces griefs contre Desrousseaux, l'accusant d'avoir été l'agent de Lafayette, d'avoir contribué à l'arrestation des représentants le 14 août 1792, d'être sorti du territoire de la République, d'avoir eu dans son portefeuille le testament de Capet et d'autres papiers suspects. Il fut incarcéré et toutes les justifications qu'il put fournir ne l'empêchèrent pas d'être conduit à Paris avec les membres de l'ancienne municipalité et condamné avec eux. (Voy. *Biographie ardennaise*, 1^{er} vol.; *Revue historique des Ardennes*, par Sénemaud ; *Almanach Maïot-Braine*, 1903).

174. — **DESSAULX (LOUIS-JOSEPH)**, ex-lieutenant au régiment d'artillerie de La Fère, né à Chestres le 13 juin 1739, mort à Ballay le 19 prairial an XII, fils de Henri et d'Elisabeth Marlier. Il fut détenu au Mont-Dieu dès le 17 octobre 1793, pour ne pas avoir fait remise de sa croix de Saint-Louis et de son brevet, comme ci-devant noble et sous prétexte que son fils aîné était émigré, alors qu'il habitait Boulain, écart de Wiseppe (Meuse). Le 25 fructidor an II, le Comité révolutionnaire de Vouziers le fit mettre en liberté. Ayant appris que Delacroix révoquait les élargissements prononcés par les communes, L.-J. Dessaulx se constitua de nouveau prisonnier au Mont-Dieu, le 25 vendémiaire an III. Deux jours après il sollicita sa liberté pour pouvoir cultiver ses terres et faire vivre sa nombreuse famille. Les Comités révolutionnaires de Vouziers et de Ballay prirent tant de mesures coercitives contre Dessaulx et sa femme qu'ils furent presque ruinés, leurs bestiaux périrent, on s'empara de leurs bâtiments pour y établir une fabrique de salpêtre [occupait la cellule n° 28].

DESSAULX, femme du précédent. (Voy. LISLEBONNE).

175. — **DESSAULX (CHARLES-HENRI-JOSEPH)**, ancien capitaine au régiment de la Couronne à Ballay où il est né le 5 mars 1743 et mort le 20 floréal an X. Il était fils de Joseph et de Suzanne de Regnier. Enfermé au Mont-Dieu sous prétexte d'émigration et malgré ses justifications et comme ci-devant noble. Il occupait avec sa femme et ses deux enfants la cellule n° 33.

DESSAULX, femme. (Voy. DE LISLEBONNE).

176. — DESSAULX (MARGUERITE), née à Ballay le 18 décembre 1730, morte au même lieu, le 14 septembre 1808, sœur du suivant, elle fut arrêtée le 17 octobre 1793 comme ci-devant noble [occupait la cellule n° 33].

177. — DESSAULX (SIMON-FRANÇOIS), né à Clairefontaine (Chestres), le 1^{er} mai 1743, laboureur à Noirval où il est mort le 27 septembre 1812, étant maire. Incarcéré au Mont-Dieu le 16 brumaire an II parce que son fils Louis était émigré, qu'il avait entretenu des relations avec les émigrés lorsqu'ils occupaient le territoire. L'administration fit sequestrer ses biens. Taxé à 500 livres par arrêté du district de Sedan du 1^{er} floréal an II. Il fut remis en liberté le 1^{er} frimaire an III [occupait la cellule n° 33].

DESSAULX, femme du précédent. (Voy. CHAMPENOIS J.-M.-E.).

DESSE, veuve. (Voy. LEROUX).

DESSE, femme. (Voy. DELAHAUT).

178. — DESSE (JEAN-FRANÇOIS-OLIVIER-IDE), ex-conseiller à la Cour souveraine de Bouillon, brasseur, plus tard juge de paix, né à Carignan, mort au même lieu, le 7 mars 1843, 80 ans. Jean-François-Olivier-Ide Desse, sa femme, sa mère, sa belle-mère, ses trois sœurs, son frère, son beau-frère, furent détenus au Mont-Dieu comme suspects et condamnés à une contribution de 500 livres.

Louis-Etienne POULAIN, ancien maire de Carignan, qui avait épousé sa sœur en 1790, fut décrété d'arrestation en brumaire an II; il prit la fuite, sans quoi il est à présumer qu'il aurait porté sa tête sur l'échafaud.

179. — DESSE (IDE), née à Carignan, y décédée le 16 janvier 1824, âgée de 56 ans.

180. — DESSE (LOUISE), née à Carignan, mariée à Carignan à Jean-Baptiste François (voyez ce nom), morte à Mouzon le 11 décembre 1832, âgée de 59 ans.

181. — DESSE (MARIE-VICTOIRE), née à Carignan le 17 janvier 1772, mariée au même lieu, le 4 floréal an X, à Ch.-L.-Grég. Philippoteaux, marchand, né à Donchery.

182. — DESSE (CHARLES-LOUIS), fut maître de forges au Fond de Saulx, près Matton, et à Orval, né à Carignan, mort au même

lieu, le 29 juin 1847, âgé de 77 ans. Toute la famille Desse occupait la cellule n° 13.

183. — DESTENAY (LÉONARD), marchand à Carignan où il est né et mort le 4 prairial an X, âgé de 75 ans. Incarcéré au Mont-Dieu le 3 frimaire. Le 15 nivôse an II, les habitants d'Ivoy attestèrent que L. Destenay et sa fille avaient toujours montré le patriotisme le plus pur.

184. — DESTENAY (ELISABETH), fille du précédent, née à Carignan, morte au même lieu, le 8 ventôse an VIII; le père et la fille occupaient la cellule n° 20.

185. — DESTREMONT (JACQUES-LOUIS), procureur à Aubigny-Marlemont. Dénoncé le 4 frimaire an II par le Comité de surveillance du lieu pour avoir troublé les réunions de la Société populaire, l'administration donna l'ordre de le conduire aux prisons de Mézières pour être déféré à l'accusateur public.

DEVILLE. (Voy. ANTOINE).

186. — DIEBOLD (FRANÇOIS), secrétaire de Paul d'Herville, né à Wautzen. Le Comité de surveillance de Mézières le déclara suspect le 3 brumaire an II et ordonna de le conduire au Mont-Dieu.

187. — DIROIS (LOUISE), veuve Courtin, ci-devant seigneur de Vaux-Champagne. Le 20 avril 1793 on dénonça à l'administration départementale le château de Vaux comme servant d'asile à des prêtres déportés et autres ennemis de la chose publique. Mogue fut délégué pour s'assurer de la personne de ces contre-révolutionnaires; la veuve Courtin fut arrêtée avec sa servante, Ad.-M.-R.-Mad. Chevalier. L'administration la fit remettre en liberté le 18 mai, à la condition de ne plus tenir de propos inciviques et de payer les frais faits par Mogue et ses acolytes. La veuve Courtin fut de nouveau arrêtée avec sa servante et conduite au Mont-Dieu; elle sollicite de Massieu, le 19 pluviôse an II, sa mise en liberté. Le 24 vendémiaire an IV, elle réclama les armes que Mogue avait enlevées chez elle en avril 1793. Elle mourut à Vaux le 29 pluviôse an VII, âgée de plus de 80 ans.

188. — DONNÉ (MARGUERITE), veuve de Nicolas Chepy; elle se remaria à Sedan, à l'âge de 35 ans, le 29 juillet 1784, à Jean-Baptiste Brasseur. Dénoncée par le perruquier Figuières, l'un des farouches terroristes sedanais: elle fut incarcérée le

19 brumaire. Marguerite Donné est morte le 3 prairial an X, pendant que son mari défendait la France. Jean-Baptiste Brasseur est mort capitaine d'artillerie à l'hôpital de Santiago (Espagne), le 31 mai 1809 ; il était né à Sedan le 19 mai 1759.

DOFFAGNE, veuve. (Voy. LECUY).

189. — DORIVAL (JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE), procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Château-Regnault, né en ce lieu, le 10 décembre 1727, mort à Mézières le 21 pluviôse an VIII. Fut arrêté et conduit au Mont-Dieu comme suspect et ex-procureur du tyran.

190. — DORIVAL (MARIE-BARBE), veuve le 3 avril 1785 de Gabriel Tanton. Incarcérée le 18 brumaire comme accusée de mettre la vie des Jacobins en danger.

DOUGLAS. (Voy. BOISSON).

191. — DOUTÉ (MARIE-JEANNE), épouse F. Charpentier, de Château.

192. — DRIEN (FRANÇOIS), sergent de ville à Mouzon où il est né le 5 octobre 1757 et mort le 24 décembre 1828 [occupait la cellule n° 15].

193. — DRION, d'Autry.

DROUIN, veuve. (Voy. CROMMELIN).

194. — DUFRENE, membre de la Société populaire de Sedan, il fut mis en arrestation ; le 27 ventôse an II, il y eut conflit entre cette Société et la municipalité sedanaise.

DUHAN, dame. (Voy. SAINT-QUENTIN).

195. — DUMENIL (LOUIS-ALBERT-CHRISOSTOME), âgé de 44 ans, arrêté chez son père à Sedan le 19 brumaire, ignorant par quelle autorité. Mis en liberté le 10 fructidor an II, suivant l'arrêté du Comité révolutionnaire de Sedan [occupait la cellule n° 22].

196. — DUMONT (JEAN), curé de Margut depuis 1776, détenu à Mézières, puis au Mont-Dieu, quoique malade, du 23 mai 1793 au 29 octobre 1794 (d'après l'abbé Hamon, *Histoire de Margut*, il est mort en 1797) [occupait la cellule n° 37].

197. — DUMONT (LOUIS), curé assermenté de Tétaigne, né le 30 août 1752. Détenu au Mont-Dieu pendant la Terreur, dans la cellule n° 7. Le 29 thermidor an III, il déclara se retirer à Sauville.

198. — DUPIN, directeur de l'hôpital de Givet, détenu depuis 69 jours, il demanda le 4 pluviôse an II à connaître les motifs de son arrestation, que le Comité de surveillance refusait de lui communiquer.

199. — DUPREZ (JEAN-BAPTISTE), né à Mouzon le 9 août 1750, fils et gendre de tailleurs, acquéreur de la maison abbatiale de Mouzon, détenu au Mont-Dieu ; le 18 pluviôse an II il demanda communication du jugement rendu contre lui [occupait la cellule n° 23].

200. — DURAND (JEAN-BAPTISTE), garde des bois communaux de la Cabe à Lalobbe, né en 1730, mort à Lalobbe le 12 juillet 1813. Arrêté parce qu'il aurait prêté un fusil à Rondeau (voy. ce nom) [occupait la cellule n° 37].

201. — DUTERNE (JACQUES-THIERRY), ex-grenadier au régiment de Foix, fabricant de savons à Sedan, il demeurait place de la Halle, chez Balle. Arrêté le 1^{er} thermidor an II [occupait la cellule n° 23].

202. — EDET (LOUIS), menuisier à Sedan où il est né le 7 janvier 1730, demeurait rue Berkof. Condamné à mort avec la municipalité sedanaise et exécuté le 3 juin 1794 [occupait la cellule n° 35].

203. — EDET le jeune (MICHEL-LOUIS), charpentier et maître de la communauté des charpentiers de Sedan en 1789, né en cette ville, le 20 février 1748. Arrêté et conduit au Mont-Dieu le 17 brumaire an II comme suspect, en qualité d'ancien administrateur, destitué par Hentz et Bô. Jeanne Jacquemart, sa femme, sollicita sa mise en liberté pour faire vivre ses enfants. Condamné et exécuté avec son oncle, le précédent [occupait la cellule n° 5]. (Voy. *Biographie ardennaise*, de Boulliot, t. I^{er} ; *Almanach Matot-Braine*, 1904, p. 283-310).

ESCAMOUSSIER. (Voy. L'ESCAMOUSSIER).

204. — ETIENNE (LOUIS), manoeuvre à Vouziers, né à Saint-Vincent (Belgique) vers 1765. Marié à Vouziers le 20 fructidor an II.

205. — ETIENNE (PIERRE-MARCELIN), vicaire de Rumigny, curé constitutionnel de Prez. Fut détenu comme suspect à la suite d'une dénonciation faite contre lui ; le 5 ventôse an II, il fit la remise de ses lettres de prêtrise et le lendemain l'administration décida qu'il serait mis en liberté.

206. — FAILLY (REMY-CHARLES DE), ci-devant seigneur de Condé-lez-Herpy, né à Givry le 29 décembre 1744, mort à Rethel le 5 septembre 1829. Détenu au Mont-Dieu avec sa femme à cause de l'émigration de leur fils [occupait la cellule n° 34].

FAILLY, femme du précédent. (Voy. D'HANGEST).

207. — FAILLY (PHILIPPE-LOUIS DE), de Jonval où il est mort le 2 vendémiaire an XIII, était né aux Andignies le 24 octobre 1728. Emprisonné à Mézières puis au Mont-Dieu pour avoir dit qu'il avait signé dans le temps pour le roi et qu'il signerait encore. Le 18 thermidor an II, l'agent national demanda que de Failly soit traduit au tribunal révolutionnaire. La chute des terroristes le sauva.

208. — FAVEAU (JEAN-GUILLAUME), horloger à Semuy, dénoncé pour fabrication de fausse monnaie, pris et conduit aux prisons de Mézières ; l'accusation portée contre lui n'ayant pas été reconnue juste, il fut néanmoins maintenu en prison comme suspect, mis en liberté après le 7 thermidor an II [occupait la cellule n° 25].

209. — FAVERIAUX (NICOLAS-JEAN), né à Sedan le 29 juillet 1731, fils d'un tondeur de draps, curé de Balan, puis de Saint-Laurent depuis 1773, prêta le serment constitutionnel. Emprisonné au Mont-Dieu pendant la Terreur ; le 21 frimaire an II il vivait retiré à Sedan, mort à Saint-Laurent le 22 mai 1807.

210. — FAY (JEAN-PIERRE), cultivateur à Tourteron, envoyé au Mont-Dieu comme suspect, comme accusé d'avoir refusé des grains à ceux de ses concitoyens qui en manquaient. Elargi par Levasseur le 26 prairial an II, il acquitta une taxe de 400 livres [occupait la cellule n° 51].

211. — FAY D'ATHIES (HENRI-FRANÇOIS-JOSEPH DE), né le 19 mai 1754 au Chesnois-ès-Rivières, a habité Rozoy-sur-Serre, puis Charleville. Ancien lieutenant des maréchaux de France, déclaré suspect comme ex-noble, ayant fait des voyages à Verdun lors de l'invasion et n'ayant pas manifesté constamment de civisme. Après l'évacuation du Mont-Dieu, il fut ramené à la prison Saint-Pierre à Mézières ; mis en liberté le 17 nivôse an III. Il avait épousé à Mézières, le 6 mai 1782, Marie-Louise-Simonne-Maximilienne de Valentin [occupait la cellule n° 39].

FAY D'ATHIES, femme du précédent. (Voy. VALENTIN).

FÉLIX, frère. (Voy. DERVIN).

212. — FÉRET (CH.-HENRI-LOUIS DE), curé de Bazeilles, né à Géromont, écart de Baâlons, le 20 janvier 1759, mort au même lieu, le 5 mai 1849. Emprisonné comme suspect ; pendant qu'il était en prison, plusieurs officiers municipaux ont pillé sa maison de Bazeilles. Sous le prétexte de dresser l'inventaire du mobilier du détenu, ils s'installèrent au presbytère pendant deux jours, tuèrent un porc dont ils mangèrent la moitié, burent trente bouteilles de vin et consommèrent vingt livres de pain ; fut curé de Baâlons après le Concordat jusqu'en 1844. On voit sa tombe à l'entrée du cimetière de Baâlons [occupait la cellule n° 20].

213. — FINFE (CLAUDE-ANTOINE-ROBERT DE), né à Saint-Pierremont le 28 juillet 1766, mort à Mont-Laurent le 5 décembre 1831 ; incarcéré au Mont-Dieu à cause de l'émigration de ses frères. Le 29 vendémiaire an III, il s'évada du Mont-Dieu et se réfugia à Saint-Pierremont, chez un ancien fermier de sa famille, puis plus tard à Paris où il se fit inscrire comme étudiant naturaliste [occupait la cellule n° 17].

214. — FOICY ou FOIZY (NICOLAS), curé du Châtelet, né le 14 juin 1744 à Wasigny où son père était maître d'école, mort curé de Saint-Loup le 2 septembre 1816. Conduit au Mont-Dieu avec plusieurs de ses confrères du même district, pour être allé exercer les fonctions du culte à Neufelize. (Voir *Histoire du Châtelet-sur-Retourne*, par Portagnier).

215. — FOISSET (NICOLLE), née à Carignan le 18 février 1742, morte au même lieu, le 17 mars 1814.

216. — FOISSET (PHILIBERTE), marchande à Carignan où elle est morte le 4 nivôse an III ; 43 ans.

217. — FOISSET (HENRIETTE), sœur des précédentes, née à Carignan le 17 septembre 1756, morte à Sedan le 1^{er} janvier 1826, veuve Charbuy en premières noces et Bridier en deuxièmes noces. Filles de Jean-Pierre Foisset-Destenay, ces trois sœurs furent emprisonnées parce que leur oncle, Pierre-Jean-Baptiste Foisset, curé de Guignicourt, était reconnu émigré ; libérées le 10 fructidor an II (1) [occupaient la cellule n° 22].

218. — FOREST (JACQUES ou JEAN-NICOL), mort à Saint-Jean-aux-Bois le 11 brumaire an III, âgé de 51 ans. Emprisonné avec sa

(1) Françoise Foisset fut inhumée dans l'église de Carignan, le 13 février 1684.

François-Otton Foisset était chanoine trésorier de l'église collégiale de Carignan en 1709.

femme et sa fille à cause de l'émigration de son fils Jean-Baptiste, curé de Vaux-Champagne, devenu curé de Saint-Jean-aux-Bois après le Concordat [occupait la cellule n° 14].

FOREST, femme. (Voy. RONDEAU).

219. — FOREST (1) (MARIE-NICOLLE-SOPHIE), fille des précédents, âgée de 23 ans au décès de son père. La famille Forest occupait la cellule n° 14.

220. — FORTIER (CATHERINE), religieuse de Rethel, détenue au Mont-Dieu avec ses compagnes pour refus de serment. Après l'évacuation du Mont-Dieu elle fut transférée à Sedan où elle était encore le 14 nivôse an III [occupait la cellule n° 5].

221. — FORVAL (MARIE-ANNE-LOUISE-ELÉONORE DESHAYES DE), née à Séz le 4 mai 1744, ex-chanoinesse de Malte à Charleville où elle est morte, rue de la Paroisse, le 1^{er} février 1814. Détenue au Mont-Dieu, elle fit le serment concordataire en l'an X [occupait la cellule n° 17].

FOSSART DE ROZEVILLE. (Voy. ROZEVILLE).

FOUGÈRES, épouse de. (Voy. MONFRABEUF).

222. — FOUGÈRES (LOUISE-MARIE-JEANNE-FRANÇOISE-JULIE DE), fille de la précédente, née le 26 janvier 1782, mariée à Verrières le 8 septembre 1805 à de Surirey de Saint-Remy.

223. — FOUGÈRES (FRANÇOISE-FLORENCE DE), née à Aure en 1783, mariée aux Petites-Armoises le 10 octobre 1809 à Louis-François-Anne de La Rivière.

224. — FOUGÈRES (CHARLES DE), frère des précédentes. La famille de Fougères-Monfrabeuf occupait la cellule n° 1.

225. — FOURIER (JEAN-BAPTISTE), né à Brandeville (Meuse), le 10 mars 1749, mort magistrat à Sedan le 19 novembre 1826. Incarcéré pour avoir fait partie de l'ancien club de la Vendée [occupait la cellule n° 17].

226. — FOURNIER (2) (PIERRE-CHARLES), marchand épiciier, né à Sedan le 4 novembre 1751, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 3 juin 1794 avec la municipalité sedanaise. Lors de

(1) Jean Hubert, historien, indique Forest de Charleville comme ayant été détenu au Mont-Dieu.

(2) Fournier, de Rimogne, dénoncé le 30 septembre 1793 par plusieurs de ses concitoyens pour avoir tenu des propos inciviques, fut conduit aux prisons de Charleville. L'administration de Rocroi protesta contre cette arrestation qu'elle trouva illégale.

sa détention, Marguerite Willème, sa femme, demanda les motifs de l'arrestation. (Voy. BOULLIOT) [occupait la cellule n° 22].

227. — FRAIPON (THÉRESE-LAMBERTINE), veuve le 23 nivôse an II de Charles-Joseph Delahaut, homme de loi, née à Liège, morte à Carignan le 23 ventôse an IX. Incarcérée le 5 frimaire an II comme fanatique et aristocrate.

228. — FRANCCART (JEAN-LOUIS), commis de la manufacture du Dijonval à Sedan, né au Rouilli-Rocroi le 21 septembre 1767, marié à Sedan, il demeurait rue du Mênil, chez son beau-père, M. Esnouf. Le 26 thermidor an II, étant détenu au Mont-Dieu, il demanda au Comité révolutionnaire de Sedan les motifs qui ont provoqué son arrestation.

M. Esnouf (Michel-François), né à Corville (Calvados), fut aussi détenu. Le 26 thermidor il demanda les motifs de son arrestation. Mort à Sedan le 6 thermidor an XI, âgé de 53 ans. [Francart occupait la cellule n° 19].

229. — FRANÇOIS (JEAN-BAPTISTE), né à Marville en 1742, ancien greffier en chef civil et criminel au bailliage de Mouzon, receveur de l'hospice de cette ville, il est mort à Mouzon le 4 mai 1822. Détenu au Mont-Dieu comme suspect ; le 24 fructidor an II, pendant sa détention, il fut mandé à l'administration pour rendre ses comptes. Le 3 brumaire an IV, il sollicita le remboursement des sommes qu'il avait dû verser pendant ses détentions au Mont-Dieu ; l'administration rejeta sa demande, *le Mont-Dieu étant en déficit de 50,000 livres* ; il épousa plus tard demoiselle Desse [occupait la cellule n° 43].

FRANÇOIS, femme. (Voy. PIRRE Gillette).

230. — FRANSQUIN (MARIE-JEANNE), sœur grise de Rethel, emprisonnée pour refus de serment [occupait la cellule n° 5].

231. — FRANSQUIN (JEANNE-MARIE-HENRIETTE), veuve de Jean-Baptiste Charière, receveur des gabelles à Verdun, demeurant à Carignan où elle est morte le 14 floréal an III, âgée de 74 ans. Détendue au Mont-Dieu comme suspecte le 3 frimaire an II.

FRANSQUIN. (Voy. LISLEBONNE).

(A suivre).

Ernest HENRY.

POÉSIES

QUATRE SONNETS ARDENNAIS⁽¹⁾

Sur la route d'Attigny.

*J'étais bien jeune, Rose, il vous souvient sans doute
A quels jeux innocents nous occupions le jour ?
Nous fréquentions la ville ; il advint, au retour,
Quelquefois, que la nuit nous surprit sur la route.*

*Vos trois petites sœurs tremblaient du chemin noir,
Moi-même, je chantais pour me donner courage,
Et mes yeux fouillaient l'ombre, impatients d'y voir
Une lumière poindre aux maisons du village.*

*Tandis que grommelait grand'maman Lardenois,
Bonne maman Régnier riait sous ses lunettes,
Maman Jeanne pliait sous son fagot de bois.*

*Ces temps sont loin. La pioche a démolé les toits,
Et, dans le cimetière empli d'herbe muette,
Déjà trop de noms chers se rongent sur les croix !*

Vouziers.

*Et mon autre racine a son attache ici.
O Vouziers, pays plat et monotone, en somme
Ton jour sobre est égal ; l'horizon éclairci
Transmet sa ligne droite aux sentiments de l'homme.*

*Condé, Blaise, Attigny, Sainte-Vaubourg, Coulomme,
Roche, ah ! combien de fois m'égarai-je, ébloui,
A travers vos sentiers, seul, affranchi du somme,
Tandis que pétillaient les astres de la nuit !*

*Betteraves, sainfoins, trèfles que l'aube mouille,
Saulaie, osiers, vergers, puits dont le fer se rouille,
Routes de peupliers vibrants, je vous revois !*

*Et toi, paisible auberge où s'asseyait Verlaine,
Quand rentraient les troupeaux de la ferme prochaine,
Et qu'à nouveau le soir faisait fumer les toits !*

(1) Ces quatre sonnets ont été publiés dans *La Couronne des Jours* (Paris, Société du Mercure de France, 1905 ; un vol. in-18). — Le sonnet sur *Vouziers*, pays d'origine de la mère du poète, fait suite à un sonnet sur *Greffeil*, village natal de son père. Les deux sonnets sur *Charleville* furent composés à l'occasion de l'inauguration du monument d'Arthur Rimbaud.

Charleville.

I

*Rassemblez en bouquets la rose et le lilas,
Nouez-les en guirlande à cette architecture,
Où — loin des monuments dressés par l'Imposture —
Va se perpétuer un los qui ne ment pas !*

*O lumières du ciel ! flambeaux ! vous, Dioscures !
Témoignez que Rimbaud, innombrable en ses pas,
D'une noble dépouille enrichissant son bras,
A bien su de Jason égaler l'aventure !*

*Aujourd'hui que s'expie un tragique abandon,
La foule et le poète échangent leur pardon,
Et la Meuse honorée en coule plus fertile.*

*Rimbaud, reçois ce bronze et, pour juste loyer,
Eternise en retour le nom de Charleville
Qui, sur le tronc de France, ente un nouveau laurier.*

II

*Le train a remporté mes amis de voyage,
Et le square défaille énéroé de chaleur,
La fête dont l'averse a noyé la lueur
Dernière, à travers l'ombre, égoutte son tapage.*

*Entratnant Angélique au beau chapeau de fleurs,
La charmante Isabelle a fui devant l'orage.
L'écho ne sonne plus de refrain des buveurs,
Et l'âme du mystère a ressaisi l'ombrage.*

*Dans l'air lourd s'évapore un relent de banquet,
Le silence est venu, si ce n'est qu'un hoquet
Gargouille au coin d'un mur où vacille un feu blême,*

*Alors que, dessiné par le feu des éclairs
Redoublés, Rimbaud, dieu des feuillages déserts,
Porte à son front d'airain l'orage en diadème.*

Ernest RAYNAUD.

VARIÉTÉ

Inscriptions meusiennes relatives à deux personnages ardennais.

Les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* viennent de paraître, t. IV de la IV^e série, soit le 34^e volume : Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1905-1906, in-8°, 430 pages.

Ces mémoires contiennent les inscriptions de l'ancien décanat de Dun, dont faisaient partie les communes d'Andevanne, Barricourt, Tailly.

Ce travail de l'abbé Nicolas, curé de Laneuville-lez-Stenay, contient, outre des reproductions, des Inscriptions de l'arrondissement de Vouziers, par le docteur Vincent, des articles sur Bida, à Murvaux, et de Moriolles, à Halles, qui intéressent les Ardennes.

Sur la cloche de Halles (canton de Stenay), on lit :

L'AN 1787, J'AI ÉTÉ BÉNIE — J'AI EU POUR PARRAIN TRÈS HAUT ET
TRÈS PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE ALEXANDRE-NICOLAS-CHARLES-MARIE
LÉONARD —

MARQUIS DE MORIOLLES COMTE DE MONCY DE BEAUCLAIR, BEAU
FORT, HALLES, MONT, MONTIGNY, SAULMORY, VILLEFRANCHE
ET AUTRES LIEUX

— MAJOR EN SECOND DU RÉGIMENT DE PENTIÈVRE-DRAGONS ET POUR
MARRAINE TRÈS HAUTE ET TRÈS PUISSANTE DAME MARIE-MARGUERITE-
ANNE —

JOSEPH DE LARDENOY, BARONNE DE MARET

Le marquis de Moriolles, qui était en outre seigneur d'Etrépigny par M. de Cléry, l'un de ses ancêtres, et de Vrigne-aux-Bois par M. Renart de Fuschemberg, autre ancêtre, fut député suppléant pour le bailliage de Sedan en 1789. Déclaré émigré le 4 octobre 1792, ses biens de Vrigne-aux-Bois, Hannogne-Saint-Martin, Etrépigny, Tailly, dans les Ardennes, et ceux de la Meuse furent vendus comme biens nationaux.

Le marquis de Moriolles, émigré en Russie, rentra en France sous la Restauration et mourut en Bretagne en 1845. Il a écrit des Mémoires publiés en 1902, à la librairie Ollendorff, 1 vol. in-8°.

Il a consacré quelques lignes à sa résidence au château d'Etrépigny.

L'autre inscription est celle du curé de Murvaux, Vivent Bida, qui se trouve sur sa tombe, au cimetière :

CY GIT V. D. VIVANT BIDA
CHANOINE HONORAIRE DE L'ÉGLISE MÉTRO-
POLITAINE DE REIMS, CURÉ ET BIENFAITEUR
DE CETTE PAROISSE PENDANT 40 ANS
DÉCÉDÉ LE 29 JUIN 1808
A L'ÂGE DE 76 ANS, LES HABITANTS
DE CETTE COMMUNE CONSACRENT
A SA MÉMOIRE UN FAIBLE MONUMENT
EN RECONNAISSANCE DE SES BONTÉS
ET DE SES BIENFAITS
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON ÂME

En 1779, M. Bida établit dans sa paroisse une fondation, destinée à donner annuellement un prix à la jeune fille la plus sage ; le règlement de cette institution était imité de celui de Salency (voir Inventaire des archives de la Marne, clergé séculier, par Demaison, Reims, 1900, p. 265). M. Vivent Bida était né à Charleville le 24 septembre 1732, il était fils de Jacques Bida, greffier de l'hôtel de police, puis brasseur, et de Marie-Thérèse Jacquemart. A la Révolution, le curé de Murvaux se retira à Charleville où il demeura de juin 1791 au 18 mars 1792, puis il émigra. Les deux fermes qu'il possédait à Villers-sur-Bar furent séquestrées le 21 septembre 1792 et vendues le 10^e jour du 2^e mois de l'an II. La maison de ferme, comprenant cinq espaces de bâtiments, écuries, etc., fut adjugée à Nicolas Billy, de Villers-sur-Bar, pour 5,610 livres. E. H.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE ET RELIGIEUSE

Manuel de Recherches préhistoriques, publié par la Société préhistorique de France. Avec 205 figures dans le texte et 4 tableaux hors texte. — Paris, Schleicher frères, 1906 ; un vol. in-18, ix-332 pp. (Prix : 8 francs).

Orolaunum vicus. Arlon à l'époque romaine, ses inscriptions, ses monuments et son histoire, par J.-P. WALTZING. — Louvain, librairie Peeters, 1904 ; 2 fasc. in-8^o parus, 1-52 et 53-92 pp.

Quelques anciennes statues des églises rurales du diocèse de Reims, par Henri JADART. — Reims, impr. de l'Académie, 1905 ; une

brochure in-8°, 14 pp. (Extrait du tome CXVII des *Travaux de l'Académie nationale de Reims*). [L'auteur mentionne onze églises ardennaises où sont conservées d'anciennes statues : Asfeld, Avaux-le-Château, Balham, Barby, Le Thour, Renneville, Saint-Germainmont, Sévigny-Waleppe et Ville-sur-Retourne (arrondissement de Rethel); — Attigny (arrondissement de Vouziers); — Warcq (arrondissement de Mézières)].

FOLK-LORE

Essai de musicologie comparée. — Essai d'une bibliographie de la chanson populaire en Europe, par Pierre AUBRY. — Paris, Alph. Picard, 1905; une brochure grand in-8°, 37 pp. (Prix : 5 francs).

La chanson populaire dans les textes musicaux du Moyen Age, par Pierre AUBRY. — Paris, Champion, 1905; une brochure in-8°, 13 pp. (Extrait de la *Revue musicale*).

Le Folk-lore de la France, par Paul SÉBILLOT. — Tome II : **La Mer et les Eaux**. — Paris, E. Guilmoto, 1905; un vol. grand in-8°, 478 pp. (Prix : 16 francs).

Flore populaire ou Histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la Linguistique et le Folk-lore, par Eugène ROLLAND. — Tome V, paru en 1904 : Paris, chez l'auteur; un vol. in-8°. [Le tome 1^{er} de cet important ouvrage, qui intéresse tous les départements de la France, a été publié en 1896].

Chansons populaires des Provinces belges. Anthologie, Introduction, Harmonisations et Notes, par Ernest CLOSSON. — Bruxelles, Schott frères, 1905; un vol. grand in-4°, xx-222 pp. (Prix : 6 francs).

Règles d'orthographe wallonne, adoptées par la Société liégeoise de Littérature wallonne. Deuxième édition, par Jules FELLER. — Liège, Vaillant-Carmanne, 1905; un vol. in-8°, 72 pp. (Prix : 0 fr. 50).

ÉCONOMIE SOCIALE

La crise de l'état moderne. L'organisation du travail, par Charles BENOIST. — Tome 1^{er} : **Enquête sur le travail dans la grande industrie**. — Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1905; un vol. in-8°. (Prix : 10 francs). [Indications intéressantes sur les ouvriers en laine et les salaires à Sedan].

GÉOLOGIE, GÉOGRAPHIE, CARTES, VOYAGES

La science géologique. Ses méthodes, ses résultats, ses problèmes, son histoire, par L. DE LAUNAY. — Paris, Armand Colin, 1905; un vol. grand in-8°, 751 pp. (avec trois planches hors texte). (Prix : 20 francs).

Traité de géologie, par A. DE LAPPARENT. Cinquième édition, refondue et considérablement augmentée. — Paris, Masson et C^{ie}, 1906; 3 vol. in-8°, xvi-2016 pp. (nombr. figures). (Prix : 38 francs).

Résumé sommaire d'éléments de géologie géographique de la France et de l'Algérie à l'usage des touristes, excursionnistes et voyageurs, par J. DEVLERDEAU. — Paris, Imp. Chaudron, 1905; un vol. pet. in-8° 187 pp. (avec gravures). (Prix : 2 francs).

Les Tremblements de terre, Géographie sismologique, par F. DE MONTESSUS DE BALLORE, avec une préface par M. A. de Lapparent. — Paris, Armand Colin, 1906 ; un vol. in-8° (avec 89 cartes et figures et 3 cartes hors texte). [Indications pour l'Ardenne].

Ministère des Travaux publics. — Carte géologique de la France, à l'échelle du millionième, exécutée en utilisant les documents publiés par le Service de la Carte géologique détaillée de la France, sous la direction de MM. MICHEL-LÉVY et TERMIER. *Deuxième édition*, complètement remise à jour. — Paris, Ch. Béranger, 1905 ; en 4 feuilles de 0^m65 sur 0^m60, imprimées en 41 couleurs. (Prix : 9 fr. 50), ou en une feuille in-plano collée sur toile et pliée. (Prix : 15 francs).

France : Carte des rivières navigables et des canaux exécutés, en exécution ou projetés, à l'échelle du 1.390.000°. — Paris, 1906 ; 1 feuille format grand-monde. (Prix : 4 francs), ou collée et pliée sous couverture. (Prix : 8 francs).

Zigzags en France, par Henri BOLAND. — Paris, Hachette et C^{ie}, 1905 ; un vol. in-16 (59 gravures). (Prix : 4 francs). [Réunion de récits de voyage parus dans la *Revue mensuelle du Touring-Club de France*. On y trouve des récits d'excursions dans la *Vallée de la Meuse*, le *Luxembourg*, etc. Chaque chapitre est suivi d'indications sur les itinéraires, les moyens de communication, les prix et les hôtels].

La Champagne. Etude de géographie régionale, par Emile CHANTRIOT. — Nancy-Paris, Berger-Levrault et C^{ie}, 1906 ; un vol. grand in-8°, xxiv-316 pp. (avec 31 gravures, 21 planches et 17 cartes ou graphiques). (Prix : 8 francs).

Les Cartes anciennes de la Champagne. Catalogue et observations critiques, par Emile CHANTRIOT. — Nancy-Paris, Berger-Levrault et C^{ie}, 1906 ; un vol. grand in-8°, viii-90 pp. (Prix : 3 fr. 50).

L'Argonne. Guide du touriste et du promeneur. Texte et dessins de Jean DE ROTONCHAMP. — Sainte-Menehould, Libr. Martinet-Heuillard, 1905 ; un vol. petit in-8°, 107 pp. (Avec 13 dessins, une carte des environs de Valmy et une carte hors texte de l'Argonne). (Prix : 2 francs). [La huitième et dernière excursion fait passer le touriste par le département des Ardennes : Autry, Lançon, Senuc, Grandpré, Saint-Juvin, Chéhéry, Châtel et Apremont].

Sur les Côtes de Meuse, par Jean SAINT-YVES. — Paris, Edition de « Patria », 1906 ; un vol. in-16. (Prix : 3 fr. 50).

Les Ardoisières du Bassin de Fumay, par J. LÉVÊQUE, ingénieur-directeur d'ardoisières. — Edition du journal « L'Usine », à Charleville, 1905 ; une brochure in-12, 54 pp. (avec carte au 5,000°, une coupe au 1,200° et 8 vues en phototypie. (Prix : 1 fr. 25).

Panorama de la Belgique, album photographique du Touring-Club de Belgique. — Bruxelles, Touring-Club, 1905 ; grand port-folio illustré (prix : 9 fr. 50). [Belle et luxueuse publication, complète en 12 livraisons, où les provinces wallonnes et ardennaises sont parmi les plus intéressantes. Chaque fascicule s'ouvre par un article de Jean D'ARDENNE. Les photographies sont empruntées à la collection de la maison Edouard Nels ; les clichés sont de Jean Malvaux. Collection unique de documents réunis avec goût et qui donnent une idée extraordinairement vivante des beautés du pays].

La Vie belge, par Camille LEMONNIER. — Paris, E. Fasquelle, 1905 ; un vol. in-12, 292 pp. (Prix : 3 fr. 50).

Etudes sur l'évolution des rivières belges, par J. CORNET. — Liège, 1904 ; un vol. in-8°, 142 pp.

La Semois pittoresque, par Edmond RAHIR. — Bruxelles, J. Lebègue et C^{ie}, 1903 ; un vol. in-8°, 258 pp. (avec une carte et 55 photographies). (Prix : 3 fr. 50). [La Semois française y est décrite].

Légendes et Profils des Hautes-Fagnes. Autour de la Baraque Michel, par Albert BONJEAN. — Verviers, Ch. Vinche, 1905 ; un vol. in-8°, 253 pp. (avec une planche et gravures). (Prix : 2 francs).

La Spéléologie au XX^e siècle, revue et bibliographie des recherches souterraines de 1901 à 1906, par E.-A. MARTEL. — Paris, 1906 ; in-8°, 810 pp. (Extrait de *Spelunca*, n^o 42-46). (Prix : 25 francs).

LITTÉRATURE ET BIOGRAPHIE

Un socialiste révolutionnaire au commencement du XVIII^e siècle : Jean Meslier, par PETITFILS. — Paris, Giard et Brière, 1905 ; un vol. in-8°. (Thèse de doctorat).

Jules Michelet. Etudes sur sa vie et ses œuvres avec des fragments inédits, par Gabriel MONOD. — Paris, Hachette et C^{ie}, 1905 ; un vol. in-18, 384 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Intéressant pour les Ardennes].

H. Taine. Sa vie et sa correspondance. — Tome III. L'historien, 1870-1875. — Paris, Hachette et C^{ie}, 1905 ; un vol. in-16, 363 pp. (Prix : 3 fr. 50).

H. Taine, d'après sa correspondance, par C. LECIGNE. — Paris, Sueur-Charruey, 1905 ; une brochure in-8°, 35 pp.

La Psychologie des individus et des sociétés chez Taine, historien des littératures. Etude critique, par Paul LACOMBE. — Paris, F. Alcan, 1905 ; un vol in-8°, II-382 pp. (Prix : 7 fr. 50). (« Bibliothèque de philosophie contemporaine »).

Rimbaud, par Ernest DELAHAYE. — Reims-Paris, Revue littéraire de Paris et de Champagne, 1906 ; un vol. in-16, 217 pp. (avec 2 gravures hors texte). (Prix : 4 francs. — Est en vente également à la librairie G. Lenoir, à Charleville).

Vie de M. l'abbé Gillet, archiprêtre de Charleville, par M. l'abbé V. BÉGUIN. — Reims, Typ. et Lith. Lucien Monce, 1905 ; un vol in-8°, 380 pp. (avec portrait). (Prix : 3 fr. 75).

Un poète de la Vie moderne : Emile Lante, par ANDRÉ-FAGE. — Valenciennes, Edition de « L'Essor septentrional », 120 bis, rue de Paris, 1905 ; une plaquette in-8°, 20 pp. (Prix : 0 fr. 50).

Ebauches et Croquis. Sonnets, par Gaston DOQUIN. Avec préface de M. Ch. Lexpert. — Sedan, 1906 ; une plaquette in-8°. (Prix : 0 fr. 60).

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



A propos de RIMBAUD

SOUVENIRS FAMILIERS

A Charles Houin.

Je vous avais proposé de faire dire tout ceci par un supposé tiers, narrateur désintéressé, en vue d'éviter le « haïssable moi » contre lequel, si justement, nous prémunit Boileau. Dédaigneux des susceptibilités classiques, vous avez répondu : turlututu ! Ils seront donc, cher ami, comme vous l'exigez, ces souvenirs miens de Rimbaud, c'est-à-dire beaucoup plus personnels que je ne l'eusse désiré. Je serai obligé de produire souvent, trop souvent, au risque d'agacer vos lecteurs, mon pauvre, insignifiant « ego » à côté de cette individualité énorme. *Fiat voluntas tua* !... Mais que les abonnés de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* vous maudissent, vous pendent, vous fassent président d'une « association culturelle » : vous ne l'aurez certes pas volé !...

J'ai raconté dans le sévère ouvrage que vend — oh ! presque pour rien — notre ami Georges Lenoir, comment le gamin que j'étais en 1867 vit pour la première fois Arthur Rimbaud tourmentant, de complicité avec son frère aîné Frédéric, une pauvre petite barque amarrée au bord de la Meuse, en bas de la place du Saint-Sépulcre, en face du Mont-Olympe et de la « Tour Lolo », — demandez l'explication de ce dernier vocable aux plus vieilles têtes qui peuvent encore branler sur de carolopolitaines épaules. J'avais été frappé tout de suite, je l'avoue, de ce que ces bons petits garçons aux joues saines, au costume propre non à la mode, différaient sensiblement des autres petits garçons non moins bons, sans doute, mais beaucoup plus remuants ou bruyants, qui s'agitaient, en un hourvari qui m'embêtait bien un peu, sur ladite place du Saint-Sépulcre, en attendant que s'ouvrît une porte surmontée de ce mot, sculpté dans la pierre jaune : « Collège ».

Avec un accent grave. En 1867 c'était une faute d'orthographe, et notre professeur, qui l'avait remarquée, ne manquait pas de

nous avertir, très spirituellement, qu'il ne fallait pas prendre pour maître de langage un tailleur de pierres.

A huit heures moins deux, premier coup de cloche, pour avertir ; alors le concierge, « le père Chocol », — surnom qui s'explique de lui-même (on en vint à dire — mystérieux abîme de perversité verbale ! — « Chocoul, Choucol, Cheucheul et Chochole ») — respectable vieillard au pas traînant, coiffé d'une casquette plutôt molle, mais, en revanche, cuirassé d'un tablier de toile bleue aux raideurs impressionnantes, ouvrait violemment la porte en chêne clair. On se précipitait — bêtement craintifs, tous ces Capitaine Fracasse en miniature — moi le dernier avec un inquiet regard vers le bout de la place, car je pensais : « Mes petits amis inconnus vont être en retard !... » — Huit heures sonnant, pour de bon, alors, second coup de cloche, décisif, et je voyais venir, graves, un peu essoufflés, tout roses, les deux bonshommes à l'air d'enfants anglais, qui, pratiques, n'avaient pas voulu perdre là-bas, dans l'eau, une seconde de plaisir, mais s'arrangeaient tout de même pour arriver, juste, à l'austère devoir.

Frédéric, robuste, jovial, bon comme le bon pain, fut mon voisin de classe, où il ne se faisait guère de bile. Et qu'il avait raison !... Car il vit, le brave homme, encore, pour notre affection, solide gaillard, digne père de famille, — père, notamment, d'un fils que j'ai vu à Reims, tout dernièrement, chez l'exquise champenoise M^{me} Aubert, et qui ressemble étouffamment, comme traits et comme allure, à son oncle défunt.

Frédéric me mit en rapport avec son frère. Pourquoi fus-je attiré, tout de suite, vers ces deux enfants ? A cause, probablement, de cet air qu'ils avaient de... pas comme les autres, d'un je ne sais quoi d'exotique, dirai-je, bien que fils d'une ardennaise vraie, mais mariée — pour tout faire comprendre — à un officier d'origine provençale. Cette mère, aux yeux d'un azur étrangement beau qui ne s'est retrouvé, je crois bien, que dans ceux d'Arthur, était, par le fait, veuve — le mari absent (1). Sa voix impérieuse, nerveuse, enfantine, mordante, menait, sans réplique, son petit troupeau charmant de quatre âmes : deux fils et deux filles, tous avec des joues également fermes et incarnadines, tous avec des yeux bleus, sous des cils bruns, et de fiers, singuliers redresse-

(1) Le capitaine Rimbaud se trouvait alors aux confins de l'Algérie, chef d'un bureau arabe.

ments d'épaules. Elle venait, la mère, discrètement superbe, chercher, à la sortie du collège, les deux gars, à qui prenaient de suite les mains leurs sœurs, et le groupe déconcertant s'en allait, sévère, par la rue d'Aubilly, par la place des Capucins, vers la rue Forest où ils disparaissaient sous la porte cochère du dentiste Fontaine. Tels je les vois, à ces quarante ans de distance. Et que c'est peu de chose, et que c'est rien le temps !... du moins pour un déjà, certes, barbon comme votre ami, cher ami, et qui s'aperçoit de l'âge seulement à une faiblesse qui l'envahit peu à peu, je veux dire ce besoin de bavardage... Ah ! oui, je disais donc que Frédéric Rimbaud fut mon voisin de banc dans la classe de cinquième, sous l'autorité bienveillante de M. Roulliez, un merveilleux homme aux petites colères brèves, qui s'apaisait pour nous lire du Jules Verne et du Gustave Aymard. Quand venait, le samedi, M. le Principal Desdouests, qui ressemblait à Mirabeau dont il avait, je vous assure, l'éloquence et les grandes façons, ce terrible *magister* — je me souviens d'une heure de retenue passée debout, sur son ordre, à la porte de son cabinet !... — laissait tomber sur l'insouciant Frédéric un regard, et — vu ses notes — un mot écrasant : « Mais, malheureux... votre frère !... » Quoi donc, ce frère ? Je le demandais à Frédéric, lequel, consolé très vite, et non sans fierté, me disait : « Arthur?... il est épatant... » Les camarades étaient là, aussi bien, pour corroborer. M. Crouet, un grand diable qui passait pour dur, le professeur de sixième, n'avait-il pas montré avec un sombre orgueil, n'avait-il pas fait circuler parmi ses collègues un résumé d'histoire ancienne, œuvre d'Arthur en 1866, et qui dénotait chez ce bambin de douze ans une maturité d'esprit surprenante !... On avait alors jugé qu'il perdrait son temps s'il ne sautait une classe et n'entrait de suite en quatrième, avec le vieux M. Pérette. Ah ! celui-là, personne ne lui en faisait accroire. Il détestait les « réputations », il fermait ses gros poings au nez des petits prodiges (1). Mais Arthur l'avait

(1) Tant que dans les Ardennes il survivra des prêtres vénérables et des bourgeois chenus, ayant, séminaristes ou collégiens, passé par la férule de M. Pérette, on agitera, je pense, la troublante question de savoir pourquoi cet homme redoutable avait été surnommé « Bos » ou « Jobus ».

Pource que, assurent les uns, il disait et redisait, d'une voix étrangement caverneuse, le fameux vers de Virgile :

Flammaramque globos liquefactaque volvere saxa,

expliquant, bon humaniste, que la sonorité du mot *lobos* donne l'impression d'une horreur éblouie.

— Non pas ! — réplique une école différente, mais à cause de l'intensité avec laquelle

simplement « esbrouffé ». — Du thème grec, de la prosodie latine, tant que tu voudras !... — Et devant ces leçons trop bien sues, devant ces devoirs trop bien faits, ces sommaires d'histoire romaine trop complets, il fallait accepter, subir la *dispense d'âge*. Les lunettes étincelaient, les favoris blancs, dressés, devenaient électriques... n'importe ! Le petit drôle exaspérait son rude et consciencieux professeur obligé de le fichier premier en composition, quoiqu'il en eût. Et M. Desdousts, sans savoir, chauffait à blanc par ses louanges la colère du brave homme, à tel point que celui-ci, un jour, prenant à part son supérieur, lui chuchotta : « Tout ce que vous voudrez... il a des yeux et un sourire qui ne me plaisent pas... je vous dis qu'il finira mal !... »

Le fait est qu'il a fini par être une tête coupée... en bronze, plantée sur une jolie stèle de granit rouge, à l'étonnement toujours inquiet des bonnes gens de Charleville.

Pour en revenir à notre histoire, il m'intriguait, m'attirait, cet être mystérieusement senti supérieur. J'aurais voulu m'en approcher, lui parler. Je ne pouvais, je n'osais, par crainte de M^{me} Rimbaud qui venait exactement, après toutes les classes, prendre et emmener sa progéniture.

Frédéric, en s'en allant, m'envoyait de la tête un amical au revoir. Son frère prit l'habitude de se tourner vers moi, de me sourire de même. Cela me rendit fier et me donna des espérances. L'année suivante, les fils étant grandelets, Madame négligea parfois de venir. Ils s'en allaient donc libres. Les camarades, habitués à les voir faire bande à part, les laissaient. Je m'enhardis. C'est Arthur qui, comme on dit, « rompit la glace » dans une circonstance plutôt drôle.

M. Pérette scandait, faisait sentir, ressentir et lugubrement retentir cette autre onomatopée latine :

Procumbit humi bos...

le « bos » tombant, vraiment lourd, sur le sol frappé de sa tête énorme, après l'éroulement du « procumbit », pour peu que les consonnes soient martelées ou roulées, que les voyelles soient mugies comme savait le faire l'émuante basse-taille de notre initié à la poésie des anciens.

J'avoue incliner, pour ma part, vers cette version dernière. Par le fait, « Jobos » est de mon temps, alors que le « nickname » s'était, par un long, excessif usage, progressivement, en des bouches capricieuses, déformé ni plus ni moins que « Chocot » tourné à « Chocho ». Même, de mes contemporains plus diserts ne s'étaient pas détachés de la diction primitive. Je me souviens qu'ils énonçaient encore : « le père Bos ». Et d'excellents esprits des générations classiques précédentes m'ont affirmé que ceux-ci puisaient certainement à la source pure.

Cependant, je m'en voudrais d'exercer, en cette matière, la moindre pression sur le choix des lecteurs de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*. Qu'ils prennent « Bos » ou « Jobos », au gré de leurs tempéraments divers. Je me contenterai d'observer que les insistances prosodiques de M. Pérette n'ont pu qu'impressionner fortement la toute neuve sensibilité poétique de Rimbaud et préparer, en somme, — ô affolement du vieux semeur, s'il avait prévu ce qui pousse dans la suite ! — le système nommé « Alchimie du verbe ».

Les deux Rimbaud, si légèrement que le temps fût couvert, ne venaient pas au collège sans avoir chacun sous le bras un parapluie de coton bleu. Or, depuis pas mal de temps, l'extrémité de cet ustensile, j'entends le bout opposé à la poignée, manquait totalement, par suite, à l'un comme à l'autre, d'une égale cassure. Je crus devoir signaler le fait, d'un clignement d'œil, à Frédéric.

— C'est lui, dit-il, en désignant son frère.

— C'est toi, dit Arthur.

Il voulut bien me conter le drame.

Un dimanche, M^{me} Rimbaud, confiante en les rigoureux principes de décence et de bonne tenue qu'elle prenait soin de leur inculquer chaque jour, les avait envoyés seuls à la messe. En entrant dans la belle église romane, toute neuve, bâtie en cette pierre de taille, jaune toujours, dont s'enorgueillissait Charleville, Frédéric eut l'idée... mon Dieu ! toute naturelle... de glisser l'extrémité de son parapluie entre le mur et la porte — c'est-à-dire du côté des gonds. — L'on admit bien qu'Arthur, voyant cette lubie, ne pouvait faire autre chose que pousser vite et fort ladite porte, qu'il en résulta un bruit sec et l'amputation consécutive, non moins qu'irréparable, du pépin de Frédéric. Celui-ci, pensant à maman, fit une grimace à l'instant même remplacée par le plus stoïque des rires. Quand leurs dévotions furent accomplies, Arthur avait compris son devoir ; il glissa le bout de son parapluie au même endroit ; Frédéric, altéré de vengeance, à deux mains devant lui, jeta l'huis fatal : « Eh ! va donc !... » Les riffsards se trouvaient désormais pareils. Pareille aussi fut la paire... de paires de calottes empochée — si l'on peut dire — par nos galopins, quand M^{me} Rimbaud vit le délit ; mais de plus, pour qu'ils s'en souvinssent, elle leur déclara qu'ils n'auraient plus d'autres parapluies, qu'ils iraient au collège, qu'ils iraient partout avec, *in sæcula sæculorum*... et cette honte partagée leur causait une joie profonde.

Pour moi, cette fière et sereine façon d'accepter les choses ajoutait au prestige intellectuel de Rimbaud une grandeur morale. A sa place, j'aurais souffert d'entendre les ricanements des camarades. Il n'en souffrait pas, cela me surprenait et me ravissait tout ensemble. Je devins fier de causer avec lui, privilège que ne m'enviait, à ce moment, personne, car la considération qu'avaient pour Arthur Rimbaud les autres élèves n'était pas sans forte méfiance provoquée d'abord par une sienne réserve.

bizarrement mêlée d'ironie, sans compter que les passions ordinaires de cet âge : pertes ou gains de billes à la bloquette, couvertures de cahiers ou timbres-poste « rares » échangés pour collections, et aussi les jeux ordinaires, comme poussées, coups de poing dans le dos, boules de neige assénées, etc., lui semblaient trop ouvertement négligeables, sinon même antipathiques. On avait vu très bien que, dès la sortie, au lieu de pousser les trois hurlements de rigueur en fonçant tête baissée dans l'espace, au lieu de s'attarder à tourner sur lui-même en étendant les bras et en imitant des cris d'animaux, il traversait la place diagonalement, d'un pas rapide, entraînant Frédéric. Et je devais trotter pour les rejoindre.

Un peu plus loin, on ralentissait le pas, quand hors de portée des braillards. Et comme cette rue Forest était sur ma route — j'allais à Mézières, — on pouvait bavarder quelques minutes sur de brûlantes questions : anciens et modernes, classiques ou romantiques, ces derniers étant alors considérés, spécialement leur chef, comme de hideux mécréants, et les professeurs les plus libéraux n'en parlaient qu'avec prudence. Les grandes, retentissantes interpellations adressées à l'abbé Wilhem, notre professeur d'histoire, sur « les horreurs du moyen âge » étaient d'autres « topics » de ces conversations hâtives, comme dévorées. Mais en politique et en littérature comme je restais en arrière de mon jeune ami, bien que son aîné ! Et qu'il me faisait, sur ces terrains, courir terriblement à sa suite ! Ce petit rire qu'il eut, quand je lui confiai :

— Paul Labarrière(1), mon voisin de droite, — Frédéric était celui de gauche, — Paul Labarrière désapprouve le Deux Décembre... qu'en penses-tu ?

Rimbaud (dans sa quatorzième année, j'en avais quinze) me répondit brièvement :

— Napoléon III mérite les galères.

Je fus effaré, enchanté... Où allions-nous, grand Dieu ! C'était charmant... et les marronniers des « Allées » me parurent tout petits. Un jour, en 1868, j'eus à lui narrer de moi un acte prodigieux. N'étais-je pas allé, à pied, jusqu'au premier village de Belgique où, dans l'auberge de M^{me} veuve Galin, j'avais lu...

(1) Surnommé « Bahrata », à cause de son admiration pour les légendes hindoues. Est maintenant — ou était tout dernièrement — juge de paix à La Ferrière-sous-Jouarre. Auteur de plusieurs nouvelles, dont *L'affaire Gauthier*, qui a paru en feuilleton dans un grand journal.

La Lanterne d'Henri Rochefort ! C'était ça, un triomphe !... Pas assez riche pour acheter la brochure, j'en avais appris des passages. Rimbaud, dès lors, m'accorda toute confiance. Il me lut ses premiers vers, des satires imitées du *Lutrin*, où il débutait dans *l'humour* violent qui devait nous donner plus tard *A la musique* et *Les Assis*.

Encore très classique de forme, cette production initiale est malheureusement perdue. Je me rappelle un seul vers :

Au pied des sombres murs, battant les maigres chiens...

Je puis ajouter qu'il s'y trouvait le portrait d'un camarade dont un fort grain de beauté au coin de la bouche (ou sur le menton ?) avait inspiré une bonne douzaine d'alexandrins qu'eût enviés Despréaux. C'est qu'alors Rimbaud était élève d'un boléiste-fougueux : Ariste Lhéritier, le petit bourguignon, grand priseur aux larges narines toutes noires sur une moustache en brosse très semblable à un engin de « ramonal », et qui ouvrait sa tabatière aux plus hardis d'entre nous, après la classe, quand il redevenait d'humeur joyeuse, à l'issue de quelque scène de fureur et de cris épouvantables où il nous avait tous envoyés, d'avance, à l'échafaud. Rimbaud ne se vit jamais offrir de tabac en poudre — ni autrement — par le « père Ariste », comme on disait.

Pourtant il prenait avec lui des leçons particulières, car c'était le moment où M. Desdoustes le « poussait » pour les concours ; mais Lhéritier ne parvint pas à apprivoiser ce timide qui toute sa vie se crispa devant les criards, fussent-ils les meilleures gens du monde. En vain le professeur de troisième lui confia qu'il avait écrit des vers en l'honneur d'Orsini ; Rimbaud se contentait d'approuver de la tête, en rougissant, trouvant son maître, je suppose, trop bombe d'Orsini lui-même. Ariste alors, pour autrement dérider le sauvage, barbouillait d'encre, en essuyant sa plume, le nez d'un bonhomme en porcelaine qui lui servait d'encrier... Rimbaud gloussait son petit rire, et c'était tout comme confidence.

Il fut plus à son aise avec le professeur de seconde, calme et doux rêveur, intelligence très fine, délicate et si haute, mystérieusement, que destinée à quelque fin de martyr. En lui Rimbaud rencontrait, pour la première fois, la jeune Université. M. Duprez, peut-être un peu réservé encore à l'égard des

audaces, était cependant — en classe — un esprit très large. Avec lui, enfin ! il était permis de connaître les romantiques. Dans le même temps, ou à peu près, arrivaient deux autres jeunes : M. Lenel (1), qui remplaçait M. Pérette, et M. Georges Izambard, professeur de rhétorique, le cadet, je crois, de ces trois licenciés qui tombaient là presque ensemble et tout d'un coup, nouveauté grave pour Charleville. C'était « le feu au couvent ». Coïncidence aggravante, on était en 1869, époque où l'Empire, se jugeant habile, croyait pouvoir lâcher la bride aux « passions subversives » de l'opposition parlementaire et de la presse. L'Université, qui fut toujours, au fond, la grande révolutionnaire — et quelle preuve *nouvelle* du « génie » prévoyant de son impérial fondateur ! — se hâtait de respirer à pleins poumons ce grand vent d'aventure venu de Paris et commençant à souffler un peu partout. L'enseignement littéraire avait son 89. Nous pouvions impunément chiner le *grand siècle*, hausser les épaules en parlant de Malherbe, citer Ronsard, exalter Hugo. Quand Rimbaud quitta la seconde pour la rhétorique, il était en pleine gloire écolière, ayant obtenu je ne sais plus combien de prix aux concours académiques, ayant écrit des vers et des proses que M. Duprez avait montrés à Georges Izambard. Les jeunes professeurs l'admirent parmi eux, le traitèrent en camarade, lui firent connaître Baudelaire et les Parnassiens (2). Quant à M. Desdouests, il déclarait que l'on pouvait, que l'on devait faire lire tout à ce jeune homme, depuis les poètes ultra-modernes jusqu'aux plus risque-tout des « philosophes », et il lui ouvrait toute grande sa bibliothèque.

(A suivre).

Ernest DELAHAYE.

(1) Était encore, l'an dernier, professeur au lycée d'Amiens. A publié récemment un fort bel ouvrage sur Marmontel.

(2) Relisez *Le Forgeron*, vous y trouverez du Coppée des *Deux douleurs*. Et veuillez songer que des universitaires livrant Coppée à leurs élèves en 1869, ce n'est pas bien loin d'être la même chose que si on faisait lire Jules Romains aux lycéens de nos jours. Les Parnassiens sont devenus « classiques » en 1907, je veux bien, mais... plus de quarante ans après leurs débuts, pour tout dire.



LES PRISONNIERS DU MONT-DIEU PENDANT LA RÉVOLUTION

(SUITE).

232.—FROMENT (REMY), laboureur à Coulommès, emprisonné parce qu'il avait deux frères déportés ; Médard-Thiéry, né à Coulommès vers 1760, chanoine de Saint-Pierre à Mézières (1), et Jean-Baptiste, chanoine de Mézières. Levasseur le fit mettre en liberté définitive le 11 thermidor an II. A payé une taxe pénitentiaire de 500 livres [occupait la cellule n° 6].

GABRIEL, femme Pichon. (Voy. PICHON.)

233. — GAIGNIÈRE (JEANNE-CATHERINE), veuve depuis le 3 septembre 1775 de Gérard Léonet, officier de cavalerie, demeurant à Vouziers où elle est née, et morte le 1^{er} octobre 1813, âgée de 85 ans. Incarcérée comme suspecte à cause de l'émigration de son frère, Louis Gaignière, ancien capitaine de cavalerie. Le 23 brumaire an III, après une détention d'un an, elle demanda à Ch. Delacroix pour se justifier [occupait la cellule n° 28].

234. — GALLAS (MARIE-ANNE), veuve Jean-Baptiste Lallement, de Pauvres. Incarcérée le 28 brumaire, mise en liberté le 22 prairial an II.

235. — GALLIAS (demoiselle), de Mézières. Sur une dénonciation de Lapie, plafonneur, le Comité de surveillance de Mézières ordonna, le 16 thermidor an II, de la conduire au Mont-Dieu comme ennemie des patriotes.

236. — GALLOT, volontaire au 38^e d'infanterie.

237. — GARNIER (MARIE-MARTHE-CHARLOTTE), née à Lisle (Vendée), le 12 juillet 1745, religieuse de l'hôpital de Rethel où elle est morte le 10 juillet 1817. Emprisonnée pour refus de serment au Mont-Dieu, puis à Sedan. Le 14 nivôse an III elle demanda de la prison de Sedan la restitution du mobilier qu'on lui avait pris au Mont-Dieu [occupait la cellule n° 35].

238. — GASPARD (FRANÇOIS), maître d'école. Des auteurs disent Gaspard-Petit, d'autres Gaspard-Petitfrère ; nous avons

(1) Froment (Médard-Thiéry), fils de Pierre et de Marie-Josèphe Bourguignon, est mort curé-doyen de Montbermé, le 9 janvier 1831 ; 56 ans.

trouvé Jean-François Gaspard, né à Sedan le 22 août 1773, fils de Jean-Baptiste, maître chapelier; se serait-il fait frère des écoles? les auteurs sont d'accord pour dire qu'il y eut un détenu au Mont-Dieu du nom de Gaspard [occupait la cellule n° 21].

239.—GAUCHÉE (MARIE-JEANNE), née à Sedan le 11 septembre 1741, morte au même lieu le 21 février 1815, rue Sainte-Barbe, où elle tenait une épicerie. Victime des insultes et des mauvais traitements des patriotes!! elle se réfugia en Belgique, puis quand les armées françaises eurent envahi la Belgique, elle se rendit au-delà du Rhin, fut déclarée émigrée, c'est pourquoi elle fut emprisonnée au Mont-Dieu jusqu'au 25 messidor an V.

240. — GAUTHIER (JEAN-BAPTISTE-JÉRÔME), né le 29 janvier 1766, curé des Alleux. Conduit au Mont-Dieu pour avoir marié son frère dans l'église de Termes et célébré la messe dans le Temple de la Raison, malgré le refus du curé. La municipalité des Alleux a protesté contre l'arrestation de son curé.

GAUTHIER (Jean-Baptiste), mort curé de Justine, le 3 septembre 1821, âgé de 55 ans [occupait la cellule n° 51].

241. — GENNOTTE (CATHERINE), ex-religieuse annonciade de Mézières; 60 ans.

242. — GENTIL (FRANÇOIS-GABRIEL), notaire à Rocroi, arrêté comme suspect et conduit au Mont-Dieu; il y resta jusqu'à la chute des terroristes. Ch. Delacroix le nomma agent national le 23 brumaire an III. Il renonça à sa charge de notaire. C'est François-Gabriel Gentil, notaire à Rocroi, institué pour Aubigny, ci-devant notaire seigneurial établi en décembre 1779. Il est mort juge au tribunal de Rocroi le 1^{er} août 1815 [occupait la cellule n° 69].

243. — GÉRARD (ANDRÉ), berger à Clairefontaine, commune de Ballay, où il est mort le 4 octobre 1834; 82 ans. Né à Asfeld, il était fils d'un berger mort à Saulces-Champenoises. Arrêté comme accusé d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires [occupait la cellule n° 25].

GERARDIN. (Voy. GIRARDIN.)

244. — GERVAISE (PONCE), facteur d'ardoises à Deville, trouvé assassiné dans le bois de la Havetière, près la route de Monthermé, le 7 mars 1809, il avait 57 ans. Détenu comme suspect d'abord à

Mézières, puis au Mont-Dieu, le 22 frimaire an II [occupait la cellule n° 44].

GERVAISE, femme du précédent. (Voy. MACHINET.)

245. — GERVAISE (FRANÇOIS), prieur de l'abbaye de Signy. Arrêté pour avoir recélé des effets mobiliers de l'abbaye en compagnie des commissaires Alexandre et Baudelot [occupait la cellule n° 40].

246. — GIBOU (LOUIS), ci-devant notaire à Sedan, rue Michel Lepelletier, né à Sedan le 23 octobre 1758, mort à Sedan le 10 juin 1815. Mis en arrestation comme prévenu de contre-révolution, Levasseur le traduisit au tribunal révolutionnaire de Paris avec vingt et un autres Sedanais le 14 thermidor an II; mais le tribunal criminel des Ardennes leva l'arrestation.

247. — GILBERT (JEAN-BAPTISTE), né à La Besace le 11 août 1720, curé de Youcq depuis 1751, mort à Youcq le 25 thermidor an X; emprisonné sur l'ordre de Vassant parce qu'il baptisait les enfants.

248. — GILBERT (JEAN-BAPTISTE), vicaire d'Etalles, curé constitutionnel d'Aoust en 1791, né à Artaise-le-Vivier, mort au même lieu le 22 avril 1840, âgé de 79 ans. Arrêté par ordre de Vassant qui écrivait à son sujet à l'agent national de Roc-Libre. « Aussitôt la réception de la lettre, frère et ami, j'ai mis la gendarmerie nationale en campagne, l'ex-prêtre Gilbert a été arrêté sur-le-champ (à Artaise où il s'était retiré) et conduit au Mont-Dieu où il chante *Benedicamus* ». Sorti le 23 brumaire an III.

249. — GILBERT (PONCE-NICOL), tailleur au Chesne. Détenu au Mont-Dieu, le 19 pluviôse an II, Massieu le fit mettre en liberté.

250. — GILBIN (PIERRE), ex-frère lai, bénédictin de Beaulieu, retiré à Mouzon et à sa sortie du Mont-Dieu à Lançon.

251. — GILBIN (JACQUES), ex-frère lai, bénédictin de Beaulieu, retiré à Mouzon, né à la ferme de Warmouterme le 22 mars 1753, mort marchand à Mouzon le 13 novembre 1821. Le 27 messidor an II, Levasseur donna l'ordre de conduire les frères Gilbin au Mont-Dieu. Vassant les ayant dénoncés comme aristocrates et ne pouvant faire que le plus grand mal à l'opinion publique.

GILLET, femme. (Voy. GOUPILLIÈRE.)

252. — GILMAIRE-BOIRE (NICOLAS), brasseur, rue Bercoff, n° 65, à Sedan, et officier municipal, né à Floing le 10 janvier 1768, mort à Sedan le 5 septembre 1838. Emprisonné le 21 nivôse comme suspect à cause de la révocation de ses fonctions, le représentant Roux le réintégra dans ses fonctions municipales avec Villepoix; les scellés furent apposés chez lui et, sur la réclamation de Leroy-Gilmaire (son oncle) (voy. ce nom), ils furent levés le 4 octobre et l'on déclara que l'apposition avait eu lieu par erreur; plus tard il devint suppléant au tribunal de commerce, puis de la justice de paix [occupait la cellule n° 43].

253. — GILSON (FRANÇOISE), servante à Carignan, née à Blagny, morte célibataire à Carignan le 22 septembre 1830, âgée de 66 ans. Incarcérée le 6 frimaire, libérée le 15 nivôse [occupait la cellule n° 13].

254. — GIRARDIN, commis voyageur à Sedan, secrétaire du club de la Vendée, emprisonné en cette qualité.

255. — GOBERT, du district de Charleville, incarcéré le 19 brumaire.

256. — GOBRON (MARIE), femme de P.-F. Lefort, morte à Mouzon le 16 novembre 1807, âgée de 81 ans, emprisonnée au Mont-Dieu sous prétexte de l'émigration de son fils, prêtre [occupait la cellule n° 50].

257. — GODET (PIERRE), curé de La Neuville-aux-Tourneurs depuis 1788, né à Mont-devant-Sassey le 24 février 1748, fils d'un laboureur, mort à La Neuville le 3 floréal an IX. Il fut arrêté en germinal an II et emprisonné à Rocroi comme accusé d'avoir interrompu les travaux des routes en disant la messe; relaxé faute de preuves; mis par la suite sur une liste de suspects remise à Levasseur par des terroristes, Godet fut envoyé au Mont-Dieu; l'administration du district désavoua cette liste et Godet fut mis en liberté.

258. — GODFRIN (HENRI-VINCENT), brasseur à Sedan où il est né le 23 janvier 1751, Vassant le fit emprisonner au Mont-Dieu parce qu'il fut membre du club de la Vendée, parce que son frère Jean, ancien curé de Vaux-les-Mouzon, mort à Autrecourt, était émigré et qu'aux yeux de Vassant J. Godfrin était un scélérat [occupait la cellule n° 19].

259. — **GOUJARD** (1) (**JEANNE-MARIE**), journalière à Pauvres [occupait la cellule n° 27].

260. — **GOULET** (**PIERRE**), ancien chanoine régulier de Saint-Léon de Toul, ancien curé de Fagnon, vicaire de l'évêque de Sedan en août 1791. né à Novion-Porcien vers 1751 ; fit partie de la municipalité de Sedan à la fin de 1792, refusa de signer l'adresse à la Convention à la mort de Louis XVI, ce qui lui valut d'être enfermé au Mont-Dieu, cellule n° 7, mort curé d'Harcy le 16 mars 1822.

261. — **GOUPILLIÈRE** (**ANNE-MARGUERITE DE LA**), née à Châlons-sur-Marne, épouse de Gillet de Valleroy, directeur de la régie nationale à Mézières ; le 13 floréal an II, Levasseur, sur la proposition du Comité de surveillance de Mézières, prescrivit de la conduire au Mont-Dieu comme suspecte ; elle y occupa la cellule n° 46 et mourut à Mézières le 12 août 1808, âgée de 68 ans ; son mari, conseiller de préfecture des Ardennes sous l'Empire, mourut à Mézières.

262. — **GOUPPY** (**JEAN-BAPTISTE**), né à Mouron, curé depuis 1761 à Challerange où il est mort le 18 juillet 1808, âgé de 80 ans 1/2. Détenu 22 mois au Mont-Dieu puis en l'an IV, vu son grand âge, on le mit en prison à Charleville avec les prêtres sexagénaires ou infirmes [occupait la cellule n° 25].

263. — **GOURMAUX** (**JACQUES**), curé constitutionnel de Saint-Loup depuis avril 1791. Arrêté le 21 thermidor an II pour avoir continué ses fonctions, pour entretenir le fanatisme et favoriser la désunion des patriotes, il dut être conduit au Mont-Dieu avec d'autres curés.

264. — **GOVIGNON** (**JEAN-BAPTISTE**), de Quatre-Champs, détenu comme suspect, mis en liberté le 14 fructidor an II en vertu du décret du 21 messidor.

265. — **GRANDMOUGIN** (**JACQUES**), né le 29 décembre 1761 à la Garde, arrondissement de Lunéville, curé de Givron en 1788 1794, conduit au Mont-Dieu par ordre de Levasseur du 3 messidor an II, mis en liberté sur la demande des députés Blondel et Thierriét en vertu d'un arrêté du 1^{er} ventôse an III, curé de Neuvizy et Villers-le-Tourneur après le Concordat. Il est mort curé de Givron le 11 novembre 1825.

(1) Des auteurs citent Marie Gouchard, de Bossus, comme ayant été détenue au Mont-Dieu.

266. — GRANDPRÉ (VICTOR-PIERRE DUDARUT dit SAINT-URBAIN), prêtre à Charleville, né à Valréas (Vaucluse), vers 1743, frère du baron de Grandpré, ci-devant seigneur de Warnécourt, chez lequel il se retira à Charleville, fut envoyé au Mont-Dieu comme suspect [occupait la cellule n° 29].

267. — GROSJEAN (CLAUDINE), épouse de Jean-Baptiste Posta, de Coulommes, née en 1739 [occupait la cellule n° 32].

268. — GROSMAIRE (JEAN-SULPICE), né le 18 janvier 1738 à Chémery où il était procureur fiscal et notaire public, faisait partie de l'administration départementale des Ardennes lors des événements du 10 août 1792 (arrestation des envoyés de l'Assemblée), condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté le 19 prairial an II [occupait la cellule n° 7]. (*Voy. Biographie ardennaise*, par Boulliot, 1^{er} vol.)

269. — GROSMAIRE (femme), emprisonnée au Mont-Dieu, cellule n° 53, paraît être la femme du précédent.

270. — GROSMAIRE, deux filles de ce nom ont été emprisonnées le 8 brumaire et libérées le 8 pluviôse.

271. — GUILLAUME (JACQUES), ancien procureur et notaire, né à Renwez le 1^{er} juillet 1741, mort à Mézières le 1^{er} octobre 1829. Suspect en qualité d'ancien procureur et emprisonné à Mézières, puis au Mont-Dieu pour ce crime horrible; était encore notaire en 1806 [occupait la cellule n° 17].

272. — GUILLAUME DU FAY (THIERY), homme de loi à Charleville où il est mort le 18 juillet 1811, âgé de 68 ans. Incarcéré au Mont-Dieu puis transféré au Luxembourg à cause de l'émigration de sa femme et de ses enfants [occupait la cellule n° 17].

273. — GUILLAUME (JEAN-JOSEPH), de Montlibert, prévenu d'infidélité envers la République lors de la dévastation de l'abbaye d'Orval.

274. — GUYON (PHILIBERTE dite FÉLICITÉ), sœur grise de Rethel, née à Chalon-sur-Saône, morte sœur de l'hôpital général de Rethel le 27 mars 1814, âgée de 50 ans. Incarcérée avec plusieurs sœurs de Rethel pour refus de serment [occupait la cellule n° 35].

275. — GUYOT (AGNÈS), épouse d'Alexandre-Marie de Lillebonne (*voy. ce nom*), avec lequel elle fut détenue au Mont-Dieu

comme suspecte en qualité d'ex-noble. Née à Ecurey (Meuse) [occupait la cellule n° 16].

HABRAN (JEAN-FRANÇOIS) (1).

276. — HAGUENIN, femme divorcée de Scellot d'Inaumont.

HANGEST veuve. (Voy. D'ARRAS.)

277. — HANGEST (CHARLOTTE-NICOLLE-HENRIETTE D'), épouse à Mézières le 12 février 1782 de François-Pierre de Hédouville, divorcée à Charleville le 26 floréal an VI. Née à Rumigny, morte à Charleville le 4 ventôse an X, âgée de 65 ans. Le Comité de surveillance de Mézières la proclama suspecte le 17 brumaire an II comme étant sœur d'émigré (2) et aristocrate reconnue [occupait la cellule n° 43].

278. — HANGEST (MARIE-MADELEINE D'), épouse de Remy-Ch. de Faily (Voy. FAILLY), née le 11 avril 1740 à Rumigny, morte à Reithel le 4 juin 1817. Sœur de la précédente, elle fut détenue au Mont-Dieu avec son mari pour cause de l'émigration de leur fils [occupait la cellule n° 34].

279. — HANOT (VICTOR), prémontré, retiré à Mouzon, sa ville natale, où il est mort le 10 novembre 1835 ; était né le 26 juillet 1766. Le 27 messidor an II, Vassant le signala à Levasseur comme aristocrate et l'invita à le faire conduire au Mont-Dieu. Il fut curé de Chémery en 1803.

280. — HANOTEL (JEANNE-MARIE), sœur hospitalière de l'Enfant Jésus et institutrice à Mouzon où elle est morte le 10 mars 1822, âgée de 66 ans. Incarcérée le 4 frimaire [occupait la cellule n° 47].

281. — HAUPIERRE (LOUIS-CHARLES), juge au tribunal militaire de l'armée de Sambre-et-Meuse, né le 30 mai 1760, il épousa à Sedan en 1793 demoiselle Desparros, fille d'un médecin. Le 4 pluviôse il donna sa démission de juge. Le 2 mars 1794 an II, la Convention destitua Haupierre, Jacot, Ferry (L.-E.), i.é à Gerbeviller, Combe, juges, et Delattre, officier de police militaire, et ordonna leur arrestation jusqu'au rapport définitif des Comités de salut public et de sûreté générale. Haupierre était accusé

(1) Habran (Jean-François), né à Pouilly (Meuse), mort huissier à Carignan le 8 avril 1817, âgé de 55 ans. En thermidor an II, Levasseur prescrivit de le mettre en arrestation avec cinq autres de ses concitoyens d'Ivoy et de le traduire au Comité de sûreté générale. Il fut conduit à Paris.

(2) Hangest (Louis-Gabriel vicomte d'), né à Rumigny le 6 mai 1746, capitaine de cavalerie en 1773, propriétaire d'une papeterie à Fantigny ; accusé, avec d'autres, d'être auteurs ou complices du complot qui a existé entre Capet, sa femme et les ennemis de la liberté, etc., il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 30 avril 1794 et décapité.

d'avoir été l'apôtre d'un club que ses principes anti-civiques avaient fait surnommer le *Club de la Vendée*. (*Moniteur universel* du 4 mars 1794, page 610, 19^e vol. de la réimpression). Massieu autorisa sa sortie du Mont-Dieu pour la levée des scellés qui eut lieu chez lui, à Sedan, le 13 pluviôse [occupait la cellule n° 36].

282. — HÉNON (JEAN-BAPTISTE), manoeuvre à Montcornet, maire de cette commune ; mis en arrestation le 20 novembre 1793 avec quatre de ses concitoyens pour incivisme et lui en plus pour avoir signé le certificat de Destremagne, curé du lieu et réfractaire.

283. — HENNUY (ETIENNE), libraire à Sedan où il est né le 12 avril 1747, mort sur l'échafaud révolutionnaire avec la municipalité sedanaise le 3 juin 1794, il était fils d'un libraire. Interné au Mont-Dieu comme suspect [occupait la cellule n° 32].

284. — HERBIER, vicaire épiscopal de Sedan. Le 2^e jour complémentaire an II, étant détenu au Mont-Dieu, il demanda avec ses confrères en vicariat sa mise en liberté.

285. — HERBULOT (CHARLES dit FRANCHECOURT, serrurier à Carignan où il est mort le 27 ventôse an III, âgé de 46 ans. C'était le grand-père du juge de paix Herbulo, de Carignan, mort en 1900 [occupait la cellule n° 5].

286. — HERBULOT (NICOLAS), professeur au collège de Sedan en 1783, vicaire épiscopal de l'évêque Philbert, né à Sedan le 14 septembre 1757, curé de Vrigne-aux-Bois après le Concordat où il est mort le 17 mai 1846. Détenu au Mont-Dieu pour les mêmes motifs que ses confrères en vicariat [occupait la cellule n° 21]. (Voir dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, 1879, p. 246, une notice sur ce prêtre, écrite par l'abbé Lejay.)

287. — HERBULOT (JEAN-BAPTISTE), médecin vétérinaire breveté et privilégié du roi, marié à Sedan, à l'âge de 22 ans, le 25 novembre 1783, à Elisabeth Varin. Détenu au Mont-Dieu sur la dénonciation de Vassant qui l'accusa d'avoir participé à la dissolution de la Société Jacobite de Sedan en juillet 1793 et d'avoir outragé la nouvelle constitution [occupait la cellule n° 21].

HERCIER. (Voy. HERTZIES.)

288. — HERMÈS (SERVAIS) [occupait la cellule n° 40].

HERVILLE (CH.-F. PAUL D'). (Voy. PAUL.)

HERVILLE, femme. (Voy. LESEUR.)

289. — HERTZIES, HERCIER ou HESTIER (JEAN-BAPTISTE), lieutenant au 20^e régiment de chasseurs (légion du centre) [occupait la cellule n° 22].

HOSTEAU (1).

290. — HOUGRAND. Des membres de cette famille nombreuse, de Margut, habitaient Carignan. Mathieu-Nicolas était notaire ; un autre, Louis-Antoine, était distributeur aux parties liquides pour nos frères d'armes à Carignan (*sic*) en pluviôse an III ; Simon Hougrand, maire de Margut, est mort le 31 mars 1814 ; il aurait demeuré à Signy-Montlibert. Nous ignorons lequel a été emprisonné au Mont-Dieu [occupait la cellule n° 21].

HOULMONT, femme. (Voy. HUSSON.)

291. — HOUYOUX (LOUIS), ancien dominicain, né le 14 janvier 1724 à Aublain, canton de Couvin, vicaire de Laforêt (Belgique). Arrêté à Sedan et incarcéré le 6 frimaire [occupait la cellule n° 6].

292. — HUART (JEAN-DOMINIQUE baron d'), ancien capitaine d'infanterie, né à Metz le 10 mars 1737, mort à Carignan le 18 novembre 1815. Arrêté avec sa sœur à Saint-Dié et conduits à Paris pour avoir été trouvés détenteurs de lettres contre-révolutionnaires [occupait la cellule n° 30].

HUART (baronne d'). (Voy. CABOUILLY.)

293. — HUART (FRANÇOIS), de Quatre-Champs.

294. — HUBERT (JEAN-FRANÇOIS), marchand brasseur à Charleville, ancien directeur de cette ville, conseiller municipal, où il est mort le 28 mars 1812, âgé de 70 ans, né à Montcy-Notre-Dame [occupait la cellule n° 5].

295. — HUBERT (MARIE), fille du précédent.

296. — HUBERT (JEAN-BAPTISTE), charron au Chesne, incarcéré le 25 vendémiaire [occupait la cellule n° 51].

HUBERT, femme. (Voy. BARRÉ.)

HUBERT-LEJEUNE. (Voy. LEJEUNE.)

297. — HUSSON (CATHERINE), mariée à Sedan le 25 octobre 1791 à Jean-Baptiste Houlmont, garçon brasseur, qui mourut à Salamanque (Espagne), le 4 octobre 1810. Elle est morte à Sedan le 3 juillet 1818, âgée de 46 ans [occupait la cellule n° 3].

(1) Le 15^e du 2^e mois an II, les représentants Hents et Bô ordonnèrent l'arrestation de Hosteau, garde-magasin des vivres à Sedan, maison Latude, place du Rivage, comme accusé d'incivisme ; les scellés furent apposés chez lui.

298. — HUSSON (LOUIS-CÉSAR-CÉLESTIN-AUGUSTE-EDME), subdélégué à Daigny, né à Sedan le 10 janvier 1747, mort à Givonne le 1^{er} septembre 1820. Le 2 prairial an II, Levasseur prescrivit de le mettre en arrestation. Jussy, membre du Comité révolutionnaire de Sedan, fut chargé d'accompagner la force publique requise pour exécuter cet arrêté. Le 24 thermidor an II, sa femme demanda les motifs de son arrestation.

IVORY, femme. (Voy. RAULT DE RAMSAULT.)

299. — JACQUEMART (NICOLAS-GILBERT), curé de Floing depuis 1775, puis maître d'école au même lieu, né à Sedan le 11 avril 1737, mort le 17 novembre 1809 à Vendresse où, dit-on, il fut curé après le Concordat. Arrêté et conduit au Mont-Dieu par suite de son opposition à l'administration, il voulait rester instituteur à Floing et jouir à ce titre du presbytère malgré la cessation de sa nomination. Son frère, François Jacquemart, libraire à Paris, publia deux mémoires contre l'emprisonnement de Gilbert Jacquemart, dans lesquels il accusa Lissoir, né à Floing, d'être le dénonciateur avec l'aide de Leroy, fils du précédent maître d'école.

300. — JACQUET, écrivain militaire de la place de Sedan, au service de Mayeux, dont les bureaux étaient à la caserne de Torcy.

301. — JACQUET (JEAN-FRANÇOIS), vicaire d'Apremont, né à Montigny (Meuse), le 8 novembre 1756, fils d'un cordonnier, mis en arrestation le 11 pluviôse an II; il est mort curé d'Imécourt et chanoine de la cathédrale de Reims, le 4 octobre 1843.

302. — JACQUET-DELAITRE (SIMON), marchand détaillant, ci-devant maître perruquier, né à Sedan le 11 mai 1745, emprisonné pour avoir fait partie du club de la Vendée, mort sur l'échafaud révolutionnaire avec la municipalité sedanaise [occupait la cellule n° 23].

303. — JACQUILLON (JEAN-BAPTISTE), homme de loi, né à Sommauthe, juge suppléant au tribunal du district de Sedan, juge de paix du canton de Sedan-sud, mort à Sedan le 28 mai 1819, âgé de 73 ans. Incarcéré au Mont-Dieu pour avoir fait partie du club de la Vendée [occupait la cellule n° 21].

304. — JAR (PHILIPPE-LOUIS), marchand épicier à Givet-Saint-Hilaire où il est mort le 6 octobre 1834, âgé de 81 ans et

un mois. Il fut détenu au Mont-Dieu comme accusé d'avoir tenu des propos contre Delecolle ; relaxé, il a été détenu de nouveau comme ayant désiré le retour de l'ancien régime. (Voir le procès des terroristes) [occupait la cellule n° 40].

305. — JARLOT (SIMON), ex-curé de Blanzzy, né le 4 août 1739 ; le 11 messidor an II, Levasseur donna l'ordre de le conduire au Mont-Dieu avec d'autres prêtres ; il fut mis en liberté le 29 ventôse an III sur la demande du Comité révolutionnaire de Rethel.

306. — JAYET (VICTOR), pharmacien, place aux Volailles, à Sedan, où il est mort le 2 mai 1813 ; il était né le 6 mars 1763. Incarcéré au Mont-Dieu parce qu'il a établi que les remèdes du pharmacien Varoquier ne valaient rien [occupait la cellule n° 25].

307. — JONVAL (JEAN-BAPTISTE), cultivateur à Montcornet où il est mort le 5 janvier 1823, âgé de 87 ans. Incarcéré au Mont-Dieu à cause de l'émigration de sa fille Marie-Nicole. Le 11 pluviôse an V, l'administration lui fit remise des biens séquestrés [occupait la cellule n° 4].

308. — LABASSÉE, commandant la 9^e demi-brigade à Sedan.

309. — LABAUCHE (LOUIS), manufacturier de draps à Sedan, place de la Halle, né à Sedan le 26 mai 1739, mort au même lieu le 29 février 1816. Incarcéré le 19 brumaire comme suspect à cause de l'émigration de son fils Louis, né à Sedan le 28 décembre 1767, officier au régiment de Nassau à Metz avant la Révolution ; l'inventaire de ses marchandises nombreuses dura plusieurs jours. Louis Labauche protesta contre son arrestation en disant que son fils n'avait pas d'intérêts dans sa maison, au contraire [occupait la cellule n° 5].

310. — LABBÉ (SÉBASTIEN-JOSEPH dit VICTOR), de Brévilly, ex-capucin de Mouzon, fit le serment civique, âgé de 64 ans.

311. — LABESAUTAIN (PIERRE), homme de loi.

LABOURENNE, femme. (Voy. BÉCHARD).

312. — LABROSSE (CLAUDE), ex-vicaire constitutionnel de Ledancourt, fils d'un serrurier de Sainte-Menehould, né le 31 octobre 1766. Vassant invita Levasseur à le faire conduire au Mont-Dieu comme fanatique ; curé d'Hannogne-Saint-Martin, puis d'Elan après le Concordat, mort à Hannogne le 8 juillet 1854.

313. — LACAÏLLE (JACQUES-FRANÇOIS), laboureur à Fligny, né à Bossus, mort à Fligny le 13 avril 1808, âgé de 67 ans. Le 22 frimaire an II, l'administration le fit arrêter et conduire au Mont-Dieu sur la dénonciation de Lefort, chargé du recensement des grains dans le district de Roc-Libre.

314. — LACAÏVE (ANTOINE), né à Marseille, âgé de 23 ans, chasseur au 11^e régiment [occupait la cellule n^o 15].

315. — LACHAPELLE (CLAUDE GIRARD dit), chapelier à Sedan, né à La Rochetaillée (Loire), le 17 janvier 1772, mort à Sedan le 30 août 1851; les scellés furent apposés chez lui le 14 floréal an II.

316. — LAFONTAINE (PIERRE NICOLAS dit), magistrat à Sedan, sa ville natale, où il est mort le 31 mars 1826, âgé de 70 ans 1/2. Détenu au Mont-Dieu, cellule n^o 13, comme suspect; le 26 nivôse an II il demanda sa mise en liberté provisoire pour régler sa part de l'emprunt forcé.

LAGRIVE (femme).

LAHAUT. (Voy. DELAHAUT.)

317. — LALLEMENT (THOMAS), marchand de porcs, mort à Gespunsart le 28 mai 1825, âgé de 87 ans. Emprisonné au Mont-Dieu sur la dénonciation d'un patriote, parce qu'il distribuait de l'eau bénite à ses enfants chez lui.

LALLEMENT-GALLAS. (Voy. GALLAS.)

318. — LALLEMENT (AUGUSTINE-HENRIETTE-MARIE-LOUISE), née le 14 mars 1773, veuve de Ch.-Louis Béchard, remariée à Pauvres le 17 floréal an III à Jean-Baptiste Pocquet, cultivateur à Warméville; elle était fille de Jean-Baptiste Lallement et de Marie-Anne-Antoinette Gallas.

319. — LALLEMENT (MARIE-SOPHIE), de Pauvres, âgée de 25 ans.

320. — LALLEMENT (MARIE-AGATHE), de Pauvres, sœur des précédentes [occupaient toutes la cellule n^o 27].

321. — LALLEMENT (JEAN-BAPTISTE), curé de Biermes depuis 1786, né à Renwez le 16 janvier 1753; emprisonné au Mont-Dieu pour avoir continué ses fonctions ecclésiastiques, plus tard curé de Renwez (1809-1820), où il est mort le 6 septembre 1822.

322. — LALUSTIÈRE (SÉBASTIEN-CHARLES TOUCHAIN DE), ex-lieutenant au régiment de Conty, cultivateur à Bossus, mort

à Lamécourt, écart de Rubécourt, le 16 septembre 1809, âgé de 81 ans et 7 mois.

323. — LALUSTIÈRE DU CARBONET (CHARLES TOUCHAIN DE), frère du précédent, curé d'Hannapes depuis 1784 (nommé le 15 décembre 1769) jusqu'en 1815, mort à Charleville, dans sa maison, rue de la Butte, le 22 avril 1828, âgé de 95 ans. Emprisonné au Mont-Dieu sur la dénonciation de deux de ses paroissiens ; le 23 frimaire an II il était obligé de vendre son mobilier pour se créer des ressources. Les frères Lalustière occupaient la cellule n° 40.

324. — LAMBERT (HENRI), ci-devant quincaillier, place de la Halle, à Sedan, âgé de 50 ans, emprisonné parce qu'il avait un frère déporté ; les scellés furent levés chez lui en sa présence le 15 germinal an II (1) [occupait la cellule n° 34].

325. — LAMBERT (ANTOINE-SIMON), cultivateur à St^e-Vaubourg où il est né le 29 novembre 1743 et mort le 17 mai 1819. Juge de paix à Alligny. Arrêté et conduit au Mont-Dieu sur l'ordre du Comité révolutionnaire de Vouziers comme suspect, agent de Capet, etc., mis en liberté le 24 brumaire an III. (Voy. *Biographie ardennaise*, par Boulliot.)

326. — LAMBERT (JEAN), ex-bénédictin de Liège, né à Brévilly le 22 mars 1738, mort curé au même lieu le 6 juin 1816. Accusé de fanatisme par Vassant, Levasseur le fit arrêter et conduire au Mont-Dieu le 14 floréal an II, mis en liberté après le 9 thermidor [occupait la cellule n° 7].

327. — LAMBINET (JEAN-MAURICE), médecin à Charleville où il est mort le 19 août 1822 ; était né à Tournes le 6 novembre 1741.

328. — LANCELOT (MARIE-LOUISE-MARGUERITE), dite sœur Tièse, ex-religieuse annonciade à Mézières, pensionnée. Incarcérée le 26 frimaire, cellule 31. Née à Charleville, elle mourut à l'hôpital de Mézières le 14 mars 1822, âgée de 85 ans.

329. — LANDRU (JACQUES-JOSEPH-EUGÈNE DE), né à Arras, lieutenant-colonel de gendarmerie à Mézières où il s'est marié le 24 décembre 1792, fut enfermé au Mont-Dieu avec sa femme le 6 frimaire an II comme aristocrates notoires sur un ordre des

(1) Les scellés furent apposés le 3 germinal an II chez Lambert, ci-devant commissaire ordonnateur de l'armée des Ardennes à Sedan, qui venait d'être mis en arrestation ; il demeurait dans la maison Raffroy, directeur de l'hôpital ambulancier. Le représentant Roux le fit arrêter comme conspirateur et conduire au tribunal révolutionnaire de Paris. (Voir le procès des terroristes ardennais.)

représentants Hentz et Bô et leur détention dura plus d'un an ; mort à Gruyères le 13 juin 1814 [occupait la cellule n° 37].

. LANDRU (DE), femme. (Voy. ZWEIFFEL DE SUEVE, A. M. CC.)

330. — LANGLOIS (THÉRÈSE), couturière à Géroville, puis domestique à Sedan [occupait la cellule n° 43].

331. — LAPONTONNIÈRE (VINCENT-FRANÇOIS), de Tours, capitaine au 43^e d'infanterie, adjoint à l'état-major de l'armée des Ardennes à Sedan pour l'achat des chevaux, demeurait chez le citoyen Jacquet, rue Maqua, au deuxième, quand les scellés furent apposés chez lui le 4^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II. Incarcéré comme suspect [occupait la cellule n° 20].

332. — LA RAMÉE (JEAN-JOSEPH), religieux de Chéhéry, né à Rocroi le 17 juin 1725, fils de Ch.-Nicolas, trésorier de la guerre. Le 13 prairial an II, il se rendit à l'administration, demandant à être reclus comme prêtre sexagénaire, on l'expédia au Mont-Dieu avec le suivant pour refus de serment.

333. — LA RAMÉE (LOUIS-NICOLAS OU FRANÇOIS-AUGUSTIN), né à Rocroi le 21 juin 1737, cistercien, frère du précédent. A leur sortie de prison, les frères La Ramée furent envoyés en surveillance à Rocroi.

LARDENNOIS (ETIENNE) (1).

334. — LARGILIÈRE (MADELAINÉ), épouse Ledoux fils. Mise en arrestation par le Comité de surveillance de Carignan, le Comité révolutionnaire de Sedan ratifia cette arrestation le 1^{er} frimaire an II et prescrivit de conduire toute la famille Ledoux au Mont-Dieu (occupait la cellule n° 29).

335. — LARIEUX (JEAN) dit CHEVALIER, perruquier à Sedan, rue Saint-Michel, âgé de 53 ans. Détenu au Mont-Dieu, le 3 frimaire an II il sollicita sa mise en liberté, protestant de son patriotisme et ayant été lieutenant des grenadiers de la garde nationale [occupait la cellule n° 17].

336. — LA ROCHE-LAMBERT (ANNE-CHARLOTTE-JOSÉPHINE DE), veuve depuis le 6 juin 1781 de Canelle de Provisy, ex-capitaine, morte à Charleville le 15 mars 1812. Arrêtée le 11 messidor an II comme noble.

(1) D'après le docteur Henry Lardennois de Reims, né à Mouzon, Etienne Lardennois, né à Noyers, acquéreur de la ferme de la Loire, où il est mort le 27 pluviôse an XII, âgé de 47 ans, a été emprisonné au Mont-Dieu.

LARUE. (Voy. DELARUE.)

337. — LARUE (ANTOINE), né à Neufmaison le 27 mars 1752, curé constitutionnel de Liart, mort curé du Frety le 12 mars 1826. Il occupait la cellule n° 6.

338. — LATOUR (LOUISE-ANNE DORCHEMÈRE DE), femme Aubreville. Le Comité de surveillance de Mézières la déclara suspecte pour avoir fait plusieurs voyages à l'étranger, et le 18 floréal an II, Levasseur ordonna qu'elle serait, par mesure de sûreté générale, enfermée dans la maison des suspects dite du Mont-Dieu [occupait la cellule n° 19].

339. — LATUDE (BERNARD VISSEC DE), capitaine d'infanterie à Carignan, né à Sedan le 3 février 1743, mort à Carignan le 31 mars 1815.

Le 1^{er} thermidor an II, Vassant écrivit à Levasseur que Vissec de Latude, détenu au Mont-Dieu, avait émigré dans le temps de l'arrivée des Prussiens à Ivoy, parce qu'il craignait qu'ayant trahi sa patrie on ne lui fit subir le sort de son frère qui venait d'avoir eu révolutionnairement la tête coupée à Sedan ; qu'on lui en soit, lui disait-il, tu peux prendre un arrêté pour envoyer Vissec au tribunal révolutionnaire : « son compte est bon ». Le 2 thermidor, Levasseur prit l'arrêté demandé par Vassant, l'infortuné Latude fut extrait du Mont-Dieu et conduit à Paris. Il y rejoignit sa nièce, Anne-Joséphine de Vissec, qui fut enveloppée dans la même accusation. La chute des terroristes sauva Vissec et ses coaccusés. Dans cet intervalle sa femme mourut de chagrin [occupait la cellule n° 43].

340. — LAURENT (THOMAS), de Thilay. Arrêté le 29 nivôse an II comme suspect à cause de l'émigration de sa fille, Marie-Jeanne, âgée de 21 ans. Elle était allée à Opont (Belgique), chez ses parents. Il fut gardé à vue à ses frais pendant 50 jours.

(A suivre).

Ernest HENRY.



BRIBES DE FOLK-LORE

I. Proverbes, Dictons, Locutions populaires, etc.

— Quand le coucou a mangé la fleur de seigle, il ne sait plus chanter.

(Boulzicourt).

* * *

— Quand les poules ont mangé la fleur du foin, elles ne pondent plus.

(Boulzicourt).

* * *

— Quand le roitelet chante en haut de l'arbre, signe de beau temps. S'il chante dans la haie, signe de pluie.

(Porcien).

* * *

— Le loriot, dans les cerises vertes, chante :

Elles rougiront, elles rougiront !

(Porcien).

* * *

— Nom populaire du « ver-blanc » : *chien de terre*.

(Porcien).

— Nom populaire de la Voie Lactée : *le chemin de la Prairie*.

(Porcien).

* * *

— Proverbes météorologiques :

1° *Sainte Croix,*

Keu (cueilles) tes pommes et grau (gaules) tes noix.

2° *Saint Lu,*

N'sèmes p'us, ou sèmes p'us dru.

(Porcien).

* * *

— Se dit aux personnes d'une longévité tenace :

V's êtes de l'année des bus,

Vous n's'en irez avant qu'on n'vous tue !

(Boulzicourt).

— Se disait des jeunes gens difficiles à « caser » :

Il est si bête que j'en ferai un fabricant.

(Sedan).

*
*
*

— Le cousin « Trente Sous » : c'est-à-dire l'auberge des voyageurs qui n'ont ni famille, ni amis pour les recevoir, l'auberge où ils trouvent l'abri frugal en échange de leurs trente sous.

(Sedan).

*
*
*

— La « Bazeilles » et la « Brute » étaient des jeux de cartes populaires à Sedan.

(Sedan).

II. Petits souvenirs légendaires, Sorcellerie.

La Poule Noire.

— Dans les fonds de Bétenvaux, près du « Laid Trou », il y a un lieudit « la Queue de Butz », dont la réputation était suspecte. On n'aimait pas passer par là : la Poule Noire y revenait.

(Boulzicourt).

*
*
*

Les Chats blancs.

— Des chats blancs venaient, la nuit, rôder autour de l'église de Boulzicourt.

(Boulzicourt).

*
*
*

L'Homme nu.

— L'Homme nu faisait peur aux gens, entre Boulzicourt et Lafrancheville.

(Boulzicourt).

*
*
*

Les Sorciers.

— Le sommet du cône de Châtillon était le rendez-vous favori des sorciers. On les entendait « faire de la musique ».

(Boulzicourt).

Georges DELEAU.

(Renseignements fournis par MM. Sandra et Baudrillard, cultivateurs à Boulzicourt, et par M. l'abbé Rasquin, en retraite à Boulzicourt).

VARIÉTÉ

La réforme judiciaire de 1788 dans les Ardennes.

A la fin de l'ancien régime, le garde des sceaux Lamoignon avait entrepris la lourde tâche de remanier et de simplifier l'organisation judiciaire de la France, si défectueuse et si compliquée. Par cette importante réforme de 1788, il s'était proposé de diminuer le nombre exagéré des juridictions et de rapprocher la justice des justiciables : il laissait subsister les Parlements, mais en les privant de leurs prérogatives politiques et de la presque totalité de leurs attributions judiciaires, et il réduisait de même l'importance des justices seigneuriales. Les édits élevaient dans les ressorts des différents Parlements quarante-sept présidiaux à la dignité de *grands bailliages*, au-dessous desquels les présidiaux restaient comme seuls tribunaux royaux.

L'hostilité des parlementaires s'efforça d'empêcher la réforme et la formation des grands bailliages : l'œuvre réformatrice, non soutenue par l'indolence du roi, avorta devant la coalition des égoïsmes lésés. Ce fut d'ailleurs une courte victoire pour les Parlements qui ne tardèrent pas à disparaître dans la tourmente révolutionnaire. M. Marcel Marion a étudié les détails de cette réforme et les péripéties de cette lutte dans un ouvrage compréhensif et fortement documenté : *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788* (Paris, Hachette, 1905 ; grand in-8°, 269 pp.), dont de longs extraits avaient paru précédemment dans la *Revue des Etudes historiques* (n° de mai à décembre 1905). On trouve dans le volume, en appendice, l'état des grands bailliages érigés par les édits de mai 1788 et de leurs ressorts respectifs.

Le livre de M. Marion nous fournit quelques indications intéressantes pour notre région. On y voit que le *grand bailliage de Châlons* put, en dépit des résistances, se constituer et fonctionner et qu'il propagea même le système de Lamoignon dans les Ardennes, à Rethel. Rethel ne possédait qu'un bailliage ducal, une élection, un grenier à sel et une juridiction des traites ; ces trois derniers sièges devaient disparaître en vertu des nouveaux édits, mais la ville était désignée pour être le siège d'un présidial : « On comptait avec raison que les officiers des juridictions supprimées aimeraient encore mieux être présidialisés que n'être rien. Effectivement, ils se jetèrent tous sur la planche de salut qui dans ce grand naufrage leur était encore

offerte, et le gouvernement n'eut que l'embarras du choix entre un très grand nombre de candidats, rethémois et même étrangers. Les officiers du bailliage de Sainte-Ménéhould, notamment, après des démarches inutiles pour être présidialisés eux-mêmes, revendiquèrent les sièges du présidial de Rethel avec une telle avidité qu'il faillit n'en point rester pour la gent rethémoise. Deux des grands baillis [de Châlons], Champion et Martin, vinrent à Rethel présider à l'installation solennelle (14 août 1788) du nouveau présidial : à la messe, au *Te Deum*, à la procession qui suivit, où ils eurent soin de se faire porter la queue, ils déployèrent, avec une ostentation que les pamphlets adverses couvrirent de ridicule (1), les pompes et les splendeurs, éphémères, hélas ! du grand bailliage. »

D'autre part, le ressort du Parlement de Metz, bizarrement découpé en trois tronçons sans communication entre eux (Sedan et Verdun, Toulais, pays messin, plus les deux enclaves isolées de Longwy et de Sarrelouis), semblait tout désigné pour recevoir plusieurs grands bailliages. Un seul pourtant y fut établi, à Metz même, et ne put jamais se constituer. La résistance fut d'ailleurs à peu près unanime dans tous les sièges de ce ressort, à Sedan, à Sarrelouis, à Metz, etc. Verdun, toutefois, enregistra les édits, évidemment dans l'espérance d'obtenir le séduisant avantage que les Messins n'osaient pas accepter. Mais ce fut en vain, et peu de temps après la réforme de Lamoignon était condamnée. La Révolution devait reprendre son œuvre en la modifiant et en l'élargissant.

Ch. HOUIN.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Généalogie de la famille de Maniquet, par le vicomte Olivier DE POMPERY. — Lyon, impr. Rey, 1906 ; in-8°, 54 pp. (Tirage à part de la *Revue d'histoire de Lyon*, 1906, tome V, pp. 353-402).

La généalogie de cette famille originaire du Dauphiné, très savamment élucidée par M. O. de Pompery, contient un certain nombre d'indications relatives au département des Ardennes.

Un membre de cette famille, *Hector de Maniquet*, écuyer, seigneur du Fayet en Dauphiné, fut le 27 novembre 1570 maître des Cérémonies à Mézières, au mariage de Charles IX avec Elisabeth d'Autriche. Hector

(1) Cf. *Récit de l'installation du présidial de Rethel par un témoin oculaire* (Bibl. nationale : Lb 89. 6515).

fut chargé de reconduire la reine en Allemagne, quand elle devint veuve en 1574.

Un autre, *Prosper de Maniquet*, écuyer, seigneur du Fayet, fut blessé à Rocroi en 1643. Un des fils de Prosper, *Denis de Maniquet*, fut capitaine au régiment de Meuse.

Dans la deuxième moitié du siècle dernier, *Marie-André Maniquet* épousa en premières noces, à Belley (Ain), le 28 mai 1872, Marie-Louise Bertin, fille de feu le colonel Constant Bertin et de Marie-Madeleine de la *Chevardière de la Grandville* (famille d'origine ardennaise).

C. H.

Études sur Léonard de Vinci.—Ceux qu'il a lus et ceux qui l'ont lu,

par P. DUHEM. Première série. — Paris, A. Hermann, 1906 ; un vol. grand in-8°, 360 pp. (fig.). (Prix : 12 francs).

Dans un chapitre intitulé : *Léonard de Vinci, Cardan et Bernard Palissy*, l'auteur traite de la *formation des fossiles* selon Bernard Palissy, qui, on le sait, a trouvé les éléments de sa théorie au cours de ses recherches dans les Ardennes et particulièrement aux environs de Sedan.

Or Bernard Palissy a eu des devanciers. Un maître de l'Université de Paris, Albert de Helmstædt, dit Albert de Saxe, semble avoir été en ces questions un précurseur. Selon Albert de Saxe, la principale cause de déplacement de poids à la surface du globe est l'érosion par les fleuves et les rivières, à laquelle il attribue fort exactement la sculpture du relief du sol. C'est pour commenter et corroborer cette doctrine que Léonard de Vinci a écrit ses remarques justement admirées sur la sédimentation et la formation des fossiles.

Dans la 1^{re} édition de son livre *De Subtilitate* et plus encore dans la 2^e édition, Cardan résuma, assez mal d'ailleurs, ces fragments de Notes de Léonard. Bernard Palissy, à son tour, emprunta à Cardan sa théorie de la fossilisation, bien que l'illustre potier ne cite Cardan que pour le combattre.

Ainsi, conclut M. Duhem, par Bernard Palissy, Cardan et Léonard de Vinci, la stratigraphie moderne se trouve rattachée aux commentaires qu'un maître de l'Université de Paris développait au milieu du xiv^e siècle, touchant le *De Cælo* d'Aristote.

C. H.

Bibliographie des Chants populaires français, par DE BEAUREPAIRE-

FROMENT. — Paris, édition de la *Revue du Traditionnisme*, 60, quai des Orfèvres, 1906 ; in-8°, 41 pp. (Prix : 1 fr. 50).

Il n'existe pas pour la France de bibliographie générale traditionniste. M. de Beaurepaire-Froment, chez qui l'écrivain se double d'un érudit, vient de combler cette lacune en ce qui concerne les chansons populaires. Sa bibliographie est divisée en deux sections : Ouvrages généraux et Ouvrages relatifs aux Provinces ; elle donne la liste des recueils imprimés depuis le xvi^e siècle, sauf omissions inévitables dans un travail de ce genre et constitue un répertoire indispensable aux érudits, aux lettrés, aux artistes, aux curieux, à tous ceux qu'intéressent nos merveilleuses chansons populaires.

C. H.

Histoire du département des Forêts (le Duché de Luxembourg de 1795 à 1814), par Alfred LEFORT, membre titulaire de l'Académie nationale de Reims. — Luxembourg, P. Worré-Mertens, 1905 ; in-8°, 350 pages, avec cartes et plans (extrait des Travaux de la section historique de l'Institut Grand-Ducal).

M. Lefort a publié, d'après les archives luxembourgeoises et françaises, le premier volume d'une histoire de l'ancien département des Forêts qui comprenait les cantons de Paliseul, Florenville, Neufchâteau, Sibret, Bastogne, Fauvillers, Etalle, Virton, Arlon et Messancy et le Grand-Duché de Luxembourg actuel. C'est l'histoire des faits révolutionnaires qui se sont passés dans ces pays : on y trouve les faits militaires, l'annexion, l'organisation des administrations, la persécution religieuse, la chasse aux moines et aux nobles, l'emprisonnement des suspects, le pillage des églises, etc. C'est en somme l'histoire de la Révolution française dans ces pays avec le cortège de ses maux.

Cette histoire est très intéressante, non seulement pour ceux qui s'occupent d'histoire locale, mais pour ceux qui aiment à connaître l'histoire de la Révolution française.

Trois volumes sont annoncés : souhaitons la prochaine apparition des deux derniers et félicitons M. Lefort de son travail.

E. H.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LITTÉRATURE ET BIOGRAPHIE

Le Joaillier. Poème, par Gaston DOQUIN. — Sedan, Imp. H. Bourguignat, 1906, une brochure in-8°, 8 pp. (Couverture dessinée par Clarin).

Quelques Idées, par Paul et Victor MARGUERITE. — Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, sans date [1905] ; un vol. in-18, 359 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Aux pages 273-299, étude intitulée : *Les Charges de Sedan*, relative aux charges d'Illy et de Floing le 1^{er} septembre 1870 et à la controverse sur la retraite par Mézières ou par Carignan].

Les bastions de l'Est. Au service de l'Allemagne, par Maurice BARRÈS. — Paris, Modern-Bibliothèque, Arthème Fayard, sans date [1905] ; un vol. gr. in-8°, 126 pp. (Prix : 1 fr. 50) (avec illustrations d'après les aquarelles en noir et en couleurs de Georges Conrad). [Aux pp. 55-58, passage curieux sur Taine qui visita Sainte-Odile, dans le chap. VI intitulé : *La Pensée de Sainte-Odile*].

Les Dernières Cartouches.—I. **Le Roman du Mari.**—II. **Le Roman de l'Enfant**, par Jules MARY. — Paris, E. Flammarion, sans date [1903] ; 2 vol. in-18, 429 et 535 pp. (Prix : 7 francs). [Roman dont l'action se passe en partie dans les Ardennes, pendant la guerre de 1870, aux environs de Sedan, de Bazeilles et d'Autrecourt].

La Meuse, par J. BELLER. — Lille, Imp. de « la Croix du Nord », 1903 ; un vol. in-16, 413 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Roman à tendances sociales et patriotiques, qui décrit les mœurs des bateliers de la Meuse et dont l'action se passe en grande partie aux environs de Sedan].

Comme va le ruisseau, par Camille LEMONNIER. — Paris, Ollendorff, 1903 ; un vol. in-18 (Prix : 3 fr. 50). [Roman dont l'action se déroule sur les bords de la Meuse belge, à Profondeville, et dont le fleuve est le principal acteur, comme dans le roman précédent de M. J. Beller].

Le Cœur de François Remy. Roman, par Edmond GLESENER. — Paris, F. Juven, 1904 ; un vol. in-8°, 368 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Histoire de roulotteurs qui voyagent avec leur « maringote » de Liège à La Roche-sur-Ourthe, Bouillon, La Chapelle, Sedan, etc.].

Nouveaux contes à Marjolaine, par George GARNIR. — Paris, F. Juven, 1904 ; un vol. in-18, 258 pp. (Prix : 3 fr. 50). [Scènes et paysages de l'Ardenne belge].

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX

Revue d'histoire moderne et contemporaine. — P. Caron : *Les Comités militaires des Assemblées de la Révolution (1789 — an VIII)* (n° de juillet 1905, t. VI, pp. 689-711). — Gustave Lanson : *La formation de la méthode historique de Michelet* (n° d'octobre 1905, t. VII, pp. 5-31) [Intéressant pour les Ardennes, dont Michelet était originaire par ses ascendants maternels].

La Révolution française. — G. Laurent : *Les Archives judiciaires de la Marne* (n° du 14 juillet 1905). [Versées depuis la Révolution au Tribunal civil de Reims, où elles étaient abandonnées, elles ont été transférées en 1902 du Palais de Justice à l'Hôtel-de-Ville de Reims, aménagées, et l'inventaire en a été commencé. — Elles contiennent des documents d'un haut intérêt, par exemple ceux qui sont relatifs à la convocation des Etats-Généraux dans les bailliages de Reims, Fismes, Châtillon, etc., la collection complète des cahiers de doléances et des procès-verbaux des assemblées des Communautés des campagnes].

La Révolution de 1848. — Bouilly : *Notice sur les deux frères Buvignier et lettres inédites à Charles Buvignier* (n° de mai-juin 1905). [Isidore Buvignier, 1822-1859, avocat et homme politique, et son frère Charles Buvignier, 1823-1902, avocat et journaliste, ont joué dans l'Est un rôle actif en 1848 : le premier comme sous-préfet de Verdun, puis comme député de la Meuse, le second comme sous-préfet de Montmédy. — M. Bouilly publie sept lettres écrites à Charles, les cinq premières par Isidore en 1848, les deux dernières par Ledru-Rollin en 1851 : détails sur le 15 mai 1848, les journées de juin, et l'effort de propagande démocratique en 1851].

Revue des questions historiques. — E. Lesne : *Hincmar et l'empereur Lothaire* (n° du 1^{er} juillet 1905, pp. 5-58). — Victor Pierre : *Le Clergé de France en exil. Pays-Bas autrichiens, Liège, Trèves et Luxembourg, Hollande, 1791 à 1794 et 1795* (n° du 1^{er} octobre 1905, pp. 533-569). [Nombreux détails sur le clergé et les communautés religieuses réfugiées dans les pays voisins du département des Ardennes. Beaucoup de prêtres venaient, on le comprend, du diocèse de Reims, et aussi des diocèses de Verdun, Metz, Châlons, etc. — Indications sur la communauté de la Providence de Charleville, sur l'archevêque de Reims, Talleyrand, sur le pillage de l'abbaye d'Orval (juin 1793), sur leurs vicissitudes, leur genre de vie, etc.].

Revue des Deux Mondes. — Ch. Benoist : *Le travail dans la grande industrie.* — I. *Le Lin et le Jute.* — II. *La Laine et la Soie* (n° du 1^{er} août 1904 et du 15 novembre 1905). [Le 2^e article intéresse les ouvriers en laine de Sedan].

La Grande Revue. — F.-L. Malapeyre : *Un épisode dramatique de l'invasion en 1870* (n° du 15 novembre 1905). [En novembre 1870, une colonne du 64^e de landwehr fut attaquée à Vaux-Villaine, près de Rocroi, par un parti de francs-tireurs. Le commandant prussien exigea la livraison de trois otages, qu'un habitant se chargea de désigner et qui furent fusillés. Cet événement donna lieu en 1873 à un procès dont le dossier, conservé au greffe du tribunal de Rocroi, a fourni à l'auteur les éléments de son article.

Les trois victimes étaient Jean-Baptiste Depreuve, berger, Louis Georges et Charles Georges. Un monument commémoratif leur a été élevé à Vaux-Villaine, ainsi qu'à l'abbé Marteau qui offrit sa vie pour les sauver : ce monument a été inauguré le 14 octobre 1906].

Revue de cavalerie. — Paul Muller : *Campagne de Turenne dans la Haute-Alsace (1674-1675). Le combat de cavalerie de Mulhouse et la bataille de Türckheim* (n° de juillet-août 1905, avec deux croquis).

Revue d'histoire rédigée à l'Etat-Major de l'armée. — V. D. [Cap^{ne} V. Dupuis] : *La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes. De Valenciennes à Hondschoote* (suite) (n° de mai, juillet et octobre 1905). — V. D. : *Les opérations militaires sur la Sambre en 1794* (n° de mai 1906) [intéressant pour les mouvements des armées sur la Meuse, marche sur Namur, attaque dirigée par les Autrichiens sur Bouillon]. — B. [Colonel Coutanceau] : *La campagne de 1794 à l'armée du Nord (17 pluviôse-8 messidor an II)* (suite) (n° de mars 1905 à avril 1906) [nouveaux détails sur l'armée des Ardennes et sur son commandant, Charbonnié, etc.]. — E. [C^e Picard] : *La guerre de 1870-1871. — L'armée de Châlons. 1^{re} partie : La marche sur Montmédy* (n° de juin 1905 à janvier 1906) ; *2^e partie : Nouart-Beaumont* (n° de février à mai 1906).

Etudes, revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. — H. Chérot : *Comment sombra l'Empire à Sedan, d'après un ouvrage récent* (n° du 20 juin 1905 [d'après le tome VII de l'*Histoire du Second Empire* de P. de la Gorce]. — L. Roure : *Les idées politiques de Taine, d'après sa Correspondance* (n° du 20 août 1905, pp. 511-517. [Analyse du tome III de la Correspondance]. — Victor Delaporte : *Paul Verlaine et ses poésies chrétiennes* (n° du 20 février 1906, pp. 454-471).

Le Correspondant. — F. Pascal : *Le patriotisme de Taine* (n° du 25 septembre 1905, pp. 1097-1113). — G. Bord : *La légende de Léonard, coiffeur de la Reine* (n° du 25 juillet 1905, pp. 373-384) [se rattache à la fuite de Varennes].

La Revue hebdomadaire. — G. Bertaut : *La Correspondance de Taine* (n° du 22 juillet 1905).

Revue de synthèse historique. — Paul Lacombe : *Notes sur Taine* (suite). III et IV : *Observations sur la recherche méthodique des causes en histoire littéraire* (n° d'avril 1905, pp. 149-171 ; de juin 1905, pp. 261-268). — P. Boissonnade : *Les Etudes relatives à l'Histoire*

économique de la Révolution française (1789-1804) (nos de février à décembre 1905) [intéressant pour les Ardennes].

Le Figaro. — Camille Lemonnier : *La Terre belge* (n° du 17 août 1905). — Paul Bourget : *Madame Taine* (n° du 21 août 1905). [Article écrit à l'occasion de la mort de M^{me} Taine en juillet 1905 et consacré à l'influence de M^{me} Taine sur son mari, surtout au point de vue religieux].

La Chronique médicale. — *Lettre de Madame Taine* (n° du 1^{er} août 1905, p. 516) [sur la carrière scientifique et médicale de Taine].

Le Mercure de France. — Jacques Morland : *Une visite au tombeau de Taine* (n° du 15 novembre 1905, pp. 231-237. [Détails intéressants sur son esprit et sur sa méthode : « ... Fils d'un avoué de Vouziers, il était d'une race de fonctionnaires laborieux, la plupart magistrats : gens habitués à tout entendre, mais retenus par le souci de leur réputation. Nul plus que lui ne se conforma aux exigences du milieu où il vécut ».] — Péladan : *Réfutation esthétique de Taine* (n° du 1^{er} février 1906, pp. 321-339). — Féli Gautier : *Documents sur Baudelaire* (n° du 1^{er} avril 1906). [Aux pages 373-374, on trouve une *lettre de Baudelaire à Taine* (6 octobre 1863) et une *lettre de Taine à Baudelaire* (30 mars 1865). Baudelaire demandait l'appui de Taine pour vulgariser ses traductions d'Edgar Poë et une préface pour *Eureka*. Taine s'excusa de ne pouvoir préfacier *Eureka*. Sa réponse devait cependant être des plus sympathiques, puisque Baudelaire lui demanda de nouveau un article sur Poë ; pensant peut-être que sa lettre tiendrait lieu de préface, Taine écrivit à Baudelaire la lettre du 30 mars 1865]. — Victor Ségalen : *Les Hors-la-loi : le double Rimbaud* (n° du 15 avril 1906, pp. 481-501). [Etude intéressante sur l'énigmatique et inquiétante *duplicité* d'Arthur Rimbaud, d'abord poète, puis négociant et explorateur].

Le Bulletin monumental. — H. Jadart : *Une inscription dans l'église du Bar (Alpes-Maritimes)* (nos 1-2 de 1905, pp. 104-107 [concerne deux chanoines de Reims, 1712].

Revue Henri IV [supplément des *Annales Fléchoises*]. — H. Jadart : *Sully et les plantations d'arbres* (n° de septembre-octobre 1905). [L'auteur montre par les textes que Sully n'a pas innové en ordonnant des plantations d'arbres, « Sullys » ou « Rosnys », le long des routes. La prescription était ancienne ; Sully l'a renouvelée comme grand maître de l'artillerie : il songeait à avoir du bois pour les affûts de canon].

Nouvelle Revue rétrospective. — *Deux volontaires de Sambre-et-Meuse. Lettres de Maurin et de Rouvière à Dessales, 1792-1797* (nos du 10 février et du 1^{er} mars 1902). [Lettres conservées à Montpellier, dont les volontaires et leur correspondant étaient originaires : elles contiennent des détails intéressants sur l'état de la France et surtout des armées à la fin de 1792 et au début de 1793, et quelques renseignements sur les campagnes de 1794 en Belgique, de 1796 et 1797 sur le Rhin et en Italie].

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



A propos de RIMBAUD

SOUVENIRS FAMILIERS

(SUITE).

A Charles Houin.

II

Cependant il y eut un moment où cette sortie diagonale dont je parlais tout à l'heure, ce parti pris de Rimbaud d'échapper aux bruyances des jeunes garçons rués, si exubérants, hors du collège, revêtirent l'apparence d'une réprobation assez évidente pour que leur amour-propre en fût offensé. On aurait pu leur dire que chacun, en ne gênant personne, est libre d'agir comme il l'entend, mais...

Je me souviens d'un honnête chien assis au seuil d'une boutique devant laquelle, chaque minute, passaient, au trot vif ou bien au pas flemmard, des attelages de toute sorte. Habitué, depuis tant de jours, au grincement des roues et au piaffement des chevaux, ce chien mangeait ses puces très paisiblement. Survint une automobile. Aussitôt il s'élança furieux, aboyant mille injures, prenant à témoin, l'on aurait pu croire, le ciel et la terre de l'indignation à lui causée par cette innovation absurde, par ce scandale inouï : une voiture qui marchait toute seule ! Plusieurs mois après, je revis mon chien à la même place ; des automobiles défilaient nombreuses ; il ne disait plus rien, il s'y était fait, la pauvre bête. Beaucoup d'humains sont pareils, si quelque peu primitifs, si enfants, par exemple. Ce ne sont pas les plus mauvais : ils ont de l'excellent animal l'esprit conservateur et propriétaire, l'attachement aux traditions, la crainte, l'horreur de l'imprévu. Et ils manifestent ces sentiments avec de l'impétuosité qui révèle un jugement prompt, un peu court, incapable de subtilité. Soyez sûr qu'ils deviendront de bons citoyens, grognant contre le percepteur, mais aimant leur patrie, sans bien savoir pourquoi — ce qui est le dernier mot de la vertu — et montrant à l'étranger une défiance ou un dédain salutaires.

Chez plusieurs de ces réguliers la conscience en révolte finit par monter aux dents, pour jaillir en huées aiguës ; les jambes, surexcitées par une immobilité trop longue, portèrent en avant les corps, les poussèrent à suivre, impulsifs, la retraite répugnée du singulier camarade ; les poitrines se dilatèrent joyeusement à remplir de « hou ! hou ! » justiciers la rue muette aux portes closes.

Rimbaud refusa d'apprécier à leur valeur ces vociférations au fond très amicales ; obstinément il continua d'éviter le contact des bons petits garçons qui lui criaient le mépris dû à l'austère étude, aux raffinements grammaticaux ou littéraires. Il fila, plus rapide, comme on se détourne d'un coup de vent chargé de débris aveuglants et malpropres. Peut-être eût-il fini par voir le vrai, par se rendre compte

Que poursuivre la gloire et la fortune et l'art
C'est folie et néant.....

s'il n'eût trouvé des malheureux qui semblaient approuver son erreur. Cette constatation faite par les petits criards qu'à leur bizarre compagnon pouvaient parler tout de même des gens vulgaires comme moi laissa naître en leur indulgente « mentalité » cette conviction qu'il n'était pas, après tout, si anormal. En sorte que leur animadversion, atténuée, tourna peu à peu de la clameur à l'indécis murmure.

Et puis le dégourdi Labarrière, qui plaisait à tout le monde à cause de sa nature ouverte et franche, nous apporta l'appoint de sa popularité. En le voyant lui aussi frayer avec les frères Rimbaud, on les laissa tout à fait tranquilles. Or ne louons pas trop ce chevaleresque. Il y avait dans son cas de l'intérêt bien entendu. Le gaillard faisait des vers, commençait des romans et des drames. Son bonheur était donc de déployer, tandis que nous remontions tous quatre vers les « Allées » où demeurait sa famille, des papiers qu'il lisait en relevant à petits coups de tête la visière de son képi, et ne s'arrêtant que pour confronter, l'œil étincelant, la critique blagueuse du bon Frédéric. Et celui-ci, n'étant pas soutenu, prenait le parti de tirer une sonnette, ce qui mettait fin à la conférence, car il fallait alors, chacun de son côté, jouer des jambes.

Labarrière, je crois bien, était avec moi le jour où j'assistai, sur la place Ducale, à une scène non seulement comique, mais

encore lamentable. Des gamins pleins de joie, des femmes ardemment curieuses, qui se poussaient, pour voir, avec des mines dégoûtées, entouraient un pauvre diable d'ouvrier tellement ivre qu'il ne pouvait faire trois pas et pleurait à chaudes larmes, en gémissant : « crapule... crapule... je suis crapule !... » et s'administrant, pour en témoigner, de grands coups de poing dans l'estomac. Je contai la chose à Rimbaud, croyant le faire rire. Il fronça le sourcil, devint très rouge, et ne dit rien. Mais quelque temps après, il écrivit *Le Forgeron*, ce beau poème de colère et de pitié :

.....
..... C'est la crapule,
Sire. Ça bave aux murs, ça monte, ça pullule.
Puisqu'ils ne mangent pas, Sire, ce sont des gueux !
.....
On ne veut pas de nous dans les boulangeries ;
J'ai trois petits. Je suis crapule. — Je connais
Des vieilles qui s'en vont pleurant sous leur bonnet,
Parce qu'on leur a pris leur garçon ou leur fille.
C'est la crapule —
Oh ! tous les malheureux, tous ceux dont le dos brûle
Sous le soleil féroce, et qui vont, et qui vont,
Qui, dans ce travail-là, sentent crever leur front :
Chapeau bas, mes bourgeois, oh ! ceux-là sont les Hommes !
.....

L'année scolaire 1869-1870 le vit en rhétorique (1). Vous et Jean Bourguignon avez énuméré ses brillants succès en narration latine, discours français, vers latins, histoire, etc. (2). Les élèves *pensionnaires*, plus sensibles, je crois, que nous autres polissons d'*externes* à la gloire de l'établissement, avaient Rimbaud en grande estime. C'est qu'à la distribution des prix, les séminaristes, nos voisins, qui assistaient aux mêmes cours et qui étaient d'enragés bûcheurs, avaient pris l'habitude de tout ramasser, et nous, collégiens, on rentrait chez soi les mains dans ses poches. Ça nous était bien égal, certainement, vu que les récompenses distribuées consistaient en chefs-d'œuvre classiques, et la moindre pipe en écume eût beaucoup mieux fait affaire. Mais les parents — qui ne comprennent jamais rien aux choses les plus simples — avaient parfois la faiblesse de s'étonner, de demander : comment ? qui ? quoi ? pourquoi ?...

(1) Rimbaud était né le 24 octobre 1854.

(2) Poètes ardennais. Arthur Rimbaud. (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1896-97, t. IV).

— Ils sont donc plus malins que vous, les séminaristes ?

— Plus malins que nous ?... qui est-ce qui a dit ça ?

— Eh ! bien, le palmarès... et puis M. le Préfet qui les embrasse !... Vous n'arriverez donc jamais à vous faire embrasser par le Préfet ?...

Ces plaisanteries devenaient intolérables. Aussi quelle joie, quelle fierté, quelle réhabilitation éclatante, quand — enfin ! — le nom d'un collégien retentit deux, trois, quatre fois de suite, comme une fusillade, après les mots : premier prix... premier prix... premier prix... Ce coup de théâtre avait eu lieu dès que Rimbaud eut fini sa *seconde*. Il passait désormais pour un « type calé », un « chic type ».

Ce n'est pas, du reste, à cause de ses places en composition, mais parce que, en dehors de cela, il était un garçon très intelligent et très loyal, que Billuart et d'autres lui vouèrent une amitié solide, fidèle.

Mais revenons à notre histoire. L'année de rhétorique fut pour Rimbaud la plus laborieuse. Par une admirable rencontre, sa force de travail et sa hardiesse d'esprit se trouvaient, l'une dirigée, l'autre accompagnée par un professeur doué d'exceptionnels talents pédagogiques en même temps que d'une intelligence des plus originales. Georges Izambard se distinguait des autres maîtres de Rimbaud par ceci que les audaces, même les étrangetés intellectuelles de son élève ne l'inquiétaient guère et l'amusaient toujours. Pour l'avoir laissé réciter en classe « ... degueulare » au lieu de « ... debellare superbos », il fallait qu'il eût connu dès longtemps cette particularité morale de Rimbaud : la révolte contre l'orgueil se produisant sous forme de convulsif dégoût. Il ne prenait pas cela pour une fumisterie de potache, puisqu'il y reconnaissait l'expression naïve d'un sentiment fort, et il se contentait de paraître n'avoir pas entendu, cela va de soi, tout en riant sous cape.

Dès après ce mois de juillet 1870, marqué pour la rhétorique de Charleville par des victoires si glorieuses remportées au Concours académique, ce fut le bien connu patatras détruisant tout à coup l'espérance énoncée par M. Desdouests que Rimbaud entrerait à Normale avec le numéro un. Non seulement le terrible enfant ne voulait plus entendre parler de rien qui fût universitaire, mais il venait de jeter le gant à toute espèce de discipline et d'« ordre établi », s'était offert, pour commencer, « la paille

humide des cachots », comme Blanqui ou Raspail, et ce ne fut pas de sa faute s'il ne resta à Mazas que deux semaines, car il avait bravé la tyrannie et ses sbires avec assez d'éclat pour se faire expédier sur les pontons, si ces gens-là eussent eu un peu de cœur au ventre. Heureusement, ils n'en avaient pas, et le petit bonhomme fut renvoyé à sa maman.

Il dédaigna cette impertinence, mais plusieurs jeunes gens sérieux blâmèrent son initiative et déclarèrent qu'il prenait « un mauvais chemin ». J'avoue à ma honte que tel n'était pas mon avis. Pour moi il devenait un héros, et voilà tout.

Aussi jugez de ma joie, quand un après-midi d'octobre, il vint me trouver « chez nous », à Mézières. Ma mère, ignorant ses frasques et ne connaissant de lui que sa brillante réputation scolaire, le reçut avec empressement, jugeant que cet élève studieux pouvait être pour moi d'un bon exemple. Cependant les petits messieurs de l'âge que nous avons échangé difficilement, dans le sein des familles, des propos qui soient pour eux d'un intérêt bien intense : — Je vais le reconduire... — Oui, et ne sois pas trop longtemps... — Je le reconduisis pendant deux heures, c'est-à-dire que pour aller du côté de Charleville, nous remontâmes la rue de Saint-Julien, itinéraire à la Christophe Colomb — ajouterai-je pour les personnes qui ne connaissent pas la topographie du chef-lieu des Ardennes — et qui équivaut, en effet, à chercher les Indes en passant par les Antilles ; nous suivîmes le chemin-de-ronde qui longeait une caserne, puis le couvent des Dames de Sainte-Chrétienne, franchîmes la Meuse par le pont qui va au Faubourg-de-Pierre, — petite erreur de rien du tout, comme vous voyez, — revînmes par la place de la Gendarmerie, par la rue de l'Hôpital, par le même pont de tout à l'heure, par des rues dont j'ai oublié le nom, qui nous menèrent place de la Poste, puis place de la Préfecture ; nous nous assîmes sous les platanes, à droite du violon — dit « château d'eau » ; — nous trouvâmes ensuite le moyen d'être, sans savoir comment, rue des Etuves, puis place du Château, rue Bayard, et enfin Faubourg-d'Arches, où dans les molles tristesses du crépuscule naissant, la demoiselle du boucher, celle du ferblantier, celle de l'aubergiste, et une autre, jouaient au volant une partie à quatre, excitant l'admiration de *Fifi l'amoureux*, grand amateur de sports. Nous négligeâmes de ratiociner sur cet oubli complet des malheurs nationaux ; tout au plus fîmes-nous, à l'extrémité

du faubourg, une halte de quelques minutes pour contempler l'ancre du maréchal-ferrant, parce que c'était si drôle de voir l'énorme soufflet faisant pétiller un gros tas de braises, tandis que sur l'enclume le solennel tapage du marteau s'accompagnait de mille étincelles qui montaient, en files rayonnantes, jusqu'au plafond tout noir !...

Il n'avait fallu pas moins que ce bout de féerie, dont la vue ne coûtait rien, pour interrompre la captivante conversation déroulée sur tant de macadams raboteux ou de trottoirs aux largeurs inégales. Rimbaud m'avait conté ses aventures depuis la distribution des prix qui vit ses derniers triomphes et termina pour toujours son existence d'écolier bien sage. Nous avions—je le confesse avec une humilité qui ne va pas jusqu'au repentir — malicieusement revu les incidents de cette journée fameuse : le discours élégant de M. Lenel sur Virgile, celui de M. le Procureur impérial parlant avec attendrissement de notre auguste souverain qui n'était encore, pour lui et pour tout le monde, à cet ironique instant (1), que le vainqueur de Sarrebrück marchant sur Berlin, puis, par un splendide soleil, la dislocation papillotante de l'assemblée aux si belles toilettes parmi lesquelles étincelaient des couronnes de papier verni, l'arrêt soudain de ce monde joyeux qui se cassait le nez sur le mur de la maison Pouillard où l'on venait d'afficher, depuis quelques minutes, un papier blanc terrible, copie d'un télégramme officiel... défaite de Wissembourg !...

Il m'avait dit la vente des gros volumes dorés sur tranche et reliés en « peau de chagrin », fastueux trophées du Concours académique, la vingtaine de francs, ainsi procurée, payant son voyage à Paris, l'effarement des agents de police au nez desquels il cria tout de suite : « A bas la rousse !... », l'épithète de « morveux » qui blessa, comme de juste, son amour-propre, l'insistance qu'il mit à « repiquer au tas », les bons « flics » obligés, pour en finir, de lui mettre la main au collet, son interrogatoire, séjour à Mazas, etc.; — puis, aussitôt ramené à Charleville, son inaptitude à rester dans l'endroit qui le vit naître, les fugues nouvelles, cette fois à pied, une en Belgique, jusqu'à Charleroi, une vers Douai où il fut accueilli fraternellement par Izambard. Ce dernier et lui avaient fait quelque temps

(1) 5 août 1870.

du journalisme de combat. Mais Rimbaud, par la violence de ses opinions, par la truculence de ses propos, effaroucha le républicanisme fort tempéré des Flamands. Il en résulta que sa collaboration fut plutôt néfaste. Les deux amis s'étaient consolés en se lisant mutuellement leurs vers (1). Car il va sans dire que la vie errante venait de puissamment fomenter l'inspiration du gamin poète. Et j'avais entendu, ravi, extasié, tandis que nous trottions par ce vieux et tout renfrogné Mézières, *Ma bohème, Au cabaret vert, La maline...*

— Mais que feras-tu maintenant ? — lui dis-je, au moment de le quitter à l'entrée du dernier pont-levis.

— Je ne sais... j'attends, pour repartir, un moment favorable... Maintenant, c'est difficile... c'est impossible... cette maudite guerre étant partout... Paris bloqué...

— Alors, viens me voir.

— A demain !

Il n'y avait rien de mieux à faire pour l'heureuse jeunesse qui vit ces temps calamiteux que de se promener en babillant. Douce époque ! Nos professeurs, portant le képi noir décoré de passe-poil rouge, s'amusaient à monter la garde et abandonnaient totalement leurs classes. La moitié des élèves, originaires de campagnes très occupées à faire la soupe des Prussiens, ne pouvaient rentrer au collège, et cet établissement — où le nouveau concierge, celui qui remplaça « Chocol », se faisait du lard — délicieusement restait clos à nos yeux enchantés.

Rimbaud vint donc le lendemain et les jours suivants. Dès qu'il avait tourné le bec-de-cane et refermé la porte vitrée de notre petite boutique où se vendait un peu de tout : sucre d'orge, cassonade, billes et menus jouets, fil, aiguilles, chaussures, cache-nez, gilets de flanelle... — exactement à ce coin de la rue du Pont-de-Pierre et de la Grande Rue qui est du côté de l'église, — il me trouvait prêt à sortir, car les enfants ne sont bien que dehors, et ma mère, indulgente, comprenait qu'à seize ans l'on a besoin de se dégourdir quotidiennement les jambes. On s'en allait. La saison étant encore clémente, on se dirigeait vers Saint-Julien, ce Bois-de-Boulogne de Mézières, d'autant plus

(1) La pièce de Rimbaud, qui commence ainsi :

« On n'est pas sérieux quand on a dix-sept ans... »

a été inspirée par des vers d'Izambard sur le même sujet.

commode qu'à deux pas, et que, pour les causeries, l'on trouvait tout de suite une suffisante solitude. Aussitôt après le pont jeté sur le fossé profond, là, comme un abîme, on entrait sous une sorte de tunnel percé dans un ouvrage de fortification assez bizarre, en forme à peu près de cœur et qui s'appelait *l'As-de-pique* — œuvre de quelque ingénieur un peu fou, je pense. — Après quoi, nouveau pont donnant sur un fossé moindre, mais large aussi ; puis des chemins-de-ronde, des talus, banquettes, plongées et autres fantaisies de polytechniciens dégotteurs de Vauban. Quand traversées toutes ces complications amusantes, on était sur le glacis, on avait à sa droite un bosquet singulier dissimulant je ne sais quel noir tumulus nommé « *la Glacière* », devant soi un endroit plat et vide qui était donc, cher ami, pour vous entretenir en gaieté, comme je le dois, la place de la guillotine... mon Dieu, oui !... Rassurés, dès lors, on obliquait un peu à gauche, on descendait par un chemin — encaissé un peu, très peu. — Ce chemin tournant avec douceur, accompagné d'ormes légers, se trouvait avoir tout à coup, à sa droite (1), un groupe de maisonnettes auxquelles vous ne pourriez cependant appliquer la strophe du « poète inconnu » des *Cimetières* :

.....
Et c'est à peine si,
Comme des brebis étonnées,
Loin du troupeau fumant des douces cheminées,
Loin du clocher, ce pâtre amoureux d'horizons,
Quelques maisons
Abandonnées,
Toutes fanées
Par les saisons
.....

Car si anciennes qu'elles fussent — et si mélancoliquement jolies, — ces humbles demeures n'étaient pas vides et abritaient de bonnes dames qui vendaient du lait. Puis le chemin formait deux angles droits successifs et l'on se trouvait à l'entrée du petit parc appelé « *Bois d'Amour* ». Il commençait par une allée sablée, entre des murs, d'un côté, et, d'autre part, une haie d'aubépine haute et bien fournie où s'encastraient les énormes

(1) Je vous demande pardon de tous ces « droite... gauche », mais j'éprouve une satisfaction bien grande à reconstituer aussi précisément que je puis la disposition des lieux où s'ébattit mon enfance, et je voudrais que ce récit, à l'intention pour ainsi dire exclusive de mes bien aimés compatriotes, leur apportât quelque une des sensations mystérieusement douces et charmantes que me donne encore parfois l'évocation des temps disparus.

troncs de vieux, magnifiques tilleuls. Le « grand jardin », vestige potager d'une demeure seigneuriale disparue au siècle précédent, était le premier des jardins clos de murs. Une porte assez grande, protégée par une grille de fer forgé aux barreaux terminés en flammes, indiquait la supériorité de son origine sur la « race » de ceux qui le suivaient (sept ou huit), avec des portes étroites, basses, quelques-unes cintrées, toutes ayant l'air de branlantes, clignotantes petites vieilles.

L'avantage pour nous de ces portes de jardins, c'est qu'elles avaient pour palier une ou deux marches fort commodes pour s'y asseoir, le dos contre l'huis vermoulu, et allumer quelque cigarette amoureusement façonnée, tout en guettant qui venait le long de l'avenue aux beaux tilleuls. Vous savez en effet ce qu'il arrive aux jeunes gens sans méfiance : un bon monsieur, une brave dame qui vous connaissent : « Ah ! ah ! (hypocritement) Bonjour mon ami ! » Et puis ils vont dire aux parents : « J'ai vu votre garçon qui fumait comme un Suisse... » Là ! je vous demande un peu si ça les regarde !... Et ce sont des histoires à la maison. Sans compter que M. Desdouests, notre excellent principal, était grand promeneur, et qu'on le rencontrait partout, et que cet homme, fumeur lui-même, avait la singularité de vouloir interdire — mais absolument ! — cet innocent plaisir aux élèves du collège. Or les armées les plus glorieuses peuvent subir des défaites, les sociétés peuvent changer de forme et de principe ; les gamins auront toujours le goût obstiné des satisfactions défendues.

Rimbaud et moi, du reste, n'en abusions guère, n'ayant pas beaucoup de sous, et les buralistes, bien que la France n'eût pas, à cette époque, déboursé d'un coup cinq milliards, ne donnant tout de même, pour dix centimes, que dix grammes de tabac... et encore !... On économisait par force... Quand nous avions suivi de l'œil, voluptueusement, aussi longtemps que nous pouvions, les volutes légères et parfumées, Rimbaud, qui avait vu, la veille, quelque professeur ami d'Izambard, tirait de la poche de son veston un Champfleury, un Flaubert, ou bien la traduction de ce chef-d'œuvre de Dickens : *Les Temps difficiles*. C'était la littérature d'observation, que je n'avais connue d'abord que par Le Sage et Balzac, et dont il suivait le développement avec ferveur, qu'il aimait pour son réalisme hardiment honnête. — Non pessimisme, affirmait-il, car les pessimistes sont de petits

méchants, faibles d'esprit. La réalité cherchée, c'est le véritable optimisme. C'est un genre sain, et saint... Bien voir et voir tout, de près, décrire avec une précision sans peur la vie sociale moderne, les déformations qu'elle fait subir à la créature humaine, les vices, les maux qu'elle impose... Bien connaître les préjugés, les ridicules, les erreurs, enfin *le mal*, pour en hâter la destruction... Et ce qui sortira de cette âpre étude, n'est-ce pas la foi, n'est-ce pas l'espérance et la charité !...

Huit ou dix ans avant de lire Zola ça me cassait un peu, des théories pareilles. Je comprenais ! Mon Dieu ! disons, si vous voulez, que je me sentais forcé de commencer à comprendre. Supposez un accouchement par les fers... En tout cas, Rimbaud avait traduit ses sentiments et ses sensations à lui — d'accord avec ce que je viens de dire autant qu'il pouvait être tout à fait d'accord avec quelque chose ou quelqu'un ou lui-même — en de la poésie singulière dont l'énergie me causait une ivresse étonnée ; il me lisait : *A la Musique, Le Bahut, Le Mal, Le Dormeur du Val, Les Effarés...*

On se levait, un peu fiévreux, on marchait, on allait jusqu'à la fin du parc, lequel s'élargissait après les jardins et s'emplissait d'arbres centenaires. Nous restions alors à contempler le soleil qui se couchait dans des nuages d'or et de pourpre, là-bas, au bout de la prairie voisine. Rimbaud revenait à ses rêves d'art :

— Je n'en suis encore qu'à entrevoir le but et le système : des sensations nouvelles, des sentiments plus forts à communiquer par la magie du verbe. Je perçois, j'éprouve ; je ne formule pas comme je veux... Si les termes de la langue nationale sont insuffisants, j'ai les langues anciennes, les langues étrangères modernes ; mais quand la science est venue, la jeunesse est partie, les vibrantes sensibilités s'endorment... Les réveiller... Des excitants, les parfums terribles aspirés par la sibylle... Oracles, poètes... Ah ! c'est toujours la même chose, la loi éternelle...

(*A suivre*).

Ernest DELAHAYE.



LES PRISONNIERS DU MONT-DIEU PENDANT LA RÉVOLUTION

(SUITE).

341. — LAVAUX (FRANÇOIS-STANISLAS BERTRAND DE), ancien officier de la légion de Lauzun, mort à Mouzon le 12 décembre 1806, âgé de 79 ans. Dénoncé par Germain Decloux dit frère Terrible, il fut mis en arrestation par le Comité de surveillance de Mouzon sur l'ordre de Levasseur à qui Vassant l'avait signalé, Le 1^{er} thermidor an II, Lavaux était accusé de s'être compromis lors de l'arrivée des Autrichiens à Mouzon ; la chute des terroristes le sauva, car il avait été traduit au tribunal révolutionnaire.

342. — LEBLANC (JEAN-PHILIPPE), curé de Rubigny depuis 1764, né le 20 mai 1728, mort à Rubigny le 23 vendémiaire an XI. Détenu au Mont-Dieu du 7 thermidor an II au 6 pluviôse an III.

343. — LEBRUN (PIERRE), curé de Brienne où il est mort le 17 décembre 1803, était né à Aumetz (Moselle), le 15 mai 1744, fut détenu au Mont-Dieu en messidor an II.

344. — LECLERC (JEAN-ANDRÉ), maître ès arts, curé constitutionnel de Gespunsart et maire de cette commune en janvier 1793, né à Monthois le 29 novembre 1756. Emprisonné au Mont-Dieu en nivôse an II pour ne pas avoir remis ses lettres de prêtrise et renoncé au culte pour avoir réuni des catholiques à l'église, pour être soupçonné de royalisme en annonçant la fête des ci-devant rois (Epiphanie). Le 7 ventôse an III, le Comité révolutionnaire de Charleville demanda la liberté de Leclerc en vertu de la loi du 3 ventôse qui permettait l'exercice du culte. Curé du Thour après le Concordat, il est mort dans ce village le 13 mars 1825 [occupait la cellule n° 25].

345. — LECOUFFLET (MAGDELAINE), épouse Ledoux, à Carignan.

346. — LECOUCPEUR (MARIE), sœur grise de Rehel, née à Courbepine le 3 avril 1729. Incarcérée au Mont-Dieu pour refus de serment.

347. — LECOURT (PIERRE-NICOLAS), curé de Machéroménil en 1792, né à Reims le 26 juin 1763. Arrêté le 21 messidor an II

et conduit au Mont-Dieu comme neveu et frère d'émigré et parce qu'il enseignait aux enfants une morale qui n'était pas républicaine, mort curé de Montcy-Notre-Dame le 2 août 1817.

348. — LECUY (JEANNE), veuve Pierre Doffagne. Détenue au Mont-Dieu du 16 frimaire au 15 nivôse, morte à Carignan, le 9 germinal an XII, âgée de 66 ans [occupait la cellule n° 43].

349. — LEDOUX (LUCIEN), receveur des gabelles à Montfort-l'Amaury. Mis en arrestation avec sa famille par le Comité de surveillance de Carignan. Le Comité révolutionnaire de Sedan ratifia cette arrestation le 1^{er} frimaire an II et prescrivit de conduire toute la famille Ledoux au Mont-Dieu. Il occupait la cellule n° 29.

350. — LEDOUX (LOUIS), fils.

351. — LEDOUX, fille du précédent.

352. — LEDUR (NICOLAS), chanoine de Braux du 18 décembre 1765. Emprisonné dans la maison de réclusion des sexagénaires.

353. — LEFEBVRE (FRANÇOIS-BARTHELEMY), ci-devant notaire royal à Vouziers, né à Stenay en 1755. Administrateur du district de Vouziers ; destitué pour incivisme et improbité et pour ces causes envoyé au Mont-Dieu. Sorti le 14 nivôse pour aller déposer à Mézières, n'a pas reparu au Mont-Dieu. Le 26 germinal an VI les administrateurs du département des Ardennes constatèrent que ce notaire réunissait la moralité et un républicanisme prononcé et qu'il avait tous les talents requis pour un bon notaire, mort à Vouziers le 27 mars 1815 [occupait la cellule n° 53].

LEFEBVRE (JEAN) (1).

354. — LEFORT (PIERRE-FRANÇOIS), tailleur à Mouzon où il est né et mort le 29 ventôse an VII, âgé de 75 ans. Arrêté et conduit au Mont-Dieu le 22 frimaire avec sa femme et sa fille, à cause de l'émigration de Pierre Lefort, son fils, vicaire et ancien professeur au collège de Mouzon [occupait la cellule n° 50].

LEFORT (MARIE GOBRON épouse). (Voy. GOBRON.)

355. — LEFORT (JEANNE), de Mouzon, fille des précédents.

(1) Jean Lefebvre, dit la Douceur, lamier à Sedan, rue de la Liberté, ci-devant rue Saint-Michel, maison Chayaux, n° 342, né à Chollet, mort à Sedan le 6 juillet 1819, âgé de 68 ans. Le 8 floréal il fut arrêté. Les scellés furent apposés chez lui et chez dix-sept autres Sedanais suspects.

356. — **LEGRAND (JEANNE-MARIE)**, femme Mouroux, de Mouzon. Emprisonnée au Mont-Dieu parce que son mari s'en était évadé.

357. — **LEGROS (MARIE-CHARLOTTE)**, née à Pauvres où elle est morte le 21 avril 1835, âgée de 57 ans, était fille de Charles et de Marie-Anne Varlet.

358. — **LEGROS (CHARLES)**, de Pauvres. La famille Legros occupait la cellule n° 27.

359. — **LEJEUNE (MARIE)**, âgée de 24 ans, originaire de Bouillon [occupait la cellule n° 45].

360. — **LEJEUNE (HUBERT)**, curé assermenté de Villy, né en pays étranger. Emprisonné au Mont-Dieu en messidor an II sur les conseils de Vassant.

361. — **LEMAIRE (JOSEPH)**, d'Ucimont, près Bouillon. Incarcéré le 29 prairial pour avoir dit qu'il se f... de la république.

362. — **LEMARIÉ (JEAN-AUGUSTIN)**, né à Sedan le 24 avril 1745, mort au même lieu le 9 avril 1810. Nommé procureur à Sedan le 5 mars 1769, plus tard officier de la maîtrise des eaux et forêts, il devint commissaire national près le tribunal de Sedan. En brumaire an II, un de ses premiers soucis fut de dénoncer Niclot et Servais, gardes des bois du prince de Condé ; ceux-ci furent arrêtés comme suspects. Lemarié se trouva peu après impliqué dans l'affaire des clubs de Sedan ; le Comité révolutionnaire le fit arrêter et conduire au Mont-Dieu. Le 14 nivôse, l'administration demanda son remplacement dans ses fonctions près le tribunal. Il fut plus tard inspecteur des forêts à Mouzon [occupait la cellule n° 11].

363. — **LEMOINE (JEAN-BRICE)**, né à Reims vers 1740, il était maître de pension à Monthermé lorsqu'on l'appela à Sedan en avril 1791 pour occuper la chaire de seconde au collège, Charlotteau n'ayant pas accepté. Il devint maire de Sedan et Collot, vicaire épiscopal, le suppléa dans sa chaire du collège. La modération de Lemoine ne tarda pas à le compromettre aux yeux des terroristes sedanais, il fut arrêté et conduit au Mont-Dieu ; les scellés furent apposés chez lui au collège le 2^e jour de la seconde décade du 2^e mois de l'an II. Pendant son emprisonnement qui dura près de six mois, sa famille, dont il était le soutien, était totalement sans ressources. En 1806 il était bibliothécaire à Charleville [occupait la cellule n° 21].

364. — LENIER ou LESNIER (ANTOINE), vigneron à Ballay où il est mort le 20 août 1817, âgé de 84 ans. Emprisonné le 29 vendémiaire pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires. Le Comité révolutionnaire de Vouziers le fit mettre en liberté le 13 fructidor an II.

365. — LENOBLE, détenu à la prison de Mézières. Le Comité de surveillance prescrivit de le conduire au Mont-Dieu avec plusieurs co-détenus.

LEONET, femme. (Voy. GAIGNIÈRE.)

366. — LEONET (MARIE-CATHERINE), née à Vouziers le 23 septembre 1758, mariée à Vouziers le 24 ventôse an III à Vincent Levasseur, lieutenant de dragons, devenu plus tard maire de Vouziers et qualifié chevalier de l'Empire. Elle fut incarcérée avec sa mère comme suspecte à cause de l'émigration prétendue de Louis Gagnière, son oncle [occupait la cellule n° 28].

367. — LEPOIVRE (JOSEPH), curé de Seraincourt, accusé de fanatisme. Traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, il y resta en détention du 7 thermidor an II au 7 pluviôse an III ; la chute des terroristes le sauva.

368. — LEPOIVRE (CHARLES-LOUIS-JOSEPH), prémontré, né à Donchery (1) le 5 septembre 1745, curé depuis 1784 à la Hardoy où il est mort le 15 mars 1808. Levasseur ordonna le 28 prairial an II de le conduire au Mont-Dieu avec plusieurs autres prêtres. Il était accusé d'empêcher les enfants de fréquenter les écoles et d'enseigner que les enfants qui mouraient sans baptêmes n'étaient pas sauvés.

369. — LEQUIN (ANTOINE), né le 28 avril 1733 à Rethel. Curé de Coucy depuis 1771 où il est mort le 12 pluviôse an VIII. Il fut arrêté le 29 prairial an II et conduit au Mont-Dieu le 11 messidor avec plusieurs autres prêtres détenus à Rethel.

370. — LERICHE, conduit le 16 frimaire devant le tribunal criminel de Mézières.

371. — LEROUX (LOUISE), née à Mézières, veuve de Pierre D'Esse, de Carignan, morte à Carignan le 2 février 1806, âgée de 73 ans. Elle fut incarcérée le 7 frimaire avec toute la famille

(1) Il était fils de Philbert Lepoiv (*sic*), capitaine de dragons, puis lieutenant-colonel, mort à Donchery le 23 juillet 1764.

d'Esse et taxée à mille livres de contribution pénitentiaire [occupait la cellule n° 13].

LEROUX (VINCENT-F. LAPOTONNIÈRE) (VOY. LAPOTONNIÈRE).

LEROY veuve. (VOY. BAUDELLOT.)

372. — LEROY (NICOLAS-FRANÇOIS), curé de Cernion depuis 1781, né à Château-Porcien vers 1714. Arrêté pour refus de serment [occupait la cellule n° 53].

373. — LEROY (CLAUDE), curé de Corny, rétracta son serment constitutionnel le 7 septembre 1792 et fut envoyé en réclusion à Mézières, mais préféra émigrer et mourut en Allemagne le 3 juin 1795, âgé de plus de 80 ans.

374. — LEROY-GILMAIRE (NICOLAS), né à Glaire le 23 novembre 1746, mort à Sedan le 9 décembre 1813. Commis à la manufacture Rousseau, de Givonne, membre fondateur du club de la Vendée. Incarcéré le 6 frimaire an II ; le 24 thermidor, sa fille Marie demanda à connaître les motifs d'arrestation de son père, conformément à la loi du 18 thermidor. Le district auquel elle s'adressa la renvoya au Comité de surveillance ; celui-ci, ignorant les motifs d'une arrestation à laquelle il n'avait pas participé, la renvoya à l'agent national ; celui-ci, pour toute réponse, transmit au Comité de sûreté générale des lettres saisies sur Leroy pendant sa détention. Dans ces lettres, Leroy se concertait avec des co-détenus qui correspondaient au dehors à l'insu du commissaire Marque [occupait la cellule n° 43].

375. — LESCOUSSIER (CHARLOTTE-MARIE-URSULE MOYEN DE), née à Reims, morte à Stenay en 1827, âgée de 69 ans. Elle avait épousé à Autruche, le 12 janvier 1779, Armand-Louis-Edmond de Roucy (de Cheveuges). Incarcérée parce que son mari était sur la liste des émigrés [occupait la cellule n° 45] (1).

376. — LESCUYER (JEAN-AUGUSTIN), tanneur et maire sortant de Mézières, né à Beauvais, mort au Pont-de-Pierre à Mézières le 26 pluviôse an VI, âgé de 58 ans. Incarcéré le 22 brumaire an II [occupait la cellule n° 40].

377. — LESENNE (JEAN-BAPTISTE-ADRIEN), ancien commis des fermes du roi, né à Doullens, marchand épicier à Mouzon où il est mort le 24 décembre 1820. Fut nommé officier municipal à

(1) Jean-Marie Moyen de l'Escamoussier, son frère, né à Reims en 1756, ancien officier habitant Saint-Juvin, fut arrêté le 7 vendémiaire an III et conduit à Mézières, libéré le 27 brumaire an III.

Mouzon ; destitué, puis rétabli ; le 16 ventôse an II il fut détenu au Mont-Dieu, et le 29 prairial il sollicita sa mise en liberté pour vaquer à ses récoltes [occupait la cellule n° 23].

378. — LESEUR (MARIE-ANNE-NICOLE), née à Mézières en 1731, épouse de Ch.-F. Paul d'Herville. Incarcérée le 1^{er} brumaire an II parce que son mari aurait été destitué et elle prévenue d'émigration pour être allée quelques jours à Dinant en octobre 1792. Le 15 floréal an II, les habitants de Saint-Marceau députèrent quatre de leurs concitoyens pour réclamer M^{me} Paul d'Herville et la ramener parmi eux, mais Levasseur n'accueillit pas leur demande ; elle fut libérée seulement après le 25 frimaire an III [occupait la cellule n° 18].

379. — LHOSTE (ANSELME), négociant tanneur à Charleville où il est né le 19 septembre 1735, fut député suppléant de Cochelet à la Constituante, mais ne siégea pas. Incarcéré le 6 frimaire an II pour son attachement à la religion catholique [occupait la cellule n° 26].

LHOSTE, femme. (Voy. DEMANDRE)

380. — LIGIÉ (ALEXISSE-JEANNE), religieuse novice de l'Enfant-Jésus de Reims, née à Château-Porcien [occupait la cellule n° 55].

LION veuve. (Voy. CRÉTOT.)

381. — LILLEBONNE (MARIE-SCHOLASTIQUE FRANSQUIN DE), née à Ballay le 17 mai 1752, morte au même lieu le 12 août 1835, mariée à Charles-Joseph-Henri Dessaulx. Incarcérée le 17 octobre 1792 à cause de la ci-devant noblesse de son mari et comme sœur d'émigrés (1) [occupait la cellule n° 27].

382. — LILLEBONNE (MARIE-CATHERINE FRANSQUIN DE), sœur de la précédente, née à Ballay le 29 août 1750, morte au même lieu le 2 frimaire an VI, épouse de Joseph-Louis Dessaulx. Incarcérée le 5 frimaire an II, avec six de ses enfants, comme soupçonnée d'avoir deux frères émigrés et un enfant soupçonné d'émigration [occupait la cellule n° 33].

383. — LILLEBONNE (2) (ALEXANDRE-MARIE FRANSQUIN DE), marchand à Vouziers, né à Ballay le 19 mai 1756, marié à Vouziers le 19 janvier 1787 à Agnès Guyot (voy. ce nom). Il fut incarcéré

(1) LILLEBONNE (PIERRE FRANSQUIN DE), né à Ballay le 18 octobre 1755, mort à Châlons-sur-Marne le 26 mars 1832, lieutenant-colonel en retraite, émigra. Son frère qui était prêtre, émigra aussi et mourut vicaire général en Bretagne.

(2) Il a signé *Lilbonne* et sa femme a signé *Guiot*.

le 29 vendémiaire à cause de sa noblesse et taxé à une contribution de mille livres pour l'entretien des détenus indigents [occupait la cellule n° 16].

384. — LISSOIR (REMACLE), ex-abbé de La Val-Dieu, né à Bouillon le 12 février 1730, mort à Paris le 13 mai 1806, emprisonné au Mont-Dieu, il en sortit en 1795. (Voy. *Biographie ardennaise*, par Boulliot, 2^e vol., page 107).

385. — LOBBET (JEAN-BAPTISTE), ex-dominicain de Revin, ex-curé constitutionnel de Pouru-sur-Chiers, né le 30 mai 1734, mort à Rimogne le 26 ventôse an VIII. Fut emprisonné au Mont-Dieu sur dénonciation de Vassant qui l'accusait de fanatisme.

386. — LOISON (MARIE-ANNE), née à Donchery le 18 mai 1737, fille d'un chapelier, rentière à Sedan, incarcérée le 19 brumaire an II sur l'accusation de fanatisme, morte à Sedan le 5 janvier complémentaire an IX.

387. — LOISON (MARIE-JEANNE), née à Donchery, veuve de Pierre-André Titeux qu'elle avait épousé à Donchery le 29 mai 1747, arrêtée le 17 brumaire pour les mêmes motifs que sa sœur la précédente ; les sœurs Loison occupaient la cellule n° 11.

388. — LOISON (CHARLES), lisseur, ancien maire de Saint-Menges où il est mort le 20 décembre 1808, âgé de 86 ans. Arrêté et détenu en fructidor an II pour avoir pressé la décision de l'Assemblée nationale sur une demande de la commune de Saint-Menges [occupait la cellule n° 36].

389. — LOLOT (JOSEPH), brasseur à Charleville où il est mort le 31 juillet 1811, âgé de 77 ans.

390. — LOLOT (FRANÇOISE HENRION épouse), enfermée au Mont-Dieu avec son mari.

391. — LUDET (JOSEPH), domestique chez la citoyenne de Dale, à Primat ; incarcéré le 18 vendémiaire an II [occupait la cellule n° 10].

392. — MABILLON (ETIENNE), curé de Chagny et Marquigny depuis 1780, né à Beaumont-en-Argonne le 5 mars 1732, mort à Tourteron le 11 pluviôse an X. Interné au Mont-Dieu après le 17 floréal an II.

393. — MACHINET (JEANNE-FRANÇOISE-BERTHE), épouse Gervaise, de Deville, âgée de 42 ans. (Voy. GERVAISE.) Détendue depuis le 10 frimaire comme accusée d'avoir dit qu'elle se f... de

la Décade et que tous ceux qui venaient chercher de la marchandise au maximum étaient des voleurs ; elle protesta contre cette accusation [occupait la cellule n° 44].

394. — MAGIN ou MAUGIN (MARIE-MADELAINE), religieuse de Marat-sur-Aisne (Château-Porcien), sœur de l'hôpital de Bethel ; fut détenue au Mont-Dieu comme suspecte pour refus de serment. Le 14 nivôse an III elle sollicita en vain sa mise en liberté, le 14 germinal an III elle fut transférée à Sedan [cellule n° 55].

MAHIEU, commissaire des guerres à Sedan. (Voy. MAYEUX.)

MAILFAIT épouse. (Voy. RONDEAU.)

395. — MAILFAIT (ADELAÏDE-MARIE-THERÈSE), fille de Victor Mailfait, notaire à Saint-Jean-aux-Bois, émigré avec son fils, ancien curé de Saulces-Champenoises.

396. — MAILFAIT (MARIE-ANGÉLIQUE-AÏMÉE), sœur de la précédente, morte à Fleignes-les-Oliviers le 2 janvier 1847, âgée de 74 ans, veuve de Pierre Chartier. Les deux sœurs Mailfait furent emprisonnées au Mont-Dieu le 24 frimaire pour iucivisme, émigration de leur père et de leur frère [occupaient la cellule n° 14].

397. — MAILLARD (PIERRE), cultivateur, marchand de bestiaux au Chesne où il est mort le 9 février 1808, âgé de 67 ans. Né à Saulces-aux-Bois, il fut mis en arrestation le 9 nivôse an II, par le Comité de surveillance du Chesne pour avoir mis ses bestiaux pendant la nuit dans les empouilles des particuliers, et avoir occasionné par là des dégâts de plus de 1,500 livres, ce qui le fit conduire dans les prisons de Mézières pour être jugé. Après son jugement il fut interné au Mont-Dieu d'où il sortit le 7 thermidor an II par ordre de Levasseur. Taxé à 300 liv. [occupait la cellule 25].

398. — MAITREHUT femme, de Charleville, fut arrêtée et conduite au Mont-Dieu pour avoir présenté un passeport irrégulier. Remise en liberté le 27 thermidor, sur le rapport de Vassant, attendu qu'elle était réclamée par la municipalité patriote de Charleville.

399. — MALHERBE (JEAN), horloger à Charleville, sous les Allées, où il est mort le 4 juin 1810, âgé de 78 ans. Incarcéré au Mont-Dieu comme suspect [occupait la cellule n° 22].

400. — MANCEAUX, garde de bois à Charleville. Détenu au Mont-Dieu comme suspect, Ch. Delacroix le fit mettre en liberté le 9 fructidor an II [occupait la cellule n° 15].

401. — MANGIN père (ALEXIS), de Rethel. Incarcéré le 18 brumaire et de nouveau le 17 frimaire [occupait la cellule n° 15].

402. — MANGIN (JEAN-NICOLAS), maire de Mouzon, ancien député, né à Varennes le 16 janvier 1744, mort à Mouzon le 21 novembre 1809. Fut détenu au Mont-Dieu comme suspect ; le 21 thermidor an II il fit demander les motifs de son arrestation afin de se justifier et de solliciter sa mise en liberté. Le 22 thermidor an VII ? il fut révoqué de ses fonctions de municipal pour incivisme, empêchant la célébration des fêtes républicaines [occupait la cellule n° 45].

403. — MARCHAL (LOUIS), prémontré, curé constitutionnel de Thilay, né le 19 juin 1756. Le Comité de surveillance de Thilay le dénonça le 16 brumaire an II, ce qui lui valut d'être envoyé au Mont-Dieu. Se retira à Joigny [occupait la cellule n° 19].

404. — MARCHAND (JEAN-BAPTISTE OU JEAN-PIERRE), dit Frère Maximilien, frère (1) à Rethel, sa ville natale, né le 16 mars 1755. Envoyé au Mont-Dieu pour refus de serment le 6 brumaire, mis en liberté le 4 frimaire an III, fut ensuite écroué à Brest. Il était entré en noviciat de Saint-Yon en 1783 et avait fait profession à Melun en 1785.

405. — MARCHOT (REMI-THOMAS), ancien dominicain, prêtre confesseur et prédicateur à Revin, sa ville natale, ancien curé de Gué-d'Hossus, vicaire épiscopal de Sedan le 7 décembre 1791. Né le 17 octobre 1765, fils d'un notaire (2), fut envoyé au Mont-Dieu le 7 frimaire avec ses confrères en vicariat. Le 2^e jour complémentaire an II il sollicita sa mise en liberté ; en germinal an III il se retira à Givet avec une pension de 800 livres. En l'an IV il résidait à Mouzon, devint commissaire de police à Sedan où il mourut célibataire, le 2 janvier 1814 [occupait la cellule n° 3].

406. — MARÉCHAL (ANTOINE), domestique à Ballay, âgé de 31 ans, arrêté parce qu'il fut deux ans au service du curé Lillebonne, émigré, puis à celui de Louis Dessaulx [occupait la cellule n° 33].

(1) Un Frère de Reims, Patroche, âgé de 80 ans, originaire de Saint-Laurent, près Mézières, fut poursuivi à Reims par les révolutionnaires pour refus de serment.

(2) Pierre-Joseph Marchot, notaire à Revin, institué le 23 ventôse an III ; sa moralité et son civisme étaient dignes d'éloges.

407. — **MARÉCHAL** (**ERASME-HUBERT**), récollet de Montargis, né vers 1732, curé constitutionnel de Nohan. Envoyé au Mont-Dieu le 4 frimaire an II comme suspect parce qu'il n'avait pas rapporté de certificat de résidence de la commune d'Agimont où il resta malade un mois ; le 3 frimaire an III il se retira à Givet [occupait la cellule n° 53].

408. — **MARÉCHAL** (**ELISABETH**), épouse le 23 octobre 1782 de Nicolas Tilmant, ancien receveur des droits du roi. Née à Sedan le 15 décembre 1755, morte au même lieu le 12 ventôse an X. Elle fut détenue au Mont-Dieu deux fois à cause de l'émigration de son mari au service de Petit de Moranville.

409. — **MARSANGE** (**MARIE**), carmélite de Troyes, née vers 1739. Arrêtée à St-Menges le 22 nivôse, elle fut conduite au Mont-Dieu où elle tomba malade, en sortit le 24 germinal an III [occupait la cellule n° 12].

410. — **MARTIN** (**ANTOINE**), cordonnier de Signy-le-Petit, né vers 1761. Arrêté le 20 juillet 1793 sous le soupçon de correspondance avec des émigrés à cause de détention de deux assignats faux. Il fut absous par le tribunal criminel de Mézières qui l'envoya au Mont-Dieu le 22 frimaire [occupait la cellule n° 22].

411. — **MARTIN** (**ELISABETH**), épouse Jean Bonneville, marchande à Carignan où elle est morte le 21 thermidor an V, âgée de 39 ans [occupait la cellule n° 13].

412. — **MARTINET**, mendiant, arrêté comme suspect et envoyé au Mont-Dieu le 1^{er} messidor an II par le Comité de Mézières.

413. — **MARY** (**MARIE-ANNE**), servante de Lebeau, curé de Lametz, née à Chuffilly. Elle fut accusée avec son maître de contre-révolution et arrêtée pour ce fait. Détenue d'abord à Mézières, elle fut transférée au Mont-Dieu le 7 prairial an II ; elle partit à Paris le 28 prairial an II pour être traduite au tribunal révolutionnaire. Lebeau s'était soustrait aux poursuites par la fuite [occupait la cellule n° 32].

414. — **MARY** (**NICOLE-CLAUDINE-FRANÇOISE**), de Mézières.

415. — **MARY** (**FRANÇOIS**), ouvrier, Grande Rue, à Bally où il est mort le 29 mai 1814, âgé de 65 ans. Arrêté comme suspect avec Antoine Leignier, il fut envoyé au Mont-Dieu pour s'être répandu en propos contre-révolutionnaires. Fut rendu à la liberté le 14 fructidor an II en vertu du décret du 21 messidor [occupait la cellule n° 33].

416. — **MATHA (PIERRE)**, ancien capitaine au régiment de Bouillon à Charleville, détenu au Mont-Dieu comme suspect depuis le 1^{er} octobre, mis en liberté le 4 germinal an III [occupait la cellule n° 17].

417. — **MAUBEUGE (JEAN DE)**, mort à Rethel le 3 germinal an XIII, âgé de 75 ans. Arrêté comme suspect et incarcéré le 24 brumaire [occupait la cellule n° 33].

418. — **MAUBEUGE (HENRIETTE-CHARLOTTE DE)**, fille du précédent, née le 3 octobre 1761, morte à Rethel le 11 janvier 1844, veuve du capitaine de cavalerie Pierre du Sillet, né à Brioules-sur-Bar en 1739 [occupait la cellule n° 33].

419. — **MAUCOMBLE (PIERRE-JEAN-BAPTISTE)**, ancien seigneur d'Artaise, ancien commissaire aux saisies réelles, rue de l'Égalité, à Sedan, où il est né le 25 juillet 1730. Incarcéré le 25 brumaire comme ennemi de la République et oncle d'émigré, condamné à une contribution de 3,000 livres [occupait la cellule n° 29].

420. — **MAURICE (JEAN) ou MORRIS (JAMES)**, irlandais, domestique de Lesse, commandant de Libreville, âgé de 30 ans. Arrêté depuis trois mois comme étranger [occupait la cellule n° 25].

421. — **MAUVY (JEAN-BAPTISTE-REMY)**, brasseur à Vouziers, né à Torcy le 13 janvier 1763, fils de Mauvy-Warin, boulanger. Détenu au Mont-Dieu comme suspect depuis le 9 vendémiaire par ordre du Comité de surveillance de Vouziers. Le 5 thermidor an II il écrivit à Levasseur pour demander les motifs de sa détention qui durait depuis huit mois. Sorti le 14 nivôse, réincarcéré le 23. Sa brasserie fut transformée en atelier de salpêtre pendant sa détention [occupait la cellule n° 11].

MAUVY, femme. (Voy. **PONSIN.**)

422. — **MAXANT ou MAXAUX (PIERRE)**, garde champêtre à Leffincourt, né en 1739. Incarcéré le 9 pluviôse comme suspect tandis qu'il était bon patriote [occupait la cellule n° 4].

423. — **MAYEUX (CÉSAR-ANTOINE-MARIE-NICOLAS)**, commissaire des guerres à Sedan, rue de l'Égalité, maison Poncelet (auberge Dumel). Destitué de ses fonctions et par ce fait suspect, arrêté en conséquence le 13 frimaire [occupait la cellule n° 5].

424. — **MAZY (JEANNE-MARIE-CATHERINE)**, femme de chambre chez M^{me} d'Ivory, à Mézières [occupait la cellule n° 47].

425. — MENU fils (PAUL), né à Sedan vers 1772, instituteur, fils de Jean Menu, tondeur, né à Douzy en 1739, demeurait avec son père dans la maison de la Mission. Incarcéré au Mont-Dieu du 22 nivôse au 11 pluviôse ; lors de l'inventaire chez lui l'on y saisit de nombreux cahiers de discours, réflexions, lettres, etc. [occupait la cellule n° 36].

426. — MÉRNIER (JEAN-VIVENT), curé d'Estrebay depuis 1785, né à Braux le 14 avril 1743, mort le 20 janvier 1816, curé d'Estrebay. Envoyé au Mont-Dieu après le 17 floréal an II, l'administration ignorait les motifs de cet emprisonnement.

427. — MERNIER (JEANNE-CATHERINE), femme Migeon, de Charleville, née vers 1744. Incarcérée sous prétexte qu'elle avait deux fils émigrés [occupait la cellule n° 29].

428. — MESLIÈRES, tisserand à Rouvroy, détenu au Mont-Dieu comme suspect, mis en liberté le 29 messidor an II.

429. — MESSAGEOT, de Sedan, ci-devant Gabeleur, puis employé dans l'administration des fourrages militaires.

430. — MEURICE (MARIE-JEANNE). Emprisonnée au Mont-Dieu elle en sortit par ordre verbal du Comité révolutionnaire.

431. — MICHAUX (ETIENNE), prêtre de Chimay, vicaire de Saint-Remy, âgé de 70 ans.

432. — MICHAUX (PHILIPPE), de Chimay, âgé de 76 ans, curé d'Audigny (Aisne), frère du précédent. Les frères Michaux furent arrêtés en sortant du village d'Agimont par un nommé Charlier, de Givet, et incarcérés le 4 frimaire [occupaient la cellule n° 32].

433. — MIDOUX (JOSEPH-MARIE), serrurier à Charleville où il est mort le 30 juin 1815, âgé de 45 ans. Enfermé au Mont-Dieu du 22 brumaire au 30 frimaire pour avoir menacé les commissaires qui violaient le secret des lettres [occupait la cellule n° 26].

434. — MIGEON (JEANNE-FRANÇOISE), épouse le 21 août 1759 de Jean-Baptiste Deglaire, boucher. Incarcérée au Mont-Dieu.

435. — MIGEON (JEAN-BAPTISTE), marchand de clous à Charleville, né en 1735. Incarcéré le 24 brumaire à cause de l'émigration de deux de ses enfants au service de la République.

436. — MIGEON (ALEXANDRE), fils du précédent.

437. — MIGEON (VICTOIRE), sœur du précédent. Cette famille Migeon occupait la cellule n° 29.

438. — MIGEON (MADELAINÉ), veuve le 4 avril 1791 de Jean-Baptiste Camus, de Charleville, morte à Charleville le 19 germinal an XI, âgée de 69 ans. Envoyé au Mont-Dieu avec ses deux filles comme aristocrates. (Voy. CAMUS.)

François-Xavier Camus, fils de M^{me} Camus-Migeon, fut maire de Charleville sous la Restauration.

439. — MIGNOT (MARGUERITE), épouse Saillant, de Rethel. Incarcérée le 24 brumaire [occupait la cellule n° 49].

440. — MILARD (MARIE-JEANNE), religieuse de Rethel. Envoyée au Mont-Dieu pour refus de serment, mise en liberté le 24 germinal an III [occupait la cellule n° 55].

441. — MILLARD ou MILLAS (PONCE), facteur de clous, ci-devant maire de Gespunsart où il est mort le 25 octobre 1807, âgé de 64 ans.

442. — MILON (JEAN-BAPTISTE), ex-capucin à Arreux, chez de Villelongue, né le 27 juin 1718. Incarcéré le 26 frimaire par ordre du Comité de surveillance de Charleville, motifs ignorés, sorti le 28 nivôse an III [occupait la cellule n° 16].

443. — MINET (JEAN-JACQUES), né le 27 mars 1747, curé de Revin depuis 1774 ; en juillet 1793, il fut député pour porter à Paris, au nom de sa commune, l'acceptation de la Constitution. Il fut ensuite incarcéré au Mont-Dieu le 15 nivôse comme suspect. Rentré à Revin, il reprit ses fonctions de curé et fut noyé dans la Meuse le 6 mai 1813 [occupait la cellule n° 11]. (Voir *Revin et le P. Billuart*, par S. Dunaimé, 1858).

MONFRABEUF veuve. (Voy. THIBOUST DE BERRY DES AULNOIS) (1).

444. — MONFRABEUF (LOUISE-FÉLICITÉ-ANNE DE), née à Thenorgues le 20 février 1771, morte à Rouen le 10 mars 1830, mariée aux Petites-Armoises le 10 pluviôse an III à Philippe Christophe, devenu général et baron de l'Empire sous le nom de Lamotte-Guery.

445. — MONFRABEUF (MARIE-ANNE-LOUISE DE), sœur de la précédente, mariée aux Petites-Armoises le 19 frimaire an III à J.-N.-Ch.-G. de Parizot (voy. ce nom), morte à Faux-Lucquy le 20 décembre 1817.

(1) Les armes des familles de Monfrabeuf et de Thiboust de Berry des Aulnois sont décrites dans l'Armorial de Lorraine, par Georgel, 1882, in-folio.

446. — MONFRABEUF (LOUISE-CHARLOTTE-ALEXIS DE), sœur des précédentes, née le 30 avril 1773, morte aux Petites-Armoises le 7 février 1835, mariée aux Petites-Armoises : 1^o le 20 germinal an III au général Giraud ; 2^o le 9 novembre 1814 à N.-Ferdinand de Colnet qui fut juge de paix du canton du Chesne.

447. — MONFRABEUF (CHARLOTTE-ANNE-SUZANNE DE), sœur des précédentes, mariée à Alexandre-Louis de Fougères, officier. Elle est morte aux Petites-Armoises le 23 mars 1835. Toute la famille de Monfrabeuf fut arrêtée par ordre du Comité de surveillance des Petites-Armoises sur la dénonciation de Vesseron, de Sauville, et une lettre de menaces de Parpette, commissaire au Mont-Dieu et incarcérée le 18 frimaire. Elle occupait la cellule n^o 30.

448. — MONGELAS ou MONTGELAS (ETIENNE-HARDY-MARIE-EL. DUPLESSIS-), ancien consul de France à Cadix, mort rentier à Charleville le 20 germinal an XII, âgé de 58 ans. Incarcéré avec sa femme comme suspects le 13 brumaire [occupait la cellule 29].

MONGELAS, femme. (Voy. DELILLE.)

MONJOT. (Voy. TASSIN.)

449. — MONIN (NICOLAS-JOSEPH), curé constitutionnel de Neufmaison, né le 19 février 1724. Envoyé au Mont-Dieu parce qu'il disait la messe à Thin-le-Moutier, dont les habitants allait le chercher en armes ; se retira à Monthermé.

MONTAGNAC veuve. (Voy. CAZAMAJOR.)

450. — MONTAGNAC (CLAUDE-LOUISE-PAULINE DE).

451. — MONTAGNAC (MARIE-THÉRÈSE-JOËPHE DE), née à Lamoncelle en 1768, morte au même lieu le 15 avril 1815. Ces deux filles furent arrêtées avec leur mère et emprisonnées au Mont-Dieu le 10 frimaire an II à cause de l'émigration de leurs frères. Elles avaient trouvé dans leur cellule au Mont-Dieu un tableau religieux qu'elles défendirent contre les fureurs de Bouché et qu'elles emportèrent à leur sortie de prison [occupaient la cellule n^o 45].

452. — MONTGUYON (CLAUDE-ALEXANDRE DE), cultivateur et directeur des régies nationales au Haut Chemin, écart de Jandun, né à Puiseux, mort au Haut Chemin le 18 janvier 1831, âgé de 78 ans. Emprisonné comme noble et aristocrate [occupait la cellule n^o 19].

453. — MONTGUYON (LUCIE-HONORÉE DE), née à Butz le 23 juin 1749, morte à Donchery le 2 mai 1831, veuve de Jean-Baptiste Borin. Emprisonnée comme noble et épouse d'émigré.

454. — MOREAU (NICOLAS), maître d'école à Jandun. Arrêté le 29 brumaire comme suspect et chef du parti contre-révolutionnaire [occupait la cellule n° 31].

455. — MORIGNY (JEAN-LOUIS), curé d'Auvillers-les-Forges depuis 1779, né à Couvin le 26 janvier 1739. Envoyé au Mont-Dieu avec plusieurs de ses confrères par les terroristes de Rocroi ; le district ignorait en fructidor an II les motifs de son arrestation.

456. — MORIGNY (JEAN-FRANÇOIS), curé d'Havys depuis 1792, neveu du précédent, né le 7 septembre 1762. A sa sortie du Mont-Dieu, il se retira à Aubigny où il mourut le 12 août 1838.

457. — MORIN (CHARLES), imprimeur à Sedan depuis 1788, né à Charleville le 18 juin 1759, mort à Sedan le 28 juillet 1841. Arrêté pour avoir fait partie du club de la Vendée et avoir pris part à des mouvements sectionnaires. Emprisonné au Mont-Dieu, le représentant Roux le fit mettre en liberté le 10 germinal an II. Fut juge suppléant de la justice de paix nord de Sedan depuis 1806, puis suppléant du tribunal de commerce en 1820-1822 [occupait la cellule n° 43].

458. — MORIN (PIERRE-ANDRÉ), d'Aubigny, fut détenu au Mont-Dieu avec sa femme Marie-Barbe Bourgeois, qui était accusée d'avoir tenu des propos inciviques et aristocratiques. Le 15 pluviôse an II, le district émit l'avis qu'il n'y avait pas lieu de retenir plus longtemps Morin qui n'était pas compris dans le procès de sa femme et de sa servante, toutefois le représentant le maintint en détention.

459. — MORIVAL (MARIE). Incarcérée le 16 brumaire.

460. — MOUROUX (REMY), né au Pont-d'Arches à Charleville le 27 septembre 1755, mort à Sedan le 30 mars 1832. Était notaire à Mouzon quand il fut arrêté et conduit au Mont-Dieu comme aristocrate. En messidor an II il s'évada, ce qui provoqua la colère de Vassant et du Comité révolutionnaire de Mouzon. Le Comité fit arrêter et conduire au Mont-Dieu la femme du prisonnier en fuite, Jeanne-Marie Legrand, fille mineure d'un notaire de Mouzon qu'il avait épousé en 1779 [occupait la cellule n° 48]. (Voir la *Revue historique ardennaise*, 1901, page 195).

461. — NICLOT (JEAN), dit Montmédy, parce qu'il était originaire des environs de cette ville, garde des bois du Rossignol, appartenant au prince de Condé. Arrêté comme suspect, détenu au Mont-Dieu depuis le 13 octobre, réintégré dans ses fonctions de garde de bois le 12 pluviôse an III [occupait la cellule n° 51].

462. — NICOLAS (JACQUES), curé de Châtel, doyen de Varennes, condamné à la déportation pour refus de serment ; en raison de son grand âge, il fut envoyé au Mont-Dieu et y resta jusqu'à l'évacuation et en outre ses biens furent confisqués [cellule n° 24].

463. — NOEL (JEANNE), d'Autrecourt, femme de Bailly, avocat, plus tard conseiller à la Cour de cassation. Cette femme qui s'était fait remarquer par son courage et son dévouement lors de l'assassinat du colonel Juchereau, à Charleville, fut conduite au Mont-Dieu parce qu'elle faisait des démarches en faveur des victimes de la Révolution [occupait la cellule n° 39].

464. — NOEL (MARIE-CATHERINE), d'Autrecourt, née vers 1757, épouse à Charleville le 19 août 1790 le capitaine Capitaine. (Voy. CAPITAINE.) (1). Elle était sœur de la précédente. Elles étaient filles de Jean Noël, négociant et maire d'Autrecourt, mort à Autrecourt le 11 février 1785, dont le nom est conservé par une inscription dans l'église d'Autrecourt [occupait la cellule n° 39].

465. — NOEL (MICHEL dit LAURENT), confiseur, place de la Halle, n° 205, à Sedan. Incarcéré au Mont-Dieu le 22 nivôse comme contre-révolutionnaire ; les scellés, apposés chez lui le 26 thermidor, furent levés le 9 octobre. Toutes les pièces trouvées chez lui, notamment celles relatives aux militaires, devaient écarter tous soupçons d'incivisme. Il fut guillotiné avec la municipalité sedanaise. (V. BOULLIOT) [occupait la cellule n° 22].

466. — NOEL (JACQUES), curé de Pauvres, né à Hardoncelles en mars 1768. Fit arrêter injustement et conduire au Mont-Dieu la famille Béchard, de Pauvres ; Levasseur fit mettre les victimes en liberté et conduire Noël au Mont-Dieu ; traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, il fut acquitté. Il était à Charleville en l'an VI.

467. — NOEL (JEAN), ancien prêtre, retiré chez son père, cultivateur à Villy ; né à Villy, il y est mort le 19 avril 1821,

(1) Le capitaine Capitaine était le fils d'un officier nommé général à la Révolution.

âgé de 67 ans. Emprisonné au Mont-Dieu à cause de sa qualité de prêtre [occupait la cellule n° 36].

468. — OLJACQUES (J.-NICOLAS), né à Villance (Sambre-et-Meuse le 12 octobre 1772, marié à Sedan, il fut destitué de ses fonctions de chef de division des équipages d'artillerie et emprisonné au Mont-Dieu comme suspect le 14 frimaire, en sortit par ordre verbal du Comité révolutionnaire.

469. — OUDIN (JEAN), curé de Renwez depuis 1764, né le 11 janvier 1728, mort à Renwez le 24 floréal an X, âgé de 74 ans ; fit le serment constitutionnel et resta en fonctions avec un traitement de 1,500 livres, fut dénoncé par les patriotes de Renwez pour avoir baptisé un enfant dans une cave et en secret, et pour ce fait envoyé au Mont-Dieu comme fanatique [occupait la cellule n° 44].

470. — OUDIN (CHARLES), horloger à Sedan, place de la Halle, né à Aubreville, près Clermont-en-Argonne, mort à Frénois le 23 messidor an XI, âgé de 60 ans [occupait la cellule n° 54].

471. — OUDIN (MARGUERITE), femme de Jean Tinet, greffier militaire de la cour martiale des Ardennes, habitant précédemment Paris, née vers 1740, fut arrêtée comme suspecte avec ses deux filles et le 13 frimaire an II, elle demanda à pouvoir se rendre à Sedan auprès de son frère (probablement le précédent) ; pour toute réponse, le district commanda le voiturier Launois pour la conduire au Mont-Dieu.

PAIGNON (MARIE-HYACINTHE) (1).

472 et 473. — PAILLAS ou PAILLES. Deux filles incarcérées le 25 brumaire au Mont-Dieu, y sont restées peu de temps.

474. — PAQUI (ROBERT), curé de Francheval depuis 1784, ci-devant vicaire à Donchery, curé d'Illy après 1802. Né le 15 février 1747 à Sedan, mort à Illy le 16 mars 1818. Fut dénoncé à l'administration le 16 ventôse an II, pour l'exercice de ses fonctions à Francheval malgré l'abolition du culte. Le 25 germinal l'administration ordonna de le mettre en arrestation ; lorsque les

(1) Paignon (Marie-Hyacinthe), épouse divorcée du comte Mounet d'Hanneville, propriétaire de la manufacture du Dijonval. Née à Paris, elle est morte à Sedan le 10 messidor an X, âgée de 66 ans. Dénoncée comme aristocrate et ex-noble, Vassant projetait de la traduire au Comité de sûreté générale. Le Comité de Sedan la fit mettre en liberté le 29 floréal pour que sa manufacture puisse travailler pour les besoins de la République. Elle envoya 300 livres au gouvernement pour le paiement de deux soldats.

gendarmes se présentèrent pour exécuter cet ordre, ils furent repoussés par la population. Ils revinrent deux jours après, les femmes de Francheval excitèrent un mouvement populaire, on sonna le tocsin et l'émeute dura une partie de la nuit, les gendarmes entendirent ces propos à leur adresse : « Est-ce que j'n'avons comi des fagots pour les brûler ». Paqui fut néanmoins enlevé et conduit au Mont-Dieu. Le 11 prairial an II, Vassant dénonça le Comité de surveillance de Francheval pour s'être montré hostile à l'arrestation de son curé. Le 13 thermidor, Paqui, étant tombé malade au Mont-Dieu, obtint que Marie-Anne Robert, sa servante, puisse venir le soigner.

475. — PAQUIER (JACQUES), marchand roulant à Inaumont où il est mort le 15 février 1821, célibataire, âgé de 78 ans. Détenu à Sedan, le 1^{er} germinal an III, Baudin le fit mettre en liberté [occupait la cellule n° 9].

476. — PAQUIER (JEAN-BAPTISTE), maçon à Montcornet où il est mort le 23 août 1807, âgé de 75 ans, et Marie Vilaine, sa femme, furent conduits au Mont-Dieu le 20 novembre 1793 comme suspects, parce qu'ils avaient deux enfants, Jean-Baptiste et Simon, émigrés. Marie-Jeanne Paquier, domestique au service de Paquy, maire de Champigneulle, portée avec lui comme déportée. Marie Vilaine est morte le 6 mai 1832, âgée de 98 ans.

477. — PARIS, de Rocroi, fut emprisonné au Mont-Dieu (1), est-ce Nicolas Paris, né le 5 mars 1759, avocat à Eteignières ?

478. — PARIZEL (MARTIN), cloutier à Haulmé, 37 ans. Arrêté le 14 novembre 1793 comme suspect et parce qu'on l'accusait d'avoir dit que ceux qui vont à la messe des prêtres constitutionnels seront damnés.

479. — PARIZOT (NICOLAS-JEAN-CHARLES-GEORGES DE), né à Semide en 1755, aide-de-camp de Villelongue, son oncle. Le 30 brumaire an II, le Comité de surveillance de Mézières le fit mettre en arrestation, puis détenir au Mont-Dieu comme suspect. Il est mort maire de Faux-Lucquy le 8 octobre 1848.

(A suivre).

Ernest HENRY.

(1) D'après Lépine, historien de Rocroi.

CHRONIQUE

Une nouvelle Revue : Les Annales rethéloises (1).

Depuis le commencement de l'année 1907, paraît une « revue historique et littéraire, publiée sous le patronage du Comité de la Bibliothèque de Rethel ». Ce périodique nouveau se propose d'allier à l'étude des événements du passé la chronique des faits contemporains ; il justifiera ainsi son titre : *Les Annales rethéloises*. Le premier numéro est un parfait modèle de ce que veulent réaliser les fondateurs. En voici le sommaire : *Les Armoiries de la ville de Rethel*, par Al. Baudon, *la rue de Gerson à Paris*, par H. Jadart, *le patois des environs de Rethel*, par Hon. Baudon, *nos éphémérides, chronique locale et régionale*.

Nous ne doutons pas de la réussite de la nouvelle revue ardennaise ; les noms des rédacteurs, archéologues, historiens, littérateurs, en sont un sûr garant. Chacun prêchant pour son œuvre, il nous sera cependant permis d'espérer que nos collaborateurs rethelois très appréciés, MM. H. Jadart, P. Pellot, Alb. Baudon, P. Laurent, ne nous priveront pas de leur concours.

P. COLLINET.

COMPTE-RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

Essai sur le caractère ardennais et sedanais d'après quelques causes permanentes générales et certaines causes historiques et religieuses, par Henry Roux. — Sedan, E. Laroche, 1907, 33 pages.

La brochure de notre fécond concitoyen, récompensée par l'Académie de Reims, applique à la question si complexe du caractère la méthode objective, la théorie du milieu et du climat esquissée timidement par Jean Bodin au xvi^e siècle, reprise au xviii^e siècle par Montesquieu et, de notre temps, rajeunie, fortifiée et éclairée par Taine et son école. A cette influence incontestable, l'auteur n'omet pas d'ajouter une influence purement psychologique, déterminée par l'histoire politique et religieuse de Sedan. Il arrive donc à expliquer les traits essentiels du caractère sedanais : *sobriété, économie, équilibre, sérieux, froideur, modération, sévérité avec esprit de critique* (ou « vivacité agréable »), *intelligence plus passive que douée d'initiative, travail, patriotisme*, soit par la dureté des roches liasiques, soit par la rudesse du climat,

(1) Paraissant tous les deux mois ; abonnement : 3 francs (éditeur : Huet-Thiérrard, 11, place de Ville, à Rethel).

soit par la forte impression laissée par le protestantisme dans notre ville. Tout cela paraît très juste. Mais je me demande, moi Sedanais, si l'analyse psychologique est complète, si, du moins, elle n'aurait pas gagné à être développée surtout du côté des « qualités » qui m'apparaissent plutôt comme des défauts. M. H. Rouy n'est pas personnellement exposé à ce qu'on lui reproche telle ou telle de ces qualités... négatives ; mais beaucoup de Sedanais, à commencer peut-être par moi-même, auraient intérêt à se connaître mieux, c'est-à-dire à connaître mieux leurs défauts : la froideur va parfois chez nous, il le faut avouer, jusqu'à la dissimulation et la défiance vis-à-vis de ses meilleurs amis, la passivité engendre la routine, la manie de critique frise assez l'injustice, l'amour, je dirai la passion de la chasse, y dépasse de beaucoup le goût de l'étude, des lettres et des arts, enfin la concorde et l'union, dont se félicite M. Rouy, ne me semblent pas comme à lui (mais je suis pessimiste) avoir toujours eu et dans tous les camps pour synonyme « l'harmonie sedanaise ».

P. COLLINET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX

Almanach-annuaire... de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes (49^e année, 1907) (Reims, H. Matot). — Prix : 1 fr 25. — *Notice sur Mézières et environs* [par un officier de l'École du génie de cette ville (1766), continuée par Chermonet du Poncet, capitaine du génie], par N. GOFFART (pp. 97-136) (5 planches). — *Essai de topographie rethéloise*, par Al. BAUDON (pp. 153-156). — *Les temples protestants dans la principauté de Sedan*, par E. HENRY (pp. 210-211). — *La Bitarde*, conte ardennais, par Ch. CAILLAUDAUX (pp. 231-235). — *Lettres ardennaises*, par Michel MISOFF (pp. 251-258). — *Sapogne et le château de Tassigny* (Ardennes), par E. BIGUET (pp. 267-281) (2 planches). — *Patois des vallées*, par Em. TAILLARD (p. 296). — *Notice historique sur le canton de Givet* (suite) [Givet, suite], par D. Alb. NOEL (pp. 297-319). — *Le village d'Herpy*, quelques pages de son histoire, par Ch. BRAIBANT (pp. 326-335) (une planche). — *Pays d'Argonne* (suite), par E. DELIÈGE (pp. 336-358) (3 planches). — *La Vallée de la Retourne* (suite), par Al. BAUDON et Paul PELLOT (pp. 207-414).

Revue universelle [Larousse]. — J. Plantadis : *Les Colonies provinciales à Paris* (n^o du 1^{er} septembre 1905).

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux. — *Boucher de Perthes. Réponses du Dr Marcel Baudouin, de A. D., de V., du Dr L., à un article de M. Arm. Dayot* (n^o du 10 novembre 1905, col. 692-696). [A propos de l'histoire de la mâchoire trouvée à Moulin-Grignon, qui donna lieu à des controverses et même à un véritable procès scientifique. Mais ce procès fut le triomphe de Boucher de Perthes].

Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des Départements. — H. Herluison : *Les sculpteurs Gois père et fils* (année 1904) [Edme Gois est l'auteur de la statue de Turenne à Sedan].

Revue des questions héraldiques, archéologiques et historiques. — Théodore Courtaux : *Généalogie des Huchelle, libraires à Paris* (n^o du

25 janvier 1905, pp. 412-415). [Indications vagues et erronées : l'auteur n'a pas connu la notice documentée de M. P. Pellot sur la famille Hachette, publiée en 1898].

Revue champenoise et bourguignonne. — Léon Brétaudeau : *Les œuvres de saint Vincent de Paul dans le pays rémois* (n^o de novembre-décembre 1904, pp. 241-265, et de janvier-février 1905, pp. 50-70). — H. Jadart : *Table générale de la Revue de Champagne*.

Revue d'Alsace. — Henri Bardy : *Turenne et le lieutenant-général Reinhold de Rosen* (n^o de janvier-février 1905, pp. 69-88, et de mars-avril, pp. 142-151).

Le Pays lorrain. — Paul Merlin : *Etude sur André Theuriet* (n^o de juillet 1905).

Vers et prose. — Jean Moréas : *Paysages et sentiments* (n^o de septembre-novembre 1905, pp. 8-9 et 23-24) [notes fines et nouvelles sur Verlaine].

Revue littéraire de Paris et de Champagne. — F. Clergel : *Louis-Xavier de Ricard* (n^o de novembre et de décembre 1905, pp. 401-421 et 529-538 [Passim, sur ses relations avec Verlaine]. — André Salmon : *Arthur Rimbaud* (n^o de mai-juin 1906, pp. 429-430). [Poème en l'honneur du poète carolopolitain].

Le Temps. — Fernand Momméja : *Un Phalanstère communiste* (n^o des 11 et 13 juin 1905). [Article curieux sur la colonie libertaire fondée près d'Aiglemont par Fortuné Henry].

Le Génie civil. — Ch. Dantin : *Installation hydro-électrique de l'Usine Mazarin à Mézières* (Ardennes) (n^o du 16 décembre 1905, pp. 105-106, avec 6 figures et carte et une planche hors texte).

La Nature. — Jean Laffitte : *La faune et la flore glaciaires de la Baraque-Michel* (n^o du 24 mars 1906, pp. 258-259). — E. Rahir : *Voies antiques dans les rochers* (n^o du 5 mai 1906, pp. 356-357, avec 3 grav.). [Description du « Chéreau de Charlemagne », taillé aux flancs abrupts des Fonds de Lefte, près de Dinant, sans doute vestiges d'un plan incliné construit par les Romains pour une voie carrossable qui devait gagner les plateaux. L'article est le résumé d'une étude qui sera publiée prochainement par MM. le baron de Loë et Rahir]. — V. Turquan : *Extinction des loups en France* (n^o du 20 octobre 1906, pp. 322-323, avec une carte par départements de l'extinction des loups) [grâce à une prime instituée en 1882, l'Administration de l'Agriculture a pu relever, année par année et par département, la destruction des loups, qui est aujourd'hui presque achevée. En 20 ans, depuis 1882, 8,215 loups ont été détruits : 58 dans les Ardennes, 650 dans la Meuse, 0 dans l'Aisne et 188 dans la Marne].

La Science au XX^e siècle. — Louis de Nussac : *La Société pour la protection des paysages* (n^o du 15 septembre 1906, pp. 275-280). [Article remarquable sur l'origine, le but et les moyens d'action de la Société et sur la loi Bauquier promulguée le 21 avril 1906].

Wallonia. — *Le Congrès Wallon (Exposition de Liège, 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1905)*. [Le n^o d'octobre 1905, tome XIII, pp. 263-432, constitue un important fascicule consacré à la reproduction intégrale

des 22 Rapports préparés pour le Congrès Wallon de Liège, dont quelques-uns sont d'un grand intérêt pour tous les Ardennais : *Le sentiment wallon dans la Littérature d'expression française*, par Charles DELCHEVALERIE ; *la Littérature et le Folklore*, par Maurice DES OMBIAUX ; *la Philologie wallonne*, par Jules FELLER ; *Musées régionaux et locaux*, par Charles DIDIER ; *Un premier parc national en Wallonie*, par Charles DIDIER (l'auteur propose de nationaliser la vallée de l'Amblève, comme l'est déjà le parc de Yellowstone aux Etats-Unis), etc.—Le n° de décembre 1905, tome XIII, pp. 501-562, donne le *Compte-rendu analytique du Congrès Wallon de Liège*].

Sedan-Journal. — Florian Parmentier : *Sedan (Impressions furtives). Bazeilles* (n° du 27 septembre 1905).

Le Courrier des Ardennes. — J.-P. Guilleaux : *Les excursions d'un Paysagiste*. [Série de 16 articles intéressants parus du 2 août 1905 au 6 avril 1906 et concernant : *Belval, le Châtelet-sur-Sormonne, Montcornet*, les vallées de *la Semoy, de la Meuse* et de *la Lesse, le Mont-Olympe, Warcq et Prix, les Mazures, Gruyères, Rocroi*; en outre quelques descriptions relatives à la Flandre, à la Zélande et à l'île de Seeland]. — Henry Rouy : *L'Eglise Saint-Charles de Sedan. Hier, Aujourd'hui, Demain* (n° des 26 novembre, 1^{er} et 2 décembre 1905). — Dom Albert Noël : *Notice sur le canton de Givet* (suite) (n° des 4, 5, 6 juillet 1906). [Givet pendant la Révolution].

L'Écho des Ardennes. — *A l'occasion du 230^e Anniversaire de la mort de Turenne (27 juillet 1675)* (n° des 10 et 24 août, 21 et 28 septembre 1905). [Publication de documents intéressants]. — *Un aïeul de Turenne ou le Présent de noce*, comédie en un acte (n° des 14, 21 et 28 septembre, 5 et 12 octobre 1905). [Comédie de date incertaine et d'auteur inconnu, communiquée par M. J.-B. Brincourt].

La Dépêche des Ardennes. — X. : *Fragment de conversation avec un vieux Sedanais* (n° du 13 mai 1905). — Paul Flamant : *La vallée de la Meuse. Quelques types. Quelques aspects. Notes cursives* (n° du 20 juin 1905). — André Fage : *Choses et gens d'Ardenne. I. Georges Deleau, imagier* (n° du 17 mai 1905); — *II. Jules Dépaquit, philosophe* (n° du 26 mai 1905); — *III. Jules Mazé, poète et romancier* (n° du 5 juin 1905); — *IV. Paul Acker, journaliste* (n° du 8 août 1905); — *V. A propos de « l'Ardenne qui s'en va », George Delaw et Jean Ajalbert* (n° du 8 novembre 1905); — *VI. Paul Clarin, peintre* (n° du 28 juillet 1906). — Henri Domelier : *Silhouettes ardennaises. Adolphe Aderer* (n° des 21 et 22 août 1906). — E. Delahaye : *Le séjour de Paul Verlaine dans les Ardennes (1877-1883)* (n° des 26 et 28 juin, 3 et 4 juillet 1906). [Reproduction de l'article de notre collaborateur paru ici même, tome XIII]. — *Intéressant document historique* (n° du 22 octobre 1906). [Cahier de doléances de la communauté de *Flaba* (écart de Raucourt) en 1789; publié sans indication de source. — Ce cahier se trouve dans les Archives du greffe du Tribunal civil de Sedan, avec tous ceux des communautés du bailliage de Mouzon, dont Flaba faisait partie en 1789].

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



A propos de RIMBAUD

SOUVENIRS FAMILIERS

(SUITE).

A Charles Houin.

III

Pauvre « Bois d'Amour » ! Nous vîmes l'épouvantable outrage que tu subis à cette époque de guerre, et dont l'humiliation te reste, hélas ! pour bien longtemps encore, inconsolée.

Rimbaud étant venu à la maison de bonne heure, l'idée nous sourit d'une promenade plus longue. Toute séduisante que fut la rue de Saint-Julien où le voyageur s'égayait en passant à voir grimper, tortillante, la « rue-qui-glisse », reposait ses yeux sur le calme aspect de l'hôtel Tridémy, puis les réjouissait à noter cette enseigne : « Café turc » au front d'un pur estaminet flamand, nous prîmes, ce jour-là, une direction différente. Simple caprice ? Non, raison grave : il s'agissait d'une attraction connue seulement des Macériens

A peine au sortir de l'enfance,

et qui consistait en le chien de la prison, pas moins. Cet animal, qui devait être énorme autant qu'il était fidèle et rigide ment consciencieux, on ne le voyait pas, mais on l'entendait... à travers une ouverture grillée, au bas du grand mur ; on causait avec lui, on le blaguait, il se fâchait, vous flanquait des sottises, d'une voix rude, rauque, formidable. On sentait bien, à l'« intonation », qu'il s'ennuyait de garder les prisonniers, et qu'il profitait de la moindre provocation venue de la rue pour se distraire un peu. C'était, par conséquent, charité pure que de lui « monter des bateaux ». Mais ce plaisir ne pouvait durer longtemps, car le tapage amenait dehors M. le gardien-chef qui, d'un ton comminatoire, proposait aux petits drôles de les mettre nez à nez avec son chien, afin de lui mieux expliquer leur affaire. Et vous voyez d'ici les galopades.

Rimbaud et moi causâmes donc avec le chien et nous fîmes par lui congrûment eng... — ainsi que ce devait, beaucoup plus

tard, être la mode chez Bruant. — Quand parut le gardien, un peu esbrouffé de voir des garçons déjà grands faire de pareilles bêtises, nous prîmes un air indigné et criâmes à la cantonade : « Ah ! las de gamins !... ils se sont sauvés... du côté de l'*Arquebuse*... » Et nous nous lançâmes à leur (?) poursuite.

Parmi les nombreux ouvrages détachés qui couvraient l'enceinte de Mézières, il n'en était guère qui pussent rivaliser avec « l'Arquebuse » pour la diversité des applications utiles. D'abord elle commandait une partie du cours de la Meuse. Fort bien. Ce n'était pas tout. A l'une de ses extrémités existait un « bâtardeau » surmonté d'un petit mur où se perchaient maints et maints pêcheurs à la ligne prenant là, toujours, des ablettes superbes, sinon des carpillons dodus. A merveille. Mais je n'ai pas fini. Quand vous aviez, quittant la rue de la Prison tout embaumée — cette rue somnolente — par les « drages » de la brasserie Fortemps-Heck, traversé le rempart sous un passage voûté, franchi le fossé sur un pont de bois vermoulu, vous constatiez que l'Arquebuse renfermait un assez vaste espace découvert où l'on avait installé un abattoir, disposé tout auprès une place pavée, munie d'anneaux, pour tuer puis griller les porcs, et enfin, à l'autre bout, construit une maison carrée, d'un seul étage, et qui était le Conseil de guerre.

Justice militaire et abattage des animaux de boucherie voisinaient, sans qu'il y eût, du reste, eu ce rapprochement aucune intention de symbolisme. Il arrivait simplement que, parfois, un cortège de fusils, encadrant quelque piteux pioupiou, croisait, sur le vieux pont de bois, deux ou trois bœufs accompagnés de garçons bouchers en chemises de couleur, ou un cochon candide retenu par une corde à la patte. Et cette occurrence n'était pour offenser personne. Le bâtiment du Conseil de guerre, cependant, prétendait garder ses distances, et vraiment l'on n'y parvenait qu'en tournant le dos à l'abattoir, par une allée garnie de gravier entre deux carrés de sol maigre poétisé de pâquerettes, surtout de ce joli trèfle rampant aux fleurs d'un si joli, si tendre blanc foncé. Il fallait, pour monter au tribunal, gravir un escalier bâti à l'extérieur et protégé par une rampe de fer. Sur cet escalier venaient, insouciantes, s'asseoir les mères de famille du quartier, pour bavarder en cousant, tandis que, parmi l'orge sauvage, les petits s'émerveillaient, avec des cris et des rires, d'un doux cloporte ou d'un staphylin belliqueux.

Les marches de pierre grise parurent à Rimbaud des sièges convenables pour une dînette littéraire. Il servit une friandise encore assez rare, que nous ne connaissions que de réputation, parce que longtemps interdite en France, mais qui passait librement la frontière depuis la révolution de Septembre. C'était *Les Châtiments*, de Victor Hugo, édition belge (ou suisse ?), brochure bleue amusante comme tout, à cause de son allure clandestine : imprimée en petits caractères et les noms propres, les noms des « flétris », indiqués seulement par des initiales. Le grand jeu était de retrouver tout son monde en des vers comme ceux-ci :

M....., M..... le grec, S.... A..... le chacal,
Tous se hâtent, P....., M....., S.....,
R....., cette catin, T....., cette servante.

.....

Ah ! elles étaient bien traitées, les gloires ! J'en étais, pour mon compte, abasourdi, et quoique l'Empire nous eût mis dans la panade, j'avais peine à croire que ces messieurs, dont je consentais à rire, fussent d'aussi vilains personnages. Ame lente que la mienne ! Rimbaud ne trouvait démesurée aucune invective. Le spectacle de tous ces noms illustres couverts de boue l'affermissait dans sa haine et dans son mépris des classes dirigeantes. Il acheva de me désespérer en me déclarant froidement : « Rassure-toi... les gens du nouveau régime ont à-peu près la même valeur ».

— Hhooh !...

Mais octobre n'est pas si chaud que l'on puisse rester longtemps sur un escalier de pierre. Nous continuâmes notre excursion parmi les fossés, les terre-pleins, les redans, les demi-lunes, tout ce côté des fortifications ayant été fort travaillé, depuis cinq ou six ans, par des officiers d'une science un peu vieillote, mais d'une activité incontestable. Nous escaladâmes une contrescarpe et nous trouvâmes sur la partie du terrain de servitude que l'on appelait le « pré Réole ». Ce pré allant jusqu'à la Meuse, j'avais l'intention de montrer à mon ami un tourbillon curieux connu sous le nom de « Fosse au Dragon » (1), quand il étendit le bras dans la direction opposée : « Que s'est-il donc passé là-bas ? » dit-il en montrant des jardins non loin du rempart. Ce qu'il y

(1) Cf. Paul Hanriop, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, n° de janvier 1894, t. I, p. 45.

avait eu, ce qu'il y avait encore était si surprenant que nous y courûmes tout de suite, oubliant la Meuse et ses tourbillons.

Imaginez un paysage auquel seraient accoutumés nos regards et qui s'effacerait tout d'un coup. Là où existaient la veille, en masse touffue, de grands arbres fruitiers, s'étendait l'immense blancheur du ciel sur un tas confus de verdure saccagée, effondrée, aplatie. Dans cette broussaille gambadaient, couraient, une troupe comme de singes, à première vue, en réalité de gamins et de femmes du peuple avec des paniers remplis de pommes ou de poires — à moins que des deux sortes en la même vannerie — et que poursuivaient de gestes désespérés, de cris furieux, quelques honnêtes propriétaires de ces jardins infortunés. Les bonnes gens répondaient en se sauvant : « Eh bien ! quoi ?... Puisque à présent nous sommes en république !... » Pour ces naïfs raisonneurs, la « république », c'était que l'on avait coupé les haies par le pied, renversé toutes portes de clôtures. « Tiens !... » ricana mon Rimbaud, « je ne trouve pas qu'ils ont tort ». En somme, l'auteur de ce bel ouvrage était M. le Commandant de place, qui avait ordonné, conformément aux lois et règlements militaires — l'ennemi étant proche — de raser autour des fortifications tout ce qui pouvait gêner la défense. Et l'amour, la joie, l'espoir, le souci de vingt générations de rentiers horticulteurs allaient aboutir à quelques fagots. Adieu les hauts poiriers d'Angleterre, adieu les reinettes et les « canadas », adieu les abricots savoureux, adieu, ô vous, exquises, divines reines-Claude !... Les soldats du génie avaient opéré avec un zèle rigoureux ; pas un arbre, pas un arbuste ne restait debout, ils avaient coupé jusqu'aux groseillers. La hache ou la pioche à l'épaule, sarcastiques et chantonnants, ils s'en allaient vers d'autres forfaits. En sorte que, très amusés, nous les suivîmes.

Naguère, quand on voulait passer du pré Réole au Bois d'Amour, il fallait prendre un sentier contournant les vergers : maintenant, l'on pouvait aller tout droit, pourvu que l'on eût, comme nous, des jambes lestes pour franchir les branches demi-dressées, et des férocités de jeunes cabris heureux d'écraser sous leurs pieds bondissants les craquantes ramilles. Dès l'entrée du Bois, nouvelle extase. Tout le côté gauche, en face du *grand jardin*, n'était plus, comme au pré Réole, qu'un vaste abattis. Mais ce qui fit déchanter Rimbaud, c'est que les gros tilleuls avaient subi le même sort. Ils gisaient, proprement sectionnés,

en travers de la route. Pour les amants du pittoresque le « génie malfaisant » n'avait pas eu plus d'égards que pour les épiciers gastronomes. Nous enjambions chaque tronc l'un après l'autre, et de plus en plus déconfits. « C'est dommage !... » murmura le poète. Sa réflexion n'était que trop sincère : les coupeurs d'arbres attaquaient alors le commencement du Bois proprement dit ; plusieurs ormes étaient tombés, deux tilleuls, les plus beaux de tous, venaient de s'abattre ; ils étaient là, couchés, séparés irrémédiablement de leurs racines, deux géants âgés de plusieurs siècles et dont la vigueur, pourtant, semblait devoir être éternelle. Les soldats s'étaient arrêtés après cette horreur ; appuyés sur leurs terribles instruments de mort, ils se reposaient, graves, presque indécis... Près du vieux banc de pierre moussue, nous regardions, atterrés... Les sabots d'un cheval sonnèrent au bout de l'avenue ; un maréchal des logis d'artillerie arrivait au galop ; il tendit au chef de l'escouade un bout de papier : c'était l'ordre d'arrêter le massacre.

Pauvre Bois d'Amour !...

Dans la suite on replanterait des ormes, des marronniers, des tilleuls, et puis l'on attendrait que les jeunes arbres, en leur patient, inlassable effort, fussent parvenus à la beauté des anciens colosses. Mais des générations et des générations d'hommes seraient descendues au tombeau ; nous tous qui étions là, ce jour fatal, nous serions morts, morts nos enfants à leur tour, que le grand mutilé serait toujours triste, malgré ses oiseaux chanteurs, et toujours montrerait — si lente, oh ! si lente à guérir ! — son affreuse blessure.

Nous revenions pensifs. Rimbaud marmotta, ou balbutia, si vous préférez, comme il avait l'habitude en les minutes émues :

— Il est des destructions nécessaires...

Puis, s'animant, d'un ton net et railleur :

— Il est d'autres vieux arbres qu'il faut abattre, il est d'autres ombrages séculaires dont nous perdrons l'aimable coutume.

— ??

— Cette société elle-même. On y passera les haches, les pioches, les rouleaux niveleurs. « Toute vallée sera comblée, toute colline abaissée, les chemins tortueux deviendront droits et les raboteux seront aplanis ». On rasera les fortunes et l'on abattra les orgueils individuels. Un homme ne pourra plus dire :

je suis plus puissant, plus riche. On remplacera l'envie amère et l'admiration stupide...

— ??

— Par la paisible concorde, l'égalité, le travail de tous pour tous.

— Alors on ne produirait plus que le nécessaire ?

— J'y compte bien !

— Ce serait la médiocrité universelle. Nous n'aurions plus de luxe, plus d'art, plus de beauté, plus de grandeur.

Simplement, au bord du chemin il cueillit une fleurette, la première venue ; c'était l'achillée-millefeuilles, qui fleurit, comme vous savez, jusqu'aux premiers frimas.

— Regarde. Où achèteras-tu un objet de luxe ou d'art d'une structure plus savante et plus raffinée ? Quand toutes les institutions sociales auraient disparu, la nature nous offrirait toujours, en variété infinie, des millions de bijoux. Et quelle grandeur, et quelle beauté vois-tu dans la cupidité grossière, la vanité idiote ? Souffrirais-tu vraiment beaucoup de voir s'évanouir ces chers mobiles de l'activité moderne ?

Que répondre ?... C'était bien affolant, certes !... Mais savait-on jamais où allait la causerie avec ce logicien bizarre ?... Nous avions commencé par nous entretenir bien gentiment de littérature, innocemment courir, ensuite, sur des rameaux en marmelade, et puis... Pourquoi, aussi, les honnêtes professeurs du collège de Charleville prêtaient-ils à Rimbaud les œuvres de Jean-Jacques où il lisait de vilaines choses, comme ceci, par exemple : « ... Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux et comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne !... » Et pourquoi le chauvinisme étourdi de la bourgeoisie française venait-il d'amener ces déplorables circonstances qui tuaient du même coup les tilleuls, les poiriers et la morale publique !...

Le collège ne rouvrant toujours pas, nous continuâmes nos promenades et nos babillages. Mézières parfois nous retenait dans ses murs par l'attrait de quelque incident patriotique. La garde nationale s'énervait. A la « Porte noire » (n'était-ce

pas plutôt à la « Porte neuve » ?) le poste arrêtait une voiture d'ambulancières anglaises, et irrité de leur accent trop peu local, prétendait, au mépris de toute Croix Rouge, fouiller leur « bagnole ». Intervention du commandant de place, indignation des gardes contre cet officier supérieur qui faisait relâcher les insulaires et s'en allait en haussant les épaules. Tumulte et rassemblement de personnes nerveuses.

— Qu'y a-t-il ?

— On a trouvé des fusils, des cartouches, des canons...

— Dans la voiture ?

— Pardi !...

— Pour les Prussiens ?

— Bien sûr !

— C'est dégoûtant !...

Un autre jour, cris de victoire. Quel est ce joyeux cortège ? Des francs-tireurs en délire, et qui brandissent de beaux trophées tels que gibernes, fusils, sabres, ceinturons, conduisent au général Mazel quinze ou vingt Allemands capturés bel et bien sur la route de La Francheville. Nous avons même pris un cheval ainsi qu'une voiture, c'est-à-dire une charrette contenant des effets d'équipement, un barillet de schnaps, une vieille cantinière laide à faire frémir et vêtue de guenilles. Les Prussiens marchent gaillardement, béret en arrière, mains dans les poches. Rimbaud fait l'observation qu'ils paraissent enchantés de l'aventure.

— Les voilà, pour jusqu'à la fin de la guerre, tranquilles et au chaud : des veinards.

— Il n'y a que la cantinière qui serait froissée dans son amour-propre, car elle fait une tête !...

— Ah ! oui, c'est une interruption dans le « bédit gommerce »... et puis son matériel choppé : sale affaire.

Mais va te promener ! la scène change. Tout le monde revient. Le général n'a rien voulu savoir, il a traité de « gaffeurs » les vainqueurs ébahis... Quoi donc ?... Eh bien ! voilà : il y a maldonne, c'est un coup qui ne compte pas. Nous sommes en armistice, pour cause d'évacuation de blessés, ou tout autre détail que les francs-tireurs ont oublié dans leur étourderie habituelle et dans leur ignorance totale des règlements militaires. Ce qu'il y a de certain c'est que les bons « tringlots » allemands se baladaient « sur la foi des traités » et qu'on n'avait pas le

droit de les prendre. Zut alors ! car ils s'en retournent, accompagnés, cette fois, de troupe régulière, et ces gros garçons, rendus à la liberté... de se faire massacrer pour le roi de Prusse, n'ont pas l'air contents du tout ; mais Rimbaud me montre la cantinière qui triomphe à présent sur son barillet de schnaps. Le perfide abuse même de la situation pour exprimer à propos de la guerre, de ceux qui en profitent et de ceux qui y laissent leur peau, des opinions très saugrenues.

L'historien que vous êtes, cher ami, n'ignore pas que ce fut la mode, en ces temps gais, de taxer de trahison toutes les personnes, militaires ou civiles, ayant une responsabilité quelconque. Généraux, colonels, commandants, préfets et maires passaient couramment pour vendre leur patrie à l'ennemi. Vous pourriez me dire qu'il en est de même chez nous chaque fois que nos affaires ne marchent pas suivant nos trop naturels désirs. Les Macériens se gardaient bien d'échapper à la loi commune. J'ai entendu dire qu'un professeur d'histoire, il y a quelques années, les avait accusés de tiédeur. Comment ?... Mais c'étaient des enrégés, les défenseurs de Mézières !... J'ajouterai que plusieurs, quand les krupps nous envoyèrent des bonbons, se firent estropier, aux remparts, le plus honnêtement du monde.

De leur côté, le général — un crâne petit homme — le commandant de place, les autorités de tout ordre, se donnaient un mal de chien, faisaient tout leur devoir. Il y avait sûrement autant de zèle et de bonne foi chez les officiers que chez les gardes nationaux, mais que voulez-vous ?... une petite ville n'a-t-elle droit, comme une grande, à cette maladie *chic* dénommée « fièvre obsidionale » ?...

Pour quelques-uns, « leur bête noire » c'était un excellent officier d'artillerie, plein de dévouement, qui avait le tort — unique — de ne pas se monter la tête. Or la garde nationale voulait que l'on tirât le canon, désir bien légitime : autrement ce n'est pas la peine d'être assiégé. Le sceptique disait :

— Pourquoi faire ?

— Mais il y a des Prussiens là-bas !

— Vous les voyez ?

— On nous l'a dit...

— Qui ?

— Les paysans qui viennent ici vendre leurs œufs et leur fromage.

— Où sont-ils, les Prussiens ?

— Sur ces collines.

— A plus d'une lieue !... Vos canons ne portent pas à douze cents mètres.

— Quand même !... Nous voulons tirer.

— Tirez donc, si ça vous amuse.

Et l'on tirait, l'on tirait... que c'en était un beurre.

Certain soir, philosophant à propos « de toute chose connaissable et de quelques autres »—ces dernières avaient nos préférences — nous passions, ingénus, sur le pont du Faubourg d'Arches. La citadelle était en train d'envoyer quelques obus qui s'en allaient, en jouant de l'accordéon, par dessus nos têtes...

Savoir où, ce n'est pas l'affaire,

et cette curiosité, je crois bien, ne tourmentait personne, mais nous étions fort amusés d'entendre le « boum ! » quand ça partait, puis, un quart de minute plus tard, le coup sourd du projectile éclatant au loin... quelque part ou ailleurs. Or la seconde détonation, parfois, suivait de trop près, vraiment, la première... c'était singulier !... Des fragments de pierre enlevés soudain au parapet, des éclaboussements violents dans la rivière, un morceau de fonte caracolant sur le trottoir nous firent comprendre qu'un obus à mèche — quand celle-ci est mal mise — peut éclater autre part que dans les rangs ennemis.

— C'est bête, dit Rimbaud, ces plaisanteries d'artilleurs !...

Puisque l'on ne pouvait atteindre ces damnés Pruscos toujours « cachés dans les bois », suivant leur coupable habitude, il fallait tout au moins se garer de leurs malices. La ville de Mézières avait la conviction d'être visitée chaque jour, sans compter les nuits, par des nuées d'espions. Vous jugez si on leur donnait la chasse. Nous eûmes la satisfaction d'en voir pincer plus d'un, notamment ce jeune turco, d'une belle couleur chocolat, que l'inculpation d'être allemand plongeait dans une stupéfaction profonde, aussi le vieil instituteur surpris sur le rempart en contemplation devant les belles pièces de bronze verdâtre, fondues au temps de Louis XV, et les admirant si naïvement, les caressant avec tant d'amour, que la population, furibonde, voulait absolument le jeter dans la Meuse. Eh bien ! cher ami, figurez-vous que le commandant de place, quand on lui amenait ces pervers, les faisait relâcher incontinent et qualifiait de

« gourdes » les patriotes qui les avaient arrêtés !... Allez donc défendre votre pays dans des conditions pareilles !...

Et puis, à chaque instant, des parlementaires. De grands flandrins, ma foi très bien mis, dont un bandeau couvrait les yeux mais ne cachait pas l'ironique sourire jouant dans leur jolie barbe soyeuse. Le général, le commandant, le préfet recevaient ces lascars venant insinuer que l'on devrait bien leur rendre la place, que ce serait gentil de notre part, que ça leur ferait plaisir... enfin des propos malhonnêtes. Et au temps que durait la conversation, chacun devinait que l'on prenait un tas de mitaines pour leur répondre que — ... Non... parole d'honneur ! pas moyen... mille regrets !... — C'est du moins ce que l'on disait dans les rassemblements de populaire amassés devant la préfecture. Et les réflexions que nous entendions — nous glissant dans cette foule comme des rats — dénotaient à l'égard du droit des gens une remarquable insouciance :

— Des politesses à ces cochons-là... au lieu de les flanquer dehors à grands coups de bottes !...

— Une balle dans la peau, moi, ça serait ma réponse...

Une grosse bonne femme disait, d'un air placide :

— Pas les tuer tout d'un coup. Faudrait les faire souffrir. Je les mettrais dans un tonneau garni de pointes, et je les ferais rouler comme ça jusqu'en bas du « Basavau » (1).

Ah ! si tout le monde avait eu ces « saintes colères » !... Mais ouiche ! Le Prusco sortait entier, intact — et flambard — de la préfecture. Par précaution, des officiers très courtois et un piquet d'infanterie l'accompagnaient jusqu'à ce qu'il eût rejoint ses deux crapules de hulans qui l'attendaient en haut de la côte... Et il était si simple d'en faire de la compote quand on l'avait sous la main !...

Nos regards, offensés par ces « trahisons » à jet continu, se détournèrent de la défense nationale. Du reste, les rigueurs de décembre nous obligeaient désormais à trotter ferme. Et c'était très bon pour « remuer des idées ». Vers le pré Réole, les glacis couverts de neige, déroulant sous nos pas un tapis merveilleux à reflets lunaires, nous offraient une solitude absolue, délicieuse, où l'on était bien sûr, pour le coup, de ne pas rencontrer monsieur le principal, car maintenant — ô horreur !... ô désordre des

(1) En l'honneur du Bonfétal.

mœurs, ô malheurs de la France !... — on ne se contentait plus de la cigarette, on fumait, Rimbaud une « Gambier », moi un « Jacob ». Et l'on agitait des questions hautes, vous pensez !... De la sociologie transcendente on virevoltait à de quintessenciée littérature. Lui clamait vers le ciel couleur d'encre des vers de Mallarmé :

.....
Hosannah sur le cistre et sur les encensoirs !
.....

Il arriva que nos silhouettes, par trop brunes sur la neige trop blanche, agacèrent le brave moblot en sentinelle de l'autre côté de la rivière, sur un des bastions qui cerclaient la « Couronne de Champagne ». Ce n'était pas naturel, après tout, ces deux promeneurs, dans un tel endroit, par un temps pareil. Que pouvait-on savoir ?... L'ennemi était si canaille !... Ce serait un peu fort qu'il y eût un sale coup pour Mézières, juste au moment où c'était lui qui montait la garde !...

— Eh ! là-bas... qui vive ?...

Si Rimbaud avait prévu la langue parlée en 1907 par les beaux esprits, nul doute qu'aussitôt il n'eût répliqué à cet homme du devoir : « ... ta bouche, bébé !... » Mais la prescience des plus grands génies a ses limites, et manquant des termes convenables, il resta muet, d'abord, de stupeur. Ne voulant pas en démordre, le moblot arma son fusil :

— Qui vive ?... ou je tire...

— Fif' le France !... lui lança Rimbaud, riant comme un fou, avec l'accent le plus allemand qu'il pouvait. Notre guerrier, fort heureusement, se contentait à bon compte ; il répondit d'un ton grave : « A la bonne heure ! » Le poète lui tourna le dos, et soufflant dans ses doigts, se mit à réciter du Leconte de Lisle :

.....
Les ânes de Khamos, les vaches aux mamelles
Pesantes, les boucs noirs, les taureaux vagabonds
Se hâtaient sous l'épieu, par files et par bonds,
Et de grands chiens mordaient le jarret des chamelles
Et des portes criaient en tournant sur leurs gonds.
.....

Seulement, quand la neige tombait de nouveau, quand l'âpre bise nous en fouettait le nez, les oreilles, les yeux, on ne pouvait rester là tout de même. Nous cherchâmes un abri. J'ai dit que

les jardins à gauche du Bois d'Amour, ceux qui n'étaient pas clos de murs, avaient été rasés au commencement du siège. Ils le furent un peu précipitamment, sans doute, car en flânant par les petites allées bordées de buis où nous prenions plaisir à suivre les méandres singuliers tracés par des pattes d'oiseaux, nous découvrîmes, sous l'écroulement de deux cerisiers, une de ces baraques où se rangent les outils de jardinage et qu'avait oubliée la hache des sapeurs. Alors, s'il devenait temporairement impossible de rester dehors, on venait là, écartant les entrelacs de brindilles couvertes de givre. On tirait de leur cachette les deux pipes. La maisonnette n'avait plus de porte, eh bien ! tant mieux ! nous y verrions plus clair... Que faisait le vent glacial ?... Qu'importait le détail insignifiant de, parfois, un obus lancé au hasard, vers les champs lointains, par quelque bastion inquiet ?... Rimbaud ouvrait un volume de Banville, et dans ses yeux de myosotis qui suivaient la douce ivresse des flocons dansant par milliards autour de nous, s'allumait une flamme candidement joyeuse quand il lisait, en battant la semelle, l'adorable *Ballade pour trois sœurs qui sont ses amies* :

.....
Le soleil rit sur les blancs escaliers,
Et Marinette est là, qui verse à boire.

(A suivre).

Ernest DELAHAYE.



LES PRISONNIERS DU MONT-DIEU PENDANT LA RÉVOLUTION

(SUITE).

480. — PARUIT (FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE), marchand de sel à Valette-Saint-Cerni ou Cerny-sous-Laon, district de Laon, 49 ans. Arrêté le 3 pluviôse à Attigny par ordre du Comité de surveillance, parce qu'il voulait vendre son sel au-delà du maximum. Incarcéré au Mont-Dieu le 6 pluviôse, il en sortit le 18.

481. — PAUBON (MARTIN), curé de Tahure (Marne), depuis 1774 ; curé constitutionnel de La Cassine, né à Singly le 12 novembre 1735. Compromis dans une émeute contre le curé de Vendresse. Paubon fut arrêté, conduit d'abord dans les prisons de Mézières, puis au Mont-Dieu le 29 prairial an II ; il semble y être resté jusqu'à l'évacuation.

482. — PAUL D'HERVILLE (CHARLES-FRANÇOIS DE), écuyer du Saint-Empire romain, né le 4 septembre 1722 à Givet, mort à Saint-Marceau le 2 floréal an VI. Il avait épousé à Mézières, le 18 janvier 1750, sa cousine Marie-Anne-Nicolle Leseur (de Lemée). Ancien commissaire ordonnateur des guerres à Mézières. Détenu d'abord à Mézières, transféré au Mont-Dieu le 2 brumaire par ordre de Pascal, commandant de gendarmerie, comme suspect à cause de l'émigration de son fils, mais il croyait que c'était parce qu'il avait été destitué de son emploi [occupait la cellule n° 18].

483. — PENOT, de Bulson, incarcéré le 16 nivôse [occupait la cellule n° 23].

484. — PEQUET ou PECQUET (CHRYSOSTOME), bénédictin prieur de Prix, préfet de l'abbaye de Saint-Hubert, né vers 1730. Le 10 brumaire an II le Comité de surveillance de Mézières fit arrêter Pecquet comme suspect, étant étranger, né dans le Luxembourg, agent de l'abbaye autrichienne de Saint-Hubert et membre des assemblées aristocratiques qui se sont tenues chez Brincourt, à Mézières. Pecquet fut envoyé au Mont-Dieu.

485. — PÉRARD (ADRIEN), maître particulier des eaux et forêts à Château-Regnault, fut arrêté par le Comité de surveillance de Mézières comme suspect et conduit au Mont-Dieu le 30 brumaire

où il était en nivôse an II. Le 30 messidor an II, remis en liberté, il fut arrêté de nouveau [occupait la cellule n° 24].

486. — PERCEBOIS (PIERRE), garde à Loisy, né en 1740, détenu au Mont-Dieu depuis le 25 nivôse par ordre du Comité de surveillance de Vouziers.

487. — PERCHENET (VICTOIRE), née vers 1770, fille des époux Perchenet-Bourgeois. (Voy. BOURGEOIS.) Incarcérée au Mont-Dieu le 24 vendémiaire.

488. — PÉRIN (NICOLAS-PIERRE), vicaire épiscopal de l'évêque de Sedan, né à Marville le 27 novembre 1751. Dénoncé le 10 thermidor an II, avec d'autres ecclésiastiques, comme fanatique. Vassant invita Levasseur à faire mettre Périn en cage, il fut envoyé au Mont-Dieu pour peu de temps. Fut nommé bibliothécaire du district et après le Concordat doyen de Juniville. Il avait cependant fait le serment de haine à la royauté et à l'anarchie et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.

489. — PETIT (FRANÇOIS), de Clos-Berteau, écart de l'Echelle, né à Château-Porcien, homme de loi à Charleville. Arrêté à Monthermé et condamné à être détenu jusqu'à la paix parce qu'il avait un fils émigré. Il est mort à Charleville le 15 novembre 1813.

490. — PETITFILS (CHARLES-CONSTANTIN), accusateur public à Mézières, destitué par Hentz et Bô et comme conséquence de cette destitution déclaré suspect. Mis en arrestation et envoyé au Mont-Dieu du 25 brumaire au 7 frimaire. Né à Mézières le 24 novembre 1751, fils de Jean-Nicolas Petitfils, maître de ville ; il est mort au même lieu le 10 germinal an X, âgé de 50 ans [occupait la cellule n° 6].

491. — PETITFILS (JEAN-BAPTISTE), médecin de l'hôpital sédentaire de Sedan, demeurait place du Rivage. Né à Mézières le 7 avril 1744, fils de Petitfils-Ninnin ; destitué de ses fonctions par Hentz et Bô le 15^e jour du 2^e mois de l'an II de la République comme le plus insigne aristocrate du pays et le plus acharné des antipatriotes, ils ordonnèrent sa mise en arrestation ; fut incarcéré au Mont-Dieu le 18 brumaire, sorti le 4 pluviôse provisoirement. Membre de la municipalité sedanaise, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté le 3 juin 1794 [occupait la cellule n° 13].

492. — PETITJEAN (BAUDOIN), vicaire de Sévigny-la-Forêt, puis curé constitutionnel de Maubert-Fontaine. Né à Graide

(Belgique) le 16 décembre 1742, envoyé au Mont-Dieu pendant la Terreur et taxé à une contribution pénitentiaire de 200 livres [occupait la cellule n° 26].

493. — PHILIPPOTEAUX (JEAN-BAPTISTE-ONÉSIME), né à Donchery le 16 avril 1759, mort à Sedan le 14 juin 1845. Marchand à Sedan, place d'Armes, n° 245 (en face l'Eglise, plus tard n° 12), notable destitué et arrêté comme suspect, les scellés furent apposés chez lui le 26 septembre 1793, en conformité de la loi du 17 dudit mois, art. 3, attendu qu'il a été suspendu de ses fonctions de notable et comme tel, dit l'ordre d'arrestation, il doit être considéré comme suspect et mis en état d'arrestation.

Il fut envoyé en mission, il faisait des achats à Reims pour le compte de la République, lorsqu'un arrêté du Comité de sûreté générale ordonna de le mettre en arrestation ; son signalement fut aussitôt transmis à tous les districts ; il fut arrêté et détenu à Douai du 12 floréal au 10 fructidor.

Le 23 fructidor an II, Ch. Delacroix rétablit Philippoteaux dans ses fonctions de juge au tribunal de commerce auxquelles il avait été élu le 20 novembre 1792, il présida longtemps ce tribunal.

Il devint sous-préfet sous l'Empire, de nouveau président du tribunal de commerce sous la Restauration et de nouveau juge. Officier de la Légion d'honneur [occupait la cellule n° 35].

494. — PICHON (NICOLLE-CLAUDINE-FRANÇOISE GABRIEL), femme de Christophe Pichon, née vers 1752, a habité Charleville jusqu'au 30 mai 1792. Incarcérée le 25 brumaire an II parce que son mari, commissaire des guerres à Verdun, émigra après la prise de cette ville par les Prussiens [occupait la cellule n° 26].

495. — PICHON (SOPHIE), fille des précédents, arrêtée à cause de l'émigration de son père [occupait la cellule n° 26].

PIERRE, femme. (Voy. CORDOZE.)

496. — PIERRE (GILETTE), première femme de Jean-Baptiste François, greffier à Mouzon, qu'elle avait épousé à Marville le 1^{er} août 1770, morte à Mouzon le 22 ventôse an XI, âgée de 78 ans [occupait la cellule n° 18].

497. — PIERROT (JEAN), curé constitutionnel de Tarzy, envoyé au Mont-Dieu comme suspect ; le 16 fructidor an II, lorsqu'il demanda sa mise en liberté, l'administration qui ignorait

sa détention, le renvoya à ceux qui l'avaient fait incarcérer. Se retira à Soissons en l'an III.

498. — PIETTE (AUGUSTE-SULPICE), curé d'Antheny depuis 1781, né à Rumigny le 2 octobre 1743. Interné au Mont-Dieu pour le même motif que le précédent. Mort à Antheny le 18 octobre 1828.

499. — PIGEAU (FRANÇOIS-JOSEPH), vicaire d'Aiglemont depuis 1786, né à Harzé le 20 février 1744, décrété d'arrestation sur la dénonciation de Jean-Baptiste Bourguin, régent des écoles.

En l'an X, il habitait les Hautes-Rivières où il est mort le 1^{er} brumaire an XII.

500. — PIQUART (MARIE-ANNE-JULIE ou JUDITH dite PICARD ou), née vers 1754, ancienne cuisinière du curé Paté, de Rethel, arrêtée le 16 brumaire an II parce que le curé Paté était émigré [occupait la cellule n° 35].

501. — PIRE (JEAN-JACQUES), religieux, curé constitutionnel de Wagnon, né le 24 juin 1752 à Fumay. Transféré des prisons de Rethel au Mont-Dieu le 11 messidor an II, comme fanatique. Curé de Wagnon après le Concordat, a béni les cloches en 1808.

502. — PIRET (GUILLAUME), né à Givet, mort au même lieu, rue Royale, le 3 novembre 1818, âgé de 93 ans; détenu au Mont-Dieu comme prévenu d'émigration, victime d'une infâme intrigue de Delecolle qui avait en vue de s'emparer de la fortune de Piret. Piret était sorti de France, mais c'était pour les intérêts de la République et toujours munis de passeports réguliers.

503. — PLAISANCE (GABRIEL), né à Bar-le-Duc le 7 mai 1751, ancien lazarus, vicaire de la paroisse cathédrale de Sedan. Incarcéré le 15 nivôse an II. A sa sortie, il se retira à Balan, où il mourut curé le 4 mai 1830 [occupait la cellule n° 21].

504. — PLOTHO (MARIE-THÉRÈSE DE), née à Saint-Mihiel le 24 septembre 1742, morte au même lieu le 1^{er} avril 1809, épouse le 28 avril 1767, à Justine, Jacques de Williers (d'Herbigny). Emprisonnée au Mont-Dieu le 18 frimaire, à cause de l'émigration de son mari.

505. — POINSIGNON (DOMINIQUE-GABRIEL), ancien carme, vicaire constitutionnel de Chaumont-Porcien en 1791, arrêté comme suspect et fanatique, il fut transféré des prisons de Rethel au Mont-Dieu le 11 messidor an II.

PONSIGNON (Jean-Alexandre), curé de Chaumont-Porcien depuis 1788, a obtenu un certificat de civisme le 3 messidor an II. Né le 11 septembre 1754, il est mort curé de Launois le 21 novembre 1815.

506. — **POIX** (JEAN-FRANÇOIS), religieux, curé constitutionnel de Chesnois-Auboncourt (nommé le 2 octobre 1798), né le 8 avril 1754 à Mézières, transféré des prisons de Rethel au Mont-Dieu le 11 messidor an II ; curé de Machault après le Concordat, puis de Novion-Porcien où il est mort le 17 mars 1835. Il fit le panégyrique de Bayard en 1806. (Voyez *Revue historique des Ardennes*, par Sémemaud, 2^e année, page 100).

507. — **POLICE** (MARIE-CLAUDE), d'Asfeld.

508. — **POLICE** (JEANNE-PERETTE), d'Asfeld, née en 1769, sœur de la précédente. Ces deux sœurs furent arrêtées parce qu'elles avaient écrit à Didier, prêtre déporté. Elles occupaient la cellule n^o 2.

509. — **PONCELET**, du district de Sedan, emprisonné au Mont-Dieu après le 17 floréal.

Il y eut Jean-Baptiste Poncelet, bénédictin, retiré à Francheval, son pays natal, où il est mort. Est-ce lui qui fut détenu ?

510. — **PORQUET** (CHARLES), curé de Saint-Ferjeux, ordonné prêtre en 1792 par Marolles, évêque de l'Aisne ; à la suppression du culte, il se fit berger pour pouvoir continuer à donner les secours de la religion à ceux qui les réclamaient. Le 2 messidor an II, il fut transféré des prisons de Rethel au Mont-Dieu. Il mourut curé de Beaumont-en-Beine (Aisne), en 1826.

511. — **POSTAL** ou **POSTAT** (JEAN-BAPTISTE), maréchal-ferrant à Coulommès, né vers 1739. Arrêté avec sa femme, Claudine Grosjean (voy. GROSJEAN), et détenus au Mont-Dieu le 2 frimaire. En pluviôse an II, ils sollicitèrent en vain leur mise en liberté. Postal dut acquitter une taxe pénitentiaire de 200 livres [occupaient la cellule n^o 32].

Leur fils Louis Postal fut mis en arrestation sur la dénonciation du maître d'école et conduit au département sous prétexte d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires.

512. — **POTIER** (JEAN-BAPTISTE), plafonneur à Carignan, sa ville natale, mort le 4 janvier 1852, âgé de 87 ans. Incarcéré le 16 frimaire, libéré le 15 nivôse [occupait la cellule n^o 5].

POUPART DE NEUFLIZE (1).

513. — PRAITRAL, la citoyenne, tenancière d'un café à Sedan ; lors de l'apposition de scellés chez elle, le 6 thermidor an II, on ne trouva rien de suspect.

514. — PRETROT (NICOLAS), vicaire d'Epernay, curé constitutionnel de Vaux-Champagne, puis d'Attigny (17 septembre 1791), âgé de 32 ans. Saisi comme suspect et emprisonné au Mont-Dieu le 30 brumaire, il y était encore en prairial an II. Lors de son interrogatoire au Mont-Dieu, le 12 pluviôse, Pretrot déclara qu'il était détenu depuis le 29 brumaire par ordre des commissaires révolutionnaires à ce qu'il croyait et que le motif de l'arrestation était deux procès qu'il avait contre le ci-devant procureur de la commune d'Attigny qu'il avait gagnés en première instance [occupait la cellule n° 24].

515. — PREVOST (PIERRE-NICOLAS), fabricant d'armes à Nouzon, son pays natal, où il est mort le 29 juillet 1810, âgé de 80 ans. Arrêté parce que son frère (2) fut considéré comme émigré et déporté. Il fut écroué au Mont-Dieu le 10 frimaire [occupait la cellule n° 16].

516. — PROFINET (JEAN-BAPTISTE), né à Châlons-sur-Marne, ex-régisseur des aides à Sedan, puis négociant à Sedan, place du Port, mort à Sedan dans la salle des administrateurs de l'hospice, le 2 floréal an VI, âgé de 65 ans. Fut impliqué avec Poupart de Neuflyze dans l'affaire du club fédéraliste et pour ce motif envoyé au Mont-Dieu. Il était l'un des vingt-deux traduits au tribunal révolutionnaire par Levasseur le 14 thermidor an II, sous l'accusation de contre-révolution. Profinet était alors à Paris où l'appelait son commerce de fournisseur d'armes aux soldats de la République. Il échappa à la mort avec ses co-accusés [occupait la cellule n° 21].

517. — PROFINET fils (LOUIS-VALENTIN), né à Château-Porcien le 7 juin 1762, mort à Sedan le 21 décembre 1823, aurait aussi été

(1) Poupart de Neuflyze (Jean-Abraham-André), né à Sedan le 18 juillet 1752, mort au même lieu le 29 mai 1814. Manufacturier de draps, maire de Sedan, baron de l'Empire le 23 juin 1810. Destitué de l'Assemblée fédéraliste la Vendée, Vassant le fit saisir avec vingt et un Sedanais et les envoya à Paris où Levasseur les transmit au tribunal révolutionnaire. La chute des terroristes le sauva.

(2) Prevost (Jean-Nicolas), né à Nouzon, curé de Prix et Belval depuis 1769, quitta sa cure pour refus de serment et se réfugia près de son frère ; mais, dans la nuit du 1^{er} avril 1792, une bande d'ouvriers de la Forge, en armes, vint le saisir pour le conduire à l'étranger. Lorsque la bande passa à Neufmanil, la municipalité, qui était en séance, voulut s'y opposer, mais elle fut obligée de se retirer devant la force. Prevost fut considéré comme émigré et déporté ; il n'obtint sa radiation qu'après le 28 vendémiaire an IX.

emprisonné ; les scellés furent apposés chez lui le 25 thermidor an II.

518. — PRUDHOMME (PIERRE-LOUIS), né à Mézières le 14 juillet 1724, mort au même lieu le 29 juin 1808, ancien maire de sa ville natale. Le Comité de surveillance de Mézières le déclara suspect le 3 brumaire an II et prescrivit de le conduire au Mont-Dieu ; le 2 pluviôse an II, il déclarait être détenu depuis deux mois et douze jours sans en connaître les motifs. Taxé à une contribution de 500 livres pour l'entretien des détenus indigents [occupait la cellule n° 11].

519. — PRUNIER (GUILLAUME), chapelier à Sedan où il se maria en 1786, né vers 1748. Détenu au Mont-Dieu comme suspect ; mis en liberté le 9 fructidor an II.

520. — QUICLET ou CUICLET (LOUIS), ci-devant concierge ou régisseur de Bidal, d'Asfeld, né vers 1723. Incarcéré le 25 brumaire comme suspect en raison de ses anciennes fonctions.

521. — QUICLET, femme. (Voy. REGNAULT.)

522. — QUICLET (VICTOIRE), fille des précédents, née vers 1767, incarcérée pour s'être promenée dans le parc du marquis d'Asfeld pendant la messe du jour de la fédération [occupait la cellule n° 2].

523. — RAHU (JEAN), de Zurich, né vers 1729, lieutenant colonel du régiment suisse de Steinen, en résidence à Givet. Incarcéré avec sa femme le 9 octobre 1793 au Mont-Dieu pour incivisme et parce qu'il avait un frère émigré ; sorti le 18 ventôse. Cette incarcération donna lieu à des correspondances diplomatiques entre la République de Zurich et Barthelemy, ambassadeur de France près le Gouvernement suisse [occupait la cellule n° 18].

RAHU, femme. (Voy. RENARD.)

524. — RAINCOURT (ANTOINE DE), ex-seigneur de Balaives, né à Soiru, près Boutancourt, le 11 juin 1730, mort à Balaives le 27 thermidor an XII. Dénoncé comme ex-noble par le Comité de surveillance de Mézières, Levasseur prescrivit le 8 thermidor an II de le mettre en arrestation et de le conduire au Mont-Dieu.

525. — RATY (MARIE-ELISABETH LALOY), mariée à Charleville le 21 avril 1787 à Jean Raty, alors âgé de 75 ans, distillateur à Charleville [occupait la cellule n° 22].

526. — RAULT (MARIE-ELISABETH-BARTHELEMY), épouse Isarn, domiciliée à Mézières, née à Paris vers 1721, a accompagné la

dame d'Ivory à Bouillon et, pour ce fait, prévenue d'émigration, elle fut enfermée au Mont-Dieu. Le 23 pluviôse an II elle fut appelée du Mont-Dieu à Mézières pour y être interrogée. Marie-Elisabeth-Barthelemy d'Isarn est morte au château du Faucon, le 3 fructidor an V, âgée de 76 ans.

RAULT (Barthelemy-Louis-Joseph), de Mézières, parent de la précédente, fut arrêté le 28 septembre 1793 sur ordre du Comité de Mézières comme soupçonné d'émigration et détenu du 1^{er} frimaire au 23 nivôse [occupait la cellule n° 47].

527. — RAULT DE RAMSAULT (MARIE-LOUISE-URSULE), née à Condé (Nord), épouse d'Ivory (1), morte au Faucon, écart de Donchery, le 15 janvier 1825. Conduite au Mont-Dieu comme prévenue d'émigration pour être allée passer quelques jours chez son beau-frère, commandant le château de Bouillon. Elle était arrêtée le 26 septembre 1793 ; elle était dans la prison Saint-Pierre à Mézières le 21 avril 1794 [occupait la cellule n° 47].

528. — RAYMOND (NICOLAS-TOUSSAINT), capucin de Rethel, âgé de 66 ans. Détenu au Mont-Dieu le 24 brumaire an II comme suspect et être contraire à la constitution civile du clergé, mis en liberté le 4 frimaire an III sur l'ordre de Delacroix [occupait la cellule n° 34].

529. — REGNARD (NICOLAS-ANTOINE), receveur de la régie nationale, trésorier de la commune de Fumay, notaire établi par l'ancien gouvernement ; en l'an VI les autorités constataient qu'il était bon républicain et avait beaucoup d'érudition ; il est mort à Fumay le 28 août 1810. Arrêté en vendémiaire an II comme suspect parce qu'il avait été subdélégué de l'intendance de Haynault. Le 5 fructidor, étant malade, il fut ramené à Mézières et mis en liberté sous caution [occupait la cellule n° 11].

530. — REGNAULT (CLOTILDE), épouse de Louis Quiclet (d'Asfeld), née vers 1742. Incarcérée le 25 brumaire comme suspecte [occupait la cellule n° 2].

531. — REGNAULT DE MONTGON (ADAM-REMY), rentier à Semuy, né à Montgon le 28 février 1733 (2). Incarcéré le 27 frimaire

(1) Le comte d'Ivory (Jean-Claude), capitaine au corps royal du génie, né à Mézières le 16 novembre 1745, est mort au Faucon le 12 mai 1821 avec le grade de maréchal de camp.

(2) Extrait des actes de baptêmes de la paroisse de Montgon : « Je soussigné, ai ondoyé en 1733, le 23 août, le fils de Nicolas Renault, seigneur de Montgon, et de Nicole-Éléonore des Robert, son épouse... lequel garçon est né le 28 février de la même année et a été ondoyé à la maison.

« Signé : DEVILLE, curé des Alleux et de Montgon. »

an II au Mont-Dieu sur la dénonciation du Comité de surveillance de Semuy comme accusé : 1° de s'être refusé de s'inscrire sur les registres de la garde nationale de Semuy ; 2° d'être noble ; 3° d'avoir un fils émigré depuis quinze mois ; 4° que loin de donner des preuves de civisme, il s'est toujours montré ennemi de notre sainte révolution ; 5° d'être violemment soupçonné d'avoir eu des intelligences avec l'ennemi lors de son invasion dans le district de Vouziers [occupait la cellule n° 3].

REGNAULT DE MONTGON, femme. (Voy. THIBOUST.)

532. — REGNIER (JEAN-BAPTISTE), dominicain de Revin, né le 6 juillet 1741, curé constitutionnel de Rocroi en 1791. Emprisonné au Mont-Dieu pendant la Terreur avec les autres prêtres du district comme fanatiques et sur la dénonciation des sans-culottes de Rocroi et Givet, dirigés par Delecolle.

REGULUS (TAILLEUR). (Voy. TAILLEUR (REGULUS).)

533. — REIZER ou REISZER (JEAN-JOSEPH-CHARLES), secrétaire piqueur au bureau du génie de Sedan, âgé de 22 ans. Le 27 septembre 1793, il se plaint du Comité de surveillance qui exigeait de lui un certificat de civisme, ce qui lui valut d'être envoyé au Mont-Dieu le 18 brumaire comme suspect. Ecrivain de sa prison à Joseph Balle, l'un des vingt-deux que Vassant et Levasseur envoyaient au tribunal révolutionnaire le 26 thermidor an II, Reizer termine sa lettre par une formule polie où il se qualifie le serviteur du destinataire ; cette expression offusqua les procédés égalitaires de Vassant qui s'empressa de transmettre sa lettre au Comité de sûreté générale [occupait la cellule n° 22].

534. — RENARD (GERTRUDE), épouse Rahu, de Zurich, née vers 1746. Arrêtée le 21 vendémiaire avec son mari à Givet ; le représentant Roux l'a fait relaxer le 18 ventôse [cellule n° 18].

535. — RENAUD, tisserand à Rouvrois, détenu au Mont-Dieu, mis en liberté par ordre de Levasseur du 29 messidor an II.

536. — RENNESSON (JEAN-EMMANUEL), tailleur à Monthermé où il est mort le 15 février 1815, âgé de 80 ans. Le Comité de surveillance de Monthermé l'envoya au Mont-Dieu et le 16 nivôse an II l'administration réclama en vain le procès-verbal de cette arrestation dont elle ignorait les motifs. Le 10 pluviôse an II il déclara qu'il croyait que son arrestation avait eu lieu parce qu'il avait logé Charloteau (voy. ce nom) [occupait la cellule n° 15].

537. — RETHORÉ (PIERRE-ANTOINE), né à Montauban, maire de Carignan en 1800. Incarcéré le 24 frimaire, sorti le 13 nivôse, percepteur à Carignan sous la Restauration, mort en cette ville le 7 juin 1822, âgé de 64 ans.

538. — RETHORÉ, femme du précédent, née Catherine Guinin, morte à Carignan le 14 mars 1821, âgée de 72 ans. Incarcérée le 15 frimaire, sortie du Mont-Dieu le 13 nivôse ; les époux Rethoré occupaient la cellule n° 43.

539. — RICHOT (JEAN-CHARLES), vicaire de Vendresse, né à Rehel le 19 septembre 1751. S'étant trouvé mêlé à la manifestation qui eut lieu à Vendresse en frimaire an II, il fut mis en arrestation et amené avec d'autres à Mézières. Le 29 prairial an II le Comité de surveillance ordonna de le conduire au Mont-Dieu. En prairial an X il était à la Horgne.

540. — RIFFLET femme, coutelière à Sedan. Détendue au Mont-Dieu du 18 au 23 brumaire. Le 25 thermidor an II, les scellés furent apposés au domicile de Rifflet Jean-Baptiste, adjudant général, rue des Fours, chez Jean-Baptiste Rifflet, ex-chaudronnier, décédé le 3 brumaire an VII.

M. Ch. Pilard a écrit que Rifflet, bijoutier-ciseleur, a été interné au Mont-Dieu, cellule n° 1.

541. — ROBERT (PAUL), de Voncq ; nommé membre du district de Vouziers, en remplacement de Lefebvre, destitué. Le 24 messidor an II, Levasseur prescrivit de le mettre en arrestation ; le même jour les scellés furent apposés à Sedan, rue Marat, chez Robert, notaire, parce que Paul Robert, son frère, était venu chez lui le 20 thermidor. P. Robert fut saisi et envoyé à Paris ; la chute des terroristes le sauva.

542. — ROBERT (MARIE-JEANNE), ex-religieuse à Floing, où elle est née vers 1760, morte à l'hospice de Sedan le 8 janvier 1832. Accusée de tenir des conciliabules avec l'abbé Périn et de fomenter le fanatisme.

543. — ROBERT (PIERRE), manœuvre à Montcornet, où il est mort le 19 thermidor an VII, âgé de 71 ans. Incarcéré au Mont-Dieu le 4 frimaire, pour cause d'incivisme.

544. — ROBERT (HENRY), manœuvre à Montcornet, où il est mort le 22 juin 1796, âgé de 71 ans. Arrêté le 20 novembre 1793 et conduit au Mont-Dieu comme suspect parce qu'il avait une fille mariée dans le Luxembourg (aux Louettes) et déclarée émigrée.

545. — ROBERT (PHILBERT), fils du précédent, garde champêtre, mort à Montcornet le 11 novembre 1833, âgé de 70 ans. Incarcéré avec son père le 4 frimaire parce qu'il est allé voir sa sœur il y a deux ans, aux Louettes, où elle s'est mariée. Il avait épousé la fille de Jean-François Wiart.

[Ces trois derniers occupaient la cellule n° 4].

546. — ROBERT (JEAN-BAPTISTE), de Marat-sur-Aisne, né vers 1766, aveugle, crieur public. Arrêté le 2 frimaire pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires.

547. — ROGER (NICOLAS) (1), ex-curé de Sy, né à La Neuville-à-Maire le 4 décembre 1751. Fit le serment constitutionnel, fut détenu quelque temps à Buzancy comme accusé d'émission et de commerce de faux assignats ; le 25 frimaire an II, ou le 15 nivôse, il fut conduit au Mont-Dieu comme suspect où il resta pendant plus de neuf mois ; cependant le Comité de surveillance de Sy déclare que son curé s'est toujours montré bon sans-culotte. Le 24 messidor an III, Roger fut élu ministre du culte aux Petites-Armoises. Roger est mort curé du Chesne après le Concordat [occupait la cellule n° 11].

548. — ROGER (JEAN-PHILIPPE), commis dans la maison Jean Labauche (Louis, successeur), né à Sedan le 11 février 1751, devait être protestant. Mort place de la Halle, 47, à Sedan, le 19 septembre 1827, arrêté le 19 brumaire ; trois lettres furent saisies chez lui et remises à Vassant [occupait la cellule n° 32].

549. — ROLIN (FRANÇOIS-JOSEPH), homme de loi et notaire à Sedan depuis 1757, où il est mort le 11 février 1811, âgé de 78 ans ; fortement soupçonné d'avoir eu des correspondances avec l'émigré Petit de Morenville, il fut emprisonné le 22 nivôse sous prétexte que son fils Barthélemy était émigré, tandis qu'il était brigadier-fourrier au 21^e de cavalerie à Beauvais ; pendant sa détention, plusieurs fois les scellés furent levés chez lui

(1) Roger (Nicolas), menuisier et marchand de bois à La Neuville-à-Maire, où il est mort le 19 décembre 1814, âgé de 91 ans, chez Damien, maître d'école. Proche parent du curé de Sy ; fut mis en arrestation en prairial an II et détenu à la prison de Sedan (Poirier dit que sa détention eut lieu au Mont-Dieu) comme accusé d'avoir, dans le commencement de prairial, à propos de l'affaire du camp de la Montagne, près de Bouillon, tenu les propos suivants :

« Les patriotes ont ce qu'ils méritent ; quand ils vont sur l'empire, ils pillent, ont eu tort de déclarer la guerre à toute l'Europe, ont eu tort de s'enfoncer dans l'empire pour faire périr beaucoup de monde ; l'ennemi ne nous a fait que ce qu'on lui a fait, l'assemblée ne fait pas de trop bonnes affaires, on n'est pas encore au bout. »

Cette appréciation de la situation était aux yeux des patriotes sans-culottes un crime de lèse-nation. Roger fut compris dans le nombre des vingt-deux que Vassant et Levasseur avaient résolu de livrer au tribunal révolutionnaire de Paris, pour crime de contre-révolution.

Roger fut sauvé par la chute des terroristes et échappa ainsi à une mort certaine.

pour en retirer des pièces nécessaires à ses clients [occupait la cellule n° 11]. Alban Rolin, général de division, mort en 1869, était son petit-fils.

550. — ROLLIN (MARIE-JEANNE OU CATHERINE), religieuse annonciade à Mézières où elle est morte le 3 pluviôse an VI, âgée de 61 ans. Emprisonnée au Mont-Dieu le 26 frimaire.

551. — RONDEAU (MARIE-ANGÉLIQUE), épouse de Jacques Forest, de Saint-Jean-aux-Bois, née vers 1743, morte le 6 mai 1814, âgée de 70 ans. Arrêtée le 11 novembre 1793 avec son mari (voy. Forest) et conduite au Mont-Dieu à cause de l'émigration de leurs enfants Jean-Baptiste, curé de Vaux-Champagne (plus tard curé de Saint-Jean), et Marie-Victoire. L'administration les autorisa le 15 pluviôse an II à faire apporter au Mont-Dieu pour leur subsistance deux pièces de cidre, deux sacs de farine, 200 œufs, un poinçon de fruits [occupait la cellule n° 14].

552. — RONDEAU (MARIE-NICOLE-AUG.), épouse de Victor Mailfait, née vers 1742. Internée au Mont-Dieu à cause de l'émigration de son mari et de son fils qui était prêtre. A sa sortie, le 5 frimaire an III, Marie-Nicole Rondeau constata la dilapidation de ses biens dont la gestion avait été confiée au citoyen Charles Rodes [occupait la cellule n° 14].

553. — RONDEAU (CH.-HENRI), garde de bois à Montmeillant, mort à Saint-Jean-aux-Bois le 30 mai 1808, âgé de 73 ans. Incarcéré au Mont-Dieu le 10 frimaire parce qu'au moment où il fut arrêté il était détenteur d'un fusil. En sa qualité de garde, il croyait avoir le droit de le conserver [occupait la cellule n° 37].

554. — RONDU (PIERRE), domestique chez Bidal, à Asfeld, né vers 1720, mort à Asfeld le 20 brumaire an IV, âgé de 75 ans. Incarcéré le 25 brumaire parce que son fils, au service de Bidal, aurait émigré avec son maître.

555. — RONDU (MARIE-LOUISE), fille du précédent, célibataire, née vers 1757 à Asfeld, morte à Asfeld le 11 février 1830, âgée de 78 ans. Incarcérée, pour le même motif et en même temps que son père, dans la cellule n° 2.

556. — ROSSIGNOL (JEAN-LOUIS), curé de Saulces-Champenoises, né le 1^{er} septembre 1760 ; détenu au Mont-Dieu pour avoir fait des quêtes à l'église, pour se procurer les ornements nécessaires au culte et pour avoir prêché presque tous les dimanches. Retiré à Remilly après sa sortie [cellule n° 51].

ROUCY. (Voy. LESCAMOISSIER.)

557. — ROUSSEAU (PIERRE), de Givet, négociant [occupait la cellule n° 40].

558. — ROUSSEAU (SIMON-JACQUES), couvreur d'ardoises à Marat-sur-Aisne, marchand épicier, né vers 1768, mort à Château le 3 août 1816, âgé de 57 ans. Arrêté le 2 frimaire pour avoir tenu des propos fédéralistes.

559. — ROUSSEAU DE GIVONNE (DENIS), manufacturier, capitaine de la garde nationale, né à Sedan le 19 décembre 1767, mort à Sedan le 23 décembre 1819. Fut détenu au Mont-Dieu depuis le 18 brumaire comme suspect ; le 26 thermidor an II, il demanda communication des motifs de son arrestation afin de pouvoir se justifier [occupait la cellule n° 23].

560. — ROUSSELET (MARIE-HUBERT), ex-religieuse à Mézières, née vers 1769, arrêtée le 25 frimaire en même temps que quatre religieuses annonciades avec lesquelles elle habitait. Elle ignorait les motifs de son arrestation [occupait la cellule n° 46].

561. — ROUYER (JEAN-JACQUES), ancien commis des fermes à Carignan, né à Vecqueville (Haute-Marne), mort à Carignan (maison n° 37), le 16 décembre 1814, âgé de 84 ans. Détenu au Mont-Dieu comme suspect. En nivôse an II il demanda en vain les motifs de son arrestation. Le 10 vendémiaire an II, l'agent national d'Ivoy, rendit témoignage du patriotisme de Rouyer et déclara qu'il fut arrêté, lorsque la faction des sanguinocrates étrangers avait l'autorité à Carignan [occupait la cellule n° 20].

562. — ROUYER (ANDRÉ), fils du précédent, maître de forges, maire de Carignan et conseiller d'arrondissement sous la Restauration, mort à Corenne (Belgique), le 28 juillet 1829, a été aussi emprisonné le 20 pluviôse [occupait la cellule n° 53] (1). Cette famille est aujourd'hui représentée par le colonel Allaire et son frère, magistrat [occupait la cellule n° 20].

563. — ROZEVILLE (LOUIS-FRANÇOIS FOSSART DE), officier de gendarmerie à Mézières, né à Paris, mort à Fumay le 7 janvier 1831, âgé de 76 ans. Déclaré suspect et conduit au Mont-Dieu pour ce motif le 7 brumaire. Le 9 nivôse an III, le Comité de sûreté générale prescrivit de le mettre en liberté [cellule n° 38].

ROZEVILLE, femme. (Voy. ZWEIFFEL M.-M.)

(1) Rouyer, de Sedan, canonier au 1^{er} bataillon, détenu au Mont-Dieu comme suspect.

564. — ROZOY (HENRI), cabaretier à Sedan où il est mort le 7 pluviôse an III, âgé de 65 ans. Conduit au Mont-Dieu le 22 brumaire par ordre de Varoquier, pour avoir troublé les réunions de la Société populaire. Crin réclama contre l'arrestation de ce « chaud patriote attaché aux armes ». Rozoy fut mis en liberté en 30 brumaire.

ROZOY (PIERRE), né vers 1760, armurier à Charleville, serait le prisonnier du Mont-Dieu, d'après un auteur [cellule n° 26].

565. — SAILLANT (JEAN-FRANÇOIS), de Rethel, né vers 1749, ancien capitaine au 57^e d'infanterie, ancien aide-major à Calvi. Incarcéré le 24 brumaire an II comme suspect d'incivisme [occupait la cellule n° 49].

SAILLANT, femme. (Voy. MIGNOT.)

566. — SAINT-PÈRE, épouse Desbordes, de Charleville. Arrêtée avec son mari et ses filles pour avoir fréquenté des aristocrates et ne pas avoir donné des signes d'attachement à la Révolution.

567. — SAINT-QUENTIN (MARIE-JOSÉPHINE-SOPHIE DE), épouse d'Alexandre-Louis Duhan, morte à Harzillemont le 9 août 1804. Incarcérée au Mont-Dieu le 26 frimaire, sans en connaître le motif. Le 23 brumaire an III, Delacroix lui accorda un secours de 40 sols par jour sur les biens séquestrés de son mari [occupait la cellule n° 5].

568. — SALIGNAC (DE), commandant du génie et professeur de l'école du génie de Mézières. Le 30 brumaire an II, Hentz le révoqua de ses fonctions comme ex-noble aristocrate avec ordre de se retirer à 20 lieues dans l'intérieur. Sur la dénonciation du Comité de surveillance de Mézières, Levasseur ordonna le 18 floréal an II de le conduire au Mont-Dieu [occupait la cellule n° 17].

569. — SAINGEVIN ou SINGEVIN (ALEXIS ou MARIE-ALEXIS), de Chagny. Détenu après le 17 floréal.

570. — SALMON, couturière à Charleville, détenue cellule n° 35.

571. — SANDRAT (FRANÇOIS), né à Sedan le 28 octobre 1750, mort au même lieu le 21 novembre 1831, rue du Mênil, n° 11. Interné au Mont-Dieu le 2 frimaire an II, sur l'ordre du Comité révolutionnaire de Sedan, pour avoir pris part à l'érection du club anti-jacobin, appelé Vendée [occupait la cellule n° 30].

572. — SARZACQ (née MARIE-ANNE BOIBLEAU, femme de Jean-Baptiste). Née à Sedan le 24 février 1746, morte au même lieu le 21 juillet 1811. Fut détenue au Mont-Dieu pour intempérance de langage sur le compte des sans-culottes. Le 23 messidor an II, Vassant émit l'avis de lui rendre la liberté, la croyant suffisamment punie.

573. — SAUCE (HUBERT), curé de Villemonty et du faubourg de Mouzon depuis 1774, détenu au Mont-Dieu comme suspect le 4 brumaire, par ordre du Comité de surveillance de Mouzon [occupait la cellule n° 7].

574. — SAUDÉ (NICOLAS), ancien instituteur et secrétaire de mairie, né en 1740, mort à Boulzicourt le 7 février 1812. Incarcéré le 2 frimaire. Notice sur lui dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, 1870, page 353 [occupait la cellule n° 31].

575. — SÉCHERET (LAURENT-CYPRIEN), né à Beauménil, écart de Haraucourt, le 4 février 1757, curé de Balan, puis de Noyers en 1790, détenu au Mont-Dieu le 15 nivôse, comme suspect ; retiré à Autrecourt. A demandé, le 1^{er} germinal an III, à rentrer à Noyers comme ministre du culte, mort à Noyers le 23 septembre 1820 (Voy. *Histoire de Raucourt et de Haraucourt*, par Sécheret) [occupait la cellule n° 36].

576. — SERMONNE (JEAN-BAPTISTE), huissier depuis 1776 à Mouzon où il est né ; juge de paix, mort à Mouzon le 25 mai 1829, âgé de 81 ans. Incarcéré le 7 brumaire comme suspect [occupait la cellule n° 48].

577. — SERVAIS, garde de bois à Issancourt, pour le prince de Condé. Destitué et conduit au Mont-Dieu pour incivisme ; rétabli dans ses fonctions le 9 pluviôse an III.

578. — SIMONET DE SINGLY (ANTOINE DE), capitaine au régiment de Turenne, retraité en 1791 après 35 ans de service, mort à Charleville le 11 février 1808, âgé de 70 ans. Emprisonné le 6 frimaire comme ci-devant noble et parce qu'il n'avait pas déposé ses brevets et qu'il fréquentait habituellement Mongelas (voy. ce nom) [occupait la cellule n° 18].

579. — SINGLY (PONCE-DIDIER DE), curé de Saint-Loupen-Champagne, âgé de 53 ans, retiré à Monthois. Incarcéré le 19 brumaire an II pour refus de serment comme suspect. Après l'évacuation de cette maison, il fut interné à Sedan d'où il ne sortit que le 26 thermidor an III [occupait la cellule n° 25].

(A suivre).

Ernest HENRY.

CHRONIQUE

Découverte d'un sarcophage à Carignan.

Une découverte archéologique assez curieuse vient d'être faite à Carignan.

En creusant une tranchée en face du chemin de la gare, au milieu de la route départementale qui va de Sedan à Montmédy, les ouvriers ont mis à jour un sarcophage de grande taille. Ce sarcophage, creusé dans une seule pierre et recouvert de dalles en partie brisées, était plein de terre et contenait une tête, des ossements, et quelques objets, dont une petite urne funéraire, munie de deux anses. Ces objets sont fort anciens et datent probablement de l'époque romaine. De chaque côté du sarcophage on a trouvé aussi des ossements qui semblent être des ossements de chevaux.

(*L'Echo des Ardennes*).

VARIÉTÉ

LA FEUILLE DE LAMPENOIS

Conte populaire

M. Charles Sadoul a commencé en 1904 dans la *Revue des Traditions populaires* la publication d'une série de contes populaires qu'il a recueillis dans la région vosgienne. L'un d'eux, paru dans le numéro de décembre 1904 (pages 555-557) et intitulé *La feuille de lampenois*, est une jolie variante d'un conte populaire qui appartient à la famille des récits classés sous l'appellation générique de *Sifflets enchantés* ou de *Roseaux qui chantent*. On trouve des contes similaires dans la plupart des provinces françaises, dans presque tous les pays d'Europe et chez de nombreuses tribus sauvages. M. A. Meyrac en a publié un dans les *Traditions, Coutumes... des Ardennes* (pages 486-490) sous le titre : *La Rose de Pimperlé*, où la flûte révélatrice chante ce couplet :

*Siffle, siffle, berger,
Mes frères m'ont tué
Dans la forêt d'Avé
Pour la rose de Pimperlé.*

La version lorraine, recueillie par M. Sadoul de la bouche d'un carrier de Raon-l'Étape (Vosges), a pour nous un intérêt particulier : le conteur a placé, en effet, le théâtre de son aventure

merveilleuse dans la forêt des Ardennes. C'est aussi dans notre vieille forêt aux mystérieuses profondeurs que s'est envolé l'oiseau du *Sifflet enchanté*, recueilli par M. E. Cosquin dans ses *Contes de Lorraine* :

*Siffle, siffle, berger,
C'est mon frère qui m'a tué
Dans la forêt des Ardennes
Pour l'oiseau que tu as laissé voler.*

Il est assez curieux de constater cette même préférence des conteurs lorrains à placer leur récit dans une forêt relativement éloignée, mais dont l'antique réputation a survécu dans l'imagination populaire. Le conte de M. Sadoul se différencie du conte de M. Cosquin par une affabulation plus complète et par de nombreux détails, dont les lecteurs de notre Revue pourront apprécier la saveur par la reproduction intégrale que nous en donnons.

Ch. HOUIN.

* * *

La feuille de lampenois.

Il était une fois un roi qui était très malade. Les médecins lui déclarèrent qu'une seule plante pouvait le sauver ; c'était la feuille de lampenois, herbe qui ne se trouvait que dans le jardin d'un géant, où il était difficile d'arriver, tant à cause de l'horreur des lieux qui entouraient ce jardin, que de la férocité de son possesseur qui en même temps que géant était ogre. Ce roi avait trois enfants, deux fils et une fille ; il ne voulut point confier à d'autres qu'eux le soin de sa guérison, et les réunit au pied de son lit, promettant la couronne à celui d'entre eux qui lui rapporterait la feuille merveilleuse. Ils partirent, et à un carrefour dans la forêt d'Ardenne ils se quittèrent, s'y donnant rendez-vous au bout de trois mois, le premier arrivé devant attendre les autres. La fille, qui sans doute avait pris le bon chemin, parvint devant le château du géant et osa en affronter l'aspect.

Elle frappe à la porte. La femme du géant vient lui ouvrir et ne l'ayant pas plutôt vue s'écria : « Malheureuse, que viens-tu faire ici ? Ne sais-tu point que tu es dans la maison d'un ogre terrible ? » — « Cela m'est égal, je n'ai point d'asile, répondit la princesse ; je demande à être abritée du mauvais temps. »

La femme de l'ogre, émue de sa beauté et prenant en pitié sa jeunesse, lui répondit : « Notre fille vient de mourir ; entre, tu la remplaceras ». — Quand le géant revint, sa femme courut au-devant de lui et lui dit : « Notre fille n'est point morte, elle

est revenue ». Le géant crut ce que sa femme lui avait raconté et embrassa bien fort la princesse, la tenant dans ses bras comme si elle eût été sa fille. De son côté, celle-ci était aux petits soins pour lui, ainsi que sa fausse mère le lui avait recommandé. Elle se promenait souvent avec lui dans son jardin et cherchait à y découvrir la fameuse feuille de lampenois. Un jour elle vit la *troche* ; comme l'ogre était avec elle, elle n'osa l'arracher ; elle laissa tomber comme par mégarde son mouchoir dessus et rentra avec son père supposé. Au bout d'un moment elle retourna au jardin et ramassa la *troche* avec son mouchoir. Feignant d'être fatiguée, elle s'attarda dans le jardin et parvint à se sauver. Elle arriva au rendez-vous où ses frères l'attendaient depuis trois jours. — Enfin te voilà, nous te croyions perdue ». — La jeune fille raconta ses aventures et montra l'herbe merveilleuse. Le frère aîné, furieux de son insuccès et en rage de voir le trône lui échapper, se précipita sur sa sœur et la tua sans pitié. Le cadet vit cela avec horreur, mais menacé de subir le même sort n'osa rien dire, et par peur aida son frère à enterrer la princesse sous un gros aulne creux qui se trouvait là.

Pendant ce temps le père s'inquiétait de ne pas voir revenir ses enfants. Il fut heureux d'en retrouver deux. Après avoir pleuré sur sa fille que ses frères lui dirent avoir été dévorée des bêtes féroces dans les bois, il usa de la feuille de lampenois et fut guéri. Selon sa promesse il donna la couronne à celui qui la lui avait rapportée.

Quelque temps s'était écoulé, quand le berger du Roi coupa une branche du gros aulne creux au pied duquel était enterrée la princesse, et s'en fit un sifflet. Il souffla dedans et fut bien étonné d'entendre une voix flûtée qui en sortait disant :

*Souffle, souffle, berger (1),
Ce n'est pas toi qui m'as tuée
Dans ces grands bois d'Ardenne
Pour avoir la feuille de lampenois.*

Le berger porta le sifflet au vieux roi qui, soufflant dedans, entendit :

*Souffle, souffle, mon père,
Ce n'est pas toi qui m'as tuée
Dans ces grands bois d'Ardenne
Pour avoir la feuille de lampenois.*

Le roi comprit qu'il y avait là un mystère et fit assembler

(1) Sur l'air du *Roi Dagobert*.

toute sa cour, faisant souffler dans le sifflet les courtisans et les valets ; chaque fois la voix répétait son refrain.

Quand arriva le tour du fils aîné, il ne voulait pas souffler ; mais son père l'y força, et le sifflet dit alors :

*Souffle, souffle, lourdaud,
Car c'est toi qui m'as tuée
Dans ces grands bois d'Ardenne
Pour avoir la feuille de lampenois.*

Le père le fit aussitôt arrêter malgré qu'il se défendit de son crime. Il dut l'avouer quand son cadet eut raconté comment avait eu lieu l'assassinat, et qu'on eut trouvé les os blanchis de la princesse sous le vieil aulne creux. On les enleva pour les mettre en terre sainte et on reprit la couronne à l'assassin. On fit sur la grande place un énorme bûcher où fut invité tout le peuple, et on brûla le criminel. Le cadet eut alors la couronne.

(Conté par Claude Hüßler, carrier à Raon-l'Étape).

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

**Commission météorologique du département des Ardennes. —
Compte-rendu des observations faites en 1905. Vingtième
année. — Mézières, imprimerie Charpentier-Richard, 1906 ; in-4°
de 33 pages.**

L'année 1905 a été caractérisée par le grand nombre des orages, dont deux notamment ont présenté une intensité extraordinaire et ont causé de grands dégâts par le vent, la grêle ou la pluie : le *cyclone du 30 juin 1905*, qui s'est déchainé du sud au nord sur l'arrondissement de Rehel ; et le *cyclone du 9 août 1905*, qui s'est fait sentir sur une assez grande largeur, 50 kilomètres environ, d'une part entre Signy-le-Petit et Tagnon, de l'autre entre Fumay et Raucourt ; mais son action dévastatrice ne s'est exercé que sur une bande assez étroite passant par Herpy, Château-Porcien, Ecly, Inaumont, dans la vallée de l'Aisne, Neuvizy, Jandun, Montigny, Poix, dans la vallée de la Vence, Lumes, Donchery, Floing, Saint-Menges, Fleigneux, Givonne, La Chapelle, Illy, Sedan, Balan, Bazeilles, dans la vallée de la Meuse, Saint-Aignan et Cheveuges, dans la vallée de la Bar.

Le compte-rendu de la Commission, outre les renseignements habituels, donne des détails circonstanciés sur ces deux ouragans qui marquèrent si tristement l'année météorologique 1905.

C. H.

L'Arbre, la Forêt et les Pâturages de Montagne. — Manuel de l'Arbre, pour l'Enseignement sylvo-pastoral dans les écoles, par E. CARDOT, inspecteur des Eaux et Forêts. — Paris, Touring-Club de France, 1907 ; in-4° de 94 pp. (avec nombreuses photogravures). (Prix : 1 fr. 50).

Ce manuel populaire, destiné à faire connaître le respect et la protection dus aux arbres, est une des plus utiles et des plus attrayantes publications qui aient paru depuis longtemps : il devrait se trouver dans la bibliothèque de toutes les communes et de toutes les écoles des Ardennes où les forêts et les pâturages couvrent de vastes étendues.

L'auteur, dans un langage d'une parfaite clarté, dans le style le plus simple, suggère à l'instituteur, à l'enfant, les pensées de l'ordre le plus élevé, tout en leur faisant sentir sur le vif l'utilité, la nécessité du reboisement, et le charme que l'arbre peut apporter aux campagnes et aux paysages de France. C. H.

Monographies des grands réseaux de chemins de fer français, par Henri LAMBERT, contrôleur des comptes des Chemins de fer au Ministère des Travaux publics. — Réseau de l'Est. Précis historique, statistique et financier. — Paris, H. Dunod et E. Pinat, 1907 ; in-8°, ix-196 pp. (Prix : 3 francs).

Cette étude, accompagnée de références aux sources officielles, de nombreuses notes doctrinales et de tableaux relatifs aux charges de l'Etat, aux titres financiers de la Compagnie et aux lignes exploitées, résume, sous une forme concise, l'histoire complète du réseau des chemins de fer de l'Est ; à ce titre, elle est d'un intérêt particulier pour notre département.

L'ouvrage comprend deux parties : d'abord une analyse des documents touchant la constitution du réseau ; puis une série de tableaux récapitulatifs qui se rapportent aux lignes concédées ou exploitées jusqu'en 1906. Il est accompagné de trois cartes qui donnent la situation du réseau en 1852, en 1870 et en 1905. C. H.

Mémoires du comte Valentin Esterhazy, publiés avec une introduction et des notes par Ernest DAUDET. — Paris, Plon-Nourrit et C^o, 1905 ; in-8°, LII-360 pp.

Ces Mémoires intéressent quelque peu le département des Ardennes, car leur auteur fut gouverneur de Rocroi. Ils embrassent la fin du règne de Louis XV, celui de Louis XVI et la Révolution.

Valentin Esterhazy, officier sans fortune, mais de noble famille hongroise, fut comblé de faveurs par la France : en 1764, à 26 ans, il devenait colonel d'un régiment portant son nom, puis brigadier, maréchal de camp, inspecteur des troupes, *gouverneur de Rocroi*, chevalier des ordres du Roi, etc. C. H.

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



LA NOBLESSE ARDENNAISE A LA DÉFENSE DE RETHEL EN 1652

La reprise de Rethel par le maréchal du Plessis-Praslin (10 décembre 1650) ne devait pas clore, pour la ville, la série des hostilités allumées par les querelles de partis. La Fronde se réveilla avec le passage de Condé aux Espagnols. Un retour offensif de l'ennemi allait bientôt replonger notre cité dans de nouvelles ruines.

Dès les premiers mois de 1652, le bruit de l'approche des Lorrains qui, disait-on, n'épargnaient « que les chasteaux en estat de se deffendre (1) », s'accusait suffisamment pour ne laisser aucun doute d'une tentative de leur part sur Rethel. Le 14 avril, le Conseil, réuni, était « d'avis d'escrire à la noblesse des environs d'envoyer pour la conservation d'icelle ville nombre de leurs habitans avec armes et vivres et de donner par eux avis à Mess^{rs} les eschevins du nombre des hommes qu'ils pourront envoyer... (2) ». Trois coups de canon devaient être tirés pour « servir d'avertissement au voisinage de se tenir sur ses gardes, et de se retirer es lieux de seureté (3) ».

Au premier appel des échevins, la noblesse du pays avait répondu en venant se jeter résolument dans l'enceinte :

« Je vous suis très obligés, leur écrivait le seigneur d'Hauteville (4), de la faveur que vous me faites de me doner avis de l'aproche de Messieurs les Lorains et de me tesmoigner prendre

(1) *Arch. comm. de Rethel*, EE. 42.

(2) « Il est aussy escript à Mons^r le Marquis de Mouy qu'il ne souffre que les habitans des villages du plat pays autre que les siens se refugient aux lieux quy luy appartiennent au contraire leur faire enjoindre de se rendre en ceste ville avec armes et vivres pour la deffense de la place ». (*Arch. comm. BB.*)

(3) *Arch. comm. BB.*

(4) François d'Orjault, chevalier, seigneur de Hauteville, Jonval, La Malmaison, Son, Inaumont, Sorbon en partie, époux de Catherine d'Estourmel.

« part à ma conservation. Je seray très aise de vous tesmoigner
« par mes services le ressentiment que j'en aie en me rangeant
« auprès de vous pour contribuer de tous mes soins a vous
« tesmoigner le désir que j'ay de périr avec vous et de vous faire
« cognoistre que je suis avec passion

« Messieurs

« Vostre très humble et très affectionné
« serviteur

« HAUTEVILLE. »

Les mêmes sentiments animaient les autres membres de la noblesse. En l'absence du gouverneur (1) qui était au feu, le commandement de la place fut confié au sieur d'Arnicourt et cinq compagnies du régiment de Mondejeux mirent la ville en état de défense. La liste des vaillants défenseurs se trouve d'ailleurs à la suite de la pièce suivante conservée aux archives communales :

« Les avis qui sont venu aux eschevins gouverneurs de
« Rethel de la marche des ennemis du costé de lad. ville les
« ont obligé d'en advertir la noblesse du païs qui s'est ietté
« volontairement dans la place avec un dessein généreux de
« la défendre avec les habitans soubz le commandement de
« M^r d'Arnicourt qui leur avoit esté ordonné par Mons^r de
« Besançon et qui n'a rien obmis des soins que l'on doit avoir
« pour la conservation de cette place très importante que le
« soin des échevins ont prémuni des choses nécessaires, aians
« faict réparer les boulevarts, faict mettre leurs batteries en
« estat, et souldoier pendant quelques iours à leurs despens
« cincq compagnies du régiment d'infanterie de M^r le Comte de
« Mondieux, commandées par le s^r de Bohan du Chesnoy, premier
« capitaine, qui a tesmoigné dans cette occasion pressante
« l'assertion de la fidélité qu'il doit au Roy, en animant non
« point seulement ses soldats, mais encor les habitans préparés
« à soustenir un siège et à périr plus tost que de se rendre à la
« mercy de ceux que nous estimions noz ennemis.

(1) Mathieu Le Rasle, nommé gouverneur de Rethel en 1641, le fut une seconde fois, après la reprise de la ville, le 16 décembre 1650. Il fut tué le 14 septembre 1653 d'un coup de canon devant Saint-Venant.

Liste de la noblesse du pays.

MONS^r D'ARNICOURT.
M^r DE JOFFROIVILLE.
M^r D'OSSEIGNEMONT.
M^r D'INAULMONT.
M^r DE PUISSEUX.
M^r DE VILLELONGUE.
M^r D'ARGY.
M^r DE SONS.
M^r DE LIGNY.
M^r DE COUCY-PARPEVILLE.
M^r DE LA CHESNÉE.
M^r DE RICHEBOURG.
M^r D'AVANSON.
M^r DU POIRIER.

Officiers de Mondieux.

M^r DE BOHAN CHESNOIS.
M^r DU CHESNOIZ, son frère.
M^r DE BELAISTRE.
M^r DE THELINE.
M^r DE BLAIZE. »

E. Jolibois : *Histoire de Rethel*, narre ainsi les péripéties du siège :

« Le samedi 26 (octobre), quelques escadrons de cavalerie parurent sur les hauteurs de Rethel, du côté d'Acy; bientôt toute la campagne fut couverte de troupes et deux pièces de canon vinrent battre la porte du bourg de Chef. Elle fut renversée le soir même et, à la faveur de la nuit, quatre ou cinq cents fantassins pénétrèrent dans le faubourg malgré la vigoureuse défense des cinquante bourgeois qui gardaient ce poste. Mais le lendemain, dès le matin, quelques soldats s'étant réunis aux bourgeois avec le seigneur de Coucy (1), l'ennemi fut chassé.

(1) « ... Cela fait quatre ou cinq cents fantassins s'estant presentez entrerent dedans le fauxbourg après une defence raisonnable par les habitans dudit fauxbourg qui ne faisoient au plus que cinquante hommes ce qui fut fait la nuit et le lendemain les mesmes habitans accompagnez de quelques vingt cinq soldats commandés par le s^r de Coucy-Parpeville les firent attaquer dans le mesme fauxbourg dont ils les chassèrent après en avoir tué un grand nombre que l'on nous a dit depuis monter a plus de cent, outre quinze prisonniers qui furent ramenez dans la ville... » (Relation contemporaine du siège, pièce datée du 18 novembre 1652 aux *Archives communales*).

Une seconde batterie dressée près de Sorbon, sur une éminence appelée le Hottin, fut gênée par le canon de la place et ne produisit aucun effet. Reportée à La Neuville, près du moulin à vent, elle endommagea la tour de l'église, mais sans avancer le siège. Condé, pressé d'en finir, résolut alors de tenter l'assaut. En effet, dans la nuit du mercredi au jeudi, à une heure, les Espagnols attaquèrent les boulevards près de la porte du bourg de Chef. Trois fois, ils furent repoussés par la jeunesse qui avait demandé ce poste difficile. Au quatrième assaut, forcés de céder à des forces vingt fois supérieures, les braves défenseurs se retranchèrent assez près de la porte, dans un petit réduit où ils demeurèrent jusqu'au moment de la capitulation, empêchant, par un feu continu, l'ennemi déjà maître de l'avant-poste, de passer les palissades. Il était désormais impossible de tenir plus longtemps ; on n'avait pas d'espoir d'être secouru ; la garnison était forte au plus de cent quatre-vingts hommes, mal armés, car on avait été obligé de convertir les faux en fers de hallebardes, et les munitions manquaient.

« Le Conseil fut assemblé (1^{er} novembre)... On fut d'avis de capituler le plus avantageusement possible, mais aussi de régler les conditions de la capitulation et de tenir, dans le cas où elles ne seraient pas acceptées. Alors, on fit *battre la chamade*, puis lorsqu'on eut donné des otages et reçu des sauf-conduits, deux conseillers se rendirent au camp. Condé accepta sans difficulté les propositions qui lui étaient faites et il prit aussitôt possession de la ville. Pendant le siège, *le seigneur d'Inaumont, qui s'était distingué dans les rangs des bourgeois, avait été tué d'un coup de mousquet*. Plusieurs habitants avaient aussi péri. »

La noblesse ardennaise on le voit, perdit l'un des siens dans cette défense que le manque de bras et de munitions ne permit pas de poursuivre plus longuement.

Nul doute que les valeureux seigneurs dont nous avons lu plus haut les noms ne se soient trouvés dans la ville assiégée. Outre le sieur d'Inaumont, tué d'un coup de mousquet et qui ne cessa, nous apprend la relation contemporaine du siège, « de garder nuit et jour les dehors », nous connaissons par le même document, la belle conduite de *M. de Coucy-Parpeville*.

« Jean de Leignier, seigneur d'Inaumont, cheveu-léger de la garde du Roy et chef du vol pour le Héron, *mort en deffendant*

la ville de Rethel », était fils de Gilles de Leignier, seigneur d'Inaumont et de Saint-Pierremont en partie, chef du vol pour le Héron, et de Elisabeth de Hézecques. Il avait épousé, par contrat du 14 octobre 1647, Charlotte-Françoise de Feret. (CAUMARTIN, général. Leignier, prod. 1668). — *L'Impôt du Sang*, publié par Louis Paris (Paris, 1875), enregistre la mort du valeureux gentilhomme « tué, dit-il, à la défense de Rethel sous Louis XIV » (tome II, pag. 84). Sans même la précision de date, ce Jean de Leignier ne peut être que le personnage appelé *M. d'Inaumont*, quoique M. J.-B. Caruel, référence fort douteuse en la circonstance (page 260 de son *Essai sur Rethel*), inscrive « le sieur Depuiseux (*sic*), seigneur d'Inaumont », ce qui ferait supposer un Hénin-Liétard. La suscription d'une lettre des échevins, conservée en minute aux Archives communales et adressée à *M. de Puiseux à Inaulmont*, a pu induire en erreur l'auteur que nous venons de citer.

M. de Coucy-Parpeville n'était autre que Jacques d'Escanneville, écuyer, seigneur de Coucy et de Parpeville, marié par contrat du 2 mai 1622 à Sydoine de Greffin, fille de feu François de Greffin, écuyer, sieur de Rivry. Il habitait Biermes, près Rethel, et était fils de Jacques d'Escanneville, écuyer, seigneur de Coucy et de Parpeville, maître d'hôtel de Madame la comtesse de Chaligny, capitaine du château de Thugny en 1623, et de Marguerite de Susanne.

Son frère, Pierre d'Escanneville, écuyer, seigneur de Coucy, était en 1656 capitaine d'une compagnie de cavalerie au régiment de M. de La Meilleraie.

En 1617, le capitaine d'Escanneville était parmi les défenseurs de Rethel assiégée par le duc de Guise.

Quelques notes sur plusieurs des autres seigneurs peuvent être ajoutées ici.

Nous avons vu qu'en l'absence du gouverneur de Rethel, Mathieu Le Rasle, le commandement de la place avait été confié à M. d'Arnicourt. Sans aucun doute celui-ci appartenait à la noble et vieille famille de Rémont et nous pouvons l'identifier avec Charles de Rémont, inscrit au *Nobiliaire de Caumartin*.

« Charles de Rémont, chevalier, seigneur d'Arnicourt, de Sery, de Sorbon, Inaumont, etc., baron de Saint-Loup, gendarme de la compagnie du duc d'Anjou au siège de Montauban, premier capitaine et lieutenant-colonel au régiment de Vervins, capitaine de cheveu-légers au régiment du mestre de camp de France,

puis en celui de Grammont », avait épousé, par contrat du 14 février 1635, Marie Camart, fille de Antoine Camart, seigneur de Semeuze et de Rochefort, élu en l'Élection de Rethel, procureur général du duc de Mantoue, et de Marie Symonnet.

Charles de Rémont vivait encore en 1656. Les archives de Rethel possèdent deux lettres de lui dans lesquelles il fait part aux échevins (29 et 30 mai 1648) des courses de l'ennemi aux environs de Signy et de Launois.

M. de Puisseux ne peut être que François de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Semide, Puisseux et Inaumont y demeurant, époux de Aveline d'Escanneville. Il vivait encore en 1667, époque où il produit avec son frère Antoine, à la Recherche de Caumartin, diverses pièces datées du 26 juillet 1635 au 24 juillet 1638 « qui sont certificats et attestations d'officiers commandans la noblesse, lettres de provisions de la charge de lieutenant au gouvernement de Rethel, etc. ».

François Le Danois, seigneur de Geoffreville, y demeurant, connu sous le nom de *M. de Geoffreville*, en son vivant gouverneur de Rocroi, était fils de Philbert Le Danois, seigneur dudit lieu, gouverneur de Mézières, puis de Rocroi, et de Louise de Boham. Il avait épousé par contrat du 17 février 1628 Catherine Le Danois, fille aînée de feu haut et puissant seigneur Messire Charles Le Danois, chevalier, seigneur de Ronchères, et de haute et puissante dame Marguerite de Lenoncourt. Son fils, Philbert, seigneur de Geoffreville et vicomte de Ronchères, se maria (cont. du 17 octobre 1652), à Antoinette d'Orjault, fille de François d'Orjault, chevalier, seigneur de Hauteville, et de Catherine d'Estourmel.

Une de ses lettres datée du 17 mai 1652, dans laquelle il offre ses services aux échevins de Rethel (Arch. comm. EE. 42), porte un cachet aux armes de la famille : *d'azur à la croix d'argent, les extrémités fleurdelisées d'or*, sur un écartelé de Rollin-Beauchamps et de Bourbon-Duisant.

Pierre de Villelongue, écuyer, seigneur de Condé et de Chevrières, fils de Thomas de Villelongue, écuyer, seigneur de Neuvizy et de Chevrières, dont le père, Charles, seigneur de Neuvizy, était homme d'armes des anciennes ordonnances sous la charge du duc de Lorraine, et de Marie d'Argy, s'était uni le 8 février 1649 à Claude Le Prévost, fille de François Le Prévost, écuyer, seigneur de Sevrécourt.

Le 14 février 1676, Pierre de Villelongue mourut à l'âge de 54 ans, dans sa maison de la Saint-Martin, et fut inhumé dans l'église de Novy.

M. d'Osseignemont était un Ivory et très probablement Christophe d'Ivory, chevalier, seigneur de Haussignemont et de Sery en partie, fils de Jacques d'Ivory, écuyer, seigneur d'Ecordal, Haussignemont, Sery, etc., et de Benigne de Vernier. Il habitait cette dernière localité en 1670. (Etat civil noble de Sery) (1).

D'Argy doit être identifié avec Louis d'Argy, écuyer, seigneur de Villerzy et d'Herbigny en partie. Il était capitaine d'une compagnie de gens de pied et fils de Gilles d'Argy, écuyer, seigneur d'Herbigny, et de Eléonore de Muret. Il mourut à Justine le 31 mars 1711, à l'âge de 89 ans : « Cejourd'huy trente et unième mars 1711, est décédé en cette paroisse Messire Louis Dargy, escuyer, seigneur de Herbigny et de Sery en partie, veuf en premières nocces de damoiselle Marie Clair de Lysogne, aagé de quatre vingt neuf ans ou environ, et a été inhumé dans l'église de cette paroisse, en la chappelle de S^t Nicolas ou nous l'avons conduit avec les cérémonies accoutumées ». F. P. Pasquier (curé). (Etat civil noble de Justine, 1711) (2).

Argy avec les capitaines d'Aubilly, de Thin et de Chartongne, prit part à la défense de Rethel en 1617. Il signe les articles de la capitulation le 16 avril de cette année. (*Arch. comm.* AA. 22).

Charles de Saint-Quentin, seigneur de Son, etc., est le personnage cité plus haut sous le nom de *M. de Sons*. Il était fils de Adrien de Saint-Quentin, seigneur de Son, et de Marguerite de Montbeton. Par son mariage le 26 avril 1622 avec Gillette de Boucher, fille de Jacques, seigneur de Richebourg, et de Marguerite Symonnet, il devint le beau-frère de Jacques et de René de Boucher dont il sera parlé plus loin. Il épousa en secondes nocces Louise de La Taste.

Plusieurs membres de cette famille se distinguèrent à l'armée et furent tués à l'ennemi. (CAUMARTIN. Pièces justif.).

« Antoine Lescuyer, seigneur de La Chanée, demeurant à Justine, Elect. de Reims », ainsi mentionné au procès-verbal de

(1) Les registres paroissiaux de cette commune conservent l'acte de décès de sa femme (juillet 1636) : « Le 13 mourut dame Antoinette de Villelongue, femme de Mons^r d'Osseignemont, non pestiférée ».

(2) Son épouse était morte bien avant lui : « 24 avril 1676, moruz dam^{le} Marie Clerc de Lizon, femme de Louis d'Argy, escuier, seigneur de Herbigny et autres lieux (47 ans), inhumée le lendemain ». (*Arch. du greffe du Tribunal civil de Rethel*).

la Recherche de 1667, est le même que *M. de La Chesnée* figurant dans la liste des défenseurs. Il était fils de Charles de Lescuyer, sieur de Paradis, et de Simonne Godet, et épousa par contrat du 29 janvier 1649 Marie des Laire. Il avait obtenu le 16 janvier 1632 une charge de capitaine d'infanterie en récompense de ses services.

MM. d'Avanson et de Richebourg étaient tous deux fils de Jean-Jacques de Boucher, écuyer, seigneur de Richebourg, et de Marguerite Symonnet.

Le premier, René de Boucher, écuyer, seigneur d'Avançon et de Loisy-sur-Marne, épousa (cont. du 20 février 1633), Jeanne de Clèves, fille de défunt Philbert de Clèves, vivant seigneur de Sorbon, et de Jeanne de Brodart ; il était mort en 1668 lors de la production de sa veuve à la recherche de Caumartin. Les pièces justificatives du *Nobiliaire de Champagne* donnent trois mentions de services rendus au roi par René de Boucher.

Le second, Jacques de Boucher, écuyer, seigneur de Richebourg et de Sorbon, veuf de Louise Baillet, épousa en secondes noces (cont. du 22 janvier 1633), Marguerite de Feret, fille de Jean-Jacques de Feret, écuyer, seigneur de Mont-Laurent, et de Jeanne Dey. Son fils, René, écuyer, seigneur de Richebourg, de Sorbon et de Mont-Laurent, était en 1660 cavalier de la compagnie du maréchal de Schulemberg.

Nous n'avons pas trouvé d'autre personnage pouvant être identifié avec *M. du Poirier* que Marc de Giraud, écuyer, seigneur du Poirier et de Noirval en partie, dont nous devons la connaissance à l'obligeance de *M. Paul Pellot*. Le parrainage de Pierre de Villelongue au baptême d'un de ses fils (Reg. par. des Alleux, acte du 7 septembre 1687), nous incite à le regarder comme le défenseur de Rethel.

Avec les frères Boham du Chesnois, officiers au régiment de Mondejeux, nous voyons également paraître *MM. de Belaistre, de Theline et de Blaize*.

Le premier était Charles de la Fontaine, écuyer, sieur de Belestre et de Neuvisy, fils de Raoul de la Fontaine, écuyer, seigneur de Warnécourt, Harzillemont et Neuvisy en partie, y demeurant, et de Christophe de Bohan, celle-ci fille de Jean de Bohan, sieur du Chesnois. Il s'allia lui-même par contrat du 12 novembre 1633 à Barbe de Bohan, fille de Jean de Bohan,

vivant écuyer, seigneur de Montigny. Il avait été nommé capitaine au régiment de M. le maréchal de Schulemberg, par commission royale du 19 mars 1652.

M. de Theline et *M. de Blaize* appartenaient à la famille Guyot de Richecourt dont plusieurs membres furent au service des comtes de Rethel. Elle était représentée au milieu du xvii^e siècle par Claude Guyot de Richecourt, chevalier, seigneur dudit lieu, de Blaize, Charbogne, Theline, etc., gouverneur de La Cassine et capitaine de la prévôté d'Omont, marié à Jeanne Dubois. (CAUMARTIN : *Nobiliaire de Champagne*, général. Hermant).

Le sieur de Richecourt envoyé par le duc de Rethel, Louis de Gonzague, pour défendre la ville en 1586, était un Guyot. (*Arch. comm.* CC. 129 ; cf. notre notice sur *la Fondation de la Neuve Ville*, Rethel, 1903, page 11).

AL. BAUDON.

LES PRISONNIERS DU MONT-DIEU PENDANT LA RÉVOLUTION

(SUITE).

580. — SOILEAU (JEAN-PAUL), ancien greffier au bailliage de Mouzon, né à Clavy, mort à Mouzon le 18 septembre 1820, âgé de 80 ans, époux de Anne de Pouru. Dénoncé par Louis Delarbre, tanneur, et autres sans-culottes de Mouzon, Soileau fut arrêté et conduit au Mont-Dieu où il dut acquitter une taxe pénitentiaire de 300 livres [occupait la cellule n° 6].

581. — SOLDE (MARIE-ANNE), femme de chambre chez Rousseau de Givonne, à Sedan, née en 1749. Le Comité révolutionnaire de Sedan la fit arrêter le 24 brumaire an II comme suspecte, pour avoir répandu l'alarme en semant de faux bruits. Le 18 floréal an II, les scellés furent apposés chez elle ; le 24 floréal an II, Vassant invita le Comité de surveillance à la faire conduire au Mont-Dieu où elle fut en effet détenue [occupait la cellule n° 14].

582. — SOUCHARD (ELISABETH), sœur grise de Rethel, tenant la pharmacie de l'hospice, née à Saint-Saturnin (Cantal), le 21 juillet 1746, refusa de faire le serment schismatique. Arrêtée

le 7 ventôse an II avec ses compagnes et envoyée au Mont-Dieu. Elle fut libérée le 16 pluviôse an III ; décédée sœur à l'hospice de Rethel le 18 septembre 1810, âgée de 64 ans [occupait la cellule n° 5].

583. — STASSART (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), bénédictin de Saint-Pierre-de-Châlons, né à Bouillon le 26 septembre 1733. Se retira à Bazeilles le 5 juillet 1791 ; fut détenu au Mont-Dieu le 3 pluviôse comme suspect. Le 1^{er} fructidor an II, en sollicitant un secours comme ex-religieux, il demanda communication des motifs de son arrestation. Le 19 fructidor an V, il se retira à Euilly [occupait la cellule n° 44].

584. — TAILLEUR REGULUS, du Quesnoy. Aide de camp du général Witche, incarcéré le 20 pluviôse [occupait la cellule n° 15].

585. — TANCIN (LOUIS), huissier (concierge) du département, révoqué, âgé de 34 ans. Ayant proféré des menaces contre Vassant dont les violences ne lui plaisaient pas, il fut arrêté et conduit au Mont-Dieu le 11 frimaire an II. Interrogé à Mézières le 11 pluviôse an II [occupait la cellule n° 36].

TANTON, femme. (Voy. DORIVAL.)

586. — TASSIGNY (BERNARD-HENRI LAMBIN D'ANGLEMONT DE), propriétaire du château de Reméhan, ancien chef d'escadrons de cavalerie au régiment de Crussol, retraité après 24 ans de service et 4 campagnes, juge de paix du canton de Douzy en 1790. Né à Carignan le 23 octobre 1719, il est mort à Reméhan le 30 octobre 1807. Incarcéré le 16 frimaire au Mont-Dieu comme suspect et relaxé le 3 nivôse sur la demande des habitants de Pouru-Saint-Remy et d'Escombres [occupait la cellule n° 43].

587. — TASSIN (MARIE-CATHERINE-VICTOIRE MONJOT), née à Sedan le 8 août 1764, fille de Christophe Monjot, major des terres de Sedan, épouse le 9 février 1789 de Louis Tassin, perruquier. Incarcérée le 2 frimaire par ordre de Vassant pour avoir insulté le club des jacobins ; relaxé le 10 du même mois pour cause de maladie [occupait la cellule n° 1].

588. — TATON (JEAN-BAPTISTE), garde forestier, mort à Chémery le 21 décembre 1808, âgé de 58 ans. Dénoncé comme ayant paru à la tête des émigrés dans la commune de Voncq lors de l'incendie de ce village. Taton fut envoyé au Mont-Dieu le 4 frimaire ; le 29 pluviôse an II, après interrogatoire à Mézières,

il fut envoyé au tribunal militaire chargé de juger ceux qui ont fait partie des rassemblements armés ou qui ont été pris les armes à la main [occupait la cellule n° 7].

589. — TAUCART (HENRI), volontaire au 38°.

THÉRÈSE. (Voy. LANGLOIS.)

590. — THIBOUST DE BERRY DES AULNOIS (MARIE-FRANÇOISE-LOUISE), née à Fontenay-Bossery (Aube), veuve de Monfrabeuf, morte aux Petites-Armoises le 1^{er} messidor an VII, âgée de 72 ans. Incarcérée le 14 frimaire avec ses filles. (Voy. MONFRABEUF) [occupait la cellule n° 20].

591. — THIBOUST DE BERRY DES AULNOIS (MARIE-SUZANNE), sœur de la précédente, née le 14 décembre 1735, mariée le 16 décembre 1766 à Regnault de Montgon, de Semuy, où elle est morte le 15 février 1808, âgée de 72 ans. Arrêtée le 26 brumaire an II comme accusée d'avoir attiré chez elle tous les muscadins des environs et que là se tenaient des assemblées suspectes ou se débitaient les propos les plus inciviques et les plus dangereux [occupait la cellule n° 3].

592. — THIÉRY (MARIE-CHRISTINE), née à Challerange, morte au même lieu le 30 ventôse an XII, âgée de 64 ans, fille d'un notaire. Elle fut arrêtée le 19 brumaire an II parce que Jean-Baptiste Thiéry, curé de Challerange, son frère, était émigré et comme accusée de propos inciviques. Le Comité de salut public ordonna de la mettre en liberté, elle sortit le 2 vendémiaire an III.

593. — THILLOY (PIERRE), marchand de draps à Sedan, juge au tribunal de commerce de Sedan, né en 1749, mort à Sedan le 4 ventôse an III, âgé de 43 ans. Était du conseil général de la commune lorsque Hentz et Delaporte révoquèrent tous ceux qui en faisaient partie. N'ayant pas été rétabli dans ses fonctions, il fut considéré comme suspect et le 27 prairial, Levasseur ordonnait de le mettre en arrestation avec plusieurs autres ; le même jour les scellés furent apposés chez lui, place de la Halle, n° 209 ; on trouva chez lui un écrit dans lequel il gémissait sur les maux de la patrie. Fut envoyé au Mont-Dieu [occupait la cellule n° 6].

TILMANT, femme. (Voy. MARÉCHAL.)

TINET, femme. (Voy. OUDIN.)

594 et 595. — TINET, deux filles arrêtées avec leur mère et emprisonnées au Mont-Dieu le 29 brumaire [occupaient la cellule n° 1].

596. — TISSERON (GASPAR-VICTOR), né vers 1765, directeur de la poste aux lettres à Mézières, fut révoqué, puis arrêté parce qu'il s'opposait à la violation des correspondances que voulaient commettre Mogues, Pascal et Barrau, envoyé au Mont-Dieu le 20 brumaire an II comme suspect par suite de sa destitution, par le représentant du peuple. Il était détenu depuis quatre mois quand sa femme demanda sa réintégration [occupait la cellule n° 40]. (Voir la *Revue des Ardennes*, par Sénemaud).

597. — TISSERON (GÉRARD), né à Chalandry, ancien instituteur, maire de Gespunsart où il est mort le 7 pluviôse an X, âgé de 70 ans. Détenu au Mont-Dieu comme fanatique et favorable au curé Leclerc.

598. — TITEUX (NICOLAS) dit LEBLOND, mort à Gespunsart le 3 nivôse an VII. Détenu pour les mêmes motifs que le précédent. (Voy. *Histoire de Gespunsart*, par l'abbé Péchenart, page 230).

599. — TITEUX, de Charleville, administrateur du département, enfermé à Saint-Pierre de Mézières pour une lettre saisie à Braux, qu'il faisait passer à un prêtre étranger, mis en liberté le 29 frimaire an II.

TITEUX, femme. (Voy. LOISON.)

600. — TONNELIER (ANTOINE), du Chesne, où il est mort le 5 vendémiaire an VII, âgé de 53 ans, né à Grandpré. Détenu comme suspect, mis en liberté en pluviôse an II par ordre de Massieu.

601. — TOURY ou THOURY (JACQUES), né le 30 août 1729, curé constitutionnel de Rumigny où il est mort le 20 thermidor an VIII. Pendant la Terreur il fut arrêté et conduit au Mont-Dieu par ordre du Comité terroriste de Rocroi; l'administration ignorait cette détention en fructidor an II.

TOURTE, femme. (Voy. BÉCHARD Cath.)

602. — TOUSSAINT (PIERRE-CLAUDE), ex-lazariste, né le 7 octobre 1754, vicaire épiscopal à Sedan, envoyé au Mont-Dieu comme suspect le 18 brumaire, il sollicita sa mise en liberté le 2^e jour complémentaire an II.

603. — TRAILIN (PONCE), chamoiseur à Sedan, né à Donchery, mort à Sedan le 25 germinal an X, âgé de 87 ans. Déclaré suspect le 17 brumaire an II à cause de l'émigration de son fils Jacques, vicaire à Mézières ; il fut arrêté et conduit au Mont-Dieu le 19 brumaire. Les scellés furent apposés chez Nicolas Trailin, tanneur ; Thomas Trailin, marchand tanneur, 633 et 634, faubourg du Rivage, et Catherine Trailin, épouse Jean-Baptiste Pilard, 268, rue Maqua, tous enfants de Ponce Trailin, et levés le 1^{er} octobre 1793 [occupait la cellule n° 54].

604. — TRÉCOURT (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), imprimeur à Mézières, né à Bouillon le 6 février 1769, mort à Glaire où il était maire le 16 mai 1840, fut emprisonné au Mont-Dieu comme suspect par ordre de Levasseur du 16 floréal an II. Il avait épousé Françoise-Elisabeth-Charlotte de Moy de Sons, morte à Mézières le 27 prairial an X, fille du seigneur de Montfauxelle [occupait la cellule n° 39] (Voy. *Revue des Ardennes*, par Sénemaud, 2^e vol.).

605. — TRUC (CHARLES-NICOLAS), ex-notaire royal pour Aubigny, procureur de l'ancien régime, né à Aubigny le 21 septembre 1761, mort à Bonnefontaine le 30 mai 1841. Fut emprisonné le 17 fructidor an II pour avoir démolit et vendu les matériaux d'une partie des bâtiments de l'abbaye de Bonnefontaine avant d'effectuer des paiements, quoiqu'il s'y fut engagé. Le 2 frimaire an III, il obtint mainlevée de son acquisition après avoir acquitté les sommes exigées (cent mille livres).

(Voir l'arrêté de Levasseur, *Revue des Ardennes*, par Sénemaud, 2^e vol., page 72 ; la *Monographie de l'abbaye de Bonnefontaine*, par l'abbé Chardron, *Revue de Champagne et de Brie*).

606. — VALENTIN DE LA ROCHE (MARIE-LOUISE-SIMONNE-MAXIMILIENNE), née le 17 avril 1767, morte à Reims le 15 mai 1842, fille de Ch.-F. de La Roche Valentin, maréchal de camp, mariée à F.-J. de Fays d'Athies (voy. ce nom), emprisonnée au Mont-Dieu comme ex-noble le 1^{er} brumaire.

607. — VARNET ou WARNET (CATHERINE), religieuse hospitalière de Rethel, née à Bannogne. Détenu au Mont-Dieu pendant 18 mois pour refus de serment. A l'évacuation du Mont-Dieu elle fut transférée à la Propagation de la Foi à Sedan. Le 24 germinal an III le Comité de sûreté générale la mit en liberté. Après le 9 thermidor, elle tint une petite école à Rethel. En 1813, elle fut

admise à la Congrégation de Reims où elle mourut sous le nom de sœur Marie des Anges [occupait la cellule n° 5].

608. — VAUTIER (JACQUES), employé des fermes à Sedan avant 1789, puis maître d'écritures et commis chez Rousseau de Givonne, né vers 1746, détenu au Mont-Dieu depuis le 7 brumaire [occupait la cellule n° 23].

609. — VERMON (FRANÇOIS), tanneur au Pont d'Arches [occupait la cellule n° 12].

610. — VESSERON (CHARLES) dit CHAMPAGNE, tisseur, fabricant de draps ou charpentier, né vers 1759, mis en arrestation à Warcq et conduit au Mont-Dieu le 4 frimaire, pour n'avoir pas produit de passeport en se rendant à Givet pour aller voir son père. Le 30 fructidor, Delacroix le fit mettre en liberté, il ne savait pas signer [occupait la cellule n° 4].

611. — VIGNERON DE BRAQUIS (ELISABETH), épouse à Verdun, en 1769, Nicolas Petit de Morenville, de Sedan. Incarcérée à cause de l'émigration de son mari, accusé d'avoir fait de mauvaises fournitures aux armées de la République.

612. — VILLAIN, de Sedan.

La liste Montouilloux indique un citoyen Villain du district de Charleville, emprisonné après le 17 floréal.

613. — VILLAIN (MARIE-MARGUERITE), née à Montcornet, morte à Charleville le 10 avril 1835, âgée de 89 ans, veuve depuis le 4 juin 1807 de Jean-Henri Destremagne, menuisier. Elle fut emprisonnée au Mont-Dieu avec son mari à cause de l'émigration de leur fille. (Voy. PASQUIER.)

614. — VILLEMART (JEAN-MARIE), de Charleville, âgé de 23 ans, détenu depuis le 23 août 1793 par ordre de la municipalité de Charleville ; depuis détenu au Mont-Dieu le 29 vendémiaire pour avoir fréquenté des prêtres et la dame de Roucy [occupait la cellule n° 25].

615. — VILLEPOIX (FRANÇOIS-NOEL), pasteur protestant à Sedan depuis 1789, fut pasteur à Deventer de 1773 à 1778 et de 1796 à 1803, mort à Bréda le 2 mai 1813. Son arrestation fut ordonnée le 27 nivôse an II pour avoir fait partie de la Société la Vendée et refusé de signer la mort de Capet. Interné au Mont-Dieu, le représentant Roux ordonna sa mise en liberté le

18 ventôse an II et le rétablit dans ses fonctions municipales le 18 du même mois [occupait la cellule n° 29].

VILLIERS (DE), femme. (Voy. PLOTTO.)

616. — VILLIERS (MARIE DE), demeurait à Charleville, chez de Landru ; née à Herbigny en 1772. Fille de Jacques de Villiers, ancien officier, elle fut incarcérée au Mont-Dieu le 18 frimaire an II comme suspecte, à cause de l'émigration prétendue de son père. Par la suite, elle sollicita en vain une indemnité pour ses frais de translation au Mont-Dieu [occupait la cellule n° 5].

617. — VILLIERS (MARIE-JEANNE-JOSÉPHE DE), morte à Justine le 6 germinal an IV, âgée de 66 ans. Détendue dix mois au Mont-Dieu, depuis le 14 brumaire, à cause de l'émigration de son frère. Le 1^{er} jour complémentaire an II, la municipalité de Justine rendit témoignage à son civisme [occupait la cellule n° 5].

618. — VILLELONGUE (1).

619. — VIOT (NICOLAS), né à Etalles, chanoine de Mézières depuis le 17 mars 1750, détenu au Mont-Dieu le 26 frimaire, il est mort au Mont-Dieu le 7 ventôse an II, âgé de 74 ans (2) [occupait la cellule n° 34].

VISSEC. (Voy. LATUDE.)

620. — VITRY (JEAN-FRANÇOIS), ex-bénédictin de Novy, curé constitutionnel de La Ferté, né à Saint-Etienne-au-Temple (Marne) le 13 août 1736. Détenu au Mont-Dieu comme suspect. En l'an X il était retiré à Beaumont, curé dans le canton de Rethel après le Concordat [occupait la cellule n° 44].

(1) Villelongue (Jean-Pierre-Jacques de), colonel du génie, seigneur de Condé-les-Vouziers, Arreux, etc., né à Lourdeau le 18 novembre 1731, mort à Mézières, fut arrêté le 18 novembre 1793 et relâché le 16 novembre 1794 ; il figure sur la liste de Montouilloux du 22 thermidor an II.

(2) Sont morts dans la maison de détention du Mont-Dieu :

- 1° Carré (Robert), ancien curé de Sorbon, le 7 frimaire an III, âgé de 78 ans ;
- 2° Cloteau (Jean), chanoine de Mézières, originaire d'Auvillers-les-Forges, le 11 fructidor an II, âgé de 79 ans ;
- 3° Copette, ci-devant curé de Sainte-Vaubourg, le 4 nivôse an II ;
- 4° Dervin (Félix), frère lazariste de la Congrégation de la Mission à Sedan, le 28 brumaire, âgé de 78 ans ;
- 5° Dessaulx (Pierre-Henri-Joseph-Eustache), fils de Charles-Henri-Joseph, le 6 vendémiaire an III, âgé de 7 ans ;
- 6° Lillebonne (Alexandre-Marie Franquin de), le 4 fructidor an II ;
- 7° Quiclet (Victoire), fille de Louis et de Clotilde Regnaut, ci-devant concierge du château d'Asfeld, le 3 thermidor an II, âgé de 50 ans ;
- 8° Viot ;
- 9° Silot (Laurent), de Sedan, servant la patrie dans la garde nationale, 3^e bataillon, compagnie fixe, lequel était du détachement commandé par Bernard-Gillet pour la garde de la maison de détention du Mont-Dieu, arrivé en juillet, mort le 7 ventôse an II, âgé de 58 ans.

621. — WARIN ou WOIRIN (NICOLAS), brasseur à Thilay, âgé de 42 ans. Emprisonné au Mont-Dieu le 4 frimaire comme accusé d'avoir des relations avec les ennemis du dehors ; il avait fait écrire une lettre à son beau-frère, Jacques-Louis Sagebin, inspecteur général des douanes à Saint-Wit, duché de Luxembourg [occupait la cellule n° 21].

622. — WATELET (MARIE-GÉRARDE-PERETTE), annonciade de Mézières, née en 1738, détenue au Mont-Dieu comme suspecte depuis le 25 frimaire. Le 18 ventôse an III, à sa sortie, elle se retira à Reims [occupait la cellule n° 31].

623. — WIART (JEAN-BAPTISTE), charron à Montcornet, arrêté le 20 novembre 1793 pour incivisme. Il devint par la suite maire de Montcornet et y mourut le 26 novembre 1835, âgé de 81 ans. Son fils Louis était alors curé de Chilly, pays d'origine de la famille [occupait la cellule n° 4].

624. — WIART (JEAN-FRANÇOIS), manoeuvre à Montcornet, âgé de 68 ans, détenu au Mont-Dieu depuis le 4 frimaire, mort le 7 nivôse an VII [occupait la cellule n° 4].

625. — WILQUIN (JEAN-LOUIS), perruquier à Sedan, né vers 1779, détenu au Mont-Dieu depuis le 25 brumaire, en ignorait le motif [occupait la cellule n° 13].

626. — ZABÉE (JEAN-PIERRE), curé du Tremblois, près Carignan, depuis 1786, né à Bauvillers (Moselle) vers 1750, prêtre sans mœurs, trafiqua de sa cure du Tremblois ; l'Administration le fit emprisonner au Mont-Dieu du 19 brumaire au 14 nivôse à cause des difficultés qu'il lui suscitait. D'après le Bulletin du diocèse de Reims du 15 février 1887, il aurait été curé de Tourteron du 7 août 1798 au 4 juin 1800 [occupait la cellule n° 16].

627. — ZWEIFFEL DE SUÈVE (MARIE-MADELAINE DE), née à Dun-sur-Meuse, mariée à Louis-F. Fossart de Rozeville, morte à Fumay le 20 mars 1835, âgée de 82 ans. Emprisonnée au Mont-Dieu comme suspecte du 10 brumaire an II au 9 nivôse an III à cause de son ex-noblesse et ayant un certificat de civisme [occupait la cellule n° 38].

628. — ZWEIFFEL DE SUÈVE (AMÉLIE-JEANNE-CHARLOTTE-CATHERINE DE), née à Dun-sur-Meuse, mariée à J.-J.-Eugène de Landru (voy. ce nom), morte à Gruyère le 27 avril 1833. Elle fut emprisonnée deux fois avec son mari et détenue plus

d'un an. Elle donna naissance à son fils au Mont-Dieu, le 7 avril 1794 [occupait la cellule n° 37].

629. — ZWEIFFEL DE SUÈVE (MARIE-CHARLOTTE DE), mariée à Champigneulle le 16 février 1792 à F.-Aug.-Théobald de Beraud de Cicaty. Née à Gruyère, elle mourut au même lieu le 18 mai 1829, âgée de 76 ans. Elle fut emprisonnée au Mont-Dieu le 10 frimaire parce qu'elle était belle-sœur de de Landru [occupait la cellule n° 37].

Ces trois dames étaient filles de André-Joseph de Zweiffel, capitaine au régiment de Penthièvre, et de Charlotte de Pouilly, née à Saint-Marceau, morte à Mézières le 2 mars 1793, âgée de 64 ans.

Anselme-Jean-Jacques de Zweiffel de Suève, frère des dames de Cicaty, de Landru, et de Rozeville, a été massacré au château de Naomé, près Paliseul (Belgique), en 1793.

(A suivre).

Ernest HENRY.

CHRONIQUE

Ardennais lauréats de l'Académie nationale de Reims.

Les prix et médailles de l'Académie nationale de Reims décernés dans la séance publique du 11 juillet 1907 ont récompensé de la façon suivante nos compatriotes :

POÉSIE.

Une médaille d'argent est *décernée à M. Gaston Doquin, à Sedan, pour son conte : *L'Autel en fleurs*.

HISTOIRE.

1° Une médaille d'or à M. Louis Malaizé, instituteur à La Horgne (Ardennes), pour sa *Monographie de cette commune*.

2° Une médaille de vermeil à M. Henry Rouy, membre correspondant de l'Académie à Sedan, pour sa *Monographie de Noyers-et-Thelonne (Ardennes)*.

3° Une mention honorable à M. Gaignot-Millet, pour sa *Monographie de Terron-sur-Aisne (Ardennes)*.

VARIÉTÉ

Inscription campanaire de Nepvant (Meuse) relative aux familles de Hezecques et de Pouilly.

La plus vieille des deux cloches de l'église de Nepvant (Meuse) porte l'inscription suivante :

LAN 1782 JA EU POUR PARAIN ET MAREINE
HAUTE ET PUISSANTE DAME MADAME LUCE
LOUISE DE HESEQUES DAME
☞ DE LOMBUT MONCEVILLE MESSAINCOURT
NEVANT E.T.C., V.E. EN PREMIERE NOCE DE
MESSIRE LOUIS JOSEPH BARON DE
☞ POUILLI ET EN SECONDE NOCE DE MESSIRE
JOSEPH COMTE DE JUVIGNY DE POINTE CAP.
DE CAVA. HONGROISE
☞ CHEVALIER DE LORDRE ROYAL ET
MILITAIRE DE SAINT LOUIS ET MESSIRE
ALBERT BARON DE POUILLI SON PETIT FILS

I. P. H — N

CHEVRESSON ET BAGUE

Luce-Louise de Hezecques, marraine de la plus ancienne cloche de Nepvant (1), naquit au château de Lombut, canton de Mouzon, le 30 octobre 1711. Elle était fille de Jean de Hezecques (2), chevalier, seigneur de Lombut, Nepvant, capitaine de cavalerie au régiment de Courcillon, major du régiment de cavalerie de Béthune, et de Marie-Thérèse Lambin, décédée à Sedan le 16 septembre 1743, à l'âge de 52 ans, et petite-fille de René-Louis de Hezecques, seigneur de Lombut, et de Louise de Fauveau.

Elle épousa en premières noces, le 13 septembre 1729, au château de Lombut, Louis-Joseph de Pouilly, chevalier, baron

(1) L'autre cloche, fondue en 1828, a eu pour parrain le général Jamin.

(2) Une pierre tombale, qui se trouve dans l'église Saint-Hilaire du cimetière de Marville (Meuse), mentionne deux membres de la famille de Hezecques au xvi^e siècle. Cf. Ch. Houin : *Une visite à Marville* (dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. III, p. 45), où l'inscription de cette pierre tombale est reproduite.

de Chaufour, seigneur de Pouilly, Vilosne, Andevanne, Quincy, mort à Carignan le 2 mars 1755, âgé de 53 ans. A sa mort, il est qualifié en outre seigneur de Lombut, Nepvant et Messincourt. Ce premier époux de Luce-Louise de Hezecques était fils de messire Albert de Pouilly, seigneur dudit lieu, baron de Chaufour et Quincy, et de Marguerite de Chamisso.

Luce-Louise de Hezecques épousa en secondes noces, à Straimont (Belgique), le 18 juin 1756, Joseph de Juvigny de Pointe, capitaine de hussards, demeurant ordinairement à Thionville.

Le parrain de cette cloche de Nepvant, Albert baron de Pouilly, né au château de Pouilly le 14 juin 1775, fut tué à la bataille de Trébia en 1799. Il était fils de Albert-Louis et de Marie-Antoinette de Custine.

Albert-Louis baron de Pouilly devint maréchal des camps et armées du roi le 1^{er} janvier 1784 ; député de la noblesse du bailliage de Verdun aux Etats généraux de 1789, il émigra et fut la tige des Mensdorff-Pouilly qui résident à Vienne (Autriche) et dont l'un fut ambassadeur, puis ministre des affaires étrangères de l'empire d'Autriche en 1864.

E. HENRY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PÉRIODIQUES

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 116^e volume (année 1903-1904, tome II). — *La Léproserie de Reims du XII^e au XVII^e siècle*, par M. Paul Hildenfinger (pp. IX-323, avec 1 planche hors texte). [Des dons furent faits à la léproserie dans tout le diocèse de Reims, et notamment dans les Ardennes ; de nombreux passages intéressent des personnages et des localités de notre département : Acy, les Alleux, Auboncourt, Beaufuy (commune de Voncq), Blaise, Bourcq, Chuffilly, Cornay, La Mure (commune de La Neuville-en-Tourne-à-Fuy), Lucquy, Marcelot ou La Vagnerie (commune des Alleux), Mézières, Monclin (commune de Saulces-Monclin), La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Quatre-Champs, Rethel, Saint-Loup, Terron, Thelines, Vauzelles, Voncq, Vouziers, etc.].

117^e volume (année 1904-1905, tome I^{er}). — *L'Affaire des Cours-Brûlés (an IV de la République)*, par A. Duval (pp. 181-204). [Parmi les criminels de cette cause célèbre, on trouve les noms de Jean Mauroy, âgé de 38 ans, domicilié à La Hardoye, canton de Rocquigny (Ardennes), et Claude Renaud, 28 ans, marchand, demeurant à Charleville]. — *Quelques anciennes statues des églises rurales du diocèse de Reims (Marne et Ardennes)*, par Henri Jadart (pp. 295-308). [Mention de onze localités ardennaises qui possèdent encore d'an-

ciennes statues]. — *Les Christs de Prétoire. Recherches sur leur origine et quelques-uns de leurs types intéressants, à Paris, à Reims, et en quelques autres villes*, par Henri Jadart (pp. 309-334). [Etude faite à propos d'un singulier Christ de Prétoire, provenant du bailliage du comté d'Avaux (Avaux-la-Ville, aujourd'hui Asfeld) et timbré aux armes de Jean-Jacques de Mesmes, président au Parlement de Paris et membre de l'Académie française. — La description de cette œuvre, avec une reproduction de la peinture sur toile, a paru dans le compte-rendu de la 29^e session de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris, au mois de juin 1905*, publié chez Plon, 1 vol. gr. in-8°. — *Compte-rendu des Envois du général de Piépape*, par A. Duval (pp. 333-345). [On y trouve signalé *Un Episode de la bataille de Sedan*, récit épique de quatre ou cinq cents vers].

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, IV^e série, tome IV (1905-1906). — *Testament de Robert de Schelandre (27 mars 1594)*, (pp. CXXX-CXXXII du Bulletin mensuel. [Communiqué par M. E. Henry d'après l'original déposé aux minutes de l'étude de M^e Piquart, notaire à Sedan ; Cf. *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. IX, p. 33]. — *Une lettre de 1809 sur le « Sépulcre » de Saint-Mihiel* (pp. CXXXVII-CXLII). [Cette lettre est datée de Mézières, sept. 1809, et signée P. LAMBINET. Ce Lambinet est inconnu : était-ce un prêtre ardennais ?] — *Inscriptions de l'ancien décanat de Dun*, par M. l'abbé Nicolas (pp. 3-52). [Des 23 paroisses qui le composaient au début du XVIII^e siècle, 4 font aujourd'hui partie du département des Ardennes : Andevanne, Barricourt, Nouart et Tailly. Parmi les inscriptions intéressant la région ardennaise, on peut citer : l'épithaphe de *Nicole des Armoises* (1514), l'épithaphe de *Thévenin Perceval et Madeleine de Beauvois* (1562-1568), dans l'église de Dun ; l'épithaphe de *Nicolas Grandjean et Jeanne Paradis* (1667), dans l'église de Doulon ; l'inscription de *la cloche* (1789), dans l'église de Halles ; l'épithaphe de *J.-F. Galopin* (1736), dans l'église de Mont-devant-Sassey ; l'épithaphe de *Vivant Bida* (1808), dans le cimetière de Murvaux ; l'épithaphe de *Gillette de Dugny* (1312), dans l'église de Saulmory ; l'épithaphe de *Christophe de Gorgias* (1585), dans l'église de Villefranche. — Les inscriptions d'Andevanne, Barricourt, Nouart et Tailly avaient déjà paru dans l'ouvrage du D^r Vincent sur les *Inscriptions de l'arrondissement de Vouziers*. Cf. également *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. XIV, p. 60]. — *Monographie historique du village de Génicourt-sur-Meuse*, par C. Dublanchy (pp. 113-281). [Renseignements sur la famille d'Ambly et autres]. — *L'esprit public dans le département de la Meuse au moment de l'arrestation de Louis XVI à Varennes (21 juin 1791)*, par André Lesort (pp. 283-300). — *Etat sommaire des fonds de la période révolutionnaire aux Archives départementales de la Meuse et aux Archives communales de Verdun*, par P. d'Arbois de Jubainville (pp. 301-400, avec 1 carte). [Nombreuses indications pour les Ardennes].

Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.



SOUVENIRS

SUR

LE SIÈGE DE MÉZIÈRES EN 1815

(Extraits des Manuscrits inédits du Baron de Trémont)

Par J.-G. PROD'HOMME et L. RADIGUER (1)

... Formé à l'administration, au Conseil d'Etat, sous les yeux de l'empereur, qu'aucun souverain n'a égalé dans ses soins à juger personnellement et à récompenser le zèle ; sa bonté m'avait déjà confié deux intendances et une importante mission, lorsqu'en 1810, il me nomma préfet, quoique bien jeune pour une telle fonction, de l'un des départements de l'ancienne France. ce qui était alors plus considéré que d'être employé dans les pays réunis.

La Restauration eut lieu, Napoléon fut exilé à l'île d'Elbe, et le 20 mars 1815, il rentra à Paris.

Je me croyais oublié de lui, et je confesse que, malgré le prodige de son retour, je souhaitais vivement cet oubli, lorsque, dès le lendemain, quoique ne m'étant pas présenté aux Tuileries, je reçus ma nomination à la préfecture des Ardennes avec l'ordre de m'y rendre sur-le-champ. J'avouerai encore que je n'eusse

(1) Ces extraits sont tirés du Ms. Fr. 12,757 de la Bibliothèque Nationale. *Notices et Autographes*. Collection du Baron de Trémont, 1^{er} volume.

DE TRÉMONT (Louis-Philippe-Joseph GIROD DE VIENNAY), né à Besançon le 28 octobre 1781, était fils d'un maréchal de camp. Il fut successivement auditeur au Conseil d'Etat, préfet de l'Aveyron en 1810, préfet des Ardennes le 22 mars 1815 et remplacé le 14 juillet suivant ; était préfet de la Côte-d'Or en 1831, il mourut à Saint-Germain-en-Laye le 1^{er} juillet 1852. Il avait été créé baron de Trémont le 16 décembre 1810 avec un majorat de 5,040 francs composé du domaine de Rosey (situé sur le territoire de cette commune, arrondⁱ de Vesoul, dép^t de la Haute-Saône). Le baron de Trémont légua au département des Ardennes une somme pour donner une bourse à un élève de l'Ecole polytechnique.

L'abbé d'Elvincourt, dont il est beaucoup parlé dans ces extraits, est DELVINCOURT (Henri-Augustin-Antoine), né à Mainbressy le 15 mars 1767. Il était le neveu de Pierre-Nicolas Delvincourt, chanoine de Laon, archidiacre de Thiérache (1720-1794). Entré au collège de Charleville à onze ans, il reçut la prêtrise à Liège, rentra à Charleville en 1802 et contribua à la réorganisation du collège, du séminaire, des établissements religieux de cette ville ; pour ces œuvres, il donna plus de 150,000 francs de ses deniers. Il mourut curé de Charleville, le 26 février 1826.

pas accepté tout autre destination, croyant peu au succès de l'entreprise hasardeuse de l'empereur ; mais il me donnait une marque de haute confiance, ce département frontière devant être le principal pivot des opérations militaires dans la guerre à laquelle il fallait se préparer. Cette place forte devait être immédiatement ravitaillée et occupée par des gardes nationales mobilisées, les troupes de ligne étaient trop peu nombreuses pour être distraites de l'armée active. J'aurais donc cru manquer à la reconnaissance et faire un acte de pusillanimité en n'acceptant pas. Je fus alors prendre les ordres de l'empereur, qui ne me dit que ces mots : « Je compte sur vous. »

Son retour avait été accueilli avec enthousiasme dans les Ardennes, dont la *population*, toute militaire, avait lutté énergiquement contre l'invasion de 1814, et se sentait profondément blessée d'avoir vu enlever à la France le drapeau sous lequel elle avait glorieusement combattu.

Le duc de Plaisance fut d'abord envoyé comme gouverneur militaire de la division. Ses qualités, son esprit conciliant, le faisaient aimer et estimer partout où il était employé ; mais, la guerre devenant menaçante, l'empereur le rappela près de sa personne et nomma à sa place le général Vandamme. Ce général, dont le nom est devenu presque synonyme de violent et d'intraitable, était ulcéré contre la restauration. Revêtu de pleins pouvoirs, l'arbitraire n'était pour lui qu'un moyen de satisfaire son aversion pour tout ce qui s'était montré dévoué à la maison de Bourbon. Il faisait opérer des arrestations dans les départements de sa division. Je ne voulais pas le souffrir dans le mien. Je devais au petit nombre de *royalistes* qui s'y trouvaient, sûreté et protection, puisqu'ils ne troublaient pas l'ordre public. J'obtins ce résultat de mes relations journalières avec le général, précisément par l'opposition de nos caractères.

Ce n'était pas la première fois que je me trouvais soumis à une semblable épreuve. Le hasard ou, peut-être, la volonté de l'empereur, m'ont fait administrer dans les commandemens militaires des généraux dont le *vouloir* a passé pour le plus absolu : les maréchaux Masséna et Marmont, les généraux Deszons et Vandamme, croyant tous que les difficultés de l'administration se surmontent comme on enlève une redoute.

Et pourtant, mes rapports ont été constamment agréables avec eux. Je l'ai dû à opposer le sang-froid à l'emportement : à savoir

écouter sans me permettre un mot d'interruption ; puis, l'orage des paroles passé, à dire avec calme et fermeté :

« Je suis responsable envers l'empereur de ce que je crois utile à son service, et toujours prêt à expliquer mes motifs aux chefs militaires, je ne puis néanmoins rien changer aux mesures dictées par mon devoir ; si elles sont erronées, il doit s'en plaindre à Sa Majesté qui me remplacera par un plus capable. »

Ce calme raisonné ne parut jamais une résistance offensante ; la haute intelligence du général Vandamme le comprit, et il n'eut pas l'occasion d'articuler une plainte contre moi, car j'eus l'honneur d'être mis deux fois à l'ordre du jour de l'armée, pour l'efficacité de mes services.

L'esprit des troupes qui occupaient les Ardennes avant le commencement des hostilités, était, comme celui de la masse commune de la population, fort animé contre les prêtres, et particulièrement contre le grand séminaire de Charleville.

Quoique Napoléon eût été le restaurateur de la religion en France, et l'oint du Seigneur, néanmoins, la confiscation des Etats romains, la dépossession de Pie VII, et son séjour à Fontainebleau, enfin, le bref d'excommunication comminatoire lancé par Sa Sainteté, le 27 mars 1808, lui avait enlevé l'affection du clergé, qui avait d'ailleurs compté sur une plus grande influence sous le règne des Bourbons. Le principe de la légitimité, fondé sur le droit divin, s'accorde bien aussi avec les sentimens de l'Eglise, avec l'accroissement des biens temporels qui concourent à sa puissance.

Charleville n'est séparé de Mézières que par les fortifications de cette dernière, où est établie la préfecture.

Les jeunes séminaristes, avec la vivacité naturelle à leur âge, et malgré les prudentes recommandations de leur directeur, ne surent pas dissimuler leurs regrets du retour de l'empereur, et les exprimèrent assez hautement pour qu'ils se répandissent au dehors. L'autorité impartiale, équitable, ne devait y voir qu'une imprudence, sans portée, et son devoir était d'assurer la sécurité de l'établissement. Mais cette modération, ou plutôt, cette justice, n'était pas partagée par le général Vandamme. Je fus informé qu'un rassemblement considérable de peuple et de soldats devait se porter au séminaire et y faire *maison nette*. Cette scène de dévastation eût été déplorable. J'en conférai sur-le-champ avec le gouverneur, qui me dit en riant : « Et si cela arrivait, le grand

mal ? — Le mal, lui répondis-je, serait que l'empereur blâmerait amèrement votre conduite et la mienne, et qu'il ne tolérerait pas que nous ayions laissé commettre de tels excès, fruit de haineuses passions, qui n'entrent ni dans sa pensée, ni dans son système de gouvernement. Veuillez y réfléchir un moment, mon général. Si vous me refusez les moyens de prévenir cet acte de violence, j'en repousse la solidarité et je m'en justifierai. »

Le général Vandamme était un homme d'esprit ; il sentit que j'avais raison et mit à ma disposition les forces nécessaires pour assurer ma tranquillité.

L'abbé d'Elvincourt, qui était dans de mortelles angoisses, vint me remercier comme le sauveur de son établissement.

Les événemens marchèrent, le général Vandamme fut appelé à l'armée, et le général Lemoine, vieil officier d'une grande énergie, fut envoyé pour commander Mézières, dans la prévision d'un siège.

Le désastre de Waterloo eut lieu. L'empereur traversa la ville, où il ne fit que changer de chevaux, à deux heures de la nuit, et bientôt, ses troupes, qui avaient passé si fières, y présentèrent les débris de la défaite et de la bravoure succombant sous le nombre et aussi sous la trahison.

Je ne saurais oublier l'effet que produisit sur moi la vue du général de Bourmont et de son chef d'état-major le colonel (depuis général) Clouet. Je ne connaissais le premier que de vue, mais je m'étais fréquemment trouvé avec le second, remarquable par sa belle et franche physionomie. Il me parut inexplicable de les voir l'un et l'autre soucieux, préoccupés, absorbés. M. de Bourmont avait mis en œuvre toutes les sollicitations et protestations imaginables pour que l'empereur lui confiât une division. Napoléon s'y était refusé en disant : qu'à la vérité, M. de Bourmont, ancien chef vendéen, s'était franchement rallié au drapeau tricolore sous l'empire, mais qu'ayant à la restauration embrassé la cause qu'il avait d'abord servie, il n'était pas convenable qu'il s'armât contre elle ; qu'ainsi il ne l'emploierait point. « Les instances continuèrent jusqu'à l'obsession, l'empereur céda, et M. de Bourmont et son chef d'état-major passèrent à l'ennemi... »

Un autre souvenir est celui du maréchal Ney. Comme il se rendait à l'armée, je dînai à ses côtés chez le général Dumonceau, commandant la division, et à la préfecture. Dans ces grands repas, la conversation devint individuelle. Je fus frappé de l'incohérence de celle du maréchal ; il me sembla avoir la tête troublée, et il en

donna une preuve bien frappante en parlant de la manière la plus inconvenante de l'empereur, de celui pour lequel il venait de trahir le roi. Hélas ! cet Ajax sur le champ de bataille, ce héros de la Moskowa était un faible esprit partout ailleurs. Sa glorieuse conduite dans la campagne de Russie lui valut, de la part de l'empereur Alexandre, de telles avances, que, jointes à la distinction avec laquelle Louis XVIII l'accueillit, son discernement en fut réellement ébranlé, et, lorsque, au retour de l'île d'Elbe, Napoléon appela à lui le *brave des braves*, il ne sut résister à l'entraînement auquel il devait le moins céder. C'est ainsi que je le trouvai en proie à un conflit de sentimens pénible qui l'irritaient contre celui dans les bras duquel il venait de se jeter. Il paraît même qu'à la bataille de Waterloo, sa conduite militaire se ressentit du trouble qu'il éprouvait. Ayant, avec sa valeur habituelle, occupé la *Haie Sainte*, il fit la faute, après avoir repoussé les Anglais, de ne pas s'y maintenir et de la quitter pour arriver sur le plateau de Mont-Saint-Jean. « Ce mouvement prématuré, dit Napoléon, peut avoir des suites funestes ». Le corps prussien du général Bülow déboucha tout entier sur la droite de l'armée dont le salut et les succès assurés dépendaient alors tout entiers de l'arrivée du général Grouchy qui commandait 35,000 hommes de troupes fraîches et 108 pièces de canons. « Le voilà », dit l'empereur, entendant une forte canonade. C'était Blücher dont la jonction se faisait avec l'armée anglaise, alors en désordre. Par une inexplicable fatalité, Grouchy resta l'arme au bras, sur la rive droite de la Dyle, à trois lieues du champ de bataille où une effroyable canonade devait l'appeler et faire supposer que les officiers porteurs d'ordres n'avaient pu parvenir jusqu'à lui. Je sais d'un officier qui était près de l'empereur que, dans la plus vive anxiété, il demanda au maréchal Ney, chef de l'état-major général, combien il avait envoyé d'ordonnances à Grouchy ? « Trois, Sire ». — « Berthier en aurait envoyé vingt », dit tout bas Napoléon au général.

Avant le commencement des hostilités, l'empereur avait donné l'ordre aux préfets et aux généraux des divisions militaires, dont la résidence était dans les places fortes, de ne pas s'y laisser enfermer en cas de siège, leur service devenant alors inutile au reste de leurs départemens et commandemens. Mais la position de Mézières était telle que l'ennemi ne pouvait pénétrer dans les Ardennes sans que cette ville ne fût aussitôt investie. La voilà

donc attaquée par un corps de Hessois et de Prussiens, sans que le général Dumonceau ni moi ayons pu en sortir. Notre autorité eût cessé immédiatement ; et le général Lemoine devenait commandant absolu.

Je n'assistai au siège que vingt-quatre heures ; voici pourquoi. Dès les premiers coups de canon, le général Lemoine m'écrivit que tous les pouvoirs civils lui étaient soumis, il me requérait de présider en permanence la municipalité, d'organiser une police active dans la ville, et de lui dénoncer tout habitant qui parlerait de rendre la place. Je n'avais reçu que des marques de bienveillance de la population. Comme dans tout le département, elle avait supporté avec un empressement patriotique les charges pesantes que les circonstances lui imposaient ; elle m'avait su gré d'avoir cherché à les adoucir autant qu'il était compatible avec mon devoir. Le rôle qui m'était assigné m'apparut donc intolérable. J'envoyai alors copie de l'ordre de l'empereur au général, ajoutant que, n'ayant pas dépendu de moi d'y obéir avant l'investissement de la place, résolu que j'étais de m'y conformer, il voudrât bien m'envoyer au plus tôt un officier pour m'accompagner jusqu'à la porte de Charleville, où l'ennemi n'était point encore. Malgré les observations du général, il ne put s'y refuser. Je compris comment l'officier qu'il envoya devait être moins tranquille que moi : « Considérez, me dit-il, les suites possibles de votre résolution. Forcés que nous allons être de passer sous le canon des assiégeans et des assiégés, nous pouvons être tués ou estropiés ; pour vous ce serait l'effet d'un choix volontaire ; mais moi, si je suis mis hors d'état de servir, sans titre à aucun avancement, ne serait-ce pas bien dur ? »

Ma réponse fut que je regrettais la mission qu'il avait reçue, mais que j'espérais qu'elle tournerait bien et qu'au surplus, il savait que l'obéissance n'avait point d'alternative.

Nous sortîmes donc de Mézières et arrivâmes sains et saufs à Charleville. Cette ville de 12,000 habitans n'a aucune fortification. Un vieux général en retraite, dont j'ai oublié le nom, y commandait la garde nationale. Dans un zèle bien mal entendu, il fit la faute d'ériger à la hâte une enceinte de palissades qui ne pouvait résister un quart d'heure. Il distribua des cartouches et fit fermer les deux uniques portes de la ville, qu'on ouvrait d'heure en heure, pour recevoir les habitans des campagnes qui venaient chercher un refuge contre les exactions de l'ennemi. Je fus obligé

d'attendre trois quarts d'heure l'ouverture de la porte, au milieu d'une foule où l'on me reconnut.

Il faut rappeler ici que le général Blücher, en pénétrant sur le territoire français, avait déclaré dans une proclamation, que tous les chefs d'administration qui auraient accepté du service de *l'usurpateur*, et que l'on pourrait saisir, seraient conduits en Prusse. Deux préfets furent ainsi garrottés sur des charrettes et très brutalement traités dans leur route.

La porte ouverte, j'allai demander asile à M. Raucourt, libraire et imprimeur de la préfecture. Je fus cordialement reçu.

La maladresse du commandant de la garde nationale porta ses fruits ; les assiégeans de Mézières, loin de s'opposer à l'établissement des palissades de Charleville, s'en réjouirent fort ; car, d'après les lois de la guerre, toute ville qui fait résistance est de droit mise au pillage. C'était donc une excellente aubaine pour l'ennemi.

L'attaque eut lieu le soir même de mon arrivée ; les palissades furent enlevées d'un coup de main, et la ville fut pillée pendant toute la nuit. C'était un déplorable spectacle que celui d'une soldatesque qui se livre à tous les excès. Je courus aux cris poussés par mon hôtesse ; on lui arrachait ses boucles d'oreilles. J'avais une grande redingote bleue et une cravate noire ; la chambre était obscure, les soldats me prirent pour un prêtre. Le fond de sentimens religieux de ces hommes fut une protection pour mon hôtesse et pour moi. Profitant de leur méprise, je les exhortai à l'aide du peu d'allemand que je savais ; je leur donnai de l'argent et ils s'éloignèrent.

Le pillage fut arrêté à la pointe du jour, l'ennemi ayant à s'établir dans la ville et à s'en ménager les ressources.

Dans la matinée, M. Raucourt entra dans ma chambre, pâle et consterné. Il me montra une proclamation portant, entre autres dispositions : que toute personne étrangère à la ville devait en sortir sur-le-champ et que les habitans qui en recevraient une seule seraient fusillés.

« Mon cher Monsieur Raucourt, lui dis-je, dans un quart d'heure j'aurai quitté votre maison.

— Hélas ! où irez-vous ?

— Je n'en sais rien, je tâcherai de trouver un abri dans la campagne, mais quoi qu'il arrive, à aucun prix, je n'exposerai votre hospitalité. »

J'avais laissé à Mézières mon secrétaire particulier et mes domestiques, pour ne pas leur faire courir les chances hasardeuses de ma sortie. J'allais donc partir, lorsque l'abbé d'Elvincourt se présenta à moi :

« Monsieur le Préfet, me dit-il, vous avez sauvé le séminaire. Il n'a rien eu à redouter de l'ennemi : dès son entrée, il nous a donné une sauvegarde. Je viens vous chercher ; vous trouverez parmi nous sûreté entière et reconnaissance. »

Après avoir reçu l'assurance du bon abbé que je ne le compromettais en rien, je le suivis en pensant que l'accomplissement d'un devoir trouvait quelquefois une autre récompense que celle de la conscience.

Il fallut traverser toute la ville. A moitié chemin, nous rencontrâmes la municipalité, qui, avec l'Etat-major ennemi, cherchait les localités propres à établir des magasins, des logemens militaires et un hôpital supplémentaire. Nous passâmes au milieu d'eux, aucun membre de la municipalité n'eut l'air de me reconnaître, et les officiers saluèrent respectueusement le vicaire général. Arrivés au séminaire, tous, jeunes et vieux, m'entourèrent et ils m'exprimèrent combien ils étaient heureux de me voir parmi eux.

Me voilà donc établi chez les séminaristes et objet constant de leurs prévenances ; mais je ne croyais à la possibilité de cacher ma retraite au-delà de quelques jours.

« Dès que Mézières sera rendu, me dit l'abbé d'Elvincourt, nous vous aurons un passe-port sous un nom supposé et vous partirez en sécurité. »

J'attendais donc à chaque instant la fin du siège. Plus je connaissais les faibles moyens de la résistance, plus je regrettais de voir les habitans prodiguer leur courage et leur sang pour une cause que je savais perdue. Mais on les sommat de se rendre à discrétion, et ils répondirent qu'ils ne capituleraient qu'avec les honneurs de la guerre. Cette lutte prolongée irritait les assiégés, et, de moment en moment, je croyais être arrêté au séminaire. Tout Charleville m'y savait réfugié. Le jardin où je me promenais matin et soir était entouré de maisons desquelles je recevais des saluts de mouchoirs. Comment échapper à l'indiscrétion irréfléchie d'un enfant, d'un domestique ? N'y eut-il pas quelque chose de providentiel dans leur silence ? L'abbé d'Elvincourt me répétait, chaque fois que je lui en parlais : « Reposez-vous sur la Providence ; vous êtes aimé et estimé ici ; personne ne vous trahira. »

Les fortifications de Mézières, de troisième ordre seulement, mal armées, et dans le plus mauvais état d'entretien, n'avaient pour défenseurs que la garde nationale d'une population de 3,600 habitans et 250 douaniers, qui s'étaient réfugiés dans la place. Ils se multipliaient sur tous les points; les femmes, les enfans des gardes nationaux leur apportaient à manger sur la brèche. Cette ville, qui aurait pu être prise en quarante-huit heures, soutint héroïquement six semaines de tranchée ouverte. Cette mémorable défense fut passée sous silence, parce qu'elle avait eu lieu sous le drapeau tricolore. Enfin, les honneurs de la guerre furent accordés aux assiégés, et les communications avec Charleville aussitôt rétablies.

La diligence de Mézières à Paris reprit ses départes de deux jours l'un, et je pus m'en servir, puisque c'eût été déceler mon séjour que de réclamer ma voiture laissée à la préfecture.

Mon secrétaire, auquel l'abbé d'Elvincourt fit donner de mes nouvelles, conseilla aussi cette voie comme la plus prudente. J'eus un passe-port sous un nom étranger; ma place fut retenue; mais la voiture partait à l'heure précise de l'ouverture des portes, et par la porte opposée à celle de Charleville. Je ne pus donc arriver à temps et, deux fois manquant le départ, il me fallut traverser les deux villes à pied pour retourner au séminaire. C'était une nouvelle épreuve à subir, car alors le faux nom de mon passe-port pouvait me compromettre, Mézières n'étant pas encore remis à une garnison française. Ainsi, deux villes peuplées de 16,000 âmes gardèrent deux mois entiers le secret de ma retraite. Je n'ai lu ni entendu citer nulle part un semblable fait. Aussi ma reconnaissance pour le département des Ardennes est-elle sans bornes.

J'arrivai à Paris sans accident et n'y fus pas moins touché en apprenant que la députation royaliste qui s'y était rendue et à laquelle s'étaient joints d'autres habitans appelés pour leurs affaires, était allée demander au ministre Foucher (duc d'Otrante) que je sois maintenu dans ma préfecture. Il répondit que, si la nomination était à faire, il l'eût volontiers proposée au roi, mais que Sa Majesté avait nommé tous les nouveaux préfets avant sa rentrée à Paris.

Je rentrai dans la vie privée.

B^{on} DE TRÉMONT.

A propos de RIMBAUD

SOUVENIRS FAMILIERS

(SUITE).

A Charles HOURN.

IV

Il y avait alors à Charleville un photographe, nommé Jacoby, dont le visage bienveillant et grave s'ornait de la plus imposante calvitie, de la plus longue barbe argentée qu'il soit possible de voir. Il était naturellement — barbe oblige — républicain « de vieille roche » et ancien « proscrit de Décembre », ce qui faisait que Rimbaud le jalousait un peu et volontiers lui eût reproché d'être venu au monde trente ans avant lui. Cependant, — sans le connaître davantage, — il l'aimait beaucoup, parce que cet apôtre venait de fonder un journal démocratique, intitulé : *Le Progrès des Ardennes*, et que lisaient, avec un plaisir coupable, toutes les personnes mal pensantes du département. J'entends dans les endroits où ne régnait pas la censure prussienne ; car nos ennemis, je dois leur rendre cette justice, nous faisaient l'honneur de s'intéresser à nos petites affaires de ménage et, en fait d'opinion politique, ne toléraient que l'opinion « comme il faut ». Mais, sapristi ! nous n'étions pas sous leur coupe, et l'on pouvait encore, de Charleville jusqu'à Givet, lire tous les jours, grâce au *Progrès*, de jolies périodes sur « l'homme de Sedan », celui « au cœur léger », et autres méchants plus ou moins notoires. Cela aidait à passer le temps, faute de mieux, en attendant que reprit, dans sa beauté, le commerce des clous et des brosses.

Rimbaud ayant, je vous l'ai dit, raté ses débuts comme journaliste à Douai, pensa qu'il pouvait recommencer la tentative à Charleville. Jacoby fut son espoir ; il lui envoya des vers — je ne me rappelle plus lesquels — et des proses, parmi lesquelles un petit chef-d'œuvre dont voici le schéma :

Bismarck est abominablement saoul. — Vous ne voudriez pas d'un Bismarck autrement, je suppose !... — Donc il est « rond comme une cosse » (1), monsieur le Chancelier de l'Allemagne

(1) Les comparaisons, en cette matière, ne manquent pas dans notre belle langue ; j'ai préféré celle-ci, parce qu'elle est ardennaise.

du Nord, et il rêve, accoudé sur une table où s'étale une carte de France... ah ! brigand !... L'œil alourdi par l'ivresse, l'œil clignotant du monstre suit l'index qui tourne, tourne... autour de Paris... qu'il faut prendre..., s'arrête çà et là, marque des points de repère : Etampes, Soissons, Versailles, repousse d'un geste furibond des choses, là-bas, du côté de la Loire..., tourne, tourne encore, peu à peu rétrécit le cercle fatal ; puis l'homme se penche, il pose enfin sur le point voulu sa pipe de porcelaine dorée..., voluptueusement il grogne... ; mais l'œil se ferme, la grosse tête chenue s'incline, s'affaisse... il dort — tellement saoul !... — Tout à coup, un cri, un hurlement... il s'éveille, le nez dans sa pipe ardente !...

Cet ingénieux symbole ne fut pas inséré par l'homme grave qu'était Jacoby. Sans se décourager, Rimbaud en envoya d'autres, moi aussi, je dois dire — que voulez-vous ? nous n'avions que ça à faire !... — notamment une belle lettre à grandes phrases, douzième accessit de discours français — où, en réponse à un article très sensé du *Courrier des Ardennes*, je déclarais furieusement qu'il fallait être bonapartiste « jusqu'à la garde » pour contredire l'affirmation lancée récemment par Léon Gambetta : « Le maréchal Bazaine a trahi... » — Depuis, je me suis documenté sur la question Bazaine, et je regrette bien d'avoir écrit pareille sottise. — D'ailleurs, le *Progrès des Ardennes* recevait tout cela et n'inscrirait rien... Quel bon journal !... Vraiment, la presse a bien changé, cher ami !... Or, il y avait autre chose que nous apprîmes — vous verrez — trop tard. Ce qui gênait Jacoby, c'est que nos élucubrations étaient signées de pseudonymes. Il nous en avertit, le 29 décembre, dans la colonne « *Correspondance* », en les termes suivants : « MM... vos articles m'intéressent, mais... soulevez un peu le bavolet de votre loup, s. v. p. ».

— Il ne lui faut que cela ? dit Rimbaud. Parfait ! nous irons le voir.

Chouette !... On allait être des journalistes !... Vous pensez qu'aucune espèce de roi n'aurait pu se dire notre cousin, même à un degré très éloigné, quand nous lûmes ces lignes prometteuses, dans la petite baraque, en fumant nos bouffardes culottées déjà de façon gentille.

C'était le 30 décembre ; le ciel, qui devait être radieux le lendemain, pour la petite noce que nous préparait l'artillerie allemande, fut ce jour-là plus noir que jamais, la neige tomba

plus drue, jusque vers quatre heures, les bastions tonnèrent plus souvent, et Rimbaud me disait, narquois :

— Qu'est-ce qu'il a donc, ton pays ?..... 'l est malade ?...

Cependant les choses ayant l'air de tourner au vilain, et les portes pouvant être fermées subitement, ainsi qu'il était arrivé, plusieurs fois, dans des cas d'alerte, nous jugeâmes à propos de rentrer de bonne heure. Par un excès de précaution — que nous eûmes à regretter — j'emportai les deux pipes.

En descendant la rue de Saint-Julien, nous vîmes un rassemblement de populaire autour du tambour de ville. Le maire donnait avis à la population qu'une dernière sommation venait d'être apportée à la place, et que l'ennemi ouvrirait le feu au lever du jour.

— Est-ce que cela y serait tout de même, en définitive ?... depuis le temps !... Bah !... encore une blague... nous n'aurions pas la chance de voir ça !... La vie était ici toute en banalité, en pot-bouille... Pouvait-il arriver quoi que ce fût dans une petite ville aussi vulgaire ?...

C'est ce que suggérait à nos imaginations folles le visage austère, grognon, maussadement positif de ces vieilles maisons où n'habitaient que des gens hostiles — nous pensions — à toute espèce de littérature, par conséquent à toute poésie, à toute tragédie, à tout ce qui sort de l'économie domestique, du linge empilé dans les armoires, de la vaisselle rangée dans le buffet, des « choses à leur place » ; et il nous semblait que pareille collection humaine, que pareille ville repoussait, de soi-même, excluait forcément le pittoresque rutilant des catastrophes... Comme on est bête quand on est jeune !... Et l'on a bien raison !...

Le rendez-vous habituel fut donné avec un scepticisme bravache, non sans espoir, frissonnant, qu'il serait impossible, attendu que... l'on verrait enfin — enfin, enfin !... — quelque chose de drôle.

Ce fut très drôle, en effet... j'en avais assez au bout d'un quart d'heure.

Le bruit du canon, pleinement, largement sonore, nous fait sursauter avec une émotion non désagréable, et puis on l'associe d'instinct à des souvenirs de fête. Mais un obus qui éclate !... Imaginez la sensation brutalement imposée d'une grosse farce inattendue, le tapage absurdement, stupidement excessif d'un

pétard fabriqué pour quelque enfant de Brobdignac... C'est ridicule !!... Et c'est très fatigant... Je sais bien que quand la plaisanterie commence, les premières explosions suscitent le départ des vitrages qui viennent alors, en foule, danser par terre avec des chants d'harmonicas ; mais la compensation reste insuffisante pour l'oreille et cesse d'exister, notez bien, dès qu'il n'y a plus de carreaux à aucune fenêtre. Alors vous n'entendez que l'obus tout sec. Je ne vous le recommande pas, je ne le recommande à personne. Il convient d'ajouter que, si l'accident a lieu non loin de vous, même tapi dans une cave profonde, vous avez le tympan déchiré de façon atroce, et vous êtes—c'est un simple déplacement de l'air—jeté rudement sur le sol par quelque invisible et odieux balourd. En sorte que chacun dit : « Très bien !... maintenant, autre chose !... » Et puis ça recommence. Ah ! les sales bêtes !...

Le feu avait pris tout de suite. Nul besoin pour cela d'obus « à pétrole » ni de fusée incendiaire. Comment voulez-vous qu'un objet léger, tel qu'il y en a dans tous les appartements, un rideau, une tenture, une étoffe quelconque, ne s'enflamme pas au voisinage immédiat de quinze à vingt kilos de poudre explosant d'un seul coup ?... Et les fenêtres brisées, les portes idem : courant d'air... alors ce n'est pas long.

Les premiers obus tombèrent dans la Grande Rue dès huit heures du matin. A dix heures, sur la hauteur du Château, la pension Royer, qui servait de point de mire, brûlait tant qu'elle pouvait. En dessous, les toits crevés s'ouvraient aux étincelles. La maison du grainetier Brice, celle du chapelier Pivet furent les premières que je vis s'allumer toutes joyeuses. Car il n'est rien de triomphalement gai comme un incendie livré à lui-même, sans aucun pompier qui le dérange (1). Le temps était superbe, le ciel bleu, irradié ; le côté de la rue que je voyais recevait la brillante clarté du midi. Cette prise de possession des maisons par les belles flammes, non rouges mais d'un or pur, avait lieu dans une complète solitude, comme en rêve : pas un cri d'homme ou de femme, pas de geste, pas un être vivant. Le feu seul parlait, d'une voix sèche et hâtive, contrastant, du reste, avec ses allures de joie. Les maisons s'embrasaient ainsi l'une après l'autre, paraissant dire : « A moi ?... Quel bonheur !... ». Je vois encore, à

(1) On ne put se servir des prises d'eau, toutes gelées.

un deuxième étage, une vitre. épargnée par miracle, où jouait un rayon de soleil paisible et doux ; tout autour, vite, vite, aux fenêtres noires les flammes d'or s'appelaient. De temps en temps, dans l'air, un bruit d'archet sur la note grave, puis un sifflement rageur, puis l'assourdissant, le déchirant fracas du sale obus.

— Décidément, pensais-je, l'affaire se prolonge. Il n'est pas possible que Rimbaud vienne aujourd'hui...

Mais, depuis un bon moment, j'étais intrigué par quelque chose d'étrange que j'entendais, que je ne voyais pas, qui se passait tout près, en face... Notre boutique étant restée close, je ne pouvais apercevoir, par le vasistas au-dessus des volets, qu'une part de l'incendie, et jusque dans la cave me poursuivait ce bruit mystérieux...

— De l'eau qui tombe ?... Une cascade ?...

Pour la troisième fois, je remontai..., je voulus savoir, j'entr'ouvris la porte...

La boucherie Poncinet, fermée seulement par une grille, — comme la plupart des boucheries, — laissait voir ses étals, ses billots, son comptoir, tout cela dans un état de parfaite incandescence, mais les quartiers de moutons et de bœufs restaient suspendus à leurs crocs, et c'était le crépitement de ces viandes changées en torches énormes, c'était une gigantesque et fabuleuse friture qui produisait mon bruit de « cascade ». Or elle coulait, mon cher ami, elle ruisselait... sur des fleurs !... Dans cette boucherie, l'on avait placé un appareil à gradins métalliques supportant des pots de géraniums. Vous savez qu'ils fleurissent très bien pendant l'hiver. Et devenus, sous la graisse qui coulait toujours, d'inépuisables chandelles à branches, ils brûlaient debout, floraison inouïe, incessamment renouvelée, accrue, sur leur étagère de fer rouge.

L'espoir de conter à Rimbaud ce charmant épisode me rendit fier. Néanmoins, j'avoue que je voulais bien, maintenant, voir finir toutes ces histoires. La maison de « rouenneries » Gillet-Toisoul, la pâtisserie Fanconi, la librairie Blanchard illuminaient à leur tour. Il se faisait tard, le soleil avait disparu. Les Prussiens continueraient-ils à tirer pendant la nuit ?... Si le lendemain était pareil ?... Si Charleville brûlait comme nous ?... Quel déränge-

ment dans mes habitudes ! Quelles complications embêtantes !... Voici que montait en moi une haine violente contre la guerre et les conquérants.

Charleville ne brûlait pas. Charleville avait reçu des projectiles seulement dans la matinée. M^{me} Rimbaud, en mère prudente, enferma tout son monde et mit la clef dans sa poche.

— Non, monsieur Arthur : on ne va pas voir tomber les bombes... cela n'a rien d'intéressant..., au contraire !...

« Monsieur » Arthur dut ronger son frein jusque vers sept heures du soir. Quand il put s'échapper, ce fut pour courir vivement route de Flandre, d'où l'on voyait... Cette petite ville noire, ramassée, muette, qui brûlait de bout en bout, lui donna l'impression d'un objet hideux.

« C'était laid, me dit-il plus tard, laid sans grandeur : une tortue dans du pétrole... »

D'autres gens étaient là, simplement très intéressés par le spectacle d'« une chose que l'on ne voit pas tous les jours », et s'animant surtout à échanger des commentaires passionnés.

— Il n'en restera pas beaucoup des habitants de Mézières !...

Du tac au tac répondit l'interlocuteur dont le bras, soudain tendu, effaça du monde, à l'instant, plusieurs milliers d'existences :

— Jusqu'à tout à l'heure, il en est sorti... pas beaucoup !... Maintenant il n'en sort pas un... Eh bien ! qu'est-ce que vous dites ? . . Quand vous chercherez midi à quatorze heures !... Tout ce qui reste là-dedans est rôti... Voyons !... pas difficile à comprendre !...

— Parbleu !... dit un troisième personnage qui aimait les solutions nettes.

— Et puis quoi ?... c'est la guerre !...

Content de son éloquence, fier de sa philosophie, l'homme énergique redescendit vers Charleville. Rimbaud se mit à penser à moi, et dans le creux de sa main droite soupesa, non sans une ironie mélancolique, le petit tas de cendres que pouvait former son ami.

Supposition fâcheuse... qui se trouva pour ainsi dire confirmée, deux jours après, par la lecture d'un long article paru dans *l'Etoile Belge*. Cet excellent quotidien racontait le bombardement de Mézières, disait les bras, jambes, têtes emportées, les soixante

ou quatre-vingts personnes mortes d'asphyxie, narrait des cas particulièrement effrayants, celui, par exemple, de cette pauvre famille Blanchard dont tous les membres : grand-père, grand-mère, oncle, tante, père, mère, fille et gendre, avaient cru avantageux de se réunir dans une même cave qui paraissait très sûre, creusée qu'elle était dans le roc du Château, et, la maison écroulée fermant les issues, s'étaient endormis ensemble de l'éternel sommeil ; enfin, après avoir nommé toutes les victimes déjà retrouvées, il donnait une longue énumération des *disparus*, demeurés probablement sous les décombres non fouillés encore. Ma mère, mes sœurs et moi étant portés sur cette lugubre liste, Rimbaud devait nécessairement admettre qu'il ne subsistait aucun doute. Pourtant, il voulut s'assurer du fait par lui-même.

Les Prussiens étaient entrés dans la ville vingt-quatre heures après la capitulation ; ils avaient d'abord, soigneusement, fermé les portes, et puis, leur installation faite, ils se décidaient à les rouvrir.

Donnez-vous la peine d'entrer, bons « boyaux rouges » ; venez voir ce qu'il est resté de « coucous » !...

(*A suivre*).

Ernest DELAHAYE.

LES PRISONNIERS DU MONT-DIEU PENDANT LA RÉVOLUTION

APPENDICE

Dans l'introduction qui précède notre travail (page 3), nous avons annoncé un appendice contenant les noms, avec leur numéro, donnés par M. Poirier comme prisonniers dont la détention au Mont-Dieu est restée douteuse pour nous. A cette liste, contenant seulement les noms qui ne font pas double emploi et ceux dont nous n'avons pas rectifié l'orthographe, nous ajoutons quelques noms de détenus qui figurent sur différentes listes avec les numéros des cellules ; nous faisons aussi quelques rectifications typographiques.

- 30.** — BAUDOIN (FRANÇOIS), *du district de Charleville* (1) (2).
- 36.** — BEAUJET (MARGUERITE), *du district de Charleville.*
- 45.** — BERGUEROUSSE (CHARLES), suédois. A reçu du pain pendant sa détention.
- BERNARD, n° **46** de notre liste, page 18, lire 1843 au lieu de 1743.
- 47.** — BERNAY ou *BERNET*, volontaire au 38^e régiment. A reçu le pain pendant sa détention.
- 49.** — BERTRAND (NICOLAS), incarcéré le 10 frimaire ; en liberté le 17.
- 53.** — BILLY, *du district de Libreville* (Charleville), *sorti avant le 22 thermidor.*
- 61.** — BOUHON (femme). *Il y aurait eu deux citoyennes Bouhon, de Charleville, au Mont-Dieu ?*
- 63.** — BOUQUET ou *BOUSQUET*, *du district de Roc-Libre.*
Un maréchal de camp du nom de Bouchet, commandant militaire à Givet, a été, dit-on, emprisonné sur l'ordre de Delecolle.
- 64.** — BOUQUET (femme).
- 74.** — BRABANT, incarcéré le 30 frimaire, évadé le 9 nivôse.
BRIANCOURT, *charcutier à Carignan. Nous avons porté ce nom sur notre liste (à la page 17) ; nous croyons que ce nom est erroné : le copiste a écrit Briancourt pour Bricmont, lisez Briquemont, et charcutier pour chamoiseur. Briancourt et Briquemont ne font qu'un (voy. BRIQUEMONT.)*
- 79.** — BRINGOT, *du district de Charleville.* Recevait du pain pendant sa détention.
- 87.** — BUFFET (CHARLES), incarcéré le 1^{er} brumaire ; relaxé le 23 frimaire.
- 92.** — CAMERON (ALEXANDRE), sergent de grenadiers. *Ne paraît pas avoir été incarcéré.*
- 110.** — CHAYET (FRANÇOIS), et **583** RAYET (FRANÇOIS). *Ces noms paraissent applicables à Chahay (P.-P. François).*
- 119.** — COLORIS, *peut-être COLLERY, emprisonné après le 17 floréal.*

(1) Les mots en italique indiquent les additions et rectifications que nous faisons.

(2) Les scellés furent apposés chez Pierre Baudoin, imprimeur à Sedan, le 8 thermidor an II

123. — CORDIER, *ex-prêtre du district de Sedan, engagé volontaire au 38^e.*

126. — COTAT, *incarcéré le 18 brumaire, avec treize Sedanais.*

COURTIN (*Louis-Pierre-Joseph*), *aumônier, directeur des carmélites de Fumay, curé dans le canton de Rumigny après le Concordat.*

148. — CUNISSE, *traduit au tribunal révolutionnaire à Paris.*

157. — DE BAQUE (*femme*), *du district de Vouziers.*

158. — DEBAUX, *peut-être DEBRAUX (Jean-Bernard), né à Givet en 1753, mort au même lieu le 21 septembre 1834, marchand de draps, ancien officier municipal.*

DEBREUX (*Rigobert*), *curé de Foulzy depuis 1781, né à Raillicourt le 9 décembre 1743, incarcéré après le 17 floréal.*

DECOUX-ROSSE (*Pierre-François*), *officier municipal de Givet où il est né le 10 novembre 1736 et mort le 15 mai 1810, marchand tanneur, maire de Givet, 1799-1809.*

163. — DELAHAUT *ainé (Jean-Baptiste), né à Charleville le 28 septembre 1754, mort au même lieu le 24 février 1837. Bachelier en droit, procureur et notaire en la baronnie des Pothées avant la Révolution, puis avoué; était juge suppléant au tribunal civil de Charleville en 1811 et juge à sa mort [occupait la cellule n° 12].*

DELAHAUT, *veuve le 7 février 1792 de Toussaint DELAHAUT, meunier, née GARDIEN, née à Beaumont (Belgique) en 1754, morte à Givet-Notre-Dame le 2 août 1828, détenue au Mont-Dieu, cellule n° 57.*

DEMANET-DECROX (*Jacques*), *marchand épicier, plusieurs fois officier municipal de Givet, adjoint au maire, 1804-1809 (1).*

DESTREMAGNE (*Jean-Henry*), *menuisier à Charleville où il est mort le 4 juin 1807, détenu au Mont-Dieu à cause de l'émigration de sa fille.*

208. — DRION, *d'Autry. Arrêté par ordre du commandant de Mézières.*

DRION (*Pierre*), *notaire royal à Autry, où il fut juge de paix en 1790, mort notaire à Autry le 10 floréal an VI, âgé de 52 ans.*

211. — DRUMEL-LAMBINET, *de Charleville.*

(1) L'*Echo de Givet* du 22 mai 1804, feuillet n° 47, a publié ce qui suit : Arrestation le 19 mai 1794 de Hermès, commandant de la garde nationale, Gervais, secrétaire de mairie, Demanet-Decrox, Demanet fils, Lachenal et Etienne Rousseau, etc., en tout quarante et une détentions dont la plupart n'évitèrent la guillotine que grâce au 9 thermidor.

212. — DUCHENE (MARIE-MARGUERITE-MARIE-ANNE), épouse Bourgeois.

213. — DUCHESNE, de Charleville, incarcéré pour avoir logé pendant deux mois Léon Mijoin, déserteur de son bataillon.

217. — DUMENIL (JEAN-ANTOINE).

231. — FAYNOT (ANTOINE), *boucher à Torcy où il est mort le 24 fructidor an XI, âgé de 45 ans, détenu après le 17 floréal.*

FOUQUET, *journalier à Surice, près Givet [occupait la cellule n° 56].*

FRANCOUAL (PIERRE), *confiseur à Charleville où il est mort le 2 janvier 1809, âgé de 64 ans, fils d'un marchand, gendre du chirurgien Leclerc [occupait la cellule n° 56].*

GAILLOT (NICOLAS), *vicaire épiscopal, maire de Sedan en 1792, né le 1^{er} mars 1743, se retira à Sugny (Belgique), où il avait été curé depuis 1775.*

255. — GARNIER dit GASPARD. *Nous pensons qu'il s'agit de GASPARD, petit frère des écoles, n° 238 de notre liste. Emprisonné le 16 pluviôse.*

GIROULT (Mad.-Josèphe), épouse ANTOINE, *marchande à Gochenée, près Givet [occupait la cellule n° 56].*

281. — GODARD. *Est-ce Jean-Baptiste Godard, écuyer, seigneur de Valcontant (Neufmaison), brigadier des gardes du corps, mort à Valcontant le 23 floréal an III ?*

GOSSET, *du district de Charleville. Il y avait Gosset, curé de Lumes depuis 1783.*

287. — GOULET jeune, prêtre à Sedan, fanatique qui, sous prétexte de la liberté des cultes, cherchait à troubler et à fanatiser le peuple. *Ce nom fait probablement double emploi avec notre n° 260.*

290. — GOUSSARD (fille), incarcérée le 30 brumaire. *Est-ce Marie Goujard ou Coissart ?*

296. — GROMAIRE. *La femme de Jean-Sulpice Gromaire n'a pas été emprisonnée ; ses deux sœurs, Jeanne-Alexisse, née le 28 avril 1744, et Jeanne-Henriette, née le 24 mai 1752, ont été emprisonnées le 8 frimaire à cause de l'absence de leur frère, Pierre-Louis Gromaire, curé de Mézières : libérées le 8 pluviôse [occupaient la cellule n° 7].*

GUERIN (LOUIS-MARIE), *notaire à Grandpré, détenu à la prison du Luxembourg, mis en liberté à la fin de l'an II.*

299. — GUENET (femme) (*Jeanne-Marie-Poncette LHOSTE*), née à Charleville le 27 septembre 1765, mariée à Charleville le 27 octobre 1784, à Charles-Philbert Guenet, receveur des épices de MM. de la grande Chancellerie à Paris, âgé de 46 ans, plus tard tanneur ; a été emprisonnée pour les mêmes motifs que son oncle (voy. LHOSTE).

GUILLAUME (Jean-Joseph), cultivateur à Signy-Montlibert où il est mort le 6 août 1814, âgé de 60 ans, était né à Grand-Verneuil. Dénoncé par Nourry, chef de bataillon, pour dilapidations, il fut condamné en prairial, par le tribunal criminel des Ardennes, à restituer à l'Etat une certaine quantité de planches (voy. n° 233).

3. — HAGUETTE (ANTOINE), au lieu d'AGUETTE, né à Sedan le 4 juin 1761, prêtre professeur d'humanités au collège de Charleville, puis à l'école centrale du département des Ardennes, député suppléant à la Convention, mort à Charleville le 22 octobre 1802.

307. — HAGUENIN, n° 276 de notre liste ; il existe aux archives départementales une liste de détenus avec le nom de Arquenin-Collot et une autre avec le nom de Hannequin.

312. — HENRIAUX (JEAN-BAPTISTE), officier de la garde nationale de Givet, incarcéré le 4 frimaire.

HERMEZ (HENRI), négociant à Givet où il est né le 29 mars 1744, mort au même lieu le 27 avril 1824, fut lieutenant-colonel de la garde nationale de Givet-Notre-Dame du 6 février 1790 au 9 mars 1793.

314. — HERBIN, du district de Sedan, arrêté après le 17 floréal. Est-ce Jacques-Augustin Herbin, ex-chanoine, mort à Villette le 11 août 1806 ? ou Herbier, vicaire général, n° 284 de notre liste.

320. — HERTZIES (JEAN-BAPTISTE), âgé de 37 ans, lieutenant au 20^e régiment. Sur interrogatoire, il a déclaré avoir été arrêté le 10 octobre et élargi ensuite du rapport fait sur sa conduite ; que l'accusateur public près le tribunal de l'armée des Ardennes l'avait fait de nouveau arrêter sur la dénonciation du colonel et autres officiers de son régiment ; que ce tribunal l'avait condamné à deux mois de prison et a subi sa peine à Sedan ; après quoi il a été transféré au Mont-Dieu et il a signé Hertzies [occupait la cellule n° 36].

321. — HORBETTE (Jean-Louis-Alexandre), né à Murtin le 20 juin 1768, ordonné prêtre le 20 septembre 1793, curé d'Harcy.

334. — JACQUART (J.-CATHERINE), fait double emploi avec notre n° 233.

341. — JANOTTE (*Catherine*), et (*Germot*, n° **262**, ne font qu'une seule et même personne avec *Gennotte*, n° **241** de notre liste. Incarcérée le 26 frimaire, elle a signé *Gennotte* à son interrogatoire. Elle occupait la cellule n° **31**.

343. — JARLOT (*PHILIPPE*). Un *Jarlot*, d'*Etalles*, fut emprisonné sur l'ordre de *Crin*.

LAHAUT. (Voy. DELAHAUT.)

LAMBERT (*A.-J.*), n° **235** de notre liste, est né à *Attigny* le 29 octobre 1746. Il adressa de nombreuses pétitions à la Convention, reproduites au *Moniteur universel* de l'époque.

379. — LAPLANCHE, du district de *Charleville*. Serait-ce le général *Laroque* dit *Laplanche*, mort à *Charleville*?

381 et **443.** — LARBY ou LURBY (*JOSEPH* dit *LANGÉ*), ouvrier, arrêté le 4 frimaire comme étranger, évadé le 9 nivôse.

LEFEBVRE (*JEAN-BAPTISTE*), curé de l'*Echelle* depuis 1769.

397. — LEFEBVRE, directeur des diligences à *Sedan*, lié à des amis du scélérat *Miackzinski* (général qui commanda sous *Lafayette* dans les environs de *Sedan*), est depuis longtemps suspect.

Il a existé à *Sedan* *Pierre-Alexandre Lefèvre*, directeur des messageries nationales, qui eut une fille à *Sedan* le 2^e jour de la 2^e décade de frimaire an 11, prénommée *LIBERTÉ-ÉGALITÉ-SOPHIE*.

413. — LEPOIVRE et n° **368** de notre liste, le nom doit être écrit *LEPOIR* ou *LEPOIRE*. Ce prêtre fut arrêté après le 17 floréal avec *Poinsignon*, *Grandmougin*, *Jean-Baptiste Chatelain*, *Lequint*, *J.-F. Poix*, *Gille-Nicolas Bernard*, *Simon Jarlot*, *Jacques Pauquet* et *Pire*, tous prêtres du district de *Rethel*, transférés des prisons de *Rethel* au *Mont-Dieu* par ordre de *Levasseur* du 29 prairial. *Delacroix* les fit mettre en liberté le 3 frimaire an III (voy. *BERNARD*, n° **46**).

435. — LOISEAU (*JEAN-PIERRE*), emprisonné le 19 brumaire?

453. — MANGIN (*ALEXIS*), n° **401** de notre liste. *Mangin* était prêtre.

456. — MARCHAND (*LAMBERT*), incarcéré le 10 frimaire.

464. — MARLIÈRE, du district de *Sedan*.

465. — MARQUANT, du district de *Charleville*.

473. — MATHIEU, du district de *Charleville*.

479. — MENARD, du district de Charleville, incarcéré après le 17 floréal.

488. — MENU père. M. Poirier dit qu'il fut emprisonné pour avoir calomnié le Comité de sûreté générale et avoir mis des patriotes en liberté et ridiculisé Levasseur. *Nous doutons encore de l'emprisonnement de Menu père au Mont-Dieu.*

492. — MEURANT (Jeanne-Sophie GUYONNET, femme, le 9 janvier 1784, de Pierre Meurant, professeur au collège de Charleville. Née à Charleville, elle est morte veuve le 8 octobre 1836, âgée de 76 ans. Incarcérés après le 17 floréal comme aristocrate et fanatique [occupait la cellule n° 36].

MONIN, n° 449 de notre liste, au lieu de : les habitants allait, lire allaient.

513. — MOREAU (REMY), incarcéré le 7 brumaire.

516. — MORIVAL (MARIE), incarcérée le 16 brumaire.

517. — MORTIER (PIERRE), capitaine retraité du régiment de Bouillon, demeurant à Liège ?

527. — OUCHARD (ALEXIS), de Rethel. A reçu le pain pendant sa détention.

PAUQUET (JACQUES), curé dans l'arrondissement de Rethel.

PENAUD, de Bulson. *Est mort à Bulson le 18 janvier 1834, Jean-François Penaud, né à Sedan le 19 mai 1777, fils de Jean-François, maître vitrier, et de Remiette Rognon (de Torcy), et petit-fils d'Etienne Penaud, maître chirurgien à Mézières (1).*

PEROTEL (FRANÇOIS), né vers 1715, curé de Wadelincourt en 1744, de Haraucourt à la Révolution, chapelain de l'hôpital de Sedan en 1791.

PESTIAUX, du district de Libreville.

PIGENOT, du district de Libreville.

POIX, n° 506 de notre liste, religieux prémontré, curé de Chesnois-Auboncourt où il s'est installé lui-même en 1792 (au lieu de 1798).

559. — PONCELET. *Il parait y avoir eu au Mont-Dieu un détenu du district de Charleville du nom de Poncelet. Est-ce Jean-Baptiste*

(1) Le 21 juin 1792 l'apposition des scellés fut ordonnée chez Etienne Penaud, né à Torcy en 1760, accusé d'un vol à Monthermé.

Poncelet, armurier à Charleville où il est mort en retraite le 11 août 1822, âgé de 83 ans ?

PREVOT, *du district de Roc-Libre.*

PRINTELLE (femme), *du district de Charleville.*

570. — PUISEUX, *incarcéré après le 17 floréal.*

594. — RICHOUX, *incarcéré après le 17 floréal. Est-ce Jean-Baptiste Richoux, quincaillier, né à Aubenton, mort à Charleville le 11 octobre 1811 ?*

598. — ROBERT (ANTOINE), *vidangeur à Sedan ?*

603. — ROGER (JOSEPH). (Voy. ROGER, p. 215.)

608. — RONCIN, *arrêté après le 17 floréal. Serait-ce Thiery Roncin, curé de Saint-Laurent de Soissons, né à Murtin le 12 décembre 1740 ?*

611. — RONDEAU (PIERRE), *de Saint-Jean-aux-Bois.*

ROUSSEAU, *du district de Rocroi.*

626. — SAINGERY, *au lieu de SAINT-GERY.*

SAINGEVIN (ALEXIS).

640. — SERVAIS (HENRIET), *arrêté pour avoir fourni des vivres à l'ennemi lors de son séjour à Vouziers.*

661. — TOUBLANC (NICOLAS-AUGUSTIN), *mis en liberté le 7 thermidor.*

VESSERON (*Marie*), *du district de Libreville.*

VILLELONGUE (J.-P.-J. de), *directeur de l'école du génie de Mézières, mort à Mézières le 23 nivôse an V [occupait la cellule n° 53]. (Voir Revue historique des Ardennes, Sénemaud, 1^{er} vol., p. 94).*

WAGNART (*Henri*), *vicairé de Vaux-Villaine, né à Murtin le 12 novembre 1761, mort curé de Remilly-les-Pothées en 1835.*

WALLET (NICOLAS), *curé de Signy-Montlibert depuis 1761, né le 10 juillet 1736 à Montmédy-bas, mort à Signy le 15 janvier 1809, a fait le serment constitutionnel et fut maire ; dénoncé par Vassant le 10 thermidor qui l'accusa d'intrigues et de perversion. Levasseur le fit emprisonner le 14 thermidor en compagnie de Bara, Collet, Labrosse, Perin et M.-J. Robert. Cette détention dura peu.*

LES SUSPECTS

Les Sedanais, en grand nombre, ont été emprisonnés au Mont-Dieu ; mais beaucoup, emprisonnés provisoirement dans les prisons de Sedan, ne sont pas allés jusqu'au Mont-Dieu. Voici quelques noms de suspects dont l'arrestation a été ordonnée par blocs.

Le 23 septembre 1793, le Comité de surveillance de la commune de Sedan, sur l'ordre du district, ordonna l'apposition des scellés chez les ci-après, dont la plupart étaient arrêtés :

1° LOUIS LABAUCHE le jeune, père, manufacturier devant la Halle (1) ; sa femme, née LOUISE-SUZANNE CHRESTIEN, et ses enfants : LOUIS, né le 21 décembre 1767, et JEAN, né le 10 décembre 1769, à Sedan.

2° SIMON POUPART, ci-devant brasseur au Grand Cerf, place du Collège, né le 20 décembre 1738, mort le 20 février 1812, à Sedan.

3° CLOTILDE-MARIE-PAULINE POUPART, fille du précédent, mariée le 4 juillet 1783, à Tournay, à Pierre-Jacques Malfuson, manufacturier, né à Saint-Quentin, mort à Sedan.

4° CAROLINE POUPART, chez la dame Malfuson.

5° Les deux fils de SIMON POUPART, chez la dame Malfuson, JEAN-ABRAHAM, né le 5 janvier 1768, et SIMON-LOUIS-JEAN-ABRAHAM, né le 2 août 1770.

6° Le citoyen GODFRIN (H.-V.) (voyez notre n° 258).

7° La citoyenne LOUIS-GABRIELLE GODFRIN, mariée à Torcy, le 8 juillet 1783, par son oncle, le curé Godfrin, à Jean-Baptiste-Leger Mozet, boulanger.

8° La citoyenne GODFRIN, sa sœur.

9° Le citoyen LELIÈVRE (PIERRE), tondeur, né à Rocquigny, et CATHERINE PIERRE, sa femme, son fils LOUIS, rue de l'Horloge, 535.

10° L'épouse TILMANT (voy. n° 408).

(1) Le représentant Roux le fit mettre en liberté le 14 pluviôse an II et ordonna un inventaire minutieux chez lui.

11° Le citoyen MAUCLAIRE (JEAN-FRANÇOIS-LOUIS), et sa femme SUZANNE GERARD, née à Stenay, fille du greffier de la prévôté et maîtrise de Stenay, marchands de vins, rue St-Michel.

12° LESIEUR (JEAN-ANDRÉ), tondeur chez Rousseau de Givonne, né à Vieil-Saint-Remy en 1743.

13° MAUCOMBLE, rentier, rue de l'Egalité (voy. n° 419).

14° CLOUET (voy. ce nom), et son épouse née SAINCTELETTE, maison Boire, rue du Mênil.

15° TRAILIN-THILOY, taonneur, faubourg du Rivage, 633.

16° TRAILIN-HENRION, tanneur, faubourg du Rivage, 633.

17° Epouse PILARD-TRAILIN, rue Maqua. (Voy. TRAILIN.)

18° LENOIR (JEAN), receveur des droits d'enregistrement.

19° LAMBERT (HENRI), ex-quincaillier, place de la Halle (voy. n° 324).

20° Epouse RYSS (SÉBASTIEN), musicien, né à Valinsart, près Colmar, mort à Sedan le 3 août 1838. Cette dame, née MARIE-ÉLÉONORE PERRIN, née à Torcy, est morte à Sedan, 7, rue des Francs-Bourgeois, le 7 octobre 1819, âgée de 70 ans.

21° Veuve ETIENNE DROUIN (voy. ce nom).

22° PIERRE BÉCHET, ci-devant manufacturier.

Tous parents d'émigrés.

Tous ces citoyens ont été arrêtés ; les scellés ont été apposés chez eux et la plupart du temps, lors de la levée de scellés, ils étaient gardés à vue par les gendarmes ou les gardes nationaux.



Le 28 floréal an II :

Figuière (Pierre-Paul), perruquier ; Brion, Clarin, Girard, Mitteaux, Détré dit Cassius, tous membres du Comité révolutionnaire, ordonnèrent l'apposition des scellés chez :

1° TERNAUX et fils, rue de la Liberté, ci-devant rue St-Michel, elle eut lieu en présence de Jean-Laurent Sthurler, leur commis.

2° DEFFAUX (JEAN), fabricant.

3° BESTEL (LOUIS), fils, rue de l'Unité, ci-devant boulanger, né vers 1763, gardé par Nicolas-Bap. Legay.

4° CARRÉ-ROPITAL (CLAUDE), fabricant, rue de l'Horloge, était gardé par Hubert, fusilier de la garde nationale.

5° DUBAR (NICOLAS), fabricant dans la maison de Renaud-Cordier, rue Brutus, au premier, sur la cour.

6° PICARD (EVRARD), tondeur, rue du faubourg du Rivage, mort en l'an V, gardé par Colson.

7° Veuve BAUDIN.

8° GIPPON (PHILIPPE), ancien charpentier, né à Donchery en 1753, fabricant, faubourg du Ménil.

9° METILLIÉ (FRANÇOIS), né vers 1750, marchand, rue Brutus, ci-devant rue au Beurre, marié en premières noces à X... Dubar.

10° MALFUSON. (Voy. p. 204.)

11° MENU père.

12° TITEUX (l'apposition ne paraît pas avoir eu lieu).

13° PÉTRÉ ou PAITRAY (JEAN), fabricant chez Garet, rue de l'Égalité (absent, sa femme ANNE GREUSELIN était présente).

14° SILOT (NICAISE), tisseur, place d'Armes, né en 1764.

15° VAUTARD (NICOLAS), rue du faubourg du Rivage, maison Trailin.

16° ROUSSEL (NICOLAS-JOSEPH), fils, tailleur, puis fabricant, maison Toulmonde, rue de l'Horloge, né en 1762 à Virton, gardé par Sirlet.

17° FEVRIER (NICOLAS), tondeur, rue de l'Horloge, maison Jaillot, couvreur, au rez-de-chaussée (où est l'Épicerie Centrale), né à Donchery en 1759.

18° LAMBERT (DOMINIQUE), tailleur, rue du Bastion de Turenne, au premier, né en 1753.

Ont été aussi poursuivis les citoyens ci-après et les scellés apposés chez eux :

BALLE (LOUIS-JOSEPH), sujet autrichien de naissance, portefaix, place de la Halle, dans une maison qu'il avait achetée, né en 1750. Lors de la levée de scellés, Vassant, qui y assistait, s'empara d'une lettre adressée à Balle par Reiszser (voy. ce nom), terminée par ces mots : *Votre serviteur*, marque de l'ancien régime a dit Vassant.

Le général BEAUREGARD, maison Labauche, rue de l'Égalité, à Bazeilles, arrêté à Arras. Les scellés ont été apposés le 2 brumaire et levés le 20 fructidor.

ARNOUD-GUYOT, débitant de tabacs, rue Maqua (*23 frimaire*) (1).

BRIET, membre du Conseil du district, maison Clouet, faubourg du Ménil (*30 frimaire*); mis en liberté le 3 nivôse.

VERONIQUE, marchand (*26 nivôse*).

RUBIN, accusateur public (sur la porte du Ménil) (*7 pluviôse*).

RAFFROY, directeur de l'hôpital ambulancier (*3 germinal*) (ordre du représentant Roux).

CAIROL l'aîné, commissaire des guerres, maison Cliquot, tanneur, faubourg du Rivage (*3 germinal*).

POMMIER, chez Chevalier, orfèvre (*3 germinal*).

BOUCHIER (NICOLAS-JEAN), marchand de vins, rue Saint-Michel, né à Châlons-sur-Marne, mort juge de paix à Sedan en juillet 1803. Poursuivi devant le tribunal révolutionnaire de Paris avec la municipalité de Dun-sur-Meuse, il fut acquitté après les plaidoiries des 7, 8 et 9 vendémiaire an III (*4 germinal*).

GARET (*22 prairial*).

Colonel BERTÈCHE, chez sa mère, place d'Armes (*1^{er} messidor*). On a trouvé une adresse intitulée Bertèche au Comité de salut public.

CAILLON-BOIRE (*19 messidor*).

LOUDART, chamoiseur à Sedan, arrêté à Vendresse (*9 messidor*).

DESPREZ (Noé), ci-devant ingénieur et commandant la place de Roc-Libre, époux de Agathe Gentil; habitait Sedan où il eut un fils, Marie-Joseph-Albert-Eugène, le 7 thermidor an II (*19 messidor*).

AUBLIN (JACQUES), gendarme (*19 messidor*).

COUSTIER cadet, ex-clerc de procureur, rue du Ménil, 54 (*20 messidor*).

V^o BERTÈCHE, BERTÈCHE neveu, BRINCOURT-LAMBQUIN.

HENRION, ci-devant employé à l'administration du district, demeurant au Petit Renard (*3^e jour des sans-culottides, 3^e jour complémentaire an III*).

DUFRENE (ALPHONSE), pharmacien de la 3^e classe à l'hôpital ambulancier, maison Billy, faubourg du Rivage, né à Bruxelles (*3^e jour des sans-culottides an II* (21 septembre 1794).

(1) Les dates en italique sont celles de l'apposition des scellés.

QUELQUES ARDENNAIS VICTIMES DES TERRORISTES

(1793-1794)

D'AGUISY (JEAN-ANGÉLIQUE dit MAINBRESSON), cheval-léger de la garde du tyran (Roi), domicilié à Rozoy-sur-Serre, né à Mainbresson le 15 mai 1743, condamné à mort par le tribunal criminel des Ardennes le 26 septembre 1793 pour émigration.

(Voir le procès dans l'*Essai sur Rozoy-sur-Serre*, par Martin, 2^e vol., p. 612-17).

ANDRÉ, domestique, domicilié à Givet, condamné à mort comme émigré le 30 vendémiaire an III par la Commission militaire séant à Bois-le-Duc.

ARCHAMBAULT-REGNARD DES COUDRÉES (NICOLAS), né à Paris le 15 août 1741, marié à Neufmanil le 8 mai 1769 à Marie-Florence-Théodore Desprez de Barchon ; ex-chevalier du tyran, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris (1) le 7 thermidor an II pour avoir conspiré dans la maison d'arrêt de Saint-Lazare, etc.

BAILLY (MARGUERITE, femme CHARTIER dit COLIN), domiciliée à Maubert-Fontaine, âgée de 44 ans, née à Wasigny (Ardennes), condamnée à mort par le tribunal criminel des Ardennes le 11 thermidor an II, comme émigrée.

BART (JEAN-BAPTISTE), né à Charleville le 3 novembre 1736, logeur et chef de pension, rue de la Sourdière, à Paris, accusé d'être l'un des complices des complots et conjuration contre la liberté, a été acquitté le 21 messidor an II par le tribunal révolutionnaire de Paris, mais condamné à rester détenu comme suspect jusqu'à la paix.

BERTRAND (PIERRE-HUBERT), MARÉCHAL (JEAN-FRANÇOIS) et JOUINET (PIERRE), tous cordonniers à Rethel, accusés d'avoir, comme experts, reçu des fournitures infidèles en souliers, ont été acquittés par le tribunal révolutionnaire de Paris le 21 pluviôse an II.

BILLARD (JEAN), brigadier de gendarmerie nationale à Fontevrault, né à Signy-l'Abbaye (Librecy) en 1731, accusé d'avoir entretenu des intelligences avec les rebelles de la Vendée.

(1) Gourmeaux, ex-juge à Rethel, à Château-Porcien, fut nommé juge au tribunal révolutionnaire de Paris le 23 thermidor an II.

Condamné à mort le 17 vendémiaire an II par le tribunal révolutionnaire de Paris.

(Voir *Revue historique des Ardennes*, par Sénemaud, 5^e vol., p. 72).

BREZILLON (A. DE), né à Grandpré vers 1749, brigadier à l'armée révolutionnaire à la Chapelle-Egalité, convaincu de propos tendant à l'aviilissement des autorités constituées et à ébranler la fidélité des soldats et autres citoyens envers la République, a été condamné à mort le 1^{er} prairial.

(*Moniteur*, réimpression, 20^e vol., p. 536).

BRINCOURT (JEAN-BAPTISTE-M.), né à Sedan le 2 août 1762, était fils de Jean-Nicolas, directeur de l'hôpital de Sedan, capitaine au 29^e d'infanterie en cantonnement à Mer, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 14 messidor an II, pour conspiration contre la République, la liberté et la sûreté du peuple français.

(Voir *Revue historique des Ardennes*, par Sénemaud, 4^e vol., p. 218).

CHENNAUX (BERNARD), marchand colporteur à Frasne (Ardennes), condamné à mort le 18 frimaire an II par le tribunal criminel de la Seine comme distributeur de faux assignats.

CLAMANT (JEAN-BAPTISTE), cultivateur à Mézières, né à Xhoris, arrondissement de Huy (Belgique), âgé de 28 ans, condamné à mort le 7 thermidor an II par le tribunal criminel des Ardennes comme distributeur de faux assignats.

COLLOT ou COLLOZ (JEAN-MICHEL), né à Bouillon en 1721, ex-bénédictin, prieur de Saint-Siry, bibliothécaire de Verdun, condamné à mort comme conspirateur par le tribunal révolutionnaire de Paris le 5 floréal an II.

COULONVAL (JEAN-JOSEPH), né à Matagne-la-Grande, âgé de 38 ans, condamné à mort comme distributeur de faux assignats par le tribunal criminel des Ardennes, guillotiné à Mézières le 7 fructidor an II.

DARAS (MARGUERITE), femme CARMANSE, tailleuse à Paris, rue de Chartres, 336, née à Sedan le 31 décembre 1750, condamnée par le tribunal révolutionnaire de Paris le 15 prairial à trois ans de détention.

DAVENNE (PONCE), né à Signy-Librecy le 3 novembre 1756, ex-membre de la commune de Paris du 10 août, capitaine des travaux et commissaire du pouvoir exécutif nommé par le ministre

Servan, condamné à mort le 13 vendémiaire an III par le tribunal révolutionnaire de Paris comme convaincu d'avoir fait une mauvaise fourniture pour le compte de la République. Des citoyens de Signy et Maranwez, ses coaccusés, ont été acquittés au nombre de huit.

DAVESNE (FRANÇOIS), manoeuvre à Mézières, né à La Neuville-aux-Joûtes, âgé de 30 ans, célibataire, condamné à mort le 6 prairial an II par le tribunal criminel des Ardennes comme distributeur de faux assignats.

DEFFAU (MARIE-PIERRE), femme PÉRIOT, tenant une échoppe près le guichet de la rue Froide-Manteau, à Paris, née à Charleville le 22 mars 1753, a été condamnée le 6 prairial an II par le tribunal révolutionnaire de la Seine à six ans de détention et à deux heures d'exposition publique pendant trois jours.

DEJARDIN (G.), âgé de 64 ans, né à Saint-Quentin-le-Petit (Ardennes), ci-devant domestique de l'abbé Farjonnel, ex-conseiller au Parlement de Paris, condamné à mort le 5 messidor an II par le tribunal révolutionnaire de Paris pour avoir applaudi aux écrits d'Hébert dit le P. Duchêne.

DEPREZ (G.), âgé de 50 ans, né à Givet-Saint-Hilaire, gendarme à Verdun, condamné à mort avec les Vierges de Verdun.

DIEUDONNÉ (N.), né à Tailly, demeurant à Betancourt, près Saint-Dizier, ex-prêtre, convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les émigrés, a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 28 ventôse an II.

FAVON-BOSSU (A.-J.), né à Mouron, âgé de 45 ans, ex-commissaire terrier à l'Etang, condamné à mort le 22 messidor an II par le tribunal révolutionnaire de Paris comme convaincu de s'être rendu ennemi du peuple en participant au complot liberticide du tyran dans la journée du 10 août 1792, etc.

FERRY (L.-G.-J.), né à Gerbéviller en 1763, juge au tribunal criminel du premier arrondissement du département des Ardennes à Sedan, acquitté par le tribunal révolutionnaire de Paris le 22 messidor an II de l'accusation de conspiration, mais réintégré en la maison d'arrêt du Luxembourg où il était précédemment détenu pour d'autres causes. (Voy. HAUPIERRE.)

FLOCON (PIERRE-FRANÇOIS), religieux de la Piscine, ancien curé de Remaucourt, y demeurant, né à Verdun, condamné à

mort comme réfractaire par le tribunal criminel du département de la Meuse le 23 messidor an II, exécuté à Saint-Mihiel le lendemain.

FORTIER (JACQUES), maçon à Neuville-lez-Wasigny, condamné à mort le 27 frimaire an II par le tribunal criminel des Ardennes comme distributeur de fausse monnaie.

GALLET (JACQUES), manœuvrier et marchand de bestiaux, domicilié à La Neuville-aux-Joûtes, condamné à mort le 5 ventôse an II par le tribunal criminel des Ardennes comme distributeur de faux assignats.

GAUTHIER (JEAN-BAPTISTE), âgé de 50 ans, né à Château-Porcien, concierge de la maison d'arrêt de la Mairie, convaincu de conspirations contre le peuple par l'événement desquelles il a été pratiqué des manœuvres ; condamné à mort le 5 prairial an II par le tribunal révolutionnaire de Paris.

GENTIL (NICOLAS-JOSEPH), né à Attigny, district de Vouziers, menuisier et dessinateur, rue Montorgueil, 82, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 5 prairial.

(Cf. *Les derniers Montagnards*, par Claretie).

GEOFFROY (ALEXANDRE-CASIMIR), âgé de 38 ans, né à Maubeuge, ci-devant marchand de chevaux, lieutenant au 11^e régiment de chasseurs à cheval, demeurant à Sedan, maison Parfondevaux, porte de Balan, a été condamné à mort le 28 messidor an II comme convaincu de s'être rendu ennemi du peuple en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'Etat, etc.

GILBERT (ANTOINE), voiturier à l'armée, domicilié à Signy-le-Petit, condamné à mort le 27 prairial an II par le tribunal criminel des Ardennes et exécuté à Mézières pour distribution de faux assignats.

GRANDJEAN (N.), âgé de 60 ans, né à Courty, pays de Luxembourg, ex-curé de Beusanville, demeurant à Mézières, condamné à mort le 25 messidor an II par le tribunal révolutionnaire de Paris comme ennemi du peuple.

GRINCOURT (DAVID), né à Carignan le 9 mai 1772, tailleur de pierres à Sedan où il est mort faubourg du Ménil, poursuivi devant le tribunal révolutionnaire de Paris comme accusé d'avoir tenu, le 6 thermidor, à Sedan, des propos tendant à ébranler la fidélité des jeunes citoyens envers la Nation et à les empêcher

de se rendre à l'école de Mars ; le fait n'étant pas constant, il a été acquitté le 21 fructidor.

(*Moniteur*, réimpression, 21^e vol., p. 766).

GUIDET (ARNOULD), né à Jonval en 1729, soldat invalide à Mézières, accusé de conspiration avec Dumouriez et Lafayette, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 15 prairial (avec la municipalité sedanaise) comme conspirateur.

HANGEST (voy. ce nom ci-devant).

HIÉRARD (JEAN-BAPTISTE), demeurant à Rethel, ci-devant Mazarin, âgé de 43 ans, fabricant de savon, convaincu d'être auteur ou complice d'une fourniture infidèle faite à la République, de hampes de piques qui, par leur faiblesse et leur mauvaise construction, auraient compromis la vie de nos frères et la sûreté de la République, a été condamné à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 16 nivôse an II (voy. DAVESNE).

(*Moniteur*, 19^e vol., p. 149).

HERVIEUX (JEAN-BAPTISTE), menuisier, administrateur du département, né à Sommauthe le 27 février 1756, étudia la théologie à Lausanne d'où il revint en 1778, appelé comme pasteur de l'église réformée de Monneaux-en-Brie, de là il passa à La Ferté-sous-Jouarre, puis en 1785 à Meaux où il peut exercer le ministère ouvertement, grâce à l'édit de tolérance. Lorsque la Révolution éclata, il fut choisi comme membre du Directoire du département de Seine-et-Marne et désigné comme juré de la haute-cour nationale. En 1792 il fut dénoncé par un jacobin pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires ; cette première dénonciation n'ayant pas eu d'effet, fut renouvelée en 1794 par le Comité révolutionnaire de Meaux et aboutit à un procès devant le tribunal révolutionnaire de Paris qui condamna à mort l'infortuné ministre le 3 messidor an II. Jean-Baptiste Hervieux fut exécuté en place de Grève le 22 juin 1794.

Le dossier de cette affaire se trouve aux Archives nationales, W. 393, n^o 912.

BIBLIOGRAPHIE. — *Le Protestantisme en Brie, en Basse-Champagne*, par Elisée Briet, 1885.

Un ancien pasteur du désert, mort sur l'échafaud, J.-B. Hervieux ; article de M. A.-Armand Lods, dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, 1890, pag. 320.

JOURNET (JEAN-BAPTISTE), âgé de 62 ans, né à Son, district de Rethel, ex-charron, membre du Comité civil de la section de l'indivisibilité, rue des Tournelles, prévenu (avec autres) de complicité dans la conspiration qui a eu lieu le 9 thermidor et

à la tête de laquelle étaient les triumvirs Robespierre, Couthon et Saint-Just, d'avoir adhéré aux mesures liberticides et à la rébellion de la commune envers la représentation nationale et d'avoir apposé leurs signatures pour encourager par cette adhésion les conjurés dans leurs trames et complots ; les débats commencés le 13 thermidor ont été terminés le 15. Il en est résulté que Journet était seulement un égaré. Il a été acquitté.

(*Moniteur*, tome 21, p. 719).

LEFORT (JEAN-FRANÇOIS), prémontré, curé de Mouilly (Meuse), né à Mouzon le 19 juin 1751, déporté à Rochefort où il est mort le 29 septembre 1794, enterré à l'Ille-Madame.

LESCOFFIER (L.-C.-N.-EMMANUEL), âgé de 68 ans, né à Baâlons (Ardennes), cultivateur à Corbeil, convaincu d'une conspiration qui a existé dans la commune de Brutus, ci-devant Ris, tendant à allumer la guerre civile, par l'effet de laquelle les citoyens de cette commune ont été armés les uns contre les autres, etc., a été condamné à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 6 floréal an II.

(*Moniteur*, 20^e vol., p. 368, 3 mai 1794 ; *Revue hist. des Ardennes*, Sénemaud, 6^e vol., p. 198).

LESCUYER D'HAGNICOURT (CHARLES-JOSEPH), général de brigade, major général de la cavalerie en Belgique, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 14 août 1793.

(Voir son procès au *Moniteur* et dans la *Revue historique des Ardennes*, Sénemaud, 4^e vol., p. 312).

LESUR (NICOLAS-REMY), avocat et législateur, né à Vouziers le 6 décembre 1734, enquêteur et commissaire examinateur au bailliage de Sainte-Ménéhould en 1760, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel, puis président, lieutenant général civil et criminel, député du Tiers-Etat pour le bailliage de Vitry en 1789, juge de paix de Sainte-Ménéhould, convaincu d'être l'un des auteurs ou complices du complot qui a existé contre la sûreté de l'indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple français, a été condamné à la peine de mort le 15 frimaire an II par le tribunal révolutionnaire de Paris.

LOILLIER (PIERRE), âgé de 36 ans, né à Taizy (Ardennes), boulanger, aubergiste, fabricant d'étoffes à Reims, accusé de conspiration tendant à détruire la représentation nationale, à corrompre l'esprit public, etc., a été condamné à mort le 29 prairial par le tribunal révolutionnaire de Paris.

(*Moniteur*, 21^e vol., p. 40 ; *Revue hist. des Ardennes*, Sénemaud, 4^e vol., p. 107).

LOMBARD (JACQUES), notaire à Montfaucon pendant 15 ans, avant la Révolution, instituteur à Marcq, né à Châtel en 1750, poursuivi devant le tribunal criminel de la Meuse, il fut acquitté de la prévention de trahison le 19 frimaire, mais le jugement ayant été cassé par le représentant Mallarmé, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 16 floréal.

(*Moniteur*, 21^e vol., p. 766 ; *Revue historique des Ardennes*, Sénemaud, 6^e vol., p. 182).

MACHAUT (J.-L.), âgé de 48 ans, né à Liart, ci-devant teinturier, rue de Vaugirard, accusé d'être auteur ou complice d'une conspiration qui a existé contre la République, tendant à empêcher ou retarder le succès de ses armes contre ses ennemis, et à favoriser l'entreprise des tyrans contre la France, a été acquitté par le tribunal révolutionnaire de Paris le 19 ventôse an II.

MAGNIETTE (ETIENNE-ALEXIS), marchand de chevaux à la Petite-Chapelle, près Couvin (Ardennes), condamné à mort le 27 ventôse an II par le tribunal criminel des Ardennes comme distributeur de faux assignats.

MECKENHEM D'ARTAIZE (HENRI DE), né à Artaize le 15 avril 1720, ex-noble et capitaine de cavalerie, cultivateur à Versailles, condamné à mort le 25 messidor an II par le tribunal révolutionnaire de Paris comme convaincu avec Grandjean et Roze (voy. ces noms) et autres, de s'être déclarés ennemis du peuple en entretenant des intelligences avec les ennemis ; en participant aux complots de Capet ; en cherchant à jeter l'alarme et le désordre dans l'armée de Sambre-et-Meuse lors de la bataille de Fleurus. Décapité le 26 juillet 1794 sur la place de la Barrière de Vincennes.

(Voir les procès de Meckenheim et Roze dans la *Revue hist. des Ardennes*, Sénemaud, tome V, pp. 201 et suiv.).

MINET (ELISABETH), âgée de 46 ans, couturière à Quincy (Seine-et-Marne), née à Cons-la-Grandville (Ardennes), en 1748, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 28 prairial comme convaincue de s'être rendue ennemie du peuple en cherchant à rétablir le despotisme, à avilir par des propos et discours la représentation nationale et les autorités constituées, à allumer la guerre civile par le fanatisme.

(*Moniteur*, 21^e vol., p. 32).

Le district de Corbeil la déféra au tribunal criminel pour avoir essayé de vendre des figures de la sainte Vierge et du Christ.

(Voir Archives nationales, W. 388, dossier 902).

MISSET (ETIENNE), directeur des mines de Montretuis, domicilié à Sedan, condamné à mort comme conspirateur le 7 ventôse an II par la Commission militaire séant à Angers.

NAVAUX (JOSEPH), manoeuvre, domicilié à Oisine, district de Couvin (Ardennes), âgé de 67 ans, condamné à mort comme distributeur de faux assignats par le tribunal criminel des Ardennes le 7 thermidor an II.

PACO (LOUIS), ex-dominicain à Revin, vicaire de Gimnée, né à Couvin le 22 mars 1760, convaincu de conspirations contre le peuple par suite desquelles des intelligences ont été entretenues avec les ennemis de l'Etat; des secours en hommes et en argent leur ont été fournis; des révoltes contre l'autorité légitime ont été provoquées par le fanatisme et tous autres moyens tendant à détruire la liberté et à rétablir le despotisme, a été condamné à mort le 29 floréal par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PERRIN (JOSEPH), voiturier à Florenne, âgé de 36 ans, condamné à mort par le tribunal criminel des Ardennes le 28 prairial an II comme distributeur de faux assignats.

POGNON (E.), femme **WATRIN**, cultivatrice à Bethelinville, âgée de 36 ans, née à Fossé (Ardennes), accusée de propos contre-révolutionnaires devant le tribunal révolutionnaire de Paris, a été acquittée le 25 vendémiaire an III (octobre 1794).

QUINET (RIGOBERT), né à Angecourt le 11 février 1744, ex-infirmier-major à l'hôpital de Reims, convaincu de s'être rendu ennemi du peuple en conspirant contre la sûreté, contre l'unité et l'indivisibilité de la République en excitant des émeutes contre-révolutionnaires, en tenant des conciliabules, en favorisant la retraite et le rassemblement des prêtres réfractaires, en provoquant par toutes espèces de manoeuvres et propos la dissolution de la représentation nationale, etc., a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 13 messidor (7 juillet 1794). Il avait dit que les sociétés populaires et les assemblées de section étaient autant d'ennemis qui ne cherchaient que la guerre civile et qu'il y avait plus des deux tiers de ces sociétés qui porteraient leur tête sur l'échafaud, ajoutant qu'il ch... sur les bonnets rouges.

(Voy. *Moniteur*, 21^e vol., p. 128).

ROGER (J.), dit **BEZIER**, âgé de 39 ans, ex-garde de Capet, savonnier à Sedan, soldat au 83^e, convaincu avec autres de

s'être déclaré ennemi du peuple en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'Etat, en pratiquant des faux pour favoriser leurs projets, en participant aux conspirations de Capet, en tentant de dissoudre les sociétés populaires, en provoquant des émeutes, etc., a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 23 messidor.

ROZE (JEAN-EVANGÉLISTE), âgé de 53 ans, né à Château-Porcien, ancien procureur-syndic du département des Ardennes, demeurant à Grandchamp, condamné à mort le 25 messidor par le tribunal révolutionnaire de Paris comme ennemi du peuple et conspirateur.

(Voir son procès, *Revue historique des Ardennes*, Sénemaud, 5^e vol., p. 201).

SEROUX (MARIE-CATHERINE DE), épouse de Simon-Charles Chardon, officier au régiment de Bouillon, à Carignan, condamnée à mort par le tribunal criminel des Ardennes pour avoir entretenu des relations avec des personnes de sa famille qui avaient émigré, exécutée à Mézières le 12 frimaire an II.

THIRY (ETIENNE), né à Sedan le 24 novembre 1768, fils d'un cordonnier.

(Voir son procès, *Moniteur*, 20^e vol., pp. 30 et suivantes, et sa condamnation à mort pour abus de pouvoirs, p. 92 du même volume, 31 mars 1794).

TUGOT (ANTOINE-JOSEPH), né à Sedan le 27 septembre 1757, fils d'un bijoutier qui fut parrain du capitaine Brincourt (voy. ce nom), était bijoutier à Paris, commissaire civil de la section des Arts de la rue de la Poterie, poursuivi devant le tribunal criminel de Paris : les débats, commencés le 13 thermidor, ont été terminés le 15, il en est résulté que l'accusé était un homme *seulement égaré*, il a été acquitté.

(*Moniteur* du 24 fructidor, 10 septembre 1794, p. 720).

TUGOT (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), orfèvre et graveur à Mézières, de la famille du précédent, condamné à quinze ans de fers comme distributeur de fausse monnaie par le tribunal criminel des Ardennes, le 25 nivôse an III.

VILMET (ANTOINE), âgé de 36 ans, né à Laval-Morency (Ardennes), cabaretier à Lyon, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 7 pluviôse an II par la Commission révolutionnaire de Lyon.

VOIRON (LOUIS), scieur de long, domicilié à La Neuville-lez-Wasigny, condamné à quinze années de fers par le tribunal criminel du département des Ardennes, le 27 frimaire an II, comme distributeur de fausse monnaie.

VUIBERT (ROBERT-FRANÇOIS-STANISLAS), né à Reithel le 23 février 1743, accusateur public près le tribunal militaire du département des Ardennes à Sedan, demeurait au-dessus de la porte du Ménil. Destitué par Bos le 18 brumaire an II comme auteur d'un mémoire imprimé (1), tendant à inapprouver le jugement prononcé par la Convention nationale sur Louis Capet, d'infidélité, influence dangereuse dans les fonctions de son ministère, notamment dans le jugement du sieur Nicolas, chef de brigade du 11^e régiment de chasseurs à cheval, mort à Charleville, condamné à mort le 12 messidor an II par le tribunal révolutionnaire de Paris; décapité le 1^{er} juillet 1794.

Sa fille, Catherine-Sophie, épousa à Sedan, le sextidi 3^e décade de frimaire an II, Jean-Baptiste d'Avrange, né le 3 mai 1747, ancien vicaire de l'évêque de Sedan.

* * *

Citoyens condamnés le 3^e jour complémentaire an IV par la Commission militaire siégeant au Temple, comme complices d'un rassemblement qui a eu lieu dans la nuit du 23 au 24 fructidor, dans le camp de Grenelle, tendant à égorger la troupe, par suite le Directoire, le Corps législatif, etc., à rétablir la constitution de 1793.

FLOQUET (JEAN-BAPTISTE), menuisier en bâtiment à Paris, né à Sedan le 5 janvier 1769, condamné à mort.

FIGIÈRE (PIERRE-PAUL), perruquier à Paris, né à Sedan le 6 janvier 1751, condamné à la déportation.

* * *

L'abbé Boulliot a donné dans sa *Biographie ardennaise* la liste des administrateurs du département des Ardennes et des membres de la municipalité sedanaise qui ont porté leur tête sur l'échafaud révolutionnaire. M. Sénemaud a publié le procès de la municipalité sedanaise dans la *Revue historique des Ardennes*, 1865, 3^e vol. M. Poirier a publié aussi un long article sur le procès de la municipalité sedanaise dans l'*Almanach Matot-Braine*, 1904, pag. 283 et suiv.

Nos lecteurs qui voudront connaître ces procès pourront se reporter aux ouvrages cités.

Ernest HENRY.

(1) Chez Raucourt, à Charleville, en 1793, intitulé : *Opinion sur le procès de Louis XVI*. Raucourt, poursuivi, fut acquitté.

LA PLUIE DANS LES BOIS

A Mademoiselle Lucie DONRAY.

*Il s'est mis à pleuvoir sur les bois, dans la plaine.
Les champs restent muets, le vent tient son haleine ;
Rien ne bouge ; le ciel est immobile et gris ;
L'horizon tout entier par la brume est conquis.
Le bois s'est assombri, les clairières s'endeuillent ;
Ecoutez la chanson des gouttes dans les feuilles :
Uniforme et berceuse, elle chante, en pleurant,
Un vieil air très lointain, lointain comme le monde,
Sur un rythme inégal au léger bruissement,
Il s'égrène sans fin dans la forêt profonde ;
Les mille perles d'eau, donnant chacune un son,
En frappant chaque feuille, ont fait une chanson.
Ce sont les pleurs, les pleurs des souffrances anciennes,
Des secrètes douleurs et des deuils inconnus,
Qui se sont amassés et se sont confondus.
Ils retombent en pluie, et sur terre reviennent ;
Tristes infiniment et pourtant apaisés,
Ils n'ont pas de hoquets, ni de sanglots brisés,
Ne passent pas sur nous en tragiques rafales ;
Mais, serrés et menus, ils pleuvent des cieux pâles.
Larmes des pauvres gens, larmes lourdes des vieux,
Froides larmes d'orgueil qui rarement tombèrent,
Larmes douces d'enfants, larmes des jeunes yeux,
Ayant coulé jadis, abondantes et claires, —
Ces mille perles d'eau chantent une chanson ;
Leurs innombrables voix s'unissent et résonnent
Comme une seule voix. Légères, elles donnent,
Chaque goutte une larme, et chaque larme un son,
Etendant sur les bois leur divine harmonie,
Comme une vague lente, une plainte infinie.*

H. SARTHOY.

CHRONIQUE

Trouvailles archéologiques à Fraillicourt et à Seraincourt.

Des découvertes archéologiques ont été faites depuis quelque temps sur les territoires limitrophes de ces deux communes.

A Fraillicourt, les ouvriers occupés au terrassement de la ligne de chemin de fer de Wasigny à Renneville ont mis à jour deux sarcophages de l'époque romaine, contenant des morceaux de très curieux vases en verre peint, une ampoule, patène, etc.

A Seraincourt, M. Paquis, peintre, a découvert des objets en silex et en bronze, des débris de poteries, meules et tuiles de l'époque gallo-romaine, et une monnaie gauloise. Il en a fait don au musée de M. J. Carlier, à Bray-lez-Hannogne.

(*La Dépêche des Ardennes*, n° du 5 septembre 1907).

VARIÉTÉ

Cahier des doléances de la communauté de Flaba.

Le cahier des doléances de la communauté de Flaba (aujourd'hui écart de Raucourt) aux Etats Généraux de 1789 a été publié par *la Dépêche des Ardennes*, dans son n° du 22 octobre 1906, sans indication de source et avec quelques inexactitudes ou omissions.

Le texte de ce cahier, dont nous devons la copie exacte à l'obligeance de M. E. Henry, se trouve aux Archives du Greffe du Tribunal civil de Sedan, où il est déposé avec les autres cahiers des communautés du bailliage de Mouzon, dont Flaba faisait partie en 1789.

* * *

Cahier des doléances, plaintes, remontrances et observations des habitans de la paroisse de Flaba, Intendance de Metz, Bailliage de Mouzon dressé dans l'assemblée des dits habitans le 15 Mars 1789, pour être remis à ceux qui seront députés pour représenter le Tiers Etat, à l'assemblée des Etats Généraux convoquée par lettre de sa Majesté du 24 janvier dernier.

Pénétrés des sentimens de la plus vive reconnaissance pour les marques de bonté que le Roy veut bien donner à tous ses sujets en leur rendant les Etats généraux après un laps de

temps de près de deux siècles, persuadés, convaincus même que sa Majesté ne prend tant et de si sages précautions dans le choix qu'elle veut faire des membres qui composeront cette auguste et respectable assemblée, que pour procurer à ses peuples et à son Royaume les avantages les plus considérables, les habitans soussignés reconnaissent la dette de l'Etat comme dette de la Nation, désirent que pour l'éteindre il soit fait choix des impôts les moins onéreux dans leurs perceptions, que les trois ordres réunis fixent la loi qui commandera à tous sans exception ny privilège.

En conséquence les susdits habitans reconnaissent qu'il est nécessaire et de la plus grande équité que la répartition des impôts qui seront consentis lors de la tenue des Etats généraux ne s'étende point audela du parfait et entier remboursement de la dette ; les secours fournis par la Nation ne devant durer qu'autant qu'il est justifié que l'état en a besoin.

2° Que le produit des dits impôts ayant pour but le soutien de l'Etat et l'acquittement de la dette dont il est chargé soit connu de toute la Nation ainsi que la dette Nationale afin qu'on puisse voir si les impôts n'excèdent pas les besoins actuels de l'Etat ou s'ils ne sont pas employés à d'autres usages.

3° Que le moyen le plus facile, le plus équitable et le seul efficace pour parvenir à ce but est que la répartition des impôts se fasse d'une manière uniforme sur tous les Regnicoles c'est à dire à raison des biens que chaque particulier possédera ou du commerce qu'il pourra faire.

Représentent les dits habitans que ce qui procurerait le plus grand avantage et le plus grand soulagement à la classe infortunée des manœuvres ce serait de l'exempter de toute taille industrielle, qu'il serait même de la justice la plus exacte d'en agir ainsi envers ces malheureux.

1° Parceque c'est du sein de leur famille que sont tirés presque tous les soldats qui aux dépens de leur vie deffendent la patrie contre les hostilités et incursions de ses ennemis.

2° Parceque ces manœuvres qui sont pour l'ordinaire chargés de beaucoup d'enfants, n'ayant pour toute ressource que leurs bras se trouvent souvent dans l'impossibilité de se procurer à eux et leurs familles les choses même les plus nécessaires à la vie, ce qui devient une charge très onéreuse pour ceux qui sont d'une classe différente.

3° Que pour parer à ces fâcheux inconvénians il serait nécessaire que l'assemblée voulut bien s'occuper du soin de faire établir dans chaque ville, bourg et village un bureau de charité pour le soulagement des pauvres ; la plupart des paroisses qui jouissent de certains revenus communaux n'étant pas d'ailleurs trop surchargés de tailles ou autres impositions pourraient facilement parvenir à cet établissement si désirable.

Celles qui n'ont aucun revenu comme celle des supplians pourraient aussi y parvenir quoique plus difficilement soit à l'aide de quelques secours à elles accordés pour cet effet par le gouvernement, soit en employant ces indigens à quelque genre de travail proportionné à leurs talens, à leur âge et à leurs forces, soit enfin en s'imposant volontairement à elles mêmes une taille bourgeoise et proportionnée aux facultés des individus qui les composent, taille qui serait bien au dessous de ce que l'on est forcé d'accorder aux importunités d'une infinité de mandians étrangers dont on est sans cesse assiégé et qui pour la plupart font des charités qu'ils reçoivent, souvent un fort mauvais usage et quelques fois même scandaleux. Par là l'Etat retrouverait bientôt un très grand nombre de journaliers, d'ouvriers en tous genres et des cultivateurs, dans ces hommes, qui à l'aide des secours qu'on leur accorde au dehors s'accoutument insensiblement à vivre dans l'oisiveté et la faineantise. Par là enfin, messieurs les administrateurs pourraient très facilement reconnaître les vrais pauvres de leurs paroisses respectives et n'assistant que ceux qui se trouveraient dans un besoin réel et pressant on aurait la consolation de se voir délivrer d'un grand nombre d'êtres qui, pour la plupart, sont des voleurs de pauvres et n'ont bien souvent que des besoins apparens.

Observent les sus dits habitans que, quoique le gouvernement ait agi très sagement en faisant faire les corvées royales sur les grands chemins à prix d'argent ; cependant ces grandes routes étant avantageuses à tout le monde et singulièrement aux gens en place, à la noblesse comme au clergé il est de la justice la plus stricte qu'ils soient obligés de contribuer à leur entretien et à leur réparation dans la proportion de leurs facultés.

Représentent aussi les mêmes habitans que le commerce national étant une des principales ressources de la France, la Nation a le plus grand intérêt à ce qu'il fleurisse et s'étende de plus en plus ; qu'il serait nécessaire pour cela, qu'ayant supprimé

tous les commis et employés des fermes générales, il plut à sa Majesté de faire choisir parmi les invalides et autres stipendies par l'Etat un nombre d'hommes suffisant de bonne volonté et capables encore de porter les armes et de leur confier la garde des barrières dont le reculement procurerait à nos frontières cette liberté si désirée et si avantageuse au commerce. Ces gardes seroient d'autant moins à la charge de l'Etat, que jouissant déjà de quelques bienfaits du Roi, ils seroient amenés à l'aide d'une petite gratification honnête annuelle ou quotidienne de vivre d'une manière aisée dans ces postes sédentaires, et de remplir leurs devoirs avec la plus grande exactitude.

Au reste pour quelque raison qu'on ne prévoit pas cette suppression totale ne pourrait avoir lieu, il seroit au moins très facile de diminuer le nombre de ces employés et cela en fixant surtout à l'extrémité des frontières, le prix des denrées comme sel, tabac, etc., au même prix quelles se vendent chez les étrangers nos voisins et même au dessous, par ce moyen ny ayant aucun apas pour la contrebande on n'aurait pas besoin non plus d'un nombre aussi prodigieux d'hommes qui coutent immensément à l'Etat.

Représentent encore les dits habitans que ce qui contribuerait aussi infiniment à l'avantage de tous les sujets de Sa Majesté ce seroit :

1° Qu'il lui plût d'établir dans chaque province une cour souveraine.

2° De créer tous les bailliages avec ressort d'environ deux cents paroisses et de former leur arrondissement nonobstant la diversité des coutumes et cela pour le plus grand avantage du peuple.

3° De créer dans les campagnes des prévotés de vingt à trente villages où l'on put juger définitivement et en dernier ressort toutes les petites causes qui ne passeront pas cent livres.

4° De réduire le nombre des notaires, des huissiers et de leur former des arrondissements.

5° De supprimer les huissiers priseurs vendeurs qui sont pour le peuple un nouveau genre de vexations.

6° De former un nouveau règlement des frais de justice non général, mais relatif aux différens bailliages et à leur localité,

7° Enfin de créer pour tout le royaume une forme d'administration semblable à celle des habitans du Dauphiné.

Les susdits habitans demandent :

1° Qu'il soit fait deffiance aux curés, ecclésiastiques et autres bénéficiers quelconques de tenir et vendre aucunes denrées autres que celles qui leur proviennent de leurs bénéfices ou patrimoines et notamment de prendre à bail aucune ferme ou autre bien appartenant aux domaines du Roy.

2° Que les directeurs, contrôleurs, receveurs buralistes, etc., soient imposés à la taille à raison du rapport de leurs charges et qu'ils ne soient plus regardés comme privilégiés.

Enfin les susdits habitans représentent que ce qui procurerait encore aux habitans de la campagne la plus grande satisfaction et le plus grand avantage, ce serait que les milices qui se lèvent tous les ans et qui coûtent prodigieusement aux paroisses et surtout aux pères de famille pussent se lever surtout en tems de paix d'une manière différente, c'est-à-dire en imposant sur chaque garçon sujet au sort une somme de trois livres plus ou moins ; cette imposition modique en elle-même, produirait considérablement à l'Etat, et il n'y a aucun père de famille qui ne la payat d'autant plus volontiers, qu'outre la convention que leurs enfants sont obligés de donner à ceux qui tombent au sort ou qui se vendent pour être soldats provinciaux, il leur en coûte encore bien davantage tant pour leur temps perdu que parce qu'ils sont obligés de faire, dix, douze, quinze lieus plus ou moins pour se transporter aux subdélégations du ressort desquels dépendent leurs paroisses.

Signé : Bonnivert, Rozoy, François Bonne, F. Manfay, Chantriau, Nicolas Petit, Massart, Jean-Baptiste Renel, Jean Bouguery, Lallement, Jacques Rénel, Marie Jeuge, Fescourt, greffier.

L'inspirateur de ce cahier paraît être François-Joseph-Nicolas Bonnivert, receveur des fermes à Flaba, bureau à Haptout, avant la Révolution, qui mourut maire de Flaba, le 31 mai 1814. Parmi les signataires du cahier, il y a J.-B. Renel, qui fut maire de Flaba, en l'an VI. Nicolas Fescourt était maître d'école à Flaba.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PÉRIODIQUES

Société des Naturalistes et Archéologues du Nord de la Meuse (Montmédy).

Tome XVII (1905) : SCIENCES NATURELLES : *Excursion entre Cervisy, Nepvant et Bronelle*, par F. Houzelle (pp. 4-7). — *Excursion dans la Forêt de Montmédy*, par F. Houzelle (pp. 10-19).

Tome XVII (1905) : ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE LOCALE : *Les ruines de la villa de « Madiacum » à Montmédy*, par F. Houzelle (pp. 1-40, avec 3 planches). — *Promenade dans la vallée de la Semoy. De Château-Regnault à Hautes-Rivières*, par E. Biguet (pp. 41-53). — *L'Eglise et la Recevresse d'Avioth (Meuse)*, par E. Biguet (pp. 54-95, avec 1 planche).

Tome XVIII (1906) : SCIENCES NATURELLES : *Excursion à Lamouilly, Nepvant, Bronel et Brouenne*, par F. Houzelle (pp. 5-10). — *Excursion botanique dans les bois de Lémont et de Dannevoux*, par F. Houzelle (pp. 13-17). — *Excursion à Breux-Gérouville*, par F. Houzelle (pp. 19-22). — *Excursion au camp du Châtelet*, par J. Nicolas (pp. 24-30).

Tome XVIII (1906) : ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE LOCALE : *Brouenne*, par F. Houzelle (pp. 1-151, avec 3 tableaux généalogiques). [Intéressant pour les familles de Pouilly, de Chamisso, etc. ; monographie complète de la commune de Brouenne, de Ginvry et du château de Bronel].

Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 31^e année, 1905-1906 (Saint-Dié, 1906). — Chr. Pfister : *Tableau de la Lorraine et de Nancy de 1644 à 1670* (pp. 167-291). [Quelques indications intéressantes pour les Ardennes].

32^e année, 1906-1907 (Saint-Dié, 1907). — Chr. Pfister : *Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold (1697-1729)* (pp. 119-224).

Table alphabétique générale des trente premiers volumes des Bulletins de la Société philomathique vosgienne (1875-1905), rédigée par Charles SADOUL. — Saint-Dié, C. Cuny, 1907 ; un vol. in-8°, 102 pp.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1904. — Minouflet : *Pièces de monnaie* (pp. 14-15). [Pièces de monnaie, en bronze, du duc de Bouillon, de 1638, 1639 et 1640, trouvées à Montfaucon, canton de Charly (Aisne). On sait que

le duché de Château-Thierry passa aux ducs de Bouillon, en 1642, en échange des principautés de Sedan et de Raucourt cédées à la Couronne]. — Maurice Henriot : *Les fonctions forestières de La Fontaine*, (pp. 154-171). [La Fontaine était capitaine des chasses, maître particulier ancien et maître particulier triennal des eaux et forêts du duché de Château-Thierry cédé en 1642 à Frédéric-Maurice de La Tour ; quand Louis XIV confirma en décembre 1656 le contrat d'échange en faveur de Godefroy-Maurice, fils aîné de Frédéric-Maurice, la maîtrise des eaux et forêts fut officiellement supprimée. Détails sur les rapports de La Fontaine avec les Bouillon pour la liquidation et le remboursement de ses charges ; d'octobre 1668 à janvier 1671, il obtint une vingtaine de mille livres en indemnité].

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1905. — D^r A. Corlieu : *Les médecins de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry* (pp. 99-111). [On y relève les noms de deux Ardennais, Nicaise et Germain. — NICAISE (Jean-François), né à Séchault, reçu docteur à l'ancienne école de Nancy en 1787, vint se fixer à Château-Thierry ; il obtint la place de médecin à l'Hôtel-Dieu vers 1802, aux appointements de 300 francs par an ; en 1806, il quitta Château-Thierry pour s'établir à Meaux, puis revint à Château-Thierry en 1832, fut nommé médecin honoraire le 2 octobre 1832 et y mourut le 25 septembre 1843. — GERMAIN (Victor-Flavien-Joseph), né à Buzancy le 29 mars 1828, était licencié en droit quand il se fit inscrire à la Faculté de médecine de Nancy ; il fut reçu docteur à Paris le 18 février 1856. Sa mère avait épousé en secondes noces Laylavois, qui avait été sous-préfet de Château-Thierry en 1845. Il fut nommé médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu le 24 juillet 1859, démissionnaire en 1861 et fut nommé médecin du chemin de fer de l'Est]. — L.-B. Riomet : *Epigraphe campanaire de l'Aisne : les cloches du canton de Fère-en-Tardenois* (pp. 222-244, fin). [Une cloche de 1538, dans le clocher de Villers-Agron-Aiguizy, a pour parrain et marraine des personnages apparentés à des familles ardennaises : Jehan de Bussy, écuyer, seigneur d'Ogny et de Rongnac, mort en 1566, fils de Henri de Bussy et de Jehanne de Lions, descendante des seigneurs d'Espaux et de Sy ; et sa femme Jehanne de Miremont, qu'il avait épousée en 1530, fille d'Allard de Miremont, chevalier-seigneur de Lhéry, et d'Isabeau de Bouthillier, des seigneurs de Senlis. La branche ardennaise des Miremont possédait Quatre-Champs et Noirval. Cf. *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, tome XII, p. 185].

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle des Ardennes.
Onzième année, tome XI, 1904. — P. Pigeot : *Une exploitation de nodules de gaize près de Saulces-Monclin* (pp. 8-9). — P. Pigeot : *Cynipides gallicoles des Ardennes. Troisième note* (pp. 13-24). — P. Pigeot : *Poissons du Crétacé des environs de Rethel* (pp. 27-29). — P. Pigeot : *Note sur les nodules d'Auboncourt* (pp. 41-43). — F. Bestel : *La flore des environs de Chagny. Notes de géographie botanique* (pp. 44-65). — Comptes-rendus d'excursions géologiques, botaniques et mycologiques, à Aubigny-les-Pothées, à Baâlons et sur les Crêtes de Poix, dans l'Ardenne française, etc. (pp. 65-104).

Douzième année, tome XII, 1905. — P. Pigeot : *Catalogue des Echinides irréguliers du Jurassique des Ardennes* (pp. 13-17). — V. Harlay : *Composition de deux minéraux trouvés sur les Schistes de Laisfour* (pp. 48-52). — F. Bestel : *Le sondage de Boulzicourt* (pp. 52-54). — F. Bestel : *Les ossements d'un mammouth à Alland'huy* (pp. 54-57). — P. Pigeot : *Quelques mots sur les crinoïdes et Catalogue des espèces rencontrées dans le Jurassique des Ardennes* (pp. 58-63). — Comptes-rendus d'excursions à Viel-Saint-Remy et Neuvizy, à Vendresse, à Pouru-Saint-Remy et à la frontière belge, à Bourg-Fidèle, aux environs de Vireux, dans le bois des Pothées, entre Haraucourt et Raucourt (pp. 68-90).



TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES DE FOND.

	PAGES
A propos de Rimbaud, souvenirs familiaux (Ernest DELAHAYE).....	65, 97, 129, 190
Bribes de folk-lore (Georges DELEAU).....	88
« Droit de servage » (Le) dans les bois des Ardennes : Etymologie et acceptions du mot servage (4^e article) (Paul COLLINET).....	21
Epitaphes (Les) de la famille de Wignacourt dans l'église de Warnécourt (Ardennes) (H. et Al. BAUDON).....	33
Noblesse (La) ardennaise et la défense de Rethel en 1652 (Al. BAUDON).....	161
Prisonniers (Les) du Mont-Dieu pendant la Révolution (Ernest HENRY). 1, 39, 73, 107, 141, 169,	196
Souvenirs sur le siège de Mézières en 1815 (Extraits des manuscrits inédits du baron de Trémont) (J.-G. PROD'HOMME et L. RADIGUER).....	181

II. CHRONIQUES.

Ardennais lauréats de l'Académie nationale de Reims	177
Découverte d'un sarcophage à Carignan	156
Trouvailles archéologiques à Fraillicourt et à Seraincourt	219
Une nouvelle Revue: <i>Les Annales Rethéloises</i> (P. COLLINET).	125

III. VARIÉTÉS.

Cahier des doléances de la Communauté de Flaba .	219
Feuille (La) de lampenois, conte populaire (Ch. HOUIN).....	156

Inscription campanaire de Nepvant (Meuse), relative aux familles de Hezecques et de Pouilly (E. HENRY).....	178
Inscriptions meusiennes relatives à deux personnages ardennais (E. H.).....	60
Notes sur les phénomènes de cavernement dans les terrains calcaires de l'Ardenne (Ch. HOUIN)..	25
Réforme (La) judiciaire de 1788 dans les Ardennes (Ch. HOUIN).....	90

IV. NÉCROLOGIE.

Edouard Piette (C. H.).....	24
------------------------------------	-----------

V. POÉSIES.

La pluie dans les bois (H. SARTHOY).....	218
Quatre sonnets ardennais (Ernest RAYNAUD).....	58

VI. BIBLIOGRAPHIE.

Bulletins bibliographiques	29, 61, 93, 126, 179, 224
Comptes-rendus.....	28, 91, 125, 159



Le Gérant : E. LAROCHE.

Sedan. — Imprimerie EMILE LAROCHE, rue Gambetta, 22.

